

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10x		14x		18x		22x		26x		30x	
							<input checked="" type="checkbox"/>				
	12x		16x		20x		24x		28x		32x

APPENDICE N^o. 4,

DU

QUATORZIÈME VOLUME.



BON DE LA BIBLIOTHÈQUE DE
LA LÉGISLATURE DU QUÉBEC

APPENDICE

DU

QUATORZIÈME VOLUME

DÉS

JOURNAUX

DE

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

DE LA

PROVINCE DU CANADA.

Depuis le 15 février jusqu'au 1er juillet 1856, ces deux jours inclus,

DANS LA DIX-NEUVIÈME ET VINGTIÈME ANNÉES DU RÉGNE DE NOTRE SOUVERAINE DAME LA

REINE VICTORIA.

Étant la 2^{me} Session du 5^{me} Parlement Provincial du Canada.

SESSION 1856.

Imprimé par Ordre de l'Assemblée Législative.

IMPRIMÉ PAR LOUIS FERRAULT, RUE SIMCOE, TORONTO.

PREMIER RAPPORT

DU

COMITE PERMANENT

DES

COMPTES PUBLICS.

MEMBRES DU COMITÉ :

L'Honorable M. YOUNG (Président),	M. MASSON,
M. HOLTON,	" FERRIE,
" PATRICK,	" CLARK,
" EVANTUREL,	" MATTICE,
" GAMBLE,	" RHODES,
L'Honorable M. MERRITT,	" SOMERVILLE,
" CHAPAIS,	" SOUTHWICK,
" DEWITT,	" WHITNEY.

Le comité des comptes publics prend respectueusement la liberté de faire son premier rapport comme suit :

1.—*Dangers du feu.*

Votre comité ayant l'expérience du passé sous les yeux pour ce qui regarde la sûreté des archives et des comptes de la province contre les pertes et dommages provenant du feu, a commencé ses opérations par s'enquérir si les archives et les documents en possession des divers départements publics à Toronto étaient bien en sûreté.

Il a été adressé des lettres aux chefs des différents départements pour demander de ceux qui sont chargés immédiatement de la garde des documents publics, leurs suggestions quant au degré de sûreté additionnelle qu'il faudrait apporter dans la garde de ces documents. Il a été reçu des réponses aux dites lettres de tous les chefs de départements à l'exception de celui des terres de la couronne, du secrétaire provincial, et des procureurs généraux du Haut et du Bas-Canada. Ces réponses sont respectueusement soumises à la considération de la chambre.

M. Begly, secrétaire des travaux publics, dit : " Qu'il n'y a ni coffre ni voûte de sûreté dans l'édifice maintenant occupé par ce département, mais que le département doit être transféré dans l'édifice où il devait être d'abord placé, et qui contient une bonne voûte de sûreté en brique."

M. Griffin, secrétaire du département des postes, dit : " Que les livres et archives les plus importants appartenant au département sont gardés dans des coffres de sûreté en fer, de la meilleure construction, et que vu la nature de l'édifice maintenant occupé par le département, les registres et papiers ordinaires n'ont jamais été plus en sûreté contre le feu, depuis le transport de ce département à la province en 1851, qu'ils ne le sont aujourd'hui."

M. Dickinson, agissant en qualité de député inspecteur-général, dit : " Les archives publiques de ce département ne sont pas suffisamment protégées contre les dommages provenant du feu, à l'exception des cautionnements (*security*)

“ bonds) pour travaux publics, qui sont tenus dans un coffre de sûreté, et je suggérerais qu’il y en eut deux autres, ce qui serait suffisant pour garder en sûreté la principale partie des livres et documents du département. Cependant, je considère qu’il vaudrait mieux faire voûtes de sûreté dans les édifices publics.”

L’hon. M. Cayley, inspecteur-général, est de l’avis de M. Dickinson, et dit :—
“ Je suis fortement en faveur de voûtes de sûreté en brique, lorsqu’il est possible d’en avoir.”

M. Anderson, député receveur-général, dit :—“ Les effets de banque, fonds spéciaux et garanties municipales, déposés dans ce département, sont suivant moi, parfaitement en sûreté, étant gardés dans des coffres de sûreté ; mais quant aux livres, pièces justificatives et autres documents du département, ils sont loin de l’être, étant gardés dans des coffres de bois. Je suggérerais respectueusement l’idée de placer le département du receveur-général et celui de l’inspecteur-général dans des édifices séparés, et non pas les laisser comme ils sont à présent l’un au-dessus de l’autre dans le même édifice.”

L’honorable M. Taché, receveur-général, dit :—“ Je n’hésite pas à dire que je ne considère pas les archives de mon département plus en sûreté qu’elles ne l’étaient à Québec, lorsque j’eus l’honneur d’adresser une lettre, en date du 16 d’octobre, sur le même sujet, pour l’information du comité des comptes publics d’alors.

“ Le département a été en effet transféré de Québec à Toronto, et placé dans un édifice appartenant à la province, au lieu d’être dans une maison particulière louée, comme c’était le cas à Québec, mais il n’y a pas plus ici que là de voûtes où les archives peuvent être placées et conservées en sûreté. Des coffres de sûreté dits de Salamandre, que l’on suppose être à l’épreuve du feu, contiennent les débentures déposées, et celles qui appartiennent à certains fonds spéciaux, et c’est là tout. Je suis d’opinion qu’il serait très difficile de faire la dépense nécessaire pour mettre les archives publiques en sûreté, avant que la question du siège du gouvernement ne soit définitivement réglée, et qu’on ait ainsi mis fin à toute agitation sur ce sujet.

“ Dans l’intervalle peut-être, pourrait-on placer le département de l’inspecteur-général dans l’une des ailes des édifices parlementaires, tandis que mon département pourrait continuer à être placé dans l’autre. En agissant ainsi, il est probable qu’en cas de feu, on sauverait les archives dans l’une ou l’autre des ailes ; et ainsi, une grande partie des archives qui sont pour la plus grande partie les mêmes dans les deux départements, seraient préservées.

“ Cet arrangement, cependant, ne saurait être sans inconvénient, si l’on considère les rapports immédiats et constants qui existent entre mon département et celui de l’inspecteur-général.”

“ Votre comité croit qu’aussi longtemps que les divers départements du gouvernement occuperont des édifices qui ne sont pas construits spécialement pour mettre les documents et records de chaque département à l’épreuve du feu, il sera impossible de pourvoir efficacement à leur sûreté ; mais votre comité conclut unanimement dans les suggestions faites par le député receveur général, Anderson, et le receveur général, le colonel Taché, qu’il serait convenable de séparer les bureaux du receveur et de l’inspecteur-général, l’un de l’autre, dans les édifices où ils sont actuellement placés l’un étant en haut et l’autre en bas, et de placer l’un des dits départements dans l’aile Est des édifices parlementaires, de manière à sauver plus facilement, en cas d’incendie, les livres et archives appartenant à l’un ou à l’autre des départements qui sont, paraît-il, pour la plus grande partie, copiés l’un de l’autre.

JOHN YOUNG,
Président.

SECOND RAPPORT

DU

COMITE PERMANENT

DES

COMPTES PUBLICS.

MEMBRES DU COMITÉ.

M. HOLTON,	M. MASSON,
“ PATRICK,	“ FERRIE,
“ EVANTUREL,	“ CLARKE,
“ GAMBLE,	“ MATTICE,
L'Hon. M. YOUNG,	“ RHODES,
L'Hon. M. MERRITT,	“ SOMERVILLE,
“ CHAPAIS,	“ SOUTHWICK,
“ DEWITT,	“ WHITNEY,

A l'honorable Assemblée Législative,

Le comité permanent des comptes publics soumet respectueusement son second rapport comme suit :—

Votre comité, voyant que les comptes publics de 1855 n'étaient pas prêts à être examinés, et que ceux de 1854 n'avaient été examinés qu'en partie et rapportés en conséquence, a cru de son devoir d'assigner d'abord devant lui, M. Mackenzie, président du comité des comptes publics dans la dernière session du parlement, et de lui demander de mettre entre les mains de votre comité “ toutes les minutes de témoignages ou autres papiers en sa possession ” sur lesquels il n'avait pas été fait rapport durant la dernière session.

Parmi les témoignages et papiers ainsi remis, votre comité, après mûr examen, a trouvé une masse de témoignages, qui sont reproduits dans l'appendice de ce rapport, et qui, dans l'opinion du comité, doivent être rapportés sans délai à la chambre.

Il appert, d'après le témoignage du receveur-général, que dans le mois d'octobre 1850, des débentures de la commission des chemins à barrières de Montréal pour la somme de £13,000, devenues dues le 1er septembre 1853, ont été rachetées par le gouvernement, par et en vertu d'un ordre en conseil du 26 octobre 1850, et d'un warrant No. D. 2128, et furent chargées au compte des débentures provinciales du Bas-Canada qui formaient partie du fonds consolidé.

Il appert en outre que les dites débentures de la commission des chemins à barrières de Montréal, pour le montant de £13,000, furent brûlées le 11 novembre 1850, par un comité nommé par un ordre en conseil du 4 janvier 1850, pour détruire toutes les garanties rachetées par la province, à la fin de chaque mois.

En septembre 1853, lorsque les débentures de la commission des chemins à barrières devinrent dues, les syndics demandèrent au gouvernement de les ra-

cheter. Il paraît que le receveur-général demanda au conseil exécutif le pouvoir de le faire, et il fut passé un ordre en conseil le 7, et un warrant fut émis le 14 septembre, en vertu duquel M. Bradshaw, agent de la banque du Haut-Canada à Québec, obtint " quarante-sept mille louis pour le mettre en état de racheter pour le gouvernement les débentures de la compagnie des chemins à barrières de Montréal, devenues dues pour ce montant."

Les débentures dont on demanda paiement à M. Bradshaw, ne se montèrent qu'à £34,000, laissant une balance de £13,000 dans les caisses de la banque.

Ce dernier montant resta dans la banque sans intérêt, pendant environ quinze mois, temps auquel il paraît que le député receveur-général, M. Anderson, découvrit dans le cours d'une conversation avec James Holmes, secrétaire de la commission des chemins à barrières de Montréal, que les débentures qui manquaient, au montant de £13,000 et dont on n'avait pas demandé le paiement à la banque, étaient celles que le gouvernement avait rachetées et détruites trois ans auparavant par ordre du conseil exécutif,—fait que le gouvernement ne semblait pas connaître, lorsque l'ordre en conseil et le warrant pour les £47,000 furent émis en septembre 1853.

Il paraîtrait donc qu'au lieu de la somme de £47,000 qu'il fallait, en septembre 1853, pour racheter les susdites débentures de la commission des chemins à barrières de Montréal, la somme de £34,000 seulement suffisait.

Votre comité trouve qu'en sus de la perte de l'intérêt sur £13,000, laissés pendant quinze mois dans la banque du Haut Canada, il est dû par la commission des chemins à barrières de Montréal une somme de £2,240 comme intérêt sur les £13,000 de débentures rachetées comme susdit. mais que ce montant n'a jamais été demandé par le gouvernement. Au contraire votre comité trouve que le député receveur-général, M. Anderson, a annoncé à M. Holmes, secrétaire de la commission des chemins à barrières de Montréal, dans une note *privée et non officielle*, que le paiement de l'intérêt sur les débentures ne serait jamais exigé.

Votre comité n'a trouvé aucune communication officielle remettant cet intérêt, et il n'a pu trouver d'autorité en vertu de laquelle pouvait être annulé l'intérêt dû sur les débentures de la commission des chemins à barrières de Montréal, rachetées par le gouvernement.

Votre comité est d'opinion que l'émission d'un warrant par le receveur-général, le 14 septembre 1853, pour racheter les débentures de la commission des chemins à barrières de Montréal qui avaient été brûlées en novembre 1850, a été une grave erreur et n'aurait pu arriver avec un système plus régulier de contrôle officiel.

Le tout, néanmoins, humblement soumis.

JOHN YOUNG,

Président.

Toronto, 16 avril 1856.

Appendice.

MINUTES DES TÉMOIGNAGES.

Joseph Cary, écuyer, député inspecteur-général, est appelé et interrogé :

248.—Ayez la bonté d'expliquer au comité les circonstances sous lesquelles le paiement de £13,000, en débetures de la commission des chemins à barrières de Montréal, a été fait par le gouvernement aux porteurs en octobre 1850, et comment les débetures ont été brûlées, et un warrant émis en 1853, à même le fonds consolidé, pour un montant suffisant pour payer encore une fois ces débetures, ce qui a fait que £13,000 sont restés déposés dans la banque ici, jusqu'au 18 décembre 1854, pour rencontrer le paiement de débetures rachetées plus de quatre années auparavant. Dites quelles entrées ont été faites dans le ledger en octobre 1850, et la raison pour laquelle, en examinant le ledger, vous ne vous êtes pas aperçu qu'un warrant de £47,000 était inutile en septembre 1853.

(Copie de la question a été transmise au témoin, qui a eu la permission de transmettre une réponse au greffier du comité.)

C. E. Anderson, écuyer, député receveur-général, est appelé et interrogé. (La question soumise à *M. Cary* a aussi été faite à ce témoin qui doit transmettre une réponse par écrit.)

James Holmes, écuyer, secrétaire de la commission des chemins à barrières de Montréal, est interrogé :—

249.—[*M. Young*.]—Etes-vous secrétaire de la commission des chemins à barrières de Montréal?—Oui, je le suis.

250.—Les syndics ont-ils émis des débetures pour la construction des chemins à barrières; et si oui, pour quel montant?—Ils en ont émis pour £47,000, en vertu des ordonnances 3 Vic. chap. 31, et 4 Vict., chap. 7, et pour £3,750, en vertu de la 9 Vict., chap. 67.

251.—Les syndics ont-ils régulièrement payé l'intérêt aux porteurs de ces débetures jusqu'à l'époque actuelle?—Oui, à l'exception de l'intérêt sur £13,000 en débetures détruites par le gouvernement, depuis le 5 juillet 1850 jusqu'au 1er septembre 1853, qui n'a jamais été demandé et qui ne devait jamais l'être, ainsi qu'il a été donné à entendre aux syndics.

252.—Si le gouvernement eut régulièrement, à la fin de chaque six mois, demandé l'intérêt dû sur les £13,000 que vous mentionnez, cet intérêt aurait-il été payé comme il l'a été aux autres porteurs de débetures?—Il l'aurait été certainement s'il y eut eu des fonds en mains, et s'il n'y en avait pas eu, il aurait été demandé du délai pour le payer ou bien il aurait été demandé une avance au receveur-général.

253.—Connaissez-vous le montant de l'intérêt dû au gouvernement par la commission des chemins à barrières jusqu'à ce moment, ou jusqu'à la dernière période de paiement, sur les dits £13,000?—Le montant est d'environ £2,400.

254.—Voulez-vous exposer au comité les circonstances qui vous ont porté à croire que le gouvernement ne demanderait pas l'intérêt à la compagnie?—Lorsque le gouvernement demanda le renouvellement de £13,000 de débetures, *M. Anderson*, du département du receveur-général, me parla de manière à me faire croire que la remise de l'intérêt était le fait du receveur-général.

255.—Ces choses vous furent-elles communiquées verbalement ou par écrit; et si c'est par écrit, voulez-vous en fournir à ce comité une copie?—Par notes écrites marquées "Privées" et qui par conséquent étaient par lui considérées comme privées et devaient l'être aussi par moi.

30 Mars 1855.

Le comité s'assemble.—

PRÉSENTS :

MM. MACKENZIE, (Président),
 CLARKE,
 WHITNEY,
 MONGENAI, S,
 DEWITT,

MM. SOMERVILLE,
 MASSON,
 RHODES,
 FERRIE, et
 PATRICK.—10.

Les explications, en réponse aux questions No. 248 et 249, soumises par ordre du comité à Joseph Cary, écuyer, député inspecteur-général, et à C. E. Anderson, écuyer, député receveur-général, sont présentées par le président et lues comme suit :—

EXPLICATIONS DU DÉPUTÉ INSPECTEUR-GÉNÉRAL CARY (voir quest. 248)

Le paiement fait pour racheter les débetures de la commission des chemins à barrières de Montréal, pour le montant de £13,000, a été fait sous l'autorité d'un ordre en conseil du 21 octobre 1850, sur communication du receveur-général de même date, et en vertu des dispositions de l'acte 12 Vict., chap. 5, à un escompte de 5 pour cent.

Ces débetures furent détruites en la manière ordinaire, le 11 novembre 1850, en présence de l'honorable commissaire des terres de la couronne et du député inspecteur-général,—le comité nommé à cette fin par ordre en conseil. Les débetures furent remises au comité avec une cédule des particularités et les entrées régulières des transactions faites dans un livre tenu à cette fin dans le bureau de l'inspecteur-général, et tous les procédés furent rapportés au gouverneur en conseil en la manière ordinaire.

Comme toutes les débetures émises par les syndics des chemins, se montant à £51,750, avaient été portées à leur débit, le rachat de £13,000 n'affectait pas l'état de leur dette, mais réduisait le compte des débetures du Bas-Canada, et elles furent portées à ce compte, ainsi qu'il appert par l'état No. 3, relatif à la dette publique de la province, soumis à la législature en avril 1851.

De bonne heure en 1853, les syndics des chemins demandèrent au gouvernement la permission de racheter £47,000 de leurs débetures en en émettant de nouvelles ; il s'ensuivit quelque correspondance, et finalement, sur le mémoire du receveur-général, suggérant qu'il fut émis un warrant pour le mettre en état de racheter les anciennes débetures, et permettre aux syndics d'en émettre de nouvelles à la place, lesquelles seraient prises par le gouvernement comme placement de certains fonds spéciaux, le comité du conseil ordonna l'émission d'un warrant de £47,000, qui fut émis en conséquence, et la somme fut transférée dans les livres de la banque du Haut-Canada pour racheter les débetures ci-dessus mentionnées ; sur ce montant, £34,000 seulement passèrent au rachat des débetures, et la balance resta dans la banque.

M. Dickinson porta plus d'une fois, en 1854, mon attention sur ce compte ouvert, mais ce ne fut que dans le mois de décembre, avant de balancer les divers comptes, que M. Bradshaw reçut instruction de transmettre la balance. Comme durant tout ce temps il y eut dans la banque un montant considérable porté au crédit de la province sans intérêt, la caisse publique n'a rien souffert des retards apportés à faire ce transport.

Il convient peut-être de remarquer ici que dans l'année 1850, les syndics des chemins à barrières de Montréal se virent dans la nécessité de demander de l'aide à même les fonds publics, pour pouvoir être en état de payer l'intérêt de leurs débetures au montant de £15,000.

On a remarqué que les comptes des syndics, à la fin de la présente année,

indiquent une balance considérable entre leurs mains ; on doit se rappeler que cette balance est immédiatement requise pour payer le semestre d'intérêt dû sur leurs débetures, le 5 du mois de janvier suivant.

BUREAU DU RECEVEUR-GÉNÉRAL,

Québec, 28 mars 1855.

MONSIEUR,—En réponse à la question No. 248, qui m'a été soumise ce jour par le comité des comptes publics, dont vous êtes le président, j'ai l'honneur de vous transmettre, ainsi que vous les trouverez ci-annexées, copies des documents suivants :

Lettre de l'hon. Francis Hincks à Joseph Wenham, gérant de la banque du Haut-Canada, Montréal, en date du 17 octobre 1850.

Extrait de l'ordre en conseil du 21 octobre 1850.

Warrant No. D., 2118 pour £23,556 17s. 2d. courant, en faveur de T. G. Ridout, écuyer, caissier de la banque du Haut-Canada, Toronto.

En examinant ces documents, on verra immédiatement " sous quelles circonstances le gouvernement a payé £13,000 courant des débetures de la commission des chemins à barrières de Montréal, aux porteurs en octobre 1850."

Lorsque les débetures furent ainsi rachetées le 31 octobre 1850, c'était comme étant et formant une partie de la dette actuelle de la province, sous l'autorité de la 12 Vict., chap. 5, clause 1, dont j'extraits ce qui suit : " Que le gouvernement de cette province pourra de et par l'avis du conseil exécutif, de temps à autre, et selon que les intérêts du service public l'exigeront, amortir ou racheter, pour le compte de la province, toutes ou chacune des débetures alors à payer et constituant la dette publique du Canada ou de l'une ou de l'autre des ci-devant provinces du Bas ou du Haut-Canada, ou toutes ou chacune des débetures émises par des commissaires ou autres officiers publics, en vertu de l'autorité des législatures de l'une ou l'autre des ci-devant provinces du Haut ou du Bas-Canada, ou de la législature du Canada, les intérêts ou le principal desquelles débetures sont mis à la charge du fonds consolidé du revenu de cette province."

Lorsque le warrant D, 2118, fut payé, et fut chargé à la " Dette Publique " de la province, comme on peut le voir à la marge du dit warrant ; tout le montant cependant de la garantie du gouvernement, £47,000, resta encore au débit de la commission des chemins à barrières de Montréal, tant dans les livres de ce département que dans ceux de l'inspecteur-général.

Les circonstances qui ont accompagné la destruction des débetures par le feu sont simplement comme suit : un ordre en conseil fut passé le 4 janvier 1850, nommant le commissaire des terres de la couronne et le député inspecteur-général pour former un comité, qui devait s'assembler le dix de chaque mois, pour examiner et détruire les débetures qui avaient été rachetées pendant le mois précédent. Le dix novembre 1850, ce comité s'assembla, et entr'autres débetures, celles de la commission des chemins à barrières de Montréal, représentant un montant de £13,000, furent examinées et brûlées ;—copies des cédules des dites débetures, avec certificat constatant qu'elles avaient été brûlées, furent dûment transmises à ce bureau ainsi qu'à celui du secrétaire provincial.

Ce sujet est ainsi resté, on pourrait dire, enseveli dans l'oubli jusqu'en septembre 1853, autant que ce département y est concerné. A cette époque, vers le 1er septembre, M. Cary, député inspecteur-général, apporta à ce département la correspondance, etc., qui avait eu lieu sur le sujet entre la commission des chemins à barrières de Montréal, le secrétaire provincial et l'inspecteur-général,

au sujet du renouvellement des débentures pour £47,000. D'après cette correspondance, etc., le receveur-général, le 3 septembre 1853, comme il appert par une copie ci-jointe, soumit au conseil un mémoire recommandant de mettre à effet les suggestions de l'inspecteur-général, savoir, de racheter les débentures et les faire renouveler à 20 ans pour des fonds spéciaux, et il demanda qu'on émit un warrant pour l'autoriser à racheter les dites débentures. Si cette suggestion avait été adoptée, les débentures auraient été rachetées en les présentant au bureau du receveur-général, et, conséquemment, on n'aurait payé que £34,000 à même le trésor. Par ordre en conseil, cependant, (dont copie est ci-jointe), du 7 septembre 1853, il fut ordonné qu'un warrant serait émis en faveur de J. F. Bradshaw, écuyer, gérant de la banque du Haut-Canada, pour les fins ci-dessus mentionnées, (voir copie du warrant ci-jointe.) En conséquence du dit warrant, le 14 septembre 1853, M. Bradshaw reçut, à même l'argent dans la banque du Haut-Canada qui ne portait pas intérêt, la somme de £47,000 courant; il racheta et remit au département du receveur-général, à compte des dites débentures, le montant de £34,600. Autant que ma mémoire m'est fidèle, je me trouvais à Montréal dans le mois de mai ou de juin 1854, et dans une visite à M. Holmes, trésorier de la commission des chemins à barrières de Montréal, je lui demandai quels étaient les possesseurs des £13,000 de débentures, que je pensais être encore dues dans le temps? Sur quoi il me répondit qu'il fallait que j'eusse oublié qu'elles avaient été rachetées par la province en 1850. L'évènement aussitôt s'offrit de lui-même à mon esprit, et en retournant à Québec je le communiquai au département de l'inspecteur-général; les débentures furent alors renouvelées, et en recevant les nouvelles débentures on envoya à la commission des chemins à barrières un certificat constatant que les autres avaient été brûlées.

En parlant du sujet à M. Holmes, je mentionnai que peut-être le gouvernement demanderait l'intérêt pour le temps écoulé depuis le rachat des débentures par la province; il me fit remarquer alors que ce serait inutile, vu que la commission n'avait pas d'argent, et que si on le demandait, la commission s'adresserait au gouvernement pour l'avancer, et ce jour il m'informa que la commission ne s'était nullement préparée à faire le paiement de l'intérêt sur les £13,000 après le rachat de cette somme par le gouvernement, et qu'elle ne s'attendait nullement qu'on lui demanderait cet intérêt.

A mon retour à Québec, en juin ou mai 1854, je communiquai aussi au receveur-général ma conversation avec M. Holmes au sujet de l'intérêt; le receveur-général m'informa qu'il consulterait ses collègues là-dessus; et l'ayant fait, il me dit qu'il avait été décidé qu'on ne demanderait pas les arrrages d'intérêt pour le présent, pour la raison, comme je compris, que la commission des chemins à barrières de Montréal avait jusque-là régulièrement payé ses intérêts, pendant que les intérêts de la commission des chemins à barrières de Québec l'avait été aussi régulièrement par la province, et comme la commission de Montréal n'avait pas de fonds, il fallait à tout évènement l'abandonner pour le présent. Ayant eu occasion d'écrire à M. Holmes un billet privé, je lui fis part de cette communication.

Tout le montant de £47,000 fut chargé à la banque du Haut-Canada, dans les livres de la province, et le même compte fut crédité avec les débentures rachetées à mesure qu'elles étaient transmises, laissant ainsi la balance au débit d'un compte spécial de la banque du Haut-Canada, et montrant l'impossibilité de le perdre de vue. La balance fut portée au crédit du compte général du receveur-général, le 18 décembre 1844, à la demande du département de l'inspecteur-général.

Quant à dire qu'il y ait eu aucune perte d'intérêt, parce que les £13,000 sont restés déposés dans la banque du Haut-Canada jusqu'au 18 décembre 1854, ce n'est pas le cas, vu que cette somme faisait partie des deniers qui ne portaient pas

intérêt; et durant la période de temps que ce montant fut ainsi possédé par la banque du Haut-Canada, il y avait dans toutes les banques des sommes considérables qui ne portaient pas intérêt et dont les £13,000 en question auraient fait partie.

En consultant les comptes publics pour l'année terminée le 31 mai 1851, on verra que les £13,000 rachetés en octobre 1850 ont été regardés comme une diminution de la dette publique, en vertu de l'acte 12 Vict., chap. 5.

Je ne nie pas pour un instant que le rachat des £13,000 de débetures, en 1850, était sorti de ma mémoire, jusqu'à ce que la chose me fut mentionnée par M. Holmes, mais en même temps, je prends la liberté de dire, autant que je puis en juger, que la province ne pouvait faire aucune perte par l'émission d'un warrant dont la banque devait tenir compte.

Les livres de la province montraient clairement que la banque du Haut-Canada devait le montant de la balance des £47,000; et j'ai déjà fait voir qu'il n'y a eu aucune perte d'intérêt, parce que le montant était porté à un compte spécial, au lieu de l'être au compte général du receveur-général où il n'aurait pas produit d'intérêt non plus.

Pour ce qui regarde la dernière partie de la demande—pourquoi je ne me suis pas aperçu, en consultant le grand livre, qu'un warrant pour £47,000 n'était pas nécessaire dans le mois de septembre 1853,—je prends la liberté d'exposer, que que quand bien même la demande du département pour le warrant tel que requis eut été accordée, aucune telle somme de £47,00 n'aurait été payée à même le trésor. Je ferai remarquer de plus que le bureau du receveur-général n'est pas une branche du bureau d'audition, et on verra, en examinant de nouveau la demande que lorsque le warrant fut demandé le 3 septembre 1853, cette demande était entièrement basée sur le record transmis par le bureau de l'inspecteur-général et qui accompagnait la demande du dit warrant et qui n'indiquait aucune autre somme que celle de £47,000.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très-obéissant serviteur,

C. E. ANDERSON,

D. R. G.

WM. LYON MACKENZIE, écuyer,
Président du comité des Comptes Publics,
Québec.

MONTRÉAL, 17 octobre 1850.

Monsieur,—M. Court, gérant de la banque d'épargne, vous remettra pour £13,000 de débetures de la commission des chemins à barrières de Montréal, et pour £10,800 de celles de la commission du chemin de Chambly. Vous aurez la bonté de payer ces débetures à M. Court—celles de Chambly au pair, et celles de Montréal à 95, ensemble avec l'intérêt courant dont M. Court vous donnera note. Il se monte, m'informe-t-il, à £10,984 12s. 6d., sur celles de Chambly, et à £12,572 4s. 8d., sur celles de Montréal. Le total que vous êtes prié de payer à M. Court, sera donc de £23,556 17s. 2d., suivant l'état ci-dessous, et un warrant sera immédiatement émis pour ce montant en faveur de Thomas G. Ridout, écuyer, caissier de votre banque.

J'ai, etc.

F. HINCKS,

Inspecteur-Général.

JOSEPH WENHAM, écuyer,
Caissier de la Banque du Haut-Canada,
Montréal.

Commission du chemin de Chambly	£10,800	0	0	
Intérêt du 5 juillet, 104 jours.....	184	12	6	
				10,984 12 6
Commission des chemins de Montréal	13,000	0	0	
Moins 5 pour cent.....	650	0	0	
				12,350 0 0
Intérêt sur £13,000, 104 jours.....	222	3	8	
				12,572 4 8
				£23,556 17 2

No. 7099.

Copie d'un rapport d'un comité de l'honorable conseil exécutif, le 21 octobre 1850, approuvé par son excellence le gouverneur-général en conseil, le même jour:

Sur communication de l'hon. receveur-général, datée du 21 octobre courant, recommandant qu'un warrant soit émis en faveur de Thomas G. Ridout, écuyer, caissier de la banque du Haut-Canada, à même le fonds consolidé pour la somme de £23,556 17s. 2d. etc., courant pour le rachat des débentures suivantes, négocié par l'entremise de l'honorable inspecteur-général, à Montréal, suivant sa lettre ci-annexée, du 17 du courant à Joseph Wenham, savoir :

Commission du chemin de Chambly.....	£10,800	0	0	
104 jours d'intérêt.....	184	12	6	
				£10,984 12 6
Commission des chemins de Montréal.....	£13,000	0	0	
Moins 5 pour cent.....	650	0	0	
				£12,350 0 0
Intérêt sur £13,000, 104 jours,.....	222	4	9	
				£12,572 4 8
				£23,556 17 2

Le receveur-général sollicite en même temps l'autorisation de votre excellence pour le mettre en état d'émettre de temps en temps, suivant que demande lui en sera faite, des débentures à dix, quinze ou vingt années, à même le fonds consolidé, portant six pour cent d'intérêt, et à vendre au pair, le produit devant en être employé au rachat de ces débentures qui sont maintenant dues ou qui le deviennent et qui doivent être chargées contre le fonds consolidé, conformément à la 12e Victoria, chap. 5, intitulé : "Acte pour mieux administrer la dette publique et les comptes, revenus et propriétés."

Le receveur-général demande encore que votre excellence l'autorise à échanger, pour ceux qui le demanderont, les débentures qui ont été émises en vertu de l'autorité de la 9 Victoria, chap. 65, pour pertes souffertes de la rébellion dans le Bas-Canada, contre d'autres débentures à être portées contre le fonds consolidé, sous l'autorité de la 12. Vict., chap. 58.

Le comité recommande respectueusement qu'un warrant, tel que recommandé, soit émis en faveur de T. G. Ridout, Ecr., pour la somme de £23,556 17s. 2d., pour les fins mentionnées ci-dessus.

Le comité recommande en outre que l'autorisation demandée dans les diverses matières ci-dessus détaillées, soit accordée.

Certifié,

(Signé,)

J. JOSEPH,

J. G. E.

A l'honorable Receveur-général,
Etc., etc., etc.

Par son excellence le très honorable James, comte d'Elgin et Kincardine, C. C.,
gouverneur-général de l'Amérique Britannique du Nord.

A l'honorable receveur-général de la province du Canada.

Vous êtes par le présent autorisé et requis de payer ou faire payer, à même les deniers qui sont ou qui seront entre vos mains pour payer les dépenses du gouvernement civil de la province du Canada, à Thomas G. Ridout, caissier de la banque du Haut-Canada, ou à ses ayant cause la somme, de vingt-trois mille cinq cent cinquante-six louis, dix-sept chelins et deux deniers courant, étant pour le rachat de certaines débetures émises pour le compte de la commission du chemin de Chambly et de ceux de Montréal, tel qu'autorisé en conseil le 21 du courant.

Et pour ce, les présentes et la quittance du dit Thomas G. Ridout ou de ses ayants cause, vous serviront d'ordre et de décharge suffisante. Ce 22 octobre 1850.

(Signé,)

E. A. MEREDITH.

Député-Gouverneur.

Reçu, le 31 octobre 1850, de l'honorable receveur-général, la somme ci-dessus mentionnée, pour laquelle j'ai donné des reçus en double.

(Signé,)

THOMAS G. RIDOUT,

Caissier.

No. 253.

Le soussigné demande à exposer que, relativement aux documents ci-joints de la commission des chemins à barrières de Montréal, il paraîtrait qu'en mars dernier, la dite commission a notifié le gouvernement que, durant le présent mois, ses débetures pour le montant de £47,000 deviendraient dues et que l'intérêt de ces débetures seulement est garanti par le gouvernement. Il a été aussi déclaré qu'il n'était pas à douter que les porteurs de ces débetures les renouvelleraient avec plaisir, vu qu'elles portaient un intérêt de 6 pour cent qui avait été régulièrement payé par la commission. Il a été suggéré alors que peut-être l'on pourrait les renouveler en Angleterre à de meilleures conditions. Il faut encore remarquer que le 24 juin dernier, l'inspecteur-général fit rapport qu'il serait expédient de racheter les débetures et d'en prendre de nouvelles pour des fonds spéciaux. On verra aussi que la commission, par l'entremise de MM. Glyn et Cie., de Londres, a cherché à renouveler l'emprunt des porteurs actuels des débetures; le soussigné, cependant, recommande que la suggestion de l'inspecteur-général soit adoptée et qu'il soit émis un warrant pour le mettre en état de racheter les dites débetures et les renouveler pour une période de 20 ans, pour des fonds spéciaux.

Respectueusement soumis,

(Signé,)

E. P. TACHÉ,

Receveur-Général.

Bureau du Receveur-Général, Québec,

3 Septembre 1853.

Extrait d'un rapport d'un comité de l'honorable conseil exécutif, sur les affaires d'état, daté le 7 septembre 1853, approuvé par son excellence l'administrateur en conseil, le même jour.

Sur le mémoire de l'honorable receveur-général, du 3 septembre courant, soumettant, au sujet de certains documents reçus de la commission des chemins à barrières de Montréal, qu'il apparaîtrait qu'en mars dernier la dite commission a notifié le gouvernement que, durant le présent mois, ses débentures pour le montant de £47,000, l'intérêt seulement dont deviendraient échues, est garanti par le gouvernement, et qu'il y est dit aussi qu'il n'est pas à douter que les porteurs actuels des débentures les renouvelleraient avec plaisir vu qu'elles portent un intérêt de 6 pour cent qui a été régulièrement payé par la commission; qu'il a été en même temps suggéré; que peut-être l'on pourrait les renouveler en Angleterre à de meilleures conditions; que le 24 juin dernier, l'inspecteur-général a fait rapport "qu'il serait expédient de racheter les débentures et d'en prendre de nouvelles pour des fonds spéciaux;" que la commission, par l'entremise de MM. Glyn et Cie., de Londres, ayant cherché à renouveler l'emprunt en Angleterre, n'a pas réussi et demande maintenant au gouvernement la permission de renouveler l'emprunt en faveur des porteurs actuels des débentures. Le receveur-général cependant, recommande que la suggestion de l'inspecteur général soit adoptée et qu'il soit émis un warrant pour le mettre en état de racheter les dites débentures et les renouveler pour une période de 20 ans pour des fonds spéciaux.

Le comité recommande humblement que la suggestion du receveur-général soit approuvée et qu'un warrant soit émis, en conséquence, en faveur de J. F. Bradshaw, écuyer, gérant de la banque du Haut-Canada, pour les fins ci-dessus mentionnées.

Certifié,

(Signé,)

WILLIAM H. LEE.

Assistant G. C. E.

Par son excellence le lieutenant-général William Rowan, C. B. administrateur, etc., de l'Amérique Britannique du Nord, etc., etc., etc.

A l'honorable receveur-général de la province du Canada.

Vous êtes par le présent autorisé et requis de payer ou faire payer, à même les derniers qui sont ou qui seront entre vos mains pour payer les dépenses du gouvernement civil de la province du Canada, à J. F. Bradshaw, gérant de la banque du Haut-Canada, à Québec, ou à ses ayants cause, la somme de quarante-sept mille louis courant, pour le mettre en état de racheter pour le gouvernement les débentures devenues dues de la commission des chemins à barrières de Montréal jusqu'au montant autorisé en conseil le 7 courant.

Et pour ce, les présentes avec la quittance du dit J. F. Bradshaw ou ses ayants-cause, vous serviront d'ordre et de décharge.

(Signé,)

E. PARENT,

Député-Gouverneur.

Québec, ce 9e jour de septembre 1853.

Reçu ce 14 septembre 1853, de l'honorable receveur-général la somme ci-dessus mentionnée pour laquelle j'ai donné des reçus en double.

(Signé,)

J. F. BRADSHAW.

MERCREDI, 11 Avril 1855.

Le comité s'assemble,—

PRÉSENTS :

MM. MACKENZIE, (au fauteuil),
 MASSON,
 CLARKE,
 PATRICK,
 RHODES,

MM. MONGENAI, S,
 FERRIE,
 l'Hon. M. YOUNG,
 DEWITT, et
 HOLTON.—11.

Le président présente un état par écrit de C. E. Anderson, écuyer, relativement aux débentures de la commission des Chemins à barrières, lequel est lu comme suit :

No. 83.

2h. P. M., DÉPARTEMENT DU RECEVEUR-GÉNÉRAL,
 QUÉBEC, 2 AVRIL 1855.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre seconde lettre de ce jour me transmettant les questions Nos. 249, 250, 251, 252, 353, 254, et 255 du comité des comptes publics à James Holmes, écuyer, secrétaire de la commission des chemins à barrières de Montréal, et ses réponses à ces questions.

En réponse j'ai l'honneur de vous dire, pour l'information du comité, que je ne vois aucune de ces questions ou réponses qui demandent des remarques de ma part, excepté les Nos. 252, 254, 255.

Je remarque qu'à la question No. 252 M. Holmes dit que l'intérêt sur les £13,000 de débentures rachetées par la province, en octobre 1850, "aurait été payé" s'il y eut eu des fonds en main, ou que du délai aurait été demandé ou "qu'une avance aurait été requise du receveur-général." M. Holmes n'a pas dit qu'il y avait des fonds en main et il n'est pas probable qu'il y en ait jamais eu,—car en juin 1850, la commission s'est trouvée dans la nécessité de s'adresser au gouvernement pour le montant de £1,500 destiné à payer l'intérêt dû le 5 juillet 1850, et je répète ce que j'ai déjà dit dans ma communication du 28 dernier, que ce jour là M. Holmes m'annonça clairement que la commission ne s'était jamais préparée à payer l'intérêt sur les £13,000 de débentures qui avaient été rachetées par la province, et qu'elle ne s'attendait pas qu'on le lui demanderait; D'ailleurs je ne vois point qu'il y ait à blâmer aucun département du gouvernement pour n'avoir pas demandé à la commission l'intérêt sur les débentures qui avaient été rachetées par la province; ces débentures n'ont point été achetées en 1850, mais rachetées comme par partie de la dette publique de la province, et l'item a paru dans les comptes publics soumis au parlement pour l'année 1850, comme fait en réduction de la dette publique, en vertu, de l'autorité 12 Vic., chap. 5, clause 1. Ce ne fut pas une erreur, car il était entendu qu'il ne serait pas demandé, et je me rappelle distinctement, que lorsque les débentures étaient sur le point d'être brûlées par le comité, l'affaire fut dûment considérée et que l'on en vint à la décision que les débentures étaient une partie de la dette publique, et qu'elles étaient détruites en conséquence. Ce fait même indique que l'on n'avait pas l'intention de demander l'intérêt, vu que l'intérêt ne pouvait pas être exigé sans présenter les débentures, ce que l'on ne pouvait plus faire quand elles étaient détruites.

En réponse à la question No. 254, M. Holmes dit que je suis la personne qui lui a donné à entendre, lors du renouvellement des débentures pour £13,000, en septembre 1853, que l'intérêt depuis 1850 ne serait pas réclamé et que la remise était le fait du receveur-général. Je crois avoir expliqué clairement et franchement ce point dans ma communication du 28 dernier, c'est-à-dire, que le receveur-général, après s'être consulté avec ses collègues, m'avait dit qu'il avait été décidé

qu'il ne serait rien demandé alors, pour les arrérages d'intérêt mais simplement qu'on demanderait le renouvellement des débetures à partir du mois de septembre 1853, époque de leur échéance. Ce fait est aujourd'hui corroboré par le receveur-général; si j'ai dit quelque chose de plus que cela à M. Holmes ce n'était pas mon intention; et j'ai raison de croire que le fait d'avoir mentionné au receveur-général que M. Holmes m'avait informé verbalement que la commission n'était pas prêt à payer les arrérages d'intérêt, joint à sa ponctualité ordinaire, a dû engager jusqu'à un certain point le gouvernement à ne pas insister pour le moment sur ses droits; je dois dire en même temps que je ne m'attendais pas à ce que la commission serait appelée à payer les arrérages d'intérêt et si une autre administration eut fait payer ces arrérages à la commission, je ne verrais pas en cela d'inconsistance de la part de l'administration précédente ni une admission d'erreur ou de négligence.

Quant à la question No. 255 et la réponse de M. Holmes, mentionnant une note ou des notes de ma part marquées "privées," M. Holmes aurait du aussi bien fait de transmettre les notes, vu que dans sa réponse à No. 254 il en a donné la substance, en autant au moins qu'y est concernée l'affaire en question, et je l'ai donnée aussi moi, tant dans ma présente communication que dans ma lettre du 28 ultimo.

Quant au dernier paragraphe de votre communication dans lequel vous dites "si les notes marquées "privées" *** sont exclusivement sur les affaires de "la commission *** c'est à vous à considérer si les copies ne devraient pas en "être mises devant le comité." A cela je demanderai à répondre qu'ayant déjà donné au comité la substance de ces notes, et dans cette communication et dans la précédente, en autant qu'elles ont rapport au sujet sous discussion, je ne vois pas quel bien résulterait d'une déviation à la règle la plus sacrée de la société; sous cette impression, je prends respectueusement la liberté de refuser de transmettre moi-même des lettres privées ou d'approuver qu'elles soient communiquées par M. Holmes. Je pourrais ajouter que ces notes contiennent certaines autres matières que le sujet en question.

Puis-je, en terminant, exprimer l'opinion que je considère "la commission de chemins à barrières de Montréal" comme les agents de la province; tous ces déboursés ont été prélevés sur la garantie de la province, et je considère qu'elle ne fait qu'administrer les chemins pour le gouvernement, et sous le rapport des affaires ce n'est simplement que l'agent du gouvernement en dette avec le gouvernement; si la commission est maintenant appelée à payer les intérêts en question, le résultat sera que la commission s'adressera au gouvernement pour une avance qui lui permette de payer sa dette au gouvernement; c'est bien différent d'une compagnie privée ou à fonds social; et c'est sous ce dernier point de vue que la matière en question semble avoir été considérée.

J'ai, etc.,

C. E. ANDERSON,
D. R. G.

WM. LYON MACKENZIE, junior, écuyer,
Greffier du comité des comptes publics,
Québec.

L'hon. M. Young, secondé par M. Masson, propose, qu'attendu que les seuls renseignements que ce comité puisse avoir sur les transactions publiques n'est que par l'entremise des documents officiels, et que comme tous les enseignements qui ont rapport à l'intérêt sur les £13,000 de débetures de la commission des chemins à barrières de Montréal semblent se résumer dans certaines notes marquées "privées" entre le député receveur-général et M. Holmes, le secrétaire de la commission, c'est l'opinion de ce comité que telles notes privées devraient être produites, et que le président soit prié de signifier tel ordre au député receveur-général.

Le comité s'est assemblé pour considérer le projet d'un rapport sur le système décimal de monnaie, lequel a été adopté ainsi que deux résolutions dont rapport à cette chambre est ordonné ce jour.

Ajourné à demain, à 11h. A. M.

JEUDI, 12 Avril 855.

Le comité s'assemble,—

PRÉSENTS :

MM. MACKENZIE, (au fauteuil),
SOMERVILLE,
L'Hon. JOHN JOUNG,
M. HOLTON,

MM. CLARKE,
DEWITT,
MATTICE,
PATRICK.

Le président soumet à la considération du comité le projet d'un quatrième rapport (sur le système décimal de monnaie, et sur les poids et mesures), lequel est adopté : ordonné qu'il soit présenté à la chambre.

C. E. Anderson, écuyer, est appelé et interrogé.

256. Par M. Young.—Est-ce qu'aucune partie des arrérages de l'intérêt dû sur les £13,000 de débetures de la commission des chemins à barrières de Montréal, rachetées par le gouvernement, a été payée par ou lui a été demandée à la commission ; si oui, quand a-t-elle été payée ou demandée ?—Je ne sais pas personnellement s'il en a été payé par la commission, ou si demande lui en a été faite. Le receveur-général m'informe qu'il ne connaît pas d'ordre en conseil qui ait été passé pour en demander le paiement ; et comme dans mon opinion cette affaire devint une lettre morte quand les débetures furent brûlées en 1850, je ne vois pas comment cet intérêt peut être demandé aujourd'hui sans l'autorisation du conseil.

257. Savez-vous s'il a été passé quelque ordre en conseil pour autoriser votre département à remettre l'intérêt dû par la commission des chemins à barrières de Montréal sur les dits £13,000 de débetures ?—J'ai toute raison de croire que nul ordre en conseil n'a été passé pour autoriser le département du receveur-général à remettre l'intérêt en question, mais je ne que lorsque les débetures ont été reçues en 1854, je portai l'affaire à l'attention du receveur-général. Il se rendit au conseil et consulta ses collègues ; à son retour il me dit qu'il avait été décidé de ne pas réclamer les arrérages d'intérêt mais simplement de demander que les débetures fussent renouvelées, avec intérêt depuis le 1er septembre 1853 ; par conséquent le 19 mai 1854, il fut adressé une communication officielle à M. Holmes, secrétaire-trésorier de la maison de la Trinité de Montréal, demandant que les débetures fussent renouvelées à compter de la même date que les autres qui avaient déjà été renouvelées, savoir à compter du 1er septembre 1853—ce qui fut mis à effet. Dans mon opinion il ne fallait aucun ordre en conseil pour la remise de l'intérêt ; si l'on eut eu l'intention de réclamer l'intérêt, il aurait fallu peut-être un ordre en conseil.

258. Les débetures du havre de Montréal, dont l'intérêt est garanti par la province, ne sont-elles pas dans la même position que les débetures de la commission des chemins à barrières de Montréal dont la province garantit aussi l'intérêt ?—Je pense qu'elles le sont, et la responsabilité de la province est la même dans les deux cas ; je ne parle pas du montant, mais de la responsabilité seulement.

259. Le gouvernement a-t-il acheté ou racheté aucune partie des débetures du havre de Montréal ?—Le gouvernement n'a racheté aucune partie de ces débetures, autant que je le sache, mais il a acheté et possède maintenant comme fidéi-commissaire les débetures suivantes :

£40,000 sterling, à 5 pour cent, en débetures	} Pour le fonds du clergé.
4,000 courant,	
150 courant	

260. Le gouvernement a-t-il régulièrement demandé aux commissaires du havre de Montréal l'intérêt dû sur leurs débentures, et a-t-il été régulièrement payé ?—Le gouvernement a demandé et reçu l'intérêt ci-dessus cité comme syndic pour les fonds du clergé et des biens des Jésuites, et le montant a été dûment crédité à ces fonds. (Ce cas n'est nullement analogue au rachat que la province a fait, avec les deniers du fonds consolidé des £13,000 de débentures de la commission des chemins à barrières de Montréal.)

261. Savez-vous que durant la construction du havre de Montréal, les commissaires ont été obligés de demander l'assistance du receveur-général pour payer l'intérêt de leurs débentures, et cet intérêt n'a-t-il pas été régulièrement entré au débit du havre de Montréal, lorsqu'il a été ainsi payé ?—J'ai raison de croire que ce qui précède est correct, mais je ne puis comprendre quelle analogie il y a entre cette affaire et les £13,000 de débentures de la commission des chemins à barrière de Montréal qui ont été rachetées. L'un des cas est un prêt fait à la commission du havre pendant que le havre se construisait, et avant que l'on pnt espérer en aucun revenu; mais lors que l'on s'aperçut que les travaux paieraient bien et que les droits de quaiage n'étaient pas trop onéreux, le gouvernement a indubitablement senti que l'intérêt du prêt ainsi fait devait être payé par les commissaires du havre. Le cas est bien différend pour la commission des chemins à barrières de Montréal. L'intérêt n'était pas prêté ou chargé à la commission, et il n'a pas été demandé et ne devait pas l'être par le gouvernement qui racheta ces débentures en 1850, mais les racheta comme partie de la dette de la province, en vertu de la 12 Vict., chap. 5, acte qui n'existait pas quand le havre de Montréal fut construit. D'ailleurs, il a été prouvé que, même avec les droits de péage les plus élevés sur les chemins de Montréal et dont le public se plaint déjà, la commission n'a pu payer l'intérêt, et en 1850, non seulement l'intérêt sur les £13,000 ne lui fut pas demandé, mais le gouvernement fut obligé de lui payer, comme je l'ai déjà dit, une autre somme de £1,500 d'intérêt qui fut directement chargé contre le fonds consolidé.

262. [*Par M. Holton.*]—Au crédit de quel compte fut porté l'escompte de 5 pour cent sur les £13,000 de débentures de la commission des chemins à barrières de Montréal, achetées ou rachetées par le gouvernement ?—Le montant fut porté au crédit des débentures provinciales, du Bas-Canada, formant partie du fonds consolidé du revenu; le prix du rachat fut aussi porté à ce compte.

263. [*Par M. Young.*]—Considérez-vous que le rachat des débentures de la commission des chemins à barrières de Montréal exempte cette commission de l'obligation de payer l'intérêt échu sur ces débentures ?—Je ne pense pas que la commission en soit ainsi exempte; mais le gouvernement est libre de demander l'intérêt s'il le juge à propos, et je pense qu'il faudra un ordre en conseil; j'en révoquerais la justice en doute, en face des péages élevés que l'on exige aujourd'hui sur les chemins de Montréal, dont la commission paie si régulièrement les intérêts, pendant que les péages sont bien plus bas sur les chemins de Québec où le gouvernement a régulièrement payé les intérêts. Comme de raison si l'on insiste sur le paiement de l'intérêt, la commission de Montréal devra élever ses péages pour le payer. Je ne puis comprendre pourquoi l'on demanderait plutôt cet intérêt de trois années, dû par la commission, que les £1,500 payés pour elle en 1850, et chargés directement contre le fonds consolidé.

264. M. Holmes, dans son témoignage, dit que l'ordre pour la remise de l'intérêt dû par la commission des chemins à barrières de Montréal, était contenu dans des notes marquées "privées." Voulez-vous dire à ce comité s'il y a quelques lettres officielles autres les "notes privées;" et s'il y en a, voulez-vous en communiquer des copies ?—Il y avait une lettre officielle portant la même date que la "note privée," de moi à M. Holmes, datée le 19 mai 1854, et dans laquelle

ma note privée était incluse. Le témoignage du receveur-général vient clairement à l'appui du mien, quant à la décision que le gouvernement a prise de ne point réclamer les arrérages d'intérêt, et la copie de la lettre officielle, ci-dessous reproduite, indique clairement qu'elle ne voulait que demander le renouvellement des débetures à compter du 1er septembre 1853, seulement; et il n'y a rien qui fasse voir que l'intérêt ait jamais été demandé et par conséquent la remise n'en était pas nécessaire.

(Copie.)

No. 538

BUREAU DU RECEVEUR-GENERAL,
QUEBEC, 19 mai 1854.

MONSIEUR,—Relativement à la communication de ce département du 6 septembre dernier, au sujet du renouvellement par le gouvernement, pour divers fonds spéciaux, des débetures de la commission des chemins à barrières de Montréal pour £42,000, devenant dues vers cette époque,—

J'ai maintenant l'honneur de vous prier de vouloir bien, en addition à celles qui ont été ordonnées et reçues par lettre de ce département du 28 décembre 1853,.....£24,100
Par " " " 24 Juillet 1854..... 9,680

£33,780

faire préparer les débetures suivantes et les transmettre à la banque du Haut-Canada, dans votre cité, avec les mêmes procédés que pour les £33,780 ci-dessus cités. Les débetures porteront les mêmes dates (1er septembre 1853) et auront le même caractère que ci-dessus à tous égards :

2	Débetures de £200, £200 en faveur des " Chippawas, du lac Huron et de Simcoe".....	£ 400
8	Débetures de £500 chaque, en faveur de Mississaguas de Crédit	4,000
2	" " £200, £100 " " Mohawks de la baie de Quinté	300
8	" " £1000 chaque, " " des Six Nations.....	8,000
10	" " £100 chaque, " " du fonds général.....	1,000
1	" " £120 " " des Sauvages du Bas-Canada.	120

£13,820

Ce dernier montant, avec les £33,780 déjà émis, formera £47,6000 qui est le montant que le gouvernement a réellement racheté. L'excédant de £600 vient de ce que le gouvernement a racheté en 1850 ce montant de débetures émises en vertu de la 9 Vict., chap. 67, en 1847, et l'on désire maintenant qu'elles soient renouvelées en la même manière et termes que les £33,780 de débetures ci-dessus requises. Ce département mettra alors au compte de la commission la somme de £13,500 de débetures rachetées qui, avec les £320 au crédit, suivant la lettre de ce département du 2 février dernier, complètera la transaction.

Je suis, monsieur,

Votre très-obéissant serviteur,

(Signé.)

E. P. TACHÉ,
R. G.

JAMES HOLMES, écuyer,
Secrétaire-trésorier de la commission
des chemins à barrières de Montréal.

Le comité s'ajourne à demain, à onze heures A. M.

VENDREDI, 13 avril 1855.

Le comité s'assemble,—

PRÉSENTS :

MM. MACKENZIE, (au fauteuil),
 HOLTON,
 L'Hon. J. YOUNG,
 MM. DEWITT,
 Dr. CLARKE,
 Capt. RHODES,

MM. PATRICK,
 Dr. MASSON,
 FERRIE,
 MONGENAI, et
 MATTICE—11.

L'honorable *Etienne Taché*, receveur-général, est appelé et interrogé :—

265.—Savez-vous qu'en octobre 1850, des débetures de la commission des chemins à barrières de Montréal pour £13,000 devenant échues le 1er septembre furent rachetées par la province, et si c'est le cas, en vertu de quelle autorité ont-elles été rachetées, et à quel compte le rachat a-t-il été porté?—Oui, elles ont été rachetées sous l'autorité d'un ordre en conseil du 21 octobre 1850, et warrant No. D 2118, et portées au compte des débetures provinciales du Bas-Canada qui forment partie du fonds consolidé.

266.—Qu'est-il advenu des débetures après qu'elles ont été rachetées?—Elles furent brûlées le 11 novembre 1850, par un comité nommé par ordre en conseil du 4 janvier 1850, pour détruire tous les effets rachetés par la province à la fin de chaque mois.

267.—Croyez-vous que l'acte de brûler les débetures, tel que vous l'avez dit, indiquait que le gouvernement n'avait pas l'intention de demander à la commission le paiement de l'intérêt?—Au temps qu'elles furent brûlées mon impression était que le gouvernement n'exigerait pas d'intérêt de la commission.

268.—Savez-vous si la commission a établi des dispositions pour le paiement de l'intérêt sur ces débetures de 1850 à 1853?—Je l'ignore.

269.—Ces débetures n'ont-elles pas été renouvelées par la commission en faveur du gouvernement, à 20 ans à compter du 1er septembre 1853, au compte des fonds spéciaux, sous l'autorité de l'ordre en conseil du 3 septembre 1853?—Oui.

270.—A l'époque où les débetures de £13,000 furent renouvelées, fut-il question d'intérêt depuis 1850, jusqu'à septembre 1853, et si c'est le cas, dites les circonstances?—A cette époque, je me consultai avec mes collègues, et je leur dit que j'étais d'opinion qu'il serait préférable de ne pas exiger cet intérêt de la commission, vu que la commission des chemins à barrières de Québec, ayant les mêmes effets du gouvernement, n'avait jamais payé aucune portion de l'intérêt; l'opinion ainsi exprimée fut agréée par mes collègues, et il fut verbalement décidé que l'intérêt ne serait pas alors demandé, et je fis écrire une lettre officielle de mon département demandant à la commission de renouveler les débetures avec intérêt, depuis le 1er septembre 1853 seulement.

271.—Savez-vous si le gouvernement a jamais demandé ou a jamais eu l'intention de demander à la commission le paiement de l'intérêt en question, et n'était-elle pas tenue de le faire en vertu de l'ordonnance, 4 Vict. chap. 7?—Je ne sais pas si le gouvernement l'a fait ou s'il avait l'intention de le faire. Je ne me crois pas obligé d'émettre mon opinion sur ce que le gouvernement était obligé de faire en vertu de la 4 Vict., chap. 7, mais si mon interprétation de la loi est correcte, je crois que la 12 Vict., chap. 5, indiquait une marche différente.

272.—Savez-vous si le gouvernement actuel a ordonné qu'on exigea de la commission le paiement de trois années d'intérêt, c'est-à-dire depuis 1850 jusqu'à septembre 1853?—J'ignore s'il y a eu quelqu'ordre en conseil de passé à cet effet, ou si le gouvernement a fait quelqu'autre démarche.

273.—Savez-vous si l'intérêt en question a été demandé par quelque chef de département appartenant au gouvernement actuel, et si c'est le cas, en vertu de quelle autorité, et quand?—J'ai été informé que le département de l'inspecteur-général a demandé cet intérêt dans le mois dernier, mais je ne sais quelle autorité il avait pour en agir ainsi, si ce n'est qu'il considérait que c'était de son devoir de le faire.

274.—N'est-il pas vrai qu'en octobre 1850, lorsque les £13,000 en débetures de la commission des chemins à barrières de Montréal furent rachetées, £10,800 des débetures de la commission du chemin de Chambly furent aussi rachetées en même temps et en vertu du même ordre en conseil, et de fait par le même warrant?—Oui, c'est parfaitement vrai.

275.—A quel compte le montant des deniers de rachat de la commission des chemins à barrières de Chambly fut-il porté?—Aux débetures provinciales, Bas-Canada, formant partie du fonds consolidé du revenu, de même que les £13,000 des débetures de la commission des chemins à barrières de Montréal.

276.—La commission de Chambly a-t-elle jamais payé aucune partie du principal ou de l'intérêt des dites débetures rachetées, ou bien la commission a-t-elle été notifiée de le faire, et si non, pourquoi?—La commission de Chambly n'a jamais payé aucune partie du principal et de l'intérêt, et je ne sais pas si elle a été notifiée de le faire. Les débetures furent rachetées comme faisant partie de la dette de la province, et le gouvernement, à ma connaissance, n'a pas notifié la commission de renouveler les débetures ou de payer l'intérêt.

277.—La garantie du gouvernement en faveur de la commission des chemins à barrières de Québec n'est-elle pas du même genre que celle en faveur de la commission de Montréal?—Il a été passé divers actes du parlement relativement à la commission des chemins à barrières de Québec, et quoique j'aie lu ces actes je ne suis pas prêt à dire que la garantie soit de la même nature que celle de la commission de Montréal, quoique je pense qu'en substance elle soit la même.

278.—La commission des chemins à barrières de Québec a-t-elle régulièrement payé l'intérêt sur les débetures émises, et sinon, qui l'a payé?—La commission de Québec n'a jamais payé l'intérêt sur les débetures garanties du gouvernement : invariablement c'est la province qui l'a fait.

279.—N'êtes-vous pas d'opinion que si le gouvernement eut demandé à la commission des chemins à barrières de Montréal le paiement des arrérages des trois années d'intérêt sur les £13,000 en question, elle aurait été obligée ou d'élever les péages sur les chemins de Montréal ou de demander au gouvernement une avance pour payer l'intérêt?—Je suis d'opinion que, dans les circonstances mentionnées, la commission aurait été obligée d'avoir recours à l'un ou l'autre des moyens indiqués.

280.—Si les £13,000 des débetures des chemins à barrières de Montréal, rachetées en 1850, formaient partie de la dette de la province, comme le député receveur-général le prétend, pourquoi £650 ont-ils été retenus aux porteurs?—Je ne crois pas que le gouvernement se soit mis en contradiction avec lui-même en rachetant £13,000 des débetures des chemins à barrières de Montréal, en 1850, supposant qu'à cette époque il considérait ces débetures comme formant partie de la dette provinciale, en prenant avantage de l'escompte, 5 pour cent, auquel elles étaient cotées sur le marché. Le gouvernement ne pouvait-il pas, en justice et en honnêteté, racheter ce qu'il considérait former partie de sa propre dette au prix du marché, surtout quand les porteurs de ces débetures, en vendant à un escompte de 5 pour cent, faisaient encore un profit considérable,

plusieurs d'entre eux les ayant achetées même à 10 pour cent d'escompte ? Quant à moi, je suis décidément d'opinion que le gouvernement aurait été très-blâmable si, en négligeant de faire un profit honnête sur le rachat de ces débentures, il eut placé cet escompte dans la bourse d'individus qui avaient déjà gagné considérablement par cette spéculation, au lieu de le mettre dans la caisse publique.

281.—Si les livres de votre département étaient bien tenus, aurait-il été possible qu'un warrant de £47,000 fut émis pour racheter ou acheter les bons des chemins à barrières de Montréal en septembre 1853, dont vous aviez racheté ou acheté £13,000 en 1850 ?—La question de savoir si les livres dans mon bureau sont bien ou mal tenus est loin d'être une question problématique pour moi. Je réponds donc sans hésiter que mes livres sont parfaitement bien tenus. Si je les avais consultés quand mon mémoire fut rédigé afin d'obtenir l'autorité de racheter les £47,000 de débentures de la commission des chemins à barrières de Montréal, j'aurais de suite découvert que £13,000 de ces débentures avaient déjà été rachetées, et j'aurais borné ma demande au rachat de la balance, c'est-à-dire, £34,000 ; en cela j'ai agi à la demande de la commission des chemins à barrières, et à la suggestion du département de l'inspecteur-général sur lequel la nature de ma charge ne me donne aucun contrôle. Je croyais fermement que le montant à être racheté (£47,000) indiqué et par la commission et par le département de l'inspecteur-général, était correct. Sous cette impression le mémoire fut rédigé sans que j'aie consulté les livres du bureau dans lesquels le rachat des £13,000 apparaît de la manière la plus claire et la plus convainquante ; il est donc parfaitement évident que l'erreur ne venait pas de ce que mes livres étaient mal tenus, mais de ce que ma mémoire m'avait fait défaut en cette circonstance. Je ne désire faire retomber la responsabilité de cette absence de mémoire sur aucun des officiers de mon bureau, ni non plus sur ceux de l'inspecteur-général, quoique la transaction de 1850 eut lieu à leur connaissance aussi bien qu'à la mienne ; j'en accepte toute la responsabilité en autant que mon département s'y trouve concerné ; mais j'ajouterai que si d'un côté j'admets volontairement que je me suis trompé, de l'autre, j'affirme de la manière la plus positive que mon oubli, en 1853, d'une transaction faite trois années auparavant, n'a pas et ne pouvait pas en aucune manière exposer le public à perdre un seul denier. Le comité m'ayant donné communication du témoignage de M. Anderson, mon député, dans lequel ce monsieur prouve d'une manière convainquante que la province n'a pas perdu et ne pouvait pas perdre, soit sur le capital, soit sur l'intérêt de ces £13,000, je pense qu'il est inutile pour moi d'entrer dans des détails pour prouver l'exactitude de mon avancé, qui est d'ailleurs trop bien établi par le témoignage en question pour exiger de ma part aucun autre commentaire. Le comité de vant lequel se trouve le témoignage de M. Anderson jugera de son mérite.

E. P. TACHÉ.

L'hon. *Francis Hincks*, M. P. P., est interrogé :—

282.—Le rachat fait par le gouvernement des débentures de chemins à barrières ou d'autre commission, décharge-t-il la localité particulière ou la commission en faveur de laquelle ces débentures ont été primitivement octroyées, du paiement de l'intérêt annuel dû sur telles débentures ?—Le simple rachat ne déchargerait certainement pas la localité particulière du paiement de l'intérêt, mais on doit remarquer que les chemins à barrières du Bas-Canada sont réellement des travaux du gouvernement, administrés par des commissaires ou syndics nommés par le gouvernement durant bon plaisir. Si les revenus de la commission ne suffisent pas pour faire face à l'intérêt, la charge doit tomber sur le fonds consolidé, tel que la chose est arrivée pour les commissions de Québec et de Chambly.

Ajourné jusqu'à convocation par le président.

JEUDI, 19 Avril 1856.

Le comité s'assemble,—

PRÉSENTS :

MM. MACKENZIE, (Président),
 DEWITT,
 SOMERVILLE,
 L'Hon. JOHN YOUNG,
 MM. PATRICK,
 MASSON,

MM. MATTICE,
 HOLTON,
 MONGENAIS,
 WHINEY, et
 CLARKE,—11.

Le président présente une lettre de William Dickinson, écuyer, du département de l'inspecteur-général, avec copie de la lettre du député inspecteur-général Cary, au secrétaire des syndics des chemins à barrières de Montréal, avec leurs réponses à cette lettre ; aussi, un état des sommes dues par les syndics des chemins à barrières de Montréal pour intérêt payé sur leurs débentures par le gouvernement provincial, à diverses époques, lesquels documents sont lus comme suit :

No. 182.

BUREAU DE L'INSPECTEUR-GÉNÉRAL,

QUÉBEC, 19 Avril 1855.

Monsieur,—Je prends la liberté d'accuser réception de la vôtre de cette date, relativement aux arrrages de l'intérêt dû sur les débentures de la commission de Montréal, et je vous transmets ci-joint, conformément à votre demande " Copie de la lettre de l'honorable inspecteur-général et de la réponse de la commission à la même lettre."

J'ai l'honneur, etc.,

WILLIAM DICKINSON,

Député inspecteur-général *pro tempore*.

W. L. MACKENZIE, écuyer, M. P. P.,
 Président du comité des comptes publics,
 Québec.

No. 157.

BUREAU DE L'INSPECTEUR-GÉNÉRAL,

QUÉBEC, 14 Mars 1855.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous transmettre un état des sommes payées par le gouvernement provincial à diverses époques, sur les débentures de la commission des chemins à barrières de Montréal, et je suis chargé de vous demander la faveur de le soumettre à la considération des syndics.

J'ai l'honneur, etc.,

JOSEPH CARY,

Député inspecteur-général.

JAMES HOLMES, écuyer,
 Secrétaire, etc., des syndics
 des chemins à barrières de Montréal.

Etat des sommes dues par les syndics des chemins à barrières de Montréal, pour l'intérêt sur leurs débentures payé par le gouvernement provincial à différentes époques, savoir :

1841, montant payé cette année.....	£1769	7	11
1842, do do	1670	0	0
1843, do do	1520	0	0
1850, do jusqu'au 1er juillet	1500	0	0
do sur £13,000 du 5 juillet jusqu'au 17 octobre 1850.....	221	4	8

Porte en l'autre part,..... £6681 12 7

<i>Rapporté de l'autre port,.....</i>	£6681	12	7
1853, pour intérêt sur les débentures de £13,000 avancé par la province depuis le 18 octobre 1850, jusqu'au 1er septembre 1853, époque à laquelle le renouvellement des débentures fut accordé par les syndics.....		2239	11 2
		<hr/>	<hr/>
	£8921	3	9

(Signé,) JOSEPH CARY,
Député inspecteur-général.

Bureau de l'inspecteur-général,
Québec, 14 mars 1855.

BUREAU DES SYNDICS DES CHEMINS A BARRIÈRES,
MONTRÉAL, 22 mars 1855.

Monsieur,—Votre lettre du 14 courant, renfermant un état des sommes payées par le gouvernement provincial à diverses époques, sur les débentures de la commission des chemins à barrières de Montréal, avec prière de le soumettre à la considération des syndics, a été reçue et mise devant le bureau, à une assemblée tenue hier.

Le montant total des sommes indiquées dans le compte est de £8921 3s. 9.; sur ce montant il n'y a au crédit du receveur-général, dans les livres de la commission, que £6459 7s. 11d. Les raisons pour lesquelles la balance n'apparaît pas au crédit du receveur-général, sont, premièrement, que le gouvernement, en sa qualité de porteur de débentures de chemin n'a jamais demandé le paiement de l'intérêt dû sur ces débentures; et secondement, que les syndics ont été induits à comprendre que l'intérêt sur les débentures possédées par le gouvernement ne serait pas demandé. En conséquence, ils sont étonnés de trouver dans l'état qui leur est envoyé ce montant de l'intérêt sur ces débentures, depuis le 5 juillet 1850, jusqu'au 1er septembre 1853.

Le bureau espère que le gouvernement, en tenant compte des circonstances, n'exigera pas le montant, c'est-à-dire, £2461 15s. 10d.

Quant aux £6459 7s. 11d. au crédit du receveur-général dans les livres de la compagnie, il est respectueusement exposé que les chemins coûtent plus que les sommes qu'on était autorisé à emprunter, et les syndics n'avaient pas d'autre alternative que de les compléter au moyen des péages. Il est à espérer que le gouvernement, en considération de ce fait, n'exigera pas que les syndics remboursent le montant; s'ils étaient trompés dans leur attente, ils doivent avouer qu'ils n'ont pas les moyens d'opérer ce remboursement à ordre, et ils suggèrent qu'on leur donne l'autorisation d'emprunter le montant sous la même garantie que celle offerte aux prêteurs, en vertu des ordonnances 3 Vict., chap. 31, et 4 Vict., ch. 7, le montant ainsi emprunté devant être payé au gouvernement.

J'ai, etc.,

JAMES HOLMES,
Secrétaire des syndics des chemins à barrières.

JOSEPH CARY, écuyer,
Député inspecteur-général,
Québec.

No. 121.

DÉPARTEMENT DE RECEVEUR-GÉNÉRAL.

QUÉBEC, 23 avril 1855.

Monsieur,—Relativement à ma lettre du 19 courant, j'ai maintenant l'honneur de vous transmettre les questions 257 jusqu'à 265, avec mes réponses, et j'ose croire que le comité en sera satisfait.

Quant à la résolution du comité que j'ai reçue le 11 du courant, dans laquelle on me demande de produire certaine "correspondance privée échangée entre James Holmes, écuyer, de Montréal, et moi-même, correspondance que M. Holmes, dans son témoignage devant le comité, considère comme étant "privée" de ma part, et que j'ai en ma possession."

Je désire très respectueusement exposer que je ne nie pas au parlement le droit d'exiger la production de toute espèce de correspondance, mais je désire en même temps soumettre avec tout le respect dû au comité, que si sous les circonstances actuelles il y a nécessité de produire ces lettres privées en question, qu'elles ont trait à d'autres sujets que celui sous considération, et qu'elles ne contiennent rien sur le sujet actuel qui ne se trouve dans mon témoignage, qui a été entièrement coroboré depuis par le receveur-général, et la lettre officielle de M. Holmes en date du 19 mai 1854, ci-jointe, démontre clairement que l'intérêt n'était demandé qu'à compter du 1er septembre 1853; conséquemment, il n'a pu y avoir de remise de ce qui n'a jamais été demandé à la commission. Sous ces circonstances, j'espère que le comité n'insistera pas pour que ces lettres "privées" soient produites.

J'ai, etc.,

C. E. ANDERSON,

D. R. G.

WILLIAM LYON MACKENZIE, junior, écuyer,
Greffier du comité des comptes publics.

James Holmes, secrétaire trésorier de la commission des chemins à barrières de Montréal, est interrogé de nouveau :—

283.—[*Par M. Young.*]—Avez-vous reçu une lettre officielle du département du receveur-général, en date du 19 mai 1854, et cette lettre vous informait-elle que l'intérêt dû sur les £13,600 de débentures, depuis le 5 juillet 1850 jusqu'au 1er septembre 1853, par la commission des chemins, serait remis?—J'ai reçu une lettre officielle du receveur-général, à la date susmentionnée, mais cette lettre ne comportait pas que l'intérêt désigné dans la question ci-dessus serait remis. Elle demandait simplement l'émission de £13,600 de débentures (pour remplacer celles qui avaient été détruites) avec la date du 1er septembre 1853.

284.—Avez-vous, en aucun temps depuis le 5 juillet 1850, reçu quelque information officielle du département du receveur-général, à l'effet que l'intérêt dû par la commission des chemins sur les £13,600 de débentures serait remis.—Non.

285.—Le comité doit donc comprendre que la seule information que vous ayez jamais reçue relativement à la remise par le gouvernement des arrérages d'intérêt sur les £13,600 de débentures, était contenue dans certaines lettres de C. E. Anderson, marquées "privées?"—Oui; la commission des chemins à barrières n'a jamais été informée officiellement que l'intérêt dû sur les débentures ci-dessus mentionnées ne serait jamais exigé, et la seule information au sujet de cette remise se trouve contenue dans des lettres privées d'un caractère non-officiel que M. Anderson m'adressa.

286.—Le revenu des chemins à barrières de Montréal a-t-il suffi au paiement de l'intérêt dû sur les deniers empruntés pour les construire et les entretenir?—Il a suffi au paiement de l'intérêt dû sur les deniers empruntés, et à l'entretien

et aux réparations des chemins après leur construction ; et s'il n'eût été fait de dépenses que pour ces deux objets, il n'y aurait pas eu de demande à faire au gouvernement ; mais les montants que les syndics étaient autorisés à emprunter pour la construction des chemins autour de Québec, ayant été trouvés insuffisants pour cette fin, des péages suppléèrent au déficit ; et ensuite, comme il devint nécessaire de convertir dix milles de chemin planchéié en un chemin macadamisé, ce changement fut fait à une dépense de plusieurs mille louis à même le surplus des péages. Sans ces deux diversions du revenu pour les deux objets en question, il n'aurait pas été nécessaire de demander des avances au gouvernement. Si on autorise les syndics à émettre des débentures pour le montant à eux avancé par le gouvernement, je suis convaincu que le revenu suffira au paiement de l'intérêt sur ces débentures additionnelles.

BUREAU DE L'INSPECTEUR-GÉNÉRAL,

Québec, 31 janvier 1855.

Monsieur,—En vertu d'instructions de l'inspecteur-général, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, conformément à votre demande, les particularités des paiements faits par la province, à compte de l'intérêt sur les débentures émises par les syndics des commissions des chemins à barrières de Montréal et Québec, avec un memorandum du montant dû le 31 décembre 1854 ; et j'espère que vous trouverez ces documents satisfaisants.

J'ai, etc.,

WILLIAM DICKINSON.

W. L. MACKENZIE, écuyer, M. P. P.

Président du comité des comptes publics.

INTÉRÊT DU PAR LA COMMISSION DES CHEMINS A BARRIÈRES DE MONTRÉAL.

MEMORADUM. Indiquant le montant des paiements faits par la province pour intérêt dû sur les débentures émises par les syndics de la commission des chemins à barrières de Montréal, depuis l'union jusqu'au 31 décembre 1854.

En 1841, payé cette année sous l'autorité de l'ord. 3 Vic, ch. 31, et 4 Vict., ch. 7.....	£1769 7 11
“ 1842, payé cette année à compte do.....	1670 0 0
“ 1843, payé cette année à compte do.....	1520 0 0
“ 1850, payé par le secrétaire aux syndics pour rencontrer l'intérêt jusqu'au 1er juillet 1850.....	1500 0 0
“ 1850, payé l'intérêt depuis le 5 juillet jusqu'au 7 octobre 1850 sur £13,000 (débentures rachetées par la province, mais renouvelées depuis, et les fonds des sauvages y placés,)	222 4 8
“ 1853, pour intérêt dû sur £13,000 depuis le 17 octobre 1850, jusqu'au 1er septembre 1853, date où elles furent renouvelées	2239 11 2
	£8921 3 9

Le total des débentures en circulation est de £50,750, courant, dont £47,000 sont possédées pour le fonds de placement des Sauvages, et £3750 sont entre les mains de diverses personnes.

Bureau de l'inspecteur-général,
Québec, le 31 janvier 1855.

COMMISSION DES CHEMINS A BARRIÈGES DE QUÉBEC,—DÉBENTURES, REVENU ET INTÉRÊT PAYÉS PAR CETTE PROVINCE.

MEMORADUM.—Indiquant le montant des paiements faits par la province pour l'intérêt dû sur les débetures émises par les syndics de la commission des chemins à barrières de Québec, depuis l'union jusqu'au 31 décembre 1854.

En 1841, payé l'intérêt dû cette année " dans les							
comptes publics," sterling.....				£	360	17	8
" 1842,	Do.	do.	do.		1041	6	10
" 1843,	Do.	do.	do.		1183	8	6
" 1844,	Do.	do.	do. à compte		625	13	0
					<hr/>		
			Sterling,	£3211	6	0	
				£	3568	2	2
" 1844,	Do.	do.	do.		720	8	4
" 1845,	Do.	do.	do.		1725	5	7
" 1846,	Do.	do.	do.		2031	0	0
" 1847,	Do.	do.	do.		2033	8	10
" 1848,	Do.	do.	do.		2032	18	4
" 1849,	Do.	do.	do.		2032	18	4
" 1850,	Do.	do.	do.		1865	4	11
" 1851,	Do.	do.	do.		1715	2	3
" 1852,	Do.	do.	do.		1317	3	5
" 1853.	Do.	do.	do.		935	2	9
					<hr/>		
Total de l'intérêt.....				£19977	4	11	

Le montant total des débetures émises par les syndics étant de £33882 0 0

Racheté par la province, savoir :—

En 1850	£	5590	0	0
" 1851		6100	0	0
" 1852		100	0	0
" 1853		22090	0	0

£33882 0 0

Bureau de l'inspecteur-général,
Québec, 31 janvier 1855.

COMMISSION DES CHEMINS A BARRIÈRES DE MONTRÉAL ET DE CHAMBLY.—RACHAT DE DÉBENTURES.

BUREAU DE LA BANQUE DU HAUT-CANADA.

MONTRÉAL, 31 mars 1855.

Monsieur,—M. Ridout, le principal caissier de la banque du Haut-Canada, n'ayant donné l'ordre d'accuser réception de votre lettre du 18 courant, dans laquelle vous demandez des informations au sujet de £222 payés à la banque pour arrrages d'intérêt dus sur £13,000 en débetures de la commission des chemins à barrières de Montréal, alors rachetées par le gouvernement à 5 pour cent d'escompte ainsi que d'autres explications sur les circonstances sous lesquelles elles furent offerte en vente. Je prends la liberté de vous informer que la dite somme de £222 n'a pas été payée et que les £13,000 de débetures n'ont

pas été achetés par ce bureau, et en même temps je dois vous dire que les montants suivants ont été déposés ici, et sont maintenant à la disposition du gouvernement, savoir :—

£24,100.....	reçus 20 janvier, 1855.
9,680.....	“ 30 “ “
13,220.....	“ 1 juin “
600.....	“ 8 “ “

£47,600

Sur ces sommes, l'intérêt suivant a été reçu et placé au crédit du receveur-général, au bureau de la banque à Québec, savoir :—

1854.				
15 Avril, 4 mois 4 jours, sur....	£33,780.....		£697	16 0
15 Juillet 6 “ 33,780	£1013	8	0
“ 10 “ 4 “ 13,820	700	0	0
1855.			£1,713	10 0
5 Janvier, 6 mois, 47,600.....		1,428	0 0

Il y eut une autre transaction qui se rattache à la commission des chemins à barrières de Montréal et survint de la manière suivante : Un montant de ses débentures, avec garantie du gouvernement pour l'intérêt, se trouvant entre les mains de différents individus, il fut décidé de les racheter et d'en émettre d'autres ; de fait la somme de £19,000 fut ainsi rachetée et transmise à Québec, le montant fut remboursé là par le bureau ; vous pourrez probablement y avoir plus d'information que je ne pourrais vous en donner, ce qui précède étant tout ce que je puis vous dire à ce sujet.

Je suis, etc..

JOS. WENHAM, junior.

WM. L. MACKENZIE, écuyer,
Président, etc.,
Québec.

ETAT de la vente des débentures des chemins à barrières de Montréal et de Chambly au gouvernement, le 17 octobre 1850.

CHEMINS DE MONTRÉAL.

Nos. 13 à 18, 6	Débentures à	£500.....	£3000	0	0
38 “ 39, 2	“ “	500.....	1000	0	0
41 “ 44, 4	“ “	500.....	2000	0	0
47 “ 50, 4	“ “	500.....	2000	0	0
60 “ 63, 4	“ “	500.....	2000	0	0
65, 69, 83, 3	“ “	500.....	1500	0	0
1, 18, 19, 21, } 24, 25, 25, } 26, 27, 36, } 15 37, 38, 22, } 23, 24, }	“ “	100.....	1500	0	0

	£13,000	0	0
Moins 5 pour cent d'escompte....	650	0	0
	<hr/> £12,350 0 0		

CHEMINS DE CHAMBLY.

No. 7,.....	1	Débenture à £100 ..	£100 0 0
19, 31,.....	2	Débentures " 200 ..	400 0 0
1, 2, 6, 11, 17, 18, 6	"	" " 250 ..	1500 0 0
4, 10, 12, 13, 14,.. }			
16, 20,	7	" " 400 ..	2800 0 0
23, à 32,	12	" " 500 ..	6000 0 0
3, " 5,			

 £10,800 0 0

Intérêt payé par les syndics des chemins jusqu'au 15 juillet 1850:—

Intérêt de cette date au 17 octobre sur £23,800, 104 jours..... £406 17 2

 £23,556 17 2

Montréal, 17 octobre 1850.

Pour la banque d'épargne et de prévoyance de Montréal.

(Signé,) JAMES COURT, Gérant.

—
Vraie copie.

JAMES COURT, Gérant.

Montréal, vendues à 95 pour cent, avec intérêt.

Chambly, vendues au pair, avec intérêt.

 TROISIÈME RAPPORT

DU

COMITE PERMANENT

DES

COMPTES PUBLICS.

CHAMBRE DE COMITÉ,

Lundi, 21 Avril 1856.

A l'Honorable Assemblée Législative :

Le comité permanent des comptes publics soumet respectueusement le rapport suivant :—

EXPOSANT,

Qu'il a pris en considération les résolutions proposées par M. J. B. E. Dorian, le 3 du courant, qui lui ont été référées par ordre de votre honorable chambre, savoir :—

" Première,—Que l'année fiscale pour tous les départements publics devrait se terminer le 1er décembre de chaque année."

" Seconde,—Que tous les comptes des revenus et déboursés des fonds publics devraient être rendus au bureau de l'auditeur des comptes publics ou de tout

“ autre officier chargé d'examiner et faire rapport sur les comptes publics, le ou avant le 15 décembre de chaque année.”

“ Troisième,—Que tout officier public qui négligerait de rendre ses comptes dans le temps prescrit, devrait être déclaré incompetent à remplir aucune charge ayant trait à la réception ou au paiement des fonds publics pour l'année suivante.”

“ Quatrième,—Qu'il devrait être du devoir de l'auditeur des comptes publics d'auditer et corriger les comptes publics, faire un état général de tous les comptes, de la recette et des déboursés des fonds publics, classifié sous des titres convenables, montrant l'état de chaque compte, ou classe de compte, avec tels extraits ou états suffisants pour montrer clairement un état des recettes et déboursés pour l'année précédente.”

“ Cinquième,—Que le rapport de l'auditeur et tel état des comptes publics devraient être imprimés à temps pour être soumis à la législature dans les premiers dix jours de l'ouverture de la session, chaque année.”

Le comité a interrogé l'auditeur, M. Langton, le député receveur-général, M. Anderson, et leurs témoignages sont annexés au présent rapport.

Actuellement les comptes des départements des terres de la couronne et des travaux publics sont balancés jusqu'au 31 décembre, ceux des douanes jusqu'au 7 de janvier, ceux du bureau de poste jusqu'au 31 mars. (Voir la réponse de M. Langton à la question 1.)

Votre comité pense qu'il n'y a qu'une opinion sur les grands avantages publics qu'il s'en suivraient si on adoptait une période uniforme pour balancer les comptes de tous les départements, et il est bien à désirer que l'année fiscale corresponde, s'il est possible, à l'année de calendrier. Les témoignages ci-joints feront voir qu'avec des arrangements efficaces introduits dans les départements, les rapports des comptes publics, du commerce et de la navigation pourront être préparés jusqu'au 31 décembre, sans en retarder la distribution au-delà du quinze mars, époque que votre comité considère assez à bonne heure, tant que le parlement continuera à s'assembler vers le milieu de février.

Le comité recommande en conséquence, que les comptes de tous les départements devraient être réglés jusqu'au 31 décembre, et imprimés et distribués pas plus tard que le quinze mars. Pour démontrer qu'en permettant aux départements du receveur-général et de l'inspecteur-général de balancer leurs comptes plus tard que les autres départements, votre comité ne saurait mieux faire que d'extraire une citation dans le témoignage de M. Langton en réponse à la question 2. * * *

“ Quant à la période interrompue pendant laquelle se font les rapports des douanes, il ne peut pas y avoir de différence d'opinion, mais quant aux autres mots employés en sus dans les départements de l'inspecteur et du receveur-général, il y a certainement raison d'avoir quelque doute. L'objet qu'on avait en vue était de constater les transactions de toute l'année ; or, ce principe ne serait pas strictement suivi sous l'un ou l'autre système. Les percepteurs des douanes ont instructions de payer toute balance qui peut se trouver entrer leurs mains à la fin de chaque mois, et il y a des paiements qui aujourd'hui apparaissent dans les comptes, qui ne s'y trouveraient pas si le système était changé, mais ils ont aussi instruction de rembourser chaque fois que leurs recettes se montent à £100, et en conséquence tous les paiements de ce genre en janvier apparaissent dans les comptes de 1855, quoiqu'à proprement parler, ils appartiennent à 1856, comme cela aurait lieu sous l'autre système. De plus afin de balancer ses comptes le plus tôt possible, le département des terres de la couronne omet les rapports des agents pour décembre, desorte que les comp-

“tes publics, même aujourd’hui, n’indiquent pas le revenu qui, à proprement parler, appartient à l’année. Il en est de même pour les dépenses. Des comptables publics n’ont pas d’avances, mais après avoir constaté le chiffre des dépenses ou plutôt des dettes pour le trimestre, ils demandent un warrant pour y faire face ; ce warrant émane en janvier 1856, et représente réellement les dépenses de 1855, tandis que d’autres reçoivent un warrant, dont il doit être rendu compte, en avance, qui appartient exclusivement à 1856, mais qui aujourd’hui apparaît dans les dépenses de 1855. Si l’année fiscale expirait le 31 décembre, ce serait tout le contraire. Je mentionne ces détails pour mettre le comité en état de voir pourquoi ni l’un ni l’autre des plans ne pourrait pas faire représenter exactement les transactions d’une année dans les comptes publics, et je pense qu’il serait très difficile, sinon impossible, de trouver un système au moyen duquel les recettes et les dépenses d’une année seraient, avec une exactitude parfaite, placées dans les comptes de cette même année, ou de faire correspondre les balances qui se trouvent dans les livres des comptables avec celles inscrites dans les livres généraux de la province.”

“Le temps qui doit nécessairement s’écouler entre le paiement des deniers à la banque, à Québec, et l’avis de paiement donné au receveur-général, ou l’émission d’un warrant à Toronto, et la réception des deniers à Québec, pourrait seul rendre cette correspondance impossible. L’objet, en conséquence, de balancer les livres de la province un mois plus tard que ceux des divers comptables publics, n’étant pas atteint, je crois qu’il vaudrait mieux changer le système, d’autant plus que c’est le principal obstacle qui s’offre dans la préparation des comptes publics à temps pour la réunion du parlement.”

Votre comité ne considère pas qu’il soit nécessaire de rien recommander quant aux quatre dernières résolutions de la série, comme il est d’opinion que si le changement dans le système qu’il recommande aujourd’hui est adopté, le mode de le mettre à exécution pourrait être très convenablement organisé par les officiers du département financier du gouvernement.

Le tout, néanmoins, respectueusement soumis.

JOHN YOUNG,
Président.

Toronto, 22 Avril 1856.

APPENDICE.

MINUTES DES TÉMOIGNAGES.

Lundi, 7 avril 1856.

Le comité s’assemble,—

PRÉSENTS :

L’Hon. M. YOUNG,
L’Hon. M. MERRITT,
MM. MASSON,
SOMERVILLE,
FERRIE,
WHITNEY,
CHAPUIS,

MM. HOLTON,
MATTICE,
GAMBLE,
SOUTHWICK,
RHODES,
PATRICK,

John Langton, écuyer, auditeur, comparaît devant le comité et est interrogé :—

1.—Pouvez-vous dire au comité à quelle époque les divers départements publics balancent leurs comptes pour l'année?—Les comptes de tous les départements sont balancés jusqu'au 31 décembre, excepté dans les cas suivants. Les douanes ont jusqu'à ce jour balancé leurs trimestres le cinq avril, le cinq juillet, le dix octobre et le cinq janvier, cette dernière époque étant la clôture de l'année fiscale. Il fut décidé par l'inspecteur-général en décembre dernier, qu'à l'avenir le trimestre devrait correspondre avec la fin du mois, mais je trouve en recourant aux informations, que rien n'a été fait à ce sujet : les autres exceptions sont les départements de l'inspecteur-général et du receveur-général, dans lesquels l'année fiscale expire le trente-un de janvier, ainsi que le bureau de poste où elle expire le 31 mars.

2.—Serait-il avantageux d'avoir une période uniforme pour balancer les comptes de l'année en supposant que l'année fiscale expirerait le 31 décembre? Voulez-vous dire au comité si, dans votre opinion, il est possible que les comptes publics et les rapports sur le commerce et la navigation soient imprimés et prêts à être distribués vers le milieu de février de chaque année, et si non, quelle en est la raison?—Dans mon opinion il serait avantageux d'avoir une période uniforme pour clore l'année fiscale. Quant à la période interrompue pendant laquelle se font les rapports des douanes, il ne peut pas y avoir de différence d'opinion, mais quant aux autres mois employés en sus dans les départements de l'inspecteur et du receveur-général, il y a certainement raison d'avoir quelque doute. L'objet qu'on avait en vue était de constater les transactions de toute l'année : or, ce principe ne serait pas strictement suivi sous l'un ou l'autre système. Les percepteurs des douanes ont instruction de payer toute balance qui peut se trouver entre leurs mains à la fin de chaque mois, et il y a des paiements qui aujourd'hui apparaissent dans les comptes qui ne s'y trouveraient pas si le système était changé, mais ils ont aussi instruction de rembourser chaque fois que leurs recettes se montent à £100, et en conséquence tous les paiements de ce genre en janvier apparaissent dans les comptes de 1855, quoiqu'à proprement parler ils appartiennent à 1856, comme cela aurait lieu sous l'autre système. De plus, afin de balancer ses comptes le plus tôt possible, le département des terres de la couronne omet les rapports des agents pour décembre, de sorte que les comptes publics, même aujourd'hui, n'indiquent pas le revenu qui, à proprement parler, appartient à l'année. Il en est de même pour les dépenses. Des comptables publics n'ont pas d'avances, mais après avoir constaté le chiffre des dépenses, ou plutôt des dettes, pour le trimestre, ils demandent un warrant pour y faire face ; ce warrant émane en janvier 1856, et représente réellement les dépenses de 1855, tandis que d'autres reçoivent un warrant, dont il doit être rendu compte, en avance, qui appartient exclusivement à 1856, mais qui aujourd'hui apparaît dans les dépenses de 1855. Si l'année fiscale expirait le 31 décembre, ce serait tout le contraire. Je mentionne ces détails pour mettre le comité en état de voir pourquoi ni l'un ni l'autre des plans ne pourrait pas faire représenter exactement les transactions d'une année dans les comptes publics, et je pense qu'il serait très difficile, sinon impossible de trouver un système au moyen duquel les recettes et les dépenses d'une année seraient, avec une exactitude parfaite, placées dans les comptes de cette même année, ou de faire correspondre les balances qui se trouvent dans les livres des comptables avec celles inscrites dans les livres généraux de la province.

Le temps qui doit nécessairement s'écouler entre le paiement des deniers à la banque, à Québec, et l'avis de paiement donné au receveur-général, ou l'émission d'un warrant à Toronto, et la réception des deniers à Québec, pourrait seul rendre cette correspondance impossible. L'objet en conséquence de balancer les

livres de la province un mois plus tard que ceux des divers comptables publics, n'étant pas atteint, je crois qu'il vaudrait mieux changer le système, d'autant plus que c'est le principal obstacle qui s'offre dans la préparation des comptes publics à temps pour la réunion du parlement.

Quant à la seconde partie de la question, je ne crois pas qu'il serait possible, en faisant expirer l'année fiscale le 31 décembre, que les comptes publics fussent prêts à être distribués le 15 de février. Quelques jours, deux ou trois au moins, doivent être alloués pour permettre à tout comptable de préparer ses livres après l'expiration de l'année fiscale : alors survient le délai causé à la suite de leur transmission par la poste aux bureaux principaux. Le principal département doit aussi avoir un peu de temps pour préparer ses livres, après réception des rapports des sous-comptables, et ensuite il faut que l'inspecteur copie le tout dans ses livres : le temps nécessaire pour accomplir ce travail devra augmenter à chaque phase des affaires, à mesure qu'elles deviennent plus compliquées. Alors quand les livres sont prêts et balancés, la préparation des comptes publics qui doivent être imprimés commence. On devra observer que ces comptes publics ne sont pas des copies des comptes qui se trouvent dans les livres, mais il faut que les items des dépenses soient classifiés et analysés parmi les divers comptes, et il est nécessaire que des états soient faits afin de mettre en évidence les points particuliers que ces états sont destinés à élucider. La préparation de ces états demande beaucoup de travail et d'attention et doit nécessairement passer par les mains de quelques uns seulement des principaux commis. En dernier lieu il faut que le tout soit imprimé. Je crois qu'il est physiquement impossible que tout ce travail soit accompli d'une manière satisfaisante dans l'espace de six semaines. Mais si l'on considère qu'à part cela il est encore nécessaire que tous les comptes soient audités, ce qui entraîne la nécessité de s'adresser de nouveau aux personnes concernées pour obtenir les explications et faire les corrections, on verra que ce temps est tout-à-fait insuffisant. Le désir de hâter la publication a souvent donné lieu à une classification incorrecte, et quelque fois à des entrées erronnées pour la raison que des parties de comptes se trouvaient déjà entre les mains de l'imprimeur avant que le reste eût été terminé, de sorte qu'une erreur ou une omission n'était découverte que lorsqu'il était trop tard pour y remédier. Je ne veux cependant pas dire qu'en introduisant quelques améliorations dans la tenue des livres et en commençant plus à bonne heure à publier les comptes publics, on ne pourrait pas opérer une économie de temps, surtout depuis qu'à ma suggestion le système de faire rendre les comptes à tous les trimestres par les départements a été introduit. Je crois que six semaines suffiraient pour mettre les rapports du commerce et de la navigation prêts à être distribués.

3.—En supposant que l'année fiscale fut réglée de manière à terminer le 30 septembre, y aurait-il dans ce cas le temps suffisant pour que les comptes publics fussent prêts à être distribués vers le milieu de février, et ce changement aurait-il l'effet pour les comptes publics d'assurer la préparation et la distribution des rapports de commerce et de navigation vers le milieu de mars?—Si l'année fiscale se terminait le 30 septembre, il y aurait suffisamment du temps pour que les comptes fussent entièrement audités, imprimés et distribués vers le milieu de février. J'ai suggéré ce changement dans un rapport à l'inspecteur-général en date du 4 février, mais on m'a informé qu'il s'était élevé de graves objections à ce sujet. S'il est possible sans ce changement de faire préparer les comptes pour le parlement, il serait certainement bien plus commode de faire apparaître les affaires de la saison dans les comptes de l'année. S'il n'y avait encore que les rapports du revenu et du commerce qui s'y trouvaient concernés, on pourrait bien facilement parer à la difficulté, parce que les tableaux détaillés du commerce et de la navigation continueraient à être faits tel qu'aujourd'hui jusqu'au 31 décembre, n'importe quand se terminerait l'année fiscale, vû qu'ils ont peu ou point de

rapport avec les comptes publics. Le revenu aussi apparaît seulement en sommes considérables dans les comptes publics, et les recettes additionnelles jusqu'à la fin de décembre, et même jusqu'à toute autre date, pourraient être constatées sous quelques jours d'avis. Les comptes publics sont principalement un détail des dépenses, ou au moins c'est la partie dont la préparation demande le plus de temps. Mais la dépense de l'année a lieu principalement dans la dernière partie, et la fin de l'année fiscale en septembre la partagerait sans avantage ; cependant cet inconvénient ne serait pas si grand, je crois, que celui de faire publier les comptes à la hâte, et même dans ce cas, d'en retarder la distribution jusqu'à deux mois après la réunion du parlement. Si on pouvait trouver d'autres moyens de faire publier annuellement les comptes à bonne heure, il serait sous beaucoup de rapports bien plus facile de faire adopter par tous les départements l'année de calendrier comme la période financière.

4.—Serait-il difficile de préparer en même temps les comptes publics et les rapports de commerce et de navigation jusqu'au 31 décembre, et de les faire imprimer et distribuer vers le 12 mars de chaque année?—Quant aux rapports de commerce et de navigation, il n'y aurait pas de difficulté. En autant que les comptes y sont concernés, je crois que cela pourrait se faire, et même qu'il serait possible de les auditer entièrement avant de les publier. Néanmoins, si cela doit être fait, il serait nécessaire d'introduire quelques améliorations dans le système actuel, qui peuvent être rangées comme suit :

1.—Une bien plus grande ponctualité que celle qui existe actuellement de la part de divers départements et des comptables subordonnés, dans la reddition de leurs comptes.

2.—Une préparation systématique, depuis le moment où les comptes du premier trimestre sont prêts, dans la publication à la fin de l'année.

5.—Vous dites qu'une bien plus grande ponctualité que celle qui existe actuellement de la part de divers départements et des comptables subordonnés dans la reddition de leurs comptes "est nécessaire ;" voulez-vous dire au comité à quelle époque vous avez reçu les comptes des différents départements pour l'audition, et voulez-vous aussi exposer au comité le résultat de votre expérience, dans l'examen des comptes publics, avec les suggestions que vous pouvez faire à ce sujet?—Il doit être évident que la préparation de tous les comptes de la province dans le département de l'inspecteur-général dépend entièrement de la régularité avec laquelle les divers départements fournissent leurs comptes, et il faut que la plus grande ponctualité soit observée pour pouvoir préparer ces comptes pour le parlement dans le temps voulu. Je ne crains pas d'avoir grand trouble avec les comptables secondaires qui font directement leurs rapports à moi ou à l'inspecteur-général ; la grande difficulté sera avec les trois grands départements des travaux publics, des terres de la couronne et du bureau de poste, à raison du nombre de rapports qu'ils ont à recevoir de leurs subordonnés. Quant au département des travaux publics, je crois que la difficulté sera une question de temps, mais les comptes qu'il rend ne représentent pas toujours la dépense réelle, et les comptes publics ne représenteront pas les comptes qu'il rend en conséquence du système actuellement suivi pour les paiements dans ce département.—Un entrepreneur après avoir fait certifier son estimation mensuelle tire des deniers sur la banque. La banque avance des deniers sur la responsabilité nominale de l'entrepreneur, mais au fond sur celle de la province, car c'est elle qui sanctionne ce système. La dépense a réellement eu lieu, mais elle n'apparaît pas dans les livres du bureau des travaux publics, dans quelques cas, pendant des périodes considérables. La banque transmet l'estimation au bureau des travaux qui émet un certificat, et l'entre dans ses livres, et l'avance n'est plus maintenant au nom de l'entrepreneur, mais à celui du bureau des travaux. La banque transmet alors le certificat au

bureau du conseil, et un warrant est préparé, lequel en recevant la signature du député inspecteur-général, entre pour la première fois dans les livres de la province. Comme il s'écoule souvent beaucoup de temps entre ces deux procédés, il arrive souvent que les comptes publics tels que publiés ne font aucune mention du paiement qui apparaît dans les comptes du bureau des travaux, et que même ces derniers ne contiennent pas les paiements qui peuvent avoir été faits depuis longtemps par la banque. Je crois que ce système a besoin d'être remodelé.

Le département des terres de la couronne paraît avoir plus de difficulté à se procurer les rapports de ses agents, et omet systématiquement, comme je l'ai déjà dit, le rapport de décembre. Il faudrait qu'il y eût des règles plus strictes qui forceraient les agents à être punctuels.

Dans le bureau de poste la difficulté est plus grande encore, non seulement à raison du grand nombre des maîtres de poste, mais parce que dans les charges subordonnées la rémunération n'est rien, et qu'au lieu d'avoir de l'influence sur les subalternes, c'est presque demander une faveur à une personne que de lui proposer d'accepter la charge de maître de poste.

Je ne sais pas jusqu'à quel point il est possible d'obtenir plus de punctualité, mais je n'hésite pas à dire que si les rapports des agents et des autres ne sont pas reçus à un jour fixe, cela ne devrait pas retarder la reddition des comptes. Ils devraient être transmis, quoiqu'incomplets, en réservant les arrérages futurs au trimestre suivant, et une liste des concussionnaires devrait accompagner le compte.

En réponse à cette partie de la question de savoir à quelle époque j'ai reçu les comptes des divers départements, je dois dire que les comptes de la première moitié de l'année du bureau des travaux publics avaient été transmis au bureau quand je fus nommé. Les comptes de la seconde moitié de l'année arrivèrent graduellement, ce qui, vu qu'il y a environ soixante comptes séparés courant, me permit de procéder à l'audition par degrés. Je crois que vers le 1er mars ils avaient tous été transmis. Les comptes des terres de la couronne me furent transmis le 27 février, quoique je sois sous l'impression qu'ils étaient depuis quelques jours entre les mains du député inspecteur-général. Je n'ai pas reçu un seul des comptes du bureau de poste avant le 30 mars, et alors je n'ai reçu seulement que les deux premiers trimestres de l'année.

Je fis parvenir mes observations sur les comptes du premier semestre au bureau des travaux le 18 février, et le 12 mars mes observations sur les comptes du second semestre. Jusqu'à ce jour je n'ai pas encore reçu de réponse. J'ai aussi reçu ces jours derniers un bilan qui ne me semble pas correct, et je suis informé que le département est actuellement occupé à découvrir l'erreur, et que c'est là la cause du retard à me donner les explications que je lui demandais. J'envoyai mes observations au commissaire des terres de la couronne le 28 février, mais je n'ai pas encore reçu de réponse. Les comptes du bureau de poste n'ont été en mes mains que depuis quelques jours, c'est ce qui est la cause que je ne suis pas en état de faire aucune remarque à ce sujet.

Si je comprends bien la dernière partie de la question, elle semblerait exprimer le désir que j'expose au comité quelles parties de ces comptes pouvaient principalement exiger des remarques de ma part. Je puis seulement dire en réponse que mes remarques étant bien nombreuses, et se rattachant à un grand nombre de différentes espèces de défauts et d'erreurs, qui me parurent exister dans le système ou les détails des comptes que j'ai audités, je ne puis pas en donner une idée en quelques mots. Il serait bien plus satisfaisant pour le comité que je produise les remarques elles-mêmes. Quant au bureau de poste, je puis

mentionner seulement le fait général que la dépense a de beaucoup excédé le revenu, et qu'elle a été rencontrée principalement par des avances de la banque du Haut-Canada, système bien mauvais à mon avis.

Je puis mentionner qu'après une certaine expérience des différents comptes qui m'ont été soumis ainsi que des déficiences dans les pièces justificatives qui les accompagnaient, j'ai préparé une minute qui fut adoptée par le bureau d'audition, et j'ai distribué une série de règles au sujet des pièces justificatives parmi les différentes personnes qui ont à rendre des comptes,—je vous en soumetts une copie.

6.—Vous dites qu'une préparation systématique, du moment que les premiers comptes trimestriels sont prêts à être publiés à la fin de l'année, est nécessaire; voulez-vous dire au comité quelles suggestions vous proposez à ce sujet?—Le livre de warrant et le livre d'appropriation forment la base de l'état des dépenses dans les comptes publics. Ils devraient, je crois, être sous le contrôle immédiat du premier commis qui est responsable de la préparation de ces états. On devrait aussi apporter plus de soin à ce que ces warrants expriment distinctement à leur face, à compte de quelle appropriation le paiement est autorisé. Les warrants étant préparés au bureau du conseil, il dépendra principalement de la personne qui en fait la demande, d'en donner une bonne explication; et quant au bureau des travaux, pour lequel il y a un grand nombre d'appropriations différentes, il serait bon que chaque appropriation, à part la désignation verbale, fut indiquée par un numéro. Par ce moyen on éviterait beaucoup de confusion, et si les livres étaient balancés une fois par mois, ou au moins une fois par trimestre, on arriverait à une certitude quelconque, et le travail de la classification et de l'arrangement dans les dépenses pourrait commencer de bonne heure dans l'année, et continuer de temps à autre, afin d'éviter la hâte qui survient ordinairement à la fin de l'année. Les fonds spéciaux et les autres comptes qui sont publiés, pourraient aussi être balancés chaque mois.

MINUTE DU BUREAU D'AUDITION.

1er Février 1856.

Comme il existe une grande diversité d'opinions sur la manière dont les corps publics ou les individus qui sont comptables des deniers publics, rendent leurs comptes, et vu que souvent une grande négligence se glisse dans les pièces justificatives qui sont transmises, le bureau d'audition désire soumettre les règles suivantes auxquelles les comptables publics devraient être requis de se conformer :

1. Chaque compte ou la pièce justificative pour chaque item dans le compte, suivant le cas, devrait être endossé de la signature de l'officier ayant autorité pour certifier que la somme chargée était nécessaire et autorisée.
2. Chaque compte ou pièce justificative devrait porter la signature de l'officier qui a la surveillance immédiate dans l'affaire, afin de faire voir que le débours est justifié.
3. L'officier certifiant que le débours a été autorisé et justifié ne devrait pas, à moins de circonstances inévitables, être la même personne que celle entre les mains de laquelle les deniers sont payés.
4. Chaque compte ou pièce justificative devrait porter la signature de l'officier qu'il appartient, dans le but de certifier que les taux chargés sont convenables.

N. B.—Il n'est pas nécessaire qu'il y ait sur chaque compte ou pièce justificative trois certificats séparés, mais que chacun des trois points soient justifiés ; et une seule signature sera suffisante pour certifier les trois.

5. Dans le cas d'un contrat, le contrat ou un extrait, devrait être fourni avec le compte.

6. Pour éviter les références fréquentes, toute charge pour un salaire devrait indiquer l'autorité en vertu de laquelle le taux en a été fixé.

7. Tous les comptes qui ont été audités dans le département auquel ils se rattachent, avant d'arriver à l'auditeur provincial, devraient faire preuve à leur face qu'ils ont été ainsi audités, et être accompagnés des remarques que l'examen a nécessité.

8. Partout où un bureau d'auditeurs est constitué par le statut pour les comptes d'une institution, l'audition privée devrait avoir lieu avant que les comptes publics soient transmis à l'auditeur provincial, comme dans la règle précédente.

9. La signature de la personne à laquelle les deniers sont payables, ou celle de son procureur, est la seule pièce justificative admissible pour le paiement.

10. Dans le cas où les deniers ont été payés par traite ou lettre de change, et quand le reçu de la personne à laquelle ils ont été payés n'a pas été transmis lors de la préparation des comptes, la preuve de l'acquisition de la lettre de change peut être admise comme une pièce justificative temporaire, mais n'empêchera pas qu'il sera nécessaire que le reçu soit finalement transmis.

11. Lorsque paiement est fait à compte d'un ouvrage qui n'est pas finalement complété, il devrait y avoir une preuve accompagnant la pièce justificative du progrès de l'ouvrage.

12. Lorsque des deniers ont été avancés pour être dépensés pour une fin particulière il devrait être tenu compte des détails de la dépense d'une manière satisfaisante, mais si les détails n'ont pas été reçus quand le compte est fait, le reçu de la personne à qui l'avance a été faite pourra être accepté comme une pièce justificative temporaire.

13. Chaque pièce justificative, ou le compte y annexé, devrait contenir tous les détails de la charge.

14. Dans une charge pour dépenses légères pour lesquelles on ne peut pas apporter de preuves justificatives, il devrait y avoir alors tous les détails du paiement certifiés par la personne faisant les dépenses.

15. Il devrait toujours y avoir une pièce justificative pour la balance en mains, le certificat du trésorier qu'il a le montant, si en caisse, ou le certificat d'une banque de la balance, si elle se trouve dans une banque, comme toutes les balances considérables devraient l'être.

16. Tous les items de deniers reçus devraient être justifiés aussi parfaitement que les circonstances le permettent, en transmettant tout document qui puisse expliquer le reçu, et en donnant toutes les particularités et les détails de la raison et de la forme du paiement.

Approuvé.

WILLIAM CAYLEY,
Inspecteur-général.

JOHN LANGTON,

Auditeur.

VENDREDI, 11 avril 1855.

Le comité s'assemble,—

PRÉSENTS :

L'Hon. J. YOUNG,
 MM. RHODES,
 DEWITT,
 FERRIE,
 CHAPAIS,
 Gamble,

MM. HOLTON,
 MASSON,
 WHINEY,
 SOMERVILLE,
 MATTICE, et
 CLARKE,—12.

C. E. Anderson, écuyer, député receveur-général, comparait devant le comité et est interrogé.

7.—Pouvez-vous dire au comité à quelle époque les divers département publics balancent leurs comptes pour l'année?—Les divers départements publics ne balancent pas leurs comptes à une période uniforme.

Le département des terres de la couronne prétend balancer ses comptes le 31 décembre, mais ces comptes, suivant moi, n'embrassent pas le mois de décembre ni quant aux recettes ni quant aux paiements.

Le département des travaux publics, le 31 décembre.

Le département des douanes, le 7 janvier.

Les départements du receveur et de l'inspecteur-général, le 31 janvier.

8.—Ne serait-il pas avantageux d'avoir une époque uniforme pour balancer les comptes de l'année, en supposant que l'année fiscale se terminât le 31 décembre? Voulez-vous dire au comité, si, dans votre opinion, il est possible que les comptes publics et les rapports du commerce et de la navigation soient imprimés et prêts à être distribués vers le milieu de février de chaque année, et si non, pourquoi?—Je crois qu'il serait très avantageux d'avoir une époque uniforme pour balancer les comptes public pour l'année, et je crois que ce système devrait être introduit dans chaque branche du service public. Je suis fermement d'opinion que si l'année fiscale était réglée de manière à terminer le 31 décembre, les comptes publics et les rapports de navigation et de commerce pourraient être imprimés et prêts à être distribués vers le 1er mars de chaque année, mais je crois que le milieu de février est une période trop rapprochée, et quand je dis le mois de mars, ce plan ne pourrait être effectué que par certains changements dans la manière de rendre et tenir les comptes, de manière à avoir et le travail et le temps,—ce qui retournerait certainement à l'avantage du service public.

Je ne vois pas la nécessité de faire auditer les comptes publics en détail par la branche d'audition avant d'être imprimés, mais je suis d'opinion qu'avant d'être envoyés à l'imprimeur par le département de l'inspecteur-général, ils devraient, à mesure qu'ils progressent, être surveillés par l'auditeur quant aux corrections en général, sans minutieusement auditer les détails, ce qui pourrait se faire dans la suite sans aucune perte ou inconvénient pour le service public. Je dis ceci parce que je ne crois pas possible que les comptes publics soient audités en détail dans une période si courte et imprimés vers le 1er mars. Je dois observer cependant que les trois premiers trimestres des comptes de l'année pourraient être audités en détail.

9.—En supposant que l'année fiscale se terminât le 30 septembre, serait-il encore temps de faire préparer les comptes publics pour les distribuer vers le milieu de février, et le changement quant aux comptes publics aurait-il l'effet d'assurer la

préparation et la publication des rapports de commerce et de navigation vers le milieu de mars?—Si l'année fiscale était réglée de manière à terminer le 30 septembre, il y aurait suffisamment du temps pour préparer les comptes publics pour le milieu de février;—de fait je crois que deux mois seraient parfaitement suffisants pour la préparation des comptes publics. Je ne crois pas que le changement mentionné quant à l'année fiscale aurait l'effet d'assurer la préparation des rapports du commerce et de la navigation vers le 31 décembre, et leur distribution vers le milieu de mars, pas plus que si l'année fiscale se terminait le 31 décembre, laquelle dernière époque est la plus convenable à mon opinion.

10.—Y aurait-il quelque difficulté à préparer les comptes publics et les rapports de commerce et de navigation jusqu'au 31 décembre, et à les faire imprimer et distribuer pour le 15 mars de chaque année?—Avec des arrangements convenables il n'y aurait, à mon opinion, aucune difficulté.

W. Dickinson, écuyer, député inspecteur-général, comparait devant le comité et est interrogé:—

11.—Pouvez-vous dire au comité à quelle époque les divers départements publics balancent leurs comptes?—Les divers départements publics balancent leurs comptes pour l'année, le 31 décembre, excepté des départements du receveur et de l'inspecteur-général, qui retardent pour le faire jusqu'an 31 janvier, afin de pouvoir y inclure les rapports des sous-comptables, ceux du percepteur des douanes sont rendus jusqu'au 5 janvier et les autres jusqu'au 31 décembre. Les rapports mensuels des agents des terres de la couronne pour décembre ne sont pas inclus dans les comptes annuels du département des terres de la couronne qui sont faits au département de l'inspecteur-général vers le 1er février suivant.

12.—Ne serait-il pas avantageux d'avoir une période uniforme pour balancer les comptes de l'année, en supposant que l'année fiscale se terminerait le 31 décembre? Voulez-vous dire au comité si, dans votre opinion, il est possible que les comptes publics, et les rapports de commerce et de navigation soient imprimés et prêts à être distribués vers le milieu de février de chaque année, et sinon, pourquoi?—A mon opinion il serait avantageux d'avoir une période uniforme pour balancer les comptes du percepteur des douanes et des autres sous-comptables; mais en prenant en considération le temps qu'il faut pour les recevoir et les auditer, je crois qu'il ne serait pas prudent de la part des départements publics de balancer leurs comptes en même temps, et je ne saurais voir l'avantage qu'il y aurait à le faire.

En supposant que l'année fiscale se terminerait le 31 décembre, il ne serait pas possible que les comptes publics et les rapports de commerce et de navigation fussent imprimés et prêts à être distribués vers le milieu de février, parce qu'il survient nécessairement du délai dans la préparation et la transmission des rapports des sous-comptables. De fait il s'écoulera un mois avant que les livres de l'inspecteur et du receveur-général puissent être balancés, et on ne doit pas oublier que la préparation des comptes publics est exclusivement entre les mains de ceux qui sont en charge des livres et qui ont leurs affaires de routine à surveiller en même temps, et cela étant, il est évident que les comptes publics ne pourraient pas être prêts à être distribués vers le milieu de février.

13.—En supposant que l'année fiscale fut réglée de manière à se terminer le 30 septembre, resterait-il assez de temps pour que les comptes publics fussent prêts à être distribués vers le milieu de février, et ce changement quant aux comptes publics aurait-il l'effet d'assurer la préparation des comptes publics et des rapports de commerce et de navigation jusqu'au 31 décembre, et leur distribution vers le milieu de mars? Si l'année fiscale devait se terminer le 30 septembre,

les comptes publics seraient prêts à être distribués vers le milieu de février, et les rapports de commerce et de navigation vers le milieu de mars. En considérant cette proposition il serait bon de remarquer que le dernier trimestre de revenu formerait partie du revenu de l'année suivante, et il faut songer aussi combien il serait mal de joindre les parties de deux années dans les comptes publics annuels.

Quant au temps employé à préparer les comptes publics, j'ai trouvé que cette année ils ne pouvaient pas être complétés avant cette date (10 avril,) et je pense qu'ils seront prêts à être distribués dans trois ou quatre jours. Le déménagement a, néanmoins, occasionné beaucoup de délai, et j'oserais dire que sous les circonstances ordinaires des copies au net peuvent être fournies deux mois après que les comptes du département de l'inspecteur-général ont été balancés.

14.—Serait-il difficile de préparer les comptes publics et les rapports du commerce et de la navigation jusqu'au 31 décembre et de les faire imprimer et distribuer pour le 15 mars de chaque année?—Oui, ce serait difficile, mais si les comptes des départements des travaux publics et des terres de la couronne, ainsi que ceux des sous-comptables étaient balancés un mois plus tôt, ce plan pourrait être effectué sans difficulté.

QUATRIÈME RAPPORT

DU

COMITÉ PERMANENT

DES

COMPTES PUBLICS.

A l'honorable Assemblée Législative ;

En conséquence de ce que les comptes publics pour 1855 n'ont pas été imprimés et distribués avant le 24 du mois dernier, le comité permanent, auquel ont été référés les comptes publics, s'est occupé à faire l'examen des comptes pour 1854, ainsi que de la manière dont ils sont tenus; et votre comité a consacré beaucoup de temps à faire une enquête minutieuse sur les principaux comptes ainsi que sur le plan adopté par les divers départements publics dans la gestion des affaires de la province : ce travail ne fait que commencer, comme le résultat de l'expérience de votre comité le porte à le croire, et un examen plus étendu et plus complet est essentiellement et absolument nécessaire.

Cependant, dans l'intervalle, votre comité soumet son quatrième rapport comme suit :

Votre comité, en premier lieu, commença par faire l'examen du tableau No. 1, indiquant le revenu brut, et d'un extrait des dépenses pour 1854. Dans ce tableau des dépenses, une somme de £200,121 13s. 6d. est classée sous le titre de "Divers." Les particularités de ce montant se trouvent à la page 105, et au tableau 12 des comptes publics pour 1854.

Votre comité après avoir examiné attentivement les divers items de dépense qui tous ensemble forment la somme de £200,121 13s. 6d., s'est convaincu que quelque correcte que le montant total des dépenses tel qu'indiqué dans le coté du débit du tableau No. 1 puisse être, cependant le fait que des sommes aussi considérables sont rangées sous cet item de "Divers," quand elles appartiennent à divers comptes particuliers, suffit pour donner une idée incorrecte et jeter une fausse impression sur les dépenses réelles du service public.

Le tableau suivant fait voir le coté du débit des dépenses pour 1854, tel qu'il se trouve dans les comptes de cette année, ainsi que le compte tel que corrigé par votre comité.

COTÉ DU DÉBIT DES " DÉPENSES "

Tel que dans le tableau 1 des comptes publics pour 1854.

1855.		£	s.	d.
Janvier 31....	Intérêt sur la dette publique.....	226131	18	7
	Gouvernement civil.....	92872	8	4
	Administration de la justice.....	96768	18	1
	Pénitencier provincial.....	5000	0	0
	Législation.....	88812	6	8
	Éducation.....	71281	0	0
	Agriculture.....	18168	0	9
	Hôpitaux et autres maisons de charité.....	21775	15	0
	Exploration géologique de la province.....	2757	0	2
	Milice.....	2167	14	6
	Entretien des phares.....	21508	8	0
	Émigration.....	698	6	5
	Pensions.....	10708	7	0
	Annuités des sauvages.....	6655	0	0
	Recensement.....	1937	1	10
	Fonds d'amortissement.....	73000	0	0
	Divers.....	200121	13	6
	Dépenses de perception, Douanes.....	£57,173	18	3
	Excise.....	2,447	6	0
	Territorial.....	31,182	17	11
	Revenu des travaux publics, y compris £32,775 12s. 3d. pour réparations...	58,665	12	10
	Amendes, confiscations et saisies.....	3,751	12	9
	Casuel.....	100	0	0
		152721	7	9
		£1042985	7	1

COTÉ DU DÉBIT,

Tel que corrigé par le comité permanent des comptes publics.

	£	s.	d.
Intérêt sur la dette publique.....	226131	18	7
Fonds d'amortissement.....	73000	0	0
Gouvernement civil.....	56415	3	11
Administration de la justice.....	115204	10	1
Pénitencier provincial.....	5000	0	0
Législation.....	88812	6	8
Éducation.....	71281	0	0
Agriculture.....	18168	0	9
Hôpitaux et autres maisons de charité.....	24480	8	2
Exploration géologique de la province.....	2954	18	5
Milice.....	2167	14	6
Entretien des phares.....	21508	8	0
Émigration.....	648	6	5
Pensions.....	10708	7	0
Propriétés et édifices publics.....	57984	12	3
Octrois aux institutions locales.....	6212	0	5
Tenure seigneuriale.....	337	15	0
Exposition de Londres.....	1500	0	0
Exposition de Paris.....	1000	0	0
Pêcheries.....	2498	7	3
Réciprocité.....	3035	0	0
Fonds patriotique.....	24333	6	8
Commissions d'enquête.....	2082	5	3 ²
Bureau central de santé.....	779	5	2 ²

Porté en l'autre part.....£816,553 14 7

COTÉ DU DÉBIT.

Tel que corrigé par le comité permanent des comptes publics—(Continuation.)

	£	s.	d.
Rapporté de l'autre part.....	£	816,553	14 6
Dépenses de perception, Douanes.....	£57,173	18	3
Excise.....	2,447	6	0
Territorial (y compris les annuités des sauv.)	83,609	5	1
Amendes, confiscations et saisies.....	3,751	12	9
Casuel.....	100	0	0
Travaux publics (y compris les réparations et les dépenses du canal Rideau et de l'impression).....	79,349	10	6
	£	1042985	7 1

Le comité ne prétend pas affirmer que la classification des comptes est correcte dans chaque cas, mais en examinant le témoignage donné par le député inspecteur-général qui se trouve dans l'appendice annexé à ce rapport, on verra que le principe adopté par votre comité dans le bilan amendé de la dépense est généralement bon. Pour indiquer des exemples d'irrégularités dans les comptes, il désire référer à l'item "gouvernement civil" au débit duquel se trouve portée la somme de £42,872 8s. 4d., pour dépenses s'y rattachant, au lieu de £56,615 3s. 11d.; et aussi à l'item "Administration de la Justice," dont les frais paraissent se monter à £96,768 18s. 1d., au lieu de £115,304 10s. 1d.

Les recettes et les dépenses du département des terres de la couronne, telles qu'indiquées dans les tableaux 5 et 12 des comptes publics, ne correspondent pas, dans l'opinion de votre comité, à l'état que l'on trouve dans le tableau 1 qui fait voir que le revenu territorial brut est de £102,399 6s. 11d., et que les déductions totales pour frais d'administration sont de £31,182 17s. 11d.

En examinant le tableau No. 1, on serait de suite porté à croire que la différence entre les montants ci-dessus indiqués, £71,216 9s. 0d., était le revenu brut porté au crédit du fonds consolidé pour l'année 1854, à compte du département des terres de la couronne.

Ce qui, cependant, ne paraît pas être le cas. En premier lieu, votre comité croit qu'afin de donner un état clair du coût occasionné par la mise en vente des terres publiques, et par l'administration du département des terres de la couronne, un nouveau compte devrait être ouvert pour le revenu provenant des traverses, des loyers et du bois de construction, vû que ce revenu ne tombe pas dans le domaine des terres publiques et n'en forme pas partie.

Le montant réalisé de ces sources en 1854, était :

Des revenus des traverses	£	1,095	5	10
“ du domaine de la couronne.....		2,541	0	7
“ de la seigneurie de Lauzon.....		3,318	8	11
“ des bois et forêts		45,757	2	11

£52,711 18 3

Ce montant déduit du montant brut du revenu territorial tel qu'indiqué dans le tableau No. 5, laisserait £49,687 8s. 8d., pour la recette brute des terres de la couronne, au lieu de £102,399 6s. 11d. Ceci fait, l'état serait alors comme suit :

Montant brut des recettes des terres de la couronne £49,687 8. 8.

Déductions par le commissaire des

terres de la couronne tel que

d'après le tableau 12, page 161 £31,182 17 11.

Pensions, page 101 1,047 4 4.

Dépenses du bureau d'Enregistrement, page 102.....	1,522 17 2	
Annuités des sauvages, page 104.	8,807 17 11	
Etablissement des terres vacantes, ouverture de chemins, etc., p. 108	39,331 19 9	
		£81,972 17 1

Faisant voir un excédant de la dépense, sur les recettes totales des ventes de terres, de £32,285 8s. 5d., pour l'année 1854, au lieu d'un revenu de £71,216 9s. 0d., en mettant de côté le montant provenant des traverses et du bois de construction.

Votre comité trouve au tableau 12, page 171, la somme de £1,921 19s. 11d., ainsi que la somme de £6,372 14s. 1d., faisant en tout la somme de £8,294 14s. 0d., étant 6 pour cent de commission sur les ventes des terres des écoles communes et des réserves du clergé ; cette somme, dans son opinion, devrait faire partie des déductions du revenu des terres de la couronne ; mais comme cet item n'est pas suffisamment expliqué, votre comité ne saurait se prononcer d'une manière définitive. Votre comité est d'opinion qu'un état complet et clair des recettes et des dépenses pour l'année, sous autant de titres généraux de compte que cela pourrait être nécessaire, sans dans aucun cas ouvrir un compte sous le titre de " Divers " aurait pour effet de rendre les comptes publics plus intelligibles tandis qu'un transfert des comptes moins considérables pourrait se faire à la fin de l'année dans les comptes généraux de la province.

Le tableau 7 des comptes publics indique un état du revenu provenant des travaux publics ; par cet état il paraît que le revenu était de £108,527 0s. 1d., les frais de perception, de réparations etc £58,065 12s. 10d., et le revenu net £50,461 7s. 3d.

Votre comité a annexé à son rapport un état marqué No. 1, indiquant les recettes brutes des travaux publics et les dépenses pour administration générale, réparations, etc., par lequel il paraît qu'après avoir déduit

Ventes de vieux fer.....	£41 18 1
Construction nouvelle sur le canal de jonction.....	6,331 9 2
Amélioration de la navigation du lac Chats.....	16,054 5 8
Phares en bas de Québec.....	6,222 15 0
Quais en bas de Québec.....	82,914 0 3

la dépense sur tous les travaux publics du Canada, pour l'année 1854, excède les recettes brutes de £60,056 18. 7d., et cela indépendamment de l'intérêt sur le capital placé dans ces travaux.

Le revenu brut des canaux de Welland, du St. Laurent, de la baie de Burlington, de Chambly, du Rideau et d'Ottawa, se monte à £89,871 4s. 8d : les dépenses pour perception, réparations, etc., tel que d'après le tableau 12 des comptes publics, sont de £46,430 17s. 8d., ce qui d'après le tableau 7 paraît être les seules dépenses, mais dans le tableau 50, il y a un autre item de dépense sur les canaux de Welland, du St. Laurent et de Chambly se montant à la somme de £34,822 19s., sous l'autorité de l'acte 4 et 5 Vict., chap. 28 et d'actes subséquents, tandis qu'il y a encore au tableau 12, page 100 des comptes publics, un autre item de £9,767 18s. 9d., pour faire face aux " salaires, etc., du département des ingénieurs, garde-magasins, etc., sur les canaux de Rideau et Ottawa, pour l'année expirée le 31 décembre 1854." Et tout cela, indépendamment de £11,398 17s. 2d., pour les remorqueurs en bas de Québec et au-dessus de Montréal. Ce dernier montant tombe dans le domaine de la navigation du St. Laurent et devrait y être chargé. Le résultat de ces chiffres serait donc :

Recettes brutes des canaux du St. Laurent, Welland, Baie de Burlington, Chambly, Rideau, et Ottawa	£89,871 4 8
Dépenses de perception, réparations, etc., tel que d'après le tableau 12.....	£46,430 17 8

Réparations tel que d'après le tableau 50.....	34,822	19	1
Dépenses sur le canal Rideau, tel que d'après le tableau 12.....	9,767	18	9
Remorqueurs sur le St. Laurent	11,398	17	2
	<hr/>		
	£102,420	12	8

Perte apparente..... £12,549 8 0

à part l'intérêt sur le capital placé dans les canaux—tandis que par le rapport du département des travaux publics, ces canaux en question, paraissent rapporter un revenu net de £439,131 6s. 3.

Votre comité trouve aussi que les dépenses occasionnées par le canal Welland, etc., en vertu d'appropriations spéciales, ne se bornent pas à 1854, mais qu'elles ont lieu annuellement depuis 1850, et dans une moyenne d'à-peu-près les mêmes montants, et il recommande, en conséquence, qu'en préparant le tableau 7, indiquant les revenus, les dépenses, etc., des travaux publics, il devrait y avoir une colonne pour les réparations, etc., en vertu d'appropriations spéciales, une autre pour le service des remorqueurs et une autre indiquant le revenu net ou la perte annuelle.

Votre comité a ensuite porté son attention sur les items de dépense qui se trouvent dans les comptes publics pour les quais en bas de Québec. D'après le témoignage du secrétaire du département des travaux publics, il paraît que l'appropriation primitive pour ces quais était de £42,000,—que les contrats avaient été faits pour tous les quais excepté pour celui de Rimouski, à raison de la somme de £32,679 5s. 9d., et que le contrat primitif pour le quai à Rimouski était pour £7,500. Des changements dans le mode de construction furent introduits par la suite, de sorte que le 1er janvier dernier le montant dépensé sur ces travaux se montait à £167,460 17s. 4d., tandis qu'une somme additionnelle d'environ £6,000 a été dépensée depuis.

Il paraît que dans la construction de ces ouvrages, des deniers publics ont été dépensés sans la sanction ou l'autorisation préalable du parlement. Le 18 décembre 1854, une somme de £108,044 10s. 4d., avait été dépensée sans avoir auparavant été appropriée pour cette fin par le parlement.

On verra par le témoignage de M. Begly, que les réclamations pour dommages causées par la construction du canal Beauharnois, qui ont été payés jusqu'à ce jour se montent à £35,647 4s.,—que le montant payé aux commissaires pour régler les réclamations est de £2,208 6s. 4d.,—que les réclamations qui paraissent avoir été réglées par M. Larue, mais qui ne sont pas encore payées, se montent à £16,267 3s. 7d., et que d'autres réclamations au montant de £66,034 19s., ont été faites, mais qu'elles n'ont pas encore été soumises à l'enquête.

On trouvera aussi dans le témoignage de M. Begley, un état des contrats donnés par le département des travaux publics durant les deux dernières années, sans avoir été annoncés par soumissions. Quelques uns de ces contrats sont pour des ouvrages importants et dispendieux. Un nouveau contrat paraît aussi avoir été passé avec M. Baby pour le service des remorqueurs en bas de Québec, qui prolonge la période de son contrat primitif et qui augmente considérablement le bonus annuel qui doit lui être payé, sans avoir été offert à la compétition publique.

Dans le tableau 12 des comptes publics, la somme de £2,943 16s. 8d., apparaît comme le montant des dépenses du département des travaux publics. Votre comité trouve que cette somme n'embrasse pas les salaires de tous les officiers, et que le montant réel était de £4,807 10s. La coutume a prévalu, depuis quelques années, dans le département des travaux publics, de porter au compte des divers ouvrages de la province, les salaires des officiers qui ne se trouvent pas dans la liste civile. Votre comité conçoit que cette pratique est susceptible de beaucoup d'objections, mais il nous est agréable de voir par le témoignage du

secrétaire que " ce système a été changé cette année par un ordre du gouverneur en conseil, qui ordonne que ces montants à l'avenir seront placés dans les " estimés qui doivent être soumis à la législature."

Quand M. Langton, l'auditeur des comptes publics, fut interrogé devant votre comité, sur l'époque de la clôture de l'année fiscale, il mentionna le fait qu'en vérifiant les divers comptes qui lui furent soumis, il eut occasion de faire des observations fréquentes sur " un grand nombre de différentes espèces de déficiences et d'erreurs qui lui parurent exister dans le système ou les détails des comptes." Ceci engagea le comité à demander à M. Langton une copie des " observations" auxquelles il faisait allusion : on les trouvera dans l'appendice annexé à ce rapport : elles méritent une attention spéciale.

Votre comité désire faire quelques extraits d'une lettre en date du 23 février 1856, adressée par M. Langton au commissaire des terres de la couronne, afin de faire voir la nature des devoirs que M. Langton est appelé à remplir.

" Dans le compte du receveur-général, je ne trouve dans l'impossibilité de " comprendre la balance de £10,166 15s. 9d. Dans votre bilan il ne paraît pas " avoir existé aucune balance de compte au commencement de l'année, et consé- " quemment il paraîtrait qu'elle a dû avoir lieu durant l'année, mais vos reçus et " vos paiements, durant l'année, recueillis dans vos autres comptes laissent une " balance en sus de celle-là de £10,166 15s. 9d. Si donc c'est un montant qui lui a " été payé pourquoi n'a-t-il pas été porté comme les autres paiements à des " comptes particuliers."

" (11) Inspections de la couronne Est et ouest. Il n'y a pas de pièces justi- " ficatives, et je ne suis pas quelle est la nature de la charge."

" (12) Arpentages de la couronne, est, la pièce justificative 64 manque. " Les remarques faites sur les pièces justificatives dans 8, s'appliquent aussi à " celles-ci : un grand nombre sont des paiements en avance dont il doit être " rendu compte, et quant à d'autres il n'y a rien qui indique s'il y a eu quelque " compte de rendu."

" A propos de ce compte, je puis aussi observer que dans un item, crédit est " donné pour la somme de £5,983, 4s. 4d. qui n'est pas encore collectée, à ce " qu'il paraît. Dans le cas actuel votre département a certainement porté au cré- " dit des deniers qu'il n'a pas reçus, et la balance payée au receveur-géné- " ral ne peut réellement pas représenter la position de votre département vis-à-vis " du gouvernement, qui doit vous devoir ce montant, ou bien il a été pris à même " d'autres fonds, ce qui rend le compte également incorrect."

L'autre lettre de M. Langton fut adressée au département des travaux publics, le 18 février dernier, et le comité croit à propos d'en faire quelques extraits ; " Quis en bas de Québec. Les Nos, 135, 137, 139 et 141, dans le compte, sont " des charges pour ouvrages distincts, mais elles sont comprises dans deux pièces " justificatives, se montant à £9,700, sans aucun détail sur l'ouvrage fait, et " sans le contrat. Eu vertu du bill d'audition il semblerait qu'on devrait me " fournir les contrats mêmes, si non, au moins un extrait pour indiquer le prix dans " le contrat des différents ouvrages. Dans ce cas, cependant, on ne m'a transmis " aucune information de ce genre. Remorquage sur le St. Laurent ; pièce justi- " ficative : pas de contrat ou rien qui fasse voir comment la balance de £1,000 " est due.

" Remorqueurs en bas de Québec. Pièce justificative 24 pour balance " de bonus à M. Baby £1,285 : pas d'explication pour indiquer à quel titre M. " Baby a droit à cette somme.

" Phares en bas de Québec, pièce justificative 22 Pas de contrat, pas de " détails ou d'explications pour faire voir comment la charge pour services ren- " dus se monte à £7,500."

De nouveau le 12 mars, M. Langton écrit à l'hon. F. Lemieux, commissaire en chef des travaux publics, au sujet des erreurs dans les comptes. Quelques extraits feront voir la nature de ces observations ;

“(16) Emigration. Il y a deux reçus indiquant que 1,500 ont été payés ; pas de détails.

“(17) Remorqueurs en bas de Québec. Reçus pour £17,300 ; pas de détails qui font voir pourquoi ce paiement a été fait.

“Maison de Trinité, Québec. Un reçu ne portant pas de date, ou nom d'endroit, indique que £1000 ont été payés pour services rendus à la maison de la Trinité, Québec ; il n'y a rien dans cet item, ou dans les quatre précédents, se montant à £45,000, qui soit susceptible d'être vérifié.”

Votre comité s'était proposé d'examiner les comptes des départements des terres de la couronne et du bureau de poste, mais pour le présent il a fallu remettre ce travail à une époque ultérieure. Le comité a cru qu'il était préférable d'interroger le député receveur-général, M. Anderson, dont le témoignage qui se trouve dans l'appendice, mérite d'être lu attentivement.

M. Anderson dit que l'encaisse, le 31 mars, était de £340,443 15s. 6d.—que les banques ont l'habitude de payer comptant les certificats du bureau des travaux et les estimés des ingénieurs, avant que ces derniers soient présentés au receveur-général, et que la province en est responsable—que la banque du Haut-Canada, vers le milieu d'avril avait avancé au département du bureau de poste £33,000, sans, comme il le croit, que le receveur-général en ait eu connaissance—que la banque du Haut-Canada, le 15 avril avait avancé à divers départements du gouvernement au-delà de £100,000, “fait que le receveur-général ne connaissait pas et ne pouvait pas connaître,”—et que la somme de £340,443 15s. 6d., en caisse le 31 mars n'était que la balance apparente et non pas la balance véritable.

Votre comité pense qu'un système qui produit des résultats de ce genre, est défectueux à l'extrême, et que des changements devraient avoir lieu immédiatement. Aucun certificat du bureau des travaux ou aucun estimé d'ingénieur ne devrait être valide, et la province n'en devrait pas être responsable, avant d'avoir été approuvé par l'inspecteur-général, (ou un officier en son nom), et par le receveur-général, et le département du bureau de poste ne devrait pas non plus avoir le droit ou le pouvoir de tirer des deniers d'une banque, sans qu'un crédit n'ait été, au préalable, ouvert à compte de ce département par le receveur-général. Comme M. Anderson l'exprime, le système n'est pas seulement défectueux en lui-même, mais “on ne peut jamais connaître l'état réel de la caisse provinciale ; il peut arriver qu'un montant considérable paraisse se trouver dans la caisse, tandis qu'en même temps ce montant peut se trouver entièrement affecté pour les avances en question, et cela sans la connaissance du receveur-général. Il est dangereux de permettre à n'importe quel individu de toucher ou d'engager les deniers de la province.”

Votre comité est fortement d'opinion que le livre de caisse du receveur-général devrait représenter le montant entier des recettes brutes de la province, et des paiements bruts n'importe de quelle espèce ou de quelle nature. Toutes les recettes jusqu'au dernier sol, peu importe qui les a reçues, devraient être transférées au receveur-général, pour être là entrées dans le compte de caisse de la province, et personne ne devrait avoir le pouvoir de distribuer aucune partie des recettes brutes, si ce n'est avec l'approbation du receveur-général. C'est ce qui est loin d'être le cas actuellement, car M. Langton, dans sa lettre au commissaire des terres de la couronne (voir l'appendice) dit que ce département coûte £60,000 dont £50,000 sont déduits du revenu brut avant d'être transmis au receveur-général.

Votre comité est d'opinion que le changement qui est suggéré renferme un principe important, et que ce serait en vain qu'on chercherait à introduire quel qu'utile amélioration dans le système de la tenue des comptes publics, si on ne l'adoptait pas. M. Langton, l'auditeur, et M. Anderson, le député receveur-général, concourent mutuellement dans cette opinion.

En réponse à la question No. 56, M. Anderson suggère qu'on devrait ordonner à tous les percepteurs du revenu "d'ouvrir des comptes en leur qualité respective avec la banque du Haut-Canada, et que tous les deniers publics venant entre leurs mains devraient être placés au crédit de ce compte, et non pas à leur crédit privé. Je désire suggérer respectueusement que ce dernier mode devrait être adopté par tous les officiers publics qui sont chargés de la recette ou de la dépense des deniers publics." Votre comité considère que c'est un point important qui devrait être mis en pratique.

Le tout, néanmoins, humblement soumis,

JOHN YOUNG, Président.

Toronto, 1er mai, 1856.

APPENDICE.

MINUTES DES TÉMOIGNAGES.

VENDREDI, 29 février 1856.

Le comité s'assemble—

PRÉSENTS:

L'HONORABLE M. YOUNG,

MM. MASSON,
FERRIE,
EVANTUREL,
SOUTHWICK,
PATRICK,
MERRITT,

MM. HOLTON,
CHAPAIS,
MATTICE,
WHITNEY,
RHODES,—12.

William Lyon Mackenzie, écuyer, M. P. P., comparait devant le comité, et est interrogé:

14.—Etiez-vous président du comité des comptes publics durant la dernière session du parlement?—Oui.

15.—Avez-vous des minutes des témoignages ou d'autres papiers en votre possession, qui ont été mis devant le comité des comptes publics durant la dernière session, et voulez-vous remettre à ce comité ces témoignages ou ces papiers?—J'en ai, et je les transmettrai au comité, s'il m'est permis de le faire.

16.—L'expérience que vous avez acquise comme président, ne vous suggère-t-elle pas l'idée d'indiquer à ce comité les améliorations qui, dans votre opinion, peuvent être introduites dans le système actuel de tenir les "comptes publics"?—Je crois qu'il est impossible que les comptes soient corrects à moins d'adopter le système Britannique; sous ce système il n'y a pas de warrants du trésor ou d'aucun département de payés, avant que l'échiquier n'ait fait rapport que ces warrants sont sanctionnés par l'autorité législative. L'échiquier en Angleterre est tenu de voir à ce que le revenu soit approprié sous l'autorité d'actes du parlement. Les principes invoqués dans le rapport sur le revenu public de la Grande-Bretagne, par sir Henry Parnell, lord Sydenham, MM. Baring, Ellice et autres, dont on pourra trouver des extraits à la page 91 du second rapport du comité des comptes de la dernière session, et qu'un autre comité spécial, dont j'étais le président, a soumis à la considération de la chambre d'assemblée du Haut-Canada, dans un rapport en 1835—sont admirablement propres à assurer l'exactitude dans la tenue des comptes publics; et en 1849, il fut passé une loi en Canada, qui ordonnait à l'ins-

pecteur ainsi qu'au receveur-général de tenir leurs livres d'après la méthode commerciale. Depuis le 1er janvier 1849, jusqu'en octobre 1854, le bureau du receveur-général n'avait pas encore balancé ses livres de comptes une seule fois. M. le receveur-général Viger proposa en 1849 de faire inscrire à la face de chaque warrant le compte auquel il devait être chargé. Néanmoins, ceci n'eût pas lieu ; et comme il est d'usage de tirer des deniers du trésor du Canada sans la sanction de la loi, que le bureau du receveur-général charge dans beaucoup de cas à un compte, et l'inspecteur-général à un autre—comme il y a un très grand nombre de warrants appelés warrants dont il doit être rendu compte, pour des sommes avancées, de temps à autre, en paiement en partie, ou à des agents pour être par eux déboursés en tout ou en partie—comme un département financier tient plus de vingt comptes qui ont rapport au fonds consolidé de revenu, tandis qu'un autre les tient d'une manière différente—comme l'auditeur, au lieu d'être un officier qui pourrait effectivement faire cesser les demandes irrégulières sur le trésor, est simplement un commis dans le bureau de l'inspecteur-général ; comme les agents des terres, de même que le département des terres ont souvent des arrérages considérables dans leurs comptes et dans leurs paiements—et comme le bureau des travaux s'est vu dans la nécessité de demander de l'assistance du dehors pendant des mois de suite pour lui permettre de balancer ses livres—comme il est d'usage qu'un officier exécutif signe les comptes publics, comme garantie de leur exactitude, ou permette que sa signature y soit apposée par d'autres, quoiqu'il est fort probable qu'il ne les ait jamais examinés, ou même vus—comme ces comptes publics renferment souvent des erreurs, à preuve de quoi nous avons sous les yeux les faits prouvés devant ce comité lors de la dernière session—je ne vois pas la grande utilité qu'il y aurait de ma part de faire d'autres observations. Le second rapport du comité des comptes de l'an dernier, renferme une variété de suggestions utiles, mais lorsque le bill d'audition fut mis devant la chambre, le 25 avril dernier, je proposai alors que les mots "qu'aucun warrant ainsi émis, ne devra, en aucun cas, être payé à telle banque, à moins qu'il ne contienne un certificat signé par l'inspecteur-général, ou son député dûment autorisé à cet effet, exposant que tel warrant est sanctionné par la loi, et indiquant le statut conférant l'autorité" fussent ajoutés (voir le journal, p. 918) au statut tel qu'il est aujourd'hui ; la chambre repoussa par une grande majorité ce principe important. Sir James Stephen nous dit dans une de ses lectures à l'université de Cambridge, sur le pouvoir de la bourse en France : que "François I trouva un expédient, que ses successeurs continuèrent à employer, au moyen duquel l'audition de la chambre des comptes était rendue inutile quant aux deniers qu'il était du bon plaisir du roi de dé-penser lui-même." Sa majesté fonda la dette nationale de France ; toujours ses ordres étaient au-dessus de la loi. En principe je ne vois pas qu'il existe une grande différence entre son système royal et le notre. Sir James décrit ainsi les effets qu'entraînent les warrants du gouvernement qui ne sont pas sanctionnés par la loi :

"Quatorzièmement.—Les mêmes résultats se firent sentir, faute d'un système efficace et de rendre et vérifier les comptes du royaume. L'abus des acquits de comptant suffisait pour déjouer tout effort ayant pour effet de forcer le gouvernement à se soumettre devant le peuple, quant à l'emploi des fonds prélevés pour le service civil et militaire du royaume."

Il est impossible de remédier à la confusion qui existe visiblement dans les comptes, à moins que les officiers, à la tête des départements financiers, n'aient le désir, le pouvoir et la capacité d'introduire des réformes, et de veiller à ce qu'elles soient exécutées. Sans la co-opération énergique des départements de l'exécutif on peut s'attendre à bien peu. Le comité dont Messrs. Viger, Leslie et Hincks, formaient partie en 1848, était très efficace ; c'est ce comité qui proposa d'introduire des améliorations dans le mode de tenir les livres et qui en surveilla

l'exécution. Jusqu'en 1849, le receveur-général n'avait pas tenu de livres commerciaux ; il n'y avait que des mémoranda. Les règles établies alors ne furent pas suivies, et je ne crois pas qu'aucune loi qu'on pourrait passer à cet égard fut respectée et mise à exécution. Le comité des comptes publics n'a pas assez de loisir pour faire des recherches dans les comptes et examiner les livres de compte ; lors de la dernière session je n'ai jamais pu trouver un moment, pour jeter un coup d'œil dans les comptes du maître de Poste général, quoique j'aie souvent été invité à le faire par ce fonctionnaire. Il serait bien à désirer que trois commissaires actifs et capables fussent nommés durant la vacance pour examiner tout notre système financier. Ceci pourrait être fait au moyen d'un bill à cette session ; et comme un argument en faveur de cette démarche, on pourrait citer avec avantage les recherches faites durant la dernière session par le comité des comptes publics au sujet d'un prêt en faveur de la commission des chemins à barrières de Montréal, et au remboursement de ce prêt. Néanmoins, l'enquête de ces commissaires ne pourrait pas être complète si elle n'embrassait pas l'énorme dépense occasionnée par la corporation du chemin de fer du nord et parcelle du grand tronç, le pénitencier, l'université de Toronto, etc.

JEUDI, 6 mars, 1856.

Le comité s'assemble—

PRESENTS.

L'HONORABLE M. YOUNG,
M. MERRITT,
CHAPAIS,
FERRIE,
RHODES,
WHITNEY,

M. HOLTON,
MASSON,
MATTICE,
SOMERVILLE,—10.

Wm. Dickinson, député inspecteur-général, est appelé et interrogé :

17.—Dans l'Etat No. 1, p. 10 des comptes publics, indiquant les dépenses de la province pour 1854, la somme de £42,872 8s. 4d., est placée au débit du gouvernement civil.

Le comité trouve les items suivants de dépense sous le titre de " Divers " dans l'Etat général No. 12.

Page 112—Coffre de sûreté pour le secrétaire provincial	£	96	0	0
" 104—Recensement, dépenses diverses.....		1937	1	10
" 105—Louis Prevost, commis du bureau de l'inspecteur-général.....		32	4	7
" 112—Derbyshire et Desbarats.....£1809 10 0				
Pour l'impression de la Gazette du Canada £ 500 0 0		2309	10	0
" 113—Impression pour le secrétaire provincial....		13	10	6
" 111—Fréchette, pour l'impression des Edits et Ordonnances.....		1800	0	0
" 111—Montant des dépenses pour la préparation des documents.....		200	0	0
" 114—Gratuités aux officiers publics.....		5678	6	3
" 115—Wicksteed, greffier en loi du gouvernement provincial.....		118	0	0
" 105—E. P. Taché, pour la destruction des loups...		32	10	0
" 105—Wilkie, pour préparer des extraits de baptêmes et mariages, district de Gaspé.....		7	5	0
" 111—Deux-cinquièmes de rente du cimetière protestant, Québec.....		9	6	0

Page 111—Payé à F. Baby pour le transport de son excellence le gouver.-gén. de Montréal à Québec	302	15	0
“ 111—De Rotterdam pour livres et cartes pour la province achetés à Paris.....	121	13	4
“ 112—Payé pour éprouver un appareil pour préserver la vie.....	150	0	0
“ 124—Impression de blancs de débentures.....	934	0	0

£13,742 2 7

Ces items ne forment-ils pas aussi partie de la dépense du gouvernement civil, et si ils en forment partie, pouvez-vous dire pourquoi ils ne sont pas compris sous ce titre?—Les divers items compris dans le No. 12, sont entrés dans le grand livre et le livre d'appropriation, en vertu des actes de la législature autorisant ces déboursés; la classification est faite ensuite pour les comptes publics suivant l'opinion du compilateur, ou conformément à ses instructions—et ces items n'apparaissent pas dans les livres généraux de la province; il faut cependant admettre qu'un montant aussi considérable rangé sous le titre de “ Divers” tend à diminuer l'utilité de l'état ou du compte indiquant les montants proportionnels dépensés pour les diverses branches du service public.

Ces remarques sont plus applicables à la pratique qui a prévalu durant les quelques années dernières, qu'au système adopté maintenant par le département, vû que l'inspecteur-général a par une classification récente, bien sensiblement réduit le nombre des items sous ce titre, en admettant seulement ceux qui peuvent strictement être ainsi désignés.

Je crois qu'une partie de ces items sont correctement classés sous le titre de “ Divers” quoique suivant moi la plus grande partie pourrait être à bon droit rangée sous le titre de “ gouvernement civil”; jusqu'à ce jour on a considéré que la classification tombait dans le domaine de l'inspecteur-général.

18.—Dans l'état No. 1, des comptes publics, indiquant la dépense de la province pour 1854, la somme de £96,768 18s. 1d., est portée au débit de l'administration de la justice dans le Canada Est et Ouest. Le comité trouve les items suivants de dépense, sous le titre de “ Divers” dans l'Etat général, tableau 12.

Page 117 et 118—Palais de justice de Québec.....	£ 4,217	3	0
“ 119—Prison de Montréal	738	12	1
“ 124—Divers officiers de justice, salaires et allocations payables en vertu de 13 et 14 Vic., chap. 37, et 16 Vic., chap. 196....	11,879	14	9
“ 112—Pensionnaires employés comme hommes de police, Canada Ouest.....	1,700	2	2

£18,535 12 0

Ces items ne forment-ils pas aussi partie des dépenses pour l'administration de la justice, et s'ils en forment partie, pouvez-vous dire pourquoi ils ne se trouvent pas rangés sous ce titre?—Les premiers items à compte du palais de justice à Québec, et de la prison à Montréal, à mon opinion, devraient être rangés sous le titre “ travaux publics,” mais quant aux deux derniers items, quoiqu'ils ne puissent pas être considérés comme une dépense annuelle à compte de “ l'administration de la justice”, cependant comme ils se trouvent être accidentels et qu'ils se rattachent à ce service, ils pourraient, à mon opinion, bien correctement y être placés.

19.—Dans l'état No. 1 des comptes publics, indiquant la dépense de la province pour 1854, la somme de £21,775 15s. 6d., est placée au débit des “ Hôpitaux et autres maisons de charité.”

Le comité trouve les items suivants de dépense sous le titre de “ Divers,” dans l'état général tableau 12, page 112 :

Page 112	Pour des familles dans la détresse au Saguenay.....	£300	0	0	
" 105 }	Aide aux matelots naufragés.	901	7	6	
" 106 }					
" 111		" provisions....	772	14	5
" 113		" "	711	18	6
		<hr/>			
				£2,386 0 5	
" 115	Avertissement pour surintendant médical		18	12 3	
				<hr/>	
				£2,704 12 8	

Ces items ne forment-ils pas aussi partie de la dépense pour "Hôpitaux et autres maisons de charité," et s'ils en forment partie, pouvez-vous dire pourquoi ils ne sont pas rangés sous ce titre?— Ces paiements constituent une dépense casuelle, mais je ne suis pas prêt à dire qu'il ne pourraient pas convenablement apparaître sous le titre "Hôpitaux et autres maisons de charité."

20.—Dans l'état No. 1, des comptes publics, indiquant la dépense de la province pour 1854, la somme de £2,757 0s. 2d., est portée au débit de l'exploration géologique. Le comité trouve à la page 111 que £207 18s. 3d. sont chargés pour le musée géologique de Montréal. Ce dernier item ne devrait-il pas aussi être porté au débit de l'exploration géologique, et s'il devrait être ainsi porté, pourquoi n'a-t-il pas été rangé sous ce titre? Ces items, je pense, devraient être chargés aux "travaux publics," car quoi qu'on puisse dire qu'ils se rattachent à "l'exploration géologique", cependant en suivant cette règle, il faudrait ranger un grand nombre des comptes des bâtisses publiques sous différents titres, ce qui deviendrait très incommode.

21.—Dans l'état No. 1 des comptes publics, indiquant la dépense de la province pour 1854, la somme de £6,655 est portée au débit des "annuités des sauvages."

Le comité trouve à la page 105, les items suivants :

Payé pour venir en aide aux sauvages de St. Régis.....	£	50	0	0
Balance d'octrois non dépensés pour les années "1852, 53 et 54."		2242	17	11
		<hr/>		
				£8,897 17 11

Tous ces montants ne devraient-ils pas être portés au débit du "Revenu Territorial," et s'ils devraient y être portés, pourquoi ne sont ils pas rangés sous ce titre? Le premier item de £6,655 est autorisé en vertu de la cédula B de la liste civile, les autres par des actes de la législature, et sous le système actuel, ils ne peuvent pas être déduits du revenu territorial.

22.—Dans l'état No. 1 des comptes publics indiquant la dépense de la province pour 1854, la somme de £200,121 13s. 6d. est portée au débit de "Divers." Le comité trouve les items suivants de dépense :

Page 115—Acquisition de Spencer Wood et d'autres propriétés à Québec.....	£10,875	7	11
" 119—Réparations de Spencer Wood.....	5,256	1	4
" 121— } Loyers, réparations, cotisations, etc., des édi-			
" 122— } fices publics dans le Canada Est.....	5,265	1	1
" 105—Terrain des bâtisses du parlement à Québec.....	1,111	2	0
" 122— } Préparation des édifices à Québec pour installer la législature..	11,285	15	4
" 124— }			
" 116—Bureau de poste, Montréal.....	4,493	1	4
" 118—Hôpital de marine, Québec.....	4,575	13	7
" 119—Terrace Durham.....	2,920	15	9
		<hr/>	
Dépense dans le Canada Est.....	£45,782	18	4

"	117—Bureau de poste, Hamilton	£3,300	0	0
"	" —Bureau de poste, Toronto... ..	2,739	9	5
"	" —Maison du gouvernement, Toronto..	6,162	4	6

Dépense dans le Canada Ouest..... £12,201 13 11

£57,984 12 3

Tous ces items se trouvent actuellement portés à "Divers," et dispersés dans plusieurs pages des "Comptes Publics,"—ne serait-il pas difficile de trouver dans le tableau No. 1, l'intérêt public sur ces édifices et propriétés, et ne serait-il pas préférable d'ouvrir un compte dans vos grands livres pour les bâtisses et les propriétés publiques, (Canada Est et Ouest) dans lequel ces items pourraient être portés?—Ces items doivent être portés au fonds consolidé, et balancés nécessairement à la fin de chaque année dans le grand livre; cependant il serait bon d'ouvrir des comptes pour chacune des bâtisses et des propriétés publiques possédées par le gouvernement; les paiements à compte de ces bâtisses qui sont portés au fonds consolidé pourraient être réglés dans ce bureau ou dans celui de l'audition.

23.—Dans l'état No. 1 des comptes publics, indiquant la dépense de la province pour 1854, la somme de £31,182 17s. 11d., est portée au débit du "Revenu Territorial," pour frais de perception. Le comité trouve les items suivants de dépense sous le titre de "Divers."

Page 108—Etablissement des terres vacantes, ouvertures de divers chemins dans le Canada Ouest.....	£12,625	0	0
" 108—Ouverture de divers chemins dans le Canada Est.	36,706	19	9
" 107—Réclamations pour dommages, etc., émeute à l'établissement du ruisseau sauvage.....	1,503	15	0
" 110—Commission de la ligne du Nouveau-Brunswick et de la frontière.....	2,692	14	6

£43,528 9 3

Ces items ne forment-ils pas aussi partie de la dépense se rattachant au "Revenu Territorial" et s'ils en forment partie, pourquoi ces items n'apparaissent-ils pas sous ce titre?—On peut mettre en doute la question de savoir si ces items devraient former partie du revenu territorial, mais dans ce cas, en faisant l'appropriation, ils devraient être portés spécialement à ce revenu, quoiqu'on pourrait faire l'objection qu'il ne serait pas raisonnable de porter au débit du "revenu annuel," des paiements de ce genre, qui se rattachent à des déboursés faits en vue des intérêts généraux de cette province, et tendant à développer les ressources du pays, et dont on ne peut pas s'attendre à retirer un revenu immédiat.

24.—Dans l'état No. 1 des comptes publics, indiquant la dépense pour 1854, la somme de £58,065 12s. 10d. est portée au débit des "travaux publics" pour perception de revenu (y compris £32,775 12s. 3d. pour réparations). Le comité trouve les items suivants de dépense sous le titre de "Divers" dans le tableau 12.

Page 110—Dépense sur le Rideau et l'Ottawa, pour salaires, etc.,	£9,767	18	9
" 111—Annonces des travaux publics dans le Canada Ouest	78	8	9
" 110—Bonus pour remorquage de navires en bas de Québec.....	£6,982	10	0
" 113—Annonces des remorqueurs.....	38	13	0
" 113—Bonus sur le St. Laurent au-dessus de Québec.....	4,416	7	2

£11,437 10 2

£21,283 17 8

Ces items ne devraient-ils pas aussi faire partie des déductions du revenu des travaux publics, et s'ils devraient en faire partie, pourquoi n'apparaissent-ils pas sous

ce titre?—Les observations que j'ai faites plus haut sont en grande partie applicables à ces items.

25.—Dans l'état No. 1 des dépenses pour 1854, la somme de £598 6s. 5d. est portée au débit de "l'émigration." Le comité trouve l'item suivant dans le tableau 12 sous le titre de "divers:"

Page 115—Agent de l'émigration, pour payer les dépêches
Télégraphiques..... £50 0 9

Cet item n'aurait-il pas dû être porté au débit de "l'émigration," et s'il aurait dû y être porté, pourquoi n'a-t-il pas été rangé sous ce titre?—Il aurait bien mieux valu que cet item eût été rangé sous le titre "émigration."

26.—Dans le tableau 12 des comptes publics pour 1854, sous le titre de "Divers" le comité trouve les items suivants:

Page 106—Octroi à la faculté médicale du collège McGill,.....	£250	0	0
“ “ Octroi à l'école de médecine de Montréal.....	250	0	0
“ 106, 107—Diverses institutions littéraires et autres:			
Montréal.....	£300	0	0
Québec.....	400	0	0
		700	0
“ 107—Instituts des artisans, divers endroits.....		650	0
“ “ Ferme expérimentale près de Toronto.....		500	0
“ “ Observatoire, Toronto.....		2,265	17 1
“ 109—Collège nautique, Québec.....		1,208	14 6
“ “ Observatoire à Québec.....		387	8 10
		£6,212	0 0

Ne serait-il pas préférable d'enlever ces items du titre "Divers," et d'ouvrir un nouveau compte pour ces dépenses, qui pourrait être appelé "octrois aux institutions locales?"—Il serait avantageux d'introduire un titre additionnel de dépenses sous le titre, disons, de "institutions publiques," dans lequel les items de cette nature seraient classés, objet qui a été réalisé dans les comptes publics pour l'an dernier.

27.—Dans le tableau 12 des comptes publics, sous le titre de "Divers," le comité trouve l'item suivant:

Page 105—Futvoye, pour certaines dépenses pour mettre l'acte seigneurial en opération.....	£250	0	0
“ 107—Traduction de certains documents se rattachant à la tenure seigneuriale.....	£87	15	0
		£337	15 0

Ne serait-il pas préférable d'ouvrir un compte pour ces items sous le titre de "acte de la tenure seigneuriale"?—Le premier item a subséquentement été porté au compte de la tenure seigneuriale, le dernier item ne s'y rattache pas, vu qu'il y est pourvu en vertu des estimés de 1852, et qu'il est chargé au "fonds consolidé."

28. Dans le tableau 12 des comptes publics, sous le titre de "Divers," le comité trouve les items suivants:

Page 107—Balance du coût de l'exposition de Londres, 1851.....	£1,500	0	0
“ “ Avances à l'exposition de Paris.....	1,000	0	0
“ 110—Protection des pêcheries.....	2,498	7	3
“ 111—Traité de réciprocité.....	3,035	0	0
“ 113—Fonds patriotique.....	24,333	6	8
“ “ Commissions d'enquête.....	2,082	5	3
“ “ Bureau central de santé.....	779	5	2

Montant total..... £35,228 4 4

Ne serait-il pas préférable, à votre opinion, d'ouvrir des comptes de ces items dans votre grand livre?—Un titre additionnel de service a été introduit sous le nom de "phares et service de la côte," qui embrassera la protection des pêcheries; comme les autres items sont d'un genre si extraordinaire, il ne me semble pas qu'il y aurait aucun avantage d'en tenir d'autre mémoire, à part, ce qui apparaît dans les comptes publics annuels. En faisant ces observations, je dois observer que la nouvelle classification ordonnée par l'inspecteur-général embrasse presque tous les points qui ont été soumis dans les questions et les réponses précédentes.

Lundi, 10 mars 1856.

Le comité s'assemble—

PRÉSENTS :

Messieurs YOUNG et FERRIE,—2.

Ajourné faute de quorum.

Mercredi, 12 mars 1856.

Le comité s'assemble—

PRÉSENTS :

L'hon. M. YOUNG,
Messrs. MERRITT,
GAMBLE,
MASSON,
FERRIE,

MM. MATTICE,
HOLTON,
CLARKE,
CHAPAIS, et
EVANTUREL,—10.

Ajourné jusqu'au 18 mars.

Mardi, 18 mars 1856.

Le comité s'assemble—

PRÉSENTS :

L'hon. M. YOUNG,
MM. MERRITT,
SOUTHWICK,
EVANTUREL,
MASSON,

MM. PATRICK,
MATTICE,
CLARKE,
CHAPAIS et
GAMBLE,—10.

M. Dickinson est appelé de nouveau et interrogé :

29.—Les revenus bruts sont-ils déposés au crédit du receveur-général par les divers sous-comptables, ou leur est-il permis de retenir sur ces revenus certains salaires ou commissions, et ces revenus bruts apparaissent-ils dans les comptes publics?—Jusqu'à ce jour pour les sous-comptables la pratique a été de retenir les émoluments de leur charge à même leurs perceptions, mais des arrangements sont en voie de progrès dans le département des douanes, et dans la perception du revenu des travaux publics, pour assurer le placement du revenu brut au crédit du receveur-général; le bureau d'audition est aussi en communication avec le département des terres de la couronne pour le même objet; rien n'a été changé quant au bureau de poste. (La neuvième section de l'acte d'audition excepte le bureau de poste.)

Memorandum.

Je prends la liberté de présenter en réponse, quelques observations dans le but d'expliquer le système maintenant en opération. Ce système paraît être compris d'une manière imparfaite, et n'est peut être pas aussi bien apprécié qu'il devrait l'être.

A l'époque de l'union du Haut et du Bas-Canada on jugea à propos d'ouvrir une série des livres qui devaient être tenus en partie double, parceque, vû la méthode irrégulière et défectueuse qui avait prévalu, il était difficile de faire un bilan pour indiquer l'actif et le passif de la province, et particulièrement d'exposer clairement la condition financière des affaires du pays.

Dans ce but, les divers travaux publics pour lesquels la dette publique avait été contractée furent mis en compte pour balancer les débentures et autres obligations de la province; et le débit et le crédit se balançant ainsi, on voulût que cet arrangement formât une partie distincte de l'état des affaires; mais l'on s'aperçut que sans explications—vu que d'un côté les sommes appropriées n'avaient pas été toutes dépensées et que les emprunts autorisés n'étaient qu'en partie négociés—il paraît toujours exister une différence qui devint dans le fait bien plus embarrassant lors du rachat des débentures et de la mise en compte des primes provenant de la vente des débentures; ce système en définitive se désorganisa complètement et continua ainsi pendant quelque temps jusqu'à ce que, par l'introduction de nouveaux comptes, savoir:—"Pertes sur travaux publics et autrement" et "Rachat de la dette publique," on chercha à absorber les différences qui s'étaient élevées: et à la fin de 1849 on prépara divers états indiquant les divers deniers appropriés et dépensés pour ces travaux et aussi les divers emprunts autorisés et les sommes négociées sur ces emprunts, et le système fut ainsi rétabli en quelque sorte.

Depuis cette époque d'autres différences ont eu lieu à l'occasion des "ventes des travaux publics" et de la dépense dans quelque cas à compte des travaux publics pour lesquels des emprunts n'étaient pas autorisés et en conséquence applicables au fonds consolidé.

En conséquence il est devenu nécessaire aujourd'hui, afin de rétablir l'état des affaires de nouveau, d'ouvrir un compte des "ventes des travaux publics," et d'entrer ces différences dans le journal; et on verra en référant à "l'état des affaires" du 31 janvier 1856, quel est le montant des appropriations qui n'est pas dépensé, et quelle est la balance dont la négociation est autorisée, la différence dans ces montants étant pour autant de deniers appartenant au fonds consolidé qui ont été avancés, ce qui aura pour effet de rendre l'état plus clair et plus intelligible qu'il ne l'a été jusqu'à ce jour.

Dans les livres généraux de la province les dépenses qui doivent être chargées au fonds consolidé, apparaissent sous les divers titres des comptes qui les autorisent, savoir: "liste civile," "acte provisionnels," "estimés annuels," etc.; la classification de ces dépenses a été adoptée, afin de donner plus de facilité pour référer aux comptes publics, et pour faire voir plus promptement les fins auxquelles ils ont été employés.

A part le grand livre général, le journal et le livre de caisse il y a divers livres auxiliaires de tenus, consistant dans le "grand livre du sous-comptable," le "livre d'appropriation," le "livre de débentures," le "livre de warrant," et plusieurs autres d'une importance moindre.

Le grand livre du sous-comptable contient les comptes de tous les percepteurs de douane et de tous les autres revenus, indiquant le montant de perceptions recueilli par chaque sous-comptable, et les déductions de ces perceptions, et il est balancé avec les livres généraux avant de régler les comptes publics.

Le livre d'appropriation contient l'émission de tous les warrants qui sont entrés vis-à-vis chaque item d'appropriation, et il indique de suite s'il y a quelque montant pour rencontrer tel paiement, et ce qui n'a pas été dépensé sur ce montant; ce livre est balancé avec les livres généraux, et lorsqu'il est correct il aide beaucoup à régler les comptes publics. Le livre de débentures contient toute les débentures dues, indiquant quand elles ont été émises et quand elles sont rachetables, le taux de l'intérêt avec une entrée de toutes les débentures rachetées et la date de leur rachat.

Dans le livre de warrant est entré chaque warrant, l'époque de son émission; ce livre indique la nature du service, l'autorité en vertu de laquelle il est émis, avec d'autres détails; c'est de ce livre que les warrants sont entrés dans le livre d'appropriation, il est aussi indispensable comme livre de record et de référence.

30. Pouvez-vous donner au comité un état du montant dû par les municipalités, les compagnies à fonds social, et les individus pour arrérages d'intérêt, rente de lots hydrauliques, pour acquisition ou loyer de chemins, de ponts ou d'ouvrages publics, avec les noms des personnes qui peuvent être ainsi endettées?—montant dû par les locataires des travaux hydrauliques le 31 janvier 1854, tel que d'après le tableau des concussionnaires transmis au comité des comptes publics le 14 novembre 1854, savoir :

Ira Gould, locataire du lot No. 14, canal de Lachine.....	£	432	0	0
Grant, Hall et Cie., locataires des lots Nos. 18, 19, do.....		161	5	0
F. Doré, locataire du lot No. , canal de Lachine.....		20	0	0
Benjamin Chaffy, do du lot de moulin du canal Williamsburg		61	10	0

£674 15 0

Depuis l'époque ci-dessus mentionnée les comptes ont été transférés de ce département à celui des travaux publics, par ordre en conseil, et toutes recettes à compte de rentes hydrauliques sont payées au receveur-général par ce département. Voici les noms des personnes qui ont fait des paiements depuis le 31 janvier 1854, savoir :

James McDougall, locataire du lot No. 11, bassin du canal de Lachine, £	215	0	0
Thomas Peck, do No. 10, do	161	5	0
James Hervey, do No. 8, do	107	0	0
E. E. Gilbert, do Nos. 5, 6, 7, do	690	10	0
Holland et Dunn, do No. 16, do	53	15	0
T. D. Bigelow, do No. 15, do	161	5	0
Augustin Labbé, do No. 5, do (Isle.)	25	0	0
Grant, Hall, et Cie., do Nos. 18, 19, do	215	0	0
Ira Gould, do No. 14, do	108	0	0
Thomas Peck, do No. 9. (demi) do	41	5	0
James Hervey, do No. 9, (demi) do	27	10	0
William Parkin,	317	0	5

£2123 0 5

ETAT des sommes dues pour prix d'achat ou bail des chemins, ponts et autres travaux publics, le 31 janvier 1856.

TRAVAUX.	ACQUEREBLES.			Montant des versements et intérêts dus le 31 janvier 1856.	Montant reçu à compte du prix d'achat.	Montant resté à compte de l'intérêt.	Montant dû pour l'intérêt et prix d'achat.		
	£.	s.	d.					£.	s.
Chemin de Dundas et Waterloo	26000	0	0	11310	0	0	4387	10	0
" Hamilton et Brantford.....	27100	0	0	11793	13	6	4092	8	6
" Hamilton et Port Dover.....	7700	0	0	3349	10	0	1385	15	0
" Kingston et Napanee.....	12300	0	0	3075	0	0	2460	0	0
" London et Brantford.....	6100	0	0	2753	10	0	1136	15	0
" London et Port Stanley.....	4500	0	0	1125	0	0	1012	10	0
" Port Hope et Rice Lake.....	4600	0	0	1150	0	0	1035	0	0
" Toronto	75100	0	0	32668	10	0	14456	15	0
Havre de Cobourg.....	4000	0	0	1320	0	0	1080	0	0
" Oakville	2500	0	0	1320	0	0	490	0	0
" Port Dover.....	7600	0	0	3116	0	0	931	0	0
" Bond Eau	2001	0	0	965	0	0	330	0	0
" Whitby.....	20100	0	0	8356	1	8	3126	16	8
TOTAUX.....	199601	0	0	82803	5	3	19187	16	8
							36995	8	6

• L'hon. procureur-général, entre les mains duquel ont été mises les réclamations susdites pour collection, dit que le montant dû pour les chemins de Toronto, est en voie de règlement. W. D.

W. WM. DICKINSON,
D. I.-G. Protem.

Bureau de l'inspecteur-général,
Toronto, 7 avril 1856.

Mercredi, 2 avril 1856.

Le comité s'assemble,—

PRÉSENTS :

L'hon. M. Young
 MM. Merritt,
 Masson,
 Rhodes,
 Holton,

MM. Ferrie
 Gamble,
 Patrick,
 DeWitt,
 Somerville,—10

T. A. Begly, écuyer, secrétaire des travaux publics est appelé et interrogé :

31. Quel a été l'octroi voté primitivement par le parlement pour la construction des quais en bas de Québec?—L'octroi primitif a été de £42,100 courant.

32. A-t-il été fait des contrats pour la construction du ces divers quais ; et si oui, veuillez donner le montant des contrats pour chaque quai et les noms des premiers entrepreneurs et la différence entre le montant de l'octroi primitif et celui des contrats?—Il a été passé des contrats pour plusieurs quais. Le premier contrat pour Rimouski était pour £7,500 courant. Les autres contrats étaient pour divers taux ou prix et les montants dépendaient de la quantité des matériaux, etc., employés.

Les noms des premiers entrepreneurs étaient comme suit :

Murray Bay	François Baby
Eboulements	Do.
Berthier.....	Jas. Rigney et Jas. Smith.
Pointe aux Orignaux.....	Do. Do.
L'Îlet.....	Do. Do.
Rivière du Loup.....	Do. Do.
Rimouski.....	M. Lepage et E. Lepage.

33. Votre département a-t-il obtenu des cautions de la part des entrepreneurs au sujet de l'accomplissement de leurs engagements?—Il a été donné des cautions dans chaque cas pour les premiers contrats et pour le second contrat de François Baby. Après la faillite de Rigney et Smith et de M. et E. Lepage, les commissaires ont considéré que ce serait une meilleure garantie pour eux de retenir 20 pour cent sur le montant des travaux faits que d'accepter des cautions.

34. Les plans de ces quais ont ils reçu l'approbation de l'ingénieur en chef du département et du commissaire des travaux publics?—Les plans ont reçu l'approbation des commissaires et celle de l'ingénieur en chef du département.

35. Ces plans ne furent-ils point changés après que les contrats furent signés, et voulez-vous dire au comité pourquoi ils furent changés, et voulez-vous fournir au comité le rapport de l'ingénieur sur lequel ce changement fut effectué?—Les plans furent considérablement changés environ un mois avant la passation des contrats. Les changements qui furent ensuite effectués avaient rapport à la longueur des quais qu'il s'agissait de prolonger assez loin dans le fleuve pour permettre aux vaisseaux de flotter,—à la substitution des cages aux terrassements partout où ces terrassements avaient été enlevés par l'eau, vu que l'on s'aperçut qu'ils ne résistaient point à l'action des brisants,—à la substitution d'un plus grand nombre de chevilles en fer au lieu des gournables en bois qui s'étaient échappées en conséquence de la légèreté du bois et de ce que quelques-unes des cages avaient été enlevées par l'eau. Il n'y a point de rapport d'ingénieur.

36. Vous dites que l'octroi primitif était de £42,100 ; voulez-vous dire au comité le montant dépensé sur ces quais jusqu'à ce jour?— Le montant des dépenses jusqu'en janvier, tel qu'indiqué dans le rapport du bureau des travaux publics maintenant soumis à la législature, fut de £167,460 17s. 4d. Depuis cette date il y a été dépensé plus de £6000.

37. Combien avait-il été dépensé en sus de l'octroi primitif pour les quais en bas de Québec, avant que le parlement vota un nouvel octroi?—Il n'y eût rien de dépensé au-delà de l'octroi primitif avant l'appropriation qui fut ensuite votée.

38. Les dépenses, telles qu'indiquées dans le tableau 12 des comptes publics pour 1854, pour les déboursés du département des travaux publics, pour salaires des commissaires, du secrétaire, etc., se montent à £2,943 16s. 8d. Voulez-vous dire au comité si cette somme comprend tous les déboursés du département des travaux publics pour cette année là—si non, quelle a été la dépense totale de votre département, et voulez-vous indiquer où ces dépenses se trouvent dans les comptes publics?—La somme de £2,943 16s. 8d., dans le tableau 12 des comptes publics, ne comprend pas les salaires de tous les officiers du département des travaux publics. Toutes les dépenses du département pour salaires, pour l'année en question, étaient comme suit :

Commissaire en chef.....	£800	0	0
Assistant commissaire.....	900	0	0
Secrétaire.....	500	0	0
Ingénieur en chef.....	750	0	0
Assistant ingénieur.....	400	0	0
Teneur de livre.....	350	0	0
Assistant teneur de livre.....	273	15	0
Premier commis.....	275	0	0
Deux commis.....	400	15	0
Deux messagers.....	150	0	0
Assistant messenger.....	8	0	0
Total.....	£4807	10	0

Ne connaissant point le mode dont les comptes publics sont tenus dans le bureau de l'inspecteur-général, je ne puis dire positivement où se trouve la balance dans les comptes, mais je supposerais qu'elle se trouve dans l'état No. 50.

39. MM. Rubidge et Turnbull ne sont-ils pas à l'emploi du département des travaux publics; et si oui, quels devoirs ont-ils à remplir?—MM. Rubidge et Turnbull sont employés dans le bureau du département des travaux publics; le premier comme assistant ingénieur et dissinateur, et le dernier, comme assistant teneur de livres et comptable.

40. Le comité trouve la somme de £204 15s. dans le tableau 50 des comptes publics, chargée à James Turnbull pour services rendus pour les canaux Welland, Lachine, Williamsburg et Junction, pour dépenses générales; aussi, services sur les travaux du lac Chaudière et Chats et sur le St. Maurice; voulez-vous expliquer comment cette somme est divisée sur tant de travaux quand vous dites que M. Turnbull était alors employé à copier dans le bureau du département?—Les salaires des officiers des travaux publics qui ne sont pas sur la liste civile avaient toujours été, depuis le temps où le département a d'abord été établi, portés au compte des travaux respectifs pour lesquels il avait été fait des appropriations jusqu'à l'année actuelle où le système a été changé par ordre du gouverneur en conseil, qui prescrit de porter à l'avenir les montants dans les estimés qui doivent être soumis à la législature.

41. Le comité trouve la somme de £268 18s. 4d. dans le tableau 50 des comptes publics, chargée à E. P. Rubidge pour services rendus sur les canaux Welland, du St. Laurent, lac Chaudière et Chats et sur les phares. Voulez-vous expliquer comment cette somme est répartie sur autant de travaux, quand vous dites que M. Rubidge était alors employé dans le bureau du département?—Même réponse que ci-dessus. Le salaire de chaque mois était porté au compte des travaux pour lesquels le plus de services étaient rendus et quelques fois divisés entre deux ouvrages, suivant les circonstances.

Lundi, 7 avril 1856.

Le comité s'assemble,—

PRÉSENTS :

L'hon. M. YOUNG,
MM. MASSON,
FERRIE,
CHAPUIS,
MATTICE,
SOUTHWICK,

MM. MERRITT,
SOMERVILLE,
WHITNEY,
HOLTON,
GAMBLE,
RHODES et

PATRICK,—13.

M. T. A. Begly, secrétaire des travaux publics est appelé et interrogé de nouveau :

42. Y-a-t-il eu en aucun temps durant la construction des quais aucune dépense excédant les octrois du parlement? et si oui, quand et pour quel montant? —Le plus grand montant qui ait excédé les octrois a été dépensé le 18 décembre 1854 et se montait à £108,044 10s. 4d.

43.—Quel était le coût approximatif des divers quais quand les contrats furent finalement signés, d'après les soumissions mises devant votre département par les entrepreneurs?—Les soumissions pour les quais en bas de Québec furent ouvertes le 16 février 1852, les calculs furent faits immédiatement après, aux prix des soumissions et pour les quantités fournies par l'ingénieur. Les montants ainsi calculés sur les soumissions acceptées, étaient comme suit :

Eboulements.....	£4553	12	2½
Mal Baie.....	2947	9	7
Berthier.....	3827	17	7½
L'Islet.....	4468	11	9½
Pointe aux Orignaux.....	4151	8	9
Rivière du Loup.....	5278	2	8

Pour Rimouski, la soumission la plus basse, suivant les calculs faits comme ci-dessus, se montaient à £7,452 2s. 2d. Entre le jour où les soumissions furent reçues et les contrats signés, le plan de construction des quais fut changé, tel qu'il appert par un memorandum de l'ingénieur en chef, du 3 mars 1852 et par une lettre du même du 1er avril suivant. Les contrats furent signés aux dates suivantes :

Eboulements.....	19	avril	1852.
Mal Baie.....	19	avril	1852.
Berthier.....	6	mai	1852.
L'Islet.....	20	mai	1852.
Pointe aux Orignaux.....	6	mai	1852.
Rivière du Loup.....	20	mai	1852.
Rimouski.....	7	mai	1852.

Je n'ai pas en ma possession de calculs basés sur les quantités conformes aux changements effectués.

44. Le comité doit-il alors comprendre que le montant total des soumissions pour les quais en bas de Québec, telles que d'abord acceptées, était de £32,679 5s. 9½d.—Ma réponse ne signifie pas " que le montant total des soumissions pour les " quais en bas de Québec, telles que d'abord acceptées, était de £32,679 5s. 9½d." vu que la soumission pour le quai de Rimouski ne fut pas acceptée.

45. Voulez-vous donner au comité une copie du mémorandum de l'ingénieur civil, daté 3 mars 1852, et de sa lettre du 1er avril, en vertu desquels le plan de construction des quais a été changé entre le temps où les soumissions furent

reçues et celui où les contrats furent signés? Je produis les documents demandés, savoir : copie du "mémoire de l'ingénieur en chef daté 3 mars 1852, et sa lettre du 1er avril." Aussi un mémoire de l'assistant commissaire des travaux publics sur le même sujet, trouvé depuis que les réponses précédentes sont données.

Mémoire pour M. RUBIDGE.

QUAIS EN BAS DE QUÉBEC.

BERTHIER, RIVIÈRE DU LOUP, POINTE AUX ORIGNAUX, EBOULEMENTS,
MURRAY BAY.

Les spécifications de ces travaux ont été revues et changées, signées et annexées aux premiers projets. M. Rubidge préparera les plans, suivant la spécification changée, et verra à ce que les nouvelles clauses relativement à la plateforme, au bois et aux chevilles en fer soient ajoutées à chaque spécification avant d'être attachées au contrat.

RIMOUSKI.

Le contrat avec M. Taché est de construire le quai pour £7,500, lequel devra avoir 2150 pieds de longueur, prenant comme base ma spécification première, avec l'exception adoptée et mentionnée dans le mémoire de M. Killaly, et dans la soumission qu'il propose de faire en la forme prescrite.

L'ISLET.

Les commissaires n'en sont venus à aucune décision quant à ce quai. Le plan et les spécifications doivent être changés de manière à correspondre avec le mémoire transmis aux commissaires, avant que le contrat soit signé. Les mêmes principes à observer que pour les cinq quais pour lesquels ils ont été adoptés.

Préparez une estimation des quantités qui entrent dans les quais en bas de Québec, conformément aux plans révisés.

3 Mars 1852.

(Copie.)

MONTREAL, 1er avril 1852.

MONSIEUR,—J'ai reçu votre lettre du 29, demandant quelques explications relativement à mon plan pour les quais en bas de Québec. N'ayant point apporté de copie des instructions données à M. Rubidge, j'aurais à vous remercier si vous m'en transmettiez une copie avant que j'entre dans les explications.

Je me contenterai pour le moment de faire remarquer que, conformément à la dernière spécification par moi préparée avant de laisser Québec, pour le quai de Rimouski, il devait être complètement et solidement rempli et par conséquent l'on assura autant la solidité de ce quai que pour celui de Berthier. Si les commissaires examinent les premiers plans de ces quais, sur lesquels les soumissions furent demandées, ils verront que dans les deux cas, les parties les moins exposées vers le rivage ne devaient être qu'à demi remplies. Ces plans furent faits sur des renseignements fournis par M. McDonald sans avoir vu moi-même les lieux. Après avoir plus murement réfléchi, je pensai cependant qu'il était plus sûr de pourvoir à ce qu'ils fussent complètement remplis tous deux. Il n'a jamais été dans mes plans de donner moins de force au quai de Rimouski qu'à

celui de Berthier, comme votre lettre semble l'indiquer. Ils doivent être tous deux solidement remplis, car si ce dernier est moins exposé à la mer, il a à résister à plus de glaces et plus de courant, et par conséquent je ne voudrais pas, sans connaître mieux les localités, dire qu'il y a des parties qui n'ont pas besoin d'être remplies.

Je m'étendrai plus au long sur ce sujet lorsque j'aurai reçu le mémorandum en question.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé)

SAMUEL KEEFER,

Ingénieur en chef des travaux publics.

T. A. Begly, écuyer.

Secrétaire des travaux publics,

Québec.

Copie d'un mémorandum de l'assistant commissaire des travaux publics relativement à la construction des quais en bas de Québec, daté le 17 juin 1852.

"M. Begly fera une minute et informera MM. Rigney et Smith que leur soumission est acceptée avec l'entente que les commissaires auront le pouvoir d'exiger que les travaux soient faits d'une manière différente à la spécification exhibée, s'ils le jugent nécessaire, leur en donnant avis avant le mois de mai prochain.— Mais ces changements n'auront aucun effet sur l'espèce de matériaux spécifiés. Que les contrats soient dressés et soient prêts à être complétés.

H. H. K."

46. Pouvez-vous dire au comité si dans le moment il y a un excédant de dépenses sur les appropriations du parlement pour la construction de ces quais, et si oui, pour quel montant?—Il n'y a point d'excédant de dépenses dans le moment.

47. D'après le tableau 50 des comptes publics, il paraît qu'il a été payé plus de £16,000 comme indemnités pour dommages occasionnés par la construction du canal de Beauharnois, pouvez-vous donner au comité un état indiquant le montant payé jusqu'à ce jour pour les dommages, le montant encore dû sur dommages admis et le montant entier des réclamations payées et non payées qui ont été formulées jusqu'à ce jour pour dommages résultant de la construction de ces travaux, avec tous les autres renseignements que vous pourrez obtenir de M. Larue ou autres officiers employés?—Les réclamations payées jusqu'à ce jour se montent à £35,647 4s. Le montant payé aux commissaires pour régler ces réclamations, £2,208 6d. 4s. Le montant des réclamations qui paraissent avoir été réglées par M. Larue, mais qui ne sont pas encore payées £16,267 3s. 7d. Réclamations formulées mais non encore examinées £66,034 19s.

48. Dans le tableau 50 des comptes publics, M. Thomas Hewitt reçoit la somme de £9,399 19s. 9d. "pour ouvrage fait, services d'ingénieurs, matériaux etc." N'est-il pas vrai que M. Hewitt est officier salarié du département des travaux publics; et si oui, expliquez quels sont ses devoirs et comment il se fait que le montant en question se trouve lui avoir été payé pour ouvrage fait, etc.?—Le montant en question est pour les travaux du St. Maurice et a été payé par M. Hewitt, paie-maître de ces travaux, en 1854, aux différentes stations, savoir: à Trois-Rivières, Shawénoگان, Grand-Mère, Les Grais et La Tuque, pour matériaux fournis et ouvrages faits. Chaque mois le surintendant des travaux transmet au bureau du département les comptes et listes de paiements convenablement faites et certifiées, et après examen des papiers, le montant est envoyé au paie-maître qui paie les parties respectives.

49. Dans le tableau 50 des comptes publics, il vous est alloué £450 "pour payer des comptes qui se rattachent au canal Lachine." Voulez-vous expliquer comment cela se fait, et si des paiements de cette nature ne sont pas ordinairement faits par un paie-maître nommé à cette fin?—Le montant en question comprenait un certificat pour un warrant de £200, du 1er février 1854, qui fut porté le lendemain au crédit du gouvernement dans la branche de la banque du Haut-Canada à Québec,—et un autre certificat de £250, du 22 juillet 1854 et qui fut aussi dans la même banque porté au crédit du département le 29 du dit mois, après que le warrant eut été émis. Les deux montants furent retirés en petites sommes pour le paiement des salaires, etc.

Plusieurs comptes, tels que ceux des annonces, etc., doivent être payés au bureau du département, pour la plus grande facilité du public.

50. Voulez-vous fournir au comité un état des contrats donnés par votre département durant les deux dernières années sans avoir demandé de soumissions?—Les travaux ci-dessous mentionnés ont été donnés à l'entreprise sans être annoncés.

Canal de Jonction—Donné à Andrew Elliot. C'est l'un des travaux les plus difficiles de la province. Il fut d'abord donné à Bowie et Cassels en décembre 1851; ils manquèrent à leur contrat au moment où ils n'avaient fait que pour £1595 d'ouvrage. Il fut alors donné à Crawford et Wilner dont les soumissions se trouvaient d'abord les plus basses ensuite, au prix pour lequel elles avaient été faites; ils manquèrent aussi à leurs engagements, après avoir reçu environ £24,000 pour ouvrages faits en "plans, etc., aucune des deux parties n'ayant encore acquis de l'expérience en fait de canaux. L'ouvrage fut alors offert au plus bas soumissionnaire à Crawford et Elliot, qui avaient soumis à £3000 de différence d'avec Crawford et Milner, mais comme les prix du travail et des matériaux avaient considérablement augmenté entre la période des soumissions, l'automne de 1851, et celle où les contrats leur furent offerts, 1855, ils refusèrent de prendre les travaux, mais M. Elliot accepta aux prix de l'estimation de l'ingénieur. Les travaux sont maintenant sur le point d'être complétés.

Déversoir du canal Beauharnois.

Ces travaux ont d'abord été donnés à Wilson, Jack et Hughes et à Owen Lynch. Ces personnes manquèrent à leurs engagements, les premières partiellement et le dernier totalement; aucune d'elles n'avaient d'expérience dans ces sortes de travaux. Les travaux furent alors donnés à Andrew Hodge, entrepreneur expérimenté, et ils progressent d'une manière satisfaisante.

Chemin du Canada au Nouveau-Brunswick.

FRANÇOIS BABY, entrepreneur.

Point de réponse quant à ce contrat.

Havre de Port Stanley.

JAMES COTTON.—Entrepreneur.

C'était l'extension d'un contrat antérieur qui avait été offert à la concurrence publique; le présent contrat a été pris à l'estimation de l'ingénieur.

Pointe au Pelé—Cages pour les phares.

Les contrats pour les matériaux ont été donnés en détail. Il était absolument inutile de publier des annonces dans cet endroit.

Cure-môle à vapeur.

Pour le canal Welland, les travaux de Scugog, de Beauharnois, etc., Jason C. Osgood, de Troy, Etats-Unis, entrepreneur; aux prix ordinaires; impossible de se le procurer ailleurs.

Pompes à vapeur pour service général.

SYDNEY SHEPARD.—Entrepreneur, Buffalo.

Le même que le précédent.

Havres, Lac Huron.

JOHN BROWN, Entrepreneur.

Ces havres sont une espèce de travaux qu'il est absolument nécessaire de confier, pour qu'ils soient faits d'une manière satisfaisante, vu leurs positions exposées et avancées, à des hommes non seulement expérimentés dans ces travaux mais aussi qui ont un capital suffisant pour se procurer tous les appareils nécessaires, tels que bateaux à vapeur, barges, mécanismes de toute espèce, etc. M. Brown, la personne à laquelle ont été confiés ces travaux, occupe une position hautement méritée, comme entrepreneur; et comme quelques temps auparavant des travaux considérables et de même nature dans la baie Georgienne avaient été offerts à la concurrence, les travaux des havres lui furent donnés aux même prix.

Phares—Lac Huron.

JOHN BROWN.—Entrepreneur.

Ces travaux, pour les raisons exposées ci-dessus, furent pareillement donnés à M. Brown. La plupart d'entre eux sont sur des îles, dans des positions d'un accès bien difficile, et ne pouvaient être bien construits que par une personne qui aurait à sa disposition des bateaux à vapeur et autres embarcations, telles que celles que M. Brown devait se procurer pour les travaux du Lac. Les prix sont très modérés.

Travaux sur la rivière Scugog, Buckhorn et Bobcaygean.

JAMES RIGNEY.—Entrepreneur.

Le commencement immédiat de ces travaux ayant été instamment soumis à la considération du gouvernement par diverses municipalités et autres parties intéressées dans la prospérité de cette section du pays, il devint nécessaire, pour ne point perdre les avantages que les basses eaux présentaient pour faire certaines parties des travaux qui devaient se faire sans délai, de donner les contrats. Ils furent donc donnés à M. Rigney qui avait fait sur ces travaux une exploration et un rapport deux années auparavant.

Quais des rapides Ste. Anne.

HENRY Y. READ.—Entrepreneur.

Ces travaux ont été donnés à M. Read sans compétition, vu que dans le temps il se trouvait engagé dans des travaux de même nature à la tête du canal Lachine qui avaient été annoncés et donnés aux soumissions les plus basses. Il obtint les travaux de St. Anne aux mêmes prix.

Canal de la Baie Burlington.

LAUGHLIN MCCALLUM.—Entrepreneur.

A l'époque de l'ouverture de la navigation, le mouvement des glaces déplaca une partie des quais de ce canal et menaça d'arrêter la navigation, et comme il n'y avait pas un jour à perdre pour y remédier, on y envoya immédiatement une personne expérimentée dans ces sortes de travaux pour surveiller l'ouvrage qui se faisait alors à la journée; plus tard l'on crut plus dans les intérêts du public de passer à un prix raisonnable un contrat avec cette personne.

Travaux de l'Ottawa, savoir :

Norman Inglis : bômes à la Chaudière

William Battison : bômes à la Chaudière.

James Goodwin : miner un chenal à la Petite Chaudière.

N. Burwash : travaux à l'île Barner, rivière Madawaska, et réparations à la glissoire du Calumet.

Mosses Holt : réparations à la glissoire St. Joachim.

N. Burwash : clôtures aux terres de Gatineau.

Abbott et Cluff : réparations au magasin d'artillerie.

N. Burwash : chaussées à Madawaska.

Le surintendant des travaux de l'Ottawa dit : " depuis 1849, époque où je fus nommé jusqu'à cette date, il n'y a pas de cas où le prix d'un contrat ait été changé. Aucun entrepreneur n'a manqué de faire ce qu'il s'était engagé de faire, sur aucun des travaux et jamais je n'ai été obligé d'en appeler aux cautions d'un entrepreneur ou d'adopter des procédures légales contre un entrepreneur."

51. Votre département augmente-t-il quelques fois les prix d'un contrat sans soumettre de nouveau les travaux au concours public ? Si oui, fournissez un état des cas de cette nature qui se sont présentés durant les deux dernières années et des raisons qui ont fait agir le département ?—Les prix ont été augmentés dans les deux cas suivants, savoir :

Premièrement.—Pour la percée du roc, canal Lachine, Harvy Abbott, entrepreneur. Pour les raisons données dans le rapport ci-joint de l'assistant commissaire des travaux publics, daté le 15e jour de septembre 1855, confirmé par ordre de son excellence le gouverneur général en conseil, daté le vingt-unième jour du même mois, limitant à 2s. 3d. par verge cube les rochers détachés (objet pour lequel il n'était mentionné aucun prix dans le contrat.) Les commissaires ont depuis pris des arrangements avec l'entrepreneur sur le pied d'un chelin et huit deniers et le délai pour la confection des travaux étant expiré, le contrat a été annulé.

Secondement.—Pour l'établissement d'une ligne de remorqueurs à vapeur en bas de Québec, François Baby, entrepreneur. Pour les raisons données dans le rapport du commissaire en chef des travaux publics ci-joint, daté le 26e jour de février 1855, et approuvé par un ordre du gouverneur en conseil, daté le même jour, qui autorise l'établissement d'une meilleure classe de vaisseaux et prolonge la ligne du Bic à Anticosti.

A son excellence le gouverneur général,

Etc., etc., etc.

Le soussigné a l'honneur de faire rapport qu'en février dernier il a été reçu des soumissions pour certains travaux d'excavation sur la ligne du canal Lachine pour lesquels la législature avait voté des deniers. Les propositions de M. Abbott furent acceptées en définitive et les travaux commencèrent. Dans les formules de soumission et de spécification sur lesquelles le contrat fut basé, il n'était spécifié que deux espèces de matériaux, savoir : "Excavations dans les terres" et "dans le roc solide." Pour les premières le contrat donnait à M. Abbott 10d. par verge cube et pour les dernières 3s. 10d. Mais dans le progrès des travaux l'on s'aperçut qu'une grande partie, pour le moins les deux tiers des matériaux, étaient des pierres venant de l'ancienne excavation du canal.

L'entrepreneur a présenté un mémoire demandant un prix additionnel pour toutes les excavations dans les terres, pour la raison qu'elles ne tombent point équitablement sous la dénomination "d'excavation dans les terres."

Le soussigné, comme règle générale, s'oppose fortement à ce qu'il soit fait aucune augmentation dans les prix stipulés dans le contrat; et dans le cas actuel il ne peut pas recommander qu'il soit ajouté quelque chose au prix stipulé pour les "excavations dans les terres." Il est cependant d'opinion que la réclamation de l'entrepreneur mérite considération favorable, en autant du moins que l'officier du département pourra certifier qu'une partie de l'excavation consiste en pierres.

Dans tous les cas jusqu'ici, ces excavations ont été comprises sous le titre de "roches détachées" pour lesquelles le prix varie ordinairement de 2s. à 2s. 6d.; pendant que celles dans "les terres" sont de dix deniers.

Le soussigné recommande donc respectueusement que le département soit autorisé à régler la réclamation de l'entrepreneur, en lui payant 2s. 3d. par verge cube pour cette partie des excavations que l'ingénieur certifiera ne consister qu'en pierres détachées; ce paiement fait, le coût des travaux ne sortira pas des limites de l'estimation de l'ingénieur et du montant de l'appropriation.

Respectueusement soumis;

(Signé),

HAMILTON H. KIELLY.

Département des travaux publics,
Québec, 15 septembre 1855.

Le commissaire en chef des travaux publics renvoyant à son rapport du 19 du courant, au sujet de la ligne des remorqueurs en bas de Québec, a l'honneur de dire, pour l'information de son excellence, qu'après plusieurs communications avec l'honorable inspecteur-général, il trouve qu'il est grandement expédient dans l'état où se trouvent actuellement les affaires financières en Angleterre, de restreindre au chiffre le plus bas qui ne sera pas nuisible à l'efficacité du service auquel elles sont destinées, les sommes dont on doit demander l'appropriation dans le budget qui doit être soumis au parlement.

Le soussigné est encore d'opinion que l'établissement qu'il suggérait dans son rapport ne sera, avant peu de temps, que ce qui fera l'accroissement du commerce sur lequel on peut compter du moment que le fleuve sera ouvert aux américains et qu'il surgira d'autres causes; mais dans l'intervalle, sous les circonstances dont il a déjà été parlé, il recommande ce qui suit comme la base des arrangements à prendre avec l'entrepreneur, savoir :

Que l'entrepreneur sans perdre de temps s'engage à faire construire deux steamers en fer de première classe à hélice, de la force de pas moins de 300 chevaux chaque, et à les mettre sur la ligne pour le remorquage et le secours des vaisseaux.

Que la ligne s'étendra de Québec à Anticosti et qu'il sera payé pendant dix ans à l'entrepreneur le bonus de £11,300 en deux paiements égaux, un au milieu de la saison de la navigation et le second à la fin.

Que pour aider à l'entrepreneur à se procurer ces vaisseaux, le gouvernement avancera la somme de £19,000 qui sera payée aux constructeurs des vaisseaux en la proportion et manière qui leur sera la plus satisfaisante ainsi qu'au gouvernement; ces deniers avancés devant être garantis par l'hypothèque absolue sur les dits nouveaux steamers aussi bien que sur les steamers "l'Advance" et "l'Admiral," les primes d'assurance sur tous les dits steamers devant être à ses frais, et l'Advance à être remboursée avec intérêt en quatre paiements annuels de £4,750 chaque, sur les 2e, 3e, 4e et 5e subventions; la subvention pour la première année devant lui être aussi avancée pour l'aider à se procurer des bateaux aussitôt qu'ils seront prêts à commencer le service.

Les taux de remorquage devront être comme suit : Québec étant le terminus supérieur, un chelin et deux deniers par pied pour chaque mille depuis le Phare des Piliers et au-dessus; un chelin courant par pied pour chaque mille

depuis Kamouraska et au-dessous du Phare des Pilliers ; onze deniers courant par pied pour chaque mille depuis le Pot à l'eau de Vie et au-dessous de Kamouraska. Pour le reste de la distance, savoir du Pot à l'eau de v.e à Anticosti, dix deniers courant par pied par mille. La distance devant être calculée sur les divisions suivantes, savoir, un vaisseau pris entre le Pot à l'eau de Vie et le Bic, paiera depuis le Bic ; entre le Bic et Métis, paiera depuis Métis ; entre Métis et Cap-Chat, paiera depuis Cap-Chat ; et entre Cap-Chat et Anticosti, paiera depuis Anticosti ; et les mêmes taux de remorquage, dans la même proportion en descendant de Québec ; toutes les fractions d'un pied seront prises pour un pied et le plus grand tirant d'eau sera pris.

Pour secourir les vaisseaux, aider dans les naufrages et pour les retards en provenant, ou pour le sauvetage, l'entrepreneur recevra le montant dont il sera spécialement convenu entre lui et les propriétaires ou maîtres des vaisseaux, s'il est convenu telle chose entre eux, ou qui sera fixé par arbitrage si les parties adoptent tel mode ; mais dans le cas où les dits arbitres ne s'entendraient pas sur le montant, ou dans le cas où ils manqueraient à rendre leur sentence dans le délai fixé au préalable par les parties dans l'un ou l'autre des dits cas, la juste allocation sera définitivement fixée par les commissaires des travaux publics.

Durant le terme susdit de dix années, l'entrepreneur sera tenu d'avoir et mettre sur la ligne un ou plusieurs vaisseaux, si le gouvernement l'exige, en recevant une subvention proportionnelle.

Le soussigné a soumis ce qui précède à l'entrepreneur qui y concourt entièrement.

Respectueusement soumis.

(Signé,)

F. LEMIEUX.

Québec, 26 février 1855.

Lundi, 14 avril 1856.

Le comité s'assemble,—

PRÉSENTS :

L'HONORABLE JOHN YOUNG,

(Président,)

Messieurs DEWITT,
HOLTON,
EVANTUREL,
CHAPAI,
MATICE,SOMERVILLE,
WHITEEY,
FERRIE,
MASSON,
RHODES,
SOUTHWICK.—12.

John Langton, écuyer, auditeur, est de nouveau appelé et interrogé.

52. Vous avez dit en réponse à une question précédente qu'en examinant les divers comptes à vous soumis vous aviez eu l'occasion de faire de nombreuses remarques "sur un grand nombre d'irrégularités et d'erreurs de différentes espèces qui vous ont paru exister dans le système ou les détails des comptes;" voulez-vous fournir au comité une copie des remarques auxquelles vous faites allusion?—Je sou mets une copie de ma lettre au commissaire des terres de la couronne et des extraits de cette lettre à l'adresse du département des travaux publics. La lettre contient un nombre considérable de remarques d'importance secondaire, erreurs légères, omissions, etc. Les extraits sont choisis soit par rapport au chiffre considérable des sommes sous considération, soit comme exemple de l'espèce de remarques qui en ont résultées.

(Copie,)

BUREAU DE L'AUDITEUR,
TORONTO, 28 février, 1856.

MONSIEUR,—J'ai eu sous considération les comptes de votre département et bien que je ne les ai point complètement examinés, je désire faire quelques remarques préliminaires dans la vue d'obtenir de plus amples renseignements sur certains points.

Je vois d'après les comptes que le député inspecteur général m'a transmis, que vous tenez un compte séparé avec le gouvernement et avec le receveur-général, comprenant dans celui de ce dernier tous les fonds spéciaux et dans celui du premier le revenu territorial seulement. Je pense que cette pratique entraîne des inconvénients, bien que le revenu territorial est, à proprement parler, tout ce qui appartient au gouvernement, il en a la régie et est pour ainsi dire le syndic des fonds spéciaux, et c'est au gouvernement, représenté par l'inspecteur-général dans les affaires de finances, que les comptes doivent être rendus. Le receveur-général n'est que le caissier du gouvernement, et il suffit que le compte à lui rendu ne contienne que ce qu'il faut pour le mettre en état d'entrer les paiements dans les comptes convenables, ainsi que cela a été fait dans le compte qui lui a été envoyé. Mais le compte avec le gouvernement ne doit pas comprendre seulement votre propre compte, mais encore un seul compte de tout ce que vous avez donné au receveur-général. J'en exclus comme de raison le fonds des sauvages dont il ne doit convenablement être rendu compte qu'au receveur-général, vu que le gouvernement provincial n'en est pas le syndic dans ce cas.

2. Dans le compte du receveur-général je ne puis m'expliquer la balance de £10,166 15s. 9d. D'après votre bilan il ne paraît pas qu'il y eut une balance de

son compte au commencement de l'année et conséquemment il me semble qu'elle a dû survenir dans le cours de l'année ; mais vos recettes et déboursés de l'année, pris dans vos autres comptes, se balancent sans ces £10,166 15s. 9d. En conséquence si c'est un montant qui lui a été payé, d'où vient-il et comment se fait-il qu'il n'a pas été appliqué à des comptes particuliers comme les autres paiements.

3. Je remarque dans le compte du receveur-général une entrée, £7 pour rentes du clergé du Bas-Canada, et dans les comptes corrects séparés à moi transmis par M. Dickinson, il n'y a rien qui y corresponde. J'ai pris l'entrée dans le compte du receveur-général, mais elle devrait être aussi dans le compte courant ; comme c'est un fonds spécial, il n'en résultera aucune différence dans le compte du gouvernement, excepté que cette entrée pourrait aider à expliquer une petite différence dans les commissions, vu que je ne les considère pas comme faisant partie des comptes courants séparés et qu'elles sont par vous données comme déduction dans le compte précédent.

4. Le scrip lui-même est la meilleure pièce justificative pour les deux items, scrip E et W, et tel qu'il se trouve ici dans tous les cas il eut mieux valu qu'elle eut été transmise.

5. Mines. Permettez que j'appelle votre attention à la 9e section de l'acte d'audition, qui prescrit que tous les deniers publics seront payés au receveur-général. Cette section n'est peut-être pas aussi explicite qu'elle aurait pu l'être, mais j'ai toujours compris qu'elle signifiait qu'il ne serait pas fait de déductions du revenu brut, avant qu'il eut été payé, à l'exception du bureau de poste. C'est une règle qui a été adoptée en Angleterre et en France, et l'expérience a démontré que c'était la seule manière de bien administrer le revenu. Il peut y avoir des exceptions quelques fois, lorsqu'une commission ou un pourcentage est chargé, ou dans le cas où des deniers doivent être remboursés, quoiqu'il soit dangereux de faire des exceptions à une règle générale, mais je ne puis me persuader qu'on ait jamais pu songer qu'une branche du revenu doit être chargée d'une dépense qui ne se rattache aucunement à sa perception, et qui laisse une balance à porter à d'autres sources du revenu. On devra aussi remarquer quant aux pièces justificatives que, conformément à la 12e règle des minutes du bureau d'audition, tant que les détails ne sont pas fournis, elles ne peuvent être acceptées que comme pièces justificatives temporaires.

6. Annonces de la couronne, Ouest : les pièces justificatives ne sont que temporaires d'après la règle 12.

7. Exploration des chemins, Ouest : la même remarque s'applique à quelques-unes des pièces justificatives ; quant à d'autres, dans lesquelles il est déclaré que le paiement a été fait en plein, il n'y a rien qui indique que le compte détaillé ait jamais été transmis, ni non plus quelle était la balance.

9. Inspection des agences, Est : la plus grande partie de ce compte n'a pas de pièces justificatives—il n'y a pas reçus ni de M. Boutillier ni de son commis—il n'y a pas non plus de compte des diverses dépenses contingentes ; voir les règles 9, 13 et 14.

10. Inspection des agences, Ouest : les détails sont bien peu nombreux ; je ne crois pas que des paiements si considérables pour frais de voyage et de bureau devraient être faits sans transmettre d'informations plus détaillées, et si M. Gibson vous a envoyé un compte, le reçu aurait dû l'accompagner.

11. Inspections de la couronne Est et Ouest : il n'y a pas de pièces justificatives—et je ne connais pas la nature de la charge.

12. Arpentages de la couronne Est : la pièce justificative 64 manque ; la remarque que j'ai faite sur les pièces justificatives 8, s'applique à celles-ci ; un grand nombre sont des paiements en avance dont il doit être rendu compte, et quand aux autres il n'y a rien qui indique s'il y a quelque compte de rendu.

13. La même remarque que plus haut s'applique au cas actuel ; la pièce justificative 43 manque.

14. Déboursés généraux, papeterie, etc.; pas de pièce justificative pour	£2 3s. 9d.			
				£ 0 15 0
Do	do	20	0 0
Do	do	25	0 0
Do	do	2	5 0
				£48 0 0

Gratuités, pas de pièces justificatives pour cet item, £1,948 10s.

15. Pas de pièces justificatives sous ce titre. Frais de port des agents, Est et Ouest. Frais de port de bureau.

16. Salaires. Les pièces justificatives sous ce titre sont seulement pour £9,998 10s. 3d., tandis que la charge dans le compte est de £10,743 13s. 8d., laissant £744 19 2s., sans en rendre compte.

17. Il n'y a pas de pièces justificatives pour les commissions des agents, et si les comptes de chaque année n'étaient pas transmis il serait impossible de vérifier cet item. Je ne suis pas prêt à présent à exprimer mon opinion quant au meilleur moyen à adopter pour vérifier les divers comptes d'agents: il est évident que d'une manière ou d'une autre on devrait me mettre à même de pouvoir les examiner. Plus tard je reviendrai sur ce sujet, mais dans l'intervalle je saisirai l'occasion de recommander que tout le système des agences devrait être remodelé. Il ne peut pas y avoir de raison, dans le Haut-Canada, au moins, pour qu'ils reçoivent toujours l'argent; partout où il y a une agence de terre il y a une banque à peu de distance, et une personne achetant un lot de terre pourrait placer l'argent à la banque, et donner à l'agent un certificat en double de la banque, l'un desquels serait transmis à votre département par l'agent, et l'autre au receveur-général.

18. Dans votre compte, £8,855 12s. 11d., de commission sur les terres du clergé et des écoles ont été déduits des dépenses générales du bureau; la somme devrait être conformément aux comptes courants £8,855 3s. La commission sur le compte qui manque pour ces occasions probablement la différence.

19. Il me semble qu'il y a une omission ici. Exactement sur le même principe que six pour cent est chargé aux fonds du clergé et des écoles pour dépenses d'administration, la somme de £250 8s. 4d. est chargée à la seigneurie de Lauzon, aux domaines de la couronne et aux biens des Jésuites respectivement comme leur quote part des dépenses de bureau, salaires, etc. Dans le premier cas le pourcentage ayant été chargé à des comptes séparés, il est déduit des charges dans le compte général, mais pourquoi n'a-t-on pas adopté le même mode quant à ces fonds spéciaux? La somme de £751 5s. est déduite des revenus des trois fonds spéciaux versés chez le receveur-général, et elle est aussi déduite ici des produits du revenu territorial général. (Ceci a été depuis en partie expliqué.)

20. L'item suivant est la somme de £88,197 15s. 10d. payée au receveur-général pour balancer le compte. Ici plusieurs observations se présentent d'elles-mêmes.

La clause de l'acte d'audition citée plus haut permet-elle que les dépenses du département, à part celles qui se rattachent aux fonds spéciaux, et aux bois et forêts, mentionnées plus bas, soient payées à même le revenu brut jusqu'à une somme excédant £20,000, après avoir permis que la balance que vous aviez en mains au commencement de l'année ainsi que le warrant de £10,000 à compte fussent employés à cet objet? Y compris toutes les dépenses des fonds spéciaux aussi bien que des fonds généraux, le département coûte £60,000 dont £50,000 sont déduits du revenu brut avant qu'il ait été payé au receveur-général. Je crois que l'intention de cette clause de l'acte d'audition était de faire cesser ce système, de placer le département des terres de la couronne sur le même pied que

les autres départements et que les salaires et les autres dépenses devraient entrer dans les comptes publics comme des items de dépense et non de déduction, et de faire payer les dépenses contingentes comme elles le sont dans les autres bureaux. Si je suis dans l'erreur en supposant que telle a été l'intention de la législature, néanmoins, j'insisterai à ce qu'à l'avenir vous introduisiez un autre système, afin d'éviter bien des inconvénients et dans le but d'apporter plus de régularité et moins de complication dans les comptes, tout en donnant à la législature un plus grand contrôle sur les dépenses.

Je désire observer en outre quant à cette somme payée au receveur-général; qui apparemment balance le compte avec le gouvernement, que je ne puis pas comprendre comment le compte du gouvernement peut être balancé lorsque par votre compte avec le receveur-général il apparaît une balance de £10,166 15s. 9d. qui n'est portée à aucun fonds.

21. Le premier item sur le côté du crédit est une balance de £7,960 10s. 8d. : cette somme ne correspond pas à la balance qui se trouve dans les livres de l'inspecteur-général, et M. Dickinson est occupé à rechercher la cause de cette différence.

22. Quant aux items sur le côté du crédit, les quatre items d'honoraires devraient être accompagnés d'une cédula donnant des détails des recettes. Ces pièces justificatives du crédit sont toujours plus difficiles à régler, mais elles sont importantes, et la nature de la recette devrait être expliquée autant que les circonstances peuvent le permettre. Le gain sur le scrip sera vérifié par le scrip lui-même quand ce dernier aura été transmis. Les autres items ne peuvent être vérifiés qu'au moyen des livres des agents, et je ne suis pas en état de dire aujourd'hui quel serait le meilleur plan à adopter cette année, ou à l'avenir, quoique le mode de recevoir les paiements que j'ai suggéré plus haut, aurait l'effet de faire disparaître beaucoup de difficultés.

23. Dans le compte des bois et forêts il y a des circonstances qui s'y rattachent qui méritent d'être remarquées. Il contient un état des dépenses qui se montent à une somme considérable, plus de £9,000, et à part le doute, si quelque doute peut exister sur l'autorisation des dépenses de ce genre à même le revenu brut, je dois avouer qu'elles ne sont pas accompagnées de pièces justificatives. Dans tous les cas la dépense pourrait bien aisément être vérifiée, et la recette devrait l'être également. Je crois que la seule manière de vérifier les recettes de cette nature d'une manière efficace serait de publier les détails, et si cela ne se faisait pas, on devrait toujours me transmettre une liste de ce genre avec les comptes. Avant d'occuper la charge que je remplis actuellement, j'eus bien souvent l'occasion de voir la difficulté qu'il y avait de constater si les droits sur le bois de construction avaient été payés, ou s'ils avaient été payés, s'il avait été rendu compte du paiement, et j'ai bien souvent été chargé de faire des recherches à ce sujet—the résultat a été de me confirmer dans l'opinion que la publicité est la seule sauvegarde.

À ce sujet je dois aussi observer que dans un item, crédit est donné pour une somme de £5,933 4s. 4d. qui n'est pas encore perçue. On peut convenablement ranger ensemble tous les montants qui deviennent dûs dans une année, mais dans ce cas le montant qui n'est pas perçu devrait être porté de l'autre côté. Dans le cas actuel votre département a évidemment donné crédit pour des deniers qu'il n'a pas reçus, et la balance payée au receveur-général, ne peut pas réellement représenter la position de votre département vis-à-vis le gouvernement, qui doit ou vous devoir cette somme, ou bien elle a dû être prise à même quelque autre fonds—ce qui tend également à rendre le compte erroné.

24. En passant ensuite du compte du gouvernement aux fonds spéciaux, un grand nombre des mêmes observations pourront y trouver leur application. Les montants reçus doivent être vérifiés d'une manière ou d'une autre, quoique, comme je le redoute, il soit difficile sous le système actuel de trouver un moyen

efficace pour réaliser cet objet. Quant aux dépenses il pourrait y avoir pour les fonds spéciaux plus de raison de les payer à même les revenus, que lorsqu'il vous faut transiger avec les biens de la province ; mais dans ce cas aussi je crois que les recettes brutes devraient être payées au receveur-général, et les dépenses payées par warrant devraient être chargées au fonds. Dans tous les cas il devrait y avoir des pièces justificatives, ce qui manque aujourd'hui.

25. Je ferai une observation quant aux bilans de la fin de cette année et de l'année dernière. En les comparant à la hâte je trouve que pas moins de 47 comptes n'ont pas changé durant l'année, quelques-uns se montent à une somme considérable, et 14 d'entre eux n'ont changé que de quelques louis ou chelins. Quand un si grand nombre de comptes, presque un tiers du nombre entier, demeure aussi longtemps sans changer, je crois que ce fait indique la nécessité de prendre des démarches pour les balancer promptement.

Je ne présente pas ces observations comme une opinion finale sur les comptes de votre département. Je ne les ai reçus qu'hier, et jusque là je n'en connaissais pas la nature, et comme de raison, encore aujourd'hui je ne puis en avoir qu'une idée bien imparfaite. Je m'empresse, néanmoins, de saisir cette occasion pour vous indiquer les points défectueux dans le double but d'obtenir des informations avant d'aller plus loin, et d'attirer votre attention sur les vices du système, chose que je crois digne de votre sérieuse considération.

J'ai l'honneur d'être,

Votre obéissant serviteur,

(Signé,)

JOHN LANGTON,

Auditeur.

L'honorable J. Cauchon,

Commissaire des terres de la couronne.

Extraits d'une lettre de John Langton, écuyer, auditeur.

T. A. BEGLEY, écuyer,

Secrétaire du bureau des travaux.

I.—COMPTE COURANT EN VERTU D'APPROPRIATION.

Quais en bas de Québec.

Les Nos. 135, 137, 139 et 141 dans le compte sont chargés pour des ouvrages distincts, mais sont compris dans deux pièces justificatives, montant ensemble à £9,700 sans aucuns détails du contrat ou de l'ouvrage fait. L'acte d'audition exige que je vérifie et examine tous les contrats de votre département ainsi que les comptes ; et afin de pouvoir me conformer à l'acte, il me semble qu'on devrait me fournir les contrats eux-mêmes, dans tous les cas on devrait m'en fournir des extraits indiquant les prix des différents travaux entrepris d'après le contrat, afin de pouvoir les comparer avec les charges. La remarque s'applique à tous les comptes, mais dans le plus grand nombre de cas, les estimés mensuels paraissent certifiés par l'officier du département, et indiquent l'ouvrage fait, et le prix ainsi que le montant payé à compte. Ici, néanmoins, on ne m'a transmis aucune information de ce genre, et pas un seul certificat faisant voir qu'aucune partie de l'ouvrage a été faite, quoique dans les comptes il appert qu'il y a des personnes auxquelles on a payé des salaires pour avoir surveillé les travaux.

Remorquage sur le St. Laurent.

Pièce justificative No. 36 ; pas de contrat ni rien qui puisse indiquer comment la balance de £1000 est devenu due,

Amélioration du St. Laurent.

Le No. 34 de ce compte étant une charge de £1562 18s. 11d., il n'est pas bien facile de la comprendre vu qu'il n'y a pas de compte courant régulier avec MM. Maillefort et Raasloff, mais je suppose que le tout doit être rangé commé suit :

1. Il y a un compte indiquant une balance à eux due avec leur reçu pour	£212 15 7
2. Un autre reçu d'eux pour.....	1250 0 0
3. Il y a certaines pièces justificatives déduites dans le premier compte, mais qui m'ont été transmises, pour.....	44 1 0
4. Un état numéroté 12, endossé.....	56 2 4
	£1560 18 11

Supposant que c'est de cette manière qu'on en est arrivé au montant chargé, je désire observer que le compte que j'ai numéroté 1, se rattache aux états depuis 1 jusqu'à 11, mais les seules pièces justificatives qui l'accompagnent appartiennent à l'état 11 ; il a été rendu compte, je suppose, des dix autres l'an dernier. Il contient aussi une charge pour dépenses personnelles se montant à £250, par rapport auxquelles j'ai eu quelques explications.

2. Il n'y a aucune explication qui accompagne le reçu pour £1250.

3. Messieurs Maillefort et Raasloff paraissent avoir droit aux £44 1s. déduits du compte 1, mais il n'y a point de pièces justificatives établissant que cette somme leur a été payée.

4. L'addition de l'état 12 est incorrecte, le montant aurait dû être £57 2s. 4d., et il n'y a point de pièce justificative du remboursement du montant payé à messieurs Maillefort et Raasloff.

Il faudrait aussi remarquer que l'on a excédé de £1099 9s. 1d. l'appropriation votée pour ce service.

Bateaux remorqueurs en bas de Québec.

Pièce justificative 24, pour balance de bonus à M. Baby £1285 ; il n'y a aucune explication qui fasse voir comment M. Baby avait droit à cette somme.

Phares en bas de Québec.

Pièce justificative 22 ; il n'y a ni contrat ni détails ou autres explications qui fassent voir comment £7500 ont été payés pour services rendus.

Bureau de poste d'Hamilton.

Pièce justificative 5, manque pour £475.

Travaux de l'Ottawa.

Pièce justificative 262, manque pour £30.

Pièce justificative 267, porte la somme de £423 8s., mais les sommes qui, par les pièces justificatives, paraissent réellement avoir été payées donnent un montant de £427 8s., tandis que le montant qui devrait avoir été payé paraît être de £410 12s. La différence vient d'une somme de £16 16s. qui par l'estimation 3 paraîtrait avoir été retenue comme rabais sur l'estimation 2, et cette somme est payée dans l'estimation définitive ; mais il n'y a pas d'estimation 2 parmi les pièces justificatives, et en son lieu on trouve deux estimés sous numéros et payés en entier, faisant une surcharge de £12 10s.

Pièce justificative 280, pour £1404 16s. 2d., que l'on dit avoir été déposée en cour, devrait être maintenant produite, ou l'on devrait se procurer quelque preuve de son existence.

Maison de la Trinité, Québec.

Il n'y a pas d'explication convenable du contrat pour lequel on a chargé la somme de £1000, ou pourquoi on a déduit £500 du compte.

Havre de Port Stanley.

Pièces justificative 1, pour £187 10s. ne se trouve pas.

Chemin du St. Laurent et du Nouveau Brunswick.

Pièce justificative 16 pour £20 ; aucune explication des services.

Pièce justificative 17 pour £71 10s. ; aucune explication des services.

Pièce justificative 20, sous-pièce justificative 18, pour £30 pour dépenses contingentes ; point de compte.

Pièce justificative 20, sous-pièce justificative 24, liste de paiement pour £159 16s. 7d. non authentiquée.

Pièce justificative 20, sous-pièce justificative 25 ; liste de paiement pour £24 15s. non authentiquée.

Pièce justificative 20, sous-pièce justificative 26 ; liste de paiement pour £28 15s. non authentiquée.

Pièce justificative 20 ; la liste de paiement numérotée 2 pour £136 10s. 5½d. devrait être de £136 2s. 4½d. ; non authentiquée.

Pièce justificative 20 ; liste de paiement No. 1 pour £173 19s. 11½d. ; non authentiquée.

Pièce justificative 20 ; liste de paiement No. 2 pour £149 4s. 1d. non authentiquée.

Pièce justificative 20 ; liste de paiement No. 1 pour £102 13s. non authentiquée.

Arbitrages.

Je puis faire sur ce compte la remarque générale que la sentence des arbitres devrait être annexée au compte ou à la liste des sommes payables d'après la sentence arbitrale, et certifiée par les arbitres. Pour cette raison les pièces justificatives 411, 417 et 419 ne sont pas satisfaisantes. Dans quelques-uns des items il n'y a rien qui démontre quels étaient les services pour lesquels des sommes ont été payées, si c'était pour avoir agi comme arbitres ou autrement ; et lorsqu'il est évident que la charge est pour services rendus comme arbitre, il devrait y avoir quelques détails démontrant le temps employé, le taux par jour, les dépenses de voyage, etc., Sous ces rapports les pièces justificatives 400, 410, 413, 414, 415, 418 et la charge de messieurs Jervis et Burroughs en leur faveur dans la pièce justificative 419 ne sont pas satisfaisantes.

La pièce justificative 406, pour £100 0s. 6d. est pour frais de cour, mais n'est pas accompagnée d'aucun compte qui fasse voir pourquoi cette dépense a été faite ; on peut remarquer que la pièce justificative 412, qui contient un peu plus de détails, est certifiée par le solliciteur-général.

La pièce justificative 416, est la seule pour services qui donne quelque explication de leur nature, et dans la somme générale elle contient une charge pour avis légal dans une affaire pour laquelle M. Lyons avait déjà été payé ; pièce justificative 412, pour services d'avocats.

Pièce justificative 419 ; en quatre circonstances le reçu est pour une plus forte somme que celle demandée, telle que mentionnée dans le compte même, mais il n'y a point d'explication pour la différence.

Voyage des membres au Saguenay.

Il y a une absence complète de détails sur lesquels on puisse baser l'audition de ce compte. Le seul item qui donne quelque explication, mais en sommes

rondes, est une charge de £19 13s. 9d. pour serviteurs additionnels fournis par le commissaire des travaux publics. Et il est difficile de comprendre pourquoi M. Baby a droit de se faire payer pour cet item.

Entretien de la Rivière Trent.

Il y a deux items, savoir :

M. Raney.....	£59	6	0
M. Davis.	88	2	6
	<hr/>		
	£147	8	6

mais il n'y a point de comptes pour aucun de ces messieurs, et les pièces justificatives ne sauraient être distinguées, vû qu'elles portent toutes le nom de M. Raney et pas une seule celui de M. Davis.

Toutes ensemble elles se montent à..... £98 13 8
 Laissant une balance dont il n'est pas rendu compte de.... 48 14 10

Réparations à la Grosse-Isle.

Pièce justificative 23 pour £200 ; rien qui explique quelle était la nature de l'ouvrage.

Palais de justice de Montréal.

La pièce justificative 101 pour £97 3s. ne se trouve pas.
 " " 107 chargée de £344 10s., reçu pour la somme de £200 seulement ; point de compte pour £144 10s.

Réparations au canal Lachine.

Pièce justificative 74 ; liste de paiement du mois de mai W. 25, fausse extension, surcharge £1 8s.
 Pièce justificative 74 ; chargée de £1,560 1s. devrait être de £1,567 1s.
 Il y a de nombreuses marques au crayon sur le compte, opérant des changements et des déductions qui ont mis cette somme à son montant actuel et d'où viennent les erreurs. Quand on fait ainsi des charges et des déductions, il serait mieux tant pour l'exactitude que pour faciliter l'audition, de les faire clairement et intelligiblement.

Réparations au canal Welland.

Pièce justificative 88 ; il ne se trouve aucun compte avec ceci.
 " " " liste de paiement 106, pièces justificatives pour 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, ne se trouvent pas, elles donnent ensemble une somme de £646 10s. 5d.
 Pièce justificative 88 ; liste de paiement 9, les pièces justificatives pour les items 1, 3, 5, 7, 8, 9, 10, 12, 14, 15, 17, 19, 22, 23 manquent, ensemble elles forment un montant de £1,382 14s. 7d.
 Pièce justificative 88 ; liste de paiement 9, en vérifiant le compte de Delaney, je trouve qu'il y a erreur ; extension 5, surcharge.
 Pièce justificative 88 ; liste de paiement 26, erreur dans l'addition ; surcharge de 10s.

Relevé de la ligne frontière.

Pièce justificative 26, sous-pièce justificative 31, il y a d'abord un reçu pour £207 10s. ; et un autre compte chargeant.....	£207 10 0
	19 5 4½
	5 5 0
	232 0 4½
donnant crédit pour.....	74 0 0
	£158 0 4

la somme chargée dans le compte étant, suivant les pièces justificatives, de £74 au-dessous du montant juste ; probablement correcte, mais pas claire. Il est donné crédit pour £200 comme une ancienne surcharge, mais sans explication.

Extraits d'une lettre de John Langton, écuyer, à l'honorable F. Lemieux, commissaire des travaux publics.

12 Mars 1856.

(2.) *Arpentages.*

Pièce justificative 47 défectueuse ; fait voir un compte de £85 15s. chargé à compte ; mais il n'y a pas de reçu.

Pièce justificative 48 défectueuse ; il y a seulement un reçu pour toute la somme de £494 2s. 4d. ; mais il n'y a pas de pièces justificatives pour les items séparés comme la liste de paiement de la somme de £111 9s. et autres ; on peut aussi remarquer que lorsqu'un salaire aussi élevé que £100 par mois est chargé, il devrait y avoir quelque certificat établissant que c'est correct.

(3.) *Exploration du canal Champlain.*

M. Jervis charge £2,500 pour ses services. Il devrait y avoir quelque certificat montrant que ceci est correct. Dans la charge pour M. Gamble, laquelle est une énumération beaucoup moindre, M. Killaly certifie, pour quoi ne pas donner le certificat aussi pour l'item plus considérable. Il paraît que la somme de £3,539 15s. 1d. fut envoyée à New-York pour M. Jervis ce qui a coûté à la province £35 8s. de prime de change. Il ne me paraît pas juste que la province paie cela. M. Jervis a été employé dans la province, et il aurait pu être payé dans le lieu où il avait fait l'ouvrage, et si pour sa propre commodité il reçoit l'argent à New-York, il devrait payer pour sa transmisson. Lorsque l'on fait des paiements à nos propres arpenteurs dans les diverses parties du pays, je ne trouve jamais aucune charge pour commission de banque sur la remise, quoi qu'ils aient dû souvent payer une commission, et je ne vois pas pourquoi M. Jervis serait plus favorisé.

(5.) *Phares en bas de Québec.*

Il n'y a point de compte pour faire voir comment M. Baby avait droit au paiement de la somme de £24,304 8s. 6d., il y a des reçus seulement qui montrent que diverses sommes jusqu'à ce montant lui ont été payées.

(6.) *Emigration.*

Il y a deux reçus qui démontrent qu'on a payé £1,500, mais aucuns détails expliquant pourquoi cette somme a été payée.

(7.) *Services des bateaux-à-vapeurs.*

Il devrait y avoir quelque document qui indiquerait comment le bateau à vapeur fut retenu aussi longtemps dans ce service et par qui cela fut autorisé.

(8.) *Bateaux remorqueurs en bas de Québec.*

Il y a des reçus constatant que la somme de £17,300 a été payée, mais aucuns détails qui fassent comprendre pourquoi cette somme a été payée.

(9.) *Maison de la Trinité, Québec.*

Un reçu sans date et sans nom de place constate que la somme de £1,000 a été payée pour services pour la maison de trinité à Québec. Il n'y a rien qui soit susceptible d'être audité dans le présent item ni dans les quatre précédents items, lesquels donnent une somme totale de près de £45,000.

(10.) *Construction de goëlette.*

Il n'y a point de compte qui accompagne les pièces justificatives pour la somme de £253 14s. 8d., certifiée par M. Coker.

(11.) *Havres sur le lac Huron.*

Pièce justificative 8—dans le compte de M. Rose, No. 43, il y a une erreur de £1 qui a été payé de trop.

(15.) *Quais en bas de Québec.*

Après avoir parcouru tous les comptes avec soin je suis absolument incapable de comprendre le contrat de M. Baby, excepté que les sommes qu'il a reçues s'accordent en total avec celles pour lesquelles il est crédité dans son contrat, mais je n'ai aucuns moyens de connaître comment ces sommes ont pu produire ce montant. Il n'y a aucune explication de l'item de £1524 2d., pour ouvrage additionnel. Il y a une estimation définitive de l'ouvrage pour le quai de l'Islet depuis janvier 1854, pour £15,649 7s. 4½d., mais lorsque je parcours de nouveau les premiers comptes courants, je trouve qu'il a reçu depuis cette date £15,906 1s. 9d. à compte du quai de l'Islet. Le seul document relatif au quai de la Pointe aux Orignaux, est une estimation sur laquelle on devait payer £1700, et M. Bal y a reçu £4795 16s. 10d. Cette estimation fait voir que tout l'ouvrage a coûté £23,750 2s. 6d., et le montant payé varie de £23,654 5s. 8d., à £23,617 10s., tandis que je trouve d'après d'anciens comptes courants £24,539 14s. Ainsi l'estimation pour la Rivière-du-Loup autorise le paiement de £3,000, et par le compte on a payé £6,232 4s. 2d.,—tout l'ouvrage est évalué à £25,649 14 10d., et le montant payé est de £24,917 10s. 8d., tandis que par les premiers comptes courants je trouve qu'on a payé £27,544 18s. 8d. Relativement au quai fait à Rimouski, tout l'ouvrage est évalué à £21,311 12s. 3d., et en comprenant un paiement fait dans la dernière moitié de 1853, cette somme paraît être celle qui est actuellement payée. Il doit être évident que je n'ai aucuns moyens de juger de l'exactitude du compte dans ces circonstances, et j'ai l'honneur de vous demander de me procurer un sommaire du compte de M. Baby, depuis le commencement pour ces divers contrats, qui dureraient encore l'année dernière, qui indiquerait les sommes qui lui ont été payées en différents temps, et l'estimation définitive sur laquelle le paiement a été fait.

(19.) *Steamers océaniques.*

Il n'y a point de pièces justificatives pour le paiement de la somme de £27,809 10s. 7d.

(21.) *Canaux du St. Laurent.*

Pièce justificative 437.—Les estimations mensuelles paraissent se suivre régulièrement, mais dans le compte il se trouve une somme de £500 intercalée entre les mois d'août et septembre, pour laquelle il n'y a pas de pièce justificative.

* * * * *

(23.) *Edifices publics.*

Pièce justificative 722.—Point de compte qui fasse voir quelle était la nature de l'ouvrage.

Pièce justificative 723.—Un compte pour quatre-vingt-sept jours d'ouvrage, entre le 1er juillet et le 10 septembre, au sujet duquel M. Gauvreau témoigne naturellement quelque surprise, et qu'il renvoie à M. Hébert, conducteur des travaux ; M. Hébert certifie que ce compte est correct, mais pour la rendre possible il change les dates et met depuis le 1er juillet jusqu'au 10 octobre, quoique le compte lui-même porte la date du 14 septembre.

Pièce justificative 684, est un compte pour réparation des conduits de l'eau à Spencer-Wood, pour six mois ; le montant est de £230 18s. 6d. ; les réparations presque journalières des conduits et des cabinets d'aisance au taux de près de £500 par année, indiquent une négligence grossière dans la construction première.

(24.) *Arbitrages.*

Pièce justificative 421, pour £550, il n'y a pas de reçu.

Pièce justificative 426, chargée de £1047 12s. 8d., les reçus sont seulement pour £947 12s. 9d., la différence vient probablement des cent louis, au sujet desquels il y a une note constatant que cette somme a été payée à John McCrea dans le semestre dernier finissant en juin ; mais en examinant ces comptes, je trouve seulement son reçu pour la somme de £500.

(25.) *Réparations à la Grosse-Île.*

* * * * *

Il y a une partie de vos comptes qui m'a donné beaucoup de difficulté ; on peut y remédier sans un grand surcroît de travail pour votre département. Il y a toujours un nombre de comptes courants pour les entrepreneurs, les paie-maîtres, etc., et en vérifiant un compte particulier, je trouve qu'il commence avec une balance pour ou contre eux, ce que je n'ai pas d'occasion de vérifier. Il est, cependant, un item important dans le compte que je suis tenu d'examiner, et pour me mettre en état de le faire, je suis obligé de garder un état de toutes ces balances, prises des comptes que vous m'avez envoyés, et de les porter de semestre en semestre ou, comme ce sera le cas à l'avenir, de quartier en quartier. Dans le cas de M. Baby, vous ne m'avez pas envoyé les documents qui pourraient me permettre de faire cela. Mais, vraiment, ceci n'est pas un travail que l'on devrait me demander à faire. Toutes les fois que vous avez un compte courant, on devrait m'en envoyer un sommaire, et ceci est spécialement nécessaire avec les entrepreneurs ; et l'acte requiert que je vérifie aussi les contrats, c'est-à-dire, je suppose, que je m'assure qu'il y a un contrat, comment il a été consenti, si l'ouvrage est fait et le prix demandé, pour icelui, tel que pourvu par le contrat. Je devrais avoir tout cela ainsi qu'un état de leur compte.

Il y a une autre chose sur laquelle je désire attirer votre attention, savoir, la manière extraordinairement incommode dont vos employés sont payés, en chargeant partie de leurs salaires sur un ouvrage et partie sur un autre ; quant aux surveillants qui sont réellement occupés d'un ouvrage particulier, ceci n'est guère facile ; mais les dépenses du bureau devraient être payées à la fois, et chargées généralement au département. Quant aux collections, sur les divers travaux,

elles sont payées, si je le comprends bien, directement au gouvernement, sans l'entremise de votre département, et les reçus accidentels que je trouve mentionnés dans quelques-uns de vos comptes courants séparés, sont tous les reçus qui passent entre vos mains. Dois-je comprendre que les deux comptes courants, généraux, pour ouvrages, en vertu d'appropriation et pour ouvrages pour lesquels il est spécialement pourvu, reçus ce jour, sont un état de toutes vos transactions avec le gouvernement?

Permettez-moi de vous rappeler que je n'ai pas encore reçu votre bilan et qu'il n'y a plus que trois semaines d'ici à la fin d'un autre quartier, époque à laquelle on peut attendre de nouveaux comptes de vous. Ce sera un grand embarras si nous ne pouvons terminer les affaires d'une année avant qu'une autre ait commencé.

J'ai l'honneur d'être,
Etc., etc., etc.,
(Signé)

JOHN LANGTON,
Auditeur.

L'honorable F. Lemieux,
Commissaire des travaux publics.

Mardi, 22 avril 1856.

Le comité s'assemble,—

PRÉSENTS :

Hon. M. Young,
MM. Ferrie,
Somerville,
Masson,
Rhodes,

MM. Merritt,
Holton,
DeWitt,
Evanturel,
Mattice,—10.

Le député receveur-général Anderson est appelé de nouveau et interrogé.

53. Voulez-vous procurer au comité un état indiquant le montant en caisse, qui se trouvait entre les mains du receveur-général, le 1er avril courant?

LUNDI, 31 mars 1856.

Balance en main ce soir, dans les banques suivantes.....£340,443 15s. 6d

	DISPONIBLE.	À INTÉRÊT.
Banque de Molson.....	£ 2,500 0 0	£ 0 0 0
Banque de Québec.....	0 0 0	0 0 0
Banque de Montréal.....	80 8 11	0 0 0
Banque de la Cité.....	8 10 6	37,500 0 0 3 par cent.
Banque du Peuple.....	4,000 0 0	37,500 0 0 3 par cent.
Banque Commerciale.....	3,017 8 6	75,000 0 0 4 par cent.
Banque du Haut-Canada.....	165,441 8 3	0 0 0
Banque de Gore.....	18 6 6	0 0 0
Banque de l'Amérique Brit. du Nord	377 17 10	0 0 0
Banque de Zimmerman.....	12,000 0 0	0 0 0
Banque d'épargne de la cité et district	0 0 0	3,000 0 0 4 par cent.
	£187,443 15 6	£153,000 0 0

C. E. ANDERSON,
D. R. G

Bureau du receveur-général,
WILLIAM HEDGE, Commis.
en charge des comptes de banque.

54. Les banques ne sont-elles pas dans l'habitude de payer comptant les certificats du bureau des travaux publics, et les estimations des ingénieurs, pour ouvrages faits avant qu'ils aient été reçus par le receveur-général, et sous un pareil système, la province est-elle responsable pour tous ces paiements?—Les banques ont pour habitude de payer comptant les certificats du bureau des travaux, et les estimations des ingénieurs. Je pense que le gouvernement est responsable pour les premiers, mais non pour les derniers.

55. La banque n'a-t-elle pas l'habitude d'avancer de l'argent au département des postes à l'insu du receveur-général? Si c'est le cas, jusqu'à quelle somme s'est élevée cette avance à quelque époque que ce soit; et n'est-ce pas votre opinion que pour assurer la bonne tenue des comptes publics, toutes les transactions de n'importe quel département du gouvernement devraient se faire par l'intermédiaire du receveur-général?—M. Ridout, le caissier de la banque du Haut-Canada, m'a informé que de telles avances étaient faites par la banque, et rien ne me porte à croire que ce fait était à la connaissance du receveur-général. Je pense que vers le milieu de ce mois-ci, la somme avancée est d'environ £33,000. Je suis fermement d'opinion que tant que ce système existera, il sera impossible d'avoir un état correct des comptes, et je suis aussi d'opinion que tout paiement, de quelque nature qu'il soit, fait par ou pour le gouvernement, devrait l'être par les ordres du receveur-général, autrement, l'on ne pourra jamais compter sur l'état de la caisse publique. Il pourra paraître y avoir une en-caisse considérable, et il se pourra aussi qu'elle soit entièrement engagée comme cela a eu lieu pour les avances dont il a été fait allusion, et cela sans que le receveur-général le sache; je considère en outre qu'il est dangereux qu'aucun individu ait le pouvoir de toucher ou d'engager les deniers de la province.

56. Pouvez-vous informer le comité, ou avez-vous quelque moyen de savoir jusqu'à quel montant ces paiements furent faits, pour le compte de la province en aucun temps, à l'insu du receveur-général?—Le 18 du présent mois d'avril, la banque du Haut-Canada avait fait des avances sur les certificats du bureau des travaux publics, les estimations des ingénieurs et au département des postes, pour au-delà de £100,000 courant, dont le receveur-général n'avait ni ne pouvait avoir eu connaissance.

57. [*Par le président.*] Est-ce que le comité doit comprendre que la somme de £340,443 15s. 6d., que vous avez dit être en caisse le 31 mars dernier, n'est que la balance apparente et non la véritable balance?—Elle n'est qu'apparente; elle est cependant la balance réelle et correcte, en autant que les recettes et paiements de ce département y sont concernés; mais comme je l'ai dit en réponse à la question 55, une somme considérable de cette balance peut être due pour les avances faites par la banque du Haut-Canada sans que le receveur-général le sache et sans qu'il ait le moyen de le savoir.

58. [*Par le président.*] Pensez-vous qu'il serait avantageux que le livre de caisse du receveur-général contiât la masse des recettes brutes et des paiements du gouvernement, ainsi que la balance réelle qu'en aucun temps de l'année il pourrait y avoir dans la caisse publique; et si vous le croyez, que suggérez-vous au comité pour assurer ce résultat?—Je suis décidément de l'avis que la masse des revenus bruts de la province devrait être versée dans la caisse du receveur-général sans qu'il y soit fait aucune déduction quelconque, ce qui, à mon avis, peut aisément se faire, excepté pour le département des postes; et comme je l'ai dit dans ma réponse à la question 55, je suis d'opinion que tout paiement pour le compte de la province devrait se faire par un warrant direct sur le receveur-général; les certificats du bureau des travaux pourraient motiver le warrant, mais aucun paiement ne devrait être fait sur les certificats niêmes; la balance du jour et main et en argent réel pourrait alors se voir par les livres des départements du receveur et de l'inspecteur général. Pour atteindre l'objet en vue, je suggère respectueusement au comité que tous les collecteurs de revenu de la province

quelque espèce que soit ce revenu, à l'exception du département des postes, reçoivent instruction de verser au crédit du receveur-général la masse de leurs perceptions brutes, sans distinction aucune. Les collecteurs des douanes et les officiers qui leur sont subordonnés dans l'étendue de la province, et qui n'ont droit d'après un règlement départemental, de ne toucher leur salaire qu'à la fin de chaque trimestre, mais parmi lesquels la coutume de se faire payer de temps en temps durant le cours du trimestre s'est établie, vont naturellement se plaindre d'un tel changement, mais avec peu ou point de trouble, ils pourront être placés sur le même pied que ceux des premiers départements du gouvernement, qui sont payés mensuellement par l'entremise de la banque du Haut-Canada. Quant aux détails de ce changement qui seront l'affaire d'un arrangement départemental, je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'en parler ici. Le même mode pourrait être suivi dans presque tous les cas, à l'exception, comme je viens de le dire, du département des postes. Pour mettre à exécution le système projeté, sans inconvénient pour les officiers, l'on devrait insister à ce que tout employé public en cette province qui a droit à un salaire ou à une allocation quelconque du gouvernement soit obligé de nommer le caissier ou gérant de la banque du Haut-Canada ou l'agent fiscal du gouvernement son procureur à cette fin; cette exigence ne peut être considérée comme arbitraire, vu que la banque du Haut-Canada se chargerait de ce devoir gratuitement. Ce mode apporterait beaucoup plus de régularité dans les paiements et établirait aussi avec certitude que tous les paiements d'une année auront été faits dans l'année de leur publication dans les comptes publics, ce qui est très à désirer et loin d'avoir lieu aujourd'hui. Je suggérerai en outre que tous les collecteurs de revenu devraient être appelés à ouvrir un compte, sous leur titre officiel, avec la banque du Haut-Canada, et que tous les deniers publics venant en leurs mains devraient être placés au crédit de ce compte et non à leur crédit particulier. Cette dernière suggestion, je la sou mets respectueusement comme devant s'appliquer à tous les officiers publics chargés soit de la réception ou de l'emploi des deniers publics.

59. Pouvez-vous fournir au comité un état indiquant les débetures municipales dans lesquelles des deniers de la province sont placés, le nom de la municipalité, le nombre, la somme, la date et l'époque où l'intérêt de chaque débeture commence à compter, ainsi que la somme payée pour ces débetures et la date de ce paiement?

Etat indiquant les particularités des acquisitions faites pour placer les deniers publics à compte de fonds spéciaux en débentures émises en vertu de l'acte du fonds consolidé d'emprunt municipal du Haut-Canada, (16 Vic. ch. 22.) tel que requis par le comité des comptes publics (question 59) à la date du 13 mars 1856.

Acheté pour le fonds des	Nos. des débentures.	Dates, etc.	Montant courant des débentures.	Montants payés.	Quand payés.	Date à compter de laquelle l'intérêt compte.	Pour quelles municipalités les débentures ont été émises.
Réserves du clergé H. C. (Anciennes ventes.)	121 à 124 3253 à 3276 3277 à 3284	1er avril 1854, 24 débentures à £500 stg... 24 août 1854, 24 débentures à £250 et... 24 août 1854, 8 débentures à £500 et...	14,600 0 0 6,000 0 0 4,000 0 0		3 janvier 1855..... 26 septembre 1854.....	1er avril 1854..... 18 août 1854.....	Lanark et Renfrew. Ville de Brantford.
Réserves du clergé, H. C.	150 à 155	1er avril 1854, 6 débentures à £500 stg... 4 septembre 1854, 19 débentures à £500 et... 20 juillet 1854, 40 débentures à £500 et... 1er mars 1853, 60 débentures à £500 et... 18 août 1854, 2 débentures à £100 et... 18 août 1854, 60 débentures à £500 et...	3,650 0 0 9,500 0 0 20,000 0 0 30,000 0 0	24,600 0 0	26 septembre 1854..... 3 janvier 1855..... 3 janvier 1855..... 24 janvier 1855..... 9 novembre 1854..... 20 janvier 1855.....	18 août 1854..... 1er avril 1854..... 4 septembre 1854..... 20 juillet 1854..... 1er mars 1853..... 18 août 1854.....	Do Lanark et Renfrew. Ville de Niagara. Ville de London. Ville de Port Hope. Village de Stratford.
Nouvelles ventes.....	2907 à 2925 2857 à 2896 7 à 66 3762 à 3763 3557 à 3616	1er juin 1853, 24 débentures à £500 et... 22 mars 1854, 42 débentures à £100 et... 22 mars 1854, 9 débentures à £500 et... 22 mars 1854, 40 débentures à £250 et... 18 août 1854, 15 débentures à £500 et... 18 août 1854, 5 débentures à £500 et...	12,000 0 0 4,200 0 0 4,500 0 0 10,000 0 0	93,350 0 0	26 septembre 1854..... 7 juillet 1854..... 22 mai 1854..... 22 mai 1854.....	18 août 1854..... 1er juin 1853..... 22 mars 1854..... 22 mars 1854.....	Ville de Brantford. Huron et Bruce. Ville de Cobourg. Do.
Excédant du revenu du c.	540 à 563 2252 à 2293 2294 à 2302 2314 à 2353	18 août 1854, 15 débentures à £500 et... 18 août 1854, 5 débentures à £500 et...	7,500 0 0 2,500 0 0	10,000 0 0	22 mai 1854..... 20 septembre 1854.....	22 mars 1854..... 18 août 1854.....	Do. Ville de Brantford.
Réserves du clergé, B. C. (Nouvelles ventes.)	3552 à 3556	18 août 1854, 5 débentures à £500 et...	2,500 0 0	10,000 0 0	20 septembre 1854.....	18 août 1854.....	Do.

Acheté pour le fonds des	Nos. des débetures.	Dates, etc.	Montant courant des débetures.	Montants payés.	Quand payés.	Date à compter de laquelle l'intérêt compte.	Pour quelles municipalités les débetures ont été émises.	
Fonds commun des écoles. (12 Vic. cap. 200.)	584 à 589	1er juin 1853, 6 débetures à £500 et...	3,000 0 0		7 juillet 1854.....	1er juin 1853....	Huron et Bruce.	
	1225 à 1232	17 octobre 1853, 8 débetures à £250 et...	2,000 0 0		7 juillet 1854.....	17 octobre 1853...	Ville de Bytown.	
	101 à 109	31 octobre 1853, 9 débetures à £500 et...	5,475 0 0		7 juillet 1854.....	31 octobre 1853....	Ville de Prescott.	
	110 à 116	17 octobre 1853, 7 débetures à £500 et...	4,258 6 8		7 juillet 1854.....	31 octobre 1853....	Do.	
	117 à 120	31 octobre 1853, 4 débetures à £500 et...	2,433 6 8		7 juillet 1854.....	31 octobre 1853....	Do.	
	1233 à 1312	17 octobre 1853, 80 débetures à £250 et...	20,000 0 0		10 juillet 1854.....	3 mai 1854.....	Elgin.	
	2214 à 2241	27 février 1854, 28 débetures à £100 et...	2,800 0 0		10 juillet 1854.....	27 février 1854....	Ville de Cornwall.	
	2709 à 2808	20 juillet 1854, 100 débetures à £100 et...	10,000 0 0		24 janvier 1855.....	20 juillet 1854....	Ville de London.	
	2809 à 2856	20 juillet 1854, 48 débetures à £250 et...	12,000 0 0		24 janvier 1855.....	20 juillet 1854....	Do.	
	1393 à 1406	17 octobre 1853, 14 débetures à £250 et...	3,500 0 0		24 janvier 1855.....	20 juillet 1854....	Do.	
	3727 à 3729	18 août 1854, 3 débetures à £100 et...	300 0 0		24 janvier 1855.....	18 août 1854.....	Village de Stratford.	
	2927 à 2976	4 septembre 1854, 40 débetures à £500 et...	25,000 0 0					
				90,766 13 4	14 août 1855.....	4 septembre 1854.	Wyndam (Township)	
	Fonds des écoles de gram.	564 à 563	1er juin 1853, 20 débetures à £500 et...	10,000 0 0				
			Total courant.....	£.259,416 13 4		1er juillet 1854.....	1er juin 1853....	Huron et Bruce.

Ce montant en tout à la somme de deux cent cinquante neuf mille quatre cent seize louis, treize chelins et quatre deniers courant.

Bureau du receveur-général,
Toronto, 5 avril 1856.

C. E. ANDERSON,
D. R. G.

TORONTO:

IMPRIMÉ PAR JOHN LOVELL, YONGE STREET.

COMPTES PUBLICS

DE LA

PROVINCE DU CANADA,

POUR L'ANNÉE

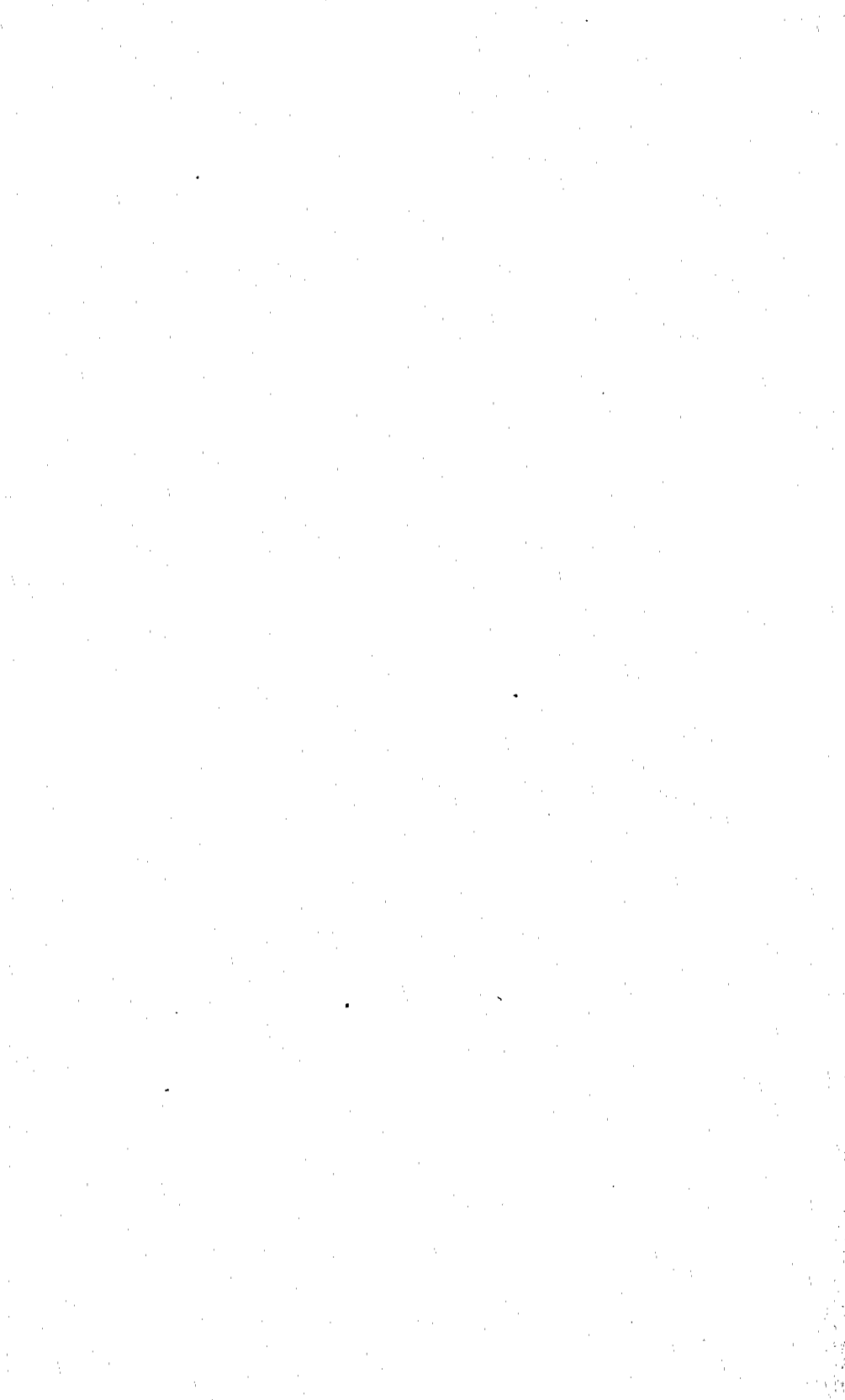
1855.

MIS DEVANT L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE, AVRIL 1856.



TORONTO:
IMPRIMERIE DE LOUIS PERRAULT,
RUE SIMCOE.

1856.



INDEX.

- Accise.
 Arrérages.
 Assemblée législative.
 Administration de la justice, C.-O.
 Administration de la justice, C.-E.
 Appropriations, travaux publics.
 Agriculture, Canada-Est.
 Agriculture, Canada-Ouest.
 Annuités des Sauvages.
 Allocations de circuit, B.-C.
 Allocations de circuit, H.-C.
 Amendes et confiscations.
 Asile des aliénés, Toronto.
 Asile des aliénés, Québec.
- Bilan.
 Bureau de l'agriculture et des statistiques.
 Bâtisses publiques, et réparations.
 Bureau du conseil exécutif.
 Bureau du secrétaire du gouverneur général.
 Bureau de l'inspecteur général.
 Bureau du secrétaire provincial.
 Bureau du registraire provincial.
 Bureau du receveur général.
- Cour de vice-amirauté.
 Coroners, Est.
 Cours de circuit, dépenses.
 Cours du banc de la Reine et des plaids communs, H.-C.
 Cour du banc de la Reine, B.-C.
 Cour de chancellerie, H.-C.
 Canal Chambly et rivière Richelieu.
 Commutation du clergé, église d'Angleterre, B.-C.
 Commutation du clergé, église d'Angleterre, H.-C.
 Commutation du clergé, église presbytérienne du Canada, en rapport avec l'église d'Ecosse, B.-C.
 do do do, H.-C.
 Commutation du clergé, synode-uni de l'église presbytérienne, H.-C.
 Clergé de l'église catholique romaine, H.-C.
 Clergé de l'église méthodiste wesléyenne, Haut-Canada.
 Canal Welland.
 Conseil législatif.
 Collège nautique, Québec.
 Canaux de Rideau et de l'Outaouais.
 Cour supérieure, B.-C.
- Douanes.
 Dépenses contingentes des shérifs, Est.
 Département en loi de la couronne.
- Département des travaux publics.
 Députés juges.
 Dépenses du gouvernement civil.
 Dépenses de la législature.
 Débentures en circulation.
 Débentures, compte spécial.
 Débentures rachetées.
 Déductions des douanes.
 do de l'accise.
 do des travaux publics.
 do revenu territorial.
 do des saisies.
 do du revenu casuel.
- Dépenses d'élection.
 Dépenses indispensables.
 Divers items, administration de la justice, H.-C.
 Dette publique, récapitulation.
 Divers items, administration de la justice, B.-C.
 Diverses charges.
 Département du maître-général des postes.
 Département des travaux publics.
 Département de l'enregistrement et des statistiques.
 Droits de tonnage, Québec.
 Droit de tonnage, Montréal.
 Dépenses des canaux du St. Laurent.
- Etat comparatif.
 Entretien des phares.
 Education, B.-C.
 Education, H.-C.
 Emigration.
 Enrôlement de police.
 Exploration géologique.
 Etat de banques non incorporées.
 Etablissement des terres vacantes, B.-C.
 Etablissement des terres vacantes, H.-C.
 Etat des affaires.
- Fonds des écoles communes.
 Fonds des mesureurs et inspect. de bois, Québec.
 Fonds des mesureurs et inspect. de bois, Sorel.
 Fonds consolidé.
 Fonds consolidé de l'emprunt municipal, H.-C.
 Fonds consolidé de l'emprunt municipal, intérêt, H.-C.
 Fonds consolidé de l'emprunt municipal, B.-C.
 Fonds consolidé de l'emprunt municipal d'amortissement, H.-C.
 Fonds d'honoraires, C.-O., 12 Vic., chs. 63 et 64.
 Fonds d'honoraires, C.-O., 9 Vic., ch. 33.
 Fonds d'honoraires, C.-E., 13 et 14 Vic., ch. 37.
 Fonds d'amortissement.
 Fonds d'honoraires, H.-C., 13 et 14 Vic., ch. 53.

Fonds des terres des écoles, H.-C.
Fonds de l'asile des aliénés, Toronto.
Fonds des biens des jésuites.

Gardiens des palais de justice.
Gouvernement civil.
Gouvernement civil, items divers.
Grains de semence.
Grands-Constables, B.-C.
Gardiens des prisons, B.-C.

Hôpitaux et autres institutions de charité.
Havres et phares.
Hôpital de marine, Québec.
Honoraires de justice, 12 Vic., chs. 63 et 64.
Honoraires de justice, 9 Vic., ch. 33.
Honoraires de justice, 13 et 14 Vic., chap. 37.

Impôts sur les banques.
Intérêt sur la dette publique.
Institutions publiques.
Impressions diverses.
Items imprévus.
Indemnité des membres.
Interprètes des cours, B.-C.

Juges, cour du banc de la Reine, B.-C.
Juges, cour supérieure, B.-C.
Juges, cour du banc de la Reine.
Juges, cour de chancellerie, H.-C.
Juges, cour des plaids communs, H.-C.
Justice, items divers, B.-C.
Justice, do H.-C.
Juges de circuit, Canada-Est.
Justice criminelle, Ouest.

Licences de mariage, B.-C.
Licences de mariage, H.-C.
Législature, dépenses de la.
Licences d'auberge, B.-C.

Milice et enrôlement de police.
Médecins des prisons, B.-C.

Octroi législatif, travaux publics.
Observatoire, Toronto,

Observatoire, Québec.

Pensions, cédules A et B, liste civile.
Protonotaires, B.-C.
Pensions de miliciens.
Palais de justice de Montréal.
Phares, entretien des.
Pénitencier, Kingstou.
Police.
Ponts et chemins, B.-C.
Pensions, milice.
Pensions, autres.
Police riveraine, Québec.
Protection des pêcheries.
Palais de justice, Montréal.
Palais de justice, Kamouraska.
Palais de justice, Aymer.
Procédures criminelles, Ouest.
Procédures criminelles, Est.
Palais de justice d'Aylmer.
Procureur et solliciteur généraux, Est.
Procureur et solliciteur généraux, Ouest.

Revenu casuel.
Recensement.
Revenu territorial.
Revenu des réserves du clergé, H.-C., 18 Vic., chap. 2.
Revenu des réserves du clergé, B.-C., do.
Remorqueurs, au-dessus de Montréal.
Remorqueurs, en bas de Québec.
Revenu des travaux publics.
Récapitulation de la dette publique.
Recorder des cours, Haut-Canada.

Service de la navigation océanique à vapeur.
Semence, grains de, pour secourir certains habitants.
Saisies de la couronne.

Tenure seigneuriale.
Travaux publics et édifices.
Terres des écoles communes, ventes de.
Travaux sur l'Outaouais.
Travaux publics, actes divers.
Travaux publics, revenu.
Travaux publics, divers items.
Travaux publics, ventes de.
Travaux publics, dépenses.

Ventes de terres de la couronne des réserves du clergé, Haut et Bas-Canada.

W. CAYLEY,
Inspecteur Général.

No. 1.

C É D U L E

DES COMPTES ET ÉTATS RELATIFS AU REVENU PUBLIC ET AUX DÉPENSES DU FONDS CONSOLIDÉ DE LA PROVINCE DU CANADA.

No. 2.—ÉTAT des AFFAIRES de la PROVINCE du CANADA, le 31 janvier 1856, dans lequel l'année 1855 est comprise.

3.—État du revenu brut de la province du Canada, pour l'année 1855 ; aussi, sommaire des dépenses, y compris les frais de perception, durant le même espace de temps ; et état du revenu consolidé, le 31 janvier 1856.

R E C E T T E S .

- 4.—État du revenu des droits de douane de la province du Canada, durant l'année expirée le 5 janvier 1856, reçu entre le 1er février 1855, et le 31 janvier 1856.
- 5.—Tableau du revenu provenant de droits sur les licences de boutiques détaillant des liqueurs spiritueuses, sur les alambics, les tables de billards, les regrattiers et colporteurs, bateaux à vapeur, traverses, encanteurs et sur ventes par encan, durant l'année expirée le 5 janvier 1856, reçus entre le 1er février 1854, et le 31 janvier 1856 ; reversible au revenu consolidé.
- 6.—Tableau des recettes totales provenant du revenu territorial de la province du Canada, pour l'année expirée le 31 décembre 1855.
- 7.—Tableau des droits sur les billets de banque payés au receveur général, conformément à l'acte provincial du Canada, 4 et 5 Vic., chap. 29, durant l'année expirée le 21 décembre 1855.
- 8.—Tableau du revenu provenant des travaux publics, et recettes à compte de l'intérêt sur les deniers prêtés aux travaux publics, dans la province du Canada, entre le 1er février 1855, et le 31 janvier 1856.
- 9.—Tableau des amendes et confiscations, les saisies comprises, perçues dans la province du Canada, entre le 1er février 1855, et le 31 janvier 1856, pour le compte de l'année expirée le 31 décembre 1855.
- 10.—État du revenu casuel payé au receveur général de la province du Canada, entre le 1er février 1855 et le 31 janvier 1856, à compte de l'année expirée le 31 décembre 1854, consistant en honoraires sur les lettres patentes pour terres et les instruments portant le grand sceau et le sceau privé, copies et certificats de lettres patentes pour terres, y compris l'intérêt sur les dépôts publics et autres recettes incidentes.
- 11.—État du revenu provenant des honoraires reçus des greffiers et députés greffiers de la couronne et des plaids, des cours du banc de la Reine et des plaids communs ; aussi, le maître, régistrateur et députés régistrateurs de la cour de chancellerie, en vertu des actes ci-dessous mentionnés, entre le 1er février 1855, et le 31 janvier 1856, et formant partie du fonds consolidé du revenu.

D É P E N S E S .

No. 12.—Tableau général des dépenses faites par le receveur général à même le fonds consolidé du revenu pour le compte de la province du Canada, durant l'année expirée le 31 janvier 1856, suivant l'acte de la liste civile, cédules A et B, et divers autres actes de la législature, y compris les paiements faits suivant le budget de 1855, tel que voté par l'acte 18 Vic., chap. 90. Aussi, les déductions sur le revenu pour frais d'administration, perception, etc., etc.

C É D U L E

DES ÉTATS INDIQUANT LES RECETTES ET DÉPENSES DES DIVERS COMPTES SPÉCIAUX CI-DESSOUS MENTIONNÉS, POUR L'ANNÉE 1855.

- No. 13.—Tableau du revenu provenant des biens du ci-devant ordre des Jésuites, et des paiements faits à même ce revenu, pour l'encouragement de l'éducation dans le Canada Est, durant l'année expirée le 31 janvier 1856.
- 14.—État des droits de tonnage prélevés durant la saison de la navigation de l'année 1855, à Québec et à Montréal, en vertu de l'acte 6 Guill. IV, chap. 35. continué par l'acte 18 Vic. chap. 85, et les sommes payées sur les dits droits pour pourvoir au traitement médical des matelots malades.
- 15.—État des deniers provenant de la vente des terres des écoles dans cette partie de la province appelée Haut-Canada, conformément à un acte du Canada, 2 Victoria, chap. 19, et amendé par l'acte 16 Victoria, chap. 186, et des warrants émis sur les dits deniers, entre le 1er février 1855, et le 31 janvier 1856.
- 16.—État du montant d'honoraires reçus sur les licences de mariage accordées durant l'année expirée le 31 décembre 1855, dans le Canada E-t, et devant former partie du fonds consolidé, conformément à l'acte 12 Vic., chap. 58, section 3.
- 17.—État du montant des honoraires reçus sur les licences de mariage accordées durant l'année expirée le 31 décembre 1855, dans le Canada-Ouest, et sujet aux dispositions de l'acte 13 et 14 Victoria, chap. 70.
- 18.—État des deniers provenant des droits imposés par l'acte provincial 16 Vic., chap. 86, sur les passagers ou émigrés arrivant aux ports de Québec et de Montréal, et les sommes payées sur iceux pour pourvoir au traitement médical et mettre les personnes indigentes de cette condition en moyen de se rendre au lieu de leur destination, durant la saison de la navigation de l'année 1855 ; y compris aussi les dépenses de la Quarantaine à la Grosse-Ile et à Québec.
- 19.—État des droits de tonnage collectés au port de Québec, durant l'année 1855, en vertu de l'acte 14 et 15 Vic., chap. 25, et appropriés pour couvrir les dépenses de la police riveraine de Québec.
- 20.—État des honoraires reçus par le surintendant des inspecteurs de bois à Québec, pour mesurer, inspecter et compter le bois, et des paiements faits sur iceux, aux divers inspecteurs de bois, y compris les salaires et les dépenses contingentes du département pour l'année expirée le 31 décembre 1855, tel qu'autorisé par l'acte 8 Victoria, chap. 49, et amendé par 16 Vic., chap. 186 ; aussi, 9 Vic., chap. 16.
- 21.—Tableau général des recettes et déboursés pour mesurer et inspecter le bois de construction, par George Colley, député surintendant des inspecteurs et mesureurs de bois à Sorel, durant la saison de 1855.

- No. 22.—Etat du montant des honoraires, etc., reçus et dus à certains officiers de l'administration de la justice dans le Bas-Canada, y compris le paiement de leurs salaires et déboursés pour l'année expirée le 31 décembre 1855, en vertu de l'acte 13 et 14 Vic., ch. 37, amendé par 16 Vic., chap. 196.
- 23.—Etat du revenu provenant des honoraires de justice reçus dans le Canada-Ouest, en vertu de l'acte du Canada, 9 Vic., chap. 33, par divers officiers des cours du banc de la Reine et des plaids communs, et de la cour de chancellerie, entre le 1er février 1855 et le 31 janvier 1856; étant applicable à l'intérêt et au rachat de débetures émises au montant de £3000, pour la société de loi du Haut-Canada, en vertu de l'autorité du dit acte.
- 24.—Etat du revenu provenant des licences d'auberge, dans le Canada-Est, reçu entre le 1er février 1855 et le 31 janvier 1856, et des paiements faits à même icelui aux différentes municipalités dans le Bas-Canada, et pour la construction d'un palais de justice à Montréal, pour l'année expirée le 31 décembre 1855, tel qu'autorisé par les actes 8 Vic., chap. 72, 12 Vic., chap. 113, et 13 et 14 Vic., chap. 94.
- 25.—Etat des deniers payés au receveur général de la province du Canada, à compte de l'achat de divers travaux publics ci-dessous mentionnés, en vertu des actes 19 Vic., chap. 5, et 14 et 15 Vic., chap. 57; et remise des emprunts aux compagnies incorporées, entre le 1er février 1855 et le 31 janvier 1856.
- 26.—Etat des deniers prélevés à Montréal, en vertu des actes 12 Vic., chap. 112, et 13 et 14 Vic., chap. 94, comme honoraires de justice et autres, et comme droits sur les licences d'auberge accordées pour la cité et le comté de Montréal, durant l'année 1855; les dits deniers étant applicables à la construction du nouveau palais de justice à Montréal, comme aussi les paiements faits à même les dits deniers, jusqu'au 31 janvier 1856.
- 27.—Etat des deniers provenant des honoraires perçus dans le district de l'Outaouais, et des paiements faits à même ce fonds pour la construction d'un palais de justice et d'une prison à Aylmer, à venir au 31 janvier 1856, en vertu de l'acte 12 Vic., chap. 112.
- 28.—Etat des deniers provenant des honoraires de justice et autres honoraires, perçus dans le comté de Kamouraska, et des paiements faits à même ce fonds, pour la construction d'un palais de justice et d'une prison en cet endroit, à venir au 31 janvier 1856, en vertu de l'acte 12 Vic., chap. 112.
- 29.—Tableau des recettes et des dépenses pour le compte des réserves du clergé dans le Haut-Canada, pendant l'année 1855.
- 30.—Tableau des recettes et dépenses à compte des réserves du clergé dans le Bas-Canada, pour l'année 1855.
- 31.—Etat indiquant la somme totale à être employée pour les fins autorisées par l'acte 18 Vic., chap. 2, le montant de la commutation des pensions du clergé des diverses dénominations dans le Haut-Canada, et la balance au crédit du fonds des municipalités, Haut-Canada, le 31 janvier 1856.
- 32.—Etat indiquant la somme totale à être employée pour les fins autorisées par l'acte 18 Vic., chap. 2, le montant pour lequel le clergé et les diverses dénominations dans le Bas-Canada ont commué leurs pensions, et la balance au crédit du fonds des municipalités, Bas-Canada, le 31 janvier 1856.
- 33.—Etat indiquant les noms des membres du clergé dans le Bas-Canada, qui ont commué leurs pensions en vertu de l'acte 18 Vic., chap. 2, le montant du salaire qu'ils recevaient avant le 9 mai 1853, et le prix de la commutation payé à chacun d'eux, jusqu'au 31 janvier 1856.
- 34.—Etat donnant les noms des membres du clergé dans le Haut-Canada, qui ont commué leurs pensions en vertu de l'acte 18 Vic., chap. 2, le montant du salaire qu'ils recevaient avant le 9 mai 1853, et le montant de l'argent payé à chacun d'eux pour commutation, à venir au 31 janvier 1856.

ITEMS DIVERS.

- No. 35.—Cédule des débetures municipales consolidées, payées en vertu de l'autorité de l'acte 16 Vic., chap. 22, avant le 31 janvier 1856, lesquelles portent intérêt à six pour cent par année, pour le compte des municipalités ci dessous énumérées.
- 36.—État du fonds consolidé d'emprunt municipal d'amortissement, constitué en vertu de l'autorité de l'acte 16 Vic., chap. 22, indiquant la somme reçue des diverses municipalités; aussi, les dépenses payables à même icelle, jusqu'au 31 janvier 1856.
- 37.—État indiquant les recettes et paiements à compte de l'intérêt sur les débetures du fonds consolidé d'emprunt municipal, émises en vertu de l'autorité de l'acte 16 Vic., chap. 22, jusqu'au 31 janvier 1856.
- 38.—Cédules des débetures municipales consolidées, Bas-Canada, payées en vertu de l'autorité de l'acte 16 Vic., chap. 22, et 18 Vic., chap. 13, avant le 31 janvier 1856, icelles portant intérêt à six pour cent par année, à compte des différentes municipalités ci-dessous mentionnées.
- 39.—État indiquant les recettes et paiements à compte de l'intérêt sur les débetures du fonds consolidé d'emprunt municipal, Bas-Canada, émises en vertu de l'autorité de l'acte 16 Vic., chap. 22, et 18 Vic., chap. 13, à venir au 31 janvier 1856.
- 40.—État du fonds consolidé d'emprunt municipal d'amortissement, Bas-Canada, constitué en vertu de l'autorité des actes 16 Vic., chap. 22, et 18 Vic., chap. 13, indiquant la somme reçue des diverses municipalités, jusqu'au 31 janvier 1856.
- 41.—État relatif aux banques en vertu de l'acte 13 et 14 Vic., chap. 21, jusqu'au 31 décembre 1855.
- 42.—État des paiements faits par le receveur général de la province du Canada, sur warrants émis entre le 1er février 1855 et le 31 janvier 1856, à compte des dépenses d'après les estimés de 1845, 1846, 1847 et 1848, tel que pourvu par les estimés de ces années.
- 43.—États des paiements faits par le receveur général de la province du Canada, entre le 1er février 1855 et le 31 janvier 1856, à compte des travaux publics ci-dessous mentionnés, tel que pourvu dans les estimés des années 1849, 1851, 1853, 1854 et 1855, en vertu des actes 12 Vic., chap. 32; 14 et 15 Vic., chap. 46; 16 Vic., chap. 156; et 18 Vic., chap. 4 et 90.
- 44.—État des débetures rachetées en vertu de l'autorité de l'acte 12 Vic., chap. 5, jusqu'au 31 janvier 1856.
- 45.—État des débetures émises pour divers comptes spéciaux, et pour lesquelles le gouvernement est en partie responsable, jusqu'au 31 janvier 1856.
- 46.—Récapitulation de la dette publique du Canada, indiquant le taux de l'intérêt, quand payable, et le montant annuel de l'intérêt payable sur icelle, le 31 janvier 1856.
- 47.—Mémoire des débetures en circulation représentant la dette publique de la province du Canada, le 31 janvier 1856, et indiquant l'époque où elles sont rachetables.
- 48.—État indiquant le montant au crédit du fonds d'amortissement de la province du Canada, à venir au 31 janvier 1856, lequel est placé dans des annuités au taux réduit de 3 pour cent.
- 49.—État indiquant la somme des octrois législatifs pour les travaux publics à être empruntés, les débetures qui ont été payées et rachetées en 1855, et la balance négociable en vertu des dispositions de l'acte 12 Vic., chap. 5, jusqu'au 31 janvier 1856.

No. 50.—État comparatif du revenu net et de la dépense du fonds consolidé de la province du Canada, pour les années 1854 et 1855.

51.—État des deniers provenant de la vente des terres des écoles communes, y compris la rente, l'intérêt, etc., dans cette partie de la province ci-devant appelée Haut-Canada, suivant l'acte du Canada, 12 Vic., chap. 200, durant l'année 1855; aussi, avec indication des réductions et de la balance au crédit de ce fonds, le 31 janvier 1856.

52.—État des deniers payés au receveur général de la Province du Canada, par les trésoriers de comté, Canada-Ouest, entre le 1er février 1855, et le 31 janvier 1856, conformément à l'acte du Canada, 13 et 14 Vic., chap. 68, intitulé: "Acte pour créer un fonds pour payer les frais de construction de l'asile des aliénés et autres édifices publics dans le Haut-Canada," indiquant aussi les sommes payées sur ce fonds.

A.—État des warrants émis par la receveur général de la province du Canada, jusqu'au 31 janvier 1856, pour le paiement des diverses dépenses du gouvernement civil du Canada, et pour lesquels des subsides sont requis.

W. CAYLEY,

Inspecteur Général.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,

Québec, mars 1856.

No.

ÉTAT des AFFAIRES de la PROVINCE du CANADA,

Dr.	Courant.		Courant.	
	£	s. d.	£	s. d.
<i>Prêts faits à des Compagnies Incorporées.</i>				
Compagnie du canal Desjardins	30065	19 8		
do de navigation de la Grande Rivière..	825	11 2		
Académie de Grantham	438	2 8		
Compagnie du havre d'Oakville	2267	18 11		
do de navigation de la rivière Tay.....	1941	0 3		
			35538	12 8
<i>Travaux Provinciaux.</i>				
Canaux du St. Laurent ..	1721133	15 7		
Canal Welland	1695974	0 5		
Canal Chambly et rivière Richelieu.....	104943	6 2		
Lac St. Pierre	73558	15 5		
Canal de la Baie de Burlington	53620	17 2		
Travaux sur l'Outaouais	168030	14 6		
Havres et Phares.....£375223	14 8			
Havre de Montréal.....	120356	13 4		
	495580	8 0		
Améliorations de la Trent	139626	11 0		
Chemins et ponts, Haut-Canada.....	513670	16 4		
do do, Bas-Canada ..£222521	14 1			
do do, chemins à barrières de Montréal.....	50750	0 0		
do do, do de Québec.....	33882	0 0		
	307153	14 1		
Pénitencier provincial	34207	15 1		
Items divers.....	215125	5 1		
			5527625	18 10
Pertes occasionnées par lestrav. pub. ou autrem.			127802	14 1
Ventes de travaux publics et remboursement des emprunts à des compagnies incorporées..			27211	11 3
				5718178
Montant rapporté.....£5718178	16 10			
Balance des appropriations, autorisées avec l'emprunt non dépensé....	47079	1 8		
	5765257	18 6		
Placement de fonds dans la banque d'Angleterre			653013	8 10
Réclamations des pertes de la rébellion.....			8774	2 7
Prêt de Québec			82697	11 6
Société des hommes de loi, Haut-Canada.....			7000	0 0
Asile des aliénés.....			24250	0 0
Fonds de bâtisse, H.-Canada. } Asile des aliénés			14884	8 0
do } Ecole normale.....			15000	0 0
do } Montréal			44607	9 3
do } do			17	2 5
				6371192
Porté en l'autre part	£	197230	13 9	5 8

2.

le 31 janvier 1856, dans lequel l'année 1855 y est comprise.

Av.	Courant.		Courant.	
	£	s. d.	£	s. d.
Emprunt ayant la garantie impériale.....	1825000	0 0		
Débitures, (Principal et intérêt payables à Londres.)	1764186	18 7		
do (do do payables en Canada.)	721449	12 1		
			4310636	10 8
Amortissement de la dette publique.....			500658	6 7
				4811294
Montant rapporté.....£4811294	17 3			
Balance des emprunts autorisés et non négociés, voir état No. 49.....			953963	1 3
	5765257	18 6		
Fonds d'amortissement, rachat du prêt d'un million et demi				653013
Débitures provinciales, 9 Vic., chap. 65, et 12 Vic., chap. 58			8715	6 3
do 9 et 10 Vic., chaps. 62 et 35.....			82770	0 0
do 9 Vic., chap. 33.....			7000	0 0
do 9 Vic., chap. 61, et 12 Vic., chap. 34			24250	0 0
do 13 et 14 Vic., chaps. 2 et 68..			30000	0 0
do 12 Vic., chap. 112; Montréal.			30000	0 0
do 18 Vic., chap. 164; do			11700	0 0
				194435
Porté en l'autre part	£	194435	6 3	5464308

No. 2.—

ÉTAT des Affaires de la Province du Canada, le 31

Dt.—(Continuation.)		Courant.		Courant.	
		£	s. d.	£	s. d.
<i>Travaux Provinciaux.—(Continuation.)</i>					
<i>Montant rapporté.</i>		197230	13 9	6371192	5 8
Palais de justice, B.-Canada.	Kamouraska	2238	15 0		
	Aylmer.	5395	12 8		
Compagnie du chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique.....		486666	13 4		
Compagnie du grand chemin de fer occidental..		936833	6 8		
do du chem. de fer d'Ontario, Huron et Simcoe ..		577916	13 4		
Fonds consolidé de l'emprunt municipal, H.-C...		1480166	13 4		
do do do Bas-Canada ..		171000	0 0		
Compagnie du chemin de fer du Grand Tronc...		2439423	7 6		
Glyn, Mills et Cie, débentures du chemin de fer du Grand Tronc, possédées par eux et sujettes à ordre.....		433571	9 1		
Baring, Frères et Cie., pour do do do...		433571	9 1		
				7164014	13 9
<i>Placement du Fonds Spécial.</i>					
Fonds des municipalités, Canada-Ouest.....		264752	10 1		
do do do Est.....		22000	0 0		
Fonds des écoles communes, 12 Vic., chap. 200.		93766	13 4		
Fonds des écoles de grammaire.....		41962	6 8		
do do, compte spécial ..		1590	0 0		
Fonds des Sauvages.....		127641	13 4		
do débentures des chemins à barrières de Montréal		47600	0 0		
Fonds de pension des veuves et pensions non commuées, Canada-Ouest		29700	0 0		
do do do Canada-Est....		1000	0 0		
Fonds des biens des jésuites		53715	0 0		
Fonds des inspecteurs et mesur. de bois, Québec.		4750	0 0		
Fonds d'amortiss. du grand chem. de fer occident.		24000	0 0		
				712478	3 5
Argent		1331916	11 7		
MOINS—Avancé à compte de travaux publics et rachat de débentures.....		906763	19 7		
		425152	12 0		
Baring, Frères et Cie.....		2450	5 1		
Banque d'Angleterre, compte d'agence		229	4 6		
Débentures de la compagnie du havre de Cobourg ..		4000	0 0		
Licences d'auberge, Canada-Ouest.....		1356	9 0		
Fonds de la Trinité, Québec....		122	10 1		
Services, 1856.....		4775	7 10		
Prêt de Québec		15403	6 1		
Intérêt sur les débentures de l'emprunt municipal, Haut-Canada		50850	3 2		
do do do Bas-Canada ..		1695	2 6		
Pertes de la guerre		95	15 7		
Compagnie du havre de Montréal.....		814	8 5		
Items imprévus		102015	16 6		
Glyn, Mills et Cie.....		24347	2 3		
Indemnité aux inspecteurs du revenu, Haut-Canada		1134	4 11		
Département du commissariat.....		1825	0 0		
<i>Porté en l'autre part.</i>		£ 636267	7 11	14247685	2 10

Porté en l'autre part.

—(Continuation.)

janvier 1865, dans lequel l'année 1855 est comprise.—(Continuation.)

Av.—(Continuation.)		Courant.		Courant.	
		£	s. d.	£	s. d.
<i>Montant rapporté.</i>		194435	6 3	5464308	6 1
Débentures provinciales, 12 Vic., ch. 112, Kamouraska					
do do do Aylmer....		2238	15 0		
do do do 14 et 15 Vic., ch. 73.....		4918	14 10		
do do do		486666	13 4		
do do do		936833	6 8		
do do do		577916	13 4		
do do do, et 18 Vic.,		1480166	13 4		
do do do,					
do ch. 13		171000	0 0		
do, divers actes, Grand Tronc de chemin de fer		3298991	13 4		
				7153167	16 1
<i>Fonds spécial.</i>					
Fonds des municipalités, Canada-Ouest.....		297324	13 1		
do do, Canada-Est.....		24134	6 4		
Fonds des écoles communes, 12 Vic., ch. 200...		79937	19 6		
Fonds des terres des écoles		47064	9 9		
do do, distributif.....		15007	2 6		
do do, compte spécial.....		1590	0 0		
Fonds des Sauvages.....		195272	0 1		
Fonds de pensions des veuves et pensions non commuées, C.-O.....		44441	7 10		
do do do, C.-Est.....		1904	13 9		
Fonds des biens des jésuites		43214	3 1		
Fonds des mesureurs et inspecteurs de bois.....		4750	0 0		
Fonds d'amortissement du chemin de fer occidental ..		24246	11 10		
				783387	7 9
Fonds consolidé.....		1302245	6 0		
Compagnie du chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique		2673	14 9		
Compagnie du grand chemin de fer occidental ..		226	13 4		
Compagnie du chemin de fer d'Huron, Erié et Ontario ..		10001	4 1		
Licences d'auberge, Canada-Est.....		2694	13 3		
Licences de mariage, do		3022	5 10		
do, Canada-Ouest.....		22887	5 7		
Institution royale.....		2	10 0		
Conseil de district, Montréal.....		630	18 11		
Droit d'auteur		453	13 5		
Fonds de commutation		5092	5 7		
do do biens des jésuites.....		2248	9 0		
Honoraires de justice, 9 Vic., ch. 33.....		2624	5 3		
Asile des aliénés.....		27975	12 7		
Fonds des inspecteurs et mesureurs de bois.....		2052	16 8		
Amendes imposées aux matelots.....		24	7 1		
<i>Porté en l'autre part.</i>		£ 1384850	1 4	13401363	9 11

2

No. 2.—

ÉTAT des Affaires de la Province du Canada, le 31

Dt.—(Continuation.)	Courant.			Courant.				
	£	s.	d.	£	s.	d.		
<i>Placement du Fonds Spécial.—(Continuation.)</i>								
<i>Montant rapporté.....</i>			636267	7	11	14247685	2	10
Honoraires de justice, 13 et 14 Vic., chap. 37.....			7335	16	2			
Placement à 3 pour cent. consols.....			5000	10	3			
Emigration.....			2731	3	3			
Glyn, Mills et Cie, compte de commutation.....			18519	5	5			
Fonds des Sauvages (compte spécial).....			50	0	0			
Police riveraine, Québec.....			221	1	10			
Rawdon, Wright, Hatch et Cie.....			2248	5	0			
Compagnie du chemin de fer d'Erié et Ontario.....			9138	1	7			
Droit de tonnage, Québec.....			1707	18	7			
Compte d'intérêt, 1856.....			6621	4	8			
Travaux publics, 1856.....			150	0	0			
						689990	14	8
Total.....			£			14937675	17	6

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Toronto, mars 1856.

—(Continuation.)

janvier 1856, dans lequel l'année 1855 est comprise.—(Continuation.)

Av.—(Continuation)	Courant.			Courant.				
	£	s.	d.	£	s.	d.		
<i>Fonds Spéciaux.—(Continuation.)</i>								
<i>Montant rapporté.....</i>			1384856	1	4	13401363	9	11
Fonds consolidé de l'emprunt municipal d'amortissement, Haut-Canada.....			27542	5	0			
do do do Bas-Canada.....			1598	11	5			
Droit de tonnage, Montréal.....			100	8	2			
Dividendes sur 3 par cent consols.....			16438	8	10			
Département des terres de la couronne.....			20198	5	10			
Droits de réciprocité.....			14	8	8			
Palais de justice.....			5475	10	9			
	Montréal.....		157	4	11			
	Kamouraska.....		154	6	8			
	Aylmer.....		86	4	6			
	Chicoutimi.....		237	7	10			
Banque du Haut-Canada.....			24	18	4			
	Bonaventure.....		53976	17	9			
Compag. du ch. de fer d'Ontario, Huron et Simcoe.....			750	0	0			
Ministres de l'église d'Angleterre, Haut-Canada.....			12470	16	8			
do do Bas-Canada.....			1277	10	1			
Ministres de l'église méthodiste wesléyenne, Haut-Canada.....			486	13	4			
Prêtres de l'église catholique romaine, Haut-Canada.....			10466	7	6			
						1536312	7	7
Total.....			£			14937675	17	6

W. CAYLEY,
Inspecteur Général.

No.

ÉTAT du REVENU BRUT de la PROVINCE du CANADA, pour l'année 1855; durant le même espace de temps; et État

1856.	DÉPENSE.	Page.	Courant.		Courant.	
			£	s. d.	£	s. d.
31 janvier..	Intérêt sur la dette publique.....	33	219470	12 11		
	Gouvernement civil.....	35	65021	19 3		
	Administration de la justice.....	55	109353	11 11		
	Pénitencier provincial.....	82	15000	0 0		
	Législature.....	82	96697	15 4		
	Education.....	87	106738	1 8		
	Agriculture.....	101	17660	10 0		
	Hôpitaux et autres institutions de charité.....	105	39317	8 0		
	Exploration géologique.....	108	1574	19 11		
	Milice et police enrôlée.....	108	23050	0 6		
	Entretien des phares.....	110	32894	6 3		
	Émigration.....	113	2466	1 11		
	Pensions.....	113	11413	18 6		
	Institutions publiques.....	118	9904	15 5		
	Service de bateaux à vapeur océanique.....	123	42647	12 4		
	Police.....	123	5514	18 6		
	Diverses impressions.....	124	5447	2 3		
	Travaux publics et édifices.....	125	68479	10 11		
	Annuités des Sauvages.....	134	9855	0 0		
	Recensement.....	134	1838	3 6		
	Fonds d'amortissement.....	134	85151	5 7		
	Tenure seigneuriale.....	203	6950	6 0		
	Items divers.....	135	19950	16 10		
	Frais de perception:—					
	Douanes, (y compris £5811 11s. 1d.) pour					
	remise de droits..... £67954 19 0	138				
	Revenu des travaux publics, y					
	compris £41266 17s. 9d.					
	pour réparations.....	63966 3 0	170			
	Accise.....	2485 13 4	179			
	Revenu territorial.....	49017 4 8	179			
	Amendes et confiscations, y					
	compris les saisies.....	3022 17 8	196			
	Revenu casuel.....	12034 18 7	203			
			198481 16 3			
	Balance au crédit du fonds consolidé.....				1194880 13 9	
	Total, courant.....			£	2497125 19 9	

3.

aussi, SOMMAIRE DES DÉPENSES, y compris les FRAIS de PERCEPTION du REVENU CONSOLIDÉ, le 31 janvier 1856.

1856.	REVENU.	Page.	Courant.		Courant.	
			£	s. d.	£	s. d.
31 janvier..	Balance au crédit du fonds consolidé, 31 janvier 1855.....					
 £1297033 18 11					
	AJOUTEZ,—A compte de ventes des travaux publics, y compris £352 0s. 7d., suivant le tableau No. 25.....		15384 0 7			
			1312417 19 6			
	MOINS,—Montant compris dans le tableau n. 48, comptes publics. 1854.....		£31912 19 3			
	Arrérages des années précédentes, suivant l'état No. 42, comptes publics, 1855.....		193 0 10			
	Pertes de la rébellion, Bas-Canada,.....		727 14 7			
			32833 14 8			
					1279584 4 10	
	Douanes.....	14	881774 10 3			
	Accise.....	18	19246 10 7			
	Revenu territorial.....	20	125347 5 1			
	Impôts des banques.....	22	22459 9 10			
	Revenu des travaux publics.....	23	100208 12 1			
	Amendes et confiscations, y compris les saisies..	25	5807 6 6			
	Revenu casuel.....	28	55980 11 2			
	Fonds d'honoraires de justice, 12 Vic. ch. 63 et 64.	32	6717 9 5			
					1217541 14 11	
	Total, courant.....			£	2497125 19 9	
31 janvier..	Balance au crédit du fonds consolidé.....				£ 1302245 6 0	
	MEMO.—Montrant l'état de la balance ci-dessus, savoir:—					
	Avancé à compte des travaux publics et pour le rachat des débetures.....		906763 19 7			
	Argent disponible.....		395481 6 5			
					1302245 6 0	

ÉTAT du REVENU des DROITS de DOUANE de la PROVINCE du CANADA, pour l'année expirée le 5 janvier 1856, reçu entre le 1er février 1855, et le 31 janvier 1856.

PORTS.	Revenu brut en vertu de l'acte provincial, 10 et 11 Victoria, chap. 31.		Dédutions faites durant le cours de la perception.		Autres dépenses de perception payées par warrant sur le receveur-général.		Total des déductions, voir tableau No. 12.		Revenu net, courant.				
	£	s.	£	s.	£	s.	£	s.	£	s.			
	d.	d.	d.	d.	d.	d.	d.	d.	d.	d.			
MONTRÉAL	310219	4	1	1	3955	7	1	15158	6	7	295060	17	6
QUEBEC	74307	12	4	4	191	15	3	8681	9	9	65636	2	7
ST. JEAN	597	10	4	4	17	4	3	807	5	3			
AMHERST	373	8	11	8				296	10	8	76	18	3
BEAUCÉ	8	16	10	8	0	8	4	66	11	6			
COTEAU-DU-LAC	71	4	3	0									
CLARENCEVILLE	306	6	8	0							109	1	8
COATICOOK	3708	0	9	6	9			13	14	0	2819	0	0
DUNDEE	571	15	6	11	42	0	2	10	4	6	292	0	7
FRELIGHTSBURGH	788	5	4	0	9	19	7	239	19	7	558	5	9
GASPE	1135	1	6	3	3	7	6	604	11	2	530	10	4
GEORGEVILLE	146	15	8	0				230	0	0			
HEMMINGFORD	348	11	6	0				170	0	0	178	11	6
HUNTINGDON	80	13	5	0				112	0	0			
LACOLLE	90	11	4	0	54	8	2	213	1	4			
L'ISLE VERTE				0	25	0	0		75	0			
NEW CARLISLE	2178	10	10	4	669	17	4	26	0	4	1482	13	2
PHILLIPSBURG	784	5	9	5	481	6	5				302	19	4
POTTON	183	11	9	1	197	1	5						
RUSSELTOWN	28	18	5	1	55	3	1						
REMOUNSKI				0	25	0	0						
STANSTEAD	946	12	10	4	688	4	4				258	8	6
SUTTON	213	2	0	0	145	0	0				67	6	1

TROIS RIVIÈRES	580	7	0	0							223	4	0	357	3	0	
RIVIERE A LA TRUIE	256	18	11	11	109	15	11				10	14	0	147	3	0	
AMHERSTBURGH	1451	1	9	6	530	6	9	20	19	7	27	6	9	872	8	8	
BROCKVILLE	5375	13	2	2	191	15	3	4	7	6				4179	10	2	
BELLEVILLE	8000	17	4	6	922	15	6	5	2	1				7072	19	9	
BRANTFORD	11186	8	7	13	800	13	1	54	3	10				10385	15	6	
BYTOWN	6842	5	3	5	847	8	0	0	17	5				5940	13	0	
BATH	637	19	5	2	131	0	0				137	14	10	506	2	0	
BRIGHTON	260	7	3	3	104	16	2							17	16	3	
MINES DE BRUCE	500	4	8	9	185	10	3							364	14	5	
COBURG	7055	11	9	9	841	13	9	144	11	3				6069	6	9	
CHATHAM	5013	2	10	2	451	2	11	106	5	1				4455	14	10	
CHIPPAOUI	2011	14	11	6	588	10	2	23	15	9	67	7	5	1382	1	7	
CORNWALL	845	10	6	6	233	19	6	2	1	6				609	9	6	
CRAMAHE	459	6	0	0	195	7	0	0	6	0				263	13	0	
DUNNVILLE	1651	1	6	6	378	14	1	17	7	11				1254	19	6	
DICKENSON'S LANDING	74	15	6	6	67	0	6				78	17	0		6284	17	0
DUNDAS	6628	13	3	3	294	12	0	49	4	3							
ELGIN	73	16	0	6	143	7	6										
FORT ERIE	3171	2	9	9	1002	2	11	29	12	8				2139	7	2	
GODERICH	2210	18	4	4	302	15	9							1908	2	7	
GANANOQUE	528	17	1	5	172	0	0	45	8	2	109	14	7	311	8	11	
GRAFTON	19	15	5	5	19	15	5										
HAMILTON	140930	10	10	10	3780	2	4	247	5	3				136903	3	3	
KINGSTON	21884	5	11	11	2183	2	2	29	19	3				19371	4	6	
LONDON	24717	7	10	7	695	17	2	33	10	7				23988	0	1	
MAITLAND	11	19	1	9	96	15	9				94	7	3				
MORRISBURGH	902	10	5	5	536	5	5							366	5	0	
NIAGARA	4054	18	11	2	546	11	7	61	10	2				3446	17	2	
NAPANEE	788	17	2	2	218	1	6	1	13	9				535	5	1	
NEWCASTLE	870	5	8	8	119	11	8							750	14	0	
OAKVILLE	2582	1	4	2	374	2	0							2207	19	4	
OWEN SOUND	197	11	4	4	79	14	10	6	6	2				91	0	2	
OSHAWA	1090	19	11	5	156	5	0				20	10	0	106	11	6	
PRESCO'TT	6317	18	2	2	910	2	11	22	17	6				934	14	11	
PICTON	2587	11	11	0	302	11	0				17	2	3	5367	12	6	
PENETANGUISHENE	7	13	5	0	31	5	0							2285	0	11	
Porté en l'autre part	668924	0	11	6	45617	6	7	5155	0	3	1445	3	9	52217	10	7	
														618047	13	1	

No 6.

TABLEAU des recettes totales provenant du Revenu Territorial de la Province du Canada, pour l'année expirée le 31 décembre 1855.

SOURCES DE REVENU.	Courant.			Total, courant.		
	£	s.	d.	£	s.	d.
<i>Revenus des Traverses.</i>						
Reçu d'Isaac Plumb, pour 1 année de rente de la traverse de Prescott à Ogdensburgh, jusqu'au 10 août 1855	91	10	0			
do de Hiram Fulford, pour 1 année de rente de la traverse de Cole, jusqu'au 9 octobre 1855	15	5	0			
do de W. H. Wilson, pour 1 année de rente de la traverse de Brockville à Morristown, jusqu'au 14 août 1855	20	5	0			
do de G. McMicken, pour 1 année de rente de la traverse des Chutes de Niagara, jusq. 26 oct. 1855	313	0	0			
do de James Hogan, pour 1 année de rente de la traverse de Gatineau, jusqu'au 24 octobre 1855	14	0	0			
do d'Elizabeth Campbell, à compte de rente de la traverse d'Olivier	5	0	0			
do de F. A. B. Clench, pour 18 mois de rente de la traverse de Niagara à Youngstown, jusqu'au 1er avril 1855	30	0	0			
do de W. F. Lake, pour 2 années de rente de la traverse de la Baie de Quinté, depuis Dorland's Point, Adolphustown à Marysburgh, jusqu'au 1er octobre 1855	15	18	0			
do de Charles Warren, pour 1 année de rente de la traverse de Gorman's Landing à l'Île aux Alumettes, jusqu'au 1er novembre 1855	2	0	0			
				506	18	0
Montant reçu de Dame Charlotte Lawson, étant le montant de commutation sur la seigneurie DeRamsay	226	12	0			
do de Dame P. Cartier, commutation de tenure	5	0	9			
do de MM. Burroughs et Fiset, Protonotaires, Québec, étant le montant de collocation adjugé à la couronne, le 7 février 1855, cause 398, Thomas Ruston, pétitionnaire ..	105	0	0			
				336	12	9
<i>Recettes Générales du Commissaire des Terres de la Couronne.</i>						
Montant des versements de la couronne, Canada Ouest	63193	5	7			
do des do do, Canada Est	3374	19	1			
do du fonds des honoraires	44	18	3			
do des rentes acquittées de la couronne	138	0	0			
do des arrérages de rentes de la couronne	85	14	1			
do des honoraires de location, Canada Est ..	35	15	0			
do des profits sur les scrips	3	8	4			
do des honoraires casuels	98	0	10			
do du fonds des honoraires de l'inspecteur	2	10	0			
				66976	11	2
<i>Porté en l'autre part</i>			£	67820	1	11

No. 6.—(Continuation.)

SOURCES DE REVENU.	Courant.			Total, courant.		
	£	s.	d.	£	s.	d.
<i>Montant rapporté</i>				67820	1	11
<i>Bois et Forêts, etc.</i>						
Rentes foncières et droits sur les bois de l'Outaouais.....	13788	8	5			
Droits sur les bois do	20063	0	1			
do territoire de St. Maurice	238	4	2			
do do de St. François	30	11	3			
do do bas du St. Laurent	470	14	7			
do do de la Baie des Chaleurs	294	9	1			
Perceptions de l'Outaouais inférieur	5412	16	8			
do de St. Maurice.....	2831	18	5			
do sur le territoire d'Ontario.....	4237	5	10			
do do de Madawaska	397	11	11			
do do de St. François	397	12	9			
do do Huron et Supérieur.....	447	5	0			
Perceptions de divers agents et rentes foncières	1996	18	7	50606	16	9
<i>Domaine de la Couronne.</i>						
A compte de lods et ventes	267	13	6			
do de cens et rentes	7	11	10			
do de rentes constituées, foncières, etc.....	119	17	10			
do de rentes de lot d'eau et de grève.....	869	0	10			
do d'honoraires sur patentes	115	0	0			
do des postes du Roi.....	60	0	0			
do de rente des places de pêche.....	12	12	0			
do pour copies de plans, etc.....	20	0	6	1471	16	6
Reçu à compte de droits sur les mines				450	0	0
<i>Seigneurie de Lauzon, applicable à la Tenure Seigneuriale.</i>						
Montant reçu pour lods et ventes.....	321	1	8			
do pour cens et rentes.....	431	13	5			
do pour droit de Quint.....	1033	6	8			
do pour amende sur commutation de deux seigneuries.....	364	16	0			
do pour rentes foncières, etc.....	53	13	5			
do pour rente de moulins, fermes, etc.....	1135	17	2			
do pour arpentage remboursé.....	6	1	6			
do pour ventes de moulins, fermes, etc.....	1987	3	4			
do pour commutation.....	314	10	7			
do pour remise de fonds de l'honorable M. Primrose, à comptes de commission sur déboursés pour les moulins.....	465	13	1			
do pour do de do pour assurance....	42	3	9			
do pour do de do pour dépenses diverses.....	253	1	4			
Moins—Dédutions—						
Partie des salaires payables à même ce fonds, £	6409	1	11			
pour l'année 1855	£ 250	8	4			
Arpentages, etc.....	1123	15	8			
Papeterie, impressions, etc.....	36	8	0			
	1410	12	0	4998	9	11
Total des recettes.....	£	125347		5	1	

W. CAYLEY,
Inspecteur Général.

No. 7.

TABEAU des Droits sur les Billets de Banque payés ou Receveur Général, conformément à l'Acte Provincial du Canada, 4 et 5 Vic., chap. 29 durant l'année expirée le 21 décembre 1855.

	Courant.		
	£	s.	d.
Montant des droits reçus de la banque de Montréal, pour l'année expirée le 31 octobre 1855.....	7196	17	6
do banque du Haut-Canada, do	4210	14	8
do banque Commerciale de Kingston, do	3226	7	6
do banque de l'Amérique Britannique du Nord, do	2426	14	0
do banque de Gore, à Hamilton do	2340	10	9
do banque de Québec, do	1292	15	4
do banque du Peuple, à Montréal, do	814	19	7
do banque de la Cité, à Montréal, pour les 6 mois expirés le 30 avril 1855.....	950	10	6
Total, courant	22459	9	10

W. CAYLEY,
Inspecteur Général.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Toronto, mars 1856.

No. 8.

TABLEAU du Revenu provenant des Travaux Publics, et Recettes à compte de l'Intérêt sur les deniers prêtés aux Travaux Publics, dans la Province du Canada, entre le 1er février 1855, et le 31 janvier 1856.

	TRAVAUX.		Revenu brut.			Dédactions pour frais de perception, réparations, etc., voir tableau, No. 12.			Revenu net, courant.		
			£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
CANAUX.	{ Welland.....		56459	19	8	32895	10	6	23564	9	2
	{ St. Laurent.....		18697	18	0	22315	14	8
	{ Bate de Burlington.....		5709	15	4	1780	2	9	3929	12	7
	{ Chambly.....		2530	6	3	1936	9	5	593	16	10
HAVRES.	{ Rideau et Outaouais.....		3484	12	9	3484	12	9
	{ Cobourg.....		240	0	0	240	0	0
	{ Port Dalhousie.....		5	16	3	5	16	3
	{ Port Stanley.....		1313	2	3	1063	0	0	250	2	3
PONTS.	{ Rondeau.....		75	0	0	75	0	0
	{ Whitby.....		427	10	0	427	10	0
	{ Dunnville.....		119	12	4	119	12	4
	{ Melbourne.....		127	19	6	51	15	0	76	4	6
ECLUSES.	{ Suspendu de l'Union.....		445	3	7	75	0	0	370	3	7
	{ Ste. Anne.....		1097	5	11	814	7	4	282	18	7
	{ St. Ours.....		75	13	0	947	13	3
GLISSOIRES.	{ Outaouais.....		5462	11	0	2763	17	4	2698	13	8
	{ Trent.....		5	0	0	360	7	4
	{ St. Maurice.....		1071	8	2	1917	14	1
	{ Porté en l'autre part.....		97348	14	0	66921	11	8	36118	12	6

No. 9.

TABLEAU des Amendes et Confiscations, les Saisies comprises, perçues dans la Province du Canada, entre le 1er février 1855, et le 31 janvier 1856, pour le compte de l'année expirée le 31 décembre 1855.

	Revenu brut.			Frais de perception et part des officiers opérant la saisie, voir le tableau n. 12.			Total, Revenu net.		
	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
	Montant reçu du greffier de la paix pour Québec.....			0				115	10
do do do pour Montréal.....			0				118	11	0
do do du greffier de la couronne pour Québec.....			0				12	10	0
do do des shérifs des comtés de Stormont, Dundas et Glengarry.....			3				19	14	3
do do des do do d'Elgin.....			2				185	3	2
do do des do do de Prince Edouard.....			0				71	5	0
do do des do do de Leeds et Grenville.....			6				38	2	6
do do des do do de Wentworth.....			0				99	15	0
do do des do do d'Haldimand.....			0				37	0	0
do do des do do d'Outaouais.....			6				5	4	6
do do des do do de Middlesex.....			0				15	1	0
do do des do do de Kent.....			6				11	17	6
do do des do do de Lambton.....			9				7	16	9
do do des do do d'Huron et Bruce.....			0				47	10	0
do do des do do de Simcoe.....			7				11	7	7
do do des do do de Lincoln et Welland.....			0				38	0	0
do do des do do d'Hastings.....			6				7	8	6
do do des do do d'York et Peel.....			8				185	10	8
do do des do do d'Oxford.....			0				8	16	0
do do des do do d'Essex.....			0				205	0	0
do do des do do de Perth.....			0				19	0	0
Porté en l'autre part.....	£	3	5				1260	3	5

AMENDES ET CONFISCATIONS.

	Revenu brut.		Frais de perception et part des officiers opérant la saisie. voir le tableau n. 12.		Total, Revenu net.	
	£	s.	£	s.	£	s.
	d.		d.		d.	
<i>Montant rapporté.</i>						
Montant reçu des sherifs des comtés de Lanark et Renfrew.....	1260	3	5	0	1260	3
do des des comtés de Prescott et Russell.....	19	0	0	0	19	0
do des des comtés de Wellington.....	2	7	6	0	2	7
do des du district de Québec.....	4	15	0	0	4	15
do des du district de Montréal.....	13	18	0	0	13	18
do des magistrats, Canada Ouest.....	98	11	0	0	98	11
do des inspecteurs du revenu, Canada Est.....	10	0	0	0	10	0
	41	14	10		41	14
<i>Saisies.</i>						
Au port d'Amhersburgh.....	125	17	2	0	36	1
do de Brockville.....	77	9	7	0	23	13
do de Bytown.....	50	0	0	5	12	14
do de Cobourg.....	74	9	10	2	20	7
do de Chippawa.....	224	1	11	8	68	3
do de Coaticook.....	16	8	2	1	8	13
do de Dundee.....	1	12	3	0	0	12
do de Fort Erie.....	15	19	5	7	4	19
do de Freighsburg.....	44	9	11	3	13	16
do de Georgeville.....	44	10	4	6	29	17
do de Hamilton.....	669	9	5	8	196	9
do de Kingston.....	11	9	1	3	3	11
do de Lacolle.....	4	16	3	4	1	5
do de London.....	34	5	0	1	10	16
do de Montreal.....	67	6	10	2	47	17
do de Maitland.....	108	11	2	6	36	3
do de Niagara.....	5	0	0	4	1	11

do Napanee.....	5	1	5	3	1	9
do de Prescott.....	399	6	4	0	125	2
do de Phillipsburgh.....	27	18	4	0	8	11
do de Potton.....	28	10	3	1	8	12
do de Port Colborne.....	26	9	0	3	7	13
do de Crédit.....	23	0	0	7	5	19
do de Dalhousie.....	90	12	11	3	26	13
do de Dover.....	20	2	9	7	5	14
do de Sarnia.....	49	11	6	11	14	13
do de Stanley.....	598	8	8	1	185	6
do de Québec.....	11	19	5	1	11	19
do de Rivière aux Raisins.....	7	0	9	2	1	19
do de Stamford.....	189	12	0	4	58	15
do de St. Jean.....	39	11	6	2	12	2
do de Stanstead.....	117	10	3	10	39	3
do de St. Régis.....	6	18	0	4	1	18
do de Sutton.....	3	15	0	3	1	3
do de Toronto.....	1045	2	0	6	313	12
do de Windsor, ci-devant Sandwich.....	91	0	2	9	28	9
do de Wallaceburgh.....	4	3	6	9	0	9
	5807	6	6	14	2807	12
				2		4
Moins—Balances dues le 31 janvier 1856.....	£291	5	9			
A DÉDUIRE—Balances dues le 31 janvier 1855.....	275	2	3			
AJOUTEZ—Warrant No. 1257, remise de l'amende imposée à H. Hall, par la Cour du Banc de la Reine.....	£16	3	6			
				23		3
				6		6
Totaux.....	5807	6	6	17	2784	8
				8		10

W. CAYLEY,
Inspecteur-Général.

BUREAU DE L'INSPECTEUR-GÉNÉRAL,
Toronto, mars 1856.

No. 10.

ÉTAT du revenu casuel payé au Receveur Général de la Province du Canada, entre le 1er février 1855 et le 31 janvier 1856, à compte de l'année expirée le 31 décembre 1854, consistant en Honoraires sur les Lettres Patentes pour Terres et les Instruments portant le Grand Sceau et le Sceau Privé, Copies et Certificats de Lettres Patentes pour Terres, y compris l'intérêt sur les Dépôts Publics et autres recettes incidentes.

R E C E T T E S .			Courant.			Total, courant.		
			£	s.	d.	£	s.	d.
<i>Bureau du Secrétaire Provincial—Division Est.</i>								
Honoraires sur 10 commissions sous le grand sceau, à 65s....			32	10	0			
do 11 do sous le sceau privé, à 25s....			13	15	0			
do 18 brevets d'invention, à 100s....			90	0	0			
do 1 do à compte.....			2	0	0			
do 6 transferts de brevets d'invention, à 15s....			4	10	0			
do 1 copie de do			0	14	0			
do 2 copies de spécifications pour do à 15s. et 6s.			1	1	0			
do 1 enregistrement de <i>Novo</i>			5	16	8			
do 9 lettres patentes pour terres, à 17s....			7	13	0			
do 2 do do à 30s....			3	0	0			
do 2 do do à 45s....			4	10	0			
do 9 do do à 47s....			21	3	0			
do 1 do do			2	9	6			
do 2 do do à 50s....			5	0	0			
do 2 do do à 60s....			6	0	0			
do 1 do do			3	3	6			
do 1 do do			6	4	0			
do 1 certificat sous le grand sceau.....			0	15	0			
do 125 certificats notariés, à 2s. 6d.....			15	12	6	225	17	2
<i>Division Ouest.</i>								
Honoraires sur 18 commissions sous le grand sceau, à 65s....			58	10	0			
do 28 do sous le sceau privé, à 25s....			35	0	0			
do 72 brevets d'invention, à 100s....			360	0	0			
do 32 licences de médecin, à 20s....			32	0	0			
do 51 commission de notaire public, à 40s....			102	0	0			
do 26 transferts de brevet d'invention, à 15s....			19	10	0			
do 1 copie de spécification de do			0	4	0			
do 1 bail de traverse, corporation de Belleville...			1	12	6			
Honoraires sur droits d'aubaine, succession de T. Rowen ...			3	5	0			
do décharge d'hypothèque de terre par la couronne,								
Wm. Miller.....			3	5	0			
do do do G. M. Ryckman....			3	5	0			
do 182 certificats notariés, à 2s. 6d.....			22	15	0	641	6	6
<i>Porté en l'autre part.....</i>						£ 867	3	8

No. 10.—(Continuation.)

RECETTES.	Courant.			Total, courant.		
	£	s.	d.	£	s.	d.
<i>Montant rapporté</i>	867	3	8
<i>Bureau du Régistrateur Provincial.</i>						
Honoraires sur 27 vérifications, à 41s. 3d.....	55	13	9			
do 1 do spécial	5	13	4			
do 40 certificats, à 2s. 6d	5	0	0			
do 10 copies de patentes, à 13s. 4d.....	6	13	4			
do 24 do, à 12s. 6d	15	0	0			
do 2 do, à 17s. 6d	1	15	0			
do 2 do, à 30s. 0d	3	0	0			
do 2 do, à 15s. 0d	1	10	0			
do 2 do, 35s. et 72s. 6d.....	5	7	6			
do 2 do, 16s. 3d, et 22s. 6d	1	18	9			
do 6 copies privilège de publi., 3 à 10s., et 3 à 5s	2	5	0			
do brevets d'invention	1	10	0			
do 1 copie de do	0	12	6			
do 2 extraits certifiés, 7s. 6d. et 5s	0	12	6			
do 107 recherches, à 1s. 3d.....	6	13	9			
				113	5	5
<i>Fonds d'Honoraires.</i>						
Reçu du trésorier des comtés unis de Northumberland et Dur-						
ham	674	0	6			
do do York et Peel	397	5	0			
do do comté d'Hastings	388	13	9			
do do do Brant	96	17	11			
do do do Norfolk	28	14	0			
do do do Oxford	40	0	9			
do do Frontenac, Lennox et Addington.....	143	15	11			
do do Wentworth et Halton	74	6	0			
				1843	13	10
do du coroner de Québec, argent trouvé sur les person-						
do du solliciteur général Ross, la somme suivante étant						
do la balance non dépensée du montant avancé pour con-						
do duire des prisonniers en Angleterre	34	1	3			
do de Thomas A. Begly, secrétaire, département des						
do travaux publics, pour bois de chauffage vendu sur les						
do terres du gouvernement, Toronto	23	10	0			
do de do, pour vente de meubles des édifices						
do du parlement, Québec	91	2	0			
do du protonotaire, Trois-Rivières, le montant du fret						
do d'une armoire de sûreté pour son bureau, lequel a						
do été payé deux fois	5	6	3			
do de MM. Green et Doucet, greffier de la paix, étant						
do le montant net des ventes d'effets non réclamées, en						
do vertu de l'acte 4 Guill. IV, chap. 5	1	9	6			
do de Sir Allan N. McNab, étant un remboursement par						
do la division No. 2, société d'agriculture, comté de Dor-						
do chester	75	0	0			
				231	5	7
<i>Montant rapporté</i>	3055	8	6

No. 10.—(Continuation.)

RECETTES.	Courant.			Total, courant.		
	£	s.	d.	£	s.	d.
<i>Montant rapporté</i>				3055	8	6
<i>Intérêt sur les Dépôts Publics,</i>						
Reçu de la banque Commerciale, 6 mois d'intérêt sur £100000, jusqu'au 30 juin 1855, à 3 par cent par année.....	1500	0	0			
do de do de Montréal, do sur £50,000, jusqu'au do, à 4 par cent do	1000	0	0			
do de la banque de l'Amérique Britannique du Nord, do sur £75,000, à 4 par cent do	1500	0	0			
do de do, sur dépôts spéciaux, jusqu'au 1er novembre 1855.....	416	13	4			
do de la banque du Haut-Canada, intérêt sur débentures des chemins à barrières de Montréal	1017	17	4			
do de la banque du Peuple, 6 mois d'intérêt sur £50,000, jusqu'au 30 juin 1855 à 3 par cent.....	750	0	0			
do de do, 1 mois d'intérêt sur £50000, jusqu'au 31 août 1855, à 3 par cent.....	£125	0	0			
do de do 5 do sur £37,500 depuis le 1er septembre 1855, jusqu'au 31 janvier 1856, à do	468	15	0			
	593	15	0			
do de la banque Commerciale, 2 do sur £100,000, depuis le 1er juillet jusqu'au 31 août 1855, à do	500	0	0			
do de do à 5 do sur do, depuis le 1er septembre 1855, jusqu'au 31 janvier 1856, à 4 par cent	1250	0	0			
	1750	0	0			
do de la banque de la Cité, 1 do sur £50,000, jusqu'au 31 août 1855, à 3 par cent.....	125	0	0			
do de do 5 do sur £37,500, depuis le 1er septembre 1855, jusqu'au 31 janvier 1856, à do	468	15	0			
	593	15	0			
do de la banque d'épargne du district et de la cité de Montréal, 2 mois d'intérêt sur £11,000, depuis le 1er août jusqu'au 30 septembre 1855, à 4 par cent.....	73	6	8			
do de do 67 jours do sur £4000, depuis le 1er octobre jusqu'au 6 décembre 1855, à do	29	7	5			
do de do 56 do do sur £3000, depuis le 7 décembre 1855, jusqu'au 31 janvier 1856, à do	18	8	3			
	121	2	4			
				9243	3	0
<i>Porté en l'autre part</i>				£ 12298	11	6

No. 10.—(Continuation.)

RECETTES.	Courant.			Total, courant.		
	£	s.	d.	£	s.	d.
<i>Montant rapporté</i>				12298	11	6
<i>Intérêt sur les Dépôts Publics.—(Continuation.)</i>						
Reçu de MM. Glyn, Mills et Cie., prime sur la vente de £100,000 sterling, 6 pour cent, débetures négociées par eux, i.e., £8750, sterling, équivalent en courant, à.....	10645	16	8			
do de Baring, frères et Cie.....	10645	16	8			
				21291	13	4
do de MM. Glyn, Mills et Cie., prime sur la vente de £30,000, 6 pour cent, débetures négociées pour eux, i.e., £2575 sterling, équivalent en courant à.....	3132	18	4			
do de Baring, frères et Cie.....	3132	18	4			
				6265	16	8
Pour prime sur la vente de £74,200 sterling, débetures, des ministres presbytériens de l'église d'Ecosse, Haut-Canada, à 14½ pour cent, suivant arrangement, £10,759 sterling.....	13090	2	4			
do do sur do de £17,200 do, do, Bas-Canada, à do suivant arrangement, £2494 sterling.....	3034	7	4			
				16124	9	8
<i>Déductions par Warrant.</i>			£	55980	11	2
Thos. D. Harrington, douze mois de salaire additionnel comme premier clerc, bureau du secrétaire provincial, jusqu'au 31 décembre 1855.....	115	0	0			
J. F. Bradshaw pour une lettre de change sur Londres, de £9621 9s. 6d., à 11½ pour cent, de prime; transmise à MM. Glyn, Mills et Cie., de Londres, au crédit d'Alpheus Todd, assistant bibliothécaire de l'assemblée législative, conformément aux instructions des orateurs des deux chambres.....	11919	18	7			
				12034	18	7
Revenu net.....			£	43945	12	7

W. CAYLEY,
Inspecteur Général.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Toronto, mars 1856.

No. 11.

ÉTAT du Revenu provenant des Honoraires reçus des Greffiers et Députés Greffiers de la Couronne et des Plaids, des Cours du Banc de la Reine et des Plaids Communs ; aussi, le Maître, Régistrateur et Députés Régistrateurs de la Cour de Chancellerie, en vertu des Actes ci-dessous mentionnés, entre le 1er février 1855 et le 31 janvier 1856, et formant partie du Fonds Consolidé du Revenu.

<i>Cour du Banc de la Reine et des Plaids Communs, 12 Vict., chap. 63.</i>				£	s.	d.	£	s.	d.
Montant reçu du greffier de la cour du banc de la Reine, pour le comté d'York.....				1163	17	9			
do do do cour des plaids communs pour le comté d'York.....				899	1	3			
do do do député greffier de la couronne pour les cours du banc de la Reine et des plaids communs, pour le comté de Brant.....				95	18	10			
do do do Carleton.....				205	11	9			
do do do Elgin.....				154	4	10			
do do do Frontenac, Lennox et Addington.....				403	9	5			
do do do Hastings.....				663	17	8			
do do do Haron et Bruce.....				83	8	11			
do do do Haldimand.....				34	14	6			
do do do Halton.....				20	2	7			
do do do Kent.....				155	6	1			
do do do Lambton.....				43	11	11			
do do do Lincoln et Welland.....				165	5	4			
do do do Leeds et Grenville.....				136	14	7			
do do do Lanark et Renfrew.....				54	0	7			
do do do Middlesex.....				427	9	6			
do do do Northumberland et Durham.....				355	7	3			
do do do Norfolk.....				45	5	9			
do do do Ontario.....				53	19	2			
do do do Oxford.....				105	17	0			
do do do Prince Edouard.....				55	8	8			
do do do Peterborough et Victoria.....				32	6	7			
do do do Prescott et Russell.....				13	5	10			
do do do Perth.....				42	14	4			
do do do Stormont, Dundas et Glengarry.....				275	8	10			
do do do Simcoe.....				52	7	1			
do do do Wentworth.....				112	1	9			
do do do Wellington.....				77	2	9			
do do do Waterloo.....				39	10	2			
							5967	10	8
<i>Cour de Chancellerie, 12 Vic., chap. 64.</i>				£	s.	d.	£	s.	d.
Montant reçu du maître, pour le comté d'York.....				269	16	7			
do do do du régistrateur, do do.....				423	8	11			
do do do du maître et député régistrateur du comté d'Essex.....				7	15	11			
do do do do et do, de Frontenac...				9	13	3			
do do do do et do, de Middlesex...				39	4	1			
							749	18	9
Total, courant.....						£	6717	9	5

W. CAYLEY,
Inspecteur Général.

No. 12.

TABLEAU GÉNÉRAL des Dépenses faites par le Receveur-Général à même le Fonds Consolidé du Revenu, pour le compte de la Province du Canada, durant l'année expirée le 31 Janvier 1856, suivant l'Acte de la Liste Civile, Cédules A et B, et divers autres Actes de la Législature, y compris les Paiements faits suivant le Budget de 1855, tel que voté par l'Acte 18 Vic., chap. 90. Aussi, les Déductions sur le Revenu pour frais d'Administration, Perception, etc., etc.

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	Sterling.			Courant.			Total courant.					
			£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.			
Divers actes...	Banque d'Angleterre...	INTÉRÊT SUR LA DETTE PUBLIQUE.												
		Pour 1 année d'intérêt, jusqu'au 31 décembre 1855, sur £1,000,000 sterling de débentures, à 4 par cent....	40000	0	0									
		Pour 1 do do, jusqu'au 30 septembre 1855, sur £500,000 sterling, do à do.....	20000	0	0									
		do $\frac{1}{2}$ do par cent de commission.....	300	0	0									
					£	60300	0	0	73365	0	0			
				do $\frac{1}{2}$ année d'intérêt, jusqu'au 30 juin 1855, sur £355,319 7s. 10d., sterling, débentures, à 5 par cent....	8882	19	8							
				do $\frac{1}{2}$ do do, jusqu'au do, sur £99,000 sterling do, à 6 par cent.....	2970	0	0							
				do $\frac{1}{2}$ do do, jusqu'au 31 décembre 1855, sur £166,225 12s. 10d. sterling, à 5 par cent.....	4155	16	9							
				do $\frac{1}{2}$ do do, jusqu'au do, sur £276,700 sterling do, à 6 par cent.....	8301	0	0							
				do 1 do do, jusqu'au 1er août 1855, sur £250,000 sterling, do, à 6 par cent.....	15900	0	0							
				do 1 par cent de commission sur paiement de dividendes.	392	17	7							
				do 1 do do, sur le rachat de £175,300 sterling de débentures.....	1753	0	0							
		<i>Porté en l'autre part.....</i>	£	41445	14	0	73365	0	0					

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ	A QUI PAYÉ.	S E R V I C E.	£		s.		d.		Total courant.					
			£	s.	d.	£	s.	d.						
		<i>Montant rapporté.....</i>							9485	0	4	219470	12	11
		<i>Bureau du Secrétaire Provincial.</i>												
Liste civile, Cédule B.	P. J. O. Chauveau	Salaires comme secrétaire provincial, depuis le 1er jusqu'au 26 janvier 1855, à £800 par année.....	57	15	7									
18 Vic. ch. 89. Liste civile, Cédule B.	do	Augmentation de depuis do, à £450 par année.....	32	10	0									
18 Vic. ch. 89. Liste civile, Cédule B.	George E. Cartier	Salaires comme do, depuis le 27 janvier jusqu'au 31 décembre 1855, à £800 par année.....	742	4	5									
18 Vic. ch. 89. Liste civile, Cédule B.	do	Augmentation de depuis do, à £450 par année.....	417	10	0				1250	0	0			
18 Vic. ch. 89. Liste civile, Cédule B.	Etienne Parent	Douze mois de salaire comme assistant secrétaire Est, jusqu'au 31 décembre 1855.....	600	0	0									
18 Vic. ch. 89. Liste civile, Cédule B.	do	Augmentation de comme do, à do.....	60	0	0				660	0	0			
18 Vic. ch. 89. Liste civile, Cédule B.	E. A. Meredith	Douze mois de salaire comme assistant secrétaire Ouest, à do.....	500	0	0									
18 Vic. ch. 89. Liste civile, Cédule B.	do	Augmentation de comme do, à do.....	60	0	0				560	0	0			
18 Vic. ch. 89. Liste civile, Cédule B.	T. D. Harrington	Douze mois de salaire comme 1er clerc, receveur des honoraires et chargé des dépenses contingentes des bureaux publics.....	300	0	0									
18 Vic. ch. 89. Liste civile, Cédule B.	do	Augmentation de comme do, à do.....	45	0	0				345	0	0			
		<i>N. B.—£115 lui ont été payés sur le revenu casuel, faisant un salaire de £450 par année.</i>												
		<i>Clerks—Section Est.</i>												
Liste civile, Cédule B.	Thomas Ross	Douze mois de salaire comme 1er clerc, jusqu'au 31 décembre 1855.....	232	4	4									

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ	A QUI PAYÉ.	S E R V I C E.	£		s.		d.		Total courant.					
			£	s.	d.	£	s.	d.						
18 Vic. ch. 90. Liste civile, Cédule B.	do	Salaires additionnel do	52	15	8									
18 Vic. ch. 90. Liste civile, Cédule B.	do	Augmentation do	55	0	0				330	0	0			
18 Vic. ch. 90. Liste civile, Cédule B.	Henry Jarmy	Dix mois de salaire comme 2me clerc, depuis le 1er mars jusqu'au do, à £247 4s. 4d.....	206	14	0									
18 Vic. ch. 90. Liste civile, Cédule B.	do	Salaires additionnel do do, depuis do jusqu'au do, à £27 15s. 8d.....	23	4	7									
18 Vic. ch. 90. Liste civile, Cédule B.	do	Douze mois d'augmentation do, do jusqu'au do.....	55	0	0				284	18	7			
18 Vic. ch. 90. Liste civile, Cédule B.	W. H. Jones	Douze mois de salaire comme 3me clerc do, jusq. do.....	200	0	0									
18 Vic. ch. 90. Liste civile, Cédule B.	do	Augmentation do do do, jusq. do.....	45	0	0				245	0	0			
18 Vic. ch. 90. Liste civile, Cédule B.	A. R. Roche	Douze mois de salaire comme 4me clerc do, jusq. do.....	175	0	0									
18 Vic. ch. 90. Liste civile, Cédule B.	do	Augmentation do do do, jusq. do.....	50	0	0				225	0	0			
18 Vic. ch. 90. Liste civile, Cédule B.	Sabin Têtu	Douze mois de salaire comme 5me clerc do, jusq. do.....	200	0	0									
18 Vic. ch. 90. Liste civile, Cédule B.	do	Salaires additionnel do do do, jusq. do.....	50	0	0									
18 Vic. ch. 90. Liste civile, Cédule B.	do	Augmentation do do do, jusq. do.....	50	0	0									
18 Vic. ch. 90. Liste civile, Cédule B.	John Gow	Douze mois de salaire comme concierge, jusq. do.....	83	6	8				300	0	0			
18 Vic. ch. 90. Liste civile, Cédule B.	do	Augmentation do do do, jusq. do.....	20	16	8				104	3	4			
18 Vic. ch. 90. Liste civile, Cédule B.	James Dorr	Douze mois de salaire comme messager, do, jusq. do.....	56	0	0									
18 Vic. ch. 90. Liste civile, Cédule B.	do	Salaires additionnel do do do, jusq. do.....	19	0	0									
18 Vic. ch. 90. Liste civile, Cédule B.	do	Augmentation do do do, jusq. do.....	18	15	0				93	15	0			
		<i>Clerks—Section Ouest.</i>												
Liste civile, Cédule B.	Grant Powell	Douze mois de salaire comme 1er clerc, jusqu'au 31 décembre 1855.....	297	4	4									
18 Vic. ch. 90. Liste civile, Cédule B.	do	Salaires additionnel do do jusqu'au do.....	52	15	8									
18 Vic. ch. 90. Liste civile, Cédule B.	do	Augmentation do do jusqu'au do.....	53	10	0				402	10	0			
18 Vic. ch. 90. Liste civile, Cédule B.	Henry Steele	Douze mois de salaire comme 2me clerc, jusqu'au do.....	200	0	0									
18 Vic. ch. 90. Liste civile, Cédule B.	do	Salaires additionnel do do jusqu'au do.....	25	0	0									
18 Vic. ch. 90. Liste civile, Cédule B.	do	Augmentation do do jusqu'au do.....	50	0	0				275	0	0			
		<i>Porté en l'autre part.....</i>							5075	6	11			
									9485	0	4	219470	12	11

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	£			Courant.			Total courant.			
			£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	
		<i>Clercs—Section Ouest.—(Continuation.)</i>										
		<i>Montant rapporté.....</i>										
Liste civile, Cédule B..	C. J. Birch	Douze mois de salaire comme 3 ^{me} clerc, jusqu'au 31 décembre 1855.....	175	0	0							
18 Vic. ch. 90.	do	Salaire additionnel do jusqu'au do..	50	0	0							
do. ch. 89	do	Augmentation do jusqu'au do..	45	0	0							
do ch. 90.	G. S. Bertrand	Douze mois de salaire comme clerc additionnel, do do.	135	0	0							
do ch. 89.	do	Augmentation do jusqu'au do..	31	5	0							
do ch. 90.	C. J. Boulanget	Douze mois de salaire comme clerc employé à arranger les archives à Montréal, jusqu'au do, à 10s. par jour.										
Liste civile, Cédule B..	J. N. Fretet	Douze mois de salaire comme messenger, jusqu'au do..	56	0	0							
18 Vic. ch. 90.	do	Additionnel do jusqu'au do..	19	0	0							
do ch. 89.	do	Augmentation do jusqu'au do..	18	15	0							
		<i>Bureau du Régistrateur Provincial.</i>										
Liste civile, Cédule B..	Thomas Amiot	Douze mois de salaire comme député régistrateur et traducteur français, jusqu'au 31 décembre 1855.....	233	7	0							
18 Vic. ch. 90.	do	Salaire additionnel do jusqu'au do..	116	13	0							
do ch. 89.	do	Augmentation do jusqu'au do..	60	0	0							
Liste civile, Cédule B..	William Kent	Douze mois de salaire comme 1 ^{er} clerc, jusqu'au do..	222	4	4							
18 Vic. ch. 89.	do	Salaire additionnel do jusqu'au do..	27	15	8							
do ch. 89.	do	Augmentation do jusqu'au do..	50	0	0							
Liste civile, Cédule B..	Geo. H. Lane	Douze mois de salaire comme 2 ^{me} clerc, jusqu'au do..	194	8	8							

18 Vic. ch. 90.	do	Salaire additionnel do jusqu'au do..	55	11	4							
do ch. 89.	do	Augmentation do jusqu'au do..	50	0	0							
do ch. 90.	Amable Bélanger	Douze mois de salaire comme clerc temporaire, do do.	200	0	0							
do ch. 89.	do	Augmentation do jusqu'au do..	50	0	0							
do ch. 90.	M. Valiquette	Douze mois de salaire comme messenger, do do.	75	0	0							
do ch. 89.	do	Augmentation do do do..	18	15	0							
		<i>Bureau du receveur général.</i>										
Liste civile, Cédule B..	E. P. Taché	Douze mois de salaire comme receveur général, jusqu'au 31 décembre 1855.....	800	0	0							
18 Vic. ch. 89.	do	Augmentation do do, jusqu'au do..	450	0	0							
Liste civile, Cédule B..	C. E. Anderson	Douze mois de salaire comme député receveur général, jusqu'au do.	300	0	0							
18 Vic. ch. 90.	do	Salaire additionnel do do, jusqu'au do..	200	0	0							
do ch. 89.	do	Augmentation do do, jusqu'au do..	60	0	0							
Liste civile, Cédule B..	Théo. Dufort	Douze mois de salaire comme 1 ^{er} clerc, jusqu'au do..	250	0	0							
18 Vic. ch. 90.	do	Salaire additionnel do do, jusqu'au do..	100	0	0							
do ch. 89.	do	Augmentation do do, jusqu'au do..	53	10	0							
Liste civile, Cédule B..	J. B. Stanton	Douze mois de salaire comme 2 ^{me} clerc, jusqu'au do..	225	0	0							
18 Vic. ch. 89.	do	Augmentation do do, jusqu'au do..	53	0	0							
Liste civile, Cédule B..	G. C. Reiffenstein	Douze mois de salaire comme 3 ^{me} clerc, jusqu'au do..	225	0	0							
18 Vic. ch. 90.	do	Salaire additionnel do do, jusqu'au do..	25	0	0							
do ch. 89.	do	Augmentation do do, jusqu'au do..	55	0	0							
do ch. 90.	F. Braun	Neuf mois de salaire comme clerc additionnel, depuis le 1 ^{er} d'avril jusqu'au do, à £200 par année.	150	0	0							
do ch. 89.	do	Augmentation do do, jusqu'au do..	37	10	0							
Liste civile, Cédule B..	F. Casault	Douze mois de salaire comme messenger, jusqu'au do..	56	0	0							
18 Vic. ch. 90.	do	Salaire additionnel do do, jusqu'au do..	19	0	0							
do ch. 89.	do	Augmentation do do, jusqu'au do..	18	15	0							
		<i>Porté en l'autre part.....</i>										
			3076	15	0							
			19693	7	3							
			219470	12	11							

No. 12.—(Continuation.)

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	£			s.			d.			Total courant.											
			£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.									
18 Vic. ch. 89.	A. S. Menziés.	Bureau de l'Inspecteur Général.—(Continuation.) Montant rapporté.....	206	5	0							5024	16	9			19693	7	3	219470	12	11	
Liste civile, Cédule B..	H. H. Duffill	Augmentation de salaire comme 1er clerc, jusqu'au 30 ^e septembre 1855, à £55 par année.....	150	0	0							247	10	0									
do do	do	Douze mois de salaire comme 2 ^e me clerc, jusq. 31 déc. 1855	75	0	0																		
18 Vic. ch. 89.	do	Salaire additionnel do, jusqu'au do..	45	0	0							270	0	0									
do do	do	Augmentation do, jusqu'au do..	250	0	0																		
do do	J. R. Audy	Douze mois de salaire comme 3 ^e me do, jusqu'au do..	50	0	0							300	0	0									
do do	do	Augmentation do, jusqu'au do..	250	0	0							300	0	0									
do do	J. A. Green	Douze mois de salaire comme do, jusqu'au do..	50	0	0																		
do do	do	Augmentation do, jusqu'au do..	250	0	0																		
do ch. 89.	J. M. Muckle	Douze mois de salaire comme do, jusqu'au do..	250	0	0							300	0	0									
do do	do	Augmentation do, jusqu'au do..	50	0	0																		
Liste civile, Cédule B..	David Ryan	Douze mois de salaire comme concierge, jusqu'au do..	66	8	4																		
18 Vic. ch. 90.	do	Salaire additionnel do, jusqu'au do..	19	0	0							104	3	4									
do ch. 89.	do	Augmentation do, jusqu'au do..	18	15	0																		
do ch. 78.	John Langton	Division de l'Audition. Salaire comme auditeur des comptes publiques, depuis le 9 octobre jusqu'au 31 déc. 1855, à £500 par année.....										114	2	7									
Liste civile, Cédule B..	Sir A. N. McNab,	Bureau du Conseil Exécutif. Douze mois de salaire comme président des comités, jusqu'au 31 décembre 1855.....																					
18 Vic. ch. 89.	Chevalier	Augmentation do, jusqu'au do..	800	0	0																		
do	do	do	450	0	0							1250	0	0									

Liste civile, Cédule B..	W. H. Lee	Douze mois de salaire comme clerc, jusqu'au do..	500	0	0																	
18 Vic. ch. 89.	do	Augmentation do, jusqu'au do..	60	0	0																	
Liste civile, Cédule B..	do	Allocation comme greffier agrissant du conseil exécutif, depuis le 1 ^{er} juillet 1851, jusqu'au 25 novembre 1853, à £100 par année.....																				
Liste civile, Cédule B..	W. Hinmsworth	Douze mois de salaire, comme clerc confidentiel, jusqu'au 31 décembre 1855.....	400	0	0																	
18 Vic. ch. 89.	do	Augmentation do, jusqu'au do..	60	0	0																	
Liste civile, Cédule B..	M. A. Higgins	Douze mois de salaire, comme 1er clerc, jusqu'au do..	250	0	0																	
18 Vic. ch. 89.	do	Augmentation do, jusqu'au do..	50	0	0																	
Liste civile, Cédule B..	F. Vallerand	Douze mois de salaire, comme 2 ^e me clerc, jusqu'au do..	250	0	0																	
18 Vic. ch. 89.	do	Augmentation do, jusqu'au do..	50	0	0																	
Liste civile, Cédule B..	Olivier Côté	Douze mois de salaire, comme 3 ^e me clerc, jusqu'au do..	250	0	0																	
18 Vic. ch. 89.	do	Augmentation do, jusqu'au do..	50	0	0																	
Liste civile, Cédule B..	John Ryan	Douze mois de salaire, comme messenger, jusqu'au do..	75	0	0																	
18 Vic. ch. 89.	do	Augmentation do, jusqu'au do..	18	15	0																	
Liste civile, Cédule B..	Michael Naughton	Douze mois de salaire, comme portier, jusqu'au do..	75	0	0																	
18 Vic. ch. 89.	do	Augmentation do, jusqu'au do..	18	15	0																	
Liste civile, Cédule B..	Jean Chabot	Département des Travaux Publics. Salaire comme commissaire en chef, depuis le 1 ^{er} jus-																				
18 Vic. ch. 90.	do	qu'au 26 janvier 1855, à £750 par année.....	54	3	4																	
Liste civile, Cédule B..	F. Lemieux	Salaire additionnel do comme do, do, à £50 par année.....	312	3																		
18 Vic. ch. 90.	do	Salaire comme do, depuis le 27 janvier, jusqu'au 30	508	6	8																	
do ch. 89.	do	septembre 1855, à £750 par année.....	33	17	9																	
do	do	Salaire additionnel do comme do, do, à £50 par année.	305	0	0																	
do	do	Augmentation do comme do, do, à £450 do.										905	0	0								
Porté en l'autre part.....			905	0	0							2995	14	8								

Porté en l'autre part.....

£

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	£			s.			d.			Total courant.		
			£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
		<i>Département des Travaux Publics.—(Continuation.)</i>												
		<i>Montant rapporté.</i>												
Liste civile. Cédula B.	H. H. Killaly	Douze mois de salaire comme assistant commissaire, jusqu'au 31 décembre 1855	650	0	0									
18 Vic. ch. 90.	do	Salaire additionnel do, pour ses services comme ingénieur sur le canal Welland, à do	250	0	0									
do ch. 89.	do	Augmentation do pour do, à do	60	0	0									
Liste civile, Cédula B.	Thomas A. Begly	Douze mois de salaire comme secrétaire, à do	562	10	0									
18 Vic. ch. 89.	do	Augmentation de salaire, do, do	60	0	0									
	Pierre Gauvreau	do do comme architecte, à do	24	7	6									
	F. P. Rubidge	do do do assistant ingénieur, à do	30	0	0									
	S. Strang	do do do teneur de livres, à do	26	5	0									
	J. Turnbull	do do do assistant, do do	27	7	6									
	C. D. Shanly	do do do do, do	27	10	0									
	J. Guy	do do do do, do	25	0	0									
	J. W. Harper	do do do do, do	25	0	0									
	M. Walsh	do do do do, do	9	7	6									
	P. Owens	do do do do, do	9	7	6									
	F. LeRoux	do do do do, do	9	7	6									
		<i>Bureau d'Agriculture et des Statistiques.</i>												
18 Vic. ch. 90.	William Hutton	Douze mois de salaire comme secrétaire, jusqu'au 31 décembre 1855	400	0	0									
do ch. 89.	do	Augmentation do, do	60	0	0									
do dh. 60.	E. Campbell	Douze mois de salaire comme 1er clerc et comptable, à do	300	0	0									
			213	12	6									
			2701	2	6									

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	£			s.			d.			Total courant.		
			£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
do ch. 89.	do	Augmentation do do jusqu'au do	60	0	0									
do ch. 90.	N. F. Laurent	Douze mois de salaire comme 2me clerc, jusqu'au do	250	0	0									
do ch. 89.	do	Augmentation do do do jusqu'au do	50	0	0									
do ch. 90.	E. Deguise	Douze mois de salaire comme 3me clerc, jusqu'au do	225	0	0									
do ch. 89.	do	Augmentation do do do jusqu'au do	45	0	0									
do ch. 90.	D. McLeod	Douze mois de salaire comme 4me clerc, jusqu'au do	200	0	0									
do ch. 89.	do	Augmentation do do do jusqu'au do	50	0	0									
do ch. 90.	Michel Fiset	Douze mois de salaire comme messenger, jusqu'au do	75	0	0									
do ch. 89.	do	Augmentation do do do jusqu'au do	18	15	0									
do ch. 90.	J. Johnston	Douze mois de salaire comme do jusqu'au do	75	0	0									
do ch. 89.	do	Augmentation do do do jusqu'au do	18	15	0									
do ch. 90.	William Hutton	Montant de sa gratuité comme secrétaire du bureau d'enregistrement et des statistiques pour 1854												
	John Sewell	Frais de port du bureau d'agriculture, pour le trimestre expiré le 31 décembre 1854	22	11	4									
	Sir Allan N. MacNab	Balancé des dépenses contingentes pour 1855	277	8	8									
	do	Pour payer les dépenses contingentes de ce bureau en 1854, et pour impressions, faites en sus de l'appropriation pour cette année												
		<i>Département du Maître Général des Postes.</i>												
13 et 14 Vic. ch. 17	Robert Spence	Douze mois de salaire comme maître général des postes de la province, jusqu'au 1er décembre 1855	750	0	0									
18 Vic. ch. 90.	do	Salaire additionnel do do jusqu'au do	50	0	0									
do ch. 89.	do	Augmentation do do do jusqu'au do	450	0	0									
do ch. 90.	do	Pour suppléer au déficit dans le revenu du département des postes pour les années 1854 et 1855												
do do	William H. Griffin	Pour rembourser la somme de la gratuité d'un trimestre aux officiers du département général des postes, payée en juillet 1854	20000	0	0									
			964	5	0									
			22214	5	0									
			57529	11	9									
			219470	12	11									
			2662	10	0									
			360	0	0									
			300	0	0									
			270	0	0									
			250	0	0									
			93	15	0									
			93	15	0									
			35	0	0									
			300	0	0									
			500	0	0									

No. 12.—(Continuation.)

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	£			s.			d.			Total courant.						
			£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.				
Liste civile, Cédule B.	<i>Montant rapporté.</i>											219	470	12	11			
	DÉPENSES CONTINGENTES des DÉPARTEMENTS PUBLICS.																	
	<i>Bureau du Secrétaire Civil.</i>																	
	Diverses personnes....		Montant de l'abonnement à divers papiers-nouvelles, pour l'année 1855.....	64	15	9												
	Derbshire et Desbarats.		Papeterie, etc., etc.....	152	4	5												
	P. Sinclair.....		do do.....	11	12	6												
	Maître gen. des Postes.		Frais de port à Québec, pour neuf mois, expirés le 30 juin 1855.....	240	12	4												
	C. J. Birch.....		Documents copiés.....	9	14	0												
	Vicomte Bury.....		Frais de voyage.....	20	15	6												
	Col. J. G. Irvine.....		Louage d'un cab et d'un sleigh.....	21	7	6												
	W. A. Leggo et autres.		Papier, presse, sceau, et gravure en taille douce.....	28	10	0												
			Douze mois de gages à deux sergents au service de son excellence le gouverneur-général, jusqu'au 31 déc. 1855, <i>z. z.</i> un à £42 16s. 4d., et l'autre à £23 16s. 3d. par année, y compris £10 19s. 2d., payés pour deux mois d'avance.....	76	11	8												
	Philip St. Hill.....		Montant de certains déboursés du département, pour l'année 1855.....	121	13	3												
	Sergent Smith.....		Petits déboursés, etc.....	214	11	11												
			<i>Bureau du Secrétaire Provincial.</i>				750	11	10									
H. R. Glackemeyer...		Douze mois de salaire comme clerc surnuméraire, jusqu'au 31 déc. 1855, <i>z. z.</i> , neuf mois à 15s. et trois mois à 11s. par jour, y compris £26 0s. 10d., pour deux mois de salaire payés d'avance.....	281	7	10													

J. V. N. Desplats....	92 jours de salaire comme do, depuis le 21 juin jusqu'au 21 septembre 1855, à 15s. par jour.....	69	0	0
J. A. Ely.....	27 jours de salaire comme do, depuis le 13 août jusqu'au 8 septembre 1855, à 15s. par jour.....	20	5	0
Narcisse Gingras.....	26 jours de salaire comme do, depuis do jusqu'au 7 septembre, à 15s. par jour.....	19	10	0
Sabin Tétu.....	Pour avoir copié le rapport des commissaires du havre de Montréal, 17,159 mots, à 6d. par 100 mots.....	4	5	6
M. A. Plamondon....	Pour do des commissaires du bureau central de santé, à 1s. 3d. par page, de 720 mots chaque.....	13	19	0
George S. Bertrand...	Pour do sur l'émigration, pour 1854, 21,300 mots, à 6d. par folio, et avoir fait une liste des localités dans le B.-C., avec les noms des comtés.....	9	6	6
A. L. Gravelly.....	Pour la traduction des index de la collection des lois criminelles B.-C., et de proclamations, fonds patriotique, etc.....	9	0	0
C. J. Birch.....	Pour avoir transcrit la liste des magistrats pour tous les comtés dans le Haut-Canada, et papiers relatifs à l'incorporation du village de Prince Albert, à 6d. par folio.....	6	0	0
H. E. Steele.....	Pour avoir copié les règlements de l'université de Toronto et du Collège de l'Université, et des papiers se rattachant à l'Esplanade de Toronto, y compris le rap. mun. en vertu de l'acte 16 Vic. ch. 163, et la corresp. touchant la commutation des pensions des ministres, en vertu de l'acte 18 Vic., ch. 2.	19	12	6
Henry Jarry.....	Pour avoir copié le <i>Blue Book</i> , pour l'année 1755.....	20	0	0
Diverses personnes...	Abonnement à divers papiers-nouvelles, durant l'année 1855.....	86	8	9
Maître des Postes gén.	Pour 9 mois de frais port à Québec, jusqu'au 30 juin 1855.....	442	3	10
Derbshire et Desbarats	Pour papeterie, etc., durant l'année 1855.....	557	7	9
P. Sinclair et autres..	Pour do, do.....	42	18	2½
A. Lafrance.....	Pour relire.....	37	4	6
E. R. Fréchette.....	Pour impression du bill seigneurial.....	12	10	0
John Gow.....	Pour certains déboursés du département, pour l'année 1855.....	81	0	6½
Thomas D. Harington	Pour do do.....	10	11	5
	<i>Porté en l'autre part.....</i>	1742	15	4
		57529	11	9
		219470	12	11

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	£			s.			d.			Total courant.		
			£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
Liste civile, Cédule B.	<i>Bureau du Secrétaire Provincial.—(Continuation.)</i>			1742	15	4	750	11	10	2194	70	12	11	
	J. Dorr et J. N. Fradet.	Trois mois d'allocation pour logements, jusqu'au 31 décembre 1855, à £30 par année, chaque.			15	0	0							
	George Desbarats.	Douze mois de loyer d'une maison à Montréal, pour l'hangarage des documents publics, jusq. 1er nov. 1855			25	0	0							
	W. A. Leggo et autres.	Pour presse de bureaux, un seau, et les avoir réparés.			13	0	0							
	S. C. Clark.	Pour cartes.			7	15	0							
	S. McLaughlin et autres.	Pour divers petits items de déboursés, durant l'année 1855			16	15	4	1820	5	8				
	<i>Bureau du Régistrateur Provincial.—(Continuation.)</i>													
	Derbshire et Desbarats.	Pour papeterie et livres d'enregistrement, pour l'an. 1855			200	4	9							
	P. Sinclair et autres.	Pour do et livres, pour do			21	9	3							
	Maître gén. des postes.	Neuf mois de frais de port à Québec, depuis le 1er octobre 1854, jusqu'au 30 juin 1855			9	13	8							
M. Valiquette.	Pour déboursés comme messenger, durant l'année 1855			24	13	3								
Augustin Coté.	Pour livres d'enregistrement, etc.			15	0	0								
Diverses personnes.	Pour divers petits déboursés.			6	19	7								
C. H. Laisseraye.	Neuf jours comme clerc surnuméraire, à 7s. 6d.			3	7	6	281	8	0					
<i>Bureau du Conseil Exécutif.</i>														
Thomas Burn.	Douze mois de salaire comme clerc surnuméraire, jusqu'au 31 décembre, à 12s. 6d. par jour, y compris deux mois d'avance, de £38 2s. 6d.			266	8	9								
F. H. Hinsworth.	do do, jusqu'au do, à do, do			266	8	9								
L. T. Robitaille.	Vingt-cinq jours comme do, depuis le 6 jusqu'au 30 septembre 1855, à 10s. par jour			12	10	0								

W. Winder.	9 mois de salaire depuis le 1er février, jusqu'au 31 octobre 1855, à £150 par année.	112	10	0	
Thomas Blakeny.	Salaire comme do, depuis le 12, jusqu'au 31 décembre 1855, à £150 par année.	8	3	0	
Diverses personnes.	Abonnement à divers papiers-nouvelles durant l'année 1855.	100	8	3	
Maître gén. des Postes.	Pour frais de port durant 9 mois à Québec, depuis le 1er octobre 1854, jusqu'au 30 juin 1855.	41	8	3	
Derbshire et Desbarats.	Papeterie, etc, pour l'année 1855.	206	2	4	
P. Sinclair.	do do	52	19	1	
Derbshire et Desbarats	Pour l'impression de 10,000 exemplaires en anglais, et 10,000 en français, des dépêches de lord Elgin, sur l'avenir du Canada, y compris £30 pour la traduction.	973	8	10	
H. J. Morgan.	313 jours de salaire comme messenger surnuméraire, jusqu'au 31 déc. 1855, à 2s. 156 jours, à 1s. 3d., 53 à 2s. 2d., et 104 à 2s. 6d. par jour.	35	16	9	
C. Baker.	1 mois de salaire comme do jusqu'au do, à £93 15s. par année.	7	16	3	
Philip S. Hill et autres	Diverses dépenses incidentes durant l'année.	9	17	10	
<i>Bureau de l'Inspecteur Général.</i>					
F. G. Scott.	227 jours comme clerc surnuméraire, depuis le 10 février, jusqu'au 30 septembre 1855, à 12s. 6d., par jour, y compris 2 mois d'allocation de £38 2s. 6d.	180	0	0	
Christopher Green.	11 mois de salaire do depuis le 1er janvier, jusqu'au 30 novembre 1855, à do, y compris do.	246	17	6	
J. A. Kavanagh.	Salaire comme do depuis le 5 février, jusqu'au do, à do, y compris do.	226	12	6	
Ed. Byrn.	89 jours de salaire comme do, depuis le 1er février, jusqu'au 30 avril 1855, à 10s. par jour	44	10	0	
John Drysdale et autres	Travail de surcroît fait dans le bureau de l'insp. gén. pour préparer et copier les comptes publics du Canada, pour l'année 1854, à £20 chaque.	120	0	0	
Thomas Lannen.	Douze mois de salaire comme assistant-messenger, jusqu'au 31 décembre 1855, à 5s. par jour, y compris 2 mois d'avance, £15 5s.	106	14	0	
<i>Porté en l'autre part.</i>			924	14	0
			4946	3	7
			57529	11	9
			219470	12	12

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	Total courant.			Courant.						
			£	s.	d.	£	s.	d.				
Liste civile, Cédule B.		<i>Bureau de l'Inspecteur Général.—(Continuation.)</i>										
		Patrick Ryan	Montant rapporté.....			92	14	0	219	470	12	11
		F. G. Scott	Salaire comme assistant-messager, depuis le 7 jusqu'au 31 déc. 1854, à 30s. par mois, et depuis le 1er janv. jusqu'au 30 sept. 1853, à 37s. 6d. par mois, y compris £3 15s. pour deux mois d'avance.....			27	8	0				
		C. W. DeL'Armitage	Frais de voyage jusqu'à Montréal, pour le service public, 25 jours, à 20s.....			25	0	0				
		Rollo Campbell	Avis publics publiés dans le "Kingston Morning Herald," en 1854 et 1855.....			22	9	5				
		Derbshire et Desbarats	Impressions faites pour le département.....			12	6	7				
		Maitre gén. des postes	do et papeterie.....			157	18	1				
		Diverses personnes	do do pour la division de l'audition.....			51	17	8				
		William Hedge	Neuf mois de frais de port à Québec, jusqu'au 30 juin 1855.....			237	11	4				
		J. F. Pellant	Petits déboursés.....			4	11	7				
		C. W. Shay	<i>Bureau du Receveur Général.</i>						1463	16	8	
		Charles Selby	Douze mois de salaire comme clerc additionnel, jusqu'au 31 décembre 1855, à £318 par année, y compris £53 pour deux mois d'avance.....			371	0	0				
		Théo. Dufort	do do comme do jusqu'au do do do comme do jusqu'au do do do comme do jusqu'au do à 12s. 6d., par jour, y compris 2 do de £38.....			312	0	0				
			Salaire comme do, depuis le 1er janvier, jusqu'au 5 avril 1855, à £150 par année.....			265	7	10				
			Travail de surcroît dans le bureau du receveur-général, ordre en conseil, 12 juin 1855.....			39	10	10				
					100	0	0					

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	Total courant.			Courant.						
			£	s.	d.	£	s.	d.				
Liste civile, Cédule B.		<i>Département des Travaux Publics.</i>										
		Diverses personnes	Pour abonnement, etc., à différents papiers-nouvelles, durant l'année 1855.....			105	7	7				
		Maitre gén. des postes	Pour 9 mois de frais port à Québec, jusqu'au 30 juin 1855.....			238	4	6				
		Derbshire et Desbarats	Pour papeterie, etc., pour les dix-huit mois expirés le 31 décembre 1855.....			537	4	2				
		J. Irwin	Douze mois de salaire comme assistant-messager, jusqu'au 31 décembre 1855, à 5s. par jour, y compris deux mois d'avance de £15 5s.....			106	11	6				
		F. Casault	Pour déboursés comme messager, durant l'année 1855.....			63	19	4				
		J. F. Pellant	Pour cartes et plans.....			10	17	6				
		W. A. Leggo	Sceaux de bureau.....			4	10	0				
		M. Lamontagne	Pour une horloge et l'avoir réparé.....			5	16	3				
		A. DeGaspé	Frais de transport de paquets pour N.-York et en venant.....			7	10	0				
		Diverses personnes	Pour petits déboursés durant l'année 1855.....			12	10	5				
									2180	9	11	
		Diverses personnes	Pour abonnement, etc., à différents papiers nouvelles, durant l'année 1855.....			33	9	6				
		Derbshire et Desbarats	Pour papeterie, etc., pour les dix-huit mois expirés au 31 décembre 1855.....			306	3	3				
		E. R. Fréchette	do, pour do, en 1855.....			60	6	1				
	William Pemberton	Pour avoir copier la correspondance de J. Coumter, pour les réclamations contre le canal de la Jonction, 81,000 mots, à 6d. par cent.....			2	0	6					
	J. P. M. Lecourt	Pour 186 jours de salaire comme clerc surnuméraire, depuis le 29 mars jusqu'au 30 sept., à 12s. 6d. par jour.....			116	5	0					
	Baptiste Derome	Pour 3 mois do comme do, depuis le 1er mai jusqu'au 31 juillet 1855, à £5 par mois.....			15	0	0					
	P. L. Morin	Pour un plan de la cité de Mont. sur une grande échelle.....			3	15	0					
	George Lindsay	Pour copier des rapports, etc., 6566 mots, à 6d. par cent.....			1	12	10					
	C. H. Lassissetaye	Pour do do, i. e. 80 pages, à 1s. 6d., 289 à 10d. et 2750 mots, à 6d. par cent.....			14	19	7					
	Joseph Guay	Pour do do, 182,000 mots, à 6d. par cent.....			29	11	0					
	F. Chasse	Pour 24 jours do, à 7s. 6d. pour avoir copié 48 pages de rapports, à 1s. 3d., et 267 do à 1s.....			25	7	0					
	Thomas E. Norman	Pour copier des rapports, 189,542 mots, à 6d. par cent.....			47	7	8					
	J. W. Harper	Pour do contrats, etc., contenant 206,150 mots, à 6d. par cent.....			51	10	9					
		<i>Porté en l'autre part.</i>			707	8	2					
								8590	10	2		
											219470	
											12	
											11	

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	Total courant.			Courant.		
			£	s.	d.	£	s.	d.
		<i>Edifices Publics.—(Continuation.)</i>						
		<i>Montant rapporté.....</i>						
Liste civile, Cédule B.	R. Wishart et autres.	Pour 8½ cordes de bois de chauffage, i.e., 2 à 37s. 6d., et 6½ à 31s. 10½d. par corde.....	1563	17	6	11337	3	2
	D. Ryan et autres.	Pour enlever la neige sur la devanture des édifices publ.	14	2	3	57529	11	9
	Louis Valiquette et Benoni Grenier.....	Pour 185 jours employés comme journaliers aux édifices publics, à 5s. chacun par jour, y compris deux mois d'avance à £15 5s. chaque.....	213	0	0			
	Philip St. Hill.....	Payé pour un journalier additionnel, Toronto, 46 jours, à 5s 6s. 10½d., et une allocation additionnelle de £16 1s. 9d., y compris l'emploi d'un autre homme pour scier 31 cordes à 2s.....	57	11	10			
	P. McCaffrey.....	Pour do 137 jours, i.e., 124 à 5s., et 13 à 4s., y compris 15s. pour déboursés.....	34	7	0			
	William Drum.....	Mobilier pour les divers départements du gouvernement civil.....	165	15	0			
	Jean Benoit.....	Do do.....	130	14	5			
	Valière et Fils.....	Do do.....	21	17	6			
	Lafleur et Plante.....	Do do.....	5	0	0			
	M. Morrison.....	Pour ouvrage de menuiserie.....	23	12	6			
	F. Belleau.....	Pour do.....	20	6	5			
	H. Benjamin et fils.....	Pour tapis et paillassons.....	16	3	0			
	Dorion et Frère.....	Pour do.....	6	13	9			
	E. Pardey.....	Pour poser des sonnettes.....	5	0	0			
	Thomas Norris.....	Pour fâçence.....	5	17	3			
	John Kane.....	Pour ferblanterie.....	93	4	11			
	Thomas A. Begly.....	Pour meubles, combustible, nettoyage, etc., du département des travaux publics.....	108	4	5			

L. Hamel.....	Nettoyage des lieux d'aisance.....	6	10	0				
P. Rousseau.....	Charriage de combustibles.....	4	10	0				
C. McDonald.....	Reparations aux fenêtres.....	7	0	5				
William Irvine.....	Charriage et ramonage.....	4	4	6				
David A. Ross.....	Allocation pour surveillance pendant cinq ans de l'impression des comptes publics du Canada, de 1849 à 1853, ces deux années incluses, à £20 par année.	100	0	0				
Jean Chabot, commissaire en chef des travaux publics.....	Frais de voyage, depuis le 1er octobre 1854, jusqu'au 27 janvier 1855.....	100	0	0				
David Luck.....	Douze mois de salaire et allocation pour deux personnes comme gardiens des bureaux du gouvernement, Montréal, jusqu'au 31 déc. 1855. £126 0s. 0d.	149	12	6	2997	0	8	
do.....	Augmentation do, jusqu'au 30 sep. 1855, à £31 10s..... £ 23 12s. 6d.				14334	3	10	
	Moins—La somme suivante comprise dans l'état des dépenses non pourvues de cette année, marquée A.....				6841	16	4	
					7	192	7	6
	Total, gouvernement civil.....							65021 19 3
ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.								
CANADA EST.								
	<i>Cour du Banc de la Reine.</i>							
Liste civile, Cédule A.	Sir L. H. La Fontaine, Barounet.....	Douze mois de salaire comme juge en chef, jusqu'au 31 décembre 1855.....	900	0	0			
	do.....	Augmentation do comme do jusqu'au do ..	350	0	0			
18 Vic. ch. 89.	J. R. Rolland.....	Salaire comme juge puiné, depuis le 1er jusqu'au 26 janvier 1855, à £1222 4s. 4d. par année.....	91	13	4	1250	0	0
Liste civile, Cédule A.			91	13	4	1250	0	0
<i>Porté en l'autre part.....</i>								
284492 12 2								

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	£		s.		d.		Total courant.			
			£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	
Liste civile, Cédule A.	J. F. J. Duval.....	<i>Cour du Banc de la Reine.</i> —(Continuation.) <i>Montant rapporté</i>	91	13	4	1250	0	0	284	492	12	2
	Philip Panet.....	Salaire comme juge puiné, depuis le 27 janvier, jusqu'au 31 décembre, à £1000 par année.....	927	15	7							
	R. E. Caron.....	do do depuis le 1er jusqu'au 19 janvier 1855, à do do.....	41	13	4							
	do	do do, depuis le 27 janvier, jusqu'au 31 déc., 1855, à £800 par année.....	927	15	6							
	do	Augmentation do, à £200.....	1000	0	0							
18 Vic. ch. 89.	Thomas C. Aylwin.....	Douze mois de salaire comme do jusqu'au do.....	2988	17	9				4238	17	9	
Liste civile, Cédule A.	Ed. Bowen.....	<i>Cour Supérieure.</i> Salaire comme juge en chef, depuis le 1er jusqu'au 26 janvier 1855, à £1000 par année.....	75	0	0							
	do	do do depuis le 27 janvier, jusqu'au 31 décembre 1855, à £1250 par année.....	1156	5	0							
	D. Mondelet.....	Douze mois de salaire comme juge puiné, jusqu'au do..	1000	0	0				1231	5	0	
	C. D. Day.....	do do do, jusqu'au do..	1000	0	0							
	James Smith.....	do do do, jusqu'au do..	1000	0	0							
18 Vic. ch. 90.	George Vanfelson.....	do do do, jusqu'au do..	1000	0	0							
	C. J. E. Mondelet.....	do do do, jusqu'au do..	1000	0	0							
	J. F. J. Duval.....	Salaire comme do, depuis le 26 janvier 1855, à £1000 par année.....	72	4	5							
	A. N. Morin.....	do do, depuis le 27 janvier, jusqu'au 31 décembre 1855, à £800 par année.....	742	4	5							
	do	Augmentation comme do jusqu'au do, à £200 par année.....	185	11	1							

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	£		s.		d.		Total courant.			
			£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	
do ch. 90.	W. C. Meredith.....	Douze mois de salaire comme do, jusqu'au do..	1000	0	0							
do ch. 89.	R. E. Caron.....	Salaire comme do, depuis le 1er jusqu'au 26 janvier 1855, à £800 par année.....	57	15	7							
	William Badgely.....	do do, depuis le 27 janvier, jusqu'au 31 déc. 1855, à £800 par année.....	742	4	5							
	do	Augmentation comme do, depuis do jusq. do, à £200 do.....	185	11	1							
Liste civile, Cédule A.	Ed. Short.....	Douze mois de salaire comme do, jusqu'au do. £555 11 0	927	15	6							
18 Vic. ch. 90.	do	Salaire additionnel comme do, jusqu'au do. 194 9 0										
do ch. 89.	do	Augmentation do comme do, jusqu'au do. 250 0 0	1000	0	0				8985	11	0	
Liste civile, Cédule A.	John G. Thompson.....	<i>Juges de Circuit.</i> Douze mois de salaire comme juge de circuit, district de Gaspé, jusqu'au 31 décembre 1855.....	555	11	0							
	do	Augmentation do do, jusqu'au do ..	94	9	0							
18 Vic. ch. 89.	J. F. DeBlois.....	Douze mois de salaire comme do, jusqu'au do ..	500	0	0				650	0	0	
do ch. 89.	do	Salaire additionnel do do, jusqu'au do ..	50	0	0							
do ch. 89.	do	Augmentation do do, jusqu'au do ..	100	0	0							
12 Vic. ch. 38.	Hypolite Guy.....	Douze mois de salaire comme do, district de Montréal, jusqu'au do.....	550	0	0				650	0	0	
18 Vic. ch. 89.	do	Augmentation do do, jusqu'au do ..	100	0	0							
Liste civile, Cédule A.	J. S. McCord.....	Douze mois de salaire comme do jusqu'au do ..							650	0	0	
	William Power.....	do do comme do district de Québec, jusqu'au do.....							650	0	0	
	J. C. Bruneau.....	do do comme do, jusqu'au do ..							650	0	0	
	J. A. Taschereau.....	do do comme do, jusqu'au do ..							650	0	0	
	David Roy.....	do do comme do, jusqu'au do ..							650	0	0	
W. K. McCord.....	do do comme do, district de l'Outaouais, jusqu'au do.....							650	0	0		
<i>Porté en l'autre part.....</i>									5850	0	0	
			20805	13	9				284492	12	2	

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	£ s. d.			Courant.			Total courant.		
			£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
16 Vic. ch. 1.	J. J. C. Abbott.	Montant rapporté.				20303	13	9	284492	12	2
	J. B. Parkyn.	Députés Juges.									
	Charles Panet.	Salaire et frais de voyage comme député juge, depuis le 19 mai, jusqu'au 25 août 1855	297	12	6						
		do comme do, entre le 22 décembre 1854 et le 11 mai 1855	193	8	9						
		do comme do, depuis le 16 mai, jusqu'au 6 juillet 1855	164	19	6						
		Cour de Vice-Amirauté.				656	0	9			
Liste civile, Cédule A.	Henry Black.	Douze mois de salaire comme juge, jusq. 31 déc. 1855.	222	4	4						
	Charles Drolet.	Neuf mois comme registraire, jusqu'au 30 septembre 1855, à £166 13s. 4d., par année	125	0	0						
	J. B. Parkyn.	Douze mois de salaire comme marshall, jusqu'au 31 décembre 1855.	83	6	8						
		Procureurs et Solliciteurs Généraux.				430	11	0			
18 Vic. ch. 89.	L. T. Drummond	Douze mois de salaire comme procureur général Est, jusqu'au 31 décembre 1855			0	900	0	0			
Liste civile, Cédule A.	do	Augmentation do jusqu'au do.			0	350	0	0			
18 Vic. ch. 89.	do	Douze mois de salaire d'un clerc addit.			0	170	0	0			
Liste civile, Cédule A.	do	Salaire additionnel do			0	28	15	0			
18 Vic. ch. 90.	do	Douze mois de salaire d'un messenger, jusqu'au do.			0	30	0	0			
do ch. 89.	do	Salaire additionnel do			0	20	0	0			
	do	Augmentation do			0	12	10	0			
									63	0	0

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	£ s. d.			Courant.			Total courant.		
			£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
Liste civile, Cédule A.	Dunbar Ross	Douze mois de salaire comme sol. gén., Est, jusqu'au do.	600	0	0						
Liste civile, Cédule A.	do	Augmentation do	150	0	0						
18 Vic. ch. 90.	George Futvoye	Douze mois de salaire comme clerc permanent du département en loi de la couronne.			0	750	0	0			
do ch. 89.	do	Salaire additionnel do, jusqu'au do.	300	0	0						
	do	Augmentation do	100	0	0						
	do	do, jusqu'au do.	60	0	0						
		Poursuites Criminelles.				460	0	0	2721	5	0
do ch. 90.	W. L. Felton, conseil de la Reine.	Services professionnels rendus par lui, cour du banc de la Reine, Sherbrooke, en février et septembre 1855.			8	69	16				
	Henry Driscoll, conseil de la Reine	do, Montréal, en mars 1855, et autres services, jusqu'au 30 septembre 1855			0	326	0				
	J. G. Taché.	do, à Kamouraska, en avril 1855			0	26	10				
	J. E. Turcotte, conseil de la Reine.	do, aux Trois-Rivières, en septembre 1855.			0	10	0				
	Dunbar Ross, solliciteur général	Déboursés encourus par lui dans le grossissement des actes d'accusation pour le terme criminel de juillet 1855, Québec.			6	44	8				
	F. R. Angers	Services professionnels rendus pour la couronne, en janvier 1855			0	18	10				
	Dunbar Ross, solliciteur général	Pour do, de sa nomination, et antérieurement à la date de sa nomination, et durant les années 1852 et 1853.			0	74	2				
	Sir L. H. Lafontaine, Baronnet	Frais de Circuit.							569	7	2
Liste civile, Cédule A.	do	Etant l'allocation ordinaire pour assister à la cour d'appel, Québec, en janvier et juillet, et le terme criminel aux Trois-Rivières, en février 1855, et à Aylmer, en décembre 1854	100	0	0						
	T. C. Aylwin	do cour du banc de la reine aux Trois-Rivières, en janvier, à Sherbrooke en février et octobre, à Québec en juillet, et à Aylmer en décembre 1855	125	0	0						
	C. D. Day	do do à Sherbrooke en février et octobre, et aux Trois-Rivières en juin 1855	75	0	0						
		Porté en l'autre part.	300	0	0				24682	17	8
									284492	12	2

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	£		s.		d.		Total courant.
			£	s.	d.	£	s.	d.	
Liste civile, Cécilie A.	George Vanfelson	Frais de Circuit.—(Continuation.) Montant rapporté.....	300	0	0	0	0	0	284492
	R. E. Caron		25	0	0	0	0	0	24682
	Ed. Bowen		100	0	0	0	0	0	17
	Ed. Short		150	0	0	0	0	0	8
	Charles Mondelet		75	0	0	0	0	0	0
	James Smith		25	0	0	0	0	0	0
	J. F. J. Duval		25	0	0	0	0	0	0
	William Badgley		50	0	0	0	0	0	0
	James Smith		75	0	0	0	0	0	0
	C. J. E. Mondelet		50	0	0	0	0	0	0
	A. N. Morin		75	0	0	0	0	0	0
	Ed. Bowen		25	0	0	0	0	0	0
	R. E. Caron		25	0	0	0	0	0	0
J. F. J. Duval	25	0	0	0	0	0	0		
W. C. Meredith	50	0	0	0	0	0	0		
18 Vic. ch. 90.			87	10	0	0	0	0	825

	£		s.		d.		Total courant.
	£	s.	d.	£	s.	d.	
George Vanfelson	50	0	0	0	0	0	2
William Badgley	37	10	0	0	0	0	8
Ed. Short	37	10	0	0	0	0	0
Thomas C. Aylwin	50	0	0	0	0	0	0
Dominique Mondelet	125	0	0	0	0	0	0
Henry Driscoll, juge agissant	50	0	0	0	0	0	0
J. F. Taschereau	25	0	0	0	0	0	0
F. O. Gauthier	37	10	0	0	0	0	0
J. B. Parkyn	87	10	0	0	0	0	0
William S. Sewell, shérif, Québec	3562	2	2	0	0	0	0
do	2600	0	0	0	0	0	0
do	1000	0	0	0	0	0	0
do	700	0	0	0	0	0	0
do	6806	15	0	0	0	0	0
do	500	0	0	0	0	0	0
do	312	13	6	0	0	0	0
do	600	0	0	0	0	0	0
do	200	0	0	0	0	0	0
do	812	8	7	0	0	0	0
do	812	8	7	0	0	0	0
do	837	10	0	0	0	0	0
do	1662	10	0	0	0	0	0
do	7162	2	2	0	0	0	0
do	8006	15	0	0	0	0	0
do	1112	13	6	0	0	0	0
do	16281	10	8	0	0	0	0
do	26345	7	8	0	0	0	0
do	284492	12	2	0	0	0	0

Dépenses Comtingentes des Shérifs.

Balance des dépenses contingentes de son bureau pour l'année expirée le 30 juin 1855.....
 A compte de ses dépenses pour le semestre expiré le 31 décembre 1855.....
 do, pour l'année 1856.....
 do, pour do 1854.....
 do, pour do 1855.....
 do, pour do 1856.....
 Balance do jusqu'au 30 juin 1855.....
 A compte do jusqu'au 31 décembre 1855.....
 do do pour l'année 1856.....
 Balance do pour l'année expirée le 30 juin 1855.....
 Porté en l'autre part.....£

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	£ s. d.		£ s. d.		£ s. d.		Total courant.				
			£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.		
18 Vic. ch. 90.	G. F. Brown, shérif, St. François.	<i>Dépenses Contingentes des Shérifs.—(Continuation.)</i>	812	8	7	16281	10	8	26345	7	284492	12	2
	Martin Sheppard, shérif, Gaspé.	<i>Montant rapporté.</i>	500	0	0	1312	8	7					
	do	A compte des Dépenses Contingentes de son bureau pour le semestre expiré le 31 décembre 1844.	45	4	2								
	do	Balance do, pour les années 1851, 1852, 1853, et 1854.	220	0	0								
	L. M. Coutlée, shérif, Outaouais.	A compte do, pour l'année 1855.	92	5	0								
	Ovide Martineau, shérif, Kamouraska.	A compte des dépenses contingentes de son bureau pour l'année 1855.				357	9	2					
		A compte do, pour do				850	0	0					
		<i>Coroners.</i>				450	0	0					
	J. A. Panet.	Douze mois de salaire comme coroner, Québec, jusqu'au 31 décembre 1855.	111	2	0								
	do	Balance de ses honoraires et déboursés pour l'année expirée le 30 juin 1855.	1037	8	4								
	do	A compte do, pour le semestre expiré le 31 déc. 1855.	50	0	0								
	Jones et Coursol.	Douze mois de salaire comme coroner, Montréal, jusqu'au 31 décembre 1855.				1188	10	4					
	do	A compte de ses honoraires et déboursés pour l'année 1855.	111	2	0								
	Valère Guillet.	Douze mois de salaire comme coroner, Trois-Rivières, jusqu'au 31 décembre 1855.	300	0	0				411	2	0		
			55	11	0								

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	£ s. d.		£ s. d.		£ s. d.		£ s. d.		Total courant.			
			£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
	do	Montant des honoraires et déboursés de son bureau, pour le semestre expiré le 30 juin 1855.	67	18	8	123	9	8						
	C. A. G. De-Tonnancour.	Douze mois de salaire comme coroner, Saint-François, depuis le 1er octobre 1854, jusqu'au 30 septembre 1855.	50	0	0									
	do	Montant des honoraires et déboursés de son bureau, pour l'année expirée le 30 juin 1855.	61	17	4				111	17	4			
	William Tilly.	Douze mois de salaire comme coroner, Gaspé, jusqu'au 31 décembre 1855.	27	15	4									
	do	Montant d'honoraires et de déboursés pour le semestre expiré le 30 juin 1855.	15	6	9				43	2	1			
	J. G. LeBel	Six mois de salaire comme coroner, Bonaventure, jusqu'au 30 juin 1855.	13	17	8									
	do	Montant d'honoraires et de déboursés pour l'année expirée le 30 juin 1855.	84	9	3				98	6	11			
	P. L. Gauvreau.	Neuf mois de salaire comme coroner conjoint, Kamouraska, jusqu'au 30 septembre 1855, à £25 par année.	18	15	0									
	do	Montant d'honoraires et de déboursés pour le semestre expiré le 30 juin 1855.	17	2	0				35	17	0			
	Ludger Tétu.	Neuf mois de salaire comme coroner conjoint, Kamouraska, jusqu'au 30 septembre 1855.							18	15	0			
	André Larue.	Douze mois de salaire comme coroner, Outaouais, jusqu'au 31 décembre 1855.	50	0	0									
	do	Honoraires et déboursés durant l'année 1855.	22	19	0				72	19	0			
		<i>Interprètes des Cours.</i>												
	Siméon Lelièvre.	Six mois de salaire comme interprète des cours à Québec, jusqu'au 30 juin 1855.	39	14	4									
	A. L. Gravelly.	do, jusqu'au 31 décembre 1855.	39	14	4									
	Richard Dillon.	Neuf mois de salaire comme do, Montréal, jusqu'au 30 septembre 1855.							79	8	8			
									59	11	6			
		<i>Porté en l'autre part.</i>							139	0	2			
												47700	15	5
												284492	12	2

No. 12.—(Continuation.)

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	£			s.			d.			Total courant.		
			£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
18 Vic. ch. 90.	Richard Gennis	Concierges des Prisons.—(Continuation.)	100	0	0	858	8	10	5222	19	5	284492	12	2
do ch. 89.	do	Montant rapporté.....	182	10	0	282	10	0						
do ch. 90.	Patrick Read	Douze mois d'allocation pour deux tourne-clefs, jusqu'au 31 décembre 1855.....£100 0 0	37	15	4									
do ch. 89.	do	Augmentation do do jusqu'au do.. 82 10 0	62	4	8									
do ch. 90.	H. Desjardins	Douze mois de salaire comme concierge de la prison, à Sherbrooke, jusqu'au 31 décembre 1855	75	0	0									
do ch. 89.	do	Augmentation do do jusqu'au do..	25	0	0									
do ch. 90.	John Murphy	Douze mois de salaire comme do do, à Aylmer, jusqu'au do.....	62	15	4									
do ch. 89.	do	Augmentation do do, jusqu'au do..	37	4	8									
do ch. 90.	Thomas Tuzo	Neuf mois de salaire comme do do, à Percé, jusqu'au 30 septembre 1855.....												
do ch. 89.	John McLellan	Concierges des Palais de Justice.												
do ch. 89.	Patrick Lowe	Douze mois de salaire comme concierge du palais de justice, Québec, jusqu'au 31 décembre 1855.....	60	0	0									
do ch. 89.	do	Salaires additionnel do do, jusqu'au do..	90	0	0									
						150	0	0				1489	14	5
						1815	7							

do ch. 90.	Annable Loisele	Douze mois de salaire comme do, Montréal, jusqu'au do.	80	0	0									
do ch. 89.	do	Augmentation do do, do jusqu'au do.	70	0	0									
do ch. 90.	Joseph Robitaille	Douze mois de salaire comme do, Trois-Rivières, do do.	40	0	0									
do ch. 89.	do	Augmentation do do, do jusqu'au do.	10	0	0									
do ch. 90.	C. M. Hyndman	Douze mois de salaire comme do, Sherbrooke, jusqu'au do												
		Médecins des Prisons.												
	Joseph Morri	Douze mois de salaire comme médecin de la prison de Québec, jusqu'au 31 décembre 1855.....				222	4	4						
	Pierre Beaubien	do do do, Montréal, jusqu'au do.				272	4	4						
	George Budeau	do do do, Trois-Rivières, jusqu'au do.....				55	11	0						
	James B. Johnston	do do do, Sherbrooke jusqu'au do.				40	0	0						
	Peter H. Church	do do do, Outaouais, jusqu'au 30				30	0	0						
	A. S. Michaud	30 septembre 1855.....				30	0	0						
		Douze do do, Kamouraska, jusqu'au 31 décembre 1855.....				30	0	0						
		Protonotaires.												
	Burroughs et Fiset	Balance de leurs déboursés comme protonotaires conjoints, Québec, pour l'année expirée le 30 juin 1855.				847	3	6						
	Monk, Coffin et Papineau	do do do, comme do, Montréal, pour do.....				637	16	8						
	Ed. Barnard	Montant de do do do, Trois-Rivières, jusqu'au 31 décembre 1855.....				292	12	4						
	Morris et Short	do do do, comme do, Sherbrooke, pour l'année expirée le 30 juin 1855.....				219	11	3						
	John Wilkie	do do do, comme do, New-Carlisle, pour le semestre expiré le 31 déc. 1855.				23	0	0						
	George F. Tremblay	do do do, comme do, Percé, y compris £17 pour réparations, jusqu'au do.....				31	15	0						
	Chalou et Dery	do do do, comme do, Kamouraska.....				6	5	6						
	A. Lafontaine	do do do, comme do, Kamouraska.....				56	11	3						
		Achat de combustible pour le palais de justice, Aylmer.				211	4	15				6		
		Porté en l'autre part.....				568	51	9				0		
												284492	12	2

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	Protocollaires.—(Continuation.)			Courant.			Total courant.					
			£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.			
18 Vic. ch. 90.	A. Lafontaine	Montant de ses honoraires et allocations comme greffier de la paix, do pour le semestre expiré le 31 déc. 1854.												
	do	do do do, pour do												
	J. G. Dumoulin	Cours de Circuit.												
	Thomas J. Taschereau	Neuf mois de loyer de la cour de circuit, Arthabaska, jusqu'au 30 juin 1855, à £35, et trois mois depuis le 1er octobre jusqu'au 31 décembre 1855, à £36, y compris £7 pour les dépenses contingentes	39	15	0	56	85	1	9	0	284	49	2	2
	Ovide Bossé	Do Douze mois de salaire de do, Beauce, jusqu'au 1er mai 1855	15	0	0									
	Joseph Meagher	Loyer et dépenses contingentes de, Chicoutimi, pour le semestre expiré le 30 avril 1855	11	15	0									
	Ed. Mann	Do Douze mois de salaire de do, Carleton, (Gaspé) jusqu'au 5 janvier 1855	20	0	0									
	John de St. Croix	Dépenses contingentes de, do, jusqu'au 10 fév. 1855	5	0	0									
	F. X. Bender	Do Douze mois de loyer de do, Rivière au Renard, jusqu'au 31 décembre 1854	19	11	8									
	Louis Beaudry	Montant des dépenses contingentes de do, Berthier, y compris les changements et améliorations faits à icelle, jusqu'au 1er mai 1855	74	5	0									
	Henry Dalton	Do de loyer et do, Beauharnois, jusqu'au 1er novembre 1855	52	10	0									
	John Eden	Do de loyer et do, Grande Rivière, (Gaspé), pour l'année 1854	20	10	0									
		Do Douze mois de loyer do, Bassin de Gaspé, jusqu'au 1er avril 1855	30	0	0									

L. N. Gauvreau	do do do, Isle Verte, jusqu'au 30 juin 1855	69	18	3											
William Hume	do de loyer do, Leeds, jusqu'au 8 mai 1855, et trois ans de dépenses contingentes, jusqu'au 1er mai 1855	38	10	0											
Joseph Filteau	do loyer et dépenses conting. Lotbinière, jusq. do	27	10	0											
J. B. F. Painchaud	do do, Isles de la Magdeleine, pour 1855	10	0	0											
Peter Cowan	do do, Missisquoi, jusqu'au 8 avril 1855	38	2	6											
Roger Lelièvre	do de loyer do, Portneuf, jusqu'au 31 octobre 1855, et £10 10s. pour papeterie, pour l'année 1855	40	10	0											
John Smith	Do Douze mois de loyer et dépenses contingentes, do, Rimouski, jusqu'au 1er mai 1855	27	10	0											
F. C. Cleve	do de do, Richmond, jusqu'au 22 mai 1855, y compris un sceau pour la cour	12	15	0											
Pierre Chevalier	do de loyer et dépenses contingentes, do, Richelieu, jusqu'au 29 mai 1855	36	0	0											
John Fraser	do do et do, Restigouche, jusqu'au 24 juillet 1855	25	0	0											
J. O. LeTourneur	Montant des dépenses conting., do, Richelieu, pour 1855	17	8	9											
Albert Bender	Do Douze mois de loyer et dépenses contingentes, do, St. Thomas, jusqu'au 30 avril 1855	42	15	0											
F. H. Marchand	Loyer et do, St. Jean, jusqu'au 1er novembre 1855	59	8	9											
F. H. LeMaire	Do Douze mois de loyer do, St. Benoit, Deux-Montagnes, jusqu'au 1er mai 1855	25	0	0											
B. L. Lepage	Six mois de loyer de do, à Terrebonne, jusqu'au 20 avril 1855, et dépenses contingentes pour 1854	40	9	0											
J. G. DeLorimier	Do Douze do et dépenses contingentes, L'Assomption, jusqu'au 30 avril 1855	42	10	0											
C. A. Richardson	do do, Stanstead, jusqu'au 23 mai 1855	16	0	0											
Charles DuBerger	do do, Saguenay, jusq. 30 septemb. 1855	27	5	0											
J. O. Bastien	Quinze do, et do, Vaudreuil, depuis le 1er mai 1854, jusqu'au 1er août 1855	58	1	3											
P. E. Vézina	Do Douze do, et do, Yamaska, jusqu'au 15 septembre 1855, y compris les dépenses contingentes jusqu'au 1er octobre 1855	30	10	0											
<i>Porté en l'autre part.</i>											973	10	2		
											580	22	11	1	
											284	49	2	2	

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	£		s.		d.		Total courant.					
			£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.			
12 Vic, c. 63.	H. J. Friel.....	<i>Cours du Banc de la Reine et des Plaids Communs—</i> (Continuation.) <i>Montant Rapporté.....</i>	7	10	0	1922	14	9	76444	13	0	284492	12	2
	Peter Murtagh.....	Douze mois de salaire comme député clerk de la couronne et des plaids, pour le comté de Carleton, jusqu'au 31 décembre 1855.....	80	0	0									
	Peter O'Reilly.....	do do comme do de do, Elgin, jusqu'au do.....	75	0	0									
	Peter Inglis.....	Neuf do do comme do de do, Frontenac, Lennox et Addington, jusqu'au 30 septembre 1855, à £100 par année.....	75	0	0									
	R. V. Griffiths.....	Dix-huit do do comme do de do, Grey, depuis le 1er juillet 1854, jusq. do à £50 par ann. Neuf do do comme do de do, Haldimand, jusqu'au 30 septembre 1855, à £20 do.....	15	0	0									
	G. Northrup.....	do do comme do de do, Hastings, jusqu'au do, à £100 do.....	75	0	0									
	W. L. P. Eager.....	Douze do do comme do de do, Hamilton, jusqu'au 31 décembre 1855.....	50	0	0									
	Hugh Johnston.....	Salaire comme do de do, Huron et Bruce, depuis le 24 janvier, jusqu'au 30 sept., 1855, à £20 do.	13	14	5									
	T. A. Ireland.....	Douze mois de salaire comme do de do, Kent, jusqu'au 31 décembre 1855.....	75	0	0									
	John R. Gemmill.....	Neuf do do comme do de do, Lambton, jusqu'au 30 septembre 1855, à £75 do.....	56	5	0									
	William D. Miller.....	Neuf do do comme do Lincoln et Welland, jusqu'au 30 septembre 1855, à £94 par année.....	70	19	0									
	T. D. Campbell.....	Douze do do comme do, Leeds et Grenville, jusqu'au 31 décembre 1855.....	75	0	0									
	J. B. Askin.....	Neuf do do comme do, Middlesex, jusqu'au 30 septembre 1855, à £100 par année.....	75	0	0									

R. D. Chatterton.....	Douze do do comme do, Northumberland et Durham, jusqu'au 31 décembre 1855.....	100	0	0										
J. B. Rapelje.....	Neuf do do comme do, Norfolk, jusqu'au 30 septembre 1856, à £20.....	15	0	0										
J. V. Ham.....	Neuf do do comme do, Ontario, jusqu'au 31 décembre 1855.....	100	0	0										
James Kintrea.....	do do do do, Oxford, do.....	50	0	0										
Alexander McGregor.....	Neuf do do comme do, Perth, jusqu'au 30 septembre 1855, à £20.....	15	0	0										
C. Mortimer.....	Six do do comme do, Prince Edward, jusqu'au 30 juin 1855.....	12	10	0										
J. W. Marston.....	Neuf do do comme do, Prescott et Russell, jusqu'au 30 septembre 1855, à £20 par année.....	15	0	0										
A. S. McDonald.....	do do do do, Stormont, Dundas, et Glengarry, jusqu'au do, à £75 par année.....	56	5	0										
H. Gowan.....	do do do do, Simcoe, jusqu'au do, à £20 par année.....	15	0	0										
J. Colquhoun.....	Quinze do do comme do, Waterloo, depuis le 1er juillet 1854, jusqu'au 30 septembre 1855, à £30 par année.....	37	10	0					1234	4	5	3156	19	2
<i>Procurateurs et Solliciteurs Généraux.</i>														
J. A. McDonald.....	Douze mois de salaire comme procureur-général ouest, jusqu'au 31 décembre 1855.....	900	0	0										
do	Augmentation do do, jusqu'au do.....	450	0	0					1250	0	0			
do	Douze mois de salaire comme clerk addit. jusqu'au do.....	170	0	0										
do	Six mois d'augment. comme do, jusqu'au 30 juin 1855.....	15	0	0										
R. A. Harrison.....	Douze mois de salaire comme do, jusqu'au 31 déc. 1855.....	65	0	0										
J. A. McDonald.....	do do d'un agent à Toronto, jusqu'au do.....	30	0	0					250	0	0			
do	do do d'un messenger, jusqu'au do.....	26	5	0					100	0	0			
do	Salaire additionnel do do, jusqu'au do.....	18	15	0					75	0	0			
do	Augmentation do do, jusqu'au do.....	600	0	0										
Henry Smith, junior.....	Douze mois de salaire comme sol.-gén., jusqu'au do.....	600	0	0					1675	0	0	7960	12	2
<i>Porté en l'autre part.....£</i>														

Liste civile, Cédule A...
 18 Vic. ch. 89.
 Liste civile, Cédule A...
 18 Vic. ch. 89.
 Liste civile, Cédule A...
 18 Vic. ch. 90.
 do ch. 89.
 Liste civile, Cédule A...

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	£			s.			d.			Total courant.					
			£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.			
18 Vic. ch. 89.	Henry Smith, junior	Procureurs et Solliciteurs Généraux.—(Continuation.)	600	0	0							7960	112	2	284492	12	2
		Montant rapporté.....															
9 Vic. ch. 53.	Hamilton Biggar	Douze mois de salaire comme solliciteur-général, jusqu'au 31 décembre 1855.....	150	0	0							750	0	0	3425	0	0
		Frais de Justice Criminelle.															
		Montant payé par lui comme trésorier du comté de Brant pour l'administration de la justice criminelle dans ce comté, pour l'année expirée le 30 juin 1855.....															
	D. O'Connor	do, Carleton, pour do.										741	0	5			
	George Bullock	do, Essex, pour do.										481	6	0			
	Henry Black	do, Elgin, depuis le 1er août 1854, jusqu'au 4 juillet 1855.....										710	4	8			
	William Ferguson	do, Frontenac, Lennox, et Addington, depuis le 1er septembre 1854, jusqu'à avril 1855.....										585	15	5			
	F. LePan	do, Grey, pour l'année expirée le 30 juin 1855.....										979	3	2			
	George Brown	do, Huron et Bruce, pour le semestre expiré do.										271	0	10			
	A. P. Farrell	do, Haldimand, pour l'année expirée do.										222	7	10			
	F. McAnany	do, Hastings, pour do.										1024	15	5			
	George Browne	do, Halton, pour le semestre expiré do.										316	15	2			
	A. Charteris	do, Kent, pour l'an. exp. do.										217	9	5			
	Alexander Vidal	do, Lambton pour do.										735	8	4			
	D. McDougall	do, Lincoln et Welland, pour l'année expirée le 30 juin 1855.....	861	9	5							439	12	9			

do	do	do	300	0	0												
		do, do															
	J. L. Schofield	do, do, do, Leeds et Grenville, pour l'année expirée le 30 juin 1855.....										1161	9	5			
	W. H. Radenhurst	do, do, do, Lanark et Renfrew, pour do										557	11	5			
	W. W. Street	do, do, do, Middlesex, pour le semestre expiré le 31 décembre 1854.....										415	3	10			
	Henry Groff	do, do, do, Norfolk, pour l'année expirée le 30 juin 1855.....										1050	0	3			
	A. A. Burnham	do, do, do, Northumberland et Durham, pour le semestre expiré le 31 déc. 1854.....										364	18	9			
	William Paxton	do, do, do, Ontario, pour l'année expirée le 30 juin 1855.....										679	0	3			
	James Kintrea	do, do, do, Oxford, pour do.										560	15	9			
	Neil Stewart	do, do, do, Prescott et Russell, pour do										647	9	0			
	A. McGregor	do, do, do, Perth, pour do.										250	14	11			
	William Sheridan	do, do, do, Peterborough et Victoria, pour do										258	16	2			
	R. McDonald	do, do, do, Stormont, Dupas et Glengarry, pour do										316	12	5			
	Ed. Lally	do, do, do, Simcoe, pour le semestre expiré le 31 décembre 1854.....										626	1	9			
	William Hewatt	do, do, do, Wellington, pour l'année expirée le 30 juin 1855.....										389	12	0			
	C. Enslin	do, do, do, Waterloo, pour les années 1853 1854.....										164	12	11			
	James Kirkpatrick	do, do, do, Wentworth, pour l'année expirée le 30 juin 1855.....										2113	18	1			
	J. S. Howard	do, do, do, York et Peel, pour do										1633	7	8			
		Fonds d'Honoraires.										18224	11	3			
8 Vic. cap. 13, et 13 et 14 Vic. ch. 53.	Hamilton Biggar	Trésorier pour le comté de Brant, pour suppléer au déficit du fonds pour payer le salaire du juge, pour le semestre expiré le 30 juin 1855.....										25	0	0			
		Porté en l'autre part.....										25	0	0	100251	3	5
															284492	12	2

8 Vic. cap. 13, et 13 et 14 Vic. ch. 53.

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	£. s. d.			Courant.			Total courant.					
			£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.			
16 Vic., c. 90.	W. H. Draper.....		150	0	0	725	0	0	105282	10	8	284492	12	2
	A. McLean.....	<i>Frais de Circuit.—(Continuation.)</i> <i>Montant rapporté.....</i>	150	0	0									
	William B. Richards..	Allocation ordinaire pour assister aux assises d'automne de 1855, à Cobourg, Peterborough, Kingston, Picton, Belleville et Whitby.....	150	0	0									
	J. B. Macaulay.....	do do Grey, Oxford, Brant, Norfolk, Waterloo et Wellington.....	150	0	0									
		do do Barrie, Sydenham, Niagara, Milton, Cayuga et Hamilton.....	150	0	0									
		do do Leeds et Grenville, Stormont et Glengarry, Prescott et Russell, Lanark et Renfrew et Carleton.....	125	0	0	725	0	0	1450	0	0			
	Robert Lees.....	<i>Poursuites Criminel.</i>												
	John Prince, conseil de la Reine.....	Pour services professionnels rendus par lui dans les comtés unis de Prescott et Russell, dans l'automne de 1854, et aux assises du print, circuit est, 1854.				56	14	6						
	S. Richards, junior....	do do assises d'automne 1854, comtés de Kent, Lambton et Essex.....				172	5	0						
	George Sherwood.....	do do Cayuga, Niagara, Whitby, Barrie et Hamilton, et assises du printemps 1855, à Niagara, Barrie et Hamilton.....				478	10	0						
	J. H. Cameron, conseil de la Reine.....	do do do à Brockville, comtés de Leeds et Grenville, en septembre 1854.....				24	10	0						
	G. B. Lyon.....	do do do assises du print, 1855, à Toronto. do do 1854, Lanark et Renfrew, Leeds et Grenville, Prescott et Russell, et Carleton.....				117	5	0						
						87	10	0						

Thomas Galt.....	do do, Norfolk, Brant, Wellington et Waterloo.....	102	10	0										
John Strachan.....	do do, assises d'automne, 1854, Huron et Bruce; printemps de 1855, à Elgin, Lambton et Essex; automne, à Goderich, St. Thomas, Sandwich et Saranac.....	278	15	0										
G. A. Philpotts.....	do do, printemps 1855, Ontario, Northumberland et Durham, et Peterborough et Victoria.....	205	10	0										
H. C. R. Beecher.....	do do, assises du printemps, 1855, à Middlesex et Kent.....	120	10	0										
D. G. Miller.....	do do, printemps, 1855, Perth et Oxford.....	25	10	0										
D. B. Read.....	do do, automne 1855, Oxford, Norfolk, Perth, et Waterloo.....	108	0	0										
Skeffington Connor.....	do do, printemps, do, comté de York.....	152	10	0										
A. J. McDonald.....	do do, automne, do, Perth.....	24	10	0										
M. C. Cameron.....	do do, do, Wellington et Brant.....	111	10	0										
J. B. Robinson, junior..	Pour le paiement des frais de diverses poursuites en matière civile intentées par la société de Brock et Robinson, au nom de la couronne, en 1847.....	22	8	0					2088	7	6			
	<i>Items Divers.</i>													
And. Fleming.....	Douze mois de salaire comme huissier, cour du banc de la Reine, Toronto, jusqu'au 31 décembre 1855.....	20	0	0										
James Alexander.....	do do comme gardien et messenger des cours supérieures, Osgoode Hall, Toronto, jusqu'au do.....	100	0	0										
Alexander Ross.....	do do comme messenger à la cour de chancellerie, jusqu'au do.....	75	0	0										
Dennis O'Connell.....	do do comme crieur et huissier à la cour des plaids communs, jusqu'au do.....	20	0	0										
Ed. Armstrong.....	Pour la capture de Robert Hindman échappé de la prison de Carleton.....	12	10	0										
Asa A. Burnham.....	Pour rembourser à H. Ruttan, shérif de Northumberland et Durham, cette somme qu'il a payée pour signification de suprenas dans les poursuites intentées par la couronne, et pour frais de port en 1844, 5, 6 et 1849.	4	9	7										
	<i>Porté en l'autre part.....</i>	231	19	7					108820	18	2	284492	12	2

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	£		s.		d.		Total courant.					
			£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.			
18 Vic. ch. 90.	Don. W. McDonald.	Neuf mois de salaire comme sergent d'armes, depuis le 30 septembre 1855, à £100 par année.							12782	10	0	408846	4	1
do ch. 4.	W. B. Lindsay, greffier.	A compte des dépenses contingentes de l'assemblée législative, étant la balance de l'octroi demandé par une adresse.			75	0	0							
do ch. 90.	do	do de do, suivant une adresse du 5 mars 1855.	4000	0	0	0								
	do	do de do, du 28 avril 1855.	8000	0	0	0								
	do	do de do, du 15 et 30 mai 1855.	10000	0	0	0								
12 Vic. ch. 33.	do	Etant pour payer l'indemnité des membres de l'assemblée législative, pour la 1re et 2ème partie de la dernière session du parlement.	34046	0	0	0			56046	0	0	58191	0	0
14 Vic. ch. 4 et 90.	Félix Fortier, greffier de la couronne en chancellerie. John Sewell, maître de poste, Québec.	Pour payer les déboursés qu'il a faits.												
	E. A. Généreux.	Frais de port de son département, depuis le 1er octobre 1854 jusqu'au 30 juin 1855.							100	0	0			
	Derbshire et Desbarats, imprimeur de la reine.	Dépenses encourues par lui pour se rendre à St. Hyacinthe, et de là gagner les comtés de Verchères, Lévis et Montmorency, avec les warrants de l'orateur pour de nouvelles élections.			32	3	7							
		A compte de l'impression des lois de la 1re et 2ème partie de la dernière session du parlement.			20	0	0					152	3	7
					7672	14	11							

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	£		s.		d.		Total courant.					
			£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.			
	do	do de do, de 1000 exemplaires en anglais, 2000 exemplaires en français des statuts criminels du Canada, et les lois relatives aux devoirs des magistrats, et 500 exemplaires des statuts du Canada, (réimprimés) 1re partie de la 4me session, en anglais, y compris 2000 exemplaires de l'index des lois du Bas-Canada, et la reliure d'iceux.			665	9	10							
	do	do de do, de 730 exemplaires des règlements de l'acte relatif à la Quarantaine, et 1500 exemplaires de l'acte municipal et des chemins du Bas-Canada de 1855, en forme de pamphlet.			246	10	10					8736	19	4
	D. P. Myrand.	Pour traduire en français les actes impériaux qui régissent la marine marchande, ch. 104, 118, 120.			89	13	9							
	E. A. Généreux.	Pour préparer les notes marginales pour la version française des statuts de la 1re et 2me parties de la dernière session.			62	10	0							
	Alfred Patrick.	A compte des déboursés encourus par lui dans le Haut-Canada, dans la distribution des statuts de la 1re et 2me parties de la dernière session.			393	11	3							
	Derbshire et Desbarats.	do de do encourus par eux pour do dans le Haut et Bas-Canada, depuis le 1er mars 1854 jusqu'au 30 septembre 1855.			500	0	0					898	11	3
18 Vic. ch. 4.	Alpheus Todd.	Pour ses dépenses en Europe pour le service de la bibliothèque parlementaire.			150	0	0							
	John Langton.	Pour le mettre en moyen de suivre les recommandations du comité de la bibliothèque, de se procurer des collections des lois et documents publics des Etats-Unis et des divers états américains voisins de la province.			500	0	0					650	0	0
	do ch. 90.	G. W. Wicksteed.	Services comme greffier en loi du gouvernement, pour l'année 1855.									125	0	0
			Porté en l'autre part.									95531	4	2
												408846	4	1

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	Total courant.			Courant.		
			£	s.	d.	£	s.	d.
18 Vic. ch. 27.	G. H. Ryland	Montant de certaines déductions faites sur son compte comme officier-rapporteur à la dernière élection, division Hochelega, comté de Montréal	28	10	0	95	53	1
	W. S. Sewell	do do comme do, cité de Québec, en juillet 1854	22	18	3			
	F. M. Guay	do de ses honoraires et débourses comme do, comté de Lévi, en février 1855	25	0	0			
	Pierre Gosselin	do do comme do, comté de Montmorency	17	2	0			
	Daniel DeHertel	do do comme do, comté d'Argenteuil, en janvier 1855	148	17	9			
	C. DuBerger	do do comme do, comté de Saguenay	274	11	6			
	F. Geoffron	do do comme do, comté de Verchères	73	15	0			
	Ovide Bossé	do do comme do, comtés de Chicoutimi et a Tadoussac	160	10	3			
	J. G. Taché	do do comme do, comté de Kamouraska, en janvier 1855	128	6	1			
	C. N. Montizambert	do do comme do, comté de Québec, en juillet et août 1855	163	8	4			
	J. G. Lebel	Pour loyer d'une maison par le député officier-rapporteur au Port Daniel, comté de Bonaventure, (omis d'être entré dans son compte)	2	0	0			
	H. C. Baker	Pour honoraires et débourses comme officier-rapporteur à une élection spéciale pour la cité d'Hamilton, tenue le 2 octobre 1854	8	9	6			
	W. D. Baby	Etant le paiement en partie de son compte comme officier-rapporteur aux élections tenues dans le comté d'Essex						

N. montant rapporté
Depenses des Elections.

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	Total courant.			Courant.		
			£	s.	d.	£	s.	d.
18 Vic. ch. 90.	Rév. R. R. Burrage	Douze mois de salaire comme secrétaire de l'institution royale pour l'avancement des sciences, y compris un messenger et les dépenses contingentes, jusqu'au 31 décembre 1855	167	15	4	114	2	0
do ch. 4 et 90.	William S. Burrage	Montant de la subvention accordée au lycée de Montréal, à raison de ce qu'on y instruit 30 élèves, pour les années 1854 et 1855, à £125 par année	564	9	0			
18 Vic. ch. 90.	D. Wilkie	Pour le même objet à Québec pour 1855	282	4	6			
do ch. 4 et 90.	C. N. Montizambert	Montant de la subvention à l'école nationale à do pour do	111	2	3			
	Trés-rév. F. Fulford	do do Montréal, pour do	111	2	3			
	F. Petitclair	do do société d'éducation, Québec, pour do	280	0	0			
	Rév. F. Cook	do do do Trois-Rivières pour les années 1854 et 1855, à £125 par année	250	0	0			
do ch. 90.	Peter Langlois	no à l'école britannique et canadienne pour 1855	200	0	0			
	William Lunn	do do do Montréal, pour do	200	0	0			
	Rév. John Cook, D.D.	do à l'école St. André, Québec, pour do	100	0	0			
	Rév. G. F. Casault	do do St. Jacques, Montréal, pour do	350	0	0			
	Rév. J. J. Desaulniers	do au collège St. Hyacinthe, y compris £1000 pour dette sur sa bâtisse	1500	0	0			
	Etienne Parent	do do L'Assomption, y compris £300 pour sa bâtisse	600	0	0			
	Rév. F. F. Lahaye	do do Chambly, do £100 pour do	400	0	0			
	A. A. Parent	do do do Berthier, pour do	100	0	0			
	W. D. Cook	do do do Charlestown, pour do	100	0	0			
	Edwin Atwater	do à l'école américaine presbytérienne gratuite, Montréal, do	100	0	0			
		Porté en l'autre part	5416	13	4			
						96697	15	4
						50555	43	19

Total, dépenses de la législature
É D U C A T I O N .

CANADA EST.

EM VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	£		s		d.		Total courant.
			£	s	d.	£	s	d.	
18 Vic. ch. 99.	Rév. F. Pilote.....	Education—Canada-Est.—(Continuation.)	5416	13	4				50554319
18 Vic. ch. 4 et 90.....	Stephen S. Foster..... T. L. Terrill et Ichabod Smith..... do.....	Montant rapporté..... Montant de la subvention accordée au collège de Ste. Anne de la Pocatière, y compris £900 pour sa bâtisse. et 1855, à £100 par année..... do au séminaire de Stanstead, pour do à do..... do au département des filles, de do pour 1855.....	1300	0	0				
18 Vic. ch. 90. do ch. 4 et 90.....	Elias Cheney.....	do à l'académie de Sherbrooke, pour les années 1854 et 1855, à £111 2s. 2d. par année.....	222	4	4				
18 Vic. ch. 4	do	do à l'académie des filles à do, pour 1854.....	150	0	0				
do ch. 4	C. Roberts.....	do à l'école de Bedford, pour do.....	50	0	0				
et 90.....	J. S. Sanborn..... Joseph Green et A. Jenks.....	do do de Compton, pour do.....	50	0	0				
18 Vic. ch. 90. do ch. 4 et 90.....	R. R. Somerville..... Joseph Dickson..... Rév. W. Bond.....	do do de Barnston, pour les années 1854 et 1855, à £50 par année..... do à l'académie d'Huntington, pour 1855..... do do Trois-Rivières, do..... do à la société de l'école américaine britannique du nord, Sherbrooke, pour 1854 et 1855, à £50..... do au lycée, village de Durhan, Missisquoi, pour 1854.....	100	0	0				
do ch. 4	C. Clement, et autres.....	do à l'école des petits enfants, Québec, pour 1855.....	55	11	1				
do ch. 90.	Mme C. Buchanan.....	do do Basse-ville, do.....	50	0	0				
do ch. 4	Mme M. A. Baphtier.....	do à l'école des garçons et filles, Lorette, pour do.....	75	0	0				
et 90.....	Rév. F. Bouchet..... A. McDonald.....	do à l'école des Sauvages, Caughnawag, pour cinq mois expiré le 31 mai 1855, à £50 par année..... do do St. Régis, pour 1855.....	20	16	8				
do ch. 4	Archibald Grant.....	do do St. François, pour neuf mois expirés le 30 septembre 1856, à £50 par année.....	50	0	0				
do ch. 4	Rév. J. Maurault.....		37	10	0				

18 Vic. ch. 4.	Rév. S. Tassé.....	do Collège de Ste. Thérèse, y compris £300 pour leur bâtisse, pour 1854.....	700	0	0				
do ch. 90.	Etienne Parent.....	do do pour 1855.....	700	0	0				
et 90.....	Rév. J. N. B. Ferland.....	do do, Nicolet, y compris £200 pour do, pour 1855.....	600	0	0				
do ch. 90.	Etienne Parent.....	do Collège Joliette, pour do.....	100	0	0				
do ch. 4	Rév. L. Doolittle.....	do Bishop's College, Lennoxville, pour do, Masson do, Terrebonne, y compris £150 pour bâtisse, do.....	450	0	0				
et 90.....	Rév. C. F. Casault.....	do Collège Rigaud, Vaudreuil, do £100 pour do.....	400	0	0				
18 Vic. ch. 4 et 90.....	P. L. Archambault.....	do Académie de Vaudreuil, pour 1854 et 1855 à £50 par année.....	350	0	0				
18 Vic. ch. 90.	Rév. C. F. Casault.....	do Institution des sourds et muets, près de Montréal, pour 1855.....	100	0	0				
do ch. 90.	J. H. Dorion.....	do Ecole des garçons et filles à Yamachiche, à £50 chaque, pour 1855.....	150	0	0				
18 Vic. ch. 4 et 90.....	T. S. Vallé.....	do do, à Montmagny, en bas de Québec, pour les années 1854 et 1855, à £75 chaque, par année.....	100	0	0				
do ch. 90.	Sœur Ste. Thérèse de Jésus.....	do Académie des Filles, Beauharnois, pour 1854 et 1855, à £50 par année.....	300	0	0				
18 Vic. ch. 90.	Rév. T. Romon.....	do Académie de Beauharnois, pour 1855.....	100	0	0				
et 90.....	Rév. M. J. C. Chevalier..... Rév. C. F. Casault.....	do do Mascouche do..... do do St. Jean, pour les années 1854 et 1855 à £50 par année.....	50	0	0				
do ch. 90.	do	do l'éducation à Bytown, d'élèves du comté d'Outaouais, pour 1855.....	75	0	0				
18 Vic. ch. 4 et 90.....	W. S. Burrage.....	do à l'Université du collège McGill, y compris £1250 pour liquider sa dette.....	100	0	0				
do ch. 90.	Rév. N. C. Fortier..... M. Hamel, fils.....	do Ecole des filles, St. Michel, do.....	1750	0	0				
18 Vic. ch. 90.	Rév. H. Routier.....	do Académie à Ste. Foye, pour les années 1854 et 1855, à £50 chaque par année.....	75	0	0				
		do Académie des filles, Pointe-Lévi, y compris £200 pour sa bâtisse, pour 1854 et 1855, à £275 par année.....	100	0	0				
		do Collège de la Pointe-Lévi, y compris £300 pour do, pour 1855.....	550	0	0				
			550	0	0				
			15852	15	5				50554319
									5

Porté en l'autre part. £15852 15 5

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	Total courrant.		Courrant.		Total courrant.	
			£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.
18 Vic. ch. 90.	Rév. C. F. Casault	Education—Canada Est.—(Continuation.)	1585	2 11 5			5055	43 19 5
18 Vic., ch. 4 et 90.	Cyprien Tanguay	Montant de la subvention de l'école des garçons et filles de Kamouraska, pour 1855.	125	0 0				
do ch. 4.	L. L. Desaulniers et autres	do à l'académie de Rimouski, pour les années 1854 et 1855, à £50 par année.	100	0 0				
do ch. 90.	Pierre C. Valois	do à l'école modèle de la Pointe-Claire, y compris £75 pour sa bâtisse pour 1854.	125	0 0				
do ch. 4 et 90.	Rev. A. Thibaudeau	do do, pour 1855.	50	0 0				
do ch. 4 et 90.	Louis Vincent	do à l'académie de M. Bonin, St. André, pour do do comme infirme et instituteur des Sauvages, pour les années 1854 et 1855, à £25 par année.	75	0 0				
do ch. 4 et 90.	J. M. Ferres et autres.	do à l'académie ou école de Knowlton, township de Brome, i.e., £75 pour 1854, et £100 pour 1855.	50	0 0				
do ch. 4 et 90.	do	do do; à Farnham, est, pour do, à £75 par année.	175	0 0				
do ch. 4 et 90.	H. H. Whitney et autres	do do, Stanbridge, comté de Missisquoi, pour do, à £75 par année, y compris £100 pour sa bâtisse en 1854, et £50 pour 1855.	150	0 0				
do ch. 4 et 90.	Rév. F. Martin	do au collège Ste. Marie, Montréal, y compris £500 pour sa bâtisse, pour 1855.	300	0 0				
do ch. 4 et 90.	Etienne Parent	do à l'académie des filles, Chambly, pour les années 1854 et 1855, à £50 par année, y compris £150 pour do en 1854.	800	0 0				
do ch. 4 et 90.	Rev. L. F. Fortin et autres	do do, Nicolet, £50 pour 1854 et £25 pour 1855, y compris £150 pour sa bâtisse en 1854 et £50 en 1855.	250	0 0				
do ch. 4 et 90.	Rev. M. Forgues	do au collège Laval, pour les années 1854 et 1855, à £100 par année, y compris £150 pour sa bâtisse chaque année.	275	0 0				
do ch. 4 et 90.	do	do	500	0 0				

18 Vic., c. 4.	C. Symmes	do en aide à l'académie d'Aymer, pour 1854.	100	0 0				
do c. 90.	John Egan	do aux academies protestante et catholique romaine d'Aymer, pour 1855, à £75 chaque	150	0 0				
do c. 4 et 90.	Rev. N. C. Fortier	do au collège de St. Michel, y compris £150 pour sa bâtisse, pour 1855.	350	0 0				
do c. 4 et 90.	Rev. F. H. Delage	do à l'académie de garçons, L'Islet, £50, et do de filles, £37 10s., pour do	87	10 0				
do c. 4 et 90.	E. Duchesnay	do au collège de Ste. Marie de la Beauce, pour sa bâtisse	200	0 0				
do c. 4 et 90.	Rev. A. Manseau	do à l'académie des filles à St. Charles de l'Industrie, pour 1855.	50	0 0				
do c. 4 et 90.	Paul Benoit	do à l'école modèle, Deschambault, pour do	50	0 0				
do c. 4 et 90.	Rev. E. Crevier	do au collège de Ste. Marie de Monnoir, y compris £100 pour sa bâtisse, pour do	200	0 0				
do c. 4 et 90.	do	do à l'académie des filles à do, y compris £50, pour do	70	0 0				
do c. 4 et 90.	Rev. R. C. Bruneau	do à l'académie, Verchères, pour 1854.	50	0 0				
do c. 4 et 90.	do	do au collège à do, pour 1855.	100	0 0				
do c. 4 et 90.	Rev. C. F. Casault	do à l'académie industrielle de St. Laurent	150	0 0				
do c. 4 et 90.	F. H. Lachance et autres	do à l'académie de St. Jean, Isle d'Orléans, pour 1854 et 1855, à £50 par année.	100	0 0				
do c. 4 et 90.	Rev. L. M. Archambault	do à do des filles, à St. Hughes, y compris £150 pour sa bâtisse, pour 1855.	225	0 0				
do c. 4 et 90.	W. L. Felton et autres.	do à l'académie de Danville pour 1854 et 1855, à £75 par année.	150	0 0				
do c. 4 et 90.	S. H. Masson	do au collège du Côteau du Lac, pour sa bâtisse, pour 1854.	150	0 0				
do c. 4 et 90.	Rev. H. Brassard	do au collège, pour 1855.	50	0 0				
do c. 4 et 90.	S. T. Rerrill et autres.	do au lycée de Georgeville, pour les années 1854 et 1855, à £50 par année.	100	0 0				
do c. 4 et 90.	A. J. Martineau	do à l'académie à Ste. Marie, pour do et do	100	0 0				
do c. 4 et 90.	J. G. Crebassa	do à do des garçons, à Sorel, pour do à £75 par année.	150	0 0				
do c. 4 et 90.	do	do à do des filles à do, à £50 par année.	100	0 0				
do c. 4 et 90.	Rev. W. Bond	do aux écoles de la société de l'église et des écoles coloniales, y compris £300 pour liquider sa dette	500	0 0				
		Porté en l'autre part.	2210	5 5			5055	43 19 5

ES VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	Education—Canada-Est.—(Continuation.) <i>Montant rapporté.</i>	£		s.		d.		Total courant.
			£	s.	d.	£	s.	d.	
18 Vic., ch. 4 et 90.....	W. L. Felton	Montant de la subvention au collège St. François, pour les années 1854 et 1855, à £300 par année.....	220	10	5	0	0	0	505543
	do	do à l'académie de Dudswell, pour do, à £50 par année	600	0	0	0	0	0	19
18 Vic., ch. 4.	Joseph Laporte.....	do à l'académie à la Pointe aux Trembles, Montréal, pour sa bâtisse, pour 1854.....	100	0	0	0	0	0	
do ch. 90.	Rév. F. P. Poirier	do à l'académie, pour 1854.....	100	0	0	0	0	0	
do ch. 4 et 90.....	Rév. F. Morin.....	do académies de garçons et de filles au Cap Santé, pour 1854 et 1855, à £50 par année.....	100	0	0	0	0	0	
	J. B. Daoust.....	do à l'académie des garçons, St. Eustache, pour 1854, £50 et pour 1855, £40.....	90	0	0	0	0	0	
do ch. 90.	do	do à do aux sœurs à do pour 1855.....	30	0	0	0	0	0	
do ch. 4 et 90.....	John McLaren et Jean Gagné	do à l'académie de la Malbaie, pour les années 1854 et 1855, à £50 par année.....	100	0	0	0	0	0	
do ch. 90.	Sœur St. Olivier.....	do à l'école des sœurs de la Baie St. Paul, pour 1855.....	37	10	0	0	0	0	
	Rév. L. J. Guyon	do à l'académie de fille à Ste. Elizabeth, pour do	75	0	0	0	0	0	
	Rév. J. H. Harper.....	do aux écoles de garçons et de filles à St. Grégoire, à £50 chaque, pour do	100	0	0	0	0	0	
	Joseph V. Genest.....	do école supérieure, Gentilly, do	50	0	0	0	0	0	
	Rév. F. Durocher	do à l'académie supérieure de Belœil, do	100	0	0	0	0	0	
	E. Parent	do au lycée de Varennes, do	75	0	0	0	0	0	
	do	do au pensionnat des filles, à Varennes, pour do	50	0	0	0	0	0	
	J. M. Ferrès	do au lycée de Sutton, pour do	75	0	0	0	0	0	
	Sœur Vénonique de Crucifix	do à l'académie des filles à Longueuil, pour do	50	0	0	0	0	0	
	Rév. J. Maurault.....	do à l'école supér. de St. Thomas de Pierreville, do	50	0	0	0	0	0	

J. Rousseau	La Baie du Febyvre do, do	50	0	0	0	0	0	0	
J. B. Guévremont.....	l'école des filles des sœurs à Sorel, pour do	50	0	0	0	0	0	0	
Rév. J. L. Brassard.....	l'école supérieure de la conversion de St. Paul, pour do	50	0	0	0	0	0	0	
Rév. J. Barret	do do modèle de St. Liguori, do	37	10	0	0	0	0	0	
John Egan	do l'académie de Clarendon, do	50	0	0	0	0	0	0	
do	do Buckingham, do	50	0	0	0	0	0	0	
John Meikle	do Lachute, y compris £25 pour leur bâtisse, do	75	0	0	0	0	0	0	
Rév. P. H. Harkin.....	do des filles à St. Césaire do	30	0	0	0	0	0	0	
Rév. C. F. Casault.....	do do des filles des sœurs à St. Aime, do	37	10	0	0	0	0	0	
J. B. Daoust.....	do l'institution d'Youville à St. Benoit, do	50	0	0	0	0	0	0	
do	do l'école des filles à Ste. Scholastique, do	30	0	0	0	0	0	0	
Pierre Fortin.....	do l'académie de Laprairie, do	50	0	0	0	0	0	0	
Jacques Catudal.....	do St. Cyprien, do	50	0	0	0	0	0	0	
Jacques Remillard	do l'école supérieure à St. Jacques le Mineur, do	37	10	0	0	0	0	0	
Rév. C. L. Vinet	do do St. Constant, do	37	10	0	0	0	0	0	
Benjamin Dionne	do l'école modèle aux Trois-Pistoles, do	50	0	0	0	0	0	0	
do	do l'académie des sœurs à Kakouma, do	50	0	0	0	0	0	0	
Joseph Bettez	do l'école modèle au village de Somersset, do	50	0	0	0	0	0	0	
Rév. M. Proulx	do l'académie supérieure des filles à Ste. Marie de la Beauce, do	125	0	0	0	0	0	0	
Sœur St. Pierre	do l'académie des filles, Ste. Famille, Isle d'Orléans, do	50	0	0	0	0	0	0	
John O'Farrell.....	do do à Ste. Croix, (sous la direction des sœurs), pour do	50	0	0	0	0	0	0	
Rév. F. Judd.....	do l'école diocésaine, St. Jean, do	100	0	0	0	0	0	0	
Rév. C. F. Casault.....	do l'académie des filles sous la direction des sœurs, pour do	50	0	0	0	0	0	0	
Andrew Cowan	do do de Cowansville, pour do	50	0	0	0	0	0	0	
J. M. Ferrès	do lycée de Missisquoi, pour do	50	0	0	0	0	0	0	
Rév. J. O. Archambault.....	do les académies des garçons et filles, St. Timothée, à £37 10s. chaque	50	0	0	0	0	0	0	
W. L. Felton	do lycée de Cookshire, township d'Eaton, pour 1855	75	0	0	0	0	0	0	
Archibald Cary	do l'école dissidente à Ste. Foye, pour do	50	0	0	0	0	0	0	
A. Maulton	do l'école supérieure de Cassville, pour do	50	0	0	0	0	0	0	
		Porté en l'autre part.....	£	264	37	15	5		505543

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	18 et 14 Vic. ch. 48.....			1898			Total courant.						
			£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.				
	Egerton Ryerson	Comités.—(Continuation.)	18417	5	0	2700	0	0	47825	19	0	50554	3	19	5
		Montant rapporté.....				20808	5	3							
		Cités.													
		A la cité d'Hamilton.....	383	10	6										
		do do Kingston.....	311	10	0										
		do do Toronto.....	792	10	0										
		do do London.....	200	10	0										
		do do de l'Ontario.....	210	0	0				1898	0	6				
		Villes.													
		A la ville de Belleville.....	109	12	9										
		do do Brantford.....	105	0	0										
		do do Brockville.....	96	5	0										
		do do Cobourg.....	90	1	9										
		do do Chatham.....	60	2	6										
		do do Cornwall.....	41	13	0										
		do do Dundas.....	85	12	0										
		do do Goderich.....	40	10	3										
		do do Niagara.....	83	4	6										
		do do Perth.....	53	15	0										
		do do Peterborough.....	57	10	0										
		do do Picton.....	41	9	6										
		do do Port Hope.....	71	7	3										
		do do Prescott.....	52	10	0										

	do	de Ste. Catharine.....	110	15	3	1099	8	9				47825	19	0	50554	3	19	5
		Municipalités de Ville.																
		A la municipalité de la ville d'Amherstburgh.....	52	10	0													
		do do de Barrie.....	35	0	0													
		do do de Guelph.....	60	10	3													
		do do de Simcoe.....	41	2	6													
		do do de Woodstock.....	57	16	9				246	19	6							
		Villages.																
		Au village de Berlin.....	31	1	9													
		do do de Bowmanville.....	47	7	3													
		do do de Brampton.....	23	16	0													
		do do de Caledonia.....	28	16	0													
		do do de Chippawa.....	29	18	6													
		do do de Galt.....	55	5	9													
		do do d'Ingersoll.....	36	13	6													
		do do d'Oshawa.....	27	2	6													
		do do de Paris.....	53	12	9													
		do do de Preston.....	30	0	0													
		do do de St. Thomas.....	34	7	9													
		do do de Smith Falls.....	23	12	6													
		do do de Stratford.....	21	17	6													
		do do de Thorold.....	33	5	0													
		do do de Trenton.....	29	6	3													
		do do de Vienna.....	27	1	0													
		do do de Yorkville.....	34	15	0													
		do do de Windsor.....	31	17	6				589	16	6							
		Nouvelle aide pour les écoles normale et modèle, et pour faire remettre à chaque corporation scolaire et à chaque surintendant local un exemplaire du <i>Journal of Education</i>	1000	0	0													
		Pour l'achat de livres, publications, spécimens, modèles et d'objets nécessaires à la bibliothèque et au musée du Canada.....	500	0	0													
		Porté en l'autre part.....	1500	0	0	27342	10	6										

16 Vic., ch. 185.....

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	£		s.		d.		Total courant.		
			£	s.	d.	£	s.	d.			
16 Vic. ch. 18.	R. L. Denison.....	Agriculture—Ouest.—(Continuation.) <i>Montant rapporté.....</i>	105	15	0	0	0	0	612282	1	1
		Au trésorier du bureau d'agriculture du Haut-Canada, pour le mettre en état de payer aux diverses sociétés d'agriculture de comté la part de l'octroi de la législation à laquelle elles ont respectivement droit de recevoir, pour l'année 1855.									
		Pour le comté d'Addington.....	250	0	0	0	0	0			
		do de Brant.....	150	0	0	0	0	0			
		do de Bruce.....	250	0	0	0	0	0			
		do de Carleton.....	150	0	0	0	0	0			
		do de Durham.....	150	0	0	0	0	0			
		do de Dundas.....	148	10	0	0	0	0			
		do d'Essex.....	250	0	0	0	0	0			
		do d'Elgin.....	250	0	0	0	0	0			
		do de Frontenac.....	150	0	0	0	0	0			
		do de Grey.....	250	0	0	0	0	0			
		do de Glengary.....	150	0	0	0	0	0			
		do d'Hastings.....	250	0	0	0	0	0			
		do d'Haldimand.....	250	0	0	0	0	0			
		do d'Halton.....	250	0	0	0	0	0			
		do d'Huron.....	150	0	0	0	0	0			
		do de Kent.....	250	0	0	0	0	0			
		do de Lincoln.....	150	0	0	0	0	0			
		do de Lambton.....	250	0	0	0	0	0			
		do de Lanark.....	150	0	0	0	0	0			
		do de Lenox.....	127	10	0	0	0	0			
		do de Leeds et Grenville.....	250	0	0	0	0	0			
		do de Middlesex.....	250	0	0	0	0	0			
		do de Norfolk.....	250	0	0	0	0	0			

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	£		s.		d.		Total courant.		
			£	s.	d.	£	s.	d.			
18 Vic. ch. 30.	William Evans.....	Montant payable à l'association provinciale d'agriculture du Bas Canada, pour l'année 1855.....	150	0	0	0	0	0	9143	10	0
do ch. 18.	do.....	Trésorier au bureau d'agriculture du Bas-Canada, pour le mettre en moyen de payer aux diverses sociétés d'agriculture de comté leur part respective de l'octroi législatif auxquelles elles ont droit pour l'année 1855.	250	0	0	0	0	0	1000	0	0
		Pour cette somme payée au comté d'Argenteuil.....	250	0	0	0	0	0			
		(Cette somme qui a été payée par erreur, a été remboursée depuis que ces comptes sont fermés.)									
		Pour cette somme payée au comté de Berthier.....	250	0	0	0	0	0			
		do division No. 1, Bellechasse.....	95	1	6	0	0	0			
		do do 2, do.....	64	8	9	0	0	0			
		do do 1 et 2, Bonaventure.....	210	0	0	0	0	0			
		Porté en l'autre part.....	869	10	3	0	0	0	1000	0	0
									9143	10	0
									612282	1	1

A G R I C U L T U R E .

CANADA EST.

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	£		s.		d.		Total courant.			
			£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	
18 Vic., ch. 4 et 90.	John McDougall.	Hôpitaux et autres Institutions de Charité.—(Continuat.) Montant rapporté							6239	42	11	1
do	Samuel Gérard.	Montant des dépenses pour le même objet, pour le district des Trois-Rivières, pour l'année expirée le 30 juin 1855.							471	18	10	
do	Eliza M. Massue	Octroi pour venir en aide à la corporation de l'hôpital général à Montréal, pour les années 1854 et 1855, à £1000 par année	2000	0	0							
do	Mme M. Fulford.	do à l'asile des orphelins catholiques romains, Québec, pour do, à £100 par année.	200	0	0							
do	Mme M. M. Mountain.	do aux dames de la société Bienveillante, Montréal, pour les veuves et orphelins, pour 1855.	100	0	0							
do	Mary Ann Tylee	do directeurs de l'asile des orphelins protestants, pour do	100	0	0							
do	Eliza Taylor.	do do asile des orphelins protestants de Montréal, pour do	150	0	0							
do	Julie Quesnel	do do asile des orphelins, Québec	100	0	0							
do	Elizabeth, H. Vankoughnet	do do association des dames charitables de l'asile des orphelins catholiques romains, Montréal, pour do	100	0	0							
do	Rév. J. M. Kerr	do do refuge des orphelins protestants et société de secours aux filles, pour do	200	0	0							
do	Augusta Durnford	do do asile des orphelins catholiques romains à Toronto, pour 1854 et 1855, à £200 par année	400	0	0							
do	Rév. C. F. Casault	do do asile des orphelins à Hamilton pour 1854.	200	0	0							
do		do do hôpital de l'université de la maternité à Montréal, pour 1855	75	0	0							
do		do do sous les soins des sœurs de la Miséricorde, pour do	75	0	0							

do	Perer Patterson.	do hospice de la maternité, Toronto, pour do.	75	0	0							
do	Rév. J. B. A. Ferland.	do do asile du Bon Pasteur, Québec, pour 1855.	75	0	0							
do	Rév. J. Auclair.	do do hospice de la maternité, pour 1854 et 1855, à £75 par année	150	0	0							
do	Sœur Dechamp.	do do hôpital-général des sœurs de charité, Montréal, pour 1855	250	0	0							
do	Rév. C. F. Casault.	do do les sœurs de la providence, do do.	350	0	0							
do	J. W. Brent.	do do maison d'industrie, Toronto, do do.	500	0	0							
do	John Counter.	do do malades indigents, à Kingston, do do.	750	0	0							
do	Très-Rév. A. McDonell.	do do hôpital de l'Hôtel-Dieu, Kingston, pour 1854 et 1855, à £200 par année.	400	0	0							
do	Rév. C. F. Casault.	do do hôpital catholique romain, Bytown, pour 1855	150	0	0							
do	Sœur Marie Marthe.	do do asile des orphelins catholiques romains, Hamilton, pour 1854 et 1855, à £200 par année.	400	0	0							
do	Rév. C. F. Casault.	do do hôpital St. Patrice, Montréal, pour 1855.	150	0	0							
do	John Collins.	do do inst. pour les maux d'yeux et d'oreilles do do.	50	0	0							
do	Thomas A. Evans.	do do dispensaire de Montréal, pour do do.	50	0	0							
do	T. P. Blatherwick.	do do asile militaire du Canada, pour les veuves et orphelins, Québec, pour do	50	0	0							
do	Mme M. Fulford.	do do maison de refuge, pour do do.	150	0	0							
do	J. W. Brent.	do do hôpital-général, Toronto, pour 1854 et 1855.	3000	0	0							
do	John Counter.	do do do Kingston, pour 1855.	1000	0	0							
do	R. M. Kerr.	do do do Hamilton, pour 1854.	800	0	0							
do	Agar Yelding.	do do hôpital protestant, Bytown, pour do do.	150	0	0							
do	James McKirdy.	Montant des dépenses de l'asile des aliénés à Toronto, depuis le 1er octobre 1854, jusqu'au 31 décembre 1855.	15125	9	2							
do	do	A compte pour le même objet, pour l'année 1856.	165	13	2							
do	Louis Massue.	Montant des dépenses de l'asile des aliénés (Beauport) près de Québec, pour l'année 1855, y compris la balance de 1854, de £65 4s. 9d.	15292	2	4							
do	Hôpital de marine et des émigrés.	Cette somme votée dans les estimés de 1855, pour les dépenses de l'hôpital de marine et des émigrés, Québec, pour l'année 1854.	8074	5	0							
Total, hôpitaux et institutions de charités.			1836	18	10							
Porté en l'autre part.			39317	8	0							
			669259	19	1							

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	£		s.		d.		Total courant.			
			£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	
13 et 14 Vic. chap. 12...	W. E. Logan	Neuf mois de salaire comme géologue provincial, jusqu'au 30 septembre 1855, à £555 11s. par année.	416	13	3				669	259	19	1
	Alexander Murray	Douze mois de salaire comme assistant do jusqu'au 31 décembre 1855.	333	6	8							
	Thomas Hunt	Neuf mois de salaire comme chimiste do jusqu'au 30 septembre 1855, à £300 par année.	225	0	0							
	W. E. Logan	A compte des déboursés de l'exploration, durant l'année expirée le 31 mars 1856.	600	0	0							
		Total, exploration géologique.							1574	19		11
MILICE ET ENROLEMENT.												
18 Vic. ch. 77.	Col. G. F. DeRottenburg	Six mois de salaire comme adjudant-général de milice, jusqu'au 31 décembre 1855, à £750 par année.	375	0	0							
	D. G. McDonell	Douze mois de salaire comme député adjutant-général, ouest, jusqu'au 31 décembre 1855.	500	0	0							
do. ch. 89.	do	Six mois d'augmentation comme do jusqu'au 30 juin 1855.	30	0	0							
do. ch. 90.	A. DeSalaberry	Do comme député adjutant-général, est.	530	0	0							
do. ch. 90.	Charles Peticlair	Douze mois de salaire comme clerc dans le département, jusqu'au 31 décembre 1855.	185	0	0							
do. ch. 89.	do	Augmentation comme do, jusqu'au do	46	5	0							
do. ch. 90.	Joshua Thompson	Huit mois de salaire comme do, jusqu'au 31 août 1855, à £225 par année.	150	0	0							

do ch. 89.	do	Augmentation comme do, jusqu'au do	30	0	0							
do ch. 90.	Robert Berry	Quatre mois de salaire comme do, jusqu'au 31 décembre 1855, à £225 par année.	75	0	0							
do ch. 89.	do	Augmentation comme do, jusqu'au do	15	0	0							
do ch. 90.	P. L. McDonell	Douze mois de salaire comme messenger, jusqu'au do	270	0	0							
do ch. 89.	do	Augmentation comme do, jusqu'au do	37	10	0							
do ch. 90.	H. Smeaton	Douze mois de salaire comme messenger, jusqu'au do	187	10	0							
do ch. 89.	do	Augmentation comme do, jusqu'au do	75	0	0							
do ch. 90.	John G. Irvine	Douze mois de salaire comme aide-de-camp provincial, jusqu'au do.	18	15	0							
do ch. 89.	do	Augmentation comme do, jusqu'au do	300	0	0							
do ch. 90.	D. G. McDonell et A. DeSalaberry	Montant des dépenses contingentes de leur département, pour l'année finissant le 30 juin 1855.	60	0	0							
do ch. 90.	Col. G. F. DeRottenburg	Payée à William Drum, pour meubles fournis à son département comme adjudant général de milice.	292	11	5							
do ch. 90.	W. A. Leggo	Pour un sceau et une presse, pour do	33	11	6							
do ch. 90.	William R. Wright	Salaire comme clerc additionnel dans le bureau, depuis le 22 oct. au 31 déc. 1855, à £187 10s. par ann.	510	7	7							
9 Vic. ch. 26.	D. McDonell	Pour payer certaines dépenses de 2 c. martiales ordinaires, pour le 4ème bataillon de la milice d'Haldimand.	36	6	10							
do ch. 90.	Lieut. Col. J. G. D. Tulloch	Pour le mettre en moyen de payer les pensionnaires enrôlés stationnés à Toronto. London, Niagara, Prescott et Bytown, pour l'année expirée le 31 déc. 1855.	368	0	4							
do ch. 90.	do	do la compensation due aux pensionnaires, au lieu de terres, pour les neuf mois expirés do	611	7	7							
do ch. 90.	E. P. Taché, Receveur Général	Octroi pour armer et équiper une milice volontaire dans le Haut-Canada.	7878	15	4							
		Total	1825	0	0							
		Total	10000	0	0							
		Total	22655	17	3				67088	4	19	0

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	S E R V I C E.	£			s.			d.			Total courant.		
			£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
12 Vic., c. 63.	Col. G. F. DeRottenburg	<i>Milice et Enrôlement.—(Continuation.)</i> <i>Montant rapporté</i>	22655	17	3	67083	4	19	0					
	Doctor A. T. Michaud.	Allocation comprenant les frais de voyage comme commissaire, nommé pour s'enquérir et faire rapport sur les moyens de réorganiser la milice canadienne, et autre fin.....	34	10	0									
	Docteur P. Beaubien..	Pour examiner et donner des certificats à 23 miliciens blessés, à £1 10s. chaque.....	3	0	0									
	Docteur Joseph Morrin.	do et do à 2 do	19	10	0									
	Docteur G. Badeaux..	do et do à 4 do	6	0	0									
		Total, milice et enrôlement.....	63	0	0	23050	0	6						
14 et 15 Vic. ch. 52.....	Lyman, Savage et Cie.	ENTRETIEN DES PHARES. Pour huile fournie aux phares, Canada Ouest, durant 1855.....	2400	0	0									
	J. Mathewson et fils..	do do aux do	256	10	0									
	A. H. Wilson.....	do do aux do	11	16	3									
	Alexander Fraser.....	do do aux do	32	8	1									
	E. P. Taché.....	Pour approvisionnement fourni aux phares do	33	13	2									
	A. Levy.....	do do aux do	118	14	6									
	L. J. Beivear.....	do do aux do	123	6	11									
	R. K. Chisholm.....	do do aux do	46	18	0									
	James Dougan.....	Pour réparations au phare à Port Dalhousie	9	10	0									
	George Ellis.....	Pour ouvrage fait et matériaux fournis aux phares	21	12	0									
	L. Shookluna.....	do do	27	0	11									

D. C. Smith.....	do	50	0	0										
Thomas Hewitt.....	do	220	0	2										
H. Jones et Cie.....	do	200	0	0										
C. Garth.....	do	156	8	7										
Robert Francis.....	Pour payer les salaires de certains gardiens des phares, etc., en 1855.....	156	7	6										
Thomas A. Begly.....	A compte de l'entretien d'iceux	150	0	0										
J. W. Harper.....	do de son salaire comme clerc dans le département des trav. pub. pour services rendus pour do	58	12	4										
James Turnbull.....	do do	22	10	0										
Joseph Guy.....	do do	58	6	8										
W. Sweetman et autres.	Montant à eux payé pour salaires et allocations comme gardiens des phares, Haut-Canada, durant l'année 1855.....	2252	7	3										
A. Lemoine.....	A compte des salaires des gardiens de la maison de la Trinité de Quebec et des phares, y compris les dépenses contingentes de ce bureau, pour l'année 1855.....	10100	0	0										
do	Pour le metre en état de liquider les dettes dues par la Trinité à la succession de A. S. Scott et G. W. Taylor	6332	16	3										
F. Baby.....	Pour services rendus à la maison de la Trinité, Québec, durant l'année 1855, en posant les bouées, etc.	1000	0	0										
James Holmes.....	A compte de diverses dépenses de la maison de la Trinité de Montréal, durant l'année 1855	17432	16	3										
R. Cassels.....	Lettre de change sur Halifax en faveur de James McNab, receveur-général de la Nouvelle-Ecosse, pour £1255 16s., à 1 par cent. de prime, étant la part payable par cette province pour rencontrer les dépenses pour l'entretien des phares sur les îles de St. Paul et Scatterie, dans le golfe, pour les années 1853 et 1854.....	2500	0	0										
do ch. 4.	Firmin Levesque.....	Etant le salaire dû à feu J. O. Gamache, comme gardien d'un dépôt de provisions, baie Ouest, Anticosti, depuis le 1er juillet jusq. 2 octobre 1854, à £50 par année	15	18	0									
	Bernard Bradley.....	Six mois de salaire comme do à Shallop Creek, do, jusqu'au 30 juin 1855.....	25	0	0									
		Total	40	18	0									
		Porté en l'autre part.....	40	18	0									
		Total courant	27532	3	5	69388	4	19	6					

No. 12.—(Continuation.)

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	£		s.		d.		Courant.		Total courant.			
			£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.			
18 Vic. ch. 4.	A. Lemoine.....	Entretien des Phares.—(Continuation.)	40	18	0	27	52	3	5	69	388	4	19	6
do	Thomas Evans.....	Montant rapporté.....	7	12	6									
do	Pierre Brochu.....	Approvisionnements pour tels dépôts, y compris les arrages de £362 6s. 5d., depuis 1854.....	12	10	0									
do	Jonathan Noble.....	Six mois d'allocation pour résider à Assaméquan, jusqu'au 31 décembre 1854.....	12	10	0									
do	Marcel Brochu.....	do pour secourir les voyageurs sur le chemin de Kempt, jusqu'au 30 juin 1855.....	12	10	0									
do	C. R. Coker.....	do do jusqu'au do	12	10	0									
do	Thomas C. Lee.....	do do au pied du Matapédia, jusqu'au do.	50	0	0									
do	P. Fortin.....	Spécifications pour la construction d'une goélette pour la protection des pêcheries.....	19	3	9									
do	do	A compte pour la construction d'icelle.....	19	7	1									
do	do	do do	13	15	0									
do	do	do de son salaire comme magistrat spécial, et celui du capt. Talbot, son équipage, et autres dépenses se rattachant à son voyage pour protéger les pêcheries dans le golfe durant la saison de 1855, à bord de la goélette <i>La Canadienne</i>	15	40	9									
do	M. Caron.....	Montant du pilotage de la goélette <i>La Canadienne</i> depuis Québec jusqu'à l'île du Bic.....	8	13	3									
do	J. G. Clapham.....	Pour services professionnels se rattachant do	6	8	8									
do	Oliver et Cie.....	Pour ouvrage fait pour do	4	4	8									
do	F. Baby.....	Pour l'emploi d'un bateau-à-vapeur pour monter le capt. Fortin et ses gens du golfe St. Laurent, dans l'automne de 1854.....	5	40	0									
do	Philip Whitty.....	Pour réservoirs d'eau et pompes fournis à la goélette pour la protection des pêcheries.....	15	1	17									

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	£		s.		d.		Courant.		Total courant.	
			£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	
18 Vic. ch. 89	Thomas C. Lee.....	Pour le paiement en partie de son équipement.....	52	6	5							
do	A. McLimont.....	Pour assurance de do	136	10	0							
do	Louis Poire.....	Pour tonnage d'icelle, en juillet dernier, depuis la Pointe aux Lièvres jusqu'à Québec.....	10	0	0							
do	Thomas Menzies.....	Pour son inspection spéciale et l'avoir classée pour le service des pêcheries.....	18	15	0							
do	do	Total, phares, etc.....	368	18	5							
do	do	É M I G R A T I O N .										
do	A. C. Buchanan.....	Deux mois de salaire comme agent en chef des émigrants, jusqu'au 31 Décembre 1855.....	4	44	8							
do	do	do augmentation do, jusqu'au do	60	0	0							
do	do	Dépenses contingentes ordinaires de son département pour les dix-huit mois expirés le 31 décembre 1855, à £307 16s. 6d. par année.....	504	8	8							
do	do	Cette somme pour couvrir les dépenses de l'émigration telle que votée dans les estimés de 1855.....	461	13	3							
do	do	Total, Emigration.....	1500	0	0							
do	do	P E N S I O N S .										
do	Samuel Gale.....	Deux mois de pension comme ci-devant juge à Montréal, jusqu'au 31 décembre 1855.....	600	0	0							
do	J. R. Rolland.....	Pension comme do depuis le 27 janvier jusqu'au 30 sept. 1855, à £816 16s. 4d. par année.	552	5	3							
do	Mme Rottot.....	Trois mois de pension, jusqu'au 31 mars 1855.....	10	0	0							
do	A. DeSalaberry.....	Neuf do do, jusqu'au 30 septembre 1855, à £55 11s. par année.....	41	13	3							
do	Jane Livingstone.....	Doze do do, jusqu'au 31 décembre 1855.....	55	11	0							
do	G. H. Ryland.....	do do, comme ci-devant secrétaire du bureau des biens des jésuites, jusqu'au do	50	0	0							
do	do	do do, comme ci-devant greffier du conseil exécutif du Bas-Canada, jusqu'au do	111	2	0							
do	do	Total, Pensions.....	268	6	3							
do	do	Total, Emigration et Pensions.....	1152	5	3							
do	do	Total, Courant.....	3289	4	6							
do	do	Total, Total courant.....	7592	45	8							

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	£		s.		d.		Courant.			Total courant.			
			£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	
18 Vic. ch. 90.	Dame Helen McDonell.	Neuf mois d'allocation sur la réclamation de son doire, pour certaine propriété prise par le gouvernement, par les commissaires du canal Welland, payée durant l'année 1855, à £50 par année.	1072	14	10				10303	13	8	7292	45	7	8
		<i>Montant rapporté.</i>													
		Total, pensions.	37	10	0				1110	4	10				6
		INSTITUTIONS PUBLIQUES.													
do ch. 4 et 90.	A. F. Holmes.	Montant de l'octroi en aide à la faculté de médecine du collège McGill, pour l'année 1855.	250	0	0										
do ch. 90.	Louis Boyer.	école de médecine, Montréal, pour do	250	0	0										
do ch. 90.	James Sampson.	do do Kingston, pour l'année 1854 et 1855, à £250 par année	500	0	0										
do ch. 90.	G. T. Cary.	do do société historique et lit. de Québec, pour 1855.	50	0	0										
do ch. 4 et 90.	Benjamin Workman.	do do de l'histoire natur., Montréal, do	50	0	0										
do ch. 4 et 90.	John Boomer.	do do à l'Institut des artisans, Québec, do	50	0	0										
do ch. 4 et 90.	Alexander Murray.	do do do Montréal, do	50	0	0										
do ch. 4 et 90.	John Harrington.	do do do Toronto, do	50	0	0										
do ch. 4 et 90.	Samuel Morley, junior.	do do do London, C. O., do	50	0	0										
do ch. 4 et 90.	E. C. Campbell.	do do do Niagara, pour les années 1854 et 1855, à £50 par année	100	0	0										
do ch. 90.	E. C. Thomas.	do do do Hamilton, do à do	100	0	0										
do ch. 90.	George Benjamin.	do do do Belleville, pour l'année 1855.	50	0	0										
do ch. 90.	Thomas Reynolds et A. Thompson.	do do do Brockville, pour do	50	0	0										
do ch. 90.	H. J. Friel.	do do do Bytown, pour do	50	0	0										

do ch. 4.	C. S. Patterson	Pictou, pour do	50	0	0										
do ch. 4.	John P. Grant.	Perth, pour 1854	50	0	0										
do ch. 4.	David Allan.	Guelph, pour do	50	0	0										
do ch. 4 et 90.	George W. Morgan et Archibald McLachlan	do do, St. Thomas, pour les années 1854 et 1855, à £50 par année	100	0	0										
do ch. 90.	Thomas Robson	do do, Brantford, pour do, à do	100	0	0										
do ch. 90.	J. F. Saxon	do do, St. Catherine, pour do, à do	100	0	0										
do ch. 90.	W. H. Tremayne et James Hodgins.	do do, Whitby, pour do, à do	100	0	0										
do ch. 90.	John McDougall.	do do, Trois-Rivières, pour 1855	50	0	0										
do ch. 90.	L. Desrosiers et L. Mott.	do do, Berthier, pour 1854 et 1855, à £50 par année	100	0	0										
do ch. 90.	Henry Groff	do do, Simcoe, pour do, à do	100	0	0										
do ch. 90.	George Alexander.	do do, Woodstock, pour do, à do	100	0	0										
do ch. 90.	Christopher Storke	do do, comté de Peel, pour do, à do	100	0	0										
do ch. 90.	A. McCorkindale	do do, Chatham, pour 1854	50	0	0										
do ch. 90.	Thomas Benson	do do, Port Hope, pour do	50	0	0										
do ch. 90.	Samuel L. Roberts	do do, Stratford, pour 1855	50	0	0										
do ch. 90.	I. S. Sanborn	do do, comté de Sherbrooke, pour 1855	50	0	0										
do ch. 90.	James Hall	do do, Peterborough, pour 1854	50	0	0										
do ch. 90.	William Dickson	do do, Rentrev, pour do	50	0	0										
do ch. 90.	C. J. Laberge	do do, Iberville, pour les années 1854 et 1855, à £50 par année	100	0	0										
do ch. 90.	John Beavans	do do, Fonthill, pour do, à do	100	0	0										
do ch. 90.	William Bath et Thomas Mathieson	do do, Mitchell, comté de Perth, pour do, à do	100	0	0										
do ch. 90.	John Scott	do do, Berlin, pour do, à do	100	0	0										
do ch. 90.	Robert Spence	do do, Dundas, pour do, à do	100	0	0										
do ch. 90.	George K. Chisholm	do do, Oakville, pour do, à do	100	0	0										
do ch. 90.	Robert Spence	do do, Watertown, pour 1854, à do	100	0	0										
		<i>Porté en l'autre part.</i>	3600	0	0							7406	59	6	2

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	£		s.		d.		Total courant		
			£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
18 Vic., ch. 4 et 90	J. B. Crebassa et Ed. O. Heir	Montant rapporté.....	3600	0	0	0	0	0	740659	6	2
do ch. 90	Rév. M. Forgues	Montant de l'octroi en aide à l'Institut des artisans à Sorel, pour les années 1854 et 1855.....	100	0	0	0	0	0			
	R. B. Somerville	do St. Vincent de Paul, pour 1855.....	50	0	0	0	0	0			
	J. Scrivier	do Huntington, pour do	50	0	0	0	0	0			
	Mahon Willet	do Chamblay, pour do	50	0	0	0	0	0			
	Joseph Cary	do Prescott, pour do	50	0	0	0	0	0			
	William Williamson	do Smith's Falls, pour do	50	0	0	0	0	0			
	R. B. Bernard	do Barrie, pour do	50	0	0	0	0	0			
	L. V. Sicotte	do St. Hyacinthe, pour do	50	0	0	0	0	0			
	Robert Spence	do Flamborough-Ouest, pour do	50	0	0	0	0	0			
	James Young	do Galt, pour do	50	0	0	0	0	0			
	John Merkle	do Lachute, pour do	50	0	0	0	0	0			
	L. Champagne	do Lanoraie, pour do	50	0	0	0	0	0			
	D. Fisher	do Bowmanville, pour do	50	0	0	0	0	0			
	H. Finlayson	do Paris, pour do	50	0	0	0	0	0			
	J. S. Sanborn	do association de la bibliothèque et institut des artisans, pour do	50	0	0	0	0	0			
do ch. 4 et 90	Rév. D. Wilson	Institut Canadien, Toronto, pour les années 1854 et 1855, à £250 par année.....	500	0	0	0	0	0			
do ch. 90	F. Vézina	do pour leur bâtisse, pour do et do, à £500 par année.....	1000	0	0	0	0	0			
do ch. 4 et 90	P. R. Lafrenaye	do Institut Canadien, Québec, pour 1855.....	50	0	0	0	0	0			
18 Vic., ch. 4	J. M. Bonacina	do do Montréal, pour les années 1854 et 1855, à £50 par année.....	100	0	0	0	0	0			
		do do à Bytown, pour 1854.....	50	0	0	0	0	0			

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	£		s.		d.		Total courant		
			£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
do ch. 90	G. L. P. Carrière	do, cité d'Outaouais, pour 1855.....	50	0	0	0	0	0			
	J. W. Brent	do athénée, Toronto, pour do	100	0	0	0	0	0			
	James Watson	do association de la bibliothèque et institut des artisans de Huron, pour do	50	0	0	0	0	0			
do ch. 4 et 90	F. E. Juneau	do association des instituteurs, Québec, pour leur bibliothèque, pour do	50	0	0	0	0	0			
	Thomas Pope	do association de la bibliothèque, Québec, pour 1854 et 1855, à £50 par année, et pour livres pour 1854 et 1855.....	250	0	0	0	0	0			
do ch. 90	C. Lightfoot	do école d'industrie et maison de refuge, pour 1855.....	100	0	0	0	0	0			
	G. A. Young	do associat. mercantile de la biblioth. Hamilton, do son institut littéraire, pour do	50	0	0	0	0	0			
	F. E. Juneau	do associat. mercant. de la biblioth. de Montréal, do institut, St. Roch, pour 1854.....	50	0	0	0	0	0			
do ch. 4	A. G. Bussières	do institut littéraire, Laprairie, pour do	50	0	0	0	0	0			
	A. Beauvais	do do, Sherbrooke, do	50	0	0	0	0	0			
	Rév. P. Harkin	do do	50	0	0	0	0	0			
do ch. 90	G. T. Kingston	Six mois de salaire comme principal du collège nautique, Québec, jusqu'au 30 juin 1855.....	230	15	0	0	0	0	7050	0	0
do ch. 89	do	do augmentation do, jusqu'au do	30	0	0	0	0	0			
do ch. 90	Alfred Hamel	Salaire comme assistant do depuis le 1er janvier jusqu'au 21 juin 1855, à £150 par année, et gratification d'un trimestre de son salaire lorsque ses services ont cessé.....	360	15	0	0	0	0			
	G. T. Kingston	do Pour payer les gages du maître de chaloupe, du sergent et du concierge do, jusqu'au do	108	15	10	0	0	0			
	do	do loyer de maison et do depuis le 5 avril 1853, jusqu'au 30 juin 1855.....	100	14	1	0	0	0			
	do	do Balance des dépenses contingentes de son département, jusqu'au do	160	0	0	0	0	0			
	Louis Savard	do Pour ouvrage fait au collège.....	43	16	3	0	0	0	697	5	8
do ch. 4 et 90	Thomas Worthington	do Pour ouvrage fait pour l'observatoire, à Toronto.....	1005	16	0	0	0	0			
	J. B. Cherriman	do Balance de dépenses à lui due pour icelui, jusqu'au 30 juin 1855.....	385	7	2	0	0	0			
	Cumberland et Storm	do Pour services professionnels à do	75	0	0	0	0	0			
	George T. Kingston	do Trois mois de salaire comme professeur de météorologie, jusqu'au 30 septembre 1855, à £300 par année.....	75	0	0	0	0	0			
		Porté en l'autre part.....	1541	3	2	0	0	0	7747	5	8
			£.						740659	6	2

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	S E R V I C E.				Courant.				Total courant.			
		£	s.	d.		£	s.	d.		£	s.	d.	
18 Vic. ch. 90.	George T. Kingston.	<i>Institutions Publiques.—(Continuation.)</i>											
		<i>Montant rapporté.....</i>											
		A compte des salaires et dépenses contingentes du semestre expiré le 31 décembre 1855.....											
		Douze mois de salaire comme surintendant de l'observatoire royal, Québec, jusqu'au 31 décembre 1855.....											
		do de son assistant jusqu'au do.....											
		Dépenses contingentes pour l'année.....											
		Total, institutions publiques.....											
R E M O R Q U A G E.													
18 Vic. ch. 4 et 90.....	F. Baby.....	Montant à lui due pour remorquage en bas de Québec, pour la saison de 1855.....											
		Balance de son contrat pour do au-dessus de Québec, durant l'année 1854.....											
		A compte de do pour 1855.....											
		do de son salaire et frais de voyage comme surintendant.....											
		Pour payer certains travaux pour le service du remorqua. Pour annonces pour do.....											
		do pour do.....											
		A compte des services de la compagnie de navigation océanique à la vapeur.....											
		Total, remorquages.....											

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	S E R V I C E.				Courant.				Total courant.			
		£	s.	d.		£	s.	d.		£	s.	d.	
2 Vic. ch. 2.	William Ermatinger..	<i>P O L I C E.</i>											
		Etant la moitié des dépenses encourues par le commissaire du havre, pour le maintien de la police riveraine de Montréal, depuis mai jusqu'à novembre 1854.....											
		A compte des dépenses contingentes et de la paie d'icelle, depuis le 1er décembre 1854, jusqu'au 30 septembre 1855.....											
		Etant pour un trimestre de loyer de la bâtisse occupée par icelle, comme station, jusqu'au 1er février 1855.....											
		Cette somme votée dans les estimés de 1855, pour couvrir le surplus de dépenses encourues par la police riveraine de Québec en 1854, en sus des droits de tonnage appropriés à ce service par l'acte 14 et 15 Vic., chap. 25.....											
		Pour couvrir le surplus pour le même service en 1855, tel que voté dans les estimés de cette année.....											
		Douze mois de salaire comme inspecteur et surintendant de police, Montréal, jusqu'au trente-et-un décembre 1855.....											
	do	Payé un clerc surnuméraire dans son bureau pour do, à 10s. par jour.....											
	do	Pour 4 jours de frais de voyage pour le service public, à 35s. par jour.....											
	do	Pour dépenses contingentes de son bureau pour 1855.....											
	do	Montant de la paie de deux hommes de police, depuis le 1er janv. 1855, jusq. 31 janv. 1856, à 5s. p. jour ch.											
	John Maguire.....	Douze mois de salaire comme inspecteur et surintendant de police, Québec, jusqu'au 31 décembre 1855.....											
	do	Pour travail de surcroît fait en conformité d'une adresse de l'assemblée législative.....											
		Porté en l'autre part.....											

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	£ s. d.		£ s. d.		Total courant.				
			£	s.	d.	£	s.	d.			
2 Vic. ch. 2.	John Maguire.....	<i>Police.—(Continuation.)</i> <i>Montant rapporté.</i>	302	10	0	4317	2	8	798311	13	11
	do	Dépenses contingentes de son bureau, pour l'année expirée le 30 juin 1855.....	20	19	10						
	do	Habilléments d'été et d'hiver, pour deux hommes de police. Payé 11 mois à deux hommes de police, i.e. depuis le 1er janv., jusq. 30 nov., 1855, à 5s. par jour chaque.....	30	0	0						
		Total, police.....	490	5	10	1197	15	10	551	4	18
											6
18 Vic. ch. 90.	E. R. Fréchette.....	<i>IMPRESSIONS DIVERSES.</i> A compte de l'impression du 2me et 3me volumes des édits et ordonnances, Bas-Canada, tel que requis en vertu d'une adresse de l'assemblée législative du 8 juin 1853.....	3900	0	0						
	Thomas Amiot.....	Pour faire face aux dépenses de la surintendance d'icelle.....	50	0	0						
18 Vic. ch. 4 et 90.....	James Beatty	Pour l'impression des règles et réglemens des cours de division, Haut-Canada.....	74	10	0				3950	0	0
	John Donaghue et Cie.....	do du rapport du bureau de santé, anglais et français en vertu d'une adresse de l'assemblée législative du 23 octobre 1854.....	106	6	3						
	E. R. Fréchette.....	do pour le bureau du secrétaire provincial, depuis le 24 décembre 1853, jusqu'au 30 juin 1855.....	103	18	9						

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	£ s. d.		£ s. d.		Total courant.				
			£	s.	d.	£	s.	d.			
16 Vic. ch. 156.....	Derbshire et Desbarats.....	Balance de leur compte pour abonnement à la Gazette du Canada, fournie à divers fonctionnaires de la province, y compris la publication des proclamations, etc., pour l'année expirée le 30 juin 1855.....	15	3	4	1212	7	3			
	Thomas A. Begly.....	Total, impressions diverses.....	53	15	0				1497	2	3
	Charles Baillargé.....	<i>TRAVAUX ET ÉDIFICES PUBLICS.</i> Payé à MM. Brown, Baillargé et Larue, pour services se ratt. à la cons. de la maison de douane, Québec. Pour services professionnels do.....	93	5	11	68	18	4			
16 Vic. ch. 156.....	Drake et Tabb	A compte de travaux faits pour un nouveau bureau de poste, Montréal.....	107	3	11						
	Gillard et Kelland	do do do pour do.....	188	14	7						
	John Wells	do do do pour do.....	76	9	2						
	Joseph Andrews.....	do do do pour do.....	114	18	9						
	George Morrison.....	do do do pour do.....	25	0	0						
	Hearle et Date	do do do pour do.....	6	5	0						
	Robert Hammond.....	do do do pour do.....	6	15	0						
	Ostell et Perrault.....	Pour services professionnels comme architecte, do.....	41	13	4						
	J. W. Harper	Pour deux mois de salaire payé d'avance, comme clerc dans le département des travaux publics.....	475	0	0	660	5	8			
16 Vic. ch. 151.....	J. Buchanan	Achat de terrain pour un nouveau bur. de poste, Hamilton.	3907	12	7						
18 Vic. ch. 4 et 90.....	Sharpe et Houston.....	Pour ouvrage fait pour do.....	500	0	0						
	Gilbert Griffin.....	Pour do pour do.....	225	0	0						
	Cumberland et Storm..	Pour services professionnels pour do.....				5107	12	7			
18 Vic. ch. 90.	E. Moore, J. F. Moor, et Henry McKinstry.	Pour achat de terre pour bâtir une maison de douane à Hamilton.....	2000	0	0						
	Pringle et Bridges.....	Pour services professionnels se rattachant à do.....	15	2	9	2015	2	9			
		<i>Porté en l'autre part</i>				7851	19	4			8

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	S E R V I C E.	£		s		d.		Total courant.		
			£	s	d.	£	s	d.			
18 Vic. ch. 4.	John Kane A. McEwen George Sheppard Henry Atkinson	Travaux et Édifices Publics.—(Continuation.) <i>Montant rapporté</i> Pour ouvrage fait à Spencer Wood. do Pour arbres fournis do Pour l'intérêt sur l'achat de do	1134	4	6	15518	15	7	804173	14	8
18 Vic. ch. 90.	John Jones	Neuf mois de loyer de la bâtisse, Québec, occupée par les départements du receveur et de l'inspecteur général, depuis le 1er novembre 1854 jusqu'au 1er août 1855, à £240 par an, y compris £10 pour taxes	190	0	0						
	R. E. Caron	Douze do de do, rue St. Louis, occupée par la Législature jusqu'au 1er novembre 1855	275	0	0						
	H. A. Triggé	do de do, rue Ste. Anne, occupée par l'adjutant général de milice, jusqu'au do	145	0	0						
	William Hunt	do de do, rue St. Louis, occupée par la législature, jusqu'au do	125	0	0						
	Archibald Campbell et S. Lelièvre	Quatre do salle de musique, do, depuis le 1er mars jusqu'au 1er juin 1855, à £175 par mois	700	0	0						
	Rév. E. W. Sewell	Douze do de l'hôtel St. George, Québec, occupé par le secrétaire provincial et autres bureaux, jusqu'au 1er novembre 1855	475	0	0						
	Thomas Amitot	Neuf do de la maison d'Adèle Fortier, occupée par le bureau d'agriculture, etc., jusqu'au do	98	19	3						
	George Day	do bureau du maître du havre, jusqu'au do	22	10	0						
	Thomas A. Begly	Payé do do	48	10	0						
	B. C. A. Gugy	Pouze mois de loyer de la bâtisse occupée par le bureau des ordres d'argent, Québec, jusqu'au 1er mai 1856	125	0	0						
	J. M. Strachan	Six mois de loyer des chambres d'Albany, occupées par l'adjutant général de la milice et le bureau d'agriculture, etc., jusqu'au 31 décembre 1854	200	0	0						

C. E. Romain	Douze do de maison, coin des rues Adélaïde et York, occupée par le département des travaux publics, jusqu'au 1er novembre 1856	275	0	0							
George Ridout	Trois do de l'hôpital général, occupé par le conseil exécutif et autres départements, jusqu'au 31 décembre 1855	37	10	0							
F. H. Heward	Pour l'assurance des édifices publics, Toronto	36	0	0							
Henry Chapman	do do bâtisses du gouvernement, Montréal	41	5	0							
Ryan, frères et Cie	do do do, Toronto	59	17	6							
John Russ	do do Spencer Wood, Québec, sur £2000	15	0	0							
Forsyth et Bell	do do do £2500	21	17	6							
Gillespie, Moffatt et Cie	do do do £1500	13	2	6							
Burroughs et Fiset	Pour renouvellement de do du palais de justice, Québec, au montant de £1000	57	0	0							
Ryan, frères et Cie	Pour l'assurance du bureau de poste	15	0	0							
William Turnet	Pour do extra sur les bâtisses du parlement et l'ancien hôtel du gouvernement, Toronto	16	10	0							
Corporation de Québec	Pour cotisations sur les édifices publics	76	7	1							
John Nixon	Pour taxes à Toronto, pour 1855	9	13	3							
Sarah Usher	Pour six mois de salaire comme gardien de bureau en charge des chambres d'Albany, jusq. 31 déc. 1855	37	10	0							
Michael Walsh	Cinq mois comme messenger, département des travaux publics, jusqu'au 31 décembre 1855	49	9	7							
David Luck	A compte des dépenses encourues pour les soins de l'hôtel du gouvernement, Montréal	151	11	3							
P. Rousseau	Travaux fait pour les édifices publics	35	0	0							
Joseph Moison	do bureau du maître proposé à l'enga.g. des matelots	16	13	4							
David Buchan	do do do	167	6	1							
C. W. Heath	do do do	167	16	6							
C. Baillargé	Pour services à do	26	5	0							
N. McDonald	Pour peindre les jalousies	28	0	0							
N. Wells	Pour ouvrage fait aux édifices publics	9	10	0							
John Kane	do do do	47	10	0							
Peebles	do do do	118	17	2							
D. Phelan	do do do	10	0	0							
Joseph Hébert	do do do	48	10	7							
P. Whitty	do do do	10	5	0							
E. Lamoureux	do do do	42	10	4							
		£	4045	16	11	16800	12	11	804173	14	8
		Porté en l'autre part									

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	£			s.			d.			Total courant.			
			£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	
18 Vic. ch. 90	R. Walsh	Travaux et Edifices Publics.—(Continuation.)	40	45	16	11	16	800	12	11	16	804	173	14	8
	William French	Montant rapporté.....													
	Thomas Andrews	Pour ouvrage fait aux edifices publics.....	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Louis Savard	do	20	16	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	M. Mernagh	do	97	0	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	John Pye	do	128	0	11	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	S. Corneil	do	185	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	C. McDonald	do	230	18	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	W. et J. McKay	do	18	10	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Thomas Hewitt	do	46	13	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	A. Duff	do	67	4	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Richard Clancey	do	48	12	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	F. P. Rubidge	do	38	13	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16 Vic., ch. 155	Sarah Usher	Salaires comme gardien d'une partie des edifices publics, Toronto, jusqu'au 1er janvier 1855.....	20	8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Thomas Andrews	do	33	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	J. Dorval	do	79	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	C. Chateauvert	do	1022	7	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	C. Baillargé	do	57	6	9	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Jean Benoit	do	141	0	9	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	F. Belleau	do	64	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Charles Côté	do	70	15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	L. Savard	do	117	11	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Joseph Bacquet	do	21	11	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		do	79	3	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		do	12	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	£			s.			d.			Total courant.			
			£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	
14 et 15 Vic. ch. 46	C. E. Anderson	Armoire de shreté.....	41	13	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Montreal et Gerard	do	27	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	W. French et autres	do	66	6	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Joseph Petitclerc	do	35	12	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	W. W. Wheeler	do	10	17	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	David Luck	do	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	John Pye	do	25	7	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	William H. Pin	do	2337	19	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Wolton et Netting	do	158	0	11	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	John Goodall	do	127	6	7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	A. Willock	do	214	6	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	A. Cameron	do	72	5	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Peter R. Lamb	do	28	2	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	William Hay	do	25	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Thomas Sauter	do	26	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18 Vic., ch. 113	John Glass	A compte des travaux faits aux edifices du parlement, Toronto.....	2989	6	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	P. Monsell, garde-mag. de l'ordonn. Bytown	do	26672	12	8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	David Armstrong	do	150	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		do	26522	12	8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		do	2276	2	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		do	10939	8	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		do	27	17	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		do	39766	0	9	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		do	804173	14	8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Porté en l'autre part.

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	£ s. d.		Courant.		Total courant.	
			£	s.	£	s.	£	s.
8 Vic. ch. 4.		<i>Montant rapporté.....</i>						989448 11 6
		DÉDUCTIONS A FAIRE SUR LE REVENU DES DOUANES.						
		<i>Port de Montréal.</i>						
	T. Bouthillier.....	Salaires collecteur pour l'an. expirée le 5 janv. 1856	810	0	0			
	Isidore Mallon.....	do comme inspecteur et gardien de l'entrepôt, pour do.	400	0	0			
	J. W. Taylor.....	do comme do à Longueuil, depuis le 6 janvier jusqu'au 5 octobre 1855, à £250 par année.....	187	10	0			
	B. Burland.....	do comme do préposé au débarquement à Rouse's Point, pour l'année expirée le 5 janvier 1856.....	300	0	0			
	John Jordan.....	do comme 1er préposé au débarq. et visiteur, pour do.	300	0	0			
	C. W. Maçon.....	do comme 2me do et do pour do.	250	0	0			
	John Gray.....	do comme 3me do et do, depuis le 6 janvier, jusqu'au 5 avril 1855, à £218 15s., et depuis le 6 avril 1855, jusqu'au 5 janvier 1856, à £250 par année.....	250	0	0			
	E. Meyer.....	do comme 4me do et do, depuis le do, jusqu'au do, à £218 15s., et depuis do, jusqu'au do, à £250 par année.....	250	0	0			
	L. Globensky.....	do comme 5me do et do, à Lachine, pour l'année expirée do.....	218	15	0			
	L. C. Vandal.....	do comme 6me do et do, à Rouse's Point pour do.....	187	10	0			
	H. Lacroix.....	do comme 7me do et do, à Longueuil, pour do.....	150	0	0			
	W. S. Williams.....	do comme do et do, à St. Lambert, pour do.....	150	0	0			
	J. Nelson.....	do comme do et do, à St. Hyacinthe, pour do.....	150	0	0			

F. Braun.....	Arrérages de salaire comme do et do entre £112 et £150, depuis le 5 août 1854, jusqu'au 5 janv. c 1855.....	10	8	4				
do	Salaires comme do et do pour le trimestre expiré le 5 avril 1855, à £150 par année.....	37	10	0				
C. Selby.....	Arrérages de salaire comme do et do entre £150 et £187 10s., depuis le 6 janvier jusqu'au 5 avril 1855.....	9	7	6				
do	Salaires comme do et do depuis le 6 avril 1855, jusqu'au 6 janvier 1856, à £187 10s par année.....	140	12	6				
William Bleakley.....	Salaires comme clerc extra, depuis le 5 juin 1855, jusqu'au 5 janvier 1856, à 15s. par jour.....	161	5	0				
Henry Fletcher.....	Salaires comme inspecteur des arrivages pour l'année expirée le 5 janvier 1856.....	225	0	0				
John Lewis.....	do comme 1er clerc, pour do.....	300	0	0				
F. Campion.....	do comme 2me do, pour do.....	250	0	0				
F. Crispo.....	do comme 3me do, pour do.....	250	0	0				
T. Watkins.....	do comme 4me do, pour do.....	250	0	0				
M. Desnoyers.....	do comme 5me do, pour do.....	218	15	0				
W. Christopherson.....	do comme 6me do, pour do.....	187	10	0				
Thomas Barry.....	do comme 7me do, pour do.....	43	13	8				
J. B. Purcell.....	do comme 8me do, depuis le 25 septembre 1855, jusqu'au 5 janvier 1856, à £150 par année.....	300	0	0				
Thomas Bell.....	do comme évaluateur, pour l'année expirée le 5 janvier 1856.....	225	0	0				
W. McNider.....	do comme assistant évaluateur et gardien du magasin d'examen, pour do.....	150	0	0				
J. P. Routier.....	do comme garde-clefs pour do.....	150	0	0				
J. Douglas.....	do comme vérificateur et peseur, pour do.....	125	0	0				
W. Scholtes.....	do comme concierge et messenger, pour do.....	50	0	0				
do	Allocation pour un assistant messenger pour do.....	85	12	6				
R. Wilson.....	Services rendus à H. Burland, à Rouse's Point, durant l'année expirée le 5 janvier 1856.....	2989	5	0				
T. Bouthillier.....	Pour le mettre en état de payer les gages des préposés aux arrivages, pour l'année do.....	1240	5	0				
do	Pour papeterie, impression, frais de justice, assurance, frais de port, combustible, etc., pour do.....	11202	19	6				
	<i>Porté en l'autre part.....</i>	11202	19	6				989448 11 6
		£						11202 19 6

EX VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	£		s.		d.		Total courant.					
			£	s.	d.	£	s.	d.						
18 Vic. ch. 4.	J. W. Dunscomb	Montant rapporté.....							11202	19	6	989448	11	6
	Louis Massue	Port de Québec.												
	A. C. Taschereau	Salaire comme collecteur, pour l'ann. exp. le 5 janv. 1856.	810	0	0									
	C. E. Allan	do comme inspecteur, pour do	460	0	0									
	C. Cazeau	do comme 1er préposé au débarquement, pour do	250	0	0									
	F. Thompson	do comme 2me do	250	0	0									
	W. N. Lee	do comme 3me do	200	0	0									
	L. Blodeau	do comme 4me do	96	5	11									
	N. N. Ross	vier jusqu'au 10 juillet 1855, à £187 10s. par ann. do	187	10	0									
	T. Gauvin	do comme préposé au débarquement, depuis le 27 mai 1855, jusqu'au 5 janvier 1856, à £250 par année.	151	18	9									
	J. B. A. Chartier	do comme 1er clerc, pour l'année exp. le 5 janv. 1856.	270	0	0									
	F. Thompson	do comme 2me do, pour do	250	0	0									
	J. McKeedie	do comme clerc de l'inspecteur, depuis le 6 janvier jusqu'au 11 juillet 1855, à £270 par année.	139	8	9									
	J. P. Meara	do agissant comme do, depuis le 12 juillet 1855, jusqu'au 5 janvier 1856, à do	128	0	4									
	N. Balzaretti	do comme clerc de do depuis le 20 février 1855, jusqu'au 5 janvier 1856, à £250 par année.	243	15	1									
	H. Macaulay	do comme clerc, depuis le 8 février 1855, jusqu'au do, à £270 do	243	15	9									
	George Campbell	do comme clerc surnuméraire, depuis le 4 juin 1855, jusqu'au do do, à 15s. par jour.	162	0	0									
	F. X. Frenette	do comme clerc, depuis le do, do, jusqu'au do, à £200 par année	117	0	8									
		do comme clerc surnuméraire, pour l'année expirée do do, à 12s. 6d. par jour.	228	2	6									
		do comme évaluateur, pour do do, do	218	15	0									

EX VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	£		s.		d.		Total courant.					
			£	s.	d.	£	s.	d.						
	F. X. Méivier	do comme assistant pour do	195	0	0									
	James Scaley	do comme garde-clefs en chef et gardien des magasins, pour do	250	0	0									
	T. Lambert	do comme inspecteur des arrivages, pour do	187	10	0									
	W. N. Lee	Allocation pour services extra, durant l'année expirée do do	13	16	0									
	H. McHugh	Salaire comme vérificateur et peseur, pour l'année expirée do do	100	0	0									
	H. Macaulay	do comme concierge et messenger, depuis le 6 janvier jusqu'au 5 juin 1855, à £100 par année.	41	13	4									
	A. G. Bowden	do comme do do depuis le 6 juin 1855 jusqu'au 5 janvier 1856.	58	6	8									
	J. W. Dunscomb	Pour le metre en état de payer les gages et comptes de pensions des garde-clefs et peseurs et habillement des préposés aux ar., pour l'an. expirée le 5 jan. 1856	1833	5	0									
	do	do de payer le loyer et assurance de la maison de douane et des magasins d'examen. pour do	526	16	6									
	do	do pour service d'une chaloupe, papeterie, impressions, frais de port, combustible, etc., pour do do	87	14	3				8483	14	6			
	William Macrea	Port de St. Jean.												
	do	Salaire comme collecteur, pour l'an. expirée le 5 jan. 1856	500	0	0									
	do	Loyer de bureau, pour do	60	0	0									
	L. Fournier	Pour combustible, papeterie, frais de port, etc., pour do.	30	1	0									
	J. J. Fox	Salaire comme préposé au débarquement, pour do	200	0	0				790	1	0			
	do	Port d'Anherst.												
	do	Salaire comme collecteur, pour le trimestre expiré le 5 janvier 1855, à £100 par année, et pour les trois trimestres expirés le 10 octobre 1855, à £200 par année.	175	0	0									
	do	Pour loyer de bureau, pour do	12	0	0									
	do	Pour payer les services des préposés aux arrivages, depuis le 1er juin jusqu'au do	66	0	0									
		Porté en l'autre part.....	253	0	0				20483	15	0	989448	11	6

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	S E R V I C E.	£		s.		d.		Total courant.		
			£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
8 Vic. ch. 4.	J. J. Fox	Port d'Amherst.—(Continuation.)	253	0	0	20482	15	0	989448	11	6
	J. McCormick	Montant rapporté.	11	0	0						
		Pour combustible, papeterie, etc., pour l'an. expirée do... Salaire comme préposé au débarquement depuis le 1er juin jusqu'au 10 octobre 1855, à £93 15s. par an.	32	10	8	296	10	8			
	T. J. Taschereau	Port de Beauce.				75	0	0			
	P. E. Watier	Salaire comme collecteur, pour l'an. expirée le 5 jan. 1856.	75	0	0						
	do	Loyer de bureau, pour	6	0	0	81	0	0			
	C. Stewart	Port de Clarenceville.									
	do	Salaire comme collecteur, pour l'an. expirée le 5 jan. 1856.	125	0	0						
	George Gunn	Loyer de bureau, pour	20	0	0						
	A. Holden	Salaire comme donanier, depuis le 6 avril 1855 jusqu'au 5 janvier 1856, à £75 par année.	56	5	0						
		do comme do, pour l'année expirée do	50	0	0						
	James Thompson	Port de Coaticook.				251	5	0			
	do	Salaire comme collecteur, pour l'an. expirée le 5 jan. 1851.	205	0	0						
	do	Loyer de bureau, pour	25	0	0						
	E. D. Phillips	Papeterie, frais de port, etc., pour l'année 1854 et 1855.	20	2	8						
	C. O'Connor	Salaire comme insp., pour l'année expirée le 5 jan. 1856.	187	10	0						
		do comme préposé au débarquement, pour do	170	0	0						

Aaron Workman	do	do comme do, pour do	75	0	0						
		Loyer de bureau, combustible et papeterie, au port d'Herford, pour les années 1854 et 1855, à £35 par année.	50	0	0						
John Mullins		Salaire comme donanier, depuis le 16 mars jusqu'au 5 juillet 1856, à £93 15s. par année.	28	16	7						
Thomas Barry		do comme do, depuis le 6 juillet 1855 jusqu'au 3 janvier 1856, à £93 15s. par année.	46	17	6						
Charles Taylor		do comme do à Eaton, depuis le 12 avril 1855 jusqu'au 5 janvier 1856, à £55 par année.	39	14	0	893	0	9			
		Port de Dundee.									
John Cameron		Salaire comme collecteur, pour l'ann. exp. le 5 jan. 1856	150	0	0						
do		Pour arrrages de l'augmentation de salaire, pour le trimestre expiré le 5 janvier 1855.	6	5	0						
do		Pour combustible, frais de port, papeterie, etc., pour les années 1854 et 1855.	20	8	9						
J. H. Smith		Salaire comme préposé au débarquement, depuis le 6 janvier jusqu'au 5 juin 1855, à £125 par année.	52	1	8						
do		Pour arrrages de l'augmentation de salaire, pour le tri- mestre expiré le 5 janvier 1855	6	5	0						
D. McMillan		Salaire comme donanier, pour l'année expirée le 5 jan- vier 1856	15	0	0	250	0	5			
		Port de Frelighsburg.									
A. Kemp		Salaire comme collecteur, pour l'an. exp. le 5 jan. 1856.	125	0	0						
do		Loyer de bureau, combustible, papeterie, etc., pour do	20	0	0						
G. L. Kemp		Salaire comme donanier, pour do	75	0	0	220	0	0			
		Port de Gaspé.									
J. C. Belleau		Salaire comme collecteur, pour l'an. exp. le 5 jan. 1856.	225	0	0						
do		Loyer de bureau, pour l'année expirée le 1er mai do.	12	10	0						
do		Combustible, frais de port, etc., pour l'an. exp. le 5 jan. do.	13	18	8						
do		Service d'une chaloupe pour do	37	5	0						
		Porté en l'autre part.	288	13	8	22549	11	10	989448	11	6

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	£			s.			d.			Total courant.				
			£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.		
8 Vic. ch. 4.	G. LeBoutillier.....	Port de Gaspé.—(Continuation.) <i>Montant rapporté.</i>	288	13	8				225	49	11	10	389	48	11	6
	Edmund Flynn.....	Salaire comme visiteur et préposé au débarquement, pour l'année expirée le 5 janvier 1856.	125	0	0											
	Joseph Kavanagh.....	do comme douanier à Percé, pour 1855 jusqu'au 5 janvier 1856, depuis le 6 juillet	75	0	0											
	J. De Ste. Croix.....	do do à la Rivière au Renard, depuis do jusqu'au do, à do	37	10	0											
	Timothy Spruen.....	do do à Pabos, depuis do jusqu'au do, à do	37	10	0											
	C. Bullock.....	Port de Georgeville. Salaire comme collecteur, pour l'an. exp. le 5 jan. 1856.	100	0	0				601	3	8					
	J. C. Tuck.....	Loyer de bureau, pour do	5	0	0											
	William McGowan.....	Salaire comme douanier, pour do do	62	19	0											
	G. N. Johnson.....	Port d' Hemmingford. Salaire comme collecteur, pour l'an. exp. le 5 janv. 1856.	62	10	0				230	0	0					
	do	Loyer de bureau, pour do	150	0	0											
	James Botham.....	Port d' Hyttingdon. Salaire comme collecteur, pour l'an. exp. le 5 jan. 1856.	20	0	0				170	0	0					
	do	Loyer de bureau, pour do	100	0	0											
			12	0	0				112	0	0					

T. Gordon.....	Port de Lacolle. Salaire comme collecteur, pour l'ann. exp. le 5 janv. 1856.	125	0	0												
do	Loyer de bureau, pour do	20	0	0												
do	Allocation pour chaloupe à la station de la rivière, pour do	10	0	0												
E. Marsh.....	Salaire comme préposé au débarquement, pour do	98	15	0												
George Gunn.....	do comme douanier, depuis le 6 janvier jusqu'au 5 avril 1855, à £75 par année.....	18	15	0					267	10	0					
John Heath.....	Port de L'Isle Verte. Salaire comme collecteur, pour l'ann. exp. le 5 janv. 1856.								100	0	0					
John Fraser.....	Port de New Carisle. Salaire comme collect., pour l'ann. exp. le 5 janv. 1856.	225	0	0												
do	Loyer de bureau, pour do	13	10	0												
do	Pour service de chaloupe, pour do	49	2	11												
Edward Mann.....	Louage de cheval, frais de port, papeterie, etc., pour do.	21	8	0												
W. T. Meagher.....	Salaire comme garde-côte, do, pour do	50	0	0												
do	do comme clerc, depuis le 30 mai 1855, jusqu'au 5 janvier 1856.....	74	16	7												
Robert Busteed.....	do comme douanier à Cross Point, depuis le 18 mai 1855, jusqu'au do, à £75 par année.....	47	7	3												
J. T. Caldwell.....	do comme do à Bonaventure, depuis le do, jusqu'au do, à do	47	7	3												
B. McGie.....	do comme do à Hope et Paspebiac, depuis le do, jusqu'au do, à do	47	7	3												
W. McPherson.....	do comme do à Port Daniel, depuis le 19 mai 1855, jusqu'au do, à do	47	3	2												
W. Harvey.....	do comme do à New Richmond, depuis le 21 mai 1855, jusqu'au do, à do	46	14	11					669	17	4					
P. P. Russell.....	Port de Phillipsburgh. Salaire comme collect., pour l'ann. exp. le 5 janv. 1856.	240	0	0												
do	Loyer de bureau, pour l'année expirée do, do	25	0	0												
	Portés en l'autre part.....	265	0	0					24700	2	10					

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	£			s.			d.			Total courant.					
			£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.			
8 Vic., ch. 4.		<i>Port de Phillipsburgh.—(Continuation.)</i>															
	P. P. Russell	Montant rapporté.....	265	0	0							24700	2	10	989448	11	6
	J. Henderson	Frais de port, papeterie, etc., pour les années 1854 et 55	3	16	5												
	A. Young	Salaires comme inspecteur, pour l'ann. exp. le 5 janv. 1856.	93	15	0												
		do comme douanier, pour do										481	6	5			
		<i>Port de Poitou.</i>															
	J. H. McVey	Salaires comme collecteur pour l'ann. exp. le 5 janv. 1856	125	0	0												
	do	Loyer de bureau et combustible, pour do	18	0	0												
	F. J. Parker	Salaires comme agissant collecteur, depuis le 16 juin jusqu'au 15 décembre, 1855, à £100 par année; et depuis le 16 décembre 1855, jusqu'au 5 janvier 1856, à £75 par année	54	1	5							197	1	5			
		<i>Port de Russelltown.</i>															
	J. Davidson	Salaires comme collect., pour l'ann. exp. le 5 janv. 1856.	125	0	0												
	do	Loyer de bureau, combustible et papeterie, pour do	20	0	0												
		<i>Port de Rimouski.</i>															
	P. Gauvreau	Salaires comme collecteur, pour l'année expirée le 5 janvier 1856.										145	0	0			
		<i>Port de Stanstead.</i>															
	S. H. Dickerson	Salaires comme collecteur, pour l'ann. exp. le 5 janv. 1856	187	0	0												
	do	Loyer de bureau, pour do	25	0	0												
	do	Combustible, papeterie, frais de port, etc., pour les années 1854 et 1855	15	6	3												

A. Patton	Salaires comme inspecteur, pour l'ann. exp. le 5 janv. 1856.	93	15	0													
M. Dixon	do comme ter proposé au débarquement, pour do	93	15	0													
Robert Vincent	do comme clerc, pour do	125	0	0													
F. J. Parker	do comme douanier, depuis le 6 janvier 1855, jusqu'au 15 juin 1855, à £75 par année	33	7	10													
Thomas Barry	do do depuis le 16 juin jusqu'au 5 juillet 1855, à £93 15s. par année.	5	2	9													
J. Mullins	do do pour le semestre expiré le 5 janvier 1856.	46	17	6													
T. Williamson	do comme do pour l'année expirée do	62	10	0								688	4	4			
	<i>Port de Sutton.</i>																
Benjamin Seaton	Salaires comme collecteur, pour l'ann. exp. le 5 janv. 1856.	125	0	0													
do	Loyer de bureau, combustible, papeterie, etc., pour do	20	0	0													
	<i>Port des Trois-Rivières.</i>																
C. H. Godby	Salaires comme collecteur, pour l'ann. exp. le 5 jan. 1856.	187	10	0													
do	Combustible, papeterie, frais de port, etc., pour do	10	14	0													
do	Loyer de bureau, pour do	25	0	0													
	<i>Port de la Rivière à la Truite.</i>																
J. H. Smith	Salaires comme collecteur, depuis le 6 juin 1855, jusqu'au 5 janvier 1856, à £125 par année.	72	18	4													
do	Loyer de bureau, combustible, papeterie, frais de port, etc., pour l'année expirée do	36	17	7													
	<i>Port d'Amherstburgh.</i>																
E. Anderson	Salaires comme collecteur, pour l'ann. exp. le 5 jan. 1856.	250	0	0													
do	Loyer de bureau, pour do	25	0	0													
do	Loyer de magasin, pour do	12	0	0													
do	Combustible, frais de port, papeterie, etc., pour do	14	8	6													
James Hamilton	do do	156	5	0													
Hugh Cameron	Salaires comme proposé au débarquement, pour do	100	0	0													
	do comme douanier, pour do											557	13	6			
	<i>Porté en l'autre port</i>											27347	8	5	989448	11	6

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	£			Courant.			Total courant.								
			£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.						
§ Vic. ch. 4.	W. B. Simpson do do	Montant rapporté. <i>Port de Brockville.</i> Salaire comme collecteur, pour l'an. exp. le 5 janv. 1856. Loyer de bureau, pour do Combustible, papeterie, frais de port, etc., pour do Salaire comme inspecteur, pour do do comme 1er préposé au débarquement, pour do. do comme 2me do, pour do do comme 1er douanier, pour do do do comme 2me do, depuis le 26 septembre 1855, jusqu'au do, à £75 par année.....					
					
			460	0	0				27347	8	5			989448	11	6	
	J. A. Kelly A. Stewart W. M. Dunham C. M. Kelly		27	0	0	41	13	7	218	15	0	180	0	0	156	5	0
	S. S. Finden do do Henry Easton G. St. G. Yarwood	<i>Port de Belleville.</i> Salaire comme collecteur pour l'année expirée le 5 jan- vier 1856..... Loyer de bureau, pour do Combustible, papeterie, frais de port, etc., pour do Salaire comme préposé au débarquement, pour do do comme	
	D. Curtis, junior do do do do	<i>Port de Branford.</i> Salaire comme collecteur pour l'ann. exp. le 5 jan. 1856. Loyer de bureau, pour do do au port extérieur de Caledonia, pour do Combustible, papeterie et frais de port, etc., pour l'an. 1855 Pour le mettre en état de payer J. Rawling et James E. Fitch, pour assistance, durant do	
			250	0	0	15	0	0	915	0	17	13	1	15	15	0	
			20	11	11	20	11	11	1191	15	6	922	15	6	922	15	6

J. E. Fitch	Salaire comme collecteur, pour l'an. exp. le 5 janv. 1856	187	10	0														
J. L. Hammond	do do do	117	3	9	7	16	3											
J. C. Davis	Salaire comme préposé au débarquement, pour l'année expirée le 5 janvier 1856	180	0	0														
	<i>Port de Bytown.</i> Salaire comme collecteur, pour l'an. exp. le 5 jan. 1856. Loyer de bureau, pour l'année expirée le 25 novembre 1855	350	0	0														
Duncan Graham	do do	20	0	0	40	6	9											
J. M. Bonacina	Salaire comme inspecteur, pour do	210	0	0														
Alexander Heney	do comme préposé au débarquement, pour do	125	0	0														
J. S. Lee	do comme clerc, depuis 6 janvier jusqu'au 5 février 1855, à £100 par année	8	6	8														
John Little	do comme douanier, pour l'année expirée le 5 janvier 1856.....	98	15	0														
	<i>Port de Bath.</i> Salaire comme collecteur, pour l'an. exp. le 5 janv. 1856. Loyer de bureau, pour do	125	0	0														
W. J. Fairfield	do do	6	0	0														
J. W. Werner	Salaire comme collecteur, pour l'année expirée le 5 jan- vier 1856.....	156	5	0														
do	Loyer de bureau, pour do	18	0	0														
do	Depenses encourues pour le transporter du port de Mil- ford au port de Brighton	25	0	0														
J. D. Leslie	do Combustible, papeterie, frais de port, etc., pour do Salaire comme inspecteur, depuis le 21 septembre 1855, jusqu'au 5 janvier 1856, à £125 par année.....	6	19	1	36	6	11											
	<i>Porté en l'autre part</i>																	
		242	11	0	31483	11	11		989448	11	6	989448	11	6	989448	11	6	
		847	8	5	131	0	0		242	11	0	31483	11	11	989448	11	6	
		800	13	1					847	8	5	131	0	0	242	11	0	

No. 12.—(Continuation.)

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	£		s		d.		Courant.			Total courant.					
			£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.			
8 Vic. ch. 4.	J. G. Pennefather do	Montant rapporté. Port des Mines de Bruce. Salaire comme collecteur, pour l'an. exp. le 5 jan. 1855. Combustible, papeterie, etc., pour do							31483	11	11				989448	11	6
	W. H. Kittson do do T. Fortye do	Port de Cobourg. Salaire comme collecteur, pour l'an. exp. le 5 jan. 1856. Loyer de bureau, pour do Combustible, papeterie, frais de port, etc., pour do Salaire comme inspecteur à Peterborough, pour do Meubles pour le bureau, papeterie, etc., pour l'année expirée le 5 janvier 1856	283	2	6	17	10	0	135	10	3						
	A. Dixon A. N. Stricker	Salaire comme inspecteur, pour do do comme proposé au débarquement, depuis le 15 juin 1855 jusqu'au 5 janvier 1856, à £150 par année	9	11	11	187	10	0									
	W. Cosgrove do do	Port de Chatham. Salaire comme collecteur, pour l'an. exp. le 5 jan. 1856. Meubles pour le bureau, pour do Pour le mettre en moyen de payer les dépenses de J. Murphy de Québec, durant l'année 1854	218	15	0	31	8	2									
	William McCrea Arthur L. Hill	Salaire comme proposé au débarquement, pour l'année expirée le 5 janvier 1856 do comme do, depuis le 1er juin 1855 jusqu'au 5 janvier 1856, à £93 15s. par année	20	0	0	125	0	0	84	0	10						
		Port de Chippawaouis.	55	19	9				451	2	11						

F. H. Haycock do do	Salaire comme collecteur, pour l'an. expirée le 5 janv. 1856 Loyer de bureau pour do Combustible, frais de port, papeterie, etc., pour les années 1854 et 1855	250	0	0	25	0	0										
M. O'Donohue J. Radcliff do	Salaire comme proposé au débarquement, pour le semestre expiré le 5 juillet 1855, à £125 par année. do comme do, pour l'année expirée le 5 janvier 1856 Dépenses de déménagement pour lui et sa famille, du port de Wallaceburgh à ce port.	63	10	0	93	15	0										
George Twomey A. Deilage	Salaire comme proposé au débarquement, depuis le 9 juin 1855, jusqu'au 5 janvier 1856, à £150 par année. do comme douanier, pour l'année expirée le 5 janvier 1856	86	2	5	93	15	0										
G. C. Wood do A. McDonell	Port de Cornwall. Salaire comme collecteur, pour l'an. expirée le 5 janv. 1856 Loyer de bureau, combustible, papeterie, etc., pour do Salaire comme douanier, pour do	125	0	0	15	4	6										
J. W. Merriman do do H. Lennon do	Port de Cramahé. Salaire comme collecteur, pour l'an. expirée le 5 janv. 1856 Loyer de bureau, combustible, papeterie, etc., pour do Allocation pour louage de cheval lorsqu'il était collecteur à ce port, durant l'année 1853 Frais de port.	150	0	0	20	0	0										
W. B. Sheehan do do T. L. Hammond do	Port de Dunnville. Salaire comme collecteur, pour l'an. expirée le 5 janv. 1856 Loyer de bureau, pour do Combustible, papeterie, frais de port, etc., pour do Salaire comme proposé au débarquement, pour le trimestre expiré le 5 avril 1855, à £125 par année do comme do, depuis le 6 juin 1855, jusqu'au 5 janvier 1856, à do	125	0	0	12	0	0										
J. Murphy	Port en l'autre part.	31	5	0	72	18	4										
			253	14	1				33997	2	11				989448	11	6

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	£		s.		d.		Total courant.		
			£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
8 Vic. ch. 4.	J. Cutler	Port de Dunnville.—(Continuation.) <i>Montant rapporté.</i>	253	14	1	33997	2	11	989448	11	6
	J. W. Taylor	Salaire comme préposé au débarquement, pour le semestre expiré le 5 janvier 1856, à £125 par année do comme inspecteur, pour le trimestre expiré le 5 janvier 1856, à £250 do	62	10	0	378	14	1			
	R. K. Bullock	Port de Dickenson's Landing. Salaire comme collecteur, pour l'an. expirée le 5 janv. 1856. Loyer de bureau, pour do Papeterie, etc, pour do	125	0	0	145	17	6			
	do		20	0	0						
	do		0	17	6						
	W. B. Gwyn	Port de Dundas. Salaire comme collecteur, pour l'an. expirée le 5 janv. 1856. Loyer de bureau, pour do Combustible, papeterie, etc., pour do	250	0	0	294	12	0			
	do		25	0	0						
	do		19	12	0						
	A. McMillan	Port d'Elgin. Salaire comme collecteur, pour l'an. expirée le 5 janv. 1856 Combustible, papeterie, etc., pour do Salaire comme douanier, pour do	31	5	0	143	7	6			
	do		18	7	6						
	J. Jellyman		93	15	6						
	do										
	Richard Graham	Port de Port Erie. Salaire comme collecteur, pour l'an. expirée le 5 janv. 1856 Loyer de bureau, pour do Combustible, papeterie, ameublement de bureau, etc., do.	250	0	0						
	do		15	0	0						
	do		33	19	7						

G. A. Maillene	Salaire comme inspecteur, pour do	240	0	0							
O. Schryer	do comme préposé au débarquement, pour do	125	0	0							
W. Murray	do do pour do	93	15	0							
G. F. Warren	do comme clerc, pour trois trimestres expirés le 10 octobre 1855, à £150 par année	112	10	0							
	do do comme clerc additionnel, 341 jours, à 5s. par jour	85	5	0							
R. G. Warren	do do comme clerc et préposé au débarquement, depuis le 16 novembre 1855 jusqu'au 5 janvier 1856, à £125 par année	17	6	4							
	do do comme clerc, depuis le 21 septembre 1855, jusqu'au 5 janvier 1856, à £100 par année	29	7	0	1002	2	11				
Richard Radcliff	Port de Goderich.										
	Salaire comme collecteur, pour l'an. exp. le 5 jan. 1856	150	0	0							
D. Lawson	Loyer de bureau, pour do	15	0	0							
do	Salaire comme douanier, pour do	93	15	0							
William Keith	do do depuis le 23 avril 1855,										
J. W. Jones	do jusqu'au 5 janvier 1856, à £63 10s. par année	44	0	9	302	15	9				
	Port de Gananaque.										
W. Brough	Salaire comme collecteur, pour l'année expirée le 5 janvier 1856.	100	0	0							
do	Loyer de bureau, pour do	6	0	0							
do	Combustible, papeterie, etc., pour do	3	10	0							
E. Nulty	Salaire comme préposé au débarquement, pour do	62	10	0	172	0	0				
	Port de Grafton.										
S. S. Walsh	Salaire comme collecteur, pour le trimestre expiré le 5 avril 1855, à £75 par année, et pour les trois trimestres expirés le 5 janvier 1856, à £125 par année	112	10	0							
do	Loyer de bureau, pour do	12	0	0							
do	Combustible, pour do	5	0	0	129	10	0				
	Porté en l'autre part.				36566	2	8				
					989448	11	6				

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	£		s.		d.		Total courant.					
			£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.			
8 Vic., ch. 4.	J. Davidson	Montant rapporté.....							36566	2	8	989448	11	6
	do	Port de Hamilton.												
	do	Salaires collect, pour l'an. exp. le 5 janvier 1856.	560	0	0									
	do	Loyer de bureau, depuis le 1er janvier jusqu'au 30 avril 1855, à £50 par année; et depuis le 1er mai jusqu'au 31 décembre 1855, à £100 par année.....	83	6	8									
	do	Combustible, papeterie, frais de port, etc., pour l'année expirée le 5 janvier 1856.....	293	7	5									
		Montant par lui payé pour services de clerks surnumé- raires et de préposés au débarquement, pour do	788	7	5									
	William Pring	do comme inspecteur, pour do	300	0	0									
	H. Vallence	do comme 1er clerc, pour do	250	0	0									
	William Beatty	do comme 2me do, pour do	187	10	0									
	J. W. Mills	do comme évaluateur, pour do	218	15	0									
	Joseph Wetherall	do comme 1er préposé au débarquement, pour do	125	0	0									
	R. McDonnell	do comme 2me do, pour do	93	15	0									
	James Cutler	do comme douanier, pour le semestre expiré le 5 juillet 1855, à £125 par année.....	62	10	0									
	George Maxwell	do comme do, pour l'année expirée le 5 janvier 1856.....	93	15	0									
	Smith Amos	do comme garde-clef, pour do	125	0	0									
	William Stephenson	do comme messenger, pour do	93	15	0									
	William Agnew	do comme emballer et visiteur, 313 jours, à 7s. 6d. par jour.....	117	7	6									
	Hector Munro	do comme inspecteur à Galt, pour l'année expirée le 5 janvier 1856.....	250	0	0									
	H. Lennon	do comme sous-collecteur à Wellington Square, depuis le 14 juin 1855, jusqu'au 5 janvier 1856, à £175 par année.....	98	15	3									

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	£		s.		d.		Total courant.					
			£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.			
	do	Frais de voyage, depuis Port Milford à Wellington Square.....	25	0	0									
	J. Wilson	Salaires collecteur, pour l'an. expirée le 5 janv. 1856.	1318	1					3750	2	4			
	do	Loyer de bureau, depuis le 6 janvier jusqu'au 5 avril 1855, à £75; et depuis le 6 avril 1855, jusqu'au 5 janv. 1856, à £125 par année.....	560	0	0									
	James Hopkirk	do comme inspecteur à Guelph, depuis le 7 décembre 1855, jusqu'au 5 janvier 1856, à £175 par année.....	112	10	0									
	do	Combustible, papeterie, frais de port, etc., pour l'année expirée le 5 janvier 1856.....	169	8	6									
	do	Arrangés de salaire comme collecteur, pour le semestre expiré le 5 juillet 1847.....	50	0	0									
	James Wright	do comme 1er clerc, pour do	250	0	0									
	W. R. Mingaye	do comme 2me clerc, pour do	218	15	0									
	J. S. Smyth	do comme 3me do, depuis le 1er mars 1855, jusqu'au 5 janvier 1856, à £156 5s. par année.....	187	10	0									
	S. D. Fowler	do comme évaluateur, pour l'année expirée le 5 janvier 1856.....	132	16	2									
	G. H. Deltor	do comme 1er préposé pour le débarquement pour do, pour do	187	10	0									
	D. Lynch	do comme 2me do, depuis le 18 janvier, jusqu'au 5 avril 1855, à 6s. 3d. par jour; et depuis le 6 avril 1855, jusqu'au 5 janvier 1856, à £125 par année.....	125	0	0									
	Evan McColl	do comme 3me do, pour l'année expirée le 5 janvier 1856.....	117	16	3									
	T. Meagher	do comme emballeur et messenger, pour l'année expirée le 5 janvier 1856.....	93	15	0									
	A. F. McRae	do comme prép. aux arr. 300 jours à 6s. 3d. par jour.....	112	16	3									
	Joseph Kidd	do comme assistant do, pour 161 jours, à 5s. 3d. par jour.....	40	5	0				2483	2	2			
	J. W. Little	Port de London.												
	J. B. Strathy	Salaires collecteur, depuis le 30 mai 1855, jusqu'au 5 janvier 1856, à £300 par année.....	179	11	9									
		Port en l'autre part.....	179	11	9							989448	11	6

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	£		s.		d.		Courant.			Total courant.			
			£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	
8 Vic. ch. 4.	John Clarke.....	<i>Port de Dalhousie.—(Continuation.)</i> <i>Montant rapporté.....</i>	26	4	0	47	7	6	989	448	11	6			
	do	Combustible, papeterie, frais de port, ameublement du bureau, pour l'année expirée le 5 janvier 1856.....	96	3	0										
	Thomas Adams.....	Loyer du bureau, pour l'année expirée le 17 février 1856 Salaires comme inspecteur, depuis le 6 janvier, jusqu'au 5 mai 1855, à £150 par année.....	18	15	0										
	R. Caley.....	do comme do, depuis le 6 mai 1855, jusqu'au 5 janvier 1856, à £187 10s. par année.....	49	17	6										
	James Lamb.....	do comme proposé au débarquement, pour l'année expirée le 5 janvier 1856.....	125	2	6										
	A. Murray.....	do comme 2me do, pour do, do	218	15	0										
	William Walker.....	do comme douanier	25	0	0										
		<i>Port Dover.</i>	37	10	0				835	7	0				
	E. Webster.....	Salaires comme collecteur, pour l'an. expirée le 5 janv. 1856 Loyer du bureau, pour do	250	0	0										
	do	Combustible, papeterie, frais de port, etc., pour do	9	0	0										
	J. Ryerse.....	Salaires comme proposé au débarquement, pour do	12	1	6										
	D. B. Barrett.....	do comme do et cleric, pour do	62	10	0										
		<i>Port Dartington.</i>	156	5	0				489	16	6				
	D. Fisher.....	Salaires comme collecteur, pour l'an. expirée le 5 janv. 1856 Loyer de bureau, pour do	156	5	0										
	do	Combustible, papeterie, frais de port, etc., pour do	10	0	0										
	W. Moorecraft.....	Salaires comme proposé au débarquement, pour do	11	16	3										
		<i>Port Hope.</i>	93	15	0				27	16	3				

W. F. Whitehead.....	Salaires comme collecteur, pour l'an. exp. le 5 janv. 1856 Loyer de bureau, pour do	300	0	0											
do	Combustible, papeterie, frais de port, etc., pour do	12	0	0											
do	Pour le mettre en état de payer les frais de voy. de P. Gaul.	14	6	10											
P. Gaul.....	Salaires comme proposé au débarquement, pour l'année expirée le 5 janvier 1856.....	21	0	0											
H. Forbes.....	do comme cler, pour do	125	0	0											
	<i>Port Milford.</i>	187	10	0					659	16	10				
H. Lennon.....	Salaires comme collecteur, depuis le 6 janvier jusqu'au 13 juin 1855, à £125 par année.....	54	19	0											
do	Loyer de bureau, pour le semestre expiré le 5 juillet 1855	9	0	0											
F. W. Smith.....	Salaires comme collecteur, depuis le 10 juillet 1855, jusqu'au 5 janvier 1856, à £125 par année.....	61	2	10											
do	Loyer de bureau, pour le semestre expiré le 5 janv. 1856	9	0	0											
do	Combustible et papeterie, pour do	4	17	7											
	<i>Port Rowan.</i>								138	19	5				
G. J. Reade.....	Salaires comme collecteur, pour l'an. exp. le 5 janv. 1856 Loyer de bureau, pour do	156	5	0											
do	Pour nettoyer et réparer les balances, etc.....	8	15	0											
	<i>Port Sarnia.</i>	3	0	2					168	0	2				
Thomas Forsyth.....	Salaires comme collecteur, pour l'an. exp. le 5 janv. 1856 Loyer de bureau, pour do	156	5	0											
do	Salaires comme inspecteur, pour le semestre expiré do, à £125 par année.....	10	0	0											
D. C. O'Brien.....	Pour arrages de l'augmentation.....	62	10	0											
do	Salaires comme douanier, pour l'année expirée le 5 janvier 1856.....	6	5	0											
Hugh McNaughton.....		93	15	0					328	15	0				
	<i>Port Stanley.</i>														
Feu Richard Smith.....	Salaires comme collecteur, depuis le 6 janvier jusqu'au 23 mai 1855, à £300 par année.....	114	11	3											
	<i>Porté en l'autre part.....</i>	114	11	3					506	66	18				
															989
															448
															11
															6

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	£ s. d.			Courant.			Total courant.		
			£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
8 Vic. ch. 4.	Feu Richard Smith	Port Stanley.—(Continuation.) Montant rapporté.....	114	11	3	50886	18	8	989448	11	6
	Matthew Child	Combustible, frais de voyage, papeterie, etc., pour l'année expirée le 5 janvier 1855; et jusqu'au 23 mai 1855.	36	11	8						
	do	Salaires comme collecteur, depuis le 28 mai 1855, jusqu'au 5 janvier 1856 à £300 par année	182	2	10						
	do	Combustible, papeterie, frais de port, etc., pour l'année expirée le 5 janvier 1856	16	4	8						
	P. Bennett	Loyer de bureau, pour trois trimestres expirés le 10 octobre 1855, à £25 par année	18	15	0						
	D. Cameron	Salaires comme inspecteur, pour l'an. exp. le 5 janv. 1856.	187	10	0						
	W. H. Higman	do comme préposé au débarquement, pour do	187	10	0						
	Duff Cameron	do comme clerc, pour do	218	15	0						
		Allocation comme inspecteur agissant, durant l'an. 1854.	53	2	8						
		Port Trenton.				1015	3	1			
	A. Macauley	Salaires comme collecteur, pour l'an. exp. le 5 janv. 1856.	100	0	0						
	do	Loyer de bureau, pour do	10	0	0						
	do	Combustible, frais de port, papeterie, etc., pour do	8	19	5						
		Port Queenston.				118	19	5			
	P. B. Clément	Salaires comme collecteur, pour l'an. exp. le 5 janv. 1856.	187	10	0						
	do	Loyer de bureau, pour do	15	0	0						
	do	Neuf mois de loyer, au do pour un bureau au pont suspendu, à £5 par année	3	15	0						
	do	Combustible, papeterie, etc., pour l'année expirée le 5 janvier 1856	11	18	4						
	Arthur Shaw	Salaires comme inspecteur, pour do	93	15	0						

John Smeaton	do	comme préposé au débarquement, pour do	93	15	0	405	13	4			
		Port de la Rivière aux Raisins.									
W. Robinson		Salaires comme collecteur, pour l'an. expirée le 5 janv. 1856	75	0	0						
do		Loyer de bureau, combustible et papeterie, pour do	20	0	0						
		Port Rondeau.				95	0	0			
George Duck		Salaires comme collecteur, pour l'an. expirée le 5 janv. 1856				100	0	0			
		Port Stamford.									
G. McMicken		Salaires comme collecteur, pour l'an. expirée le 5 janv. 1856	250	0	0						
do		Loyer de bureau, pour do	100	0	0						
do		do pour l'ann. 1854, omis d'être porté à son crédit.	25	0	0						
		Combustible, papeterie, frais de port, etc., pour l'année expirée le 5 janvier 1856	155	13	5						
do		Payé à D. Scott, services comme porteur, pour do	30	0	0						
W. Leggett		Salaires comme inspecteur, pour do	225	0	0						
R. Hobson		do comme préposé au débarquement, pour do	150	0	0						
S. Purdon		do comme do pour do	125	0	0						
W. W. Austey		do comme clerc, pour do	187	10	0						
E. A. Stott		do comme 2me do, pour les six mois expirés le 5 juillet 1855	61	5	0						
do		do comme do pour do 5 janvier 1856, à £150 par année	75	0	0						
G. Liddle		do agissant comme préposé au débarquement, pour l'année expirée le 5 janvier 1856	120	0	0						
J. Cannon		do comme do, depuis le 6 mai 1855, jusqu'au 5 janvier 1856 à £120 par année	80	0	0						
J. Charles		do comme inspecteur à Woodstock, pour l'année expirée le 5 janvier 1856	225	0	0						
William Murphy		do comme do à Paris, pour do	225	0	0						
J. MacDonald		do comme do aux Chutes de Niagara, do	187	10	0						
do		Loyer de bureau à do pour do	12	10	0						
J. B. Rogers		Salaires comme préposé au débarquement à Paris, do	120	0	0	2354	8	5			
		Porté en l'autre part.				54776	2	11	989448	11	6

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	£		s.		d.		Total courant.					
			£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.			
8 Vic. ch. 4.	G. R. Andy	Montant rapporté.....							54776	2	11	989448	11	6
	do	Port de St. Régis.												
	do	Salaires comme collecteur, pour l'an. expirée le 5 janv. 1856	150	0	0									
	do	Loyer de bureau, combustible, papeterie, etc., pour do.	21	5	0									
	do	Allocation au porteur de la maille, pour do.	10	0	0									
		Port du Sautil Ste. Marie.							181	5	0			
	Joseph Wilson	Salaires comme collecteur, pour l'an. expirée le 5 janv. 1856.	125	0	0									
	do	Loyer de bureau, pour do.	10	0	0									
	do	Ses dépenses et celles de trois hommes pour aller et revenir de Michépopoton, pour do.	27	8	9									
	do	Frais de port, pour do.	0	8	6									
	John Bowker	Salaires comme préposé au débarquement, pour do.	125	0	0				287	17	3			
		Port de Saugeen.												
	James B. O'Connor	Salaires comme collecteur, pour l'an. expirée le 5 janv. 1856	125	0	0									
	do	Loyer de bureau pour trois trimestres expirés do.	4	10	0									
	do	Timbre pour le bureau.....	1	10	0									
		Port de Toronto.							131	0	0			
	W. F. Meudell	Salaires comme collecteur, pour l'an. expirée le 5 janv. 1856	560	0	0									
	do	Combustible, papeterie, frais de port, etc., pour do.	224	9	2									
	T. C. Scott	Salaires comme inspecteur, pour do.	300	0	0									
	J. McCorroll	do comme assistant do, depuis le 9 juin 1855, jusqu'au 5 janvier 1856, à £250 par année.....	143	12	0									

do	do	Arrérages d'augmentation, pour l'an. exp. le 5 jan. 1856.	21	3	10									
John Cameron	do	Salaires comme 1er clerc, pour do	250	0	0									
George Henderson	do	do comme 2nd do pour do	250	0	0									
E. R. Curzon	do	do comme 3ème do pour do	225	0	0									
J. Woodhouse	do	do comme 4ème do pour do	200	0	0									
A. McPherson	do	do comme évaluateur, pour do	215	15	0									
J. P. Dunn	do	do comme 1er préposé au débarq., pour do	187	10	0									
R. Emery	do	do comme 2nd do depuis le 6 janvier 1855 jusqu'au 3 janvier 1856, à £125 par année.....	124	11	6									
T. McCarthy	do	do comme 3ème do pour l'année expirée le 5 janvier 1856.....	125	0	0									
Thomas Johnson	do	do comme 4ème do depuis le 11 avril 1855 jusqu'au 5 janvier 1856, à £93 15s. par année.	68	19	3									
James Stitt	do	do comme garde-clief, pour l'an. exp. le 5 jan. 1856.	150	0	0									
R. G. Paton	do	do comme do depuis le 16 novembre 1855 jusqu'au 5 janvier 1856, à £125 par année.....	17	9	4									
W. McKay	do	do comme messenger et gardien, pour l'année expirée le 5 janvier 1856.....	75	0	0									
Peter Ferguson	do	do comme inspecteur à Collingwood, depuis le 13 décembre 1855 jusqu'au 5 janvier 1856, à £150 et pour l'année expirée le 5 janvier 1856, à £187 10s. par année.....	197	6	0									
do	do	Pour le mettre en état de payer pour le services d'un clerc et de préposés aux ar., pour l'an. exp. le 5 jan. 1856.	119	0	0									
W. F. Meudell	do	do payer les garde-cliefs et préposé aux arrivages, pour l'année expirée le 5 janvier 1856.....	909	11	3				4367	7	4			
		Port de Whibby.												
W. Warren	do	Salaires comme collecteur, pour l'an. expirée le 5 jan. 1856.	187	10	0									
do	do	Loyer de bureau, pour do	10	0	0									
R. Brennan	do	Salaires comme préposé au déb., pour do	125	0	0				322	10	0			
		Port de Wellington.												
J. R. Yielding	do	Salaires comme collecteur, pour l'an. expirée le 5 jan. 1856.	100	0	0									
do	do	Loyer du bureau, combustible et papeterie, pour do	20	0	0									
do	do	Frais de port et de voyages, pour do	5	1	0				125	1	0			
		Port en l'autre part.....							60191	3	6	989448	11	6

No. 12.—(Continuation.)

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	£			s.			d.			Total courant.		
			£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
8 Vic ch. 4.	Patrick Shea	Item divers.—(Continuation.)	1197	12	2	666	23	0	9	989	448	11	6	
	Edward Carter	Montant rapporté												
	J. Mallon	Pour fournir des habits aux officiers de douane allant aux Isles de la Magdeleine	12	0	0									
	George Ironside	Pour services professionnels, rendus dans la cause de A. Holden, officier de douane	39	6	4									
	James A. Green	Pour ses déboursés pendant l'investigation de certaines charges au port de Huntingdon	12	10	0									
	J. W. Peachy	Salaire comme douanier à Manatoulin, pour l'année expirée le 3 décembre 1855	25	0	0									
	P. Sheppard	Pour ouvrage de surcroît fait par lui en compilant les rapports de commerce et de navigation, pour les années 1853 et 1854	50	0	0									
		Salaire comme clerc additionnel, branche des douanes, E. I.G., depuis le 28 février jusqu'au 30 septembre 1855 à 12s. 6d. par jour; et pour le trimestre expiré le 31 décembre 1855, à £250 par année	196	17	6									
		do comme do, depuis le 28 août jusqu'au 31 décembre 1855, à 10s. par jour	63	0	0									
		Remise de Droits.												
		Au port de Montréal	3955	7	1									
		do de Québec	191	15	3									
		do de St. Jean	17	4	3									
		do de la Beauce	0	8	4									
		do de Frelighsburgh	9	19	7									
		do de Gaspé	3	7	6									
		do de Huntingdon	0	16	2									
		do de New Carlisle	26	0	4									

do	de Sutton	0	15	11									
do	d'Amherstburgh	20	19	7									
do	de Brockville	4	7	6									
do	de Belleville	5	2	1									
do	de Bytown	54	3	10									
do	de Bath	0	17	5									
do	de Chatham	106	5	1									
do	de Chippouais	28	15	9									
do	de Cornwall	2	1	6									
do	de Cramahé	0	6	0									
do	de Cobourg	144	11	3									
do	de Dunville	17	7	11									
do	de Dundas	49	4	3									
do	de Dundee	42	0	2									
do	de Fort Erie	29	12	8									
do	de Gananoque	45	8	2									
do	de Hamilton	247	5	3									
do	de Kingston	29	19	3									
do	de London	33	10	7									
do	de Niagara	61	10	2									
do	de Napanee	1	13	9									
do	de Owen Sound	6	6	2									
do	de Prescott	22	17	6									
do	de Port Cr�dit	0	10	0									
do	de do Dalhousie	9	6	9									
do	de do Dover	54	6	2									
do	de do Darlington	3	17	1									
do	de do Hope	7	5	5									
do	de do Rowan	2	14	5									
do	de do Stanley	5	6	8									
do	de do Trenton	0	1	3									
do	de Queenston	14	18	6									
do	de Stamford	1	14	9									
do	du Sault Ste. Marie	25	16	9									
do	de Saugeen	16	11	6									
do	de Toronto	399	18	6									
do	de Windsor	1	8	6									
	Port� en l'autre part	58	11	1									
		74	030	17	10								
		989	448	11	6								

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	£		s.		d.		Total courant.					
			£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.			
		<i>Remise de Droits.—(Continuation.)</i> <i>Montant rapporté</i>							74030	17	10	989448	11	6
		MOINS—Balances au crédit des collecteurs, 31 janvier 1856.....	12137	19	4									
		A DÉDUIRE—Balances au crédit des collecteurs, 31 janvier 1855.....	6062	0	6				6075	18	10			
		Total des douanes.....										67954	19	0
		DÉDUCTION SUR LE REVENU DES TRAVAUX PUBLICS.												
		<i>Canal Weiland.</i>												
	Thomas Parke.....	Salaires comme collecteur des péages à Port Colborne, pour l'année expirée le 31 décembre 1855.....	500	0	0									
	do.....	Ameublement, armoire de sûreté, combustible, frais de port, impression, papeterie, etc., pour l'année expirée le 31 décembre 1855.....	65	1	0									
	Darius Doty.....	Salaires comme do à do, pour do do.....	156	5	0									
	A. K. Schofield.....	do comme do à do, pour do do.....	75	0	0									
	John S. Clark.....	Salaires comme do à do, pour do do.....												
	do.....	pour l'année expirée le 31 décembre 1855.....	250	0	0									
	J. Callaghan.....	Combustible, papeterie, frais de port, etc., à do pour do.....	35	15	0									
	Andrew Murray.....	Salaires comme assistant collecteur à do, pour do.....	168	15	0									
	do.....	Salaires comme collecteur des péages à Port Robinson, pour l'année expirée do do.....	180	0	0									
	do.....	Loyer de bureau, papeterie et frais de port, pour les années 1854 et 1855.....	19	17	10									

Samuel Amsden.....	Salaires comme collecteur des péages à Port Duntville, pour l'année expirée le 31 décembre 1855.....		187	10	0									
do.....	Loyer de bureau, à do pour do.....		15	0	0									
William Benson.....	Salaires comme collecteur des péages à Port Maitland, pour l'année expirée do, do.....		150	0	0									
do.....	Loyer de bureau, à do pour l'année expirée do do.....		25	0	0									
John Clark.....	Salaires comme collecteur des péages à Port Ste. Catherine, depuis le 1er janvier jusqu'au 9 mai 1855, à £125 par année.....		44	12	10									
R. Caley.....	do comme do à do, depuis le 10 mai jusqu'au 31 décembre 1855, à do.....		80	7	2									
do.....	do comme assistant do à do, depuis le 1er janvier jusqu'au 9 mai 1855—129 jours à 10s. par jour.....		64	10	0									
John Clark.....	Pour le mettre en état de payer les gages des écluseurs, etc., sur les canaux ci-dessus, pour l'année expirée le 31 décembre 1855.....		2484	9	1									
Thomas Adams.....	do do des do, pour do do.....		3445	13	1									
John Clark.....	do do pour réparations sur les canaux ci-dessus, pour do do.....		5980	1	1									
Thomas Adams.....	do do pour do do durant do.....		1570	10	2									
John Hara.....	A compte des réparations do do durant do.....		719	16	5									
Chauncey Yale.....	do do durant do.....		530	4	0									
John O'Connor.....	do do durant do.....		632	14	3									
Eli Mead.....	do do durant do.....		1439	2	0									
A. Morrison.....	do do durant do.....		203	7	3									
Cook et Berryman.....	do do durant do.....		1369	12	7									
John Blair.....	do do durant do.....		259	5	10									
Orson Philips.....	do do durant do.....		259	1	11									
A. Delany.....	do do durant do.....		290	16	1									
J. Grenville.....	do do durant do.....		28	16	4									
J. Fienallen.....	do do durant do.....		60	10	0									
W. H. Collier.....	do do durant do.....		483	1	5									
Boomer, Brothers et Cie	do do durant do.....		242	10	0									
	Porté en l'autre part.....		22017	5	4							1057403	10	6

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	£		s.		d.		Total courant.		
			£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
	J. Browné	Canal Welland.—(Continuation.)	22017	5	4				1057403	10	6
	E. Sibley	Montant rapporté.....	4935	12	6						
	S. Smiley	A compte des réparations sur les canaux ci-dessus, durant l'année expirée le 31 décembre 1855	15	15	0						
	J. Delany	do	1079	7	4						
	J. Fegan	do	444	18	6						
	J. G. Sutherland	do	662	19	9						
	S. Shicklune	do	408	9	4						
	Thomas Towers	do	133	13	4						
	James Cotton	do	186	0	0						
	J. Morrison	do	726	18	4						
	J. Proctor	do	398	4	9						
	Upper et Higgins	do	500	18	10						
	J. Upper	do	120	15	0						
	J. Williams	do	17	12	6						
	J. Williams	do	49	10	0						
	W. B. Osterhous	do	307	9	8						
	E. Grant	do	110	18	6						
	I. et J. Abbey	do	48	5	7						
	W. Marshall	do	87	0	0						
	R. Morrison	do	150	0	0						
	E. Gifford	do	190	18	0						
	S. McCallum	do	116	3	11						
	Boomer, Brothers et Cie	do	141	14	4						
	J. F. Bradshaw	Huile fournie pour les canaux ci-dessus, durant do Depenses encourues par la banque du Haut-Canada en envoyant des personnes exprès de Ste. Catherine à Port Colborne, entre le 26 avril et le 31 déc. 1854, pour recevoir les péages du canal perçus en cet endroit pour les déposer en icelle.....	45	0	0				32895	10	6

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	£		s.		d.		Total courant.		
			£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
	George Ellis	Canaux du St. Laurent.	187	10	0						
	do	Salaira comme collecteur des péages au canal Beauharnois, pour l'année expirée le 31 décembre 1855	13	3	7						
	do	Combustible, papeterie, frais de port, etc., à do pour do	2254	17	7						
	do	Pour le mettre en état de payer les gages des écluseurs, à do, pour do	1760	5	2						
	do	do pour réparations sur le canal Beauharnois, durant l'année expirée le 31 décembre 1855	432	3	4						
	B. Chaffey	A compte des réparations à do durant do	71	0	4						
	D. W. Hughes	do des do à do durant do	67	9	10						
	Frothingham et Workman	Pour quincaillerie fournie à do durant do	48	19	5						
	J. Mathewson et fils	Pour huile fournie à do durant do	4835	9	3						
	Daniel Phelan	Salaira comme collecteur des péages au canal Cornwall, pour l'année expirée le 31 décembre 1855	150	0	0						
	do	Combustible, papeterie, frais de port, etc., à do pour do	10	1	2						
	do	Pour le mettre en état de payer les gages des écluseurs, à do, pour do	1849	13	0						
	do	do do pour réparations à do durant do	857	10	8						
	B. Chaffey	A compte des réparations à do, durant do	1106	0	0						
	A. Cadwell	do do à do, durant do	80	16	1						
	Frothingham et Workman	do de quincaillerie fournie à do durant le do	146	15	11						
	J. Mathewson et fils	do de l'huile fournie à do durant le do	136	2	2						
	Alfred Gough	Canal Lachine.	460	0	0						
		Salaira comme collecteur des péages au canal Lachine, pour l'année expirée le 31 décembre 1855.....	460	0	0				9172	8	3
		Porté en l'autre part.....	460	0	0				1057403	10	6

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	£		s.		d.		Total courant.					
			£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.			
		<i>Canal Lachine.—(Continuation.)</i>												
		<i>Montant rapporté.....</i>												
	Alfred Gough	Loyer de bureau, pour l'année expirée le 31 octobre 1855	460	0	0	0	0	0	9172	8	3	32895	10	6
	do	Papeterie, impression, blancs, combustible, frais de port, etc., pour l'année expirée le 31 décembre 1855	60	0	0	0	0	0						
	do	Pour le mettre en état de payer les gages des préposés aux arrivages, pour do	410	5	1	0	0	0						
	Bryan Hayes	Salaires comme clerk à do, pour do	456	14	2	0	0	0						
	S. Bouchette	do comme assistant clerk, pour les neuf mois expirés le 31 décembre 1855, à £187 10s. par année	250	0	0	0	0	0						
	P. C. Racine	do comme surintendant des préposés aux arrivages, pour do à £250 par année	140	12	6	0	0	0						
	J. White	do comme collecteur des droits de quaiage, pour do	187	10	0	0	0	0						
	J. Dubreuil	do comme sous-collecteur à Lachine, pour do	150	0	0	0	0	0						
	G. W. Ross	Loyer de bureau, à do pour do	250	0	0	0	0	0						
	Thomas Hewitt	Salaires comme clerk à do pour do	20	0	0	0	0	0						
	do	Pour le mettre en état de payer les gages des écluseurs à do pour do	125	0	0	0	0	0						
	B. Chaffey	do pour réparations à do durant do	2069	12	4	0	0	0						
	A. Cantin	do do do do durant do	3917	13	8	0	0	0						
	Grant et Hall	do do do do durant do	1324	10	7	0	0	0						
	Tate et Frères	do do do do do	106	7	2	0	0	0						
	J. McCaughy	do do do do do	119	2	9	0	0	0						
	J. D. Bernard	do do do do do	21	15	11	0	0	0						
	do	do de commission sur vente de lots	23	17	10	0	0	0						
	A. McMillan	Canaux du St Laurent...£19280 17s. 3d.	15	7	0	0	0	0	10108	9	0			
	do	Salaires comme collecteur des péages au canal de Wilmambsburgh, pour l'année expirée le 31 déc. 1855	160	0	0	0	0	0						
	do	Frais de voyages pour six mois, jusqu'au 1er oct. 1855	15	0	0	0	0	0						

do	do	Pour le mettre en état de payer les gages des écluseurs, etc., à do, pour l'année expirée le 31 décembre 1855	1342	8	6	0	0	0						
B. Chaffey	do	do pour réparations au do, durant do	234	7	9	0	0	0						
Frothingham et Workman	do	A compte de do au do, durant do	600	0	0	0	0	0						
J. Mathewson et Fils	do	do de quincaillerie fournie au do, durant do	29	19	5	0	0	0						
A. McMillan	do	do d'huile fournie au do, durant do	79	7	6	0	0	0	2451	3	2			
B. Chaffey	do	<i>Divers Items.</i>												
T. A. Begly	do	Pour le mettre en état de payer J. K. Creed, contre-maitre; pour services sur les canaux du St. Laurent, pour l'année expirée le 31 décembre 1855	176	5	0	0	0	0						
G. F. Baillargé	do	A compte des réparations sur do	256	19	0	0	0	0						
J. Davidson	do	Pour le mettre en état de payer pour l'entretien des do. Pour secours aux familles des écluseurs	125	10	3	0	0	0						
do	do	do	25	0	0	0	0	0	583	14	3	22315	14	8
do	do	<i>Canal de la Baie de Burlington.</i>												
do	do	Salaires comme collecteur des péages, pour l'année expirée le 31 décembre 1855	100	0	0	0	0	0						
do	do	Allocation pour un clerk, pour do	25	0	0	0	0	0						
George Thompson	do	Pour papeterie, impressions, etc., do	13	16	3	0	0	0						
L. McCallum	do	Salaires comme traversier, pour do	60	0	0	0	0	0						
E. P. Tache, receveur général	do	A compte des réparations durant do	1531	0	0	0	0	0						
do	do	Pour le mettre en état de payer J. Davidson, pour réparations durant do	50	6	6	0	0	0	1780	2	9			
H. D'Eschambault	do	<i>Canal Chambly.</i>												
do	do	Salaires comme collecteur des péages, pour l'année expirée le 31 décembre 1855	210	0	0	0	0	0						
John Brennan	do	Papeterie, frais de voyage, etc., pour do	9	12	10	0	0	0						
do	do	Salaires comme sous-collecteur des péages à St. Jean, pour do	180	0	0	0	0	0						
do	do	Porté en l'autre part	399	12	10	0	0	0	56991	7	11	1057403	10	6

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	£		s.		d.		Courant.			Total courant.				
			£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.		
		<i>Canal Chambly.—(Continuation.)</i>														
		<i>Montant rapporté.</i>														
	John Brennan	Combustible, papeterie, etc., à St. Jean, pour l'année expirée le 31 décembre 1855	399	12	10				56991	7	11			1057403	10	6
	Thomas Hewitt	Pour le mettre en état de payer les gages des écluseiers, etc., pour do	5	17	5											
	do	do pour réparations durant do	994	5	1											
	J. Mathewson et Fils.	A compte d'huile fournie durant do	474	0	11											
		<i>Havre de Port Stanley.</i>	62	13	2											
	James Cotton	A compte de réparations.							1936	9	5					
		<i>Pont de Melbourne.</i>							1063	0	0					
	W. Montgomery	Salaire comme collecteur des péages, pour l'année expirée le 31 décembre 1855.	50	0	0											
	do	Pour réparations.	1	15	0											
		<i>Pont suspendu de l'Union.</i>							51	15	0					
	Jonathan Mossop	Salaire comme collecteur des péages, pour l'année expirée le 31 décembre 1855.														
		<i>Ecluse Ste. Anne.</i>							75	0	0					
	John Barrett	Salaire comme collecteur des péages, pour l'année expirée le 31 décembre 1855	156	5	0											
	do	Dépenses encourues dans la translation des dépôts, papeterie, etc., pour do	5	14	7											

	do	Pour le mettre en moyen de payer les gages des écluseiers, pour do	221	19	0											
	B. Chaffey	Compte de réparation, durant do	400	0	0											
	T. A. Begly	Pour le mettre en moyen de payer pour réparations, do.	30	8	9				814	7	4					
		<i>Ecluse de St. Ours.</i>														
	J. LeBeauf	Salaire comme collecteur des péages pour l'année expirée le 31 décembre 1855	100	0	0											
	do	Dépenses encourues dans le transport des dépôts, pour do	3	0	2											
	Thomas Hewitt	Pour le mettre en état de payer les gages des écluseiers, pour do	232	15	6											
	do	do pour réparations durant do	511	17	7				947	13	3					
		<i>Glissoires sur l'Outaouais.</i>														
	Duncan Graham	Pour le mettre en moyen de payer les gages des députés gardiens de glissoires, pour l'an. expirée le 31 déc. 1855	2120	17	6											
	do	do pour réparations, durant do	139	18	1											
	W. Masson	Compte de réparations, durant do	13	3	9											
	Blasdel et Cie.	do de do durant do	73	3	11											
	T. A. Begly	Pour le mettre en moyen de payer pour répar. durant do.	6	10	11											
	Workman et Griffin	A compte de quincaillerie fournie pour do durant do	402	8	2											
	James Petitclair	do services professionnels durant do	7	15	0				2763	17	4					
		<i>Glissoires de la Trent.</i>														
	William Davis	Salaire comme collecteur de droits de glissoire, pour le semestre expiré le 1er juillet 1855	75	0	0											
	do	Frais de voyage, durant les années 1854 et 1855	40	18	8											
	do	Pour le mettre en moyen de payer les gages des députés gardiens de glissoire, pour l'an. expirée le 31 déc. 1855.	122	8	6											
	do	do pour réparations, durant do	67	0	2											
	G. W. Ranney	Pour le mettre en moyen de payer les gages des députés gardiens de glissoire, pour l'an. expirée le 31 déc. 1855.	55	0	0				360	7	4					
		<i>Porté en l'autre part.</i>							65003	17	7					
														1057403	10	6

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	£ s. d.		Courant.		Total courant.	
			£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.
		<i>Montant rapporté.</i>			65003	17 7	1057403	10 6
		<i>Glissoires sur la St. Maurice.</i>						
	Thomas Hewitt	Pour le metre en moyen de payer les gages des députés gardiens de glissoire, pour l'an. expirée le 31 déc. 1855	1607	1 1				
	do	do pour réparations, durant	94	18 1				
	E. Normand	Salaires comme surintendant	160	0 0				
	C. H. Gedby	Pour le metre en moyen de payer le mesureur de bois	53	2 6				
	do	Louage de calèche, papeterie, etc	2	12 5				
		<i>Items divers.</i>			1917	14 1		
	H. M. Bunbury	Salaires comme écluser, écluse de Scougog	30	0 0				
	T. A. Begly	Pour le metre en état de payer pour réparations sur le chemin de Longueuil et Chambly	20	13 9	50	13 9		
		<i>Remise de Droits.</i>						
		Sur le canal Welland	523	2 7				
		Sur les canaux du St. Laurent	74	11 10				
					67569	19 10		
		MOINS—Balances dues le 31 janvier 1855	4270	3 33				
		RETRANCHEZ—Balances dues le 31 janvier 1856	666	6 53				
		Total, travaux publics			3603	16 10		
							63966	3 0

	£ s. d.		Courant.		Total courant.	
	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.
DÉDUCTIONS SUR LES DROITS D'ACCISE.						
Commission et allocation pour les frais de voyage des divers inspecteurs du revenu de la province du Canada, sur la somme des droits d'accise prélevés à être versés dans le fonds consolidé, pour l'an. 1855	2327	11 5				
Secrétaire et trésorier, municipalité de la ville de St Hyacinthe, produit des licences de magasin émises en 1854	13	2 6				
Ses honoraires sur 31 causes intentées par John Horn, député inspecteur du revenu, division No. 1, Montréal, contre des personnes qui ont enfreint la loi 12 Vic. ch. 54, relative aux poids et mesures	31	0 0				
Inspecteur du revenu, Kamouraska, pour couvrir les dépenses d'une inspection dans son district	50	0 0				
Paiement des frais à lui dus dans la cause d'Hamilton vs. Stuart, sur appel devant la cour des sessions trimestrielles générales de la paix, à Montréal	7	4 0				
Ajouter.—Balances dues, 31 janvier 1856	716	12 4	2428	17 11		
A DÉDUIRE.—Balances dues, 31 janvier 1855	659	16 11				
Total du revenu de l'accise					2485	13 4
A MÊME LE REVENU TERRITORIAL, PAR LE COMMISSAIRE DES TERRES DE LA COURONNE.						
Pour scrip racheté dans le Haut-Canada					869	3 0
Pour do Bas-Canada					55	0 0
<i>Arpentages—Est.</i>						
D. P. Croteau	275	0 0				
O. B. Fournier	444	3 6				
Patrick Daly	35	0 0				
D. Daly	282	2 7				
Porté en l'autre part.	1036	6 1	994	3 0	1128655	6 10

No. 12.—(Continuation.)

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	£		s. d.		Total courant.		
			£	s.	d.	£	s.	d.	
		<i>Arpentages—Est.—(Continuation.)</i>							
		<i>Montant rapporté.....</i>							
	F. J. V. Regnaud	Balance de l'arpentage de Loehaber	1036	6	1		924	3	0
	do	do de Doocaster	16	15	0				
	A. Bochet	do de Radnor	373	17	0				
	G. Garon	do de Marpis	104	19	11				
	do	do de Duquesne	251	4	7				
	John Nelson	A compte de de la vérification de Ham	50	0	0				
	D. S. Ballantyne	Balance de l'arpentage d'Arago	150	0	0				
	I. A. Bradley	do de Fleurian	386	15	6				
	L. A. Bertrand	do de Viger	398	3	2				
	V. Desrochers	do de Woodbridge	476	11	3				
	do	do de Chapais	307	7	1				
	A. Larue	A compte de de Denerville	50	0	0				
	do	do de Bégin et Rawdon	90	0	0				
	L. G. Fortin	Balance de de La Salle	313	13	5				
	E. H. Legendre	do de Matapédia	443	16	6				
	A. Wallace	do de Simard	319	9	6				
	P. A. Tremblay	do de Calière	270	5	0				
	J. Bignell	do de Winslow et Stratford	320	19	3				
	do	do de Whitton	192	0	8				
	C. J. Bouchette	A compte de de Kensington et Wabasse	135	0	0				
	A. Ross	Montant de de Dorset	703	13	11				
	J. L. P. O'Hanley	Balance de d'Amund	37	17	2				
	A. Gagnon	A compte de de Shenley	75	0	0				
	F. Bélanger	do de Cap Chat	50	0	0				
	John Holmes	Balance de d'Aylwin et Wright	458	11	3				
	J. J. Roney	Montant de d'Egan	490	8	0				
	C. F. Fournier	A compte de de Dionne, Casgrain et Lafontaine	474	17	9				
			50	0	0				

A. Painchaud	do de de Chabot	110	0	0					
O. A. Dubé	do de de Sheen	75	0	0					
J. A. Maçon	Balance de de Ditchland	75	0	0					
F. J. O'Neil	A compte de du Gore de Somerset et Arthabaska								
do	Montant de de Low	20	17	6					
J. Newman	Balance de de Bourgouis	262	10	0					
A. Bochet	Montant de de Grantham et Upton	50	2	0					
W. W. O'Dwyer	do de de Suffolk et Pensonby	25	0	0					
Patrick Griffin	do de Pour diriger l'arpentage du Gore de Somerset	50	0	0					
John Hume	do de de Joliette	9	15	0					
James W. Martin	Balance de l'arpentage de Joliette	240	8	3					
							9018	9	9
James Lyons	A compte de l'arpentage de Buchanan	168	5	0					
J. Ryan	do de d'Amsterdam et Bradford	50	0	0					
do	do de de Sodbury	122	18	7					
do	A compte de de la ligne de Mono et Adjala	58	10	0					
J. N. Molesworth	Montant de de l'Isle St. Joseph et Hillton								
Samuel Smith	do de d'Alverton	154	7	16					
Thomas F. Gibbs	A compte de de Hinchinbrooke	375	12	3					
M. Deane	do de de Somerville	635	14	3					
John Robertson	do de de Fraser	753	4	6					
do	Montant de de McKay	442	19	4					
R. Hamilton	A compte de de Hamilton	270	0	0					
do	do de de Rolph	350	0	0					
J. J. Haslett	do de des Isles dans les rivières Trent et Otonabee	300	0	0					
C. Rankin	Balance de de Sydenham	480	0	0					
D. Sinclair	A compte de du chemin de Matawan et Nipissing	1	10	0					
E. Malcolm	do de de Wallace	1245	0	0					
A. B. Ferry	do de du chemin de Camden et Madawaska	225	0	0					
John Morris	Balance de d'Alice	190	0	0					
John Reid	A compte de de Somerville	222	4	3					
		300	16	10					
		7739	11	6					
							9942	12	9
									1123855
									610
									£

Porté en l'autre part.

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	£		s.		d.		Total courant.					
			£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.			
		<i>Arpentages—Ouest.—(Continuation.)</i>												
		<i>Montant rapporté.....</i>	7739	11	6				9942	12	9	1123855	6	10
	George McPhillips	A. compte de l'arpentage de Luther	744	15	0									
	H. P. Savigny	do do de Penetanguishène	65	0	0									
	Charles Unwin	do do de Rama	268	11	5									
	William Rath	do do de Balaktava	614	9	1									
	P. S. Donnelly	do do d'Errol	100	0	0									
	Joseph Kirk	Balance de do de Poole	370	4	1									
	W. R. Rambough	A compte de do d'Asby et Denbigh	345	10	9									
	J. R. Roche	do do de Belmont	290	0	0									
	A. B. Perry	do do d'Abinger, Angelsea, Barrie et Effingham	737	4	9				11275	6	7			
		<i>Mines.</i>												
		Balance à compte des mines							100	0	0			
		<i>Chemin d'Otaouais et Opeongo.</i>												
	Thomas P. French	Agent pour l'établissement de chemin depuis la rivière Otaouais jusqu'au lac Opeongo, 106 jours à 15s. p.j.							79	10	0			
		<i>Annales de la Couronne.</i>												
		Dans le Canada-Est	93	7	10									
		do Ouest	61	13	10				155	1	8			
		<i>Inspections de la Couronne.</i>												
		Montant des inspections de la couronne dans le C.-Est.	26	16	0									

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	£		s.		d.		Total courant.					
			£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.			
		<i>Exploration des Chemins pour la Colonisation.—Canada Est.</i>												
		do do do ouest	49	2	6				74	18	6			
	Thomas Kennedy	Pour exploration dans Templeton	12	13	0									
	Thomas Nelson	do dans Thorn et Clarendon	41	17	4									
	F. T. Trépanier	do do dans St. Stanislas jusqu'à La Tuque	35	7	9									
	John Hupe	do do dans Ste. Hélène et St. Alexandre jusqu'au Lac St. François	84	0	2									
	W. King	do do dans Bristol et Thorne	10	5	4									
	D. Sinclair	do do dans Wentworth et Harrington	23	19	8									
	C. Theriault	do do dans Ste. Hélène et St. Alexandre jusqu'à Kamouraska	62	15	7									
	J. B. Poupore	do do dans Calumet et Sheen	122	2	4									
	L. Desautniers et H. Daly	do do dans le comté de Berthier	8	8	0									
	A. Russell	do do dans St. Urbain jusqu'à la Baie Ha-Ha en arrière de St. Thomas	10	0	0									
	do	do do dans le comté de Chicoutimi	20	0	0									
	J. C. Dery	do do dans Gosford jusqu'à Rockmont	25	0	0									
	D. S. Ballantyne	do do dans le chemin de Lambton	10	18	2									
	John McLaren	do do dans le chemin de Tadousac	10	0	0									
	C. A. Verrault	do do dans le chemin d'Elgin	12	10	0									
	E. Audet	do do dans Buckland	4	10	0				29	11	0			
		<i>Canada Ouest.</i>							523	18	4			
	John Reid	Pour l'exploration du chemin en arrière de Peterborough	323	2	6									
	M. Deane	do do do	407	5	4				730	7	10			
	Thomas Bouthillier	<i>Inspection des Agences.—Canada Est.</i>												
	do	Salaire jusqu'au 31 juillet 1855	271	13	4									
	do	Percentage—Augmentation de 15 par cent pour le semestre expiré le 30 juin 1855	30	0	0									
	do	Salaire d'un clerc, jusqu'au 31 juillet 1855	103	2	6				301	13	4			
		<i>Forté en l'autre part.....£</i>	103	2	6				2288	15	8	1123855	6	10

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	£		s.		d.		Total courant.					
			£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.			
		<i>Inspection des Agences—Canada Est.—(Continuation.)</i>	103	2	6				22881	15	8	1123855	6	10
	Thomas Bouthillier...	<i>Montant rapporté.</i>	18	15	0									
	do	Percentage—Augmentation de 15 par cent pour six mois expirés le 30 juin 1855												
	Rollo Campbell...	Dépenses contingentes jusqu'au 31 juillet 1855				121	17	6						
	J. et O. Crémazie...	Pour annonces dans le Montreal "Pilot"				163	15	2						
	Desbarats et Derbishire	Pour papeterie pour T. Bouthillier				0	9	0						
		do				6	7	0						
		do				12	2	4						
		<i>Canada Ouest.</i>							606	4				
	David Gibson	Salaire depuis le 1er septembre 1854, jusqu'au 1er mars 1855, à £400 par année				200	0	0						
	do	Frais de voyage jusqu'au 28 février 1855				178	0	0						
	do	Dépenses de bureau jusqu'au do				24	11	6						
		<i>Déboursés Généraux.</i>							402	11				6
	Derbshire et Desbarats	Pour papeterie et impressions	424	12	9									
	J. et O. Crémazie	do	210	3	1									
	A. Côté	do	743	12	9									
	J. J. Brousseau	do	11	0	3									
	Maclear et Cie.	Pour impressions	16	5	0									
	John Clark	do	2	3	9									
	J. Alley, junior	Pour avoir fait pour l'ass. lég. des tableaux des sommes dues sur les ventes des terres des réserves du clergé.	10	15	0									
	J. Alley, senior	do				5	12	6						
	C. T. Walcot	do	19	12	6									
									1407	17	7			

B. Powell	do	do	24	7	6									
A. J. Taylor	do	do	23	10	0									
Thomas Devine		Pour examiner des plans de chemin de fer	3	3	0									
T. D. Harrington		Compagnie du télégraphe de l'Amérique Britannique, pour dépêches télégraphiques, depuis le 30 novembre 1854, jusqu'au 30 juin 1855	6	17	7									
do		do de Montreal, 31 décembre 1854, jusqu'au do	38	12	4									
F. Baby		Pour bois de chauffage	270	10	9									
J. Benoit		Meubles et réparations	294	16	1									
J. McEnery		Pour examiner les comptes de papiers-nouvelles	22	10	0									
J. Alley		Services comme clerc additionnel	2	15	0									
Thomas Norris		Pour fatencerie	1	17	6									
Glover et Fry		Pour bures, etc.	5	4	9									
Montreuil et Gérard		Pour garder le château durant la nuit	28	10	0									
J. S. Shaw		Pour quincaillerie	0	16	0									
J. Kane		Pour ferblanterie	24	12	2									
L. et C. Hianveux		Pour monter des cartes	27	16	0									
L. et J. Lemieux		do	0	16	3									
I. L. Bruce		Pour plan d'une partie de la 9e concession de Caradoc.	0	5	0									
Thomas Welsh		do de Woodhouse	1	10	0									
L. Savard		Pour ouvrage de menuiserie	25	9	0									
H. Hope		Pour exemplaires du Guide des Emigrés	2	10	0									
J. Dufort		Pour une règle de cuivre pour les arpenteurs, C.-Ouest.	1	5	0									
Galt et Crawford		Pour charbon	7	6	3									
W. Barrill		Pour copier le rapport du nouvel arpent. de Huntingdon.	1	5	0									
L. Déry		Pour réparer les sonnettes	1	2	6									
H. Taylor		Pour 2 exemplaires de son "System of Creation"	0	10	0									
W. Hamilton		Pour 1 jeu de cartes de marine de l'amirauté, par Bayfield	3	10	0									
J. T. Lebel		Pour livres d'agence et frais de voyage	3	0	0									
Maclear et Cie.		Pour cartes géographiques	2	11	3									
Commissaires des terres de la couronne		Dépenses pour aller à Toronto	20	0	0									
H. Benjamin		Pour tapis, etc.	17	12	0									
C. McDonald		Pour réparer les vitreaux	2	5	9									
B. Hinton		Pour do les instruments d'arpenteurs	0	10	0									
		<i>Porté en l'autre part.</i>	770	16	3				1640	8	0	23890	11	6
												1123855		6
														10

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	£		s.		d.		Total courant.		
			£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
		<i>Montant rapporté.</i>	5034	13	10				5034	13	10
		<i>Salaires.</i>									
	A. N. Morin	Salaire comme commissaire des terres de la couronne, depuis le 1er août 1855, à £1250 par an, qu'au 31 août 1855, à	87	3	3				87	3	3
	J. Cauchon	do do depuis le 27 janvier jusqu'au 31 décembre 1855, à £350 par année	746	3	5				746	3	5
	L. J. Roy	do do comme secrétaire, jusqu'au do	116	13	4				116	13	4
	J. Morphy	Douze mois de salaire comme régistrateur, jusqu'au do	270	0	0				270	0	0
	W. Ford	do do comme comptable, jusqu'au do	402	10	0				402	10	0
	J. Alley	do do do comme assistant do jusqu'au do	300	0	0				300	0	0
	C. T. Walcot	do do do corame clerc, jusqu'au do	270	0	0				270	0	0
	B. Powell	do do do comme do jusqu'au do	187	10	0				187	10	0
	P. M. Partridge	Salaire comme assistant comptable, depuis le 7 mars, jusqu'au 31 décembre 1855, à 12s. 6d., par jour	187	10	0				187	10	0
	J. C. Tarbutt	Douze mois de salaire comme clerc correspondant, ouest, jusqu'au do	492	10	0				492	10	0
	A. Kirkwood	Salaire comme clerc do depuis le 1er janvier, jusqu'au 28 février, à £150 par année, 25 par cent sur £175, depuis le 1er janvier jusqu'au 28 février et à £218 15s. depuis le 1er mars jusqu'au 31 décembre 1855	214	11	8				214	11	8
	A. J. Taylor	Douze mois de salaire, comme clerc, jusqu'au do	175	0	0				175	0	0
	W. F. Collins	do do do comme clerc des ventes et de la correspondance anglaise, est, jusqu'au do	402	10	0				402	10	0
	E. A. Générux	do do do comme do française, jusqu'au do	360	0	0				360	0	0
	T. Hammond	do do do do comme clerc, jusqu'au do	218	15	0				218	15	0
	V. E. Tessier	do do do do do, jusqu'au do	218	15	0				218	15	0
	T. Cherrier	do do do do do, jusqu'au do	218	15	0				218	15	0

F. D. Dugal	do do, comme clerc surnuméraire, jusqu'au do, à 10s. par jour	182	10	0
F. Chassé	Salaire comme do, depuis le 28 mai jusqu'au 30 juillet, à 8s. 9d. par jour, et depuis le 1er août jusqu'au 31 décembre 1855, à 10s. par jour	104	18	9
William Spragge	Douze mois de salaire comme 1er clerc, ci-devant au bureau de l'arpenteur-général, jusqu'au 31 déc. 1855	460	0	0
T. Hector	do do, comme clerc, jusqu'au do	373	15	0
H. J. Jones	do do, comme do jusqu'au do	300	0	0
F. T. Roche	do do, comme do jusqu'au do	218	15	0
F. A. Hall	do do, comme do jusqu'au do	218	15	0
A. Russell	do do, comme 1er arpenteur et dessinateur, Ouest, jusqu'au 31 décembre 1855	460	0	0
T. Devine	do do, comme assistant do, jusq. do	250	0	0
J. Prendergast	do do, comme clerc, jusqu'au do	182	10	0
J. Bouchette	do do, comme 1er arpenteur et dessinateur, Est, jusqu'au 31 décembre 1855	460	0	0
E. T. Fletcher	do do, comme assistant do, jusq. do	250	0	0
G. G. Dunlevie	do do, comme do, jusqu'au do	225	0	0
J. B. Raymond	do do, comme clerc, jusqu'au do	200	0	0
J. F. Bouchette	do do, comme assistant jusqu'au do à 11s. 6d. par jour	209	17	6
E. Caizac	Salaire comme assistant arpenteur, depuis le 23 juillet jusqu'au 31 décembre 1855, à 8s. 9d. par jour	70	6	3
W. McD. Dawson	Douze mois de salaire comme clerc des bois et forêts, jusqu'au do	402	10	0
T. Tolmie	do do do do, comme do do, jusqu'au do	300	0	0
S. P. Beauset	do do do do, comme arpenteur et dessinateur, jusqu'au do, à 10s. par jour	182	10	0
L. A. Robitaille	do do do do, comme clerc surnuméraire, depuis le 11 avril jusqu'au do, à 10s. par jour	125	10	0
J. Langevin	Salaire comme clerc correspondant, Est, depuis le 1er janvier jusqu'au 30 avril 1855, à £431 5s. par ann.	143	15	0
P. L. Morin	do do do do, comme assistant arpenteur et dessinateur, Est, à £250 par année, depuis le 1er janvier jusqu'au 21 juillet 1855	139	2	6
N. Fages	do do do do, comme clerc additionnel dans la branche du comptable, depuis le 31 mars jusq. 30 sept. 1855, à 10s. p. j.	92	0	0
<i>Porté en l'autre part.</i>		10330	1	8
		5034	13	10
		23890	11	6
		1123855		
		610		

No. 12.—(Continuation.)

EM VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	S E R V I C E .		Total courant.		Courant.		Total courant.	
		£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.
		10330	1 8	5034	13 10	23890	11 6	1123855	6 10
	F. H. Belleau.....	63	0 0						
	J. Bradshaw.....	93	15 0						
	G. Fisher.....	93	15 0						
	J. Innes.....	91	5 0						
	E. Dumontier.....	72	1 9	10743	18 5				
	Divers agents, Est et Ouest.....			5510	19 2				
	Percentage à eux alloué sur leurs perceptions, pour l'année 1855.....			21289	11 5				
	Moins—Six par cent de commission sur les deniers du clergé.....	6075	16 1						
	do do des écoles.....	2779	16 10	8855	12 11	12433	18 6		
	Edward Hale.....								
	Montant remboursé, argent et l'intérêt sur icelui avancé à George Goodenough, pour l'achat de la partie sud-ouest du lot No. 9, Koad Range, est, Ham Sud, ce lot ayant été octroyé à Henry Dalmer, sous l'adjudication du commissaire, par ordre en conseil, 22 mars 1854.....			12	8 0				
	Fd. Malloch.....			400	0 0				

R. Richmond.....	do alloué sur l'achat de lots de ville dans Thornbury, en considération de perte soufferte sur la réclamation de E. Burley, la fille d'un loyaliste de l'E. U., do 21 novembre 1853, et de la lettre du commissaire du vingt-trois novembre mil huit cent cinquante-quatre.....	40	0 0						
T. McAnnamy.....	do alloué pour dépenses encourues pour visite à l'agence de William Rorke, comté de Prince Edouard, vertu d'instructions du commissaire du six mai 1846.....	5	0 0						
A. P. Salter.....	do avancé pour défrayer les dépenses de l'exploration sur la rive nord du lac Huron, dans le but de constater les ressources minérales de cette région, en vertu d'un ordre en conseil du 9 juin 1855.....	756	11 11						
George Snider.....	do alloué comme ci-devant agent des terres de la couronne, comté de Grey, pour argent perdu en 1852, dans un envoi par la voie de la poste de P. eton à la banque du Haut-Canada, en vertu do, 3 septembre 1855.....	17	13 9						
John Cayley.....	do alloué pour l'achat de certaines terres dans le comté de Simcoe tenues en fidei-commis pour Harriet E. Gamble, comme compensation pour la remise des lettres patentes d'un lot de terre assigné comme about, lot 24, 1ère concession, au nord de Dundas Street, Toronto, ce lot n'existant pas, en vertu do, 8 novembre 1854.....	465	0 0						
Comte De Ruttermund.....	do avancé pour défrayer ses dépenses d'exploration de la condition actuelle et du progrès des différentes minières données par la couronne sur les lacs Supérieur et Huron, en vertu d'un ordre en conseil du 9 juin 1855.....	450	0 0						
William Graham.....	do alloué pour l'achat de lot dans Barrie, en compensation pour pertes et dommages encourus par lui, en conséquence du lot 108 dans Barrie, qui était donné à l'église méthodiste weslyenne, en vertu do, 6 août 1853.....	40	0 0	2186	13 8				
	Forcé en l'autre part.....			38511	3 8			1123855	6 10

No. 12.—(Continuation.)

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	£		s		d.		Total courant.
			£	s	d.	£	s	d.	
		<i>Montant rapporté.</i>							38511 3 8
		<i>Domaine de la Couronne.</i>							1123855 6 10
J. Kane.....		Pour ferblanterie dans le bureau de l'inspecteur général du domaine de la couronne.....	0	11	9				
F. P. Rubidge.....		Déboursés se rapportant à des quails.....	2	3					
G. G. Dunlevie.....		do arpentage sur la rivière St. Charles.....	12	17	9				
F. W. Primrose.....		Commission sur collections, jusqu'au 5 septembre.....	123	11	6				
Joseph Laurin.....		do sur do depuis le 5 do.....	8	19	5				
do.....		Déboursés.....	0	10	0				
do.....		Impressions, papeterie et annonces.....	31	17	6				
do.....		Commission à M. Fortier, comme surintendant, etc., des lots de grève et d'eau, depuis le 10 octobre.....	42	2	3				
F. W. Primrose.....		do et dépenses, depuis 1848 jusqu'à 1854, en addition à celles déjà portées au débit en 1855.....	112	14	6				
F. Fortier, P. Légaré et F. H. Judah.....		Partie de leurs salaires payable sur ce fonds pour 1855.....	250	8	4				
		<i>Bois et Forêts.</i>	585	15	3				
A. Douglas.....		Allocation additionnelle, frais de voyage, jusqu'au 30 avril 1855.....	94	16	8				
George Duberger.....		Arpent. des limites des bois de cons. rivière Madawaska. Salaire depuis le 1er septembre jusqu'au 10 octobre 1852, omis dans le temps.....	500	0	0				
J. A. Torney.....		do 31 mars, jusqu'au 10 octobre 1854.....	33	6	8				
do.....		Dépenses encourues par A. D. McPherson et E. A. Gagnéaux, pour inspection de son agence en 1854.....	191	8	10				
R. Campbell.....		Pour annonces dans le Montreal "Pilot".....	36	4	0				
H. W. McCann.....		Pour l'inspection des forêts pour 1853.....	230	12	10				
			46	17	6				

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	£		s		d.		Total courant.
			£	s	d.	£	s	d.	
Thomas Cary.....		Pour annonces dans le "Quebec Mercury".....	1	5	4				
J. A. Torney.....		Commission retenue par F. Degruise, à compte de perceptions dans l'agence de Turney, en octobre 1854.....	0	13	9				
J. P. Beauset.....		Frais de voyage et autres dépenses encourues en copiant et compilant les cartes de Montréal et Terrebonne. Montant qui lui a été adjugé par ordre en conseil pour l'occupation de ses limites pour la coupe des bois par l'honorable John Robertson, de St. Jean, Nouveau-Brunswick.....	10	0	0				
C. E. Belle.....		Montant des droits perçus à Montréal, pour le compte courant de McLean Stewart, jusqu'au 31 décembre 1855.....	785	0	0				
G. J. Nagle.....		Erreur commise dans le rapport des bois de construction, 1854, le pin rouge ayant été désigné au prix d'un denier au lieu de 1d. par pied cube.....	56	18	3				
A. J. Russell.....		Salaire pour l'année 1855.....	39	0	10				
do.....		Montant payé à J. A. Snow, pour les arpentages et plans de la rivière Madawaska.....	460	0	0				
do.....		do Ed. Massé comme assistant agent des bois de const. de la couronne, depuis le 9 fév. jus. 9 déc. 1855.....	505	11	4				
do.....		do R. McVicars, clerc pour l'année 1855.....	83	6	8				
do.....		do W. Wagner, comme dessinateur.....	298	2	6				
do.....		do P. L. O'Hanly, pour plan et notes d'arpentage de diverses limites.....	175	0	0				
do.....		do A. G. Forrest, do de la rivière de Petite Nation.....	10	10	0				
do.....		do loyer de bureau.....	3	10	0				
do.....		do salaire comme messager.....	46	5	0				
do.....		do inspection des forêts durant l'année 1855.....	40	0	0				
do.....		do frais de port, meubles, frais de voyage, combustible, impressions, annonces, et autres déboursés pour l'année 1855.....	92	5	0				
			275	6	6				
C. E. Belle.....		Salaire pour l'année 1855.....	1919	18	0				
do.....		Montant payé N. E. Bourbonnière, comme clerc pour do.....	300	0	0				
do.....		do loyer de bureau.....	39	0	0				
do.....		do des droits remboursés à diverses personnes, par ordre du département.....	26	5	0				
do.....		do inspection des forêts.....	91	18	3				
do.....		do C. R. Stewart, une année de salaire comme député agent, Prescott et Russell.....	128	4	6				
			35	0	0				
		<i>Porté en l'autre part.</i>	620	7	8				
			3670	2	4				
			39096	18	11				
			1123855	6	10				

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	£ s. d.			£ s. d.			Total courant.			
			£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	
	C. E. Belle	Bois et Forêts.—(Continuation.) <i>Montant rapporté</i>	620	7	8	3670	2	4	1123855	18	11	6
	J. F. Way	Montant payé pour frais de port, meubles, frais de voyage réparations de bureau, impressions, annonces, etc., pour l'année 1855.....	157	8	3	777	15	11				
	do	Salairé pour l'année 1855.....	360	0	0							
	do	Montant payé à M. Devlin comme clerc, pour do loyer de bureau.....	100	0	0							
	do	do	15	0	0							
	do	do	145	17	1							
	do	Pour services rendus par A. McPherson, en 1854, remis. Salairé pour l'année 1855.....	360	0	0	620	17	1				
	Olivier Wells	do	61	13	4	315	0	0				
	do	do	112	10	0							
	do	do	135	0	0							
	do	do	36	17	6							
	do	do	30	0	0							
	do	do	261	14	0							
	do	do	334	2	9	1331	17	7				
	C. T. Dubé	Salairé depuis le 15 mars jusqu'au 31 décembre 1855, à £175 par année.....	198	10	10							

do	do	Montant payé pour frais de port, frais de voyage, etc., pour l'année 1855.....	24	5	11	162	16	9				
G. J. Nagle	do	Salairé pour l'année 1855.....	300	0	0							
do	do	do	37	10	0							
do	do	do	59	9	0							
do	do	do	50	11	11							
do	do	do	94	16	8							
John Eden	do	Frais de voyage, pour l'année 1854.....	542	7	7							
George Duberger	do	do	410	0	0							
do	do	do	41	2	6							
do	do	do	41	13	9							
James N. Verger	do	do	382	16	3							
do	do	do	118	15	0							
do	do	do	1	5	0							
do	do	do	34	6	9							
do	do	do	46	7	2							
N. Hammond	do	do	200	13	11							
do	do	do	312	10	0							
do	do	do	210	0	0							
do	do	do	13	8	9							
A. W. Powell	do	do	125	0	0							
do	do	do	29	15	0							
do	do	do	45	17	1							
S. V. Larne	do	do	200	12	1							
McLean Stewart	do	do	138	18	10							
do	do	do	450	0	0							
do	do	do	450	0	0							
		<i>Porté en l'autre part</i>	£			8572	14	1				
						39096	18	11				
						1123855						6

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	£		s.		d.		Total courant.					
			£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.			
	McLean Stewart	Bois et Forêts.—(Continuation.)	450	0	0	8572	14	1	39096	18	11	1123755	6	10
	do	Montant rapporté.....	195	16	8									
	C. E. Belle	Payé à A. Douglass, comme clerc, depuis le 16 mars jusqu'au 31 décembre 1855.....	75	0	0	720	16	8						
	F. W. Primrose	Pour 2 jours de voyage en 1854, omis.....				1	15	0	9295	5	9			
	William McD. Dawson	Paiements par Warrant.												
	S. J. Dawson	Six mois de salaire comme greffier des papiers-terriers du domaine de la Reine, jusqu'au 30 juin 1855.....				50	0	0						
	Edmund Anderson	Pour le metre en moyen de faire face aux dép. nécessaires pour s'enquérir et faire rapport au sujet des fonds provenant du territoire en dispute, etc.....				75	0	0						
	James Hamilton et autres	Montant avancé à compte du fonds du chemin Saint Maurice.....				500	0	0	625	0	0	49017	4	8
		Total, déductions sur le revenu territorial.....									£			
		DÉDUCTIONS SUR LES SAISIES												
		<i>Port d'Amherstburgh.</i>												
		Pour sa commission comme collecteur.....				6	7	11						
		Pour assistance et autres dépenses.....				7	5	0						
		Leur part des saisies.....				76	3	1	89	16	0			

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	£		s.		d.		Total courant.					
			£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.			
	William B. Simpson	<i>Port de Brockville.</i>				3	17	6						
	do	Commission comme collecteur.....				2	11	10						
	Joseph Bertram et autres	do comme encanteur et autres dépenses.....				47	6	9	53	16	1			
		Leur part des saisies.....												
	Duncan Graham	<i>Port de Bytown.</i>												
	do	Commission comme collecteur.....				2	9	10						
	J. M. Bonacina et autres	do comme encanteur et autres dépenses.....				9	6	1						
		Leur part des saisies.....				25	9	6	37	5	5			
	A. Kemp	<i>Port de Freightsburgh.</i>												
	do	Commission comme collecteur.....				2	4	1						
	G. L. Kemp	Assistance et autres dépenses.....				2	14	0						
		Sa part des saisies.....				25	15	2	30	13	3			
	F. Haycock	<i>Port de Chippawaouis.</i>												
	do	Commission comme collecteur.....				9	19	4						
	do et autres	do comme encanteur et autres dépenses.....				9	4	2						
		Leur part des saisies.....				186	15	2	155	18	8			
	James Thompson	<i>Port de Coaticook.</i>												
	Charles O'Connor et autres	Commission comme collecteur.....				0	11	4						
		Leur part des saisies.....				7	3	9	7	15	1			
	W. K. Kittson	<i>Port de Cobourg.</i>												
	do	Commission comme collecteur.....				3	13	4						
	A. Dixon et autres	Assistance et autres dépenses.....				12	4	3						
		Leur part des saisies.....				38	4	6	54	2	1			
		Porté en l'autre part.....							429	6	7	1172872	11	6

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	£		s.		d.		Total courant.					
			£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.			
		<i>Montant rapporté.</i>							429	6	7	117287	11	6
		<i>Port Colborne.</i>												
	Thomas Parke	Commission comme collecteur		1	5	0								
	do	do comme encanteur et autres dépenses		2	2	7								
	D. Doty et autres	Leur part des saisies		15	7	7			18	15	3			
		<i>Port Crédiit.</i>												
	M. O'Donohoe	Commission comme collecteur		1	5	0								
	do	Assistance et autres dépenses		1	3	0								
	do	Sa part des saisies		14	12	7			17	0	7			
		<i>Port Dalhousie.</i>												
	John Clark	Commission comme collecteur		4	10	7								
	do	do comme encanteur et autres dépenses		6	1	2								
	Andrew Murray	Sa part des saisies		53	7	6			63	19	3			
		<i>Port de Dundee.</i>												
	J. Cameron	Commission comme collecteur, et dépenses		0	2	7								
	J. H. Smith et autres	Leur part des saisies		0	17	0			0	19	7			
		<i>Port Dover.</i>												
	E. Webster	Commission comme collecteur		1	0	11								
	do	Assistance et autres dépenses		2	11	1								
	T. B. Barrett et autres	Leur part des saisies		10	15	11			14	7	11			

		<i>Port de Fort Erie.</i>												
	Richard Graham	Commission comme collecteur		0	16	1								
	do	do comme encanteur et autres dépenses		0	4	10								
	William Murray et autres	Leur part des saisies		9	19	0			10	19	11			
		<i>Port de Georgeville.</i>												
	C. Bullock	Commission comme collecteur		2	0	6								
	do	do comme encanteur et autres dépenses		6	10	6								
	J. C. Tuck et autres	Leur part des saisies		21	6	6			29	17	6			
		<i>Port de Hamilton.</i>												
	John Davidson	Commission comme collecteur		33	9	4								
	do	do comme encanteur et autres dépenses		42	6	10								
	William Pring et autres	Sa part des saisies		397	3	6			472	19	8			
		<i>Port de Kingston.</i>												
	James Hopkirk	Commission comme collecteur		0	11	7								
	do	do comme encanteur		0	1	9								
	D. Lynch et autres	Sa part des saisies		7	3	11			7	17	3			
		<i>Port de Lacolle.</i>												
	Thomas Gordon	Commission comme collecteur		0	4	10								
	do	do pour assistance et autres dépenses		0	13	9								
	do	Sa part des saisies		2	11	9			3	10	4			
		<i>Port de London.</i>												
	J. B. Strathy	Commission comme encanteur		1	14	3								
	D. Cameron	Sa part des saisies		21	13	10			23	8	1			
		<i>Porté en l'autre part.</i>							1093	1	11	117287	11	6

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	£		s.		d.		Total courant.
			£	s.	d.	£	s.	d.	
		<i>Montant rapporté.</i>							1172872 11 6
		<i>Port de Montréal.</i>							
	T. Bouthillier	Commission comme collecteur	1	0	5				
	do	do comme encanteur et autres dépenses	2	7	11				
	do et autres	Leur part des saisies	16	0	10				
		<i>Port de Matiland.</i>							
	Dunham Jones	Commission comme collecteur	6	17	6				
	do	do comme encanteur et autres dépenses	8	5	0				
	do et autres	Leur part des saisies	62	5	0				
		<i>Port de Niagara.</i>							
	J. McCormick	Commission comme collecteur	0	5	0				
	J. Hall	Sa part des saisies	3	3	4				
		<i>Port de Nepanee.</i>							
	H. Acton	Commission comme collecteur	0	4	1				
	do	do pour assistance et autres dépenses	0	10	6				
	do	Sa part des saisies	2	17	8				
		<i>Port de Prescott.</i>							
	A. Jones	Commission comme collecteur	19	15	0				
	do	do comme encanteur et autres dépenses	24	5	4				
	P. Carberry et autres	Leur part des saisies	230	3	0				
			274	3	4				

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	£		s.		d.		Total courant.
			£	s.	d.	£	s.	d.	
		<i>Port de Philipsburg.</i>							
	P. P. Russell	Commission comme collecteur	1	7	3				
	do	Pour aide	0	2	9				
	Alexandre Young et autres	Leur part des saisies	17	5	0				
		<i>Port de Porton.</i>							
	James McVey	Commission comme collecteur	1	8	11				
	do	Pour aide	0	15	0				
	W. Perkin et autres	Leur part des saisies	17	14	2				
		<i>Port de Sarnia.</i>							
	Thomas Forsyth	Commission comme collecteur	2	9	7				
	do	Pour autres dépenses	3	2	6				
	H. McNaughton et autres	Leur part des saisies	29	6	4				
		<i>Port Stanley.</i>							
	Mathew Child	Commission comme collecteur	29	18	5				
	do	do comme encanteur et autres dépenses	12	10	6				
	P. Bennett et autres	Leur part des saisies	370	13	2				
		<i>Port de la Rivière aux Raisins.</i>							
	William Robinson	Commission d'encanteur et autres dépenses	1	2	0				
	do	Sa part des saisies	3	19	2				
		<i>Port de Stamford.</i>							
	George McMicken	Commission comme collecteur	9	9	7				
	do	do encanteur et autres dépenses	3	15	0				
	Robert Hobson et autres	Leur part des saisies	117	11	9				
		<i>Porté en l'autre part.</i>							
			130	16	4				
			2088	13	7				
			1172872	11	6				

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	Courant.			Total courant.		
			£	s.	d.	£	s.	d.
		<i>Tenure Seigneuriale.—(Continuation.)</i>						
		<i>Montant rapporté.....</i>						
	F. R. Angers.....	Avancé pour les recherches de documents seigneuriaux.....	6400	0	0	1187923	7	9
	Burroughs et Fiset.....	Payé pour certaines copies d'iceux.....	100	0	0			
			26	10	6			
			6526	10	6			
	P. B. Dumoulin.....	Montant du capital de l'indemnité sur la propriété du fief Godfrey, Trois-Rivières.....	423	15	6	6950	6	0
		Total des paiements, y compris les déductions.....				1194873	13	9
		RÉCAPITULATION						
		Sur les paiements faits en vertu des divers actes d'appropriation, compris des les états précédents, savoir:—						
		Intérêt sur la dette publique, suivant différents actes.....	219470	12	11			
		Paiements suivant la liste civile, cédule A, 9 Vic., c. 114.	28923	18	7			
		do do cédule B, do	34233	17	9			
		do en vertu d'actes du Bas-Canada.....	5021	7	7			
		do do do Haut- do	3688	3	3			
		do do do de la province.....	221145	6	10			
		do budget, 1850, 13 et 14 Vic., ch. 1.....	2112	6	6			
		do do 1851, 14 et 15 Vic., ch. 46.....	2989	6	1			
		do do 1852, 16 Vic., ch. 155.....	2257	13	8			

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	Courant.			Total courant.		
			£	s.	d.	£	s.	d.
		DÉDUCTIONS						
		Sur le revenu des douanes.....						
		do des accises.....	33537	10	9			
		do territorial.....	51011	16	0			
		do travaux publics.....	308966	6	0			
		do saisies.....	85151	5	7			
		do revenu casuel.....				996398	17	6
			67954	19	0			
			2485	13	4			
			49017	4	8			
			63966	3	0			
			3015	17	8			
			12034	18	7			
			198474	16	3			
						11194873	13	9

W. CAYLEY,
Inspecteur Général.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Toronto, mars 1856.

No. 13.

TABLEAU du Revenu provenant des Biens du ci-devant Ordre des Jésuites, et des Paiemens faits à même ce Revenu, pour l'encouragement de l'Education dans le Canada Est, durant l'année expirée le 31 janvier 1856.

A QUI PAYÉ.	D É P E N S E S .		C o u r a n t .		R E C E T T E S .		C o u r a n t .	
	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.
Rév. F. Boucher.....								
J. B. Meilleur et P. J. O. Chauveau.....	300	0 0			2807	10 0	3147	19 9
Pour mettre en état les sauvages Huron de Lorette à réparer leur église, suivant ordre en conseil du 6 juin 1855.....								
Montant des salaires des inspecteur d'école, Bas-Canada, pour l'année 1855, payable à même ce fonds, tel qu'autorisé par l'acte 14 et 15 Vict., ch. 97.....	4424	0 0			3367	13 4	6075	3 4
Cette somme étant la partie payable à même le fonds d'institutions d'éducation dans le Canada est, tel qu'autorisé par l'acte 18 Vict., ch. 90.....	10000	0 0					9223	3 1
Total, courant.....£	14724	0 0					5500	16 11
Balance portée ci-bas.....£	5500	16 11					14724	0 0

W. CAYLEY,
Inspecteur Général.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Toronto, mars 1856.

No. 14.

ÉTAT des Droits de Tonnage prélevés durant la Saison de la Navigation de l'année 1855, à Québec et à Montréal, en vertu de l'Acte 6 Guill. IV, chap. 35, continué par l'Acte 18 Victoria, chap. 85, et les sommes payées sur les dits droits pour pourvoir au Traitement Médical des Matelots Malades.

QUÉBEC.

A QUI PAYÉ.	DÉPENSES.	Courant.		RECETTES.	Courant.	
		£	s. d.		£	s. d.
Philip Wells, trésorier.	Pour balance depuis l'année dernière.....			
do	Balance des dépenses de l'hôpital de marine et des émigrés, Québec, pour l'année 1854.....	545	4 2	Montant des droits de tonnage perçus à Québec, durant la saison de 1855.....	1342	1 5
Archibald Campbell...	..A compte de do, pour 1855.....	284	11 8	Cette somme votée dans les estimés de 1855, pour faire face au surplus de 1854, suivant l'acte 18 Vic., ch. 90.....	1836	18 10
	Pour le mettre en moyen de secourir les marins naufragés et indigents, tel qu'autorisé par l'acte 8 Vic., ch. 12.....	150	0 0	Balance portée à l'année prochaine.....	1707	18 7
	Total, courant	£.....	Total, courant.....	4886	18 10
	Balance rapportée.....	£.....			
					1707	18 7

No. 14.—(Continuation.)

MONTRÉAL.

A QUI PAYÉ.	DÉPENSES.	Courant.		RECETTES.		Courant.	
		£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.
Samuel Gerrard.....	Montant à lui payé comme président de l'hôpital général de Montréal, à compte des dépenses de cette institution.....	166	1 4	166	1 4		
	Balance portée à l'année prochaine.....	100	8 2	100	8 2		
	Total, courant.....£	266	9 6	Total, courant.....£		266	9 6
				Balance rapportée.....£		100	8 2

W. CAYLEY,
Inspecteur Général

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Toronto, mars 1856.

No. 15.

ÉTAT des Deniers provenant de la Vente des Terres des Écoles dans cette partie de la Province appelée Haut-Canada, conformément à un Acte du Canada, 2 Victoria, chap. 19, et amendé par l'Acte 16 Victoria, chap. 186, et des Warrants émis sur les dits deniers, entre le 1er février 1855, et le 31 janvier 1856.

D É P E N S E S .	Courant.		R E C E T T E S .		Courant.		Courant.	
	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.
Balance portée à l'année prochaine.	15007	2 6					11204	4 3
			Balance rapportée de l'année dernière					
			Par autant crédité par le receveur général, étant l'intérêt sur débiteures possédées pour ce fonds	2593	4 11			
			Pour autant reçu du commissaire des terres de la couronne pour intérêt sur les terres vendues					
			Pour do du do, pour rentes.. ..	1209	13 4			
Total courant.....	£ 15007	2 6	Total, courant.....			£ 15007	2 6	
			Balance rapportée.....			£ 15007	2 6	

W. CAYLEY,
Inspecteur Général.

BUREAU DE L'INSPECTEUR-GÉNÉRAL,
Toronto, mars 1856.

No. 16.

ÉTAT du montant des Honoraires reçus sur les Licences de Mariage accordées durant l'année expirée le 31 décembre 1855, dans le Canada-Est, et devant former partie du fonds consolidé, conformément à l'Acte 12 Vic., chap. 58, sec. 3.

D É P E N S E S .	Courant.			R E C E T T E S .			Courant.		
	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
Balance portée à l'année prochaine	3022	5	10				2410	17	0
				Balance rapportée de l'année dernière.....					
				Montant reçu sur les 622 licences de mariage, à £1 chaque.....	622	0	0		
				Moins—Proportion pour impress. et frais de port....	10	11	2		
Total, courant.....£	3022	5	10	Total, courant.....			3022	5	10
				Balance rapportée.....					
							3022	5	10

W. CAYLEY,
Inspecteur Général.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Toronto, mars 1855.

ÉTAT du montant des Honoraires reçus sur les Licences de Mariage accordées durant l'année expirée le 31 décembre 1853, dans le Canada-Ouest, et sujet aux dispositions de l'Acte 13 et 14 Victoria, chapitre 70.

DÉPENSES.	Courant.			RECETTES.			Courant.		
	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
Montant porté à l'année prochaine	22887	5	7	17043	9	7
				5928	0	0			
				84	4	0			
Total, courant.....£	22887	5	7	5843	16	0
							22887	5	7
							22887	5	7

W. CAYLEY,
Inspecteur Général.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Toronto, mars 1856.

No. 20.

ÉTAT des Honoraires reçus par le Surintendant des Inspecteurs de Bois à Québec, pour Mesurer, Inspecter et Compter le Bois, et des Paiemens faits sur iceux, aux divers Inspecteurs de Bois, y compris les Salaires et les Dépenses Con-tingentes du Département, pour l'année expirée le 31 décembre 1855, tel qu'autorisé par l'Acte 8 Victoria, chap. 49, et amendé par 16 Vic., chap. 186 ; aussi, 9 Vic., chap. 16.

A QUI PAYÉ.	D É P E N S E S .		R E C E T T E S .		Courant.		Courant.	
	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.
Divers inspecteurs et mesureurs de bois.		9544	3 10	Balance de l'année dernière..	351	15 5
John Sharples.....	Montant d'honoraires payés à eux du- rant la saison de 1855			Montant des honoraires reçus pour mesurer, inspecter et compter le bois, durant la saison de 1855	13091	19 1	
Michael Quinn.....	<i>Salaires.</i> Cinq mois de salaire comme surinten- dant des mesureurs de bois, depuis le 1er janvier jusqu'au 31 mai 1855, à £500 par année.....	£208 6 8			do reçu de la compagnie d'assurance contre le feu de Québec. Montant de la po- lice sur les meubles de bu- reau endommagés ou détruits par l'incendie du 10 novembre 1854.....	150	0 0	
George Colley.....	Sept do comme do, depuis le 1er juin jus. 31 décembre 1855, à do ..	291 13 4	500	0 0	Porté en l'autre part....	13241	19 1	351 15 5
Mathew Harbison...	Balance à lui due pour salaire et dé- boursés comme député surintendant. Sorel, pour l'année expirée le 31 dé- cembre 1855	271 15 5						
	Doize mois de salaire comme principal commis et député surintendant, Qué- bec, jusqu'au do	560 0 0						
	Porté en l'autre part	£ 1131 15 5	9544	3 10				

No. 21.

TABLEAU GÉNÉRAL des recettes et déboursés pour mesurer et inspecter le bois de construction, par George Colley, député surintendant des inspecteurs et mesureurs de bois, durant la saison de 1855.

Av.	£	s.	d.	£	s.	d.
Montant reçu pour le mesurage de bois carré, durant 1855				239	7	9
Dt.						
Payé à Robert Russell pour mesurage du bois de construction.	162	17	6			
do à P. W. Ronald, pour services comme clerc pour les spécifications durant la saison.....	30	0	0			
do à Michael Morgan, loyer de bureau.....	7	10	0			
do à R. Middleton, pour livres et papeterie.....	7	15	11			
do pour diverses petites dépenses.....	2	19	9			
do mon salaire comme député surintendant des mesureurs de bois à Sorel, et pour enregistrer et faire rapport des droits de la couronne prélevés sur les bois de construction exportés <i>via</i> Sorel, pour l'année 1855.....	300	0	0	511	3	2
Balance reçue du surintendant des mesur. de bois à Québec.....			£	271	15	5

W. CAYLEY,
Inspecteur Général.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Toronto, mars 1856.

No. 22.—(Continuation.)

A QUI PAYÉ.	S E R V I C E S .	Courant.		Total Courant.		R E C E T T E S .		Courant.		Total Courant.	
		£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.
	<i>Montant rapporté.....</i>			1906	6 1					15236	13 7
	<i>Greffiers de la paix.</i>										
Green et Doucet....	Montant de leurs salaires et déboursés de leur bureau comme greffier de la paix à Québec, jusqu'au 30 septembre 1855.....	1094	8 5			Montant rapporté.....					
Delisle et Brehaut..	do do comme do à Montréal, au 31 décembre 1855	1487	2 7			<i>Greffiers de la paix.</i>					
F. X. Turcotte et E. A. Généreux.....	do do comme do à Trois Rivières, au do	506	3 10			Montant des honoraires comme greffier de la paix, Québec, pour l'année 1855....	442	3 0			
A. Lafontaine.....	do do comme protonotaire et greffier de la cour de circuit, et do la couronne et de la paix, pour le district de l'Outaouais, pour les neuf mois expirés le 30 septembre 1855.					do comme do Montréal, pour do	536	6 4			
Chalou et Déry.....	do do do comme do, à Kamouraska, pour do					do comme do Trois Rivières, pour do	24	3 3			
				3087	14 10	Montant reçu par le greffier de la cour d'appel, pour l'année 1855			1002	12 7	
						<i>Honoraires des rapporteurs.</i>					
				418	6 7	Montant des honoraires reçus par le protonotaire, Québec, durant l'année 1854.	26	5 0			
				431	5 0	do do Trois Rivières.....	27	18 0			

J. U. Beaudry	do de do comme greffier de la cour d'appel, jusqu'au 31 décembre 1855.....			583	13 7	Cette somme payable au fonds consolidé, tel qu'autorisé par l'acte 16 Vic., chap. 196.....			7335	6 2
John Wilkie	do do do comme greffier de la couronne et de la paix, demeurant à Percé, Gaspé, pour les neuf mois expirés le 30 septembre 1855.....			28	2 6					
George F. Tremblay.	do de do comme do, à New Carlisle, pour do			28	2 6					
J. Lelièvre et Angers .	Balance des dépenses encourues pour compiler et publier les décisions des tribunaux dans le Bas-Canada, pour 1854.....	94	17 9							
do ..	A compte de do pour 1855	360	0 0							
	Total, courant.....			454	17 9	Total, courant.....			24093	8 10
				24093	8 10				24093	8 10

W. CAYLEY,
Inspecteur Général.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Toronto, Mars, 1856.

ÉTAT du Revenu provenant des Honoraires de justice reçus dans le Canada-Ouest, en vertu de l'Acte du Canada, 9 Vic. ch. 33, par divers Officiers des Cours du Banc de la Reine et des Plaids Communs, et de la Cour de Chancellerie, entre le 1er février 1855 et le 31 janvier 1856; étant applicable à l'intérêt et au rachat de Débentures émises au montant de £3000, pour la Société de Loi du Haut-Canada, en vertu de l'autorité du dit Acte.

NOMS.	DÉPENSES.	Courant.		Total courant.		RECETTES.	Courant.		Total courant.		
		£	s. d.	£	s. d.		£	s. d.	£	s. d.	
W. A. Campbell.	Étant son salaire comme marshal et greffier des assises pour le comté d'York, pour l'année expirée le 31 décembre 1855.....	300	0	0	0	Balance de l'année dernière.....			1802	11	10
E. P. Taché, receveur général.	Montant de l'intérêt payé par le receveur général sur la somme de trois mille louis, émis en débentures, en vertu de					<i>Cours du Banc de la Reine et des Plaids Communs.</i>					
						Montant reçu du greffier de la couronne et des plaids de la cour du banc de la Reine, pour le comté d'York.....	217	17	6		
						do do des plaids communs, pour do do du député greffier de la cour du banc de la Reine et des plaids communs pour le comté de Brant.....	136	13	9		
						do do Carleton.....	28	14	0		
						do do d'Elgin.....	25	13	9		
						do do Frontenac, Lennox et Addington.....	22	13	9		
						do do d'Hastings.....	113	7	7		
						do do de Huron et Bruce.....	197	3	9		
						do do d'Haldimand.....	20	13	9		
						do do d'Halton.....	7	2	6		
						do do de Kent.....	5	13	9		
						do do de Lambton.....	40	10	0		
							10	18	9		

l'acte pour l'année expirée le 31 décembre 1855.....						Lincoln et Welland.....	46	17	0			
Balance portée à l'année prochaine.....						Leeds et Grenville.....	29	17	9			
						Lanark et Renfrew.....	3	18	6			
						Middlesex.....	42	7	6			
						Northumberland et Durham.....	58	1	3			
						Norfolk.....	17	16	3			
						Ontario.....	12	13	9			
						Oxford.....	20	0	6			
						Prince Edouard.....	11	18	9			
						Peterborough et Victoria.....	13	0	9			
						Prescott et Russell.....	4	6	3			
						Perth.....	11	11	3			
						Sturmont, Dundas et Glengary.....	35	10	0			
						Simcoe.....	8	14	3			
						Wentworth.....	45	0	0			
						Wellington.....	11	17	10			
						Waterloo.....	5	9	0			
										1206	3	5
						<i>Cour de Chancellerie.</i>						
						Somme reçue du registraire pour le comté d'York.....	86	0	0			
						do do du maître et député do, pour le comté de Frontenac.....	3	0	0			
						do do do do, pour le comté d'Essex.....	1	10	0			
						do do do do, pour le comté de Middlesex.....	5	0	0			
						Total, courant.....				95	10	0
										3104	5	3
						Balance rapportée.....				2624	5	3

W. CAYLEY,
Inspecteur Général.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Toronto, mars 1856.

No.

ÉTAT du Revenu provenant des Licences d'Auberge, dans le Canada-Est, même icelui aux différentes Municipalités dans le Bas-Canada, et pour décembre 1855, tel qu'autorisé par les actes 8 Vic., chap. 72, 12 Vic.,

PAIEMENTS.	Courant.					
	£	s.	d.	£	s.	d.
<i>En vertu de l'Acte 13 et 14 Vic., chap. 94.</i>						
Somme reçue par les inspecteurs du revenu pour le district de Montréal, pour droits provenant des licences d'auberge accordées durant l'année 1855, dans la cité et le comté de Montréal, et portée au fonds spécial pour la construction d'un palais de justice à Montréal, dans le dit district.....				1729	0	7
<i>En vertu de l'Acte 14 et 15 Vic., chap. 63.</i>						
Somme reçue par les inspecteurs du revenu pour le district d'Outaouais, pour droits provenant des licences d'auberge accordées durant l'année 1855, et portée au fonds spécial pour la construction d'un palais de justice à Aylmer, dans le dit district.....				89	2	6
<i>En vertu de l'Acte 8 Vic., chap. 72.</i>						
Somme reçue par les inspecteurs du revenu, pour droits provenant des licences d'auberge accordées durant l'année 1855, et payées aux différentes municipalités, dans les districts ci-dessous mentionnés :—						
Montréal.....	133	4	0			
Québec.....	9	18	0			
St. François.....	152	2	0			
Trois-Rivières.....	129	12	0			
Gaspé.....	6	6	0			
Kamouraska.....	2	14	0			
Bonaventure.....	13	10	0			
				447	6	0
Somme payée à Pierre Benoit, secrétaire et trésorier de la municipalité et du comté d'Huntingdon, étant la partie des produits des licences d'auberge, payable à cette municipalité pour 1851—52, par warrant, numéro 2073.....				45	18	9
Balance portée à l'année prochaine.....				2694	13	3
Total, courant.....				5006	1	1

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Toronto, mars 1856.

24.

reçu entre le 1er février 1855, et le 31 janvier 1856, et des paiements faits à la construction d'un palais de justice à Montréal, pour l'année expirée le 31 chap. 113, et 13 et 14 Vic., chap. 94.

RECETTES.	Courant.										
	£	s.	d.	£	s.	d.					
Balance non dépensée de l'année dernière.....	1346	16	8								
DISTRICTS.	No. Licences.	Perceptions brutes.			Frais de perception.		Revenu net.				
		£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	
MONTRÉAL, Division No. 1..	51	333	0	0	33	6	0	299	14	0	
do, do No. 2..	338	2300	0	0	230	0	0	2070	0	0	
QUÉBEC.....	152	1002	10	0	105	4	0	897	6	0	
ST. FRANÇOIS.....	25	169	0	0	16	18	0	152	2	0	
TROIS-RIVIÈRES.....	24	144	0	0	14	8	0	129	12	0	
GASPÉ.....	3	21	7	6	2	2	0	19	5	6	
OUTAOUAIS.....	16	106	0	0	16	17	0	89	3	0	
KAMOURASKA.....	3	3	0	0	0	6	0	2	14	0	
BONAVENTURE.....	3	21	11	6	4	18	7	16	12	11	
Totaux.....	615	4100	9	0	423	19	7	3676	9	5	
Moins—Balances dues le 31 janvier 1856.....					31	0	9				
A DÉDUIRE—Balances dues le 31 janvier 1855.....					13	15	9				
								17	5	0	
Total, courant.....								£	5006	1	1
Balance rapportée.....					£	2694	13	3			

W. CAYLEY,
Inspecteur Général.

No. 25.

ÉTAT des deniers payés au receveur général de la province du Canada, à compte de l'achat de divers travaux publics ci-dessous mentionnés, en vertu des actes 19 Vic., chap. 5, et 14 et 15 Vic., chap. 57; et remise des emprunts aux compagnies incorporées, entre le 1er février 1855, et le 31 janvier 1856.

A QUI PAYÉ.	PARTICULARITÉ DU PAIEMENT.	NOMS DES TRAVAUX.	Montant.		
			£	s.	d.
E. Wirwall	5me placement de 5 par cent.....	Havre de Rondeau	100	0	0
J. Rowe et autres	Balance sur le 2me placement, avec intérêt sur do.	Havre de Whitby	252	0	7
		Total des recettes, courant.....£	352	0	7

W. CAYLEY,
Inspecteur Général.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Toronto, mars 1856.

No. 26.—(Continuation.)

A QUI PAYÉ.	DÉPENSES.	Courant.		RECETTES.	Courant.		Courant.	
		£	s. d.		£	s. d.	£	s. d.
	<i>Montant rapporté.....</i>	18705	5 7	<i>Montant rapporté.....</i>	3600	19 4	13130	13 0
				Montant reçu des inspecteurs du revenu de Montréal, pour droits sur licences d'auberge accordées dans la cité et comté de Montréal, durant do	1729	0 7		
				Six mois d'intérêt, reçu de la banque d'Épargne de la cité et du district de Montréal, pour do, sur £1,1000, à 4 par cent.....	220	0 0		
				do do do de Thos. A. Begly, pour la vente des matériaux du vieux palais de justice	24	12 8	5574	12 7
	Total, courant....	18705	5 7	Total, courant.....	18705	5 7
				Balance rapportée.....	5475	10 9

No. 26.—(Continuation.)

COMPTE DE DÉBENTURES.—(Continuation.)

A QUI PAYÉ.	DÉPENSES.	Courant.			Courant.			RECETTES.			Courant.		
		£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
	<i>Montant rapporté.....</i>	12380	16	5	41843	10	11				54607		5
Thomas Hewitt.....	Pour ouvrage fait.....	94	7	1									
Ryan, Brothers et Cie	Prime d'assurance pour une année sur £2500 dans le bureau Monarch.....	37	10	0									
do	do sur £3600 Globe.....	45	0	0									
W. Chapman.....	do sur £2500 Phoenix.....	31	5	0									
Gillespie, Moffat et Cie	do sur do Royal.....	31	5	0									
H. L. Routh.....	do Pour risque extra pour six mois sur £2500.....	31	5	0									
do	do do do.....	56	5	0									
M. H. Gault.....	do do sur £2000 pour six mois.....	25	0	0									
J. H. Maitland.....	do extra do sur £2500 pour do ..	31	5	0									
James Davison.....					12763	18	6						
	<i>Total, courant.....</i>			£	54607	9	5				54607		5

Balance rapportée.....£ 2907 9 5

W. CAVLEY,
Inspecteur Général.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Toronto, mars 1856.

ÉTAT des Deniers provenant des Honoraires de Justice et autres Honoraires perçus dans le District de l'Outaouais, et des Paiements faits à même ce Fonds, pour la construction d'un Palais de Justice et d'une Prison à Aylmer, à venir au 31 janvier 1856, en vertu de l'acte 12 Vic., chap. 112.

COMPTE DE CAISSE.

A QUI PAYÉ.	DÉPENSES.	Courant.		RECETTES.	Courant.		Courant.	
		£	s. d.		£	s. d.	£	s. d.
Diverses personnes..	Montant de l'intérêt payé sur la somme de			Balance rapportée de l'année dernière			147	2 4
	£4918 14s. 10d., durant l'année			12 Vic., chap. 112.				
	1855, à compte de débetures négociaées pour ce fonds	245	0 7	Montant reçu d'Aimé Lafontaine, protonotaire, district de l'Outaouais, durant l'année 1855	98	4 1		
				do de J. F. Taylor, registrateur, comté d'Outaouais, durant do	61	19 4		
				do de L. M. Coutlée, shérif de l'Outaouais, durant do	2	19 0		
	Balance portée à l'année prochaine	154	6 8	14 et 15 Vic., chap. 63.				
				Montant reçu de C. Symmes, inspecteur du revenu, district de l'Outaouais, pour droits sur licences d'auberge, émises durant 1855	89	2 6		
	Total, courant	399	7 3	Total, courant			252	4 11
							399	7 3
				Balance rapportée				154 6 8

No. 27.—(Continuation.)

COMPTE DE DÉBENTURES.

A QUI PAYÉ.	DÉPENSES.	Courant.			Courant.			RECETTES.			Courant.		
		£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
	Montant des paiements rapporté de l'année dernière.....				5000	0	0				4918	14	10
Cass et McDonald...	Pour travaux faits pour le palais de justice durant 1855	267	0	2				Montant des débentures négociées, rapporté de l'année dernière.....					
Clough et Campbell.	do do	45	8	5				Balance portée à l'année prochaine			476	17	10
Thomas McCord....	Pour services se rattachant au do	83	4	1	395	12	8						
	Total, courant.				5395	12	8	Total, courant	£		5395	12	8
	Balance rapportée ..				476	17	10						

W. CAYLEY,
Inspecteur Général.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Toronto, mars 1856.

No. 28.

ÉTAT des Deniers provenant des Honoraires de Justice et autres Honoraires, perçus dans le Comté de Kamouraska, et des Paiements faits à même ce Fonds, pour la construction d'un Palais de Justice et d'une Prison en cet endroit, à venir au 31 janvier 1856, en vertu de l'Acte 12 Vict., chap. 112.

COMTE DE CAISSE.

A QUI PAYÉ.	DÉPENSES.	Courant.		RECETTES.	Courant.		Courant.	
		£	s. d.		£	s. d.	£	s. d.
Diverses personnes..	Montant de l'intérêt payé sur la somme de £2238 15s., durant l'année 1855, pour débetures négociées à compte de ce fonds	48	0 1	Balance rapportée de l'année dernière.....			88	8 4
	Balance portée à l'année prochaine	157	4 11	Montant des honoraires reçus de MM. Cha-lou et Déry, protonotaire, district de Kamouraska, durant l'année mil huit cent cinquante-cinq.....	60	4 4		
				do do de J. G. Taché, registraire, do, pour do.....	56	12 4		
	Total, courant.....	205	5 0	Total, courant.....			116	16 8
							205	5 0
				Balance rapportée.....				
							157	4 11

No. 28.—(Continuation.)

COMPTE DE DEBENTURES.

A QUI PAYÉ.	DEPENSES.	Courant.			RECETTES.			Courant.		
		£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
Diverses personnes..	Montant des paiements rapportés de l'année dernière.....	2238	15	0				2238	15	0
	Total, courant.....£	2238	15	0				2238	15	0
					Montant des débetures négociées, rapporté de l'année dernière.....					
					Total, courant.....£					

W. CAYLEY,
Inspecteur Général.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Toronto, mars 1856.

TABLEAU des Recettes et des Dépenses pour le compte des Réserves du Clergé dans le Haut-Canada, pendant l'année 1855.

RECETTES.

Date.	Terre vendue.		Principal.		Intérêt.		Inspections.		Rente de lots à bail.		Rente de lots non donnés à bail.		Droits sur les bois.	
	Acres.	Montant.	18 Vic. ch. 2.	£ s. d.	18 Vic. ch. 2.	£ s. d.	18 Vic. ch. 2.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	
1855.	129,037 $\frac{1}{4}$	92823 13 1	18 Vic. ch. 2.	£ s. d.	18 Vic. ch. 2.	£ s. d.	18 Vic. ch. 2.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	
				68259 15 5		23250 2 9		698 2 6	4180 9 11	1483 8 6		102 4 6		

DÉBOURSEES.

Principal.	Intérêt.		Inspections.		Rente de lots à bail.		Rente de lots non donnés à bail.		Droits sur les bois.		Déboursés.	
	18 Vic. chap. 2.	Payé au receveur général.	18 Vic. chap. 2.	Payé au receveur général.	18 Vic. chap. 2.	Payé au receveur général.	18 Vic. chap. 2.	Payé au receveur général.	Payé au receveur général.	Payé au receveur général.	£ s. d.	£ s. d.
18 Vic. chap. 2.	18 Vic. chap. 2.	18 Vic. chap. 2.	18 Vic. chap. 2.	18 Vic. chap. 2.	18 Vic. chap. 2.	18 Vic. chap. 2.	18 Vic. chap. 2.	18 Vic. chap. 2.	18 Vic. chap. 2.	18 Vic. chap. 2.	£ s. d.	£ s. d.
64160 17 10	21854 8 3	656 3 7	3929 13 4	1394 8 5	96 1 10	5892 10 4						

No. 29.—(Continuation.)

RECAPITULATION.

RECETTES.	Courant.			DÉBOURSÉS.	Courant.		
	£	s.	d.		£	s.	d.
Principal, 18 Vic., ch. 2	68259	15	5	Principal, 18 Vic. ch. 2. Payé au receveur général	64160	17	10
Intérêt, 18 Vic. ch. 2	23250	2	9	Intérêt, do	21854	8	3
Inspections, 18 Vic. ch. 2	698	2	6	Inspections, do	656	3	7
Rente de lots à bail	4180	9	11	Rente de lots à bail, do	3929	13	4
Rente de lots non donnés à bail	1483	8	6	Rente de lots non donnés à bail, do	1394	8	5
Droits sur les bois	103	4	6	Droits sur les bois, do	96	1	10
Total	£ 97974	3	7	Déboursés, do	5882	10	4
				Total	97974	3	7

(Signé,) JOSEPH CAUCHON,
Commissaire.

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,
Toronto, 31 décembre 1855.

W. CAYLEY,
Inspecteur Général.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Toronto, mars 1856.

No. 30.

TABLEAU des Recettes et des Dépenses à compte des Réserves du Clergé dans le Bas-Canada, pour l'année 1855.

R E C E T T E S .

Date.	Acres.	Montant.		Principal. 18 Vic. chap. 2.		Intérêt. 18 Vic. chap. 2.		Rente. 18 Vic. chap. 2.		Inspections. 18 Vic. chap. 2.						
		£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.			
1855	9731	3704	6	11	2641	4	10	395	17	5	101	5	8	65	7	6

D É B O U R S É S .

Principal. 18 Vic. chap. 2. Payé au Receveur Général.		Intérêt. 18 Vic. chap. 2. Payé au Receveur Général.		Rente. 18 Vic. chap. 2. Payé au Receveur Général.		Inspections. 18 Vic. chap. 2. Payé au Receveur Général.		Déboursés.						
£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.			
2482	3	4	372	2	5	95	4	2	61	9	1	192	16	5

No. 30.—(Continuation.)

RECAPITULATION.

RECETTES.	Courant.			DÉBOURSEES.	Courant.		
	£	s.	d.		£	s.	d.
Principal. 18 Vic. chap. 2	2641	4	10	Principal. 18 Vic. chap. 2. Payé au Receveur Général ..	2482	3	4
Intérêt. do do	395	17	5	do do Payé au ..	372	2	5
Rente. do do	101	5	8	do do Payé au ..	95	4	2
Inspections. do do	65	7	6	Inspections. do do Payé au ..	61	9	1
Total.....£	3203	15	5	Déboursés.....	192	16	5
				Total.....£	3203	15	5

(Signé,)

JOSEPH CAUCHON,

Commissaire.

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,
Toronto, 31 décembre 1855.

W. CAYLEY,
Inspecteur Général.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Toronto, mais 1856.

No. 31.

ÉTAT indiquant la somme totale à être employée pour les fins autorisées par l'Acte 18 Vic., ch. 2, le montant de la commutation des pensions du clergé des diverses dénominations dans le Haut-Canada, et la balance au crédit du Fonds des Municipalités, Haut-Canada, le 31 janvier 1856.

	£	s.	d.	£	d.	d.
Montant au crédit du fonds des réserves du clergé, Haut-Canada	636307	13	8			
do do fonds du revenu du clergé, do	37998	0	6			
do do ventessuspendues du clergé, do	5000	0	0			
do do surplus du fonds du revenu, do	44441	7	10			
				723747	2	0
A DÉDUIRE—Les sommes suivantes pour lesquelles le clergé a commué ses pensions, savoir :—						
Clergé de l'église d'Angleterre, Haut-Canada	245614	19	3			
do de l'église catholique romaine, do	20932	15	0			
Ministres de l'église presbytérienne, do	103424	5	0			
do du synode uni do do	2240	11	0			
do de l'église méthodiste wesléyenne, do	9768	10	10			
Fonds de réserve pour les pensions non commuées, annuités des veuves, etc	44441	7	10			
				426422	8	11
Balance au crédit du fonds des municipalités, Haut-Canada placée en débetures			£	297324	13	1

W. CAYLEY,
Inspecteur Général.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Toronto, mars 1856.

No. 32.

ÉTAT indiquant la somme totale à être employée pour les fins autorisées par l'Acte 18 Vic. ch. 2, le montant pour lequel le clergé et les diverses dénominations dans le Bas-Canada ont commué leurs pensions, et la balance au crédit du Fonds des Municipalités, Bas-Canada, le 31 janvier 1856.

	£	s.	d.	£	s.	d.
Montant au crédit du fonds des réserves du clergé, Bas-Canada	77333	19	0			
do do revenu du clergé, do	1060	13	3			
do do surplus du revenu du clergé, do	1904	13	9			
				80299	6	0
A DÉDUIRE.—Les montants suivants pour lesquels le clergé a commué ses pensions, savoir :—						
Clergé de l'église d'Angleterre, Bas-Canada	30236	5	11			
Ministres de l'église presbytérienne, do	24024	0	0			
Fonds réservé pour les pensions non commuées, annuités des veuves, etc	1904	13	9			
				56164	19	8
Balance au crédit du fonds des municipalités, Bas-Canada, placée en débetures			£	24134	6	4

W. CAYLEY,
Inspecteur Général.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Toronto, mars 1856.

No. 33.

ÉTAT indiquant les noms des membres du clergé dans le Bas-Canada, qui ont commué leurs pensions en vertu de l'acte 18 Vic., chap. 2, le montant de salaire qu'ils recevaient avant le 9 mai 1853, et le prix de la commutation payé à chacun d'eux, jusqu'au 31 janvier 1856.

ÉGLISE D'ANGLETERRE, BAS-CANADA.

Noms des membres du Clergé.	Pensions.		Age.	Durée probable de la vie. Années.	Valeur actuelle. Années.	Montant de la commutation.			Total courant.		
	£.	s.				d.	£	s.	d.	£	s.
Arnold, Révérend W.....	60	16	8	21.11	11.79	717	4	6			
Abbot, do William.....	60	16	8	16.89	10.40	632	13	4			
Anderson, do William.....	60	16	8	25.09	12.80	778	13	4			
Boyle, do Felix.....	121	13	4	34.34	14.40	1752	0	0			
Chapman, do F. S.....	60	16	8	33.68	14.32	871	2	8			
Constantine, do Isaac.....	73	0	0	31.68	13.98	1020	10	9			
Doolittle, do I.....	60	16	8	18.28	10.94	665	10	4			
Elwood, do Jacob.....	121	13	4	33.03	14.23	1731	6	4			
Fulton, do James.....	121	13	4	31.00	13.92	1693	12	0			
Hellmuth, do J.....	91	5	0	28.96	13.58	1239	3	6			
Irwin, do John.....	60	16	8	38	13.58	826	2	4			
Judd, do F. E.....	30	8	4	36.41	14.67	446	4	3			
King, do W.....	60	16	8	20.39	11.56	703	4	8			
King, do David.....	91	5	0	31.68	13.98	1275	13	6			
Lindsay, do Thomas.....	60	16	8	22.51	12.17	740	6	10			
Mackin, do W.....	79	1	8	35.00	14.49	1145	18	4			
Merrick, do J. H., principal, Bishop's College.....	300	0	0	30.32	13.81	4143	0	0			
Nicolls, do G. DeCourcy.....	121	13	4	35.69	14.58	1773	18	0			
O'Grady, do T.....	97	6	8	34.34	14.40	1401	12	0			
Pennefather, do Gilbert.....	91	5	0	25.09	12.80	1168	8	0			
Percy, do R. G.....	91	5	0	26.97	13.21	1305	8	3			
Plees, do G. M.....	60	16	8	20.39	11.56	703	4	8			
Ross, do Frederick.....	97	6	8	33.03	14.23	1385	1	0			
Robinson, do F. A.....	121	13	4	35.00	14.49	1762	19	0			
Smith, do Richard.....	60	16	8	10.23	7.46	453	16	4			
Whitwell, do											
						30236	6	11			£
						30236	6	11			£

Porté en l'autre part.

No. 33.—(Continuation.)

ÉGLISE PRESBYTÉRIENNE DU CANADA, EN CONNEXION AVEC L'ÉGLISE D'ÉCOSSE, BAS-CANADA.

Noms des membres du Clergé.	Pensions.		Age.	Durée probable de la vie. Années.	Valeur actuelle. Années.	Montant de la commutation.			Total courant.			
	£	s. d.				£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	
<i>Montant rapporté.</i>												
Anderson, Révérend James.....	150	0 0	57	16.21	10.18	1527	0 0	30236	5 11			
do John.....	150	0 0	49	21.81	11.90	1785	0 0					
Davidson, do John.....	150	0 0	43	25.71	12.88	1932	0 0					
Haig, do Thomas.....	150	0 0	38	28.96	13.58	2037	0 0					
Mathieson, D.D. do Alexander.....	150	0 0	58	15.55	9.93	1489	10 0					
Muir, do William.....	150	0 0	56	16.89	10.40	1560	0 0					
do James C.....	150	0 0	56	16.89	10.40	1560	0 0					
Merlin, do John.....	150	0 0	72	8.16	6.35	952	10 0					
Morrison, do Thomas.....	150	0 0	30	34.34	14.40	2160	0 0					
McGill, D.D. do Robert.....	150	0 0	56	16.89	10.40	1560	0 0					
Paul, do James T.....	150	0 0	45	24.46	12.61	1891	10 0					
Simpson, do William.....	150	0 0	48	22.51	12.17	1825	10 0					
Shanks, do David.....	150	0 0	58	18.97	11.15	1672	10 0					
Wallace, do Alexander.....	150	0 0	36	30.32	13.81	2071	10 0	24024	0 0	54260	5 11	
Total.....												

W. CAYLEY,
Inspecteur Général.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Toronto, mars 1856.

No. 34.

ÉTAT donnant les noms des membres du clergé dans le Haut-Canada, qui ont commué leurs pensions en vertu de l'acte 18 Vic., chap. 2, le montant du salaire qu'ils recevaient avant le 9 mai 1853, et le montant de l'argent payé à chacun pour commutation à venir au 31 janvier 1856.

ÉGLISE D'ANGLETERRE, HAUT-CANADA.

Noms des membres du Clergé.	Pensions.		Age.	Durée probable de la vie.		Valeur actuelle.	Montant de la commutation.			Total courant.	
	£	s.		Années.	Années.		£	s.	d.	£	s.
Alexander, révérend J. L.	136	17	6	53	18.97	11.15	1526	3	1		
Anderson, do G. A.	120	0	0	29	35.00	14.49	1738	16	0		
Ardagh, do J. Y.	121	13	4	51	20.39	11.56	1406	9	4		
Armstrong, do J. G.	100	0	0	29	35.00	14.49	1449	0	0		
Atkinson, do A. F.	206	16	8	51	20.39	11.56	2300	19	10		
Allen, do Thomas W.	100	0	0	33	32.36	14.15	1415	0	0		
Atkinson, do A. F.	18	5	0	51	20.39	11.56	210	19	5		
Beck, do J. W.	100	0	0	26	37.14	14.75	1475	0	0		
Bethune, vénérable A. N.	206	16	8	54	18.28	10.94	6255	17	2		
do A. N.	365	0	0	54							
Blake, révérend D. E.	206	16	8	37	22.51	12.17	2517	3	3		
Bleasdel, do William.	121	13	4	45	29.64	13.69	1665	12	4		
Boomer, do M.	121	13	4	45	24.46	12.61	1584	4	4		
Bower, do E. C.	100	0	0	32	33.03	14.23	1423	0	0		
Brent, do H.	100	0	0	37	29.64	13.69	1369	0	0		
Brough, do C. C.	121	13	4	59	14.92	9.61	1169	4	4		
Bettridge, do W.	121	13	4	63	12.81	8.64	1051	4	0		
Blakey, do Robert	206	16	8	63	12.81	8.64	1787	0	9		
Doswell, do E. J.	206	16	8	55	17.58	10.66	2304	16	10		
							£	32589	10		8

Porté en l'autre part.

EGLISE D'ANGLETERRE, HAUT-CANADA.—(Continuation.)

Noms des membres du Clergé.	Pensions.		Agc.	Duréeprobable de la vic.		Valeur ac- tuelle.	Années.	Montant de la commutation.			Total courant.			
	£	s.		d.	Années.			Années.	£	s.	d.	£	s.	d.
Bousfield,	100	0	0	35.00	14.49	32589	10	8	32589	10	8			
révêrend Thomas	100	0	29	28.96	13.58	1449	0	0	1449	0	0			
do Charles	206	16	38	21.11	11.79	2438	11	3	2438	11	3			
do Mark	120	13	50	35.69	14.58	1773	18	0	1773	18	0			
Baldwin,	120	0	28	37.14	14.75	1749	12	0	1749	12	0			
Belt,	50	0	26	18.27	10.94	1331	0	8	1331	0	8			
do William	121	13	54	16.89	10.40	1265	6	8	1265	6	8			
do George A.	121	13	4	22.51	12.17	1480	13	8	1480	13	8			
do A. N.	121	13	4	33.68	14.82	1742	5	4	1742	5	4			
do R. F.	120	0	44	31.68	13.98	1398	0	0	1398	0	0			
do H. C.	121	13	4	22.51	12.17	1460	8	0	1460	8	0			
do W. C.	121	13	4	22.51	12.17	2204	15	10	2204	15	10			
do R. G.	206	16	48	17.58	10.66	2343	8	5	2343	8	5			
do J. S.	206	16	55	30.32	13.81	1680	4	4	1680	4	4			
do Thomas	121	13	36	31.68	13.98	1398	0	0	1398	0	0			
do Benjamin	121	13	4	26.34	13.06	1567	4	0	1567	4	0			
do W. S.	100	0	34	20.39	11.56	2390	19	10	2390	19	10			
do A.	206	16	42	27.61	13.32	1630	12	0	1630	12	0			
do E. H.	121	13	51	25.09	12.80	1930	0	0	1930	0	0			
do Ed.	150	0	44	18.97	11.15	2306	3	10	2306	3	10			
do F. G.	206	16	53	28.28	13.69	1369	0	0	1369	0	0			
do E. L.	100	0	37	25.09	12.80	1345	0	0	1345	0	0			
do Francis	100	0	39	25.09	12.80	1557	6	8	1557	6	8			
do T. D.	121	13	44											
do John														
do Thomas B.														

Montant rapporté

Flood,	121	13	4	26.34	13.06	1588	19	4	1588	19	4
Flood,	121	13	4	14.34	9.43	1147	6	4	1147	6	4
Garrett,	121	13	4	26.34	12.06	1588	19	4	1588	19	4
Godfrey,	100	0	30	34.34	14.40	1440	0	0	1440	0	0
Grassett,	100	0	29	35.00	14.49	1449	0	0	1449	0	0
Greene,	121	13	4	24.46	12.61	1534	4	4	1534	4	4
Geddes,	121	13	4	25.71	12.88	1567	1	4	1567	1	4
Givens,	206	16	46	23.82	12.50	2585	8	4	2585	8	4
Groves,	100	0	43	25.71	12.88	1288	0	0	1288	0	0
Gunne,	109	0	40	27.61	13.32	1332	4	4	1332	4	4
Greig,	121	13	4	24.46	12.61	1534	4	4	1534	4	4
Grier,	206	16	64	12.30	8.50	1758	1	8	1758	1	8
Gibson,	40	0	24	38.59	14.90	596	0	0	596	0	0
Hallen,	121	13	4	14.34	9.43	1147	6	4	1147	6	4
Harding,	121	13	4	23.17	12.33	1500	3	0	1500	3	0
Hickie,	100	0	46	23.82	12.50	1250	0	0	1250	0	0
Hill,	100	0	30	34.34	14.40	1440	0	0	1440	0	0
Hill,	121	13	4	31.68	13.98	1700	18	0	1700	18	0
Hill,	121	13	4	17.58	10.66	1296	19	4	1296	19	4
Harris,	121	13	4	14.34	9.43	1147	6	4	1147	6	4
Harris,	100	0	33	32.36	14.15	1415	0	0	1415	0	0
Harper,	121	13	4	24.46	12.61	1534	4	4	1534	4	4
Holland,	100	0	36	30.32	13.81	1381	0	0	1381	0	0
Hilton,	50	0	34	31.68	13.98	699	0	0	699	0	0
Hockridge,	121	13	4	28.28	13.45	1636	8	4	1636	8	4
Irvine,	240	0	27	36.41	14.67	3520	16	0	3520	16	0
Jamieson,	121	13	4	27.61	13.32	1620	12	0	1620	12	0
Jessopp,	80	0	28	35.69	14.58	1166	8	0	1166	8	0
Johnson,	30	0	26	37.14	14.75	442	10	0	442	10	0
Johnston,	121	13	4	25.71	12.88	1567	1	4	1567	1	4
Ker,	121	13	4	28.28	13.45	2308	18	4	2308	18	4
Kennedy,	50	0	39	31.00	13.92	1670	8	0	1670	8	0
do	120	0	35	33.03	14.23	1707	12	0	1707	12	0
Kennedy,	120	0	32	33.03	14.23	1482	0	0	1482	0	0
Lampman,	100	0	25	37.86	14.82	1998	0	0	1998	0	0
Launders,	150	0	40	27.61	13.32	2173	10	0	2173	10	0
Leit,	150	0	29	35.00	14.49	1432	0	0	1432	0	0
Lewis,	100	0	31	33.68	14.32						
Logan,											

Porté en l'autre part.

£

17

130659

6

ÉGLISE D'ANGLETERRE, HAUT CANADA.—(Continuation.)

Noms des membres du Clergé.	Pensions.		Age.	Durée probable de la vie. Années.	Valeur actuelle. Années.	Montant de la commutation.			Total courant.			
	£	s.				d.	£	s.	d.	£	s.	d.
Lundy	150	0	0	40	27.61	13.82	130659	17	6	0	0	0
Leeming, Révérend F. T.	206	16	8	67	10.75	7.76	1998	0	0	0	0	0
Leeming, do	121	13	4	66	11.27	8.02	1605	0	6	6	0	0
Lewis, do	120	0	0	31	33.68	14.32	975	15	4	4	0	0
Lauder, do	150	0	0	36	30.32	17.18	8	0	0	0	0	0
Marsh, do	120	0	0	32	33.03	14.23	2071	10	0	0	0	0
Mayerhoffer, do	73	0	0	70	9.00	6.80	1707	12	0	0	0	0
Mitchell, do	150	0	0	35	31.00	13.92	496	8	0	0	0	0
Morris, do	121	13	4	49	21.81	11.90	2088	0	0	0	0	0
Mulloch, do	100	0	0	40	27.61	13.82	1447	16	8	8	0	0
Mack, do	121	13	4	55	17.58	10.66	1332	0	0	0	0	0
Mortimer, do	121	13	4	39	28.28	13.45	1296	19	4	4	0	0
Marsh, do	100	0	0	39	28.28	13.45	1636	8	4	4	0	0
Mulholland, do	100	0	0	30	34.34	13.45	1345	0	0	0	0	0
Morris, do	55	0	0	30	4.34	14.40	1440	0	0	0	0	0
Merritt, do	100	0	0	28	35.69	14.58	792	0	0	0	0	0
McKenzie, do	100	0	0	32	33.03	14.23	1458	0	0	0	0	0
McMurray, do	121	13	4	44	25.09	12.80	1423	0	0	0	0	0
McGeorge, do	121	13	4	41	26.97	13.21	1557	8	8	8	0	0
McNab, do	100	0	0	44	25.09	12.80	1607	4	4	4	0	0
Nugent, do	75	0	0	33	32.36	14.15	1061	5	0	0	0	0
Osler, do	182	10	0	49	21.81	11.90	2171	15	0	0	0	0
Osler, do	121	13	4	39	28.28	13.45	1636	8	4	4	0	0
Parry, do	60	0	0	29	35.00	14.49	5216	8	0	0	0	0
Pentland, do	121	13	4	50	21.11	11.79	1434	9	0	0	0	0
Plees, do	100	0	0	34	31.68	13.98	1398	0	0	0	0	0

Pyne, do	121	13	4	37	20.64	13.69	1665	12	4	4	0	0
Padfield, do	121	13	4	52	19.68	11.33	1378	9	8	8	0	0
Falmer, do	206	16	8	48	22.51	12.17	2517	3	3	3	0	0
Patton, do	206	16	8	48	22.51	12.17	2517	3	3	3	0	0
Patterson, do	100	0	0	28	35.69	14.58	1458	0	0	0	0	0
Pettit, do	100	0	0	28	35.69	14.58	1458	0	0	0	0	0
Phillips, do	50	0	0	49	21.81	11.90	595	0	0	0	0	0
Ramsay, do	150	0	0	48	22.51	12.17	1825	10	0	0	0	0
Read, do	121	13	4	38	28.96	13.58	1652	4	9	9	0	0
Revell, do	121	13	4	59	14.92	9.61	1169	4	4	4	0	0
Richie, do	121	13	4	55	17.58	10.66	1296	19	4	4	0	0
Rogers, do	121	13	4	51	20.39	11.56	1406	9	4	4	0	0
Rolph, do	206	16	8	59	14.92	9.62	1987	13	4	4	0	0
Rutan, do	121	13	4	33	32.36	14.15	1721	11	8	8	0	0
Rothwell, do	121	13	4	56	16.89	10.40	1265	6	8	8	0	0
Salter, do	121	13	4	39	28.28	13.45	1636	8	4	4	0	0
Sanson, do	121	13	4	36	30.32	13.81	1680	4	4	4	0	0
Shirley, do	121	13	4	59	14.92	9.61	1169	4	4	4	0	0
Shanklin, do	100	0	0	32	33.03	14.23	1423	0	0	0	0	0
Smithurst, do	100	0	0	47	23.17	12.33	1233	0	0	0	0	0
Stimson, do	100	0	0	30	34.34	14.40	1440	0	0	0	0	0
Stewart, do	30	0	0	57	16.21	10.18	354	0	0	0	0	0
Strong, do	121	13	4	53	18.97	11.15	1356	11	8	8	0	0
Stuart, do												
do	693	10	0	78	6.12	4.99	3460	11	4	4	0	0
do												
do												
Sandys, do	150	0	0	29	35.00	14.49	2173	10	0	0	0	0
Scadding, do	60	16	8	41	26.97	13.21	803	12	2	2	0	0
Short, do	121	13	4	45	24.46	12.61	1534	4	4	4	0	0
Stephenson, do	91	5	0	28	35.69	14.58	1380	8	6	6	0	0
Street, do	121	13	4	41	26.97	13.21	1607	4	4	4	0	0
Townley, do	121	13	4	47	23.17	12.33	1500	3	0	0	0	0
Tremayne, senior, do	75	0	0	58	15.55	9.93	744	15	0	0	0	0
Toronto, lord évêque de	1520	16	8	76	6.69	5.30	8060	8	4	4	0	0
Tooke, révérend	100	0	0	30	34.34	14.40	1440	0	0	0	0	0
Tremayne, junior, do	60	0	0	25	37.86	14.82	889	4	0	0	0	0
Toronto, lord év. de	100	0	0	76	6.69	5.30	530	4	0	0	0	0
Usher, révérend	121	13	4	46	23.82	12.50	1520	16	8	8	0	0
							232656	8				
												£

Porté en l'autre part.

ÉGLISE D'ANGLETERRE, HAUT-CANADA.—(Continuation.)

Noms des membres du clergé.	Pensions.		Age.	Durée probable de la vie. Années.	Valeur actuelle. Années.	Montant de la commutation		Total courant.	
	£	s. d.				£	s. d.	£	s. d.
Van Linge, révérend rapporté	120	0 0	41	26.97	13.21	232656	8 3	245614	19 3
Whitaker, do Professeur.	600	0 0	43	25.71	12.88	1585	4 0		
Wilson, do John.	121	13 4	47	23.17	12.33	7728	0 0		
Worrell, do John B.	100	0 0	33	32.36	14.15	1500	3 0		
Watkins, do N.	60	0 0	48	22.51	12.17	1415	0 0		
						730	4 0		

ÉGLISE PRESBYTÉRIENNE DU CANADA EN CONNEXION AVEC L'ÉGLISE D'ÉCOSSE, HAUT-CANADA.

Anderson, révérend Joseph.	150	0 0	59	14.92	9.61	1441	10 0		
Bell, do Andrew.	150	0 0	51	20.39	11.56	1734	0 0		
Bell, do William.	150	0 0	75	7.01	5.58	837	0 0		
Bain, do William.	150	0 0	40	27.61	13.32	1998	0 0		
Barclay, do John.	150	0 0	41	26.97	13.21	1981	10 0		
Barr, do William.	150	0 0	36	30.33	13.81	2071	10 0		
Bell, do William.	150	0 0	44	25.09	12.80	1920	0 0		
Bell, do George.	150	0 0	35	31.00	13.93	2088	0 0		
Burnett, do Robert.	150	0 0	31	33.68	14.32	2148	0 0		
Campbell, do John.	150	0 0	35	31.00	13.92	2088	0 0		
Colquhoun, do Archibald.	150	0 0	50	21.11	11.79	1768	10 0		
Dobie, do Robert.	150	0 0	27	36.41	14.67	2200	10 0		
Evanis, do David.	150	0 0	62	13.31	9.15	1372	10 0		
Fraser, do Thomas.	150	0 0	63	13.31	9.15	1372	10 0		
Frerguson, do Peter.	150	0 0	58	15.55	9.93	1489	10 0		
George, do James.	125	0 0	54	18.28	10.94	1367	10 0		

Gregor, do	150	0 0	47	23.17	12.33	1849	10 0		
Gibson, do Thomas.	150	0 0	43	25.71	12.38	1932	0 0		
Johnson, do William.	150	0 0	61	13.83	9.24	1386	0 0		
King, do William.	150	0 0	31	33.68	14.32	2148	0 0		
Lewis, do William.	150	0 0	66	11.27	8.02	802	0 0		
Lindsay, do Alexander.	150	0 0	63	12.81	8.64	1296	0 0		
Lindsay, do Peter.	150	0 0	34	31.68	13.98	2097	0 0		
Munro, do Donald.	150	0 0	66	11.27	8.02	1203	0 0		
Mann, do Alexander.	150	0 0	54	18.28	10.94	1641	0 0		
Morrison, do Duncan.	150	0 0	39	28.28	13.45	2017	10 0		
Mowat, do John.	150	0 0	57	16.21	10.18	1527	0 0		
Mowat, D.D., do John B.	150	0 0	29	35.00	14.49	2173	10 0		
Myline, do Solomon.	150	0 0	31	33.68	14.32	2148	0 0		
McKenzie, do John.	150	0 0	64	12.30	8.50	1275	0 0		
McLaurin, do John.	150	0 0	42	26.34	13.06	1859	0 0		
McLaurin, do Thomas.	150	0 0	52	19.68	11.33	1699	10 0		
McLean, do Aneas.	150	0 0	49	21.81	11.90	1785	0 0		
McMorine, do John.	150	0 0	56	16.89	10.40	1660	0 0		
McMurchy, do John.	150	0 0	53	18.97	11.15	1672	10 0		
McKerras, do John H.	150	0 0	22	40.04	15.05	2257	10 0		
McKid, do Alexander.	150	0 0	50	21.11	11.79	1768	10 0		
McDonnell, do George.	150	0 0	43	25.71	12.88	1932	0 0		
McLennan, do Kenneth.	150	0 0	22	40.04	15.05	2257	10 0		
McEwen, do William.	150	0 0	52	19.68	11.33	1699	10 0		
McClatchey, do George.	150	0 0	46	23.82	12.50	1260	0 0		
Neil, do Robert.	150	0 0	52	19.68	11.33	1699	10 0		
Porter, do Samuel.	150	0 0	45	24.46	12.61	1891	10 0		
Porter, do Alexander.	150	0 0	60	14.34	9.43	1414	10 0		
Ross, do John.	150	0 0	50	21.11	11.79	1768	10 0		
Robb, do Thomas.	150	0 0	41	26.97	13.21	1981	10 0		
Scott, do John M.	150	0 0	33	32.36	14.15	1768	15 0		
Smith, do Frederick P.	150	0 0	26	37.14	14.75	2212	10 0		
Sim, do James.	150	0 0	39	28.28	13.45	2017	10 0		
Steuart, do Alexander.	150	0 0	50	21.11	11.79	1768	10 0		
Spence, do John.	150	0 0	50	21.11	11.79	1768	10 0		
Skinner, D.D., do John.	150	0 0	49	26.81	11.90	1785	0 0		
Thomson, do George.	150	0 0	56	16.89	10.40	1560	0 0		
Thomson, do John.	150	0 0	56	16.89	10.40	1560	0 0		
Tawse, do James.	150	0 0	56	16.89	10.40	1560	0 0		
Thom, do	150	0 0	56	16.89	10.40	1560	0 0		
<i>Portés en l'autre part.</i>									
								94411	5
								245614	19
									3

No. 34.—(Continuation.)

ÉGLISE PRESBYTÉRIENNE DU CANADA, ETC.—(Continuation.)

Noms des membres du Clergé.	Pensions.		Age.	Durée probable de la vie. Années.	Valeur actuelle. Années.	Montant de la commutation.			Total courant.			
	£	s.				d.	£	s.	d.	£	s.	d.
<i>Montant rapporté</i>												
Urquhart, Révérend Hugh	150	0	0	61	9.24	94411	5	0	245614	19	3	
Whyte, do John	150	0	0	32	14.23	1386	0	0				
Williamson, do James	120	0	0	48	12.17	2134	10	0				
Weir, do George	120	0	0	29	14.49	1521	5	0				
Watson, do David	150	0	0	30	14.40	1811	5	0	103424	5	0	
SYNODE UNI DE L'ÉGLISE PRESBYTÉRIENNE DU HAUT-CANADA.												
Boyd, Révérend Robert	63	12	8	64	8.50	658	1	6				
Rogers, do James	63	12	8	48	12.17	942	4	2				
Smart, do William	63	12	8	65	8.27	640	5	4	9240	11	0	
MEMBRES DU CLERGÉ DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE ROMAINE, HAUT-CANADA.....												
MINISTRES DE L'ÉGLISE MÉTHODISTE WESLÉYENNE, HAUT-CANADA.....												
Total.....										£	1	

W. CAYLEY,
Inspecteur Général.

BUREAU DE L'INSPECTEUR-GÉNÉRAL
Toronto, mars 1856.

No. 35.

CÉDULE des Débentures Municipales Consolidées, payées en vertu de l'autorité de l'Acte 16 Vic., chap. 22, avant le 31 janvier 1856, lesquelles portent intérêt à six pour cent par année, pour le compte des diverses Municipalités ci-dessus énumérées.

NOMS DES MUNICIPALITÉS.	Montant courant.			Montant courant.		
	£	s.	d.	£	s.	d.
Montant suivant les comptes publics, 1854, No. 32, jusqu'au 31 janvier 1855.....				1172916	13	4
Ville de Port Hope.....	85000	0	0			
do de London.....	43850	0	0			
do de Guelph.....	20000	0	0			
do de Dundas.....	13000	0	0			
do de Niagara.....	15000	0	0			
do de Ste. Catherine.....	10000	0	0			
do de Chatham.....	25000	0	0			
do de Cobourg.....	25000	0	0			
do de Barrie.....	3000	0	0			
Comté d'Hastings.....	29400	0	0			
do de Northumberland et Durham.....	* 30000	0	0			
do d'Essex.....	8000	0	0			
				307250	0	0
Total, courant.....			£	1480166	13	4

* Ci inclus £15,000 sterling en débentures.

W. CAYLEY,
Inspecteur Général.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Toronto, mars 1856.

P A I E M E N T S .	Courant.		R E C E T T E S .		Courant.		Courant.	
	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.
<i>Rapporté de l'autre part.</i>	28591	3 3			10354	9 8	14180	7 2
			<i>Rapporté de l'autre part.</i>	£734	4 11			
			Comté de Northumberland et Durham, sur £20000, depuis le 1er juillet 1855, jusq. 1er jan. 1856..	200	0 0	934	4 11	
			do de Perth, sur £22000, depuis le 1er janvier 1855, jusqu'au 1er juillet 1855			220	0 0	
			do d'Essex, sur £8000, depuis le 5 mai 1855, jusqu'au 1er janvier 1856			105	12 10	
			Township de Wainfleet, sur £5000, depuis le 1er juillet 1854, jus. do.			150	0 0	
			do de Brantford, sur £12500, depuis do, ju qu'au do			375	0 0	
			do de Bertie, sur £10000, depuis do, jusqu'au do			300	0 0	
			do de Stanley, sur £2500, depuis do, jusqu'au do			75	0 0	
			do de Woodhouse, sur £20000, depuis le do, jusqu'au 1er janvier 1855			200	0 0	
			do de Norwich, sur £50000, depuis do, jusqu'au do			500	0 0	
			do de Windham, sur £25000, depuis le 4 septembre 1854, jusqu'au do			163	0 3	
			do de Middleton, sur £1250, depuis le 1er juillet 1854, jusqu'au 1er janvier 1856			37	10 0	
			do de Camborough, sur £2000, depuis do, jusqu'au do			60	0 0	
			do de Moulton et Sherbrooke, sur £5000, depuis 1er janvier 1855, jusqu'au do			100	0 0	
			do de Hope, sur £15000, depuis do, jusqu'au 1er juillet, 1855			150	0 0	
			do de Ops, sur £20000, depuis do, jusqu'au do			200	0 0	
			Village de Chippawa, sur £5000, depuis le 1er juillet 1859, jus. do			100	0 0	
			do de Paris, sur £10000, depuis le 1er janvier 1855, jusqu'au 1er janvier 1856			200	0 0	14224 17 8

Montant de l'intérêt à 6 par cent, sur arrérages d'intérêt à 8 par cent, du par le township de Wainfleet, jusqu'au 1er janvier 1856	2	0 0		
do do Woodhouse, Norwich, Middleton, et la ville de Woodstock et Simcoe, jusqu'au 1er janvier 1856	65	7 6		
do do la ville de Brantford, jusqu'au do.	105	16 4	161	3 10
Dépenses contingentes remboursées par la ville de Bertie	12	4 0		
do par le township de Moulton et Sherbrooke	6	2 6		
do par do de Middleton	1	10 6		
do par le comté de Grey	4	17 7		
Total, courant			28591	3 3
Balance rapportée			27542	1 0

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Toronto, Mars 1856.

W. CAYLEY,
Inspecteur Général.

No. 37.

ÉTAT indiquant les Recettes et Paiements à compte de l'Intérêt sur les Débentures du Fonds Consolidé d'Emprunt Municipal, émises en vertu de l'Acte 16 Vic., chap. 22, jusqu'au 31 janvier 1856.

P A I E M E N T S .	Courant.		R E C E T T E S .		Courant.		Courant.	
	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.
Balance suivant les comptes publics, No. 34, jusqu'au 31 janvier 1855.....	14513	16 3			450	0 0		
Somme payée aux possesseurs des débentures du fonds d'emprunt municipal, en circulation à compte de l'intérêt sur icelles, jusqu'au 31 décembre 1855, à 6 pour cent.....	79011	0 11			1125	0 0		
					900	0 0		
					225	0 0		
					600	0 0		
					1500	0 0		
					489	0 10		
					11210	0 0		
					180	0 0		
					300	0 0		
					450	0 0		
					2856	3 4		
					222	14 9		

Somme reçue des trésoriers des diverses municipalités ci-dessous mentionnées, à compte de l'intérêt échu sur les débentures du fonds consolidé d'emprunt municipal, déduction faite de 2 pour cent, tel que stipulé par l'acte ci-dessus pour former un fonds de surplus:—
 Township de Wainfleet, sur £5000, du 1er juillet 1854, au 1er janvier 1856.....
 do de Brantford, sur £12500, du do au do.....
 do de Bertie, sur £10000, du do au do.....
 do de Stanley, sur £2500, du do au do.....
 do de Woodhouse, sur £20000, du do au 1er janvier 1855.....
 do de Norwich, sur £50000, du do au do.....
 do de Windham, sur £25000, du 4 septembre 1854, jusqu'au do.....
 do de Middleton, sur £1250, du 1er juillet 1854, au 1er janvier 1856.....
 do de Canborough, sur £2000, du do au do.....
 do de Moulton et Sherbrooke sur £5000, du 1er janvier 1855, au do.....
 do de Hope, sur £15000, du do au 1er juillet 1855.....
 do de Ops, sur £20000, du do au do.....
 Ville de London, sur £50000, du 20 juillet 1854, jusqu'au do.....
 do de Belleville sur £5000, du 5 avril 1854, jusqu'au 1er janvier 1855.....

do de Niagara, sur £40000, depuis le 1er juillet 1854 jus. do..	1200	0 0						
do de do, sur £15000, depuis le 4 sept. 1854 jusq. do.	293	8 6						
do de do, sur £55000, depuis le 1er jan. 1854 jus. 1er juil. 1855	1650	0 0			3143	8 6		
do de Cornwall, sur £3000, depuis le 1er juillet 1854 jusqu'au 1er janvier 1855.....					90	0 0		
do de Woodstock, sur £25000, depuis do jusq. do.....					750	0 0		
do de Simcoe, sur £25000, depuis le 4 sept. jusqu'au do.....					489	0 10		
do de Ste. Catherine, sur £12500, depuis le 1er juil. 1854 j. do.					375	0 0		
do de do, sur £37500, depuis le 1er janvier 1855 jusqu'au 1er juillet 1855.....					1125	0 0		
do de Port Hope, sur £130000, depuis do jusqu'au do.....	3900	0 0			1500	0 0		
do de do, sur £130000, à compte, depuis le 1er juillet 1855 jusqu'au 1er janvier 1856.....	1156	8 9			5056	8 9		
do de Dundas, sur £13000, depuis le 9 juin 1855, jus. do.....					437	0 4		
do de Chatham, sur £25000, depuis 16 do jusqu'au do.....					811	12 11		
do de Barrie, sur £3000, depuis le 9 mai 1855 jusqu'au do.....					116	17 6		
do de Brantford, sur 25000, depuis le 1er juillet 1854 jusqu'au 1er janvier 1855.....	750	0 0						
do de do, sur £100000, depuis le 18 août 1855, jus. do.	2235	12 4						
do de do, sur £125000, depuis le 1er janvier 1855 jusq. 1er janvier 1856.....	7500	0 0						
Comté d'Elgin, sur £20000, depuis le 3 mai 1854 jusqu'au do.....					10485	12 4		
do de Grey, sur £4000, depuis le 1er janvier 1855 jusqu'au do.....					1998	18 1		
do d'Huron et Bruce, sur £125000, à compte, depuis do jus. qu'au 1er juillet 1855.....					240	0 0		
do de do, sur £2000, depuis le 16 mai 1854 jus. do.								
do de Lanark et Renfrew, sur £48666 13s. 4d., à compte, depuis le 1er janvier 1855 jusqu'au do.....					1096	0 0		
do de Lincoln et Welland, sur £12000, depuis le 1er janvier 1855 jusqu'au 1er janvier 1856.....					720	0 0		
do d'Oxford, sur £5000, depuis do jusqu'au do.....					300	0 0		
do de Lambton, sur £4000, depuis do jusqu'au do.....					240	0 0		
Porté en l'autre part.....	£				37995	0 6		

No. 37.—(Continuation.)

PAIEMENTS.	Courant.		RECETTES.		Courant.		Courant.	
	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.
<i>Montant rapporté</i>	93524	17 2			1800	0 0	37995	0 6
Comité de Northumberland et Durham, sur £30000, depuis le 1er janvier 1855 jusqu'au 1er janvier 1856					402	14 10		
do do, sur £10000, depuis le 1 ^r mai 1855 jusqu'au					600	0 0		
do do do, sur £20000, depuis le 1 ^r juillet 1855 jusqu'au							2802	14 10
do de Perth, sur £22000, depuis le 1 ^r janvier 1855 jusqu'au 1 ^r juillet 1855							660	0 0
do d'Essex, sur £8000, depuis le 5 mai 1855 jusqu'au 1 ^r janvier 1856							316	18 8
Village de Chippawa, sur £5000, depuis le 1 ^r juillet 1854 jusqu'au 1 ^r juillet 1855							300	0 0
do de Paris, sur £10000, depuis le 1 ^r janvier 1855 jusqu'au 1 ^r janvier 1856							600	0 0
Balance							4267	14 0
Total, courant.....	£	93524 17 2					50850	3 2
Balance rapportée		50850 3 1					93524	17 2

W. CAYLEY,
Inspecteur-Général.

BUREAU DE L'INSPECTEUR-GÉNÉRAL,
Toronto, mars 1856.

No. 38.

CÉDULE des Débentures Municipales Consolidées, Bas-Canada, payées, en vertu de l'autorité de l'Acte 16 Vic., chap. 22, et 18 Vic., chap. 13, avant le 31 janvier 1856, icelles portant intérêt à six pour cent par année, à compte des différentes Municipalités ci-dessous énumérées.

NOMS DES MUNICIPALITÉS.	Montant courant.		
	£	s.	d.
Cité de Montréal.....	100000	0	0
Ville de St. Hyacinthe	4000	0	0
Comté de Terrebonne	23300	0	0
do d'Outaouais	32900	0	0
do de Stanstead	1700	0	0
do de Mégantic.....	1400	0	0
do de Shefford.....	7500	0	0
Total, courant.....	£ 171000	0	0

W. CAYLEY,
Inspecteur Général.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Toronto, mars 1856.

No. 39.

ÉTAT indiquant les Recettes et Paiements à compte de l'Intérêt sur les Débentures du Fonds Consolidé d'Emprunt Municipal, Bas-Canada, émises en vertu de l'autorité de l'Acte 16 Vic., chap. 22, et 18 Vic., chap. 13, à venir au 31 janvier 1856.

P A I E M E N T S .	Courant.		R E C E T T E S .	Courant.		Courant.	
	£	s. d.		£	s. d.	£	s. d.
Somme payée aux possesseurs de débentures du fonds d'emprunt municipal en circulation, à compte de l'intérêt sur icelles, jusqu'au 31 décembre 1855, à 6 par cent	6490	17 1	Somme reçue des trésoriers des différentes municipalités ci-dessous mentionnées, à compte de l'intérêt échu sur les débentures consolidé d'emprunt municipal, déduction faite de 2 pour cent, tel que stipulé par l'acte ci-dessus, pour former un fonds de surplus:—	4500	0 0		
			Cité de Montréal, sur £100000, depuis le 1er avril 1855, jusqu'au 1er janvier 1856				
			Comté de Shefford, sur £7500, à compte, depuis le 13 mai 1855, jusqu'au 1er janvier 1856	230	15 1		
			do de Stanstead, sur £1700, depuis le 13 mai 1855, jusqu'au 1er janvier 1856	64	19 6		
			Balance rapportée			4795	14 7
Total, courant.....£	6490	17 1	Total, courant.....			1695	2 6
Balance rapportée.....£	1695	2 6				6490	17 1

W. CAYLEY,
Inspecteur Général.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Toronto, mars 1856.

No. 40.

ÉTAT du Fonds Consolidé d'Emprunt Municipal d'Amortissement, Bas-Canada, constitué en vertu de l'autorité des Actes 16 Vic., chap. 22, et 18 Vic., chap. 13, indiquant la somme reçue des diverses Municipalités, jusqu'au 31 janvier 1856.

PAIEMENTS.	Courant.		RECETTES.		Courant.		Courant.	
	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.
Balance rapportée	1598	11 5			1500	0 0		
			Les sommes suivantes ont été reçues des trésoriers des diverses municipalités ci-dessous énumérées, à compte de l'intérêt, à 2 pour cent, sur débentures de l'emprunt municipal, à être employées pour les fins de l'acte ci-dessus mentionné:—					
			Cité de Montréal, sur £100000, depuis le 1er avril 1855, jusqu'au 1er janvier 1856					
			Comité de Shefford, sur £7500, à compte, depuis le 13 mai 1855, jusqu'au 1er janvier 1856		76	18 4		
			Comité de Stanstead, sur £1700, depuis le 13 mai 1855, jusqu'au 1er janvier 1856		21	13 1		
Total, courant.....	£ 1598	11 5					£ 1598	11 5
			Total, courant				£ 1598	11 5
			Balance rapportée					

W. CAYLEY,
Inspecteur Général.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Toronto, mars 1856.

No. 41.

ÉTAT relatif aux Banques, en vertu de l'Acte 13 et 14 Vic, chap. 21, jusqu'au 31 décembre 1855.

NOMS DES BANQUES.	Capital en débentures provinciales, émises en vertu de l'acte 13 et 14 Vic, chap. 21, et déposé entre les mains du receveur-général.		Montant des billets enregistrés, contresignés et livrés aux banques par l'inspecteur général.		Circulation.		Actif, y compris la circulation.		Actif.		Frais d'enregistrement, etc.	
	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.
Banq. de l'Amériq. Brit. du Nord.	170708	6 8	169750	0 0	169050	5 0	77761	9 11	132385	3 0	109	15 0
Banque du district de Niagara.	50000	0 0	49989	5 0	40000	0 0	18817	14 3	54385	4 0		
Banque de Zimmerman.....	40000	0 0	40000	0 0	40000	0 0	24332	5 0	79100	11 4		
Banque de Molson	50000	0 0	49794	15 0	24332	5 0						

* Incorporée avant la passation de l'acte 13 et 14 Vic, chap. 21,—elle n'est pas en conséquence obligée de fournir des états.
 † Billets émis en vertu de la charte.

(Signé,) JOHN LANGTON,
Auditeur.

W. CAYLEY,
Inspecteur Général.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
 Toronto, mars 1856.

ÉTAT des Paiemens faits par le Receveur Général de la Province du Canada, sur Warrants émis entre le 1er février 1855 et le 31 janvier 1856, à compte des Dépenses d'après les Estimés de 1845, 1846, 1847 et 1848, tel que pourvu par les Estimés de ces années.

A QUI PAYÉ.	S E R V I C E .	Courant.			Total courant.		
		£	s.	d.	£	s.	d.
Thomas A. Begly	Balance du montant pour arpentages dans le Canada-Est.				5	4	6
	<i>Estimés, 1845.</i>						
	<i>Estimés, 1846.</i>						
Thomas A. Begly	A compte de l'ouvrage fait sur le lac St. Pierre.	2	16	7			
do	do aux havres et phares, etc.	19	4	9			
do	do chemins de St. Jean et Stanstead.	4	7	4			
	<i>Estimés, 1847.</i>				26	8	8
Thomas Hewitt	Pour payer diverses personnes pour dommages sur le canal Chambly.				137	10	8
	<i>Estimés, 1848.</i>						
Thomas A. Begly	A compte de l'ouvrage fait sur le chemin d'Arthabaska.				23	17	0
	Total, courant.				193	0	10

W. CAYLEY,
Inspecteur Général.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Toronto, mars 1856.

ÉTAT des Paiements faits par le Receveur Général de la Province du Canada, entre le 1er février 1855 et le 31 janvier 1856, à compte des Travaux Publics ci-dessous mentionnés, tel que pourvu dans les Estimés des années 1849, 1851, 1853, 1854 et 1855, en vertu des Actes 12 Vic., chap. 32 ; 14 et 15 Vic., chap. 46 ; 16 Vic., chap. 156 ; et 18 Vic., chaps. 4 et 90.

EN VERTU DE QUELS ACTES.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	Montant		Courant.	
			£	s. d.	£	s. d.
16 Vic., chap. 156, et 18 Vic., chaps. 4 et 90	John Clarke	Canal Welland.	755	14 10		
	Thomas Adams	Pour ouvrage fait, services d'ingénieur, etc.	739	8 5		
	John Brown	do do	9002	0 0		
	Long et Higgins	Pour ouvrage fait	1629	8 3		
	John Williams	do do	2257	14 8		
	W. H. et H. Hogg	do do	388	3 6		
	John Clyde	Pour ouvrage fait, etc.	370	0 0		
	C. H. French	do do	3303	18 9		
	James Rigney	Pour services de cure-môles.	89	8 6		
	M. L. Goodenow	Pour ouvrage fait	244	6 8		
	J. C. Osgoode	Pour cure-môles.	631	5 0		
	John McCann	Pour terre prise	500	0 0		
	M. Woodruff	Pour services et frais de voyage pour arbitrages.	42	0 0		
	L. McCallum	Pour ouvrage fait	300	0 0		
	L. Shickluna	do do	1416	14 6		
	Jacob Turner et William Murray	Allocations pour dommages	256	4 4		
	E. Hopson	Pour ouvrage fait	64	1 3		
	D. Thorburn	Payé pour terres endommagées	25	0 0		
	W. P. Swayzé	do do	50	0 0		
	J. F. Bradshaw	Payé J. C. Osgoode pour un cure-môle	631	5 0		

C. Bradlie, H. Brownlie et J. Smith	Terrains endommagés	1067	17 3			
T. R. Merritt	Ouvrage fait	1444	0 0			
Elizabeth Parnell	Terre prise	1479	0 0			
Joseph Guy	A compte de salaire comme clerc dans le département des trav. publics.	4786	0 0			
J. W. Harper	do do	4030	7 9			
James Turnbull	do do	328	10 0			
	do do	2511	9 0			
	do do	84	0 0			
	do do	145	17 6			
	do do	28	12 6			
	do do	23	5 0			
	Moins—Reçu de T. Adams pour terres vendues sur la ligne du canal.	24145	10 4			
		72	16 2			24072 14 2
CANAUX DU ST. LAURENT.						
<i>Canal Lachine</i>						
Thomas Hewitt	Ouvrage fait, matériaux fournis, services d'ingénieur, etc.					
H. Y. Read	do do suivant le contrat.					
H. Abbott	do do					
Brown et Watson	do do					
R. McDonell	do do					
B. Chaffey	do do					
C. Garth	do do					
J. F. McDonald	do do					
Osteil et Perrault	do do					
B. Roy	do do					
James Turnbull	A compte de son salaire comme assistant teneur de livre dans le département des travaux publics.	13369	5 9			
<i>Canal Beauharnois.</i>						
George Ellis	Ouvrage en voie de progrès.	339	15 5			
Andrew Hodge	do do	5762	14 9			
James Row	do do	4374	0 0			
Brown et Watson	do do	1683	0 10			
Wilson, Jack et Hughes	do do	644	0 0			
Benjamin Chaffey	do do	920	5 0			
M. McIver	do do	51	2 10			
	Services professionnels					
		13774	18 10			
		27144	4 7			24072 14 2
	Porté en l'autre part.					

EN VERTU DE QUELS ACTES.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	Montant		Courant	
			£	s. d.	£	s. d.
18 Vic. ch. 4 et 90	Andrew Hodge. Benjamin Chaffey. J. F. Pringle.	Montant rapporté Canal Cornwall.	17144	4 7	24073	14 2
16 Vic. ch. 155	Hemenway et Rowe. Jones Rowe. Benjamin Chaffey. A. McMillan.	Canal Williamsburgh. Ouvrage fait et matériaux fournis, suivant contrat. do do do do do do do do	3153	2 0	3340	1 0
		Canal de Jonction.	809	0 0	1925	6 4
	A. McMillan. Andrew Elliott. Benjamin Chaffey. William Patrick. D. Brown. Maillet et Kaaslof. John Page. S. Strang. C. D. Shanly. F. P. Rubidge. James Turnbull.	Ouvrage fait, matériaux fournis, services d'ingénieur, etc. do do do do do do do do Services, arbres de valeur, etc. do do do do Ouvrage fait. Salaires et frais de voyage. A compte de salaire comme teneur de livre, départ. des travaux publics. do do do do do do do do do do do do	605	0 1	7760	0 0
			2810	0 0	1210	0 0
			19	0 0	20219	3 3
			142	9 6	3310	10 10
			22	18 4	38	6 8
			27	18 0	8893	2 8

EN VERTU DE QUELS ACTES.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	Montant		Courant			
			£	s. d.	£	s. d.		
18 Vic. chs. 4 et 90	A. Hodge. Hemenway et Rowe. Henry Y. Read. Brown et Watson. James Rigney. John Irving. J. K. Creed. J. F. Bradshaw. J. C. Osgoode. M. McIver. A. McMillan. Thomas Hewitt. John Page. H. H. Killaly. C. D. Shanly. Joseph Guy. F. P. Rubidge. S. Strang. James Turnbull.	Dépenses Générales. A compte de l'ouvrage fait sur les canaux du St. Laurent. do do do et Rapide Plat. do do do canaux du St. Laurent. do do do do do do do do Pour services sur les canaux du St. Laurent. Pour ouvrage fait sur le canal do A compte de salaire comme contre-maître, canaux du St. Laurent. Payé à J. C. Osgoode pour des cure-nôles pour do do Balance due à do pour do do Pour services professionnels pour do do Payé à J. K. Creed, salaire pour le mois d'octobre 1855, comme contre-maître do do l'établissement de l'ingénieur et divers petits comptes pour do Pour salaire et frais de voyage. A compte de frais de voyage pour 1853, 1854 et 1855 A compte de salaire comme premier clerc, département des travaux publics do comme clerc, do comme assistant ingénieur, do comme teneur de livre, do comme assistant do	960	0 0	631	5 0	1195	17 8
			29	11 0	29	11 0		
			16	17 6	100	19 3		
			438	16 9	100	0 0		
			73	6 8	41	13 4		
			33	0 0	29	3 4		
			54	18 0	5300	7 0		
			327	7 0	46603	1 7		
			5	6 8	332	13 8		
			799	0 1	46270	7 11		
			147	0 0	4521	3 2		
			50791	11 1	74864	5 3		

18 Vic. ch. 90.

Thomas Hewitt.
J. B. Jervis.
Samuel Gamble.

Canal du St. Laurent et Champlain.

Morts.—Reçu de John Young, placement sur un lot, canal Lachine.
do de Thomas A. Begly, pour la vente de vieux matériaux.
do Canaux du St. Laurent.

Porté en l'autre part.

EN VERTU DE QUELS ACTES.	A QUI PAYÉ.	S E R V I C E .	Montant.		Courant.	
			£	s. d.	£	s. d.
18 Vic. ch. 4.	N. S. Blasdell.....	Rapporté de l'autre part.....	1428	12 7	7486	4 3
	N. Burwash.....	Travaux sur l'Outaouais.	2628	7 6		
	James Goodwin.....	Ouvrage fait et matériaux fournis	522	12 0		
	Young, Winn et Co.....	do do et do	866	6 10		
	N. Inglis.....	do do et do	145	7 9		
	William Graham.....	do do et do	146	3 6		
	Duncan Graham.....	do do et do	1330	5 0		
	William Battison.....	do do et do	423	12 7		
	G. McCrea.....	do do et do	286	11 3		
	Wbrkman et Griffin.....	do do et do	169	2 9		
	Alphons Wright.....	do do et do	55	15 0		
	William Richardson.....	do do et do	1025	9 2		
	H. Merrill.....	A compte de frais de voyage pour do	133	1 6		
	D. McIntosh.....	Ouvrage fait sur do	51	8 8		
	Abel Beech.....	do sur do	70	3 10		
	Ralph Grant.....	do sur do	12	10 0		
	George Hay.....	Matériaux fournis.....	813	6 6		
	Currie, Dickinson et Cie.....	Ouvrage fait sur do	319	0 0		
	Frothingham et Workman.....	Divers articles fournis sur do	604	10 5		
	William Wright.....	Ouvrage fait sur do	44	5 0		
	Moses Holt.....	do sur do	421	1 3		
	Norman Nagle.....	do sur do	80	8 9		
	Andrew Leamy.....	Terrain pris pour do	997	10 0		
	C. D. Shanly.....	A compte de son salaire comme clerc dans le département des travaux publics.....	55	0 0		

James Thurnbull.....	do do	comme assistant teneur de livres.....	27	18 0		
			11538	15 10		
		Moins—Reçu de D. Graham pour pouvoirs d'eau et lots à bâtir sur l'Outaouais.....				
		do Reçu de J. J. Harris placements sur lots, Isle Victoria, Outaouais.....	344	5 1	11194	10 9
		Améliorations de la Navigation entre le Lac Chaudière et le Lac des Chals.				
D. Graham.....	Pour travaux, services d'ingénieur, arpentages, etc		1103	12 9		
McDonald et Schram.....	do et matériaux fournis suivant contrat.....		8537	7 4		
John Page.....	Services comme ingénieur pour do		140	17 0		
D. McIntosh.....	Ouvrage fait pour do		90	19 2		
G. Lafamme.....	Pour services do		25	0 0		
H. H. Killaly.....	A compte des frais de voyage pour 1853, 1854 et 1855		50	0 0		
Thomas A. Begly.....	Payé divers comptes d'entretien.....		80	12 5		
F. P. Rubidge.....	A compte de son salaire comme assistant ingénieur, département des travaux publics.....		109	13 4		
S. Strang.....	do do	comme teneur de livres, do	62	14 2		
C. D. Shanly.....	do do	comme 1er clerc, do	27	10 0	10238	6 2
		Rapides Ste. Anne.				
H. Y. Read.....	Pour ouvrage fait.....		137	0 0		
Thomas Hewitt.....	do do		104	0 0		
Joseph Barrett.....	do do		320	0 0		
F. P. Rubidge.....	Pour salaire et frais de voyage à compte de do		52	2 6	613	2 6
		Rivière Richelieu.				
William Craib.....	Pour ouvrage fait.....				160	2 0
F. X. Petit.....	Pour terrain pris pour le bassin et l'écluse Ste. Anne, do				21	0 0
Xavier Benoit.....	do do				40	0 0
M. Ayette.....	do do				40	0 0
Thomas A. Begly.....	Payé pour ouvrage fait.....				19	8 2
		Porté en l'autre part.....			280	10 2
					97180	14 10

16 Vic., chap. 156.....

12 Vic., ch. 32, et 16 Vic., chap. 156..

16 Vic., chap. 156.....

EN VERTU DE QUELS ACTES.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	Montant.			Courant.		
			£	s.	d.	£	s.	d.
16 Vic., chap. 156, et 18 Vic., chap. 4 et 90....		<i>Montant rapporté.....</i>				97180	14	10
		H A V R E S E T P H A R E S .						
		<i>Erection de Phares—Canada-Ouest.</i>						
	D. Brown	Pour travaux fait aux phares.....	3536	4	9			
	R. Francis	A compte de construction de.....	645	10	8			
	John Page	Services et ouvrage fait pour phares.....	2549	9	5			
	C. H. Heath	Payé pour ouvrage fait pour.....	75	18	4			
	Hugh Ruthvin	Ouvrage fait et matériaux fournis.....	85	0	0			
	A. G. Robinson	Payé à l'établissement d'ingénieur pour do.....	185	14	7			
	D. C. Smith	Ouvrage fait pour do.....	98	4	0			
	Frothingham et Workman	Quincaillerie fournie pour do.....	20	13	9			
	George Ellis	Payé pour divers articles fournis pour do.....	18	3	9			
	R. Freeman	Ouvrage fait pour do.....	36	0	0			
	Thomas Godfrey	Pour réparations faites pour do.....	125	0	0			
	H. G. Fox	Ouvrage fait pour do.....	46	0	0			
	John McCormick	Pour pierre livrés pour do.....	97	10	0			
	C. Raymond	Services d'un remorqueur pour do.....	539	0	0			
	Moore et Foote	Pour une ancre et chaîne pour do.....	21	3	9			
	George Kelly	Pierre livrée pour do.....	125	10	0			
	Charles Garth	Ouvrage fait pour do.....	185	0	0			
	A. E. Lyons	Pour l'usage de vis pour do.....	41	10	0			
	D. R. Stewart	Ouvrage fait pour do.....	100	0	0			
	J. C. Morrison	Pour un cure-môle pour do.....	570	18	6			
	H. H. Killaly	Frais de voyage pour 1853, 1854 et 1855.....	55	0	0			
	Thomas A. Begly	Payé pour ouvrage fait pour do.....	100	0	0			
	F. P. Rubidge	A compte de son salaire comme assistant ingénieur et dessinateur, département des travaux publics.....	33	0	0			

EN VERTU DE QUELS ACTES.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	Montant.			Courant.		
			£	s.	d.	£	s.	d.
		<i>Trois Phares en bas de Québec.</i>				9404	14	10
	Joseph Guy	do comme clerc, do.....	41	13	4			
	J. W. Harper	do comme do, do.....	20	16	8			
	S. Strang	do comme teneur de livres, do.....	29	3	4			
	James Turnbull	do comme assistant do, do.....	22	10	0			
		<i>Trois Phares en bas de Québec.</i>						
	François Baby	A compte de son contrat pour la construction de do.....	31804	8	6			
	P. Gauvreau	Pour services à compte de do.....	89	11	8			
	B. Derome	Pour ouvrage fait pour do.....	15	0	0			
	B. Verret	Payé O. Rouillard, salaire comme contre-maitre.....	54	0	0			
	George Talbot	do M. Parry, do comme do.....	67	10	0			
	C. Moizen	do A. Larue, do comme do.....	68	0	0			
	M. Parry	do salaire du gardien du phare à Belle-Isle.....	50	0	0			
	B. Laurencel	do do au Cap Rosier.....	40	0	0			
	F. P. Rubidge	A compte de son salaire comme assistant ingénieur et dessinateur, département des travaux publics.....	44	5	0			
	C. D. Shanly	do comme clerc, do.....	27	10	0			
	Thomas A. Begly	Payé pour ouvrage fait pour do.....	72	3	7			
		<i>Débarcadères en bas de Québec.</i>				32332	7	9
	Joseph Rosa	A compte de son salaire comme surintendant, quai de la Rivière-du-Loup.....	£117	0	0			
	F. Jobin	Payé Joseph Rosa, salaire comme contre-maitre, quai de la Rivière-du-Loup.....	26	10	0			
	Sophie Gingras	A compte du salaire de P. Gingras, comme do, quai de la Pointe aux Orignaux.....	143	10	0			
	Jean Guérard	do do comme do, quai et phare, à L'Islet.....	181	15	0			
	Thomas Pruneau	do do comme do, quai de Rimouski.....	187	7	4			
	Hariette Godin	Payé P. Laurencel, comme contre-maitre du phare et quai au Cap Rosier.....	96	15	0			
	François Baby	A compte de son contrat pour la construction des divers quais en bas de Québec.....	60	0	0			
	J. Petitclair	Services professionnels, pour do.....	£26473	9	11			
	P. Gauvreau	Salaire et frais de voyage.....	20	6	3			
		<i>Porté en l'autre part.....</i>	669	7	4	41737	2	7
						97180	14	10

No. 26.—(Continuation.)

EN VERTU DE QUELS ACTES.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	MONTANT.		COURANT.	
			£	s. d.	£	s. d.
18 Vic., chaps. 4 et 90.	F. Jobin..... B. Detome..... Thomas Pruneau..... S. Strang..... F. P. Rubidge.....	<i>Débarcadères en bas de Québec.—(Continuation.)</i> Montant rapporté.....£26634 15 4 Payé le salaire de Joseph Rosa pour mars et avril 1855.. 39 0 0 Pour ouvrage fait, etc..... 33 15 0 Quatre mois de salaire jusqu'au 31 août 1855, comme contre-maître 79 10 0 A compte de son salaire comme teneur de livres, départe- ment des travaux publics..... 33 10 10 A compte de son salaire comme assistant ingénieur et dessinateur au département des travaux publics..... 38 0 0	669 7 4	41737 2 7	97180 14 10	
18 et 14 Vic., chap. 1, et 18 Vic., ch. 4.	James Cotton..... W. D. Hale.....	<i>Havre de Fort Stanley.</i> Ouvrage fait..... Services comme surintendant.....	3570 0 0	37527 18 6		
18 Vic., ch. 90.	Commissaires du havre de Port Hope.....	<i>Havre de Port Hope.</i> A compte de l'ouvrage pour un havre de refuge pour les vaisseaux ex- empts de péages.....	366 13 4	3936 13 4		
18 Vic., chs. 4 et 90.	L. McCallum..... John Brown..... Thomas Adams..... Thomas A. Begly.....	<i>Canal de la Baie de Burlington.</i> Ouvrage fait..... do..... Payé T. K. Secord, salaire comme contre-maître..... do..... Chemins et Ponts.—Bas-Canada.	5150 0 0 600 0 0 83 10 0 15 0 0	3131 5 0	76332 19 5	

EN VERTU DE QUELS ACTES.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	MONTANT.		COURANT.	
			£	s. d.	£	s. d.
12 Vic. ch. 32.	Thomas A. Begly..... do..... J. F. McDonald.....	Ouvrage fait sur les ponts sud du St. Laurent..... do le do Melbourne..... Services comme ingénieur, etc., sur le chemin principal entre le Canada et le Nouveau-Brunswick.....	10 10 0 3 6 3			
18 Vic. chs. 4 et 90.	Z. Chabot..... C. A. Verrault..... James Turnbull..... Thomas Hewitt..... E. Normand..... William Quinn..... S. J. Dawson..... J. McDougall..... James Turnbull..... Joseph Guy.....	<i>ITEMS DIVERS.</i> <i>Travaux sur le St. Maurice.</i> Ouvrage fait, services d'ingénieur, matériaux, etc..... do do..... Pour bois de construction..... A compte de salaire comme surintendant..... do, depuis le 20 juillet, jusqu'au 1er septembre..... Divers articles fournis pour do..... A compte de salaire comme assistant teneur de livres, département des travaux publics..... do..... do comme clerc, do.....	223 16 4 94 15 0 20 0 0 51 3 0	389 14 4	403 10 7	
18 Vic. chs. 4 et 90.	Thomas Hewitt..... A. B. Sirois..... John Burroughs..... A. Larue..... Thomas Hewitt..... A. Morrison..... Darley Ryan..... John Clark..... G. A. Cumming..... A. N. Striker..... A. J. Russell..... G. B. Lyon.....	<i>Arbitrages.</i> Payé pour dommages accordés aux terres sur le canal Beauharnois..... Services à compte d'arbitrage..... do..... do..... Services professionnels pour do..... Payé les frais de l'arbitrage, canal Lachine, (cause de D. Ryan)..... do Hewitt et Schram, dépenses de l'arbitrage des chemins, Canada Ouest..... Terrain pris pour le canal Lachine..... Payé les témoins des arbitrage, canal Welland..... Services et frais de voyage à compte des arbitrages..... do do à do..... do do à do..... do dans la cause d'Andrew Leamy.....	7346 14 5 1493 17 3 199 0 0 291 13 4 40 13 6 397 19 9 27 0 0 16 13 4	9813 11 7	179764 14 10	
		<i>Porté en l'autre port.</i>	15411 19 2	9813 11 7	179764 14 10	

EN VERTU DE QUELS ACTES.	A QUI PAYÉ.	S E R V I C E .			Montant.			Courant.			
		Arbitrages.—(Continuation.)	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
18 Vic., chs. 4 et 90		<i>Rapport de l'autre part.</i>	15411	19	2	9813	11	7	179764	14	10
	P. Ayley, junior.	Services à compte des arbitrages.	13	10	0						
	W. French	Montant à lui accordé pour dommages à son terrain.	10	0	0						
	Ed. Stavely	Payé à Larose, Peters et à lui même pour services dans les arbitrages	47	5	0						
	G. Griffiths	Payé pour dommages à des terres	18	15	0						
	W. H. Merritt, junior.	do	12	10	0						
	Thomas Armstrong	do	550	0	0						
	Ed. Lee	do	51	8	9						
	M. Boyd	do do do à Robcaygean.	350	0	0						
	James Turnbull	A compte de salaire comme assistant teneur de livre, département des travaux publics	23	5	0						
		£	16488	12	11						
14 et 15 Vic. ch. 46	Thomas A. Begly	Monns.—Reçu de Messrs. Sirois et Burroughs, la somme suivante, étant la balance des deniers avancés à eux pour dommages adjugés par arbitrage.	127	4	15			2	152	13	17
		<i>Ecluse et Pont de Scagog.</i>									
	James Rigney	Ouvrage fait et matériaux fournis	10221	0	2						
	F. C. Grome	Pour salaire et frais de voyage, comme surintendant sur do	262	9	0						
	F. P. Rubidge	A compte de salaire comme assistant ingénieur et dessinateur, département des travaux publics	33	0	0						
	C. D. Shanley	do comme premier clerc.	27	10	0			2	105	43	19
		<i>Arpentages.</i>									
	Thomas A. Begly	A compte de l'arpentage du St. Laurent et Temiscouata	16	17	0						

	Maillfert et Raasloff.	do do	amélioration de la navigation des rapides du St. Laurent	£ 897	18	11						
	A. Simpson	Payé Maillfert et Raasloff pour do		665	0	0						
	George Ellis	Ouvrage fait pour do		23	11	4						
	Thomas A. Begly	do do		60	14	11						
	Thomas C. Keefer	Services à compte de do		100	0	0						
	Frothingham et Workman	Matériaux fournis pour do		274	13	6						
	James Turnbull	A compte de salaire comme assistant teneur de livres, département des travaux publics.		21	0	0						
				2041	18	8						
		<i>Arpentages et Dépenses Contingentes.</i>										
18 Vic., chap. 4 et 90	P. Gauvreau	Services sur divers arpentages		£176	3	10						
	C. Baillargé	Arpentage de la Grosse-Isle.		57	9	6						
	A. McDonald	Services rendus pour arpentages		229	16	0						
	O. Fiset	Payé aux arpenteurs pour l'exploration d'un chemin depuis le fleuve St. Laurent jusqu'au Nouveau Brunswick.		300	0	0						
	A. Yielding	Payé J. B. Turner pour services pour arpentages.		50	0	0						
	A. F. McDonald	Arpentage du chemin de Temiscouata		50	18	11						
	Thomas Hewitt	Payé à l'établissement d'ingénieur du canal Champlain, pour arpentage		439	6	7						
	Thomas A. Begly	do canal du Sault Ste. Marie, etc		90	10	7						
	John Clark	do canal de la Baie de Burlington		9	3	9						
	A. G. Robinson	Services sur arpentages.		455	11	1						
	I. Benoit	Ouvrage fait pour do		154	13	3						
	William Scott	Services pour do		494	2	4						
	D. Graham	Divers articles fournis pour do		7	0	0						
	Bureau et Marcotte	Impressions pour arpentages.		11	15	0						
	F. P. Rubidge	A compte de salaire comme assistant ingénieur, département des travaux publics.		38	0	0						
	S. Strang	do do comme teneur de livres		33	10	10						
	F. P. Rubidge	Payé W. G. Pemberton pour services sur arpentages		14	5	0						
		<i>Porté en l'autre part.</i>		£2612	6	8						
				2058	15	8						
				36571	7	11						
				179764	14	10						

No. 43.—(Continuation.)

EN VERTU DE QUELS ACTES.	A QUI PAYÉ.	S E R V I C E.	Montant.			Courant.		
			£	s.	d.	£	s.	d.
18 Vic., chs. 4 et 90.....	F. P. Rubidge.....	Arpentages et Dépenses Contingentes.—(Continuation.) Montant rapporté.....£2612 6 8 Payé W. G. Pemberton, pour instruments d'arpentage ... 15 0 0	2058	15	8	179764	14	10
			2627	6	8			
		Moins—Reçu de Thomas A. Begly, pour la vente des hangards endommagés, sur la ligne de chemin du Nouveau Brunswick.....	4686	2	4			
4 et 5 Vic. chap. 28....	Joseph Petitclair, Notaire public.....	Pour services professionnels concernant les ponts entre Montréal et Québec.....	46	5	2	4639	17	2
		Total, courant.....						
						40311	5	1
						12	1	10
						£219988	1	9

W. CAYLEY,
Inspecteur Général.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Toronto, mars 1856.

ÉTAT des Débiteures rachetées en vertu de l'Acte 12 Vict., chap. 5, jusqu'au 31 janvier 1856.

Noms des Ouvrages.	1849.		1850.		1851.		1852.		1853.		1854.		1855.		Courant.		Totaux.		Remarq.
	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	
Canal Chambly.....	20000	0 0	20000	0 0	A un es- compte de £394 0s. 11d.
do Welland.....	1000	0 0	1250	0 0	12930	0 0	13900	0 0	35317	10 0	
do Desjardins.....	600	0 0	12000	0 0	4400	0 0	17000	0 0	
Che. à bar. de Chambly.	17000	0 0	2000	0 0	19000	0 0	
do de Montréal.....	13000	0 0	33780	0 0	1000	0 0	47780	0 0	
do de Québec.....	5590	0 0	6100	0 0	100	0 0	22092	0 0	33882	0 0	
Havre de Cobourg.....	3000	0 0	3000	0 0	
Améliorations sur le St. Laurent.....	3000	0 0	3000	0 0	
Pont de la riv. Thames.	1500	0 0	1500	0 0	
do do Trent.....	1333	6 8	666	13 4	2000	0 0	
Chem. du dist. de Home.	500	0 0	660	0 0	1160	0 0	
Navigation de la Grande Rivière.....	500	0 0	500	0 0	
Chemin de Fer d'Erie et Ontario.....	4000	0 0	4000	0 0	
Havre d'Oakville.....	2500	0 0	2500	0 0	
do Port Hope.....	2000	0 0	2000	0 0	
Pertes de la guerre.....	610	0 0	12410	0 0	1830	0 0	38490	0 0	1120	0 0	54660	0 0	
Pertes de la rébellion.....	500	0 0	500	0 0	
Chemin d'Hamilton et Brantford.....	1000	0 0	1000	0 0	
Chemin de Queenston et Grimsby.....	2000	0 0	2000	0 0	
Chemin de Kingston et Napanee.....	4988	17 9½	4988	17 9½	
Eaux intérieures, district de Newcastle.....	2000	0 0	270	0 0	2370	0 0	
Porté en l'autre part...£	21600	0 0	68533	6 8	26826	13 4	1930	0 0	116710	17 9½	16020	0 0	5437	10 0	258058	7 9½	

No. 44.—(Continuation.)

Noms des Ouvrages.	1849.		1850.		1851.		1852.		1853.		1854.		1855.		Courant.		Totaux.		Remarq.	
	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.		
<i>Montant rapporté..</i>	21600	0 0	68533	6 8	26826	13 4	1930	0 0	116710	17 9½	16020	0 0	6437	10 0	258058	7 9½				
Chemins d'York	1000	0 0	3900	0 0	800	0 0	5700	0 0	
do Yonge Street...	600	0 0	500	0 0	1100	0 0	
Chemins et ponts.....	19000	0 0	19000	0 0	
Pont de Chatham	359	0 0	359	0 0	
Canal, B. de Burlington	6500	0 0	6500	0 0	
Pont de Brantford.....	1000	0 0	1000	0 0	
Hayre de Kettle Creek.	5500	0 0	500	0 0	6000	0 0	
Débitures à 5 pour cent, sterling.....	260975	0 0	561373	6 8	823348	6 8	1120065	14 5½	
<i>Depuis l'Union.</i>																				
Travaux publics, 9 Vic. chap. 66.....	13179	0 3	150	0 0	2787	0 0	117500	0 0	7000	0 0	3088	5 0	143704	5 3	
do 10 et 11	
Vic. chap. 34.....	1350	0 0	1600	0 0	2050	0 0	375	0 0	5375	0 0	
do 12 Vic. chap. 5.....	11008	7 4	9192	18 1	9280	5 1	76943	0 0	14306	2 6	109797	10 6½	230523	3 6½	
do 12 Vic. chap. 32.....	107	0 0	1812	14 11	2100	0 0	250	0 0	7950	0 0	415	0 0	12634	14 11	
do 13 et 14	750	0 0	750	0 0	
Vic. chap. 2 et 18. do 7 Vic. chap. 34.....	2212	10 0	8034	0 0	10246	10 0	
do 11 Vic, chap. 9	50	0 0	50	0 0
Totaux, courant..£	21600	0 0	94172	14 3	73541	6 4	18809	15 1	326637	17 9½	307426	2 6	681161	12 2½	403283	13 8½	
															1523349	8 1½	

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Toronto, mars 1856.

W. CAYLEY,
Inspecteur Général.

No. 45.

ÉTAT des Débentures émises pour divers Comptes Spéciaux, et pour lesquelles le Gouvernement est en partie responsable, jusqu'au 31 janvier 1856.

A QUEL SUJET.	AUTORITÉ.	Montant.		REMARQUES.
		£	s.	
Reclamations, rebellions et invasion, C.E.	9 Vic., ch. 65, et 12 Vic., ch. 58	8715	0	Le gouvernement est responsable pour l'intérêt à 6 par cent, dont 4 par cent doivent être perçus des emprunteurs.
Prêt aux incendiés de Québec	9 et 10 Vic., chs. 62 et 35	82770	0	
Société des hommes de loi, Haut-Canada.	9 Vic., ch. 33	7000	0	
Asile des aliénés	9 Vic., ch. 61, et 12 Vic., ch. 32	24250	0	Princ. et intér. pay. à même les honor. de just., H.-C.
Fonds de construction du Haut-Canada.	13 et 14 Vic., chs. 2 et 68	30000	0	cotisations, do
Palais de justice, Bas-Canada	12 Vic., ch. 112, et 18 Vic. ch. 164	48857	9	do do
Chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlant.	14 et 15 Vic., ch. 73	486666	13	do do honor. de justice, B.-C.
Grand chemin de fer Occidental	do do	936833	6	do do paiement en Angleterre, sur £400000 sterling
Chemin de fer d'Erie, Ontario et Simcoe.	do do	577916	13	do do do, sur £770000, sterling.
do du Grand Tronc	do do	3298991	13	D'ici à ce que le montant, tel qu'autorisé, soit dé-
Fonds d'emprunt municipal, H.-C.	16 Vic., ch. 22	1480166	13	pensé, l'intérêt est payable à même les sommes provenant de placements à 3 pour cent con-
Fonds d'emprunt municipal, B.-C.	10 Vic., ch. 13	171000	0	sols, et par la compagnie.
				L'intérêt est payable par les diverses municipalités, et il est pourvu au rachat d'icelui à même le fonds d'amortissement du prêt municipal.
	Total, courant	7153167	16	do do
			1	

W. CAYLEY,
Inspecteur Général.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Toronto, mars 1856.

No. 46.

RÉCAPITULATION de la Dette publique du Canada, indiquant le taux de l'intérêt, quand payable, et le Montant Annuel de l'intérêt payable sur icelle, le 31 janvier 1856.

A U T O R I T É.	O U P A Y A B L E.												T A U X DE L'INTÉRÊT.		I N T É R Ê T A N N U E L.			
	D A N S LA P R O V I N C E.						A L O N D R E S.						T O T A U X. C O U R A N T.		£		s. d.	
	P o u r le c o m p t e de f o n d s s p é c i a l s.		P o u r le c o m p t e de p a r t i c u l i e r s.		P o u r le c o m p t e de f o n d s s p é c i a l s.		P o u r le c o m p t e de p a r t i c u l i e r s.		£		s. d.							
	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.		
Actes du Haut-Canada.....	120533	9 4	39173	6 8	326820	4 10	486527	0 10	366463	11 6	120063	9 4	18333	3 7			
Actes du Bas-Canada.....	52816	13 4	118290	0 0	171106	13 4	3650	0 0	113006	13 4	7203	16 2			
Prêt impérial garanti.....	54450	0 0	164	5 0			
Actes de la province du Canada.....	43362	6 8	386447	3 5	1825000	0 0	1825000	0 0	5650	6 8				
Totaux, courant.....	£ 96179	0 0	625270	12 9	47142	10 0	3542044	7 10	4310636	10 7	4310636	10 7	214590	0 9		

W. CAYLEY,
Inspecteur Général.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Toronto, mars 1856.

No. 47.

MÉ MORANDUM des Débentures en circulation représentant la Dette Publique de la Province du Canada, le 31 janvier 1856, et indiquant à quelle époque elles sont rachetables.

Echéance.	Débentures émises en vertu d'actes du Bas-Canada, le gouvernement étant responsable pour l'intérêt sur icelles. Courant.			Débentures en courant, émises en vertu de divers actes provinciaux. Courant.			Débentures en sterling, émises en vertu de divers actes provinciaux. Courant.			Montant total des débentures. Courant.		
	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
Déjà dues.....				81	4	11				81	4	11
1856.....				1996	13	2				1996	13	2
1857.....	3150	0	0	11800	0	0	184994	3	6	199944	3	6
1858.....							87231	13	4	87231	13	4
1859.....				50	0	0	20075	0	0	20125	0	0
1860.....				13963	6	8				13963	6	8
1861.....	3000	0	0	4953	13	5				7953	13	5
1862.....	700	0	0	5000	0	0				5700	0	0
1863.....				19698	15	0	825227	15	1	844926	10	1
1864.....				1000	0	0	365000	0	0	366000	0	0
1865.....	3650	0	0	1900	0	0	552366	13	4	557916	13	4
1866.....	23420	16	8				329716	13	4	353137	10	0
1867.....				560	0	0				560	0	0
1869.....				12500	0	0	608	6	8	13108	6	8
1870.....				10600	0	0				10600	0	0
1871.....	23420	16	8	69227	18	8				92648	15	4
1872.....				161963	4	4 $\frac{3}{4}$	42461	13	4	204424	17	8 $\frac{3}{4}$
1873.....	47600	0	0	6180	10	0				53780	10	0
1874.....				36416	2	6	608333	6	8	644749	9	2
1875.....				28867	10	0				28867	10	0
1876.....	23420	16	8	30359	0	0				53779	16	8
1877.....												
1878.....				133225	0	0				133225	0	0
1880.....							573171	13	4	573171	13	4
1881.....	22934	3	4							22934	3	4
Tems non fixé.	19810	0	0							19810	0	0
Totaux£	171106	13	4	550342	18	8 $\frac{3}{4}$	3589186	18	7	4310636	10	7 $\frac{3}{4}$

W. CAYLEY,
Inspecteur Général.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Toronto, mars 1856.

No. 48.

ÉTAT indiquant le montant au crédit du Fonds d'amortissement de la Province du Canada, à venir au 31 janvier 1856, lequel est placé dans des annuités au taux réduit de 3 par cent.

I T E M S .	Sterling.		
	£	s.	d.
Montant suivant l'état No. 28, comptes publics de 1854, courant, £549036 7s.	451262	15	3
Dividende semestriel, jusqu'au 5 avril 1855, sur sterling, £451262 15s. 3d., à 3 par cent	6768	18	9
Gain sur placement de £6768 18s. 9d., sterling.....	805	4	0
Dividende semestriel, jusqu'au 10 octobre 1855, sur sterling, £458836 18s. 0d., à 3 par cent	6882	10	11
Gain sur placement, £6882 10s. 11d., sterling	1016	11	7
Montant placé à 3 par cent, consols, transporté au compte du fonds d'amortissement, pour 1855.....	69987	7	0
Sterling	£ 536723	7	6
Courant	£ 653013	8	0

W. CAYLEY,
Inspecteur Général.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Toronto, mars 1856.

No. 49.

ÉTAT indiquant la somme des Octrois Législatifs pour les Travaux Publics à être empruntés, les Débentures qui ont été payées et rachetées en 1855, et la balance négociable en vertu des dispositions de l'Acte 12 Vic., chap. 5, jusqu'au 31 janvier 1856.

APPROPRIATIONS.	Courant.			Courant.		
	£	s.	d.	£	s.	d.
Balance autorisée à être négociée jusqu'au 31 janvier 1855, voir comptes publics, 1854, No. 26	919365	12	5			
AJOUTÉ—Débentures rachetées pour lesquelles l'émission d'une semblable somme est autorisée en vertu de l'acte 12 Vic., chap. 5, suivant l'état No. 44 . . .	681161	12	2	1600527	4	7
MOINS—Débentures émises en vertu de l'acte 7 Vic., c. 34.	135	0	0			
do do do 12 Vic., ch. 5.	646439	3	4	646564	3	4
Balance négociable le 31 janvier 1856	£	953963	1	3

W. CAYLEY,

Inspecteur Général.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Toronto, mars 1856.

No. 50.

ÉTAT COMPARATIF du Revenu Net et de la Dépense du Fonds Consolidé de la Province du Canada, pour les années 1854 et 1855.

SOURCES DE REVENU.	1854.			1855.			Augmentation.			Diminution.			Causes de l'augmentation ou de la diminution.		
	Courant.			Courant.			£	s.	d.	£	s.	d.			
	£	s.	d.	£	s.	d.									
Douanes	1225192	7	4	831774	10	3	343417	17	1	Réduction de droits, diminution des importations et effet de l'acte de la reciprocité commerciale		
Accise	19685	6	1	19246	10	7	438	15	6		
Revenu territorial	102399	6	11	125347	5	1	22947	18	2	£20000 des ventes de terre et bois de construction, et £3000 de la seigneurie de Lauzon		
Impôts sur les banques	26770	10	5	22459	9	10	4311	0	7		
Travaux Publics	108527	0	1	100208	12	1	8318	8	0	Réduction des péages		
Commissions de milice	18	14	2	18	14	2		
Amendes et confiscations, y compris les saisies	6037	3	8	5807	6	6	239	17	2		
Revenu casuel	28758	7	10	55980	11	2	27222	3	4	Prime sur la vente des débetures sterling.		
Fonds des honoraires de justice, 12 Vic., chap. 63 et 64	4638	17	8	6717	9	5	2078	11	9		
Totaux, courant	1522027	14	2	1217541	13	11	52248	13	3		
.....£										52248	13	3	356734	12	6

No. 50.—(Continuation.)

CHEFS DE DÉPENSE.	1854. Courant.		1855. Courant.		Augmentation.		Diminution.		Causes de l'augmentation ou de la diminution.
	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	
Intérêt sur la dette publique.....	226131	18 7	219470	12 11			6661	5 8	
Liste civile, cédulée A.....	25599	19 4	26922	18 7	322	19 3			
do B.....	35392	5 6	34233	17 9			1058	7 9	Arrérages encore dus
Charges permanentes en vertu d'ac- tes, Canada-Est.....	5498	12 10	5021	7 7			477	5 3	Arrérages des pensions de miliciens. Education
do, Canada-Ouest.....	2292	2 2	3688	3 3	1396	1 1			Administration
Charges permanentes en vertu d'ac- tes du Canada	175362	19 5	221145	6 10	45782	7 5			Entretien des phares
Paiements suivant le budget de 1850 do 1851.....									Depenses, législature
do 1852.....									Augmentation des salaires.. 8334
do 1853.....									£44172
do 1854.....									Les paiements de ces années sont pour arrérages seulement.
do 1855.....									do do do do do.
Fonds d'amortissement									Un montant plus élevé est demandé cette année.
Totaux, courant.....£	890263	19 4	996398	17 6	368621	11 10	262486	13 8	

W. CAYLEY,
Inspecteur Général.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Toronto, mars 1856.

A.

ÉTAT des Warrants émis par le Receveur Général de la Province du Canada, jusqu'au 31 janvier 1856, pour le paiement des diverses dépenses du Gouvernement Civil du Canada, et pour lesquels des subsides sont requis.

N O M S .	S E R V I C E .		Courant.		Total, courant.	
	£	d.	£	s. d.	£	s. d.
Archibald Campbell			50	0	0	0
do			40	0	0	0
William Gunn, caissier, banque de Montréal, Québec	5000	0				
E. P. Taché, receveur général	1825	0				
A. De Salaberry, député adjutant général de milice			6825	0	0	0
Philip Wells			45	14	10	
Rév. F. Martin			100	0	0	0
Révérendissime P. F. Turgeon			50	0	0	0
J. F. Bradshaw			11976	10	0	0
Lieut. E. D. Ashe, R. N. Québec	30	0	3809	10	7	
Louis Savard	20	0				
A. A. Parent			50	0	0	0

F. Baby					600	0	0
Thomas C. Lee					927	9	9
Thomas G. Ridout					6102	15	6
A. C. Buchanan					842	0	5
A. Bilsland					36	10	0
J. S. Elliot	105	11	8				
W. H. Blenkarne	48	0	5				
F. Baby					153	12	1
E. R. Fréchette					700	0	0
Lieut. Col. J. D. Tuiloch					34	19	2
Henri DesRivières					1928	8	4
W. H. Blenkarne					50	0	0
do					304	16	5
Archibald Campbell					226	3	2
E. P. Taché					200	0	0
William Kingsmill					1431	14	10
C. Gamble					50	0	0
do					150	0	0
James McKirdy					125	0	0
Thompson & Co.					33	6	10
Alfred Todd					82	9	5
					30	0	0
					£	37087	19

Porté en l'autre part.

A.—(Continuation.)

N O M S.	S E R V I C E.	Total courant.		Courant.	
		£	d.	£	d.
Derbshire et Desbarats.	<i>Montant rapporté</i>	7160	6 4	40667	0 6
do	Balance pour l'impression de 500 exemplaires anglais de l'acte seigneurial, et 1000 exemplaires français, y compris 9500 anglais et 4500 exemplaires français des statuts de la 1ère et 2me parties de la session de 1854-5, et les actes impériaux 14 et 15 Vic. chap. 99; et 17 et 18 Vic., chap. 104, 118 et 120; et 18 Vic. chap. 3; aussi 3000 exemplaires anglais et 5000 exemplaires français de l'acte municipal des chemins, y compris le pliage, le brochage et la reliure d'iceux.....	3735	16 0		
do	A compte de leur réclamation pour abonnement à la "Gazette du Canada," fournie à divers fonctionnaires dans la province, y compris les publications et proclamations, etc., en icelle, durant le semestre expiré le 31 décembre 1855.....	1055	19 4		
do	Balance de leurs déboursés dans la distribution des lois, entre le 1er mars 1854 et le 30 septembre 1855.....	40	15 6		
William Ernauting	Balance des salaires et dépenses contingentes de la police riveraine pour octobre 1855, en sus de la somme votée pour ce service dans les estimés de 1855.....	127	16 10	12120	14 0
do	Une moitié de do, pour le mois de novembre 1855.....				
William Martin, shérif; Haldimand.....	Récompense payée à Richard Yeoward et Robert Flanders pour l'arrestation de Blows, Brissons et King, trois d'entre ceux qui ont assassiné feu R. A. Nelles, leur part se montant à \$250, suivant un ordre en conseil, 8 novembre 1854 et 15 juin 1855.....	150	0 0		
C. Drolet.....	Pour avoir fourni aux cours d'appel et d'amirauté.....	57	5 0		
George Fuvoye.....	Pour faire face aux dépenses encourues pour opérer l'arrestation des meurtriers de R. Corrigan.....	200	0 0		
Thomas G. Ridout.....	Pour le même objet.....	200	0 0		
Dunbar Ross, solliciteur général.....	Pour le mettre en moyen de défrayer les dép. du magist. de police, Québec, et				

L. T. Drummond, procureur général Est.	conseil, jusqu'à St. Thomas, pour interroger des témoins sur le dernier meurtre commis en ce lieu.....	75	0 0		
J. H. Cameron.....	Pour faire face aux dépenses encourues par lui pour avoir de l'aide dans son bureau, durant la dernière session de l'assemblée législative.....	100	0 0		
J. C. Morrison.....	Pour payer les honoraires de conseil et frais de défense, dans la poursuite intentée pour décider la validité des patentes des rectofores.....	250	0 0		
Robert McGillivray.....	do sur la part du demandeur dans la même cause.....	250	0 0		
C. E. Shiller.....	Pour la reprise de John Thompson, un des prisonniers qui se sont évadés de la prison d'Hamilton, en février 1855.....	25	0 0		
C. C. Small.....	Pour services rendus par lui comme surintendant des témoins de la couronne, Montréal, durant le semestre expiré le 31 décembre 1855.....	184	14 3		
F. Baby.....	Montant des dépenses contingentes des cours supérieures et bureaux d'Osgoode Hall, et bureau de la couronne, bancs de la Reine, durant do.....	384	1 3	1856	0 6
Thomas A. Begly.....	A compte pour tonnage des steamers en bas de Québec.....	1285	0 0		
W. et J. McKay.....	Payé pour service des remorqueurs.....	101	15 7	1886	15 7
Joseph Hébert.....	Pour ouvrage fait à Spencer Wood, la résidence du gouverneur-général, Québec.....	88	17 7		
Thomas Hobbs.....	do do do.....	151	10 0		
E. Parly.....	do do do.....	9	1 5		
M. Mernagh.....	do do do.....	12	10 0		
Louis Savard.....	do do do.....	128	9 1		
	do do do.....	20	18 0	411	6 1
	DÉPENSES DE DÉMÉNAGEMENT DE QUÉBEC A TORONTO.			56441	16 8
	<i>Bureau du Secrétaire du Gouverneur Général.</i>				
Henry Cotton.....	A compte des dépenses encourues pour déménager de Québec à Toronto, comme ler clerc.....	45	0 0		
Philip S. Hill.....	do do comme gardien de bureau.....	22	10 0		
George Boxall.....	do do comme messager.....	22	10 0	90	0 0
	<i>Bureau du Secrétaire Provincial.</i>				
George E. Cartier.....	A compte des dépenses encourues pour déménager de Québec à Toronto, comme secrétaire provincial.....	50	9 10	90	0 0
	<i>Porté en l'autre part</i>	50	9 10	56441	16 8

A—(Continuation.)

NOMS.	SERVICE.	Courant.			Total courant.		
		£	s.	d.	£	s.	d.
Bureau du Secrétaire Provincial.—(Continuation)							
E. A. Meredith.....	A compte des dépenses encourues pour déménager de Québec à Toronto, comme assistant secrétaire, Ouest.....	50	9	10	50	9	10
Thomas D. Harrington.....	do comme clerc en chef.....	65	0	0	65	0	0
Thomas Ross.....	do comme 1er clerc, Est.....	40	0	0	40	0	0
Henry Jarny.....	do comme 2me do.....	45	0	0	45	0	0
William H. Jones.....	do comme 3me do.....	45	12	3	45	12	3
A. R. Roche.....	do comme 4me do.....	8	0	0	8	0	0
S. Tétu.....	do comme 5me do.....	15	0	0	15	0	0
Grant Powell.....	do comme 1er do Ouest.....	64	15	0	64	15	0
H. E. Steele.....	do comme 2me do.....	50	0	0	50	0	0
C. J. Birch.....	do comme 3me do.....	37	10	0	37	10	0
G. S. Bertrand.....	do comme clerc additionnel do.....	30	0	0	30	0	0
H. R. Glackmeyer.....	do comme do do.....	20	0	0	20	0	0
John Gow.....	do comme gardien de bureau do.....	30	0	0	30	0	0
James Dorr.....	do comme messenger, Est.....	17	10	0	17	10	0
J. N. Fradet.....	do comme do Ouest.....	10	0	0	10	0	0
L. Valiquette.....	do comme journalier.....	17	10	0	17	10	0
Bureau du Régistrare Provincial.							
Thomas Amiot.....	A compte des dépenses encourues pour déménager de Québec à Toronto, comme député registraire.....	30	0	0	30	0	0
William Kent.....	do comme 1er clerc.....	50	0	0	50	0	0
G. H. Lane.....	do comme 2me do.....	40	0	0	40	0	0
M. Valiquette.....	do comme messenger.....	22	10	0	22	10	0
Bureau du Receveur Général.							
E. P. Taché.....	A compte des dépenses encourues pour déménager de Québec à Toronto, comme receveur général.....	141	6	3	141	6	3

NOMS.	SERVICE.	Courant.			Total courant.		
		£	s.	d.	£	s.	d.
Bureau de l'Inspecteur Général.							
C. E. Anderson.....	do comme député receveur général.....	103	11	3	103	11	3
Théophile Dufort.....	do comme 1er clerc.....	75	0	0	75	0	0
J. B. Stanton.....	do comme 2me do.....	47	10	0	47	10	0
G. C. Reiffenstein.....	do comme 3me do.....	60	0	0	60	0	0
William Hedge.....	do comme do.....	35	0	0	35	0	0
J. F. Pellant.....	do comme do.....	8	0	0	8	0	0
C. W. Shay.....	do comme do.....	30	0	0	30	0	0
L. F. Dufresne.....	do comme do.....	15	0	0	15	0	0
F. Casault.....	do comme messenger.....	575	7	6	575	7	6
Bureau de l'Inspecteur Général.							
William Dickinson.....	A compte des dépenses encourues pour déménager de Québec à Toronto, comme 1er teneur de livres.....	45	0	0	45	0	0
David A. Ross.....	do comme 1er clerc.....	60	0	0	60	0	0
Norris Godard.....	do comme 2me teneur de livres.....	40	0	0	40	0	0
John Brysdale.....	do comme 3me clerc.....	32	18	9	32	18	9
Archibald Cary.....	do comme do.....	30	0	0	30	0	0
F. G. Scott.....	do comme 4me do.....	35	0	0	35	0	0
W. C. Crofton.....	do comme compilateur du Blue Book.....	54	7	6	54	7	6
R. S. M. Bouchette.....	do comme commissaire des douanes.....	47	10	0	47	10	0
H. H. Duffill.....	do comme clerc.....	59	5	0	59	5	0
J. R. Audy.....	do comme do.....	30	0	0	30	0	0
J. W. Peachy.....	do comme do.....	50	0	0	50	0	0
J. M. Muckie.....	do comme do.....	30	0	0	30	0	0
Christopher Green.....	do comme do.....	22	10	0	22	10	0
David Ryan.....	do comme gardien de bureau et messenger.....	10	0	0	10	0	0
Thomas Lannen.....	do comme extra do.....	606	11	3	606	11	3
Bureau du Conseil Exécutif.							
W. H. Lee.....	A compte des dépenses encourues pour déménager de Québec à Toronto, comme clerc.....	65	0	0	65	0	0
W. A. Himsworth.....	do comme clerc confidentiel.....	50	0	0	50	0	0
M. A. Higgins.....	do comme 2me clerc.....	30	0	0	30	0	0
F. Vallerand.....	do comme 3me clerc.....	50	0	0	50	0	0
<i>Porté en l'autre part.....£</i>							
		195	0	0	195	0	0
		1958	15	10	56441	16	8

N O M S .	S E R V I C E .	Courant.		Total courant.	
		£	s. d.	£	s. d.
O. Côté	<i>Bureau du Conseil Exécutif—(Continuation.)</i> <i>Montant rapporté.</i>	195	0 0	1958	15 10
F. H. Himsforth	A compte des dépenses encourues pour déménager de Québec à Toronto, comme 4me clerc.....	35	0 0		
Thomas Burn	do do do do do do do do do do	12	10 0		
M. Naughton	do do do do do do do do do do	50	0 0		
James Ryan	do do do do do do do do do do	22	10 0		
		5	0 0	320	0 0
Thomas A. Begly	<i>Département des Travaux Publics.</i> A compte des dépenses encourues pour déménager de Québec à Toronto, comme secrétaire.....	75	0 0		
S. Strang	do do do do do do do do do do	75	0 0		
F. P. Rubidge	do do do do do do do do do do	65	0 0		
C. D. Shanly	do do do do do do do do do do	12	10 0		
Joseph Guy	do do do do do do do do do do	12	10 0		
J. W. Harper	do do do do do do do do do do	30	0 0		
P. Owen	do do do do do do do do do do	17	10 0		
M. Walsh	do do do do do do do do do do	20	0 0		
J. Boulet	do do do do do do do do do do	12	10 0	320	0 0
William Hutton	<i>Bureau de l'Agriculture.</i> A compte des dépenses encourues pour déménager de Québec à Toronto, comme secrétaire.....	69	15 0		
E. Campbell	do do do do do do do do do do	25	0 0		
E. Deguse	do do do do do do do do do do	20	0 0		

N O M S .	S E R V I C E .	Courant.		Total courant.	
		£	s. d.	£	s. d.
M. Fiset	do do do do do do do do do do	10	0 0	124	15 0
W. H. Griffin	<i>Département du Maître Général des Postes.</i> A compte des dépenses encourues pour déménager de Québec à Toronto, comme secrétaire.....	65	0 0		
C. R. Griffin	do do do do do do do do do do	17	10 0		
S. H. S. Weatherley	do do do do do do do do do do	20	0 0		
John Ashworth	do do do do do do do do do do	40	0 0		
E. J. King	do do do do do do do do do do	65	0 0		
Robert Juiyan	do do do do do do do do do do	7	10 0		
E. C. Hayden	do do do do do do do do do do	7	10 0		
Robert Oliver	do do do do do do do do do do	40	0 0		
D. Lawson	do do do do do do do do do do	30	0 0		
J. Audette	do do do do do do do do do do	15	0 0		
J. McDonagh	do do do do do do do do do do	15	0 0		
P. LeSueur	do do do do do do do do do do	65	0 0		
W. White	do do do do do do do do do do	30	0 0		
P. Holt	do do do do do do do do do do	30	0 0		
C. McKenzie	do do do do do do do do do do	25	0 0		
J. Henifin	do do do do do do do do do do	15	0 0	487	10 7
George Futvoye	<i>Département en Loi de la Couronne.</i> A compte des dépenses encourues pour déménager de Québec à Toronto, comme clerc permanent, département en loi de la couronne.....	50	0 0		
John Brown	do do do do do do do do do do	5	0 0		
P. Lynch	do do do do do do do do do do	12	10 0	67	10 0
G. F. DeRottenburg	<i>Département de l'Adjudant Général de la Milice.</i> A compte des dépenses encourues pour déménager de Québec à Toronto, comme adjudant général.....	50	0 0		
D. McDonell	do do do do do do do do do do	65	0 0		
A. DeSalaberry	do do do do do do do do do do	65	0 0		
C. Petitclair	do do do do do do do do do do	47	10 0		
Joshua Thompson	do do do do do do do do do do	25	0 0		
	<i>Porté en l'autre part.</i>	252	10 0	3278	10 10
				56441	16 8

A.—(Continuation.)

NOMS.	SERVICE.	Courant.			Total courant.		
		£	s.	d.	£	s.	d.
<i>Montant rapporté.</i>							
R. Berry	compte des dépenses encourues pour déménager de Québec à Toronto, comme greffier, chef département	252	10	0	3278	10	10
P. L. McDonell	do	25	0	0	56441	16	8
H. Smeaton	do	15	0	0			
J. G. Irvine	do	17	10	0			
	do	65	0	0			
<i>Assemblée Législative.</i>							
William B. Lindsay	A compte des dépenses encourues pour déménager de Québec à Toronto, comme greffier, chef département	81	5	0	375	0	0
William Ross	do	35	0	0			
Thomas Vaux	do	52	10	0			
G. W. Wicksteed	do	65	0	0			
W. P. Patrick	do	10	12	6			
Hartney	do	60	0	0			
William Spink	do	50	0	0			
E. Dénéchaud	do	40	0	0			
F. A. Blanchet	do	15	0	0			
Joseph Blais	do	10	0	0			
P. Laliberté	do	7	10	0			
J. P. Leprohon	do	40	0	0			
W. C. Burrage	do	15	0	0			
Alfred Todd	do	60	12	6			
Thaddeus Patrick	do	41	12	6			
William Fanning	do	20	0	0			
F. Badgley	do	16	10	0			
G. M. Muir	do	30	0	0			
Pierre E. Gagnon	do	5	0	0			

NOMS.	SERVICE.	Courant.			Total courant.		
		£	s.	d.	£	s.	d.
<i>Département des Terres de la Couronne.</i>							
W. H. Lemoine	comme assistant do	13	8	0			
D. W. McDonell	do	25	0	0			
A. Leroux dit Cardinal	do	37	10	0			
M. McCarthy	do	20	0	0			
O. Vincent	do	20	0	0			
John O'Connor	do	20	0	0			
James Curran	do	44	8	9	836	0	0
<i>Département des Terres de la Couronne.</i>							
L. J. Roy	A compte des dép. encour. pour déménager de Québec à Toronto, comme secrét.	40	0	0			
J. Morphy	do	37	10	0			
William Ford	do	47	17	6			
J. Alley	do	47	10	0			
C. T. Walcott	do	67	16	7			
J. C. Tarbut	do	40	0	0			
A. Kirkwood	do	25	0	0			
W. F. Collins	do	45	0	0			
E. A. Gagnéux	do	50	0	0			
Thomas Hammond	do	46	1	3			
T. Cherrier	do	30	0	0			
F. D. Dugal	do	20	0	0			
F. Chasse	do	15	0	0			
William Spragge	do	88	17	9			
Thomas Hector	do	70	0	0			
H. J. Jones	do	12	10	0			
F. T. Roche	do	12	10	0			
F. A. Hall	do	39	2	6			
A. Russell	do	75	0	0			
Thomas Devine	do	35	0	0			
Joseph Bouchette	do	65	0	0			
E. T. Fletcher	do	45	0	0			
G. G. Dunlevie	do	40	0	0			
J. B. Raymond	do	25	0	0			
P. M. Partridge	do	30	0	0			
L. M. Fortier	do	20	0	0			
I. M. Bouchette	do	12	10	0			
F. Calzac	do	15	0	0			
	Porté en l'autre part.	1097	5	7	4489	10	10
					56441	16	8

N O M S.	S E R V I C E.	Courant.			Total courant.		
		£	s.	d.	£	s.	d.
<i>Département des Terres de la Couronne.—(Continuation.)</i>							
<i>Montant rapporté.....</i>							
W. McD. Dawson.....	A compte des dépenses encourues pour déménager de Québec à Toronto, comme clerc des bois et forêts.....	1097	5	7	4489	10	10
P. Légaré.....	do do du domaine de la couronne.....	20	0	0	56441	16	8
F. Judah.....	do do do.....	40	0	0			
J. F. Bradshaw.....	do do do.....	30	0	0			
George Fisher.....	do do do.....	20	7	6			
J. Innes.....	do do do.....	20	0	0			
E. Dumontier.....	do do do.....	17	0	0			
	do do do.....	15	0	0	1260	3	1
<i>Conseil Législatif.</i>							
J. F. Taylor.....	A compte des dépenses encourues pour déménager de Québec à Toronto, comme greffier et maître en chancellerie.....	104	6	3			
R. Lenoine.....	do do do.....	71	12	6			
J. F. Taylor, junior.....	do do do.....	50	0	0			
Rév. W. A. Adamson.....	do do do.....	98	8	1			
J. E. Doucet.....	do do do.....	40	0	0			
W. A. Maingy.....	do do do.....	85	10	6			
G. J. Couillard.....	do do do.....	30	0	0			
O. Vallerand.....	do do do.....	50	0	0			
E. Boterell.....	do do do.....	43	1	3			
Michael Keating.....	do do do.....	22	10	0			
A. Lachance.....	do do do.....	15	0	0			
S. Skinner.....	do do do.....	33	12	6			
J. Doherty.....	do do do.....	15	0	0			

N O M S.	S E R V I C E.	Courant.			Total courant.		
		£	s.	d.	£	s.	d.
John Young.....	do do do.....	18	3	9			
Timothy Neary.....	do do do.....	15	0	0			
F. Bouté.....	do do do.....	15	0	0			
Mme Douaire.....	do do do.....	12	10	0			
Jacques et Hay.....	Pour emballage, charroyage, quaiage et fret des effets du gouvernement de Québec à Toronto, suivant arrangement.....	5500	0	0			
do do.....	Pour ouvrage fait.....	2114	8		719	14	10
F. Huot.....	Pour l'assurance des effets du gouvernement à bord du steamer "Bowmanville" de Québec à Toronto.....						
G. St. Pierre.....	do sur différents steamers.....						
A. McLimont.....	do sur le steamer "Montmorenci".....						
H. Richardson.....	Droits de havre à Toronto.....	306	12	6			
Holcomb et Henderson.....	Fret, etc.....	154	13	9			
Charles Perry.....	Passages, etc.....	408	14	0			
Alexander Milloy.....	do do.....	173	15	0			
Thomas D. Shipman.....	do do.....	1631	3	9			
C. et J. Mitchell.....	Dépenses de déménagement, etc.....	47	2	0			
Thomas A. Begly.....	Payé certaines dépenses de déménagement.....	67	6	6			
C. W. Heath.....	Ouvrage fait se rattachant au déménagement.....	245	2	9			
William Drum.....	do do do.....	485	2	9			
Thomas Patterson.....	do do do.....	104	10	9			
Robert Wishart.....	do do do.....	85	0	0			
J. W. Butler.....	Divers effets fournis.....	14	18	4			
William Everett.....	Ouvrage à l'hôtel du gouvernement, Toronto.....	9	17	6			
Jean Benoit.....	do pour le déménagement.....	64	19	0			
J. Jackson.....	Divers objets fournis.....	33	7	11			
A. T. West.....	Dépenses du déménagement à Toronto.....	9	0	0			
James Mathews.....	Ouvrage fait do do.....	70	10	7			
James Sorley.....	do do do.....	31	7	0			
Joseph Hébert.....	do do do.....	32	9	3			
James M. Strachan.....	Grilles pour les employés des chambres d'Albany.....	16	5	0			
A. H. Armour.....	Papeterie, etc.....	17	8	0			
S. Strang.....	A compte de son salaire comme teneur de livre, départ. des travaux publics.....	33	10	10			
James Turnbull.....	do do do.....	27	18	0			
E. P. Rubidge.....	do do do.....	38	0	0			
C. D. Shanly.....	do do do.....	27	10	0			
	<i>Forité en l'autre part.....</i>	1172	5	11	6469	8	9
					56441	16	8

A.-(Continuation.)

NOMS.	SERVICE.	Total courant.			Courant.			Total courant.		
		£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
Joseph Guy.....	Montant rapporté.....	11772	5	11	6469	8	9	56441	16	8
J. W. Harper.....	A compte de son salaire comme clerc.....	20	16	8						
B. Grenier.....	do do do.....	20	16	8						
N. Morgan.....	A compte des dépenses du déménagement.....	12	10	0	11813	19	3			
John Hanley.....	do do do.....	10	0	0						
Joseph Hubert.....	do do do.....	10	0	0						
Thomas Letoux.....	do do do.....	7	10	0						
	do do do.....	10	0	0	50	0	0			
	Réparations, Changements, etc., au parlement et autres bâtisses, occupées par le gouvernement provincial du Canada, à Toronto.									
W. H. Pinn.....	A compte d'ouvrage fait et matériaux fournis.....	7410	2	5						
Emerson Coatsworth.....	do do do.....	3451	1	0						
Robert Wishart.....	do do do.....	2030	8	7						
Benjamin Walton.....	do do do.....	1620	7	11						
John Pienderleath.....	do do do.....	2475	10	0						
John Carr.....	do do do.....	556	4	8						
Alexander Hamilton.....	do do do.....	1330	15	8						
Cumming et Wells.....	Ouvrage fait à do, hôtel du gouvernement et institut des artisans.....	985	17	10						
Walton et Netting.....	do do do.....	1868	17	9						
Charles Vale.....	do do do.....	971	13	11						
C. P. Ladd.....	do do do et hôtel du gouvernement.....	498	12	0						
Pienderleath et Snarr.....	do do do.....	506	18	5						
William Malone.....	do do do.....	13	6	3						
William Ardagh.....	do do do.....	51	0	0						
Henry Lewis.....	do do do.....	26	6	3						
George Netting.....	do do do.....	491	12	10						
George Harding.....	do do do.....	56	0	3						

D. Forbes.....	do do do.....	13	0	0							
William Drum.....	Effets fournis.....	30	6	3							
Jacques et Hay.....	Ouvrage fait.....	293	17	0							
I. E. Peil.....	Divers effets fournis.....	75	0	0							
J. Mathews.....	Payé à John Slater pour services depuis le 9 août jusqu'au 9 décembre 1855.....	40	8	8							
W. et J. McKay.....	Ouvrage fait et effets fournis.....	76	19	9							
R. Campbell et Cie.....	Effets fournis pour le même objet.....	413	7	4							
T. D. Harris.....	do do do.....	228	16	11							
Simon Radford.....	Ouvrage fait.....	31	13	0							
S. Strang.....	A compte de son salaire comme teneur de livre dans le dép. des travaux publics.....	67	1	8							
F. P. Rabbidge.....	do do do comme assistant ingénieur et dessinateur.....	40	0	0							
C. D. Shanly.....	do do do comme clerc.....	27	10	0							
Cumberland et Storm.....	do do do ouvrage fait.....	400	0	0							
J. T. Bradshaw.....	Payé à John Harrington, trésorier de l'institut des artisans, Toronto, pour ouvrage fait.....	1320	16	0							
	Total, courant.....		27340	11	10	45578	19	10	102015	16	6

W. CAYLEY,

Inspecteur Général.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Toronto, Mars 1856.

No. 51.

ÉTAT des Deniers provenant de la vente des Terres des Ecoles Communes, y compris la Rente, l'Intérêt, etc., dans cette partie de la Province ci-devant appelée Haut-Canada, suivant l'Acte du Canada, 12 Vic., chap. 200, durant l'année 1855 ; aussi, avec indication des déductions et de la balance au crédit de ce fonds, le 31 janvier 1856.

DATE.	DÉPENSES.	£		s.		d.		DATE.	RECETTES.	Courant.		
		£	s.	d.	£	s.	d.					
31 janvier 1856..	Commission sur perceptions, à 6 pour cent.....	2569	4	8				31 janvier 1855..	Balance de l'année dernière.....	49764	17	3
	Montant dépensé pour les arpentages.....	818	4	11				31 janvier 1856..	Montant des recettes provenant des ventes par le commissaire des terres de la couronne....	40700	1	8
	Montant remboursé à F. Robinson et James Clifford.....	19	0	0					do de l'intérêt sur do ...	2096	9	11
	do do crédit en plus pour service en 1854....	10	0	8					do des rentes do ...	24	1	11
	do pour annonces.....	7	11	4					do intérêt sur placements....	4601	10	4
	do payé à David Gibson, pour ouvrir et améliorer divers chemins et ponts dans le Haut-Canada, en vertu de l'acte 16 Vic., chap. 159.....	8000	0	0					Total, courant.....	97187	1	1
	La somme suivante avancée à P. J. O. Chauveau, surintendant d'éducation, Bas-Canada, à même ce fonds, pour le mettre en moyen de satisfaire aux pressants besoins des municipalités du Bas-Canada pour 1855, à être remboursée à même l'octroi des écoles comm. pour 1856.....	5825	0	0					Balance rapportée	79937	19	6
	Balance portée ci-contre.....	79937	19	6								
	Total, courant.....	97187	1	1								

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Toronto, mars 1856.

W. CAYLEY,
Inspecteur Général.

No. 52.—(Continuation.)

A QUI PAYÉ.	P A I E M E N T S.		M o n t a n t.		C o u r a n t.		R E C E T T E S.		M o n t a n t.		C o u r a n t.	
	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
				3093	0	0				5740	15	2
							Montant rapporté.....					
							Balance portée à l'ann. prochain.					
							Montant rapporté.....					
							de Simcoe.....					
							do Waterloo.....					
							do York et Peel.....					
							do de Wentworth et Halton....					
							do de Elgin.....					
							do de Lambton.....					
							do de Ontario.....					
							£ 8873 18 8					
							Montant reçu du trésorier de la					
							cité d'Hamilton.....					
							do de Kingston.....					
							do de Toronto.....					
							do de Outaouais.....					
							Total, courant.....					
							£ 31068 12 7½					
							Total, courant.....					
							£ 11944 2 3					
							£ 31068 12 7½					
							Balance rapportée.....					
							£ 27975 12 7½					

W. CAYLEY,
Inspecteur Général.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Toronto, mars 1855.

E R R A T A .

Tableau No. 12, page 75.—L'augmentation de salaire de J. A. McDonald est portée à “ £450,” au lieu de “ £350.”

Tableau No. 12, page 119.—Dernier item.—R. Spence ; c'est. “ £50 ” qui sont alloués pour l'institut des artisans, de Waterdown, pour 1854.

Tableau No. 12, page 182.—Les recettes à compte des mines devraient être de “ £350 ” au lieu de “ £450,” et dans les paiements la même somme de “ £100 ” est portée en plus,—le revenu net territorial est correct

Tableau No. 12, page 205.—Les déductions sur les amendes et confiscations devraient s'élever à “ £3022 17s. 8d,” suivant le tableau No. 9, au lieu de “ £3015 17s. 8d.”

Tableau No. 20, page 205.—Le nom de “ Michael Quinn,” surintendant des inspecteurs de bois, doit être “ William Quinn.”

Tableau A, page 282.—Le nom de “ R. F. Martin ” doit être “ Révérend F. Martin.”

IMPRIMERIE DE LOUIS PERRAULT, RUE SIMCOE, TORONTO.

ESTIMÉ

DE

CERTAINES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT CIVIL

DE LA

PROVINCE DU CANADA,

POUR L'ANNÉE 1856, POUR LESQUELLES DES SUBSIDES SONT DEMANDÉS.

SERVICE.	Courant.			Courant.		
	£	s.	d.	£	s.	d.
<i>Département de l'Adjudant Général de Milice.</i>						
Salaire comme aide-de-camp provincial, pour l'année 1856 . . .	300	0	0			
do d'un clerc	270	0	0			
do do	250	0	0			
do de deux clercs à £231 5s	462	10	0			
do do à £187 10s	375	0	0			
do d'un messenger	93	15	0			
				1751	5	0
do d'un officier d'état major pour l'inspection de la milice, Haut-Canada, pour le semestre expiré le 30 juin 1856.	300	0	0			
do d'un do do do Bas-Canada, pour do do	200	0	0			
do deux gardes magasin d'armes, à £75 chaque, pour les quatre mois expirés do do	50	0	0			
do 18 assistants adjudants généraux, à £30 par année, pour l'année expirée do do	540	0	0			
				990	0	0
Pour tenir sur pied 16 soldats de cavalerie, 10 jours d'exercice chaque, pour l'année expirée do do	4376	0	0			
do six pièces de campagne, 20 jours d'exercice chaque, pour l'année expirée do do	4272	0	0			
do 5 compagnies d'artilleurs à pied, pour l'année expirée do do	705	0	0			
do 40 compagnies de carabiniers, 70 hommes chaq., pour do.	7640	0	0			
				16993	0	0
<i>Porté en l'autre part</i>			£	19734	5	0

SERVICE.	Courant.			Courant.		
	£	s.	d.	£	s.	d.
<i>Département de l'Adjudant Général de Milice.—(Continuation.)</i>						
<i>Montant rapporté</i>				19734	5	0
Dépenses contingentes pour frais de port, papeterie, impressions, réparations d'accoutrements, transport d'armes, frais de voyage des officiers d'état major, et toutes autres dépenses imprévues à faire pour la force sur pied, pour l'année expirée le 30 juin 1855				1200	0	0
Salaires des officiers d'état major, y compris l'entretien des corps ci-dessus et dépenses contingentes pour le semestre expiré le 31 décembre 1856				10785	0	0
<i>Conseil Législatif.</i>						
Salaire de l'orateur	800	0	0			
do du greffier	500	0	0			
do de l'assistant greffier et traducteur français	400	0	0			
do du greffier en loi	250	0	0			
do des chapelain et bibliothécaire	200	0	0			
do du gentilhomme huissier de la verge noire	100	0	0			
do du sergent d'armes	100	0	0			
do du messager en chef	100	0	0			
do du portier	60	0	0			
do de trois messagers pour la session, à £45 chaque	135	0	0			
Dépenses contingentes	7650	0	0			
Indemnité des membres pour avoir assisté aux séances du conseil, à 20s. par jour, y compris les frais de voyage à 6d. par mille, pour la distance entre le lieu de la résidence de chaque membre et le lieu où se tient la session	7350	0	0			
				17645	0	0
<i>Assemblée Législative.</i>						
Salaire de l'orateur	800	0	0			
do du greffier	500	0	0			
do de l'assistant greffier	400	0	0			
do du greffier en loi et traducteur anglais	500	0	0			
do du greffier de la couronne en chancellerie	150	0	0			
do du sergent d'armes	100	0	0			
Dépenses contingentes (indemnité des membres exceptée) ..	62000	0	0			
				64450	0	0
<i>Divers Départements Publics.</i>						
Dépenses contingentes du greffier de la couronne en chancellerie ..	100	0	0			
Pour le salaire du député registraire provincial et traducteur français du gouvernement	166	13	0			
Salaire du clerc additionnel dans la branche Est du bureau du secrétaire provincial	125	0	0			
Salaire additionnel du maître général des postes	50	0	0			
do do du commissaire en chef des travaux publics ..	50	0	0			
do do de l'honorable H. H. Killaly, pour services comme ingénieur sur le canal Welland, pour l'année ..	250	0	0			
do do des clercs du bureau du secrétaire provincial ..	333	7	5			
do do do du do du registraire provincial	465	17	0			
do do do du do du receveur général	390	0	0			
do do do du do de l'inspecteur général	656	5	0			
do do do du do de la branche des douanes	270	0	0			
Salaire de deux clercs addition. dans le bureau du recev. gén.	517	17	1			
<i>Porté en l'autre part</i>	£ 3374	19	6	113814	5	0

SERVICE .	Courant.			Courant.		
	£	s.	d.	£	s.	d.
<i>Rapporté de l'autre part.</i>	3374	17	6	113814	5	0
<i>Département des Travaux Public.</i>						
Un ingénieur en chef	£310	0	0			
Un assistant do et dessinateur	460	0	0			
Un teneur de livre	402	10	0			
Un premier clerc	330	0	0			
Un clerc	250	0	0			
Et lorsqu'il remplit les devoirs de paie-maître, un surcroît de	150	0	0			
Deux clercs à £250 chaque	500	0	0			
Un gardien de bureau	104	0	0			
Un messenger	118	15	0			
Un do	93	15	0			
	£3219	0	0			
A DÉDUIRE.—Un mois,—ils ne sont payés que du 1er février 1856, seulement.	268	5	0			
	2950	15	0			
Salaire additionnel des messagers, un chez le receveur général, deux chez le sec. provincial, un chez le secrétaire du gouverneur général, quatre en tous, à £19 chaque. do du concierge et messenger, bureau de l'inspecteur général	76	0	0			
Salaire d'un autre messenger dans le bureau du registraire provincial	39	16	8			
do d'un clerc attaché au département de l'inspecteur général, pour veiller aux intérêts de la couronne, relativement à l'emprunt des incendies de Québec	75	0	0			
do du clerc employé à arranger les archives publiques, etc., à Montréal, à 10s par jour	200	0	0			
do additionnel du clerc permanent du département en loi de la couronne	183	0	0			
do d'un clerc dans la branche des douanes, département de l'inspecteur général	140	0	0			
do de deux clercs de contrôle dans do à £250 chaque.	200	0	0			
do de sec. du bureau d'enregistrement et des statistiques.	500	0	0			
do d'un premier clerc et comptable	400	0	0			
do d'un second do pour l'émission et l'enreg. des patentes	300	0	0			
do d'un troisième do	250	0	0			
do d'un quatrième do	225	0	0			
do de deux clercs additionnels	200	0	0			
do de deux messagers, à 75 chaque	525	0	0			
do de deux messagers, à 75 chaque	150	0	0			
Depenses contingentes	750	0	0			
Salaire additionnel de l'auditeur des comptes publics	100	0	0			
do d'un teneur de livres dans le bureau de l'auditeur, depuis le 17 jan. jusqu'au 31 déc. 1856, à £300 par ann.	286	5	3			
do d'un clerc, dans do depuis le 1er janvier jusqu'au 31 mars, à 13s. 9d. par jour, et depuis le 1er avril jusqu'au 31 décembre 1856, à £250 par année.	250	1	3			
do du comptable, dans do depuis le 1er janvier jusqu'au 31 mars, à 12s. 6d. par jour, et depuis le 1er avril jusqu'au 31 décembre 1856, à £225 par année.	225	12	6			
do de deux clercs, dans do depuis le 1er janvier jusqu'au 31 mars, à 10s. par jour, et depuis le 1er avril jusq. 31 décembre 1856, à £175, égal à £176, 15s. chaque.	353	10	0			
do d'un do dans do pour l'année.	300	0	0			
<i>Porté en l'autre part.</i>	£ 12055	0	2	113814	5	0

SERVICE.	Courant.			Courant.		
	£	s.	d.	£	s.	d.
<i>Rapporté de l'autre part</i>	12055	0	2	113814	5	0
<i>Salaire des clercs additionnels ci-devant payés à même les dépenses contingentes des bureaux publics.</i>						
Salaire d'un clerc additionnel dans le bureau du secrétaire provincial, à 11s. par jour.....	201	6	0			
do de deux do dans le bureau du conseil exécutif, à 12s. 6d. par jour chaque....	457	10	0			
do d'un do dans le bureau du receveur général....	318	0	0			
do d'un do do	270	0	0			
do d'un do do	228	15	0			
				13530	11	2
<i>Pensions à des Officiers, etc., des ci-devant corps Législatifs du Haut et du Bas-Canada.</i>						
William Ginger, comme ci-devant sergent d'armes du conseil législatif du Bas-Canada	66	13	4			
Samuel Waller, comme greffier des comités, do	100	0	0			
William Coates, comme copiste, du do, Haut Canada.....	133	6	8			
John Bright, comme messenger du conseil législatif du do ..	20	0	0			
Louis Norcau, comme do do Bas Canada..	20	0	0			
Pierre Lacroix, comme do do do ..	18	0	0			
François Rodrique comme do assemblée légis. do ..	18	0	0			
Louis Gagné, comme do do do ..	18	0	0			
				394	0	0
<i>Autres Pensions.</i>						
Jacques Brien, pour blessures reçues au service public.....	20	0	0			
Mme McDonell, allocation viagère pour son donaire sur certaines terres prises par les ci-devant commissaires du canal Welland	50	0	0			
Mme veuve Antrobus.....	200	0	0			
Mme Catherine Smith, veuve de feu M. le juge Pyke.....	100	0	0			
Mme veuve McCormick	100	0	0			
G. B. Faribault, écr., comme ci-devant assistant greffier de l'assemblée législative	400	0	0			
				870	0	0
<i>Hôpitaux et autres Institutions de Charité.</i>						
Aide aux commis. pour le soulag. des malades indig. à Québec.	1000	0	0			
do do à Montréal.....	1000	0	0			
do do à Trois Rivières.....	700	0	0			
do à la corporation de l'hôpital général à Montréal.....	1000	0	0			
do aux directeurs l'asile des orphelins protestantes à Québec	100	0	0			
do à la société bienveillante des dames de Montréal, pour les veuves et les orphelins.....	100	0	0			
do à l'asile des orphelins catholiques romains, Québec ...	100	0	0			
do do do protestants de Montréal.....	150	0	0			
do do do Québec	100	0	0			
do à l'association charitable des dames de l'asile catholique romain à Montréal	100	0	0			
do à la société de l'asile des orphelins protestants et de secours aux femmes de Toronto.....	200	0	0			
do à l'asile des orphelins catholiques romains de Toronto..	200	0	0			
do à l'hospice de la maternité de l'université à Montréal..	75	0	0			
do do sous la direction des sœurs de la miséricorde.	75	0	0			
do à l'hospice de la maternité à Toronto.....	75	0	0			
<i>Porté en l'autre part</i>£	4975	0	0	128608	16	2

S E R V I C E.	Courant.			Courant.		
	£	s.	d.	£	s.	d.
<i>Hôpitaux et autres Institutions de Charité.—(Continuation.)</i>						
<i>Montant rapporté</i>	4975	0	0	128608	16	2
Aide à l'asile du Bon Pasteur à Québec.....	75	0	0			
do à l'hospice de la maternité de Québec.....	75	0	0			
do à l'hôpital-général des Sœurs de Charité de Montréal...	250	0	0			
do aux Sœurs de la Providence de Montréal.....	350	0	0			
do pour le soutien de l'asile des aliénés à Toronto.....	14000	0	0			
do pour le soutien de l'asile temporaire des aliénés à Beauport, près de Québec	10000	0	0			
do à l'hôpital d'Hamilton.....	800	0	0			
do à l'hôpital général de Toronto.....	2000	0	0			
do à la maison d'industrie de Toronto.....	500	0	0			
do pour le soutien des indigents malades à Kingston.....	750	0	0			
do à l'hôpital-général de Kingston.....	1000	0	0			
do à l'hôpital de l'Hôtel-Dieu de Kingston.....	200	0	0			
do à l'hôpital protestant de Bytown.....	150	0	0			
do à l'hôpital catholique romain de Bytown.....	150	0	0			
do à l'asile des orphelins d'Hamilton.....	200	0	0			
do à l'asile des orphelins catholiques romains d'Hamilton...	200	0	0			
do à l'hôpital St. Patrice de Montréal.....	150	0	0			
do à l'institution pour les maux d'yeux et d'oreilles, Montréal.	50	0	0			
do au dispensaire de Montréal.....	50	0	0			
do à l'asile militaire du Canada pour les veuves et orphelins de Québec.....	50	0	0			
do pour la maison de refuge de Montréal.....	150	0	0			
				36125	0	0
<i>Diverses Institutions Publiques.</i>						
Aide à la faculté médicale du collège McGill.....	250	0	0			
do à l'école de médecine de Montréal.....	250	0	0			
do do Kingston.....	250	0	0			
do à la société littéraire et historique de Québec.....	50	0	0			
do à la société d'histoire naturelle de Montréal.....	50	0	0			
do à l'institut Ste. Marie, comté de Perth.....	50	0	0			
do à l'institut de St. Roch.....	50	0	0			
do à l'institut littéraire de Laprairie.....	50	0	0			
do do de Sherbrooke.....	50	0	0			
do à l'association littéraire et institut des artisans de Sherbrooke	50	0	0			
do à l'association mercantile et littéraire d'Hamilton	50	0	0			
do à l'institution littéraire de M. Juneau.....	50	0	0			
do à l'association mercantile et littéraire de Montréal.....	50	0	0			
do à l'institut Canadien de Toronto.....	250	0	0			
do à l'athénée de Toronto.....	100	0	0			
do à l'association littéraire et à l'inst. des artisans d'Huron.	50	0	0			
do à l'ass. des instituteurs de Québec pour leur bibliothèque.	50	0	0			
do à l'école d'industrie de Montréal	100	0	0			
do à l'association de la bibliothèque de Québec.....	50	0	0			
do à l'institut Canadien do	50	0	0			
do do do cité d'Outaouais.....	200	0	0			
do à l'institution des sourds-muets, près Montréal.....	150	0	0			
do à l'institut des artisans et à l'association littéraire d'Aurora	50	0	0			
do do do Richmond.....	50	0	0			
do à l'institut des artisans et des fermiers de Wellington Nord.....	50	0	0			
do à l'institut des artisans et à l'association de la bibliothèque, Industrie	50	0	0			
<i>Porté en l'autre part</i>£	2450	0	0	164733	16	2

SERVICE.	Courant.			Courant.			
	£	s.	d.	£	s.	d.	
<i>Diverses Institutions Publiques.—(Continuation.)</i>							
<i>Montant rapporté.....</i>	2450	0	0	164733	16	2	
Aide à l'Institut de St. Viateur de l'Industrie.....	50	0	0				
do à l'Institut littéraire de St. Michel de Bellechasse.....	50	0	0				
do à l'Association littéraire de St. Jean.....	50	0	0				
do à l'Association littéraire et à l'Institut des artisans de St. André.....	50	0	0				
do à l'Institut et association littéraire de Varennes.....	50	0	0				
do à l'Association littéraire et Institut des artisans de Stanstead.....	50	0	0				
do à l'Institut des artisans, Québec.....	50	0	0				
do do do Montréal.....	50	0	0				
do do do Kingston.....	50	0	0				
do do do Toronto.....	50	0	0				
do do do London, Canada Ouest.....	50	0	0				
do do do Niagara.....	50	0	0				
do do do Hamilton.....	50	0	0				
do do do Belleville.....	50	0	0				
do do do Brockville.....	50	0	0				
do do do Bytown.....	50	0	0				
do do do Cobourg.....	50	0	0				
do do do Perth.....	50	0	0				
do do do Picton.....	50	0	0				
do do do Guelph.....	50	0	0				
do do do St. Thomas.....	50	0	0				
do do do Brantford.....	50	0	0				
do do do Ste. Catherine.....	50	0	0				
do do do Goderich.....	50	0	0				
do do do Whitby.....	50	0	0				
do do do Trois-Rivières.....	50	0	0				
do do do Berthier, Bas-Canada.....	50	0	0				
do do do Simcoe.....	50	0	0				
do do do Woodstock.....	50	0	0				
do do do Brompton, comté de Peel.....	50	0	0				
do do do Dunnville.....	50	0	0				
do do do Milton.....	50	0	0				
do do do Owen Sound.....	50	0	0				
do do do Port Sarnia.....	50	0	0				
do do do Chatham.....	50	0	0				
do do do Comté d'Halton.....	50	0	0				
do do do Comté de Sherbrooke.....	50	0	0				
do do do Port Hope.....	50	0	0				
do do do Stratford.....	50	0	0				
do do do Peterborough.....	50	0	0				
do do do Iberville.....	50	0	0				
do do do Renfrew.....	50	0	0				
do do do Mitchell, comté de Perth.....	50	0	0				
do do do Berlin.....	50	0	0				
do do do Pontill.....	50	0	0				
do do do Dundas.....	50	0	0				
do do do Oakville.....	50	0	0				
do do do Waterdown.....	50	0	0				
do do do St. Vincent de Paul.....	50	0	0				
do do do Huntingdon.....	50	0	0				
do do do L'Orignal.....	50	0	0				
do do do Chambly.....	50	0	0				
do do do Prescott.....	50	0	0				
<i>Porté en l'autre part.....</i>	£	5100	0	0	164733	16	2

SERVICE.	Courant.			Courant.		
	£	s.	d.	£	s.	d.
<i>Diverses Institutions Publiques.—(Continuation.)</i>						
Montant rapporté.....	5100	0	0	164733	16	2
Aide à l'institut des artisans, Barrie.....	50	0	0			
do do, St. Léon.....	50	0	0			
do do, Dumontville.....	50	0	0			
do do, St. Césaire.....	50	0	0			
do do, West Flamborough.....	50	0	0			
do do, Galt.....	50	0	0			
do do, Lachute.....	50	0	0			
do do, Bowmanville.....	50	0	0			
do do, Lanoraie.....	50	0	0			
do do, Paris.....	50	0	0			
do do, St. Hyacinthe.....	50	0	0			
do do, Sorel.....	50	0	0			
do do, Hemmingford.....	50	0	0			
do do, Smith's Falls.....	50	0	0			
				5800	0	0
<i>Dépenses Contingentes de l'Administration de la Justice.</i>						
Dans le Haut et le Bas-Canada, dépenses auxquelles il n'est pas autrement pourvu.....	40000	0	0			
Pour le soutien du pénitencier provincial à Kingston.....	11500	0	0			
Pour les salaires de quatre juges dans le Bas-Canada.....	3800	0	0			
Salaire additionnel au juge dans le district de St. François.....	194	9	0			
do à John Black, clerc dans le bureau du registraire, cour de chancellerie.....	75	0	0			
do à William Stanley, do bureau du maître do.....	75	0	0			
do greffier surnuméraire de la cour du banc de la Reine, et greffier des sommations, Toronto.....	250	0	0			
do clerc surnuméraire, bureau du procureur général, Ouest.....	100	0	0			
				55994	9	0
<i>Items Divers.</i>						
Allocation aux gardiens des dépôts de provisions sur le fleuve St. Laurent, pour le soulagement des personnes naufragées.....	200	0	0			
Pour l'achat de provisions pour les dits dépôts.....	350	0	0			
Allocation à Pierre Brochu, pour résider sur le chemin de Kempt, pour assister les voyageurs sur ce chemin....	25	0	0			
do à Jonathan Noble, pour les mêmes fins.....	25	0	0			
do pour une personne qui réside pour la même fin au pied du Matapédia.....	25	0	0			
do do, à Assametquagan, pour do.....	25	0	0			
Dépenses de l'impression et reliure des lois.....	6000	0	0			
Pour autres impressions, abonnement et annonces dans la gazette officielle.....	2500	0	0			
Dépenses de la distribution des lois.....	500	0	0			
Pour faire face aux dépenses imprévues dans les diverses branches du service public.....	500	0	0			
Part des frais de l'entretien des phares sur les îles St. Paul et Scatterie, dans le golfe.....	750	0	0			
Pour défrayer les dépenses de l'observatoire de Québec.....	500	0	0			
do do l'observatoire de Toronto.....	1200	0	0			
Porté en l'autre part.....£	12600	0	0	226528	5	2

S E R V I C E .	Courant.			Courant.		
	£	s.	d.	£	s.	d.
<i>Items Divers.—(Continuation.)</i>						
<i>Montant rapporté.....</i>	12600	0	0	226528	5	2
Dépenses des commissaires sous l'autorité de la 9e Vic., ch. 38, pour s'enquérir des matières en rapport avec le service public.....	1500	0	0			
Nouvelles annuités des Sauvages.....	1100	0	0			
Pour la protection des pêcheries dans le golfe.....	2075	0	0			
Pour l'entretien temporaire du canal Rideau et de l'Outaouais, depuis le 1er avril 1856 jusqu'au 31 mars 1857.....	10821	0	0			
Pour une année de rente du cimetière protestant dans le faubourg St. Jean, Québec, y compris les arrér. de £12 15 9	36	0	9			
Aide au bureau de l'agriculture du Haut-Canada.....	1000	0	0			
do do do Bas-Canada.....	1000	0	0			
Dépenses pour déterminer la ligne frontière entre le Nouveau-Brunswick et le Canada.....	1021	0	0			
Pour faire face à certaines dépenses indispensables du gouvernement civil encourues durant l'année 1855, tel que détaillé dans l'état A, des comptes publics mis devant la législature.....	102015	16	6			
Dépenses pour les services de 150 pensionnaires enrôlés et faisant un service constant dans le Haut-Canada, pour l'année 1856.....	8000	0	0			
Compensation aux pensionnaires au lieu de terres.....	2433	6	8			
Salaire du surintendant médical pour les criminels aliénés du pénitencier.....	300	0	0			
Dépenses contingentes de do, y compris les salaires des gardiens.....	500	0	0			
Balance, droits de tonnage, Québec, jusqu'au 31 janvier 1856, suivant état No. 14, comptes publics, 1855, page 207.....	1707	18	7			
do, dépenses d'émigration, suivant l'état No. 18, comptes publics, page 212.....	2731	3	3			
Aide pour couvrir les dépenses de l'émigration de cette année.	3000	0	0			
Balance, dépenses de la police riveraine, Québec, suivant état No. 17, comptes publics, 1855, page 214.....	221	1	10			
Montant requis pour faire face au déficit de ce fonds, pour la présente année.....	750	0	0			
Dépenses de la police riveraine, Montréal, durant l'hiver dernier.....	1750	0	0			
Une armoire de sûreté pour le palais de justice à St. François.	50	0	0			
Dépenses d'un détachement de pensionnaires enrôlés à Fort Malden, Amherstburg, depuis le 25 mars jusqu'au 24 juin 1855.....	142	14	4			
Pour former une collection des produits canadiens, à être placés dans le palais de cristal de Londres, y compris la rémunération et frais de voyage de M. Perry.....	2000	0	0			
Pour salaires et dépenses contingentes des commissaires nommés pour la révision, consolidation et classification des ordonnances et statuts publics généraux du Canada....	6000	0	0			
Dépenses pour compiler, préparer et imprimer les tables et index des lois en force, suivant les résolutions de l'assemblée législative.....	2000	0	0			
				164755	1	11
<i>Porté en l'autre part.....</i>				£ 391283	7	1

SERVICE.	Courant.			Courant.		
	£	s.	d.	£	s.	d.
<i>Rapporté de l'autre part</i>				391283	7	1
<i>Education.—Haut Canada.</i>						
Aide au collège du Haut Canada.....	1111	2	2			
do collège Victoria.....	750	0	0			
do Queen's College.....	750	0	0			
do collège Régopolis, Kingston.....	750	0	0			
do écoles de grammaire des comtés de Brant, Elgin, Grey, Lambton, Ontario et Halton, à £100 chaque.....	600	0	0			
do collège St. Michel, Toronto.....	350	0	0			
do collège méthodiste épiscopalien, Belleville.....	350	0	0			
do école de grammaire dans	338	17	10			
				5000	0	0
<i>Education.—Bas Canada.</i>						
Aide en faveur de l'éducation supérieure, fonds de revenu.....				5000	0	0
do additionnelle aux écoles communes, Haut et Bas Canada.....				35000	0	0
Service de bateau à vapeur océanique, £24000 stg. égal à.....				29200	0	0
Service de remorquage entre Montréal et Kingston.....				6750	0	0
do en bas de Québec.....				11300	0	0
Pour l'achat d'armes, accoutrements et munitions, pour la milice du Canada.....				10000	0	0
Total, courant.....				493533	7	1
N.B.—Le montant requis pour payer une année d'intérêt sur £3111500 sterling, débetures du chemin de fer du grand tronc à 6 par cent, est de.....						
do avance pour payer l'intérêt sur les débetures du chemin de fer de Huron, Erie et Ontario.....				227139	10	0
				17590	16	8
Courant.....			£	244730	6	8

W. CAYLEY,

*Inspecteur Général.*BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Toronto, mai 1856.

ESTIMÉ GÉNÉRAL

Du Montant probable des DÉPENSES PUBLIQUES, y compris les frais de perception du Revenu, etc., et aussi le REVENU BRUT du FONDS CONSOLIDÉ de la PROVINCE du CANADA, pour l'année 1856.

En vertu de quels actes autorisés.	D É P E N S E S .			M o n t a n t c o u r a n t .			R E V E N U .			M o n t a n t c o u r a n t .		
	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
Acte 3 Vic., chap. 114.				75000	0	0	Droits de douane			1200000	0	0
				215000	0	0	do d'acise.....			21000	0	0
				73884	11	4	Revenu des travaux publics			100000	0	0
							Revenu territorial.....			120000	0	0
				1500	0	0	Impôts sur les banques			23500	0	0
				1111	2	2	Amendes de milice, etc			20	0	0
				35	0	0						
				366580	13	6	Porté en l'autre part.....£			1463520	0	0

Appropriation pour le fonds d'amortissement.....
 Intérêt sur la dette publique

Montant de la liste civile

Charges permanentes auxquelles il est pourvu par des actes législatifs—Bas Canada.

Acte 55 Geo. III, chap. 10. Pensions de Militiens, Bas Canada.....
 do 1 Guill. IV, chap. 16. Loyer du terrain des anciens édifices du parlement à Québec

do 1 Guill. IV, chap. 6. Récompense pour la destruction des loups.....
 continué par 3 Vic., ch. 6.

ESTIMÉ GÉNÉRAL du montant probable des DÉPENSES PUBLIQUES, etc.—(Continuation.)

En vertu de quels actes autorisés.	DÉPENSES.	Montant courant.			REVENU.			Montant courant.		
		£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
	<i>Charges permanentes auxquelles il est pourvu par des actes législatifs, Bas-Canada.—(Continuation.)</i>									
	<i>Montant rapporté.....</i>	366530	13	6	1463520	0	0			
do 2 Vic., chap. 2.....	Dépenses des magistrats de police, dans les cités de Québec et Montréal.....	1500	0	0	5000	0	0			
do 3 Vic., chap. 16.....	A compte des dépenses de la maison de correction à Québec.....	200	0	0	30000	0	0			
do 7 Guil. chap. 103 et 1 Vic., chap. 144.....	<i>Haut-Canada.</i> Pensions de miliciens.....	3000	0	0	6500	0	0			
do 7 Vic., chap. 16 et 12 chap. 38, et 18 Vic., ch. 89.....	<i>En vertu d'actes de la Province du Canada.</i> Salaire de sept juges de la cour de circuit à £650 chaque, et un à £150.....	5600	0	0						
do 8 Vic., chap. 13.....	Pension d'un juge de district en retraite, H.-C.....	100	0	0						
do 9 Vic., chap. 53, et 14 et 15 Vic., chap. 117.....	Dépenses contingentes de l'administration de la justice criminelle dans le Haut-Canada.....	15000	0	0						
do 10 et 11 Vic., chap. 36..	Pension à la veuve de feu le juge-en-chef Vallières de St. Real.....	200	0	0						
do 12 Vic., chap. 50 et 83, et 13 et 14 Vic., ch. 48.	Octroi pour les écoles communes.....	50000	0	0						
	<i>Porté en l'autre part.....£</i>	442130	13	6	1505020	0	0			
								<i>Porté en l'autre part.....£</i>		

ESTIMÉ GÉNÉRAL du montant probable des DÉPENSES PUBLIQUES, etc.—(Continuation.)

En vertu de quels actes autorisés.	D É P E N S E S .			M o n t a n t c o u r a n t .			R E V E N U .			M o n t a n t c o u r a n t .			
	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	
	<i>En vertu d'actes de la Province du Canada.—</i> (Continuation.)									<i>Montant rapporté.....</i>			
	<i>Montant rapporté.....</i>												
Acte 12 Vic., chap. 27.....	442139	13	6										
do 13 Vic., chap. 33.....	1000	0	0										
do 12 Vic., chap. 64.....	17000	0	0										
do 12 Vic., ch. 63.....	5000	0	0										
do 12 Vic., chap. 50.....	7000	0	0										
do 13 et 14 Vic., ch. 48..	2500	0	0										
do 18 Vic., chap. —.....	2300	0	0										
do 14 et 15 Vic., ch. 108.	5000	0	0										
do 14 et 15 Vic., ch. 52..	1000	0	0										
do 14 et 15 Vic., ch. 117.	20000	0	0										
do 8 Vic., ch. 54, et 16 Vic., ch. 18.....	500	0	0										
do 13 et 14 Vic., ch. 17..	16000	0	0										
	750	0	0										
	52090	18	9										
	572471	12	3										
	<i>Porté en l'autre part.....</i>									<i>Porté ci-bas.....</i>			
													1505030
													0
													0

ESTIMÉ GÉNÉRAL du Montant probable des DÉPENSES PUBLIQUES, etc.—(Continuation)

En vertu de quels actes autorisés.	DÉPENSES.	Montant courant.			REVENU.	Montant courant.		
		£	s.	d.		£	s.	d.
	<i>En vertu d' Actes de la Province du Canada.—</i> (Continuation.)							
	<i>Montant rapporté.....</i>				<i>Montant rapporté.....</i>			
18 Vic., chap. 89.....	Percentage sur les salaires des officiers publics ..							
	Frais de perception du revenu public, savoir:—							
	Douanes.....	£70000	0	0				
	Accise.....	2500	0	0				
	Travaux publics.....	25000	0	0				
	Amendes et confiscations y compris les saisies.....	3000	0	5				
	Revenu territorial.....	50000	0	0				
	Réparations des travaux publics.....	150500	0	0				
		30000	0	0				
		762971	12	3				
	Montant de l'estimé auquel il doit être pourvu pour l'année 1856.....	493583	7	1				
	Estimé total de la dépense pour 1856.....	1266504	19	4	Estimé total du revenu pour 1856...£	1505020	0	0

W. CAYLEY,
Inspecteur Général.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Toronto, mars 1856.

IMBRIMERIE DE LOUIS PERRAULT, RUE SIMCOE, TORONTO.

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS.

ESTIMÉ NO. 1.

PARACHÈVEMENT DES TRAVAUX EN PROGRÈS.

	£	s.	d.
1.—Pour faire et protéger les fondations d'un phare sur le récif de la Pointe Pelée	4100	0	0
2.—Pour les phares du Lac Huron	8000	0	0
3.—Pour fanaux, lentilles, mécanisme tournant, lampes, etc., pour phares en voie de construction	13049	0	0
4.—Pour les phares du golfe St. Laurent et du détroit de Belleisles	15000	0	0
5.—Pour fanaux, lentilles, mécanisme, lampes, etc.	8000	0	0
6.—Pour la navigation de Scugog et de l'intérieur du district de Newcastle ..	7634	0	0
7.—Pour les travaux de la rivière Ottawa, (commerce de bois de construction.)	2700	0	0
8.—Pour la rivière St. Maurice, (commerce de bois de construction).....	2255	0	0
9.—Pour le canal de la Baie de Burlington	2000	0	0
10.—Pour draguage, vaisseaux, pompes à vapeur, etc.	3500	0	0
11.—Pour terminer l'hôpital de marine à Québec.....	5680	0	0
12.—Pour le bureau de poste à Hamilton, (pour le terminer).....	1500	0	0
13.—Pour réparation et loyers des édifices publics.....	7436	0	0
14.—Pour frais occasionnés par le transport du gouvernement depuis le 1er jan.	19000	0	0
15.—Pour dépenses pour les édifices publics, aménagement, etc., à Toronto, depuis le 1er janvier.....	28000	0	0
	£ 127954	0	0

ESTIMÉ NO. 2.

NOUVEAUX TRAVAUX PROJETÉS.

	£	s.	d.
1.—Phare sur l'Isle au Serpent, Lac Ontario.....	3000	0	0
2.—Rivière St. Maurice, Glissoires aux Gravis, Bômes, etc., devant être pris à même les produits des ventes des limites de bois de construction.....	8500	0	0
3.—Pour l'amélioration de la navigation de l'Ottawa pour 1856.....	25000	0	0
4.—Amélioration du chemin de poste entre Métis et Metapediac, y compris la construction des ponts	850	0	0
5.—Amélioration entre Malbaie et Grande Baie	500	0	0
6.—Prolongement du principal ch. nord des Escoumains à la Baie des Roches ..	500	0	0
7.—Pour les travaux à la tête des rapides Richelieu, pour prévenir l'inondation, le décal dans l'ouverture de la navigation, et le retard des vaisseaux.	2500	0	0
8.—Pour amélioration ultérieure à la maison de douane, Hamilton.....	2000	0	0
9.— do bureau de poste, London.....	2500	0	0
10.—Pour pourvoir à la réception des aliénées, Toronto	1200	0	0
11.—Pour l'érection d'édifices publics à Québec, conformément à la décision de la législature	50000	0	0
12.—Arpentage de l'Ottawa.....	5000	0	0
13.—Arpentages, généralement	5000	0	0
14.—Arbitrage, décisions, etc	20000	0	0
	£ 126550	0	0

9 Mai 1856.

IMPRIMÉ PAR LOUIS PERRAULT, RUE SIMCOE, TORONTO.

RAPPORT

DES

COMMISSAIRES DES TRAVAUX PUBLICS

POUR

L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1856 :

TRANSMIS

EN CONFORMITÉ DES DISPOSITIONS DE L'ACTE, 9 VIC., CHAP. 37.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.



TORONTO:

IMPRIMÉ PAR JOHN LOVELL, COIN DES RUES YONGE ET MELINDA.

1856.

RAPPORT GÉNÉRAL.

A son excellence Sir EDMUND WALKER HEAD, Bart., gouverneur-général de l'Amérique Britannique du Nord, etc., etc., etc.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE,

Conformément aux dispositions de l'acte 9 Vic., chap. 27, section 14, les soussignés, commissaires des travaux publics, soumettent à votre excellence le rapport général suivant qu'ils ont préparé dans la vue de le mettre devant votre excellence et les deux chambres de la législature.

Ce rapport, qui indique dans quel état se trouvent les divers travaux qui sont soumis au contrôle du département des travaux publics, et le compte des recettes et dépenses qui s'y rattachent, est accompagné des états ordinaires, savoir :

No. 1.—Etat des travaux qui rapportent un revenu, en indiquant le coût de leur construction jusqu'au 1er janvier 1856, les dépenses qui y ont été faites depuis le dernier rapport et les frais nécessaires aux réparations, à l'entretien et à l'administration.

No. 2.—Etat des travaux qui ne rapportent aucun revenu, indiquant le montant des deniers publics qui y ont été dépensés jusqu'au 1er janvier 1854, et les déboursés encourus depuis cette date jusqu'au premier janvier de la présente année ; et désignant ceux qui doivent être abandonnés.

No. 3.—Etat des dépenses encourues depuis la date du dernier état, pour ériger, réparer et entretenir les phares, bouées, etc., etc.

No. 4.—Etat des montants payés sur les sommes adjudgées comme dommages, etc., à chacun des travaux, depuis le dernier rapport ; indiquant aussi les sommes payées aux arbitres ou aux commissaires pour services et dépenses.

No. 5.—Etat général, indiquant le total des sommes dépensées par le département des travaux publics, tel que détaillé dans l'état précédent.

No. 6.—Etat des pouvoirs d'eau et des terrains aliénés par bail ou vente, sur la ligne des divers canaux ou autres travaux publics ou dans les environs ; avec les noms des locataires ou acquéreurs, les mécaniques qui y ont été érigées ou qui doivent l'être, et le montant des ventes et des rentes jusqu'au premier janvier 1856.

No. 7.—Etat indiquant la balance restant des deniers votés pour dépenses sur les travaux respectifs, depuis le 1er janvier 1856.

CANAL WELLAND.

La quantité extraordinaire des glaces qui se sont accumulées sur le lac Erié a retardé l'ouverture de ce canal jusqu'au 16 avril dernier, faisant environ quinze jours de plus tard que de coutume ; et les froids en ont fait arrêter la navigation le 12 décembre. Le peu de temps (quelques heures seulement) que la circulation a été interrompue dans le cours de la saison dernière, a été dû à la nécessité de remplacer les portes qui tombaient en décadence ou avaient été endommagées par les vaisseaux. La saison de la navigation a été plus courte en 1854 qu'en aucune autre année précédente ; mais le nombre des vaisseaux qui y ont passé durant cette saison a été de 126 de plus que l'année 1855.

Depuis le dernier rapport, les travaux nécessaires pour élever et affermir les terrassements et pour les couvrir en pierre et en gravier ont constamment avancé et il a été fait une quantité considérable de creusement,—ce qui a permis aux vaisseaux tirant dix pieds d'eau de passer dans le canal.

Le revenu de ce canal, comparé à celui des années précédentes, est comme suit pour l'année dernière :

Montants prélevés à

	1854.	1855.
Port Colborne	£31,885 0 4	£35,645 17 6
Port Robinson.....	1,216 18 8	1,386 18 2
Port Maitland	395 16 8	410 4 2
Dunnville.....	2,204 7 3	1,514 3 2½
St. Catherines.....	550 5 7	508 12 2
Dalhousie	14,439 5 4	14,968 9 8
	£50,691 13 8	54,429 6 0½
Rentes de pouvoirs d'eau.....	2,097 15 4	2,212 2 10
Ventes des terres.....	1,098 6 5	72 16 2
Amendes et dommages prélevés	162 7 6	391 7 6
	£54,050 2 11	£57,105 12 6½

Le canal est généralement en bon ordre, et l'on a en main un approvisionnement considérable de portes neuves pour parer aux accidents, et elles sont distribuées à des endroits convenables sur toute la ligne.

On a réalisé tous les avantages que l'on anticipait de l'éclairage du canal au gaz et de la construction d'un second chemin de halage jusqu'à Thorold.

Le surintendant fait rapport que les eaux de la Grande Rivière diminuent graduellement tous les ans pendant que le commerce se développe de plus en plus chaque année. Ce département s'est étendu fort au long sur ce sujet dans le dernier rapport,

Les principaux travaux qui ont été faits dans le cours de la dernière saison, à part ceux de réparations et d'entretien, ont été ceux de l'agrandissement du havre de Port Colborne; et dans l'exécution de ces travaux, il s'est présenté bien des inconvénients, bien des retards et bien des risques vu l'encombrement qui avait fréquemment lieu dans le havre. Les travaux de creusement et d'élargissement nécessaires pour permettre aux eaux du lac Érié d'alimenter le canal—travaux d'une importance vitale, vu l'insuffisance de plus en plus évidente de la Grande Rivière comme voie d'alimentation pour le canal, ont été poussés avec vigueur; mais les dépenses sur ce point, comme sur tous les travaux en général, ont été bien limitées par suite de la gêne financière qui s'est fait sentir. Il faudra nécessairement au printemps redoubler les efforts et l'entrepreneur s'y est préparé en multipliant les préparatifs et les moyens de creusement, etc., etc. Cependant, comme la balance de l'appropriation votée pour les travaux suffira aux besoins de l'année courante, l'on ne se propose point de demander d'autres allocations à la législature pendant la présente session.

Les soussignés prennent cette occasion de répéter qu'aussitôt que les finances de la province le permettront, il sera hautement à désirer que toutes les ressources de ce canal soient largement exploitées, et ce, en construisant une seconde ligne ou ligne d'embranchement depuis le lac Ontario jusqu'au-dessus de Thorold, et en creusant et rélargissant tout le canal jusqu'au lac Érié,—ce qu'il faudra faire pour avoir l'eau de ce lac à la tête du canal. Ce ne sera que lorsque le gouvernement aura les moyens de faire ces améliorations qu'il pourra bien en décider la ligne et l'étendue; et aussi longtemps que ces points ne seront pas

réglés,—surtout celui qui se rattache aux dimensions,—les soussignés ne considèrent point expédient de presser la construction d'une écluse de mesurage, recommandée dans leur dernier rapport.

CANAUX DU ST. LAURENT.

Les quatre petits canaux compris et mentionnés jusqu'ici, dans les rapports précédents, sous le chapitre des "Canaux du St. Laurent," savoir : les canaux des Galops, de la Pointe aux Iroquois, du Rapide Plat, de la Pointe Farran, ont été ouverts à la circulation le 20 avril, et ont été, durant toute la saison, en très bon état de fonctionnement avec les réparations ordinaires, jusqu'à ce qu'ils aient été fermés par la glace le quinze décembre dernier;—ce qui a ainsi donné sept mois et demi de navigation non interrompue pour l'année 1855.

Le seul accident de quelque importance arrivé durant cette période a été la destruction du pont tournant par un steamer qui est venu s'y heurter; pendant tout ce temps, jusqu'à la fin de l'automne, l'on y a gardé un pont temporaire. Un nouveau pont est en voie de construction et sera fini à l'ouverture de la navigation.

L'on a trouvé bien dispendieux l'entretien des quais au pied de ces canaux, vu qu'étant loués à des individus, pour un prix que l'on peut considérer comme nominal, ils sont exclusivement occupés et employés au transbordement des bois de corde, ce qui en détériore la construction et cause plus ou moins de dangers et de retards à l'entrée des écluses qui les avoisinent; dans ces cas, les baux ont été annulés et les quais rétablis.

Les jetées pour lesquelles des deniers ont été appropriés et qui étaient destinées à améliorer l'entrée de quelques-uns des canaux, sont presque complétées et ont déjà produit de bons résultats.

Les brisants que causent les grands vents et la houle que font les steamers en passant, ont considérablement endommagé la face des bancs des canaux, dans plusieurs endroits—et cela à tel point qu'il faudra probablement déboursier £1600 à £1800 pour les protéger d'un parement en pierre.

Le canal de jonction—ainsi appelé parce qu'il réunit le canal des Galops au canal de la Pointe des Iroquois,—peut être considéré comme terminé, du moins quant au chenal, vu qu'il se trouve tout creusé à la largeur et profondeur voulues. Ce qui reste maintenant à faire est de fermer les ouvertures laissées à chaque extrémité pour le passage des vaisseaux, pendant la durée des travaux, et protéger les terrassements à ces endroits, avec un parement en pierre.

Les grands retards survenus dans l'exécution de ces travaux ont causé des inconvénients et des dommages considérables aux personnes engagées dans le commerce du transport et à beaucoup d'autres personnes et a été pour elles la source de plaintes bien justes et bien fondées. Ces retards sont venus uniquement de ce que les travaux sont tombés entre les mains d'hommes sans expérience, et à des prix désavantageux. Après deux années et demi environ de travaux lents et peu satisfaisants, pendant lesquels l'ouvrage a été confié à deux entrepreneurs successifs, on a trouvé nécessaire de les leur enlever et d'en confier l'achèvement à des personnes plus compétentes. Ainsi, outre que le commerce aura été privé, pendant deux années, des avantages qui devaient découler de ces travaux s'ils eussent été complétés en temps raisonnable, la province aura à payer en conséquence plusieurs milliers de louis de plus qu'elle n'aurait eu à payer si les travaux eussent été d'abord donnés à des hommes compétents. La difficulté ne point accepter des soumissions à bas prix a été la cause du mal dans ce cas, comme dans tant d'autres, ainsi qu'il a été dit dans des rapports antérieurs; et ceci vient encore ajouter aux preuves nombreuses que l'on a déjà, que ce n'est

pas toujours consulter l'économie que d'adjuger des contrats à ceux qui font les soumissions les plus basses.

Lorsque les deux canaux seront en connexion, il faudra nécessairement une plus grande quantité d'eau pour l'alimentation ; et pour cela il faudra construire des portes d'alimentation et un cours d'eau sur le côté nord de l'écluse de protection.

CANAL DE CORNWALL.

Ce canal a été ouvert le treize avril et fermé le 18 décembre, donnant pour 1855 une saison d'affaires de 232 jours. Il a pu, durant toute la saison, être maintenu en bon ordre, à des frais bien modérés. Il n'est rien arrivé aux portes ou aux autres parties des travaux pour causer une seule heure de retard aux vaisseaux qui passent dans l'une ou l'autre direction,—preuve évidente de tout le prix d'un surintendant actif et expérimenté.

La vigilance et le zèle de M. D. A. McDonell, le surintendant, durant la présente année, méritent comme de coutume les plus grandes louanges. C'est à lui qu'il faut attribuer en grande partie les opérations satisfaisantes du canal, la conservation des terrassements importants et autres travaux qui s'y rattachent et la régularité avec laquelle les divers employés ont rempli leurs devoirs respectifs.

Vingt-cinq maisons ont été bâties dans le cours de l'année dernière pour l'usage exclusif des éclusiers et des hommes employés durant la saison de la navigation.

Le prolongement du quai aux entrées inférieures, et pour lequel il avait été fait une appropriation, n'a pas encore été commencé vu les difficultés qui se sont présentées dans l'acceptation des soumissions, mais il a été fait des arrangements pour qu'il soit terminé aussi à bonne heure que possible l'été prochain.

Diverses parties ont demandé le bail des pouvoirs hydrauliques sur la ligne de ce canal ; mais les inconvénients bien graves qui sont résultés pour le commerce et dont on se plaint souvent et chaque année, de la manière dont en général l'on enlève l'eau aux canaux, font qu'il n'est pas expédient d'encourager l'exploitation des pouvoirs d'eau sur ce canal comme sur les autres, avant qu'il soit voté des deniers pour la construction de certains travaux qui s'y rattachent, établissant un meilleur mode de passage pour l'eau, de manière qu'il ne puisse plus être au pouvoir des propriétaires de moulins de diminuer l'eau au-dessous de la profondeur nécessaire à la navigation. L'attention de l'ingénieur en chef du département a été portée sur ce sujet et son rapport est ci-annexé.—(Voir appendice.)

CANAL DE BEAUHARNOIS.

Ce canal a été ouvert l'année dernière, le premier jour de mai ; mais, en conséquence des glaces qui set rouvaient à l'entrée supérieure, les vaisseaux n'ont pu passer que le trois de ce mois. Il a été subitement fermé le vingt-huit de novembre dernier, par suite d'une porte qui a manqué et que l'on n'a pu remplacer à temps pour ouvrir de nouveau la navigation, à cette époque avancée, en conséquence de l'épaisseur et de la quantité de glaces qui s'étaient accumulées dans les environs.

Dans le cours de la saison dernière, la navigation a été interrompue à quatre différentes reprises à la suite principalement de dommages causés aux portes ou autres parties de quelques-unes des écluses ; la première fois le retard a été de trente heures ; la seconde de trente-deux heures ; la troisième et la plus sérieuse, survint le vingt-troisième jour d'août, par suite du déplacement du busc d'écluse et du radier de l'écluse No. 8, et exigea sept jours et demi de réparations ; et la quatrième fois le retard fut de cinq heures.

Les divers grands déversoirs et portes de décharge—ajoutés depuis la construction du canal—sont maintenant en pleine opération, bien qu'ils ne soient pas tout à fait finis. Le prolongement des quais, à la décharge du canal, est à peu près terminé et le havre se trouve partout considérablement agrandi et l'entrée en est devenue beaucoup plus facile. Plusieurs des ponts tournants qui étaient en partie en décadence sont en voie ou d'être renouvelés ou complètement réparés.

En conséquence de la nature absolument alumineuse des matériaux dont sont formés les berges, l'action de l'eau a eu l'effet de faire déposer beaucoup de vase, et à tel point, que dans quelques endroits, les vaisseaux pesamment chargés ne peuvent y passer; dès l'ouverture de la saison un cure-môle sera prêt à enlever ces gênés.

À l'entrée supérieure de ce canal, sur le côté est, dans les environs des grands moulins à papier qui étaient en opération à la date du dernier rapport, il a depuis été construit un grand moulin à farine, et sur le côté ouest il a aussi été pareillement construit un moulin à farine et un moulin à scies; on peut encore y élever d'autres établissements semblables, vu que, par la nature de la position et la construction de la digue, la navigation du canal ne peut nullement être gênée.

Les travaux de digue faits à la tête de ce canal,—travaux dont la construction était considérée nécessaire pour empêcher les eaux du lac St. François d'inonder une grande étendue de terres basses qui se trouvent dans cette localité, et pour lesquels il avait été fait une allocation—avancent d'une manière bien satisfaisante. L'effet de cette digue ou terrassement sera non seulement de mettre fin à toutes ces réclamations pour dommages, réels ou imaginaires, causés à l'avenir par l'inondation, mais donnera du prix à une étendue considérable de terres jusqu'ici sans valeur, et formera une ligne directe de communication jusqu'aux townships de l'ouest.

CANAL LACHINE.

Ce canal a été ouvert l'année dernière le premier jour de mai et la glace l'a fermé le 28 novembre. Dans tout le cours de la saison, le seul retard que les vaisseaux aient éprouvé a été dans la nuit du trois mai, lorsqu'une partie de l'ancienne écluse de St. Gabriel a cédé. Cet encombrement, qui parut d'abord devoir durer considérablement, fut enlevé en peu d'heures, grâce à l'énergie du surintendant qui fut secondé par MM. Grant et Hall, propriétaires de moulins dans les environs—et grâce aussi à la promptitude avec laquelle M. Hodges, l'agent des entrepreneurs du grand tronç de chemin de fer, a mis ses voitures et et ses matériaux à la disposition des officiers du canal.

L'on a fait, durant l'année, des réparations considérables aux berges, aux ponts, aux quais et aux autres travaux; et l'on a fait aussi et macadamisé le chemin qui conduit le long du côté sud du canal, depuis le pont de la rue Wellington jusqu'à l'extrémité supérieure de la propriété hydraulique à l'écluse St. Gabriel.

Ci-suit un état qui indique le nombre de portes nouvelles substituées aux anciennes et celles qui sont en main pour parer aux accidents qui peuvent arriver sur les divers canaux :

Canaux.	Nouvelles portes substituées aux anciennes, 1854.	Do. 1855.	Nouvelles portes additionnelles en main.	Vieilles portes à réparer.
Williamsburgh,.....	2 Vantaux.	0	8 Vantaux.	4 Vantaux.
Cornwall,.....	2 Vantaux.	2 Vantaux.	12 Vantaux.	6 Vantaux.
Beauharnois,.....	6 Vantaux.	4 Vantaux.	14 Vantaux.	8 Vantaux.
Lachine,.....	11 Vantaux.	1 Vantail.	12 Vantaux.	6 Vantaux.

La construction des nouvelles portes principales et du biez sur le côté sud de l'écluse de garde—qui se trouvent maintenant achevés et sont en usage depuis la date du dernier rapport—ont considérablement augmenté les facilités d'avoir une quantité d'eau plus abondante, plus uniforme et plus constante à la tête de ce canal.

Nonobstant ces améliorations importantes, le besoin d'eau nécessaire pour les manufactures considérables qui sont déjà établies ou qui le seront plus tard sur la ligne de ce canal et la nécessité qu'il y a de donner de plus grandes facilités au commerce, font qu'il est absolument indispensable de rélargir cette partie du canal qui se trouve dans le roc, près du terminus de Lachine.

L'enlèvement des matériaux jusqu'à la ligne de flottaison, à une largeur suffisante pour permettre d'augmenter de 100 pieds le fond du canal, a été entrepris et commencé dans le mois de juin, mais a été suspendu vers le 1er novembre dernier.

L'ouvrage avait été pris à environ la moitié du prix évalué par l'ingénieur. La conséquence a été que l'entrepreneur s'est bientôt vu dans l'embarras. Il a prétendu que les excavations ne se sont pas trouvées de la nature qu'il avait été porté à les supposer; qu'au lieu d'avoir à les faire dans l'argile, le terrain était principalement composé de pierres sorties de la percée originale du roc fermement empâtées dans de l'argile tenace. Après bien des pourparlers, il fut fait un compromis avec lui, d'après lequel il serait payé pour les choses nécessaires qu'il ferait sur le pied des estimations de l'ingénieur. Ces travaux furent suspendus pendant l'hiver, vu que le coût des excavations de cette espèce est considérablement augmenté par l'action des gelées.

Le prolongement de la jetée du bassin à l'extrémité du canal, à Lachine, n'a pas été poussé d'une manière bien satisfaisante durant la saison dernière.

L'entrepreneur promet de faire plus au printemps prochain; et il s'attend d'être en état de caler cet hiver plusieurs caisses, et finir le tout dans le cours de l'été prochain.

Il y a plusieurs autres améliorations nécessaires à faire sur ce canal et l'on devrait y pourvoir. Les principales sont celles-ci :

L'élargissement et le creusement du canal dans la percée du roc déjà mentionnée; la construction de maisons pour les gardiens d'écluses et de ponts; la construction de déversoirs-régulateurs, aux écluses trois et quatre, devenus absolument nécessaires par suite de l'insuffisance des anciennes écluses, employées jusqu'ici comme telles; un déversoir régulateur à l'extrémité supérieure du bief qui conduit les eaux aux moulins sur le côté nord du canal, aux écluses St. Gabriel; et la construction d'une bonne maison pour l'emmagasinage de l'huile et des divers autres articles requis tous les ans pour le service des phares et des canaux de la province. Il est encore bien nécessaire de tendre à l'extrémité supérieure du canal, un bôme étendu avec passages, jetées ou caisses d'amarrages suffisantes pour retenir la quantité considérable de bois de construction qui s'y rassemble et que les propriétaires se donnent à peine le trouble d'amarrer convenablement; la conséquence est que ce bois se jette souvent à la dérive et entrave la navigation,—ce qui cause de grands embarras et de grands inconvénients au commerce. On devrait prélever un droit sur le bois de construction, ainsi arrêté sur les grèves, pour couvrir les frais et l'entretien des bômes, etc.

Le besoin toujours croissant d'espace que le commerce demande au terminus de ce canal à Montréal, et le nombre de fabricants qui se sont établis dans cette localité, exigent que, jusqu'à ce que l'on construise les bassins, quais, etc., projetés, et pour lesquels un terrain a déjà été acquis, on fasse les parcmens des bassins déjà formés au-dessus de la rue Wellington, et que les quais ainsi formés soient livrés au commerce, sous des règles convenables. Quelques-uns de ces terrains ont déjà été accaparés à des prix nominaux, comme terrains à bois. Le

bassin supérieur et plus grand pourrait être approprié au fret qui ne peut pas être immédiatement enlevé et celui d'en bas aux besoins ordinaires.

Dans le but d'augmenter encore les facilités pour l'expédition des affaires qui se font dans les environs des quais et des bassins de ce canal, les soussignés désiraient prendre des arrangements pour les bien éclairer au gaz—ce qui pourrait beaucoup contribuer à la sûreté de la propriété qui y est nécessaire laissée sans protection. Dans cette vue, il fut entamé des négociations avec le gérant de la nouvelle compagnie du gaz de la cité, mais les conditions de la compagnie ne parurent pas raisonnables. Ces conditions étaient, que le gouvernement paierait au moins pour 60 lampes ou plus, sur le pied de £6 par année par lampe, qui seraient allumées pendant neuf mois de l'année, et contribuerait pour £500 à la pose des tuyaux et aux autres travaux qui s'y rattachent. La compagnie du gaz ne se proposait point de se procurer les tuyaux dans le pays, mais elle se proposait de différer les travaux jusqu'à ce qu'elle eut assez de temps pour les importer.

Ces conditions furent considérées comme inadmissibles, vu que la même compagnie fournit du gaz à la corporation de Montréal moyennant £4 10s. pour chaque lampe allumée pendant toute l'année; et le prix demandé a paru d'autant plus déraisonnable que les trois mois durant lesquels la compagnie proposait que les lampes ne fussent point allumées, sont justement ceux pendant lesquels il se consume le plus de gaz. La consommation du gaz, durant ces trois mois, égalerait presque celle qui se ferait dans quatre autres mois.

Le montant (£500) demandé par la compagnie pour fournir et poser les tuyaux, en sus de la charge annuelle pour le gaz, égale presque tout le coût de ces travaux et ne semble exigé que du département, vu que les frais du gaz, pour la corporation et les individus, bien que si différents de ceux que l'on demande pour éclairer le canal, peuvent couvrir non seulement le coût des tuyaux nécessaires, mais encore celui de toute l'usine à gaz, etc., etc.

Les soussignés, considérant que les nombreuses et importantes manufactures qui se trouvent dans les environs du bassin et des quais du canal demanderont indubitablement l'introduction du gaz dans leur établissement, espèrent pouvoir prendre avec les propriétaires des arrangements qui les mettront en état de se procurer à des termes plus raisonnables le gaz nécessaire pour éclairer ces établissements respectifs et pour suffire aux besoins des canaux.

Le conduit souterrain construit sous ce canal pour l'aqueduc de Montréal est encore dans le même état qu'il était quand il fut abandonné dans l'automne de 1854, lorsque pour maintenir la navigation il fallut entourer l'extrémité sud d'un terrassement. Les voies d'eau qui se trouvent dans ce souterrain et qui obligèrent d'avoir recours à ce moyen, avaient été causées par les vis dont on s'était servi pour ré-ajuster les tuyaux et qui avaient fait ouvrir la charpente du souterrain. Comme il faudra que le canal se vide vers le vingt mars prochain, aux fins d'y faire diverses réparations qui se rattachent au mur du grand bassin, les portes régulatrices à l'écluse St. Gabriel, etc., etc., la corporation aura alors une occasion de raffermir absolument son souterrain.

Les soussignés considèrent qu'il est justement à regretter que les travaux importants que l'on a entrepris pour fournir de l'eau à la cité n'aient pas été commencés de manière à servir aux intérêts du canal tout en remplissant l'objet pour lequel ils ont été spécialement entrepris. Il y a identité d'intérêts dans l'amélioration du canal, l'extension de ses bassins et le développement sur une grande échelle de la somme de pouvoirs d'eau propres aux manufactures et dans les travaux de la corporation et de la cité de Montréal; et l'on considère que si l'on eut changé légèrement le niveau du plan d'où sont prises les eaux de manière à coïncider avec celui du canal, l'on aurait puissamment contribué aux intérêts divers qui s'y rattachent en même temps que l'on aurait établi des arrangements avantageux et satisfaisants pour tout le monde.

RIVIÈRE RICHELIEU.

Depuis le fleuve St. Laurent jusqu'au bassin de Chambly

Dans la saison de 1855, la navigation de cette rivière s'est ouverte à l'écluse St. Ours le 23 avril, et s'est fermée le 30 novembre. Elle a été interrompue le quatre et le cinq juin, à la suite d'un dérangement dans les portes d'écluse et quelques heures en juillet pour remplacer un rouleau de frottement.

Les quais au-dessus et au-dessous de l'écluse ont été réparés. Les murs de protection en avant des culées de la digue ont été refaits; et il a été bâti une maison neuve pour le surintendant.

Vers le milieu de septembre, on s'aperçut qu'une partie du radier inférieur de la digue s'était exhaussée de 6 à 20 pouces, et il fut immédiatement pris des mesures pour l'assujétir; mais avant que l'on put le faire, les eaux de la rivière s'étaient déjà élevées à une hauteur qui fit craindre que les travaux seraient suspendus et qui, dans le fait empêcha de caler environ 200 pieds de caisses destinées à renforcer le centre de la digue. Ces caisses avec deux autres qui serviront de protection contre les dangers causés jusqu'ici chaque année par les glaces à l'extrémité de la culée est, seront calées et terminées aussitôt que le permettront les basses eaux en juin prochain; et dans le même temps on fera une inspection complète de l'état de la digue, du lit de la rivière, etc., etc.

CANAL DE CHAMBLY.

Ce canal a été ouvert le 2 mai et a continué à l'être jusqu'au 29 novembre 1855, époque où il fut fermé parce que les portes de l'entrée inférieure manquèrent.

L'état ruineux de presque tous les travaux sur ce canal a été mentionné dans le dernier rapport de ce département; il fut alors exposé que pour mettre ce canal sur un bon pied—même sur l'échelle insuffisante d'après laquelle la construction en avait été commencée, il faudrait des dépenses considérables qu'il ne serait cependant pas prudent d'encourir avant que la législature eut d'abord décidé le point important de la ligne et de la construction d'un canal pour réunir le St. Laurent au lac Champlain. Il fut donc proposé de dépenser aussi peu que possible dans des réparations temporaires qui auraient l'effet d'entraver la navigation dans l'état où elle était alors.

Ce principe a été observé et il n'a été encouru que bien peu de dépenses; mais grâce à l'attention du surintendant, M. Chartier, qui s'est judicieusement en temps opportun porté aux réparations à faire aux berges, aux portes et aux autres travaux, ce canal a été maintenu, sans que la navigation ait souffert aucune interruption, dans un état aussi praticable que le pouvait permettre son état de décadence.

Tous les travaux, à l'exception de l'écluse de garde et des trois écluses combinées, sont si défectueux et si peu sûrs qu'il serait imprudent d'y faire de grands déboursés qui ne seraient pas pour les reconstruire entièrement, et cette reconstruction ne saurait être recommandée, si, comme il a déjà été dit, la question du canal du St. Laurent et du lac Champlain n'est décidée. Mais afin que la navigation soit de nouveau ouverte avec quelque chance de continuer à l'être, on doit abattre et reconstruire une partie des murs au-dessous des enclaves d'écluses 3 et 6, et faire diverses autres réparations; le coût en sera probablement de £800 à £1,000.

ECLUSE ET DIGUE DE STE. ANNE.

La navigation dans cette écluse s'est ouverte le 30 avril et s'est fermée le 27 novembre 1855. Dans tout le cours de cette saison, nul accident ni détérioration d'aucune partie des travaux n'est venu interrompre la circulation—si ce n'est le 27 septembre que les réparations à faire aux chaînes de l'une des portes inférieures ont empêché les opérations de l'écluse pendant environ cinq heures.

Les travaux en général sont en bon ordre; mais quelques-unes des portes commencent à donner des signes de décadence et auront probablement à être bien vite remplacées par d'autres portes tenues en réserve à cette fin.

Les travaux de la jetée au-dessus de l'écluse et l'exhaussement du terrassement qui rentre du côté de terre, à l'entrée inférieure,—travaux dont la nécessité avait été démontrée dans le dernier rapport—ont été mis sous contrat en septembre dernier et sont maintenant assez avancés pour ne point permettre de douter qu'ils seront terminés à l'ouverture de la navigation.

Les opérations du creusement du chenal, à l'entrée supérieure, ont été commencées durant les basses eaux l'année dernière et elles ont été continuées avec un succès passable pendant deux mois. Elles sont encore en progrès mais simplement quant aux travaux de mines—chose que la glace permet de faire avec avantage. Le rocher ainsi brisé sera facilement enlevé au printemps.

La difficulté que le contre-courant crée par la direction de la jetée du pont du grand tronc de chemin de fer à l'entrée inférieure, ainsi qu'exposée dans le dernier rapport, sera de beaucoup diminuée par le prolongement du quai inférieur que cette compagnie construit actuellement. Mais on ne pourra complètement y remédier, croit-on, qu'en calant une ligne de caisses au-dessus de la jetée du pont, sur le côté sud du chenal des radeaux, de manière à rejeter le courant en dehors avant de toucher à l'entrée inférieure de l'écluse.

LUMIÈRES ET PHARES DES RIVIÈRES.

L'ancien phare, sous les soins de ce département, a été, avec les réparations ordinaires, tenu en bon état pendant toute la saison dernière.

Les bouées, partout où elles étaient usées ou détruites par la glace ou enlevées, ont été remplacées.

Il faudra faire, dans le cours de la présente année, quelques réparations considérables à la partie supérieure de la jetée sur laquelle est situé le Phare Rouge, à la Grosse Pointe, lac St. François. L'érection d'un nouveau phare vis-à-vis Lancaster, sur les fondations préparées à cette fin, est bien à désirer.

L'état du phare et de la tour sur l'Isle Pelée, dans le lac Erié, devra être l'objet de notre attention de bonne heure au printemps. Durant les gros vents de l'équinoxe, les vagues rongent tellement les bords du lac que la maison du gardien se trouve minée, et cela à une petite distance du phare de la tour. La maison doit être reculée et la rive protégée au moyen de pierres.

Les nouveaux phares entre Kingston et Prescott, mentionnés dans le dernier rapport, ont été complétés, et l'on espère que le phare à *Coleman's Creek* sera prêt à l'ouverture de la navigation. La lumière importante sur le "*Scotch Bonnet*," dans le lac Ontario, sera mise en efficacité aussitôt que les appareils d'éclairage pourront être portés sur les lieux et placés, au printemps prochain.

La nécessité qu'il y a d'établir un phare sur l'Isle au Serpent, à l'entrée de la baie de Kingston, devient de plus en plus évidente. Faute de cette lumière, il est survenu plusieurs désastres et l'on se propose de recommander dans le budget une somme convenable pour l'érection de ce phare.

Les phares flottants sur le lac St. Louis et le lac St. François sont très dis-

pendieux pour leur entretien et deviennent peu sûrs. On se propose de n'y faire que les réparations qui suffiront pour les faire servir jusqu'à ce qu'ils soient remplacés par d'autres phares d'une nature plus permanente. Sur le lac St. Louis, où ils sont exposés à la pression considérable d'immenses étendues de glace, on peut, dans quelques cas, trouver à propos d'y substituer des maisons permanentes sur des jetées en pierres solides; et si l'on trouvait nécessaire d'y retenir quelques phares flottants, ce serait une économie définitive que d'adopter l'usage des vaisseaux en fer.

La force de la glace sur le lac St. François n'est nullement ce qu'elle est sur le lac St. Louis, et des constructions permanentes en bois peuvent convenablement être substituées aux phares flottants, à un coût d'environ £750.

Sur le lac Erié, l'on a jeté, dans le cours de l'année dernière, les fondations d'un phare dans cet endroit vraiment dangereux qui est connu sous le nom de "Récif de la Pointe Pelée." Mais il reste encore beaucoup à faire avant que l'on puisse le considérer comme solide et y poser une lumière.

Dès l'origine, ces travaux ont été accompagnés de beaucoup de retards, de difficultés et de dépenses, en raison de la position avancée qu'ils occupent et de ce qu'ils sont exposés à de forts courants qui changent continuellement de vélocité et de direction et qui obéissent à la violence et à la direction des bourrasques soudaines qui surgissent fréquemment sur le lac. Pour cette raison, le site de ces travaux est souvent inaccessible pour de longues semaines, et par suite de la grande violence avec laquelle de vastes masses de glace sont quelques fois poussés ça et là, il sera nécessaire que les travaux soient de la nature la plus solide et la plus forte.

Pour y parvenir, on propose de terminer les caisses solides qui sont calées à un pied ou deux au-dessous des plus basses eaux, d'y jeter une grande quantité de grosses pierres tout autour, en laissant les pierres prendre leur position et faire sur ces caisses jusqu'à la hauteur de douze à quinze pieds, une masse solide circulaire de forte maçonnerie avec talus convenable. On se propose de limiter les opérations de la présente année à ces travaux et à l'érection d'un phare temporaire et jusqu'à ce que l'expérience nous ait appris ce que peuvent un ou deux hivers et nous donne confiance dans la solidité des travaux; après cela, on pourra substituer au phare temporaire une construction permanente qui conviendra à l'objet.

La nature légère et mouvante du sable reposant sur des stratifications horizontales de pierres calcaires à joints ouverts dont se compose cette longue batture ou récif, fait que ce principe de construction, à prix modéré, est plus applicable à cet endroit que ne peut l'être avec succès tout autre mode ailleurs.

Les travaux des divers phares, sur le lac Huron, et pour lesquels il a été fait des appropriations, avancent d'une manière satisfaisante, bien que la saison fut bien avancée quand l'entrepreneur a pu se procurer tout le matériel si varié et si dispendieux, et qui comprend des embarcations à voile et à vapeur, des machines, etc., etc., nécessaires pour faire avec quelque sûreté des travaux de cette nature, dans une position si exposée et d'accès si difficile.

La maison du gardien, sur l'île de Nottawasaga, à l'entrée du havre de Collingwood, est terminée, et la tour du phare est déjà rendue au quatrième étage; la pierre de taille et les matériaux nécessaires pour l'achever sont préparés. Et le tout sera prêt à recevoir la lanterne et les appareils d'éclairage de bonne heure en juin.

Sur *Christian Island*, la maison du gardien est érigée, la tour du phare en est déjà au troisième étage; la pierre de taille et autres matériaux nécessaires pour la terminer seront préparés cet hiver, et le tout sera prêt à recevoir les lanternes vers le commencement de juillet.

Isle de Coves—Pour ce phare important, situé dans le détroit entre le lac Huron et la Baie Georgienne, la maison du gardien est érigée et le rez-de-chaussé et

partie de l'étage suivant sont faits. Une bonne moitié de la pierre de taille est maintenant prête et le reste des matériaux nécessaires en général se prépare activement, de manière à ce que le tout pourra être fait pour recevoir la lanterne vers le 1er d'août. Les approches sont difficiles, et il en coûte beaucoup de troubles et de frais pour livrer les approvisionnements nécessaires à ces travaux.

Pour les phares et les tours de *Chantrey Island*, *Point Clark* et *Griffith's Island*, on examine actuellement les carrières ; et lorsqu'on en sera venu à une décision on mettra immédiatement un parti nombreux à sortir les matériaux, de manière que ces travaux puissent se terminer vers la fin de la saison, et s'il ne survient point de difficultés imprévues, l'on s'attend à ce que tous les phares, dont la construction a été ordonnée, seront faits dans le cours de cette année. En conséquence il ne se perdra pas de temps pour avoir les lanternes et les appareils d'éclairage pour chacun de ces phares ; et il a été pris des arrangements en conséquence avec la personne qui a les patentes.

Outre les phares en question, il en faudra nécessairement un sur les Iles aux Canards qui sont situées à peu près à mi-chemin sur le lac Huron et se trouvent directement dans la voie des vaisseaux qui descendent le lac et sont consignées à la Baie Georgienne, à Saugeen, au havre de Collingwood, etc., etc.

Les deniers appropriés à la construction des jetées dans ce lac, ont été distribués de la manière suivante : £7000 pour construire un brise-lame à *Chantrey Island*, à l'embouchure de la rivière Saugeen et vis-à-vis le village de ce nom, qui promet de devenir en peu de temps une place d'une importance considérable. Cette dépense va créer une certaine somme d'ancrages sûrs pour les vaisseaux, et leur permettre d'attendre leur chargement ou déchargement, et joint au phare maintenant érigé sur l'île, elle sera d'un grand avantage, non seulement pour cette localité, mais encore pour les vaisseaux qui remontent ou descendent cette île, qui naturellement offre bien peu de protection ou d'abri quelconque. Quand ce brise-lame aura été prolongé, comme il doit l'être, il formera un excellent havre où les vaisseaux se réfugieront dans les mauvais temps ; et avec les jetées du débarcadère du rivage, il offrira beaucoup d'espace aux développements du commerce de l'endroit.

A Penetangore, endroit destiné encore à acquérir de l'importance, vu sa position à la tête d'un chemin bien établi qui mène au cœur d'une immense contrée très propre à la culture, qui en fait le débouché naturel de ses produits, on va dépenser la somme de £3500 sur une jetée isolée qui devra nécessairement avoir beaucoup de solidité, vu la position exposée qu'elle occupe. Elle est placée de manière à former la base du prolongement de ces travaux auquel on se décidera plus tard. Le même montant est aussi approprié pour un objet semblable à Iuverhuron, endroit auquel s'applique très bien la description qui précède, quant au pays des profondeurs, mais qui est bien plus favorisé vu qu'il présente une position quelque peu plus abritée pour une jetée. Les jetées dans ces deux endroits seront terminées vers la fin de l'été ou avant.

La somme de £1000 a été appropriée pour Meaford, de concert avec la municipalité qui fournit la même somme.

C'est malheureusement un fait que, pour une grande partie de ce lac qui arrose le front d'un excellent pays, la nature des côtes présente peu de facilités à la construction des bons havres. Ces havres, à mesure que le pays les demandera, ne peuvent s'obtenir qu'à des frais considérables ; et, cependant, le progrès rapide et le développement de cette partie du pays ne tarderont pas à les exiger et les justifier.

AMÉLIORATIONS DE LA RIVIÈRE TRENT.

Les améliorations classifiées sous ce chapitre dans le dernier rapport seraient plus convenablement désignées comme améliorations à la navigation des eaux intérieures du district de Newcastle.

Au-dessus de la ville de Peterborough, la Trent, pour quelques milles, conserve le caractère d'une belle rivière d'environ 200 pieds de large d'une rive à l'autre, chargée d'une eau abondante dans toutes les saisons et offrant des sites admirables pour l'établissement des manufactures qui exigent des pouvoirs d'eau puissants. La rivière se répand alors en un grand nombre de lacs, traversant le pays en diverses directions et recevant en même temps plusieurs cours d'eau considérables. Quelques-uns de ces cours d'eau sont en partie navigables et, moyennant peu de frais, pourraient le devenir encore plus. Les lacs se relient entre eux par des bras de rivières qui varient en longueur et qui présentent généralement d'excellentes places à moulins. La navigation de ces lacs et des rivières et des cours d'eau qui s'y déchargent est d'une très grande importance, parce qu'on peut les considérer, soit comme un moyen de transporter sur les marchés cette immense quantité de bois de construction qui abonde dans cette partie du pays, soit comme facilitant les exportations et les importations d'une immense étendue de terres cultivables et offrant une voie directe et peu dispendieuse pour transporter les émigrés et leurs effets dans les townships récemment arpentés.

Les avantages qui découlent de l'amélioration de cette chaîne d'eaux qui relie la navigation des lacs, furent appréciés de bonne heure, et il fut fait de grandes dépenses pour cet objet, il y a déjà bien des années; mais en raison de la nature temporaire de ces travaux ils sont restés en décadence depuis nombre d'années.

L'appropriation de la législature en 1854, fut principalement pour renouveler ou réparer quelques-uns des anciens travaux situés à Buckhorn et à Bobcaygean; et en partie pour améliorer la rivière Scugog en y creusant un chenal à travers deux coudes très désavantageux qui s'opposaient au passage des steamboats.

Les travaux entrepris à Buckhorn étaient d'affermir et d'étancher l'ancienne digue, de réparer le pont, et de reconstruire la partie qu'il fallait reconstruire alors, et faire de nouvelles glissoires pour le bois de construction.

Cette digue a été construite dans le but d'élever les eaux et de les maintenir dans toutes les saisons à une hauteur propre à la navigation et de créer une navigation de vingt-quatre milles jusqu'à l'écluse et à la digue de Bobcaygean.

La digue de Bobcaygean a été construite d'une manière bien inférieure, et comme elle est appuyée sur des cailloux de granit et un rocher à fentes ouvertes que l'on n'a pas assez pris de peine à étancher, il a été impossible dans la saison des basses eaux d'y maintenir une hauteur d'eau suffisante.

Après beaucoup de troubles et de dépenses, on a maintenant si bien réussi à l'étancher que, pour prévenir les dommages que les eaux refoulées pourront causer aux moulins de Bobcaygean, il faudra construire, en sus de celles qui étaient autrefois en usage, une série de portes à inondation, pour maîtriser les eaux du lac Pigeon et servir comme moyen de diminuer les eaux durant la construction de l'écluse de Bobcaygean. La construction des glissoires est très avancée; mais il faudra y ajouter d'autres travaux pour faciliter le passage du bois de construction. Il faudra nettoyer un bon chenal sous la glissoire—faire au-dessus un bon bôme et à peu-près 60 pieds additionnels de pont se rattachant à la glissoire.

À Bobcaygean les travaux à faire étaient d'enlever la vieille écluse en bois tombant en décadence et la remplacer par une écluse en pierre; réparer et étancher les côtés du bief qui y conduit; ériger un nouveau pont tournant et réparer et étancher les digues.

La vieille écluse a été entièrement enlevée et le site de l'écluse a été creusé pour recevoir les nouvelles fondations; mais en conséquence des dimensions

beaucoup plus considérables des steamers dernièrement placés sur ces eaux, on a cru nécessaire de poser le fond et le seuil de cette nouvelle écluse à une plus grande profondeur qu'on ne le voulait d'abord. Ceci a de beaucoup augmenté les difficultés qu'il y avait déjà à assécher les travaux et nous a obligés à acheter une autre machine plus puissante pour faire marcher un autre jeu de pompes.

Les dépenses encourues pour faire le fond de cette écluse ont encore été augmentées par la nature des travaux qui, à la partie d'en bas, se sont trouvés impropres à supporter aucune construction. Il fallut en conséquence remonter plus haut la position de cette écluse, et cette opération a non seulement augmenté de beaucoup les excavations à faire pour cette écluse, mais a nécessité la construction d'un souterrain voûté en pierre pour l'alimentation des moulins.

Tous les matériaux nécessaires à cette écluse et aux travaux qui s'y rattachent sont livrés sur les lieux et toute la pierre de taille est extraite et préparée, à l'exception d'une partie des larmiers. Un four à chaux est bâti et tout est préparé pour que les travaux soient tous complétés deux mois après que le temps aura permis de commencer la maçonnerie.

En conséquence de la nature tout-à-fait poreuse des couches de roches sur lesquelles passait d'abord le canal qui mène à cette écluse, les bords et le fond furent bordés dans le temps en bois et madriers. Dans le calcul des réparations à faire à ces travaux, on avait compris le renouvellement d'une partie limitée de ce bordage en bois ; mais lorsque l'eau fut retirée du canal, on s'aperçut qu'il fallait reborder une bien plus grande étendue que celle sur laquelle on avait calculé.

De bonne heure dans le mois de septembre on a bien réussi à obtenir, au moyen du draguage, un chenal en droite ligne à travers deux coudes bien mauvais de la rivière Scugog ; et la navigation de cette partie de la rivière en a tellement profité que l'on a cru avantageux de continuer le draguage pour le reste de la saison dans d'autres endroits où l'on éprouvait quelques difficultés à passer.

L'importance des diverses étendues de communication par eau continue (dans un espace de pas moins de 130 milles) que ces travaux ont créée devient tous les jours de plus en plus évidente et se développe encore, grâce aux chemins de fer qui s'y rattachent. Dans la circulation qui se développera sur ces diverses routes, chacune deviendra naturellement une source d'alimentation puissante pour l'autre. Mais afin d'en retirer tous les avantages qui peuvent en découler, il faudra faire d'autres déboursés, surtout substituer à la vieille écluse en bois de Lindsay, une bonne écluse en pierre avec un pont, et augmenter la profondeur du seuil de l'écluse ; une écluse semblable se fait à Bobcaygean ; améliorer la rivière entre Lindsay et la tête du lac Scugog ; élargir et creuser la rivière environ un demi mille au-dessous de Lindsay, endroits où dans certaines saisons, il y a à peine deux pieds d'eau ; et il faudra encore construire quelques débarcadères ou quais dans des endroits convenables.

L'étendue du pays qui profitera de ces améliorations, si elles sont faites, est bien considérable, si l'on considère le grand nombre de townships qu'elles traversent ou qui peuvent s'y rattacher, l'accès facile qu'elles ouvriront aux ports de Whitby, d'Oshawa, Port Hope, etc., etc., sur le lac Ontario, et les avantages qui en résulteront pour le commerce de bois et pour le défrichement et l'établissement de toute cette section du pays.

TRAVAUX SUR L'OUTAOUAIS.

Canal des Chats.

Les travaux qui se rattachent à la construction de ce canal ont constamment progressé depuis la date du dernier rapport. Les entrepreneurs ont jusqu'à tout

récemment éprouvé de grandes difficultés à se procurer un nombre suffisant d'ouvriers et artisans et ont été obligés d'encourir de fortes dépenses pour y ériger des maisons, etc., et les engager à y rester, vu qu'en raison de la grande demande de travail et l'éloignement et l'isolement de ces travaux, il a été difficile de les y retenir pendant quelque temps. Une grande partie du roc, dans lequel il y a beaucoup d'excavations à faire, s'est trouvé d'une difficulté extraordinaire, vu la grande quantité de pyrites de fer qui s'y trouvent. Ces obstacles et toutes les autres difficultés naturelles que la localité a offerts sont indubitablement la cause que les travaux ont fait moins de progrès qu'ils n'en auraient fait autrement.

Le personnel a cependant été beaucoup augmenté dernièrement, ce qui donne raison de croire qu'un certain nombre de fosses à écluses seront prêtes à recevoir les fondations de bonne heure l'été prochain. Il a été ouvert de bonnes carrières; une partie des pierres à écluse est préparée et il a été pris des arrangements pour pousser avec énergie cette partie des travaux.

Les préparatifs généraux qu'il a fallu faire pour poursuivre les travaux dans tout leur cours ont entraîné des dépenses contingentes bien sérieuses. Les frais de transport d'articles pesants et volumineux, tels que ceux qui sont nécessaires dans des travaux de cette nature, joints aux irrégularités et aux difficultés du terrain, font qu'il a été très dispendieux de les transporter sur les lieux mêmes après qu'ils ont été livrés dans les environs des travaux. Ces difficultés, prises dans leurs rapports avec d'autres causes, la cherté toujours croissante de la main-d'œuvre, des provisions et autres articles indispensables, et les prix peu rémunératifs auxquels les travaux avaient d'abord été pris, ont indubitablement eu pour résultat des dépenses ruineuses pour les entrepreneurs—dépenses qui cependant, dans un autre endroit et sous d'autres circonstances, auraient pu être évitées.

TRAVAUX DE LA RIVIÈRE DE L'OUTAOUAIS.

Glissoires et chenaux qui y mènent, digues, etc.

Depuis la date du dernier rapport, il a été fait bien des améliorations essentielles tant aux glissoires qu'aux approches qui y mènent, sur l'Outaouais et ses tributaires. Entre autres on peut mentionner la construction des digues de la Chaudière, cité d'Outaouais, qui non seulement permettent de passer en sûreté cette partie de la rivière où jusqu'ici il a été perdu bien des propriétés et bien des existences qui ont été emportées dans les chutes, mais encore permettent de se servir d'un chenal sur le côté nord où les radeaux peuvent passer à des époques où il y a moins d'eau dans la rivière qu'ils ne le pouvaient autrefois. Ces digues ont encore donné des moyens de créer des pouvoirs d'eau d'une force presque illimitée, tant pour les moulins déjà construits que pour ceux qui pourront l'être plus tard.

Les glissoires et autres travaux ont généralement été réparés et tenus en bon ordre. Dans quelques cas les glissoires ont été allongées et le chenal creusé au-dessus et au-dessous quand cela a été nécessaire.

“ Certaines personnes qui font du bois sur la rivière Petewawa, ayant de temps en temps présenté diverses pétitions demandant qu'il soit tendu à l'embouchure de cette rivière un barrage solide, et que plusieurs chutes dangereuses soient améliorées au moyen de glissoires et de digues, vu que le bois en sautant ces chutes s'est jusqu'ici bien endommagé, il fut ordonné un relevé qui fut fait par un monsieur que les pétitionnaires recommandèrent comme parfaitement au fait de la rivière. En conséquence du montant élevé auquel il porta le coût des travaux, les soussignés crurent nécessaires de faire ré-examiner la localité par

l'officier de ce département auquel sont confiés les travaux de l'Outaouais, et dont le rapport diffère sous quelques points de celui qui a été mentionné en premier lieu, vu qu'il déclare que des glissoires étroites conviendraient mieux à la rivière en question, et que la quantité du bois qui s'y fait ne justifierait point les dépenses à encourir pour la construction de glissoires à caisses lesquelles devraient être très fortes, vu la nature des chutes. Il évalue à £5033 le coût des travaux qui, dans son opinion, satisferaient à tous les besoins du commerce, mais il faudra y ajouter au moins 15 pour cent pour frais de surveillance et dépenses contingentes, auxquels la construction de semblables travaux est toujours exposée, — faisant en tout £5787.

Les soussignés sont d'opinion que les revenus qui proviendraient d'un droit modéré de péages sur ces glissoires compenseraient amplement toutes les dépenses qu'elles nécessiteraient.

Sur la rivière Madawaska, tous les travaux ont aussi été maintenus en bon ordre, et il a été fait diverses améliorations qui faciliteront considérablement le flottage des bois, partout où auparavant cette opération rencontrait des obstacles.

Il a aussi été pris des arrangements pour donner de plus grandes facilités au commerce des bois sur la rivière Gatineau, en améliorant les divers travaux qui s'y trouvent, et en assurant le droit non interrompu, mais jusqu'ici en litige, d'employer ce que l'on appelle le "marais de Gatineau," qui peut recevoir une grande quantité de bois qui y est mis en radeau d'une manière convenable pour les marchés.

M. Merrill, le surintendant de ces travaux, a fourni les renseignements suivants sur ce point:

Que sur l'Outaouais proprement dit toutes les glissoires, jetées, digues, bômes et autres travaux depuis les rapides Joachims, en descendant, sont en bon ordre de réparation, et n'exigent dans le moment aucuns autres déboursés que ceux qui sont nécessaires pour replacer les arrêts de billots de sciage, les guides, bômes, les lambourdes et les caisses.

Que les travaux de la Gatineau sont tous en bon ordre et n'exigent point d'autres dépenses.

Que tous les travaux de la rivière Madawaska, construits dans le but de la rendre propre au flottage des radeaux, sont dans un mauvais état de réparation.

Que la glissoire des grandes chutes, qui a environ 1300 pieds de long et dans quelques endroits 30 pieds de haut et est supportée sur des tréteaux, commence à donner des signes de décadence. Il serait donc prudent de substituer durant la présente saison des caisses à la charpente actuelle de dessous.

PONT SUSPENDU DE L'UNION.

Les parties du pont en général sont dans un très bon état de conservation; mais le chemin planchéié et quelques-unes des traverses auront à être enlevés, dans le courant de l'hiver, lorsque la glace permet de passer en bas des chutes.

On se propose, au commencement du printemps, de faire examiner avec soin et exactitude les cables en fer et les autres parties de ces travaux, pour constater s'ils ont besoin d'être peinturées ou d'être autrement protégés contre l'influence de l'atmosphère.

A la glissoire de la Montagne, la construction des bômes est en plein progrès, et ils seront prêts en temps opportun.

NOUVEAUX TRAVAUX PROJÉTÉS SUR LA RIVIÈRE DES OUTAOUAIS.

Construire et caler trois caisses pour arrêter les radeaux avant d'entrer dans le rapide des Chats, les ancres ayant été trouvées insuffisantes.

Construire une glissoire à la Petite Chaudière, le long de la rive nord, pour compléter les travaux qui y sont déjà faits, vu qu'il y a là une déclivité de 8 pieds dans un court espace. Cet ouvrage pourrait se faire avec le plus grand avantage possible, en août ou septembre prochain.

Quant à la rivière Madawaska, on recommande les travaux suivants pour l'avantage de ceux qui font du bois dans ses limites les plus reculées, ou de ceux qui nécessairement ne peuvent descendre leur bois que tard dans la saison.

Prolonger la digue du "*Table Rock.*"

Construire une digue au "*Jam Rock,*" en l'étendant des deux côtés pour rétrécir le chenal à "*Rugged Chute;*" la construction d'une digue avec radier au Rapide des Chaînes; une digue à la chute de Bailey; le creusement du chenal à Nettleton, et des bômes d'arrêt à "*Large Bay,*" en bas de "*Rugged Chute.*"

TRAVAUX SUR LA RIVIÈRE ST. MAURICE.

On a fait, dans le courant de l'année dernière, beaucoup d'améliorations aux glissoires de cette rivière, et généralement ces améliorations ont rendu les travaux beaucoup plus avantageux.

A La Tuque, les bômes ont été replacés, et les autres travaux sont à peu près complétés.

A la Grand-Mère on a construit une digue à plat, à la tête de la chute, du côté de l'ouest; la digue principale a été rehaussée, et huit caisses additionnelles ont été calées pour l'ancrage des bômes.

A Shawenegan, seize piliers de bômes ont été jetés dans la baie inférieure; on a calé quatre nouvelles caisses pour l'ancrage des bômes dans la baie supérieure, et il a été construit six piliers pour supporter le bôme qui part de la rive est, en bas du Rapide des Hêtres, et aboutit à l'île supérieure.

Aux chutes des Grais, huit piliers pour amarrer les bômes ont été construits, et remplacent les ancres dont on s'était servi jusque là; et

A l'embouchure de la rivière St. Maurice, douze nouveaux piliers ont été jetés pour le support des bômes; des poteaux additionnels d'amarrage ont été plantés sur le rivage, etc.

M. Dawson, le surintendant de ces travaux, a fourni les renseignements suivants:—

Malgré l'état de gêne du commerce de bois, le territoire du St. Maurice a fait un progrès graduel; de nouveaux chemins d'hiver y ont été faits et d'autres sont en voie de l'être. Le bas du St. Maurice, aussi loin qu'il est accessible par des chemins, s'établit rapidement. Un chemin d'hiver a été ouvert depuis Berthier jusqu'aux chantiers de la rivière Matawin, grand tributaire du St. Maurice, et ouvre un marché considérable aux produits

Mais, malgré le progrès qu'a fait ce territoire jusqu'ici, il est évident, quand on en considère l'immense étendue, que son commerce de bois et ses établissements n'en sont encore qu'à leur début. Les tributaires du St. Maurice s'étendent, du côté de l'ouest, par derrière l'île de Montréal, et du côté de l'est, plus loin que Québec. Cette région est partout couverte d'immenses forêts de bois propres au commerce, et il est presque certain, d'après la probabilité que le bois va devenir en grande demande, qu'elle sera explorée dans toute son étendue.

Les travaux commencés et non finis sont comme suit:

Chutes de La Tuque

Une partie de la grande digue demande à être remplie de pierre, et en arrière il faut construire un nouveau pilier.

Rapides de Manigance.

Il faudrait miner et enlever plusieurs rochers et roches qui obstruent le chenal et empêchent la dérive du bois.

Chutes Shawenegan.

Il faudrait rehausser quelques-uns des piliers et caler une nouvelle caisse pour soutenir le bôme de la glissoire et en faciliter l'extension, et la caisse en face du grand remous a besoin de défenses. On a fait, pour ces travaux, les amas de pierre et préparé les matériaux nécessaires. En addition à ces travaux, cependant, dont l'achèvement requerra encore la somme de £800 en sus de la balance de l'appropriation en mains, le surintendant recommande encore de faire durant la prochaine saison :

Cinq piliers, dans la baie inférieure de Shawenegan, qui, avec les chaînes additionnelles d'amarrage, coûteront.....	£8,400
Un caisse dans le chenal de l'Est, à l'embouchure du St. Maurice, qui, avec les poteaux additionnels d'amarrage, coûtera.....	165
Surintendance et autres dépenses contingentes.....	350

Montant pour compléter les travaux non finis, et pour faire ceux qui sont recommandés pour la présente année.....	£2,155
---	--------

En sus de ces travaux comparativement de peu d'importance, que M. Dawson, le surintendant, considère nécessaire de faire cette année, il en mentionne d'autres qui sont de grande importance et qui, dans son opinion, produiraient de grands avantages. D'abord ce serait la construction d'une glissoire à caisses aux Grais ; l'effet en serait la construction de moulins à scies à Shawenegan pour utiliser les immenses pouvoirs d'eau qu'il y a là, et aussi l'établissement de moulins à vapeur le long de la rivière, en bas du rapide des Forges. Le coût de cette glissoire serait de £8,500.

Au moyen de cette glissoire on créerait pour le commerce de bois des facilités d'une étendue presque illimitée, et les droits qu'on en pourrait raisonnablement attendre en justifieraient les dépenses. Les soussignés, en conséquence, en recommandent fortement la construction aussitôt que l'état des finances le permettra. La probabilité que cette glissoire se construira aura pour effet de faire vendre un plus grand nombre de limites dans cette section du pays et d'en augmenter la valeur.

Vient en second lieu l'importance d'une glissoire pour le bois à la chute des Iroquois, sur la rivière Vermillon, et de l'amélioration de quelques rapides entre cette chute et le point de jonction de la rivière avec le St. Maurice ; pour accomplir ces ouvrages il faudra une appropriation d'au-delà de £5,000. Ces travaux ouvriraient au commerce une immense étendue de terres à bois qui lui sont actuellement fermées par les obstacles de cette chute.

HAVRE DE PORT STANLEY.

Le creusement du bassin intérieur de ce havre s'est continué lentement pendant l'année dernière, mais on est à prendre des arrangements pour le pousser avec plus de vigueur à l'avenir. Jusqu'à présent, ce creusement a eu l'effet et l'a-

vantage, sans compter l'agrandissement du havre, d'en tenir l'entrée libre et de diminuer la quantité de dépôt de vase dans le chenal.

Les travaux d'extension du quai ouest et de protection pour le bassin, pour lesquels une appropriation a été accordée, ont été mis sous contrat et sont maintenant en voie de se faire ; et il y a tout lieu de penser que ces travaux seront complétés de bonne heure dans la saison prochaine.

CANAL DE LA BAIE DE BURLINGTON.

Beaucoup d'ouvrage a été fait sur ce canal l'année dernière. Ces travaux consistent partie en ouvrage de réparations utiles et d'entretien, et partie en l'extension du quai nord-ouest dans le lac intérieur et du quai sud-ouest dans le grand lac.

Le premier de ces quais est presque fini et l'autre a été avancé d'environ 300 pieds, avec une légère direction vers le nord. La direction ainsi donnée à ce quai a eu l'effet de diminuer la houle dans le canal et par là de fournir un meilleur abri aux vaisseaux. Les travaux, dans le lac extérieur, se sont poursuivis avec beaucoup de difficultés et de retards à cause de la profondeur de l'eau et de leur position découverte. Il a fallu beaucoup plus d'ouvrage pour prolonger et garantir le quai du lac intérieur qu'il n'avait été anticipé, car il a fallu enlever environ 60 pieds de plus du vieux quai, et déblayer le fond pour recommencer l'ouvrage que la glace y avait détruit. Il faudra aussi au printemps beaucoup de draguage pour rendre le chenal passable aux bateaux à vapeur de plus grandes dimensions qui ont été récemment bâtis pour faire le trajet du port d'Hamilton.

Une très grande partie du quai nord, principalement à cause du dépérissement du matériel et de la nature du fond du chenal, tombe actuellement en ruine et est dans un état dangereux. Il est possible qu'il résiste encore une saison ; cependant il ne serait pas prudent, de calculer trop sur cette possibilité. Il faudra pour le réparer environ £5,000 ; et il serait beaucoup à désirer que la moitié de cette somme lui fût appropriée durant cette session, dans le but de se procurer des matériaux, et pour couvrir les frais d'enlever cette partie de la superstructure qui pourra menacer de tomber dans le chenal, car alors ces frais deviendront beaucoup plus considérables.

QUAIS D'EN BAS DE QUÉBEC.

Ces travaux, en autant qu'ils sont compris dans le présent contrat, peuvent être, à une exception près, regardés comme finis.

L'officier surveillant, M. P. Gauvreau, a fourni les renseignements suivants sur ces travaux :

Les quais de l'Islet et de la Rivière du Loup sont aujourd'hui complètement finis, excepté qu'il leur manque encore aux angles quelques bandes en fer, — ouvrage qui n'a pu être fait l'automne dernier à cause de la hauteur des eaux du fleuve et des marées.

Le quai de Rimouski est aussi fini, à la même exception près et pour les mêmes raisons que ci-dessus. Il est si exposé à la mer et aux glaces, que non seulement la solidité de sa structure elle-même est en danger, mais que, dans son état actuel, il n'offre que peu ou point d'abri aux vaisseaux dans les gros vents. On croit donc nécessaire d'y ajouter une aile de 100 pieds sur 40, à l'extrémité du large, du côté sud-ouest ; ce qui, joint à l'abri que donne l'Isle Barnabé, permettrait aux vaisseaux d'y entrer en toute sûreté dans les

temps les plus durs. Cette aile est aussi considérée comme indispensable à la protection et à la force du quai même.

A la Pointe aux Orignaux, le quai est encore plus exposé, ce qui, joint au temps défavorable de la dernière saison, a empêché de l'avancer autant qu'on aurait pu le faire sous d'autres circonstances.

Une partie de l'ouvrage reste inachevé; mais comme tous les matériaux sont sur les lieux, le tout pourra être complété de bonne heure dans la saison prochaine.

Les paremens supérieurs du quai des Eboulements et de celui de la Malbaie, ont souffert quelques dommages des glaces durant la saison dernière. Aussitôt que la rivière sera dans un état convenable, on pourra s'assurer de l'étendue de ces dommages, effectuer les réparations et assurer l'ouvrage lui-même de manière à prévenir le renouvellement de ces dommages.

L'expérience de l'année dernière fait voir que les quais en général ont été un avantage et un abri non seulement pour les vaisseaux qui fréquentent les différentes places où ils sont situés, mais encore pour d'autres qui en ont profité pour se mettre à couvert.

Les avantages qui résultent de ces quais ont aussi été sentis et appréciés par les marchands, cultivateurs et autres qui résident dans les différentes localités déjà ouvertes et en voie de s'ouvrir, par les facilités offertes aux habitants pour se rendre à des marchés qui leur étaient auparavant fermés.

Les améliorations suivantes sont encore nécessaires pour retirer de ces quais tous les avantages que l'on a lieu d'en espérer, savoir :

Premièrement.—L'érection de deux grues sur chaque quai pour charger et décharger les articles pondéreux et volumineux, principalement à marée basse, quand les quais ont près de vingt-six pieds au-dessus de l'eau, et que les vaisseaux sont obligés de se mettre du côté du quai le plus à l'abri du vent, suivant le temps. C'est pourquoi il faut de toute nécessité une grue de chaque côté.

Secondement.—On considère que l'érection d'un phare à l'extrémité de chaque quai serait d'une grande importance, tant pour prévenir les accidents de nuit que pour permettre aux vaisseaux de se diriger du côté abrité.

Troisièmement.—Il serait opportun que chaque quai fût mis sous la garde de quelque personne qui réside sur les lieux, et dont le devoir serait d'entretenir la lumière, de prévenir tous accidents aux travaux, et de veiller à leur entretien, généralement.

Pour payer les salaires de tels gardiens, les réparations des quais, etc., il est proposé de lever un droit de havre sur tous vaisseaux qui y aborderont, et un droit de quaiage sur toutes marchandises et produits embarqués ou débarqués. Les habitants des environs, respectivement, approuvent généralement ce plan.

La nécessité de prendre de tels arrangements se fait bien sentir par la manière dont certaines personnes abusent des quais en y allumant des feux, etc., etc., parce qu'il n'y a aucune autorité pour empêcher ces offenses.

PHARES EN BAS DE QUÉBEC.

Les travaux relatifs à la construction des phares en bas de Québec, dont il est parlé dans le dernier rapport, sont assez avancés pour ne laisser aucun doute qu'ils seront prêts à recevoir les lanternes et autres appareils à éclairage aussitôt que ces derniers pourront être délivrés. A la pointe ouest d'Anticosti, au Cap Rosier, à la Pointe Amour, les tours sont rendues à vingt pieds au-dessus du sous-bassement, et les maisons des gardiens ne demandent qu'à être achevées.

A l'île de Belle-Isle, l'ouvrage est moins avancé, mais la plus grande partie des matériaux nécessaires sont rendus sur les lieux, comme partout ailleurs.

On a rencontré des difficultés extraordinaires dans tout le cours de la confection de ces travaux. Les arrangements pris par l'entrepreneur ont jusqu'ici très bien réussi, non seulement à faciliter les opérations, mais encore à prévenir en grande mesure, ces accidents auxquels des entreprises de cette nature, plus que toutes autres, sont généralement exposées.

Ayant inévitablement à transporter la plus grande partie du matériel d'endroits éloignés et à le débarquer sur une grève découverte et sans défense, contre laquelle une forte vague clapoteuse bat constamment, la vie aussi bien que la propriété ont souvent couru de grands risques; mais bien qu'il se soit fait occasionnellement des pertes de matériel, elles n'ont été, dans aucun cas, assez considérables pour interrompre sérieusement les travaux.

A la pointe ouest d'Anticosti, les vaisseaux étaient obligés de mouiller à environ quatre milles de l'île, et ils ont eu souvent à louvoyer pendant quatre ou cinq jours, et dans un cas pendant neuf jours, avant de pouvoir être approchés par les bateaux venant de l'île. De la pierre propre seulement à la construction intérieure, du bois de chauffage et de l'eau douce, sont tout ce que cette partie de l'île fournit d'utile à ces chantiers.

Au Cap Rosier, les vaisseaux ancrèrent à environ deux milles du site des bâtisses, et on a éprouvé en tout temps beaucoup de difficultés à y débarquer en conséquence de la houle constante du golfe. On n'a rien trouvé dans cette localité d'utile aux travaux, excepté le sable, l'eau douce et le combustible; on apportait la pierre du bassin de Gaspé, à environ vingt-trois milles de distance.

POINTE AMOUR.

Ici, on a trouvé de la pierre et de l'eau douce. On se procurait le sable à l'Anse au Loup, à une distance de trois à quatre milles; c'est à cet endroit que tous les matériaux étaient débarqués, et on les charroyait ensuite par un chemin à peine passable.

ISLE DE BELLE-ISLE.

On a également rencontré de grandes difficultés et beaucoup de dangers pour débarquer les matériaux sur cette île; mais le plus difficile a été de les rendre sur le site de la bâtisse, l'entrepreneur ayant été obligé d'ouvrir un chemin de près d'un mille et demi de longueur, taillé en partie dans le granit, sur le côté abrupte de la montagne; cet ouvrage a nécessairement occupé les hommes pendant un temps considérable, et a empêché que les travaux de la bâtisse n'aient avancé aussi rapidement qu'ils l'auraient fait sous d'autres circonstances. Comme la position est élevée, le phare est de structure peu élevée, et en conséquence les principaux obstacles étant maintenant surmontés, il y a tout lieu de croire qu'il pourra être achevé aussi à bonne heure qu'aucun des autres.

Dans la vue de presser ces différents travaux, il a été pris des mesures durant l'été dernier pour faire hiverner vingt-deux hommes à chaque place; ce qui, croit-on, aura eu l'effet de faire continuer les ouvrages de quatre à six semaines plus tard dans l'automne et les fera recommencer bien plus à bonne heure au printemps prochain.

Cet arrangement, cependant, joint aux délais occasionnés par les débarquements, par les temps pluvieux et contraires (auxquels le détroit et le golfe sont sujets,) par l'approvisionnement des hommes, par la recherche et le transport du combustible, et par beaucoup d'autres exigences, ont porté les dépenses du travail à un prix qui excède de beaucoup le coût de toute quantité sem-

blable d'ouvrage fait jusqu'ici sous le gouvernement. Néanmoins, le tout a été arrangé et conduit d'une manière satisfaisante.

Relativement à ce sujet, il sera à propos de porter l'attention sur certains autres points et endroits dangereux dans le détroit, le golfe et le fleuve, où l'érection de phares contribuerait grandement à la sûreté de la navigation. Les chambres de commerce de Montréal et de Québec, les navigateurs et autres intéressés, ont souvent attiré l'attention sur ces divers points qui sont :

- 1.—L'Isle aux Oiseaux, dans le golfe.
- 2.—Le Cap Ray, côte de Terre-neuve.
- 3.—La Pointe Riche, do.
- 4.—Le Cap Normand, près de l'extrémité Est du Déroit, côte de Terre-neuve.
- 5.—L'Isle Boisée, à l'extrémité ouest du détroit de Belle-Isle.
- 6.—Le Cap Chat.
- 7.—Les Battures de Manicouagan.
- 8.—L'Isle du Pot-à-l'Eau-de-Vie.
- 9.—La Grosse Isle de Kamouraska.
- 10.—L'extrémité sud de l'Isle aux Grues.
- 11.—La Pointe St. Laurent, vis-à-vis Beaumont.

Les plus importants de ces points sont :

L'Isle aux Oiseaux, le Cap Ray et le Cap Chat.

REMORQUEURS EN BAS DE QUÉBEC.

Conformément à un ordre en conseil du vingt-six février 1854, un contrat a été passé avec M. F. Baby pour l'établissement d'une ligne de remorqueurs à vapeur en bas de Québec.

Par ce contrat, M. Baby s'est obligé d'établir et de maintenir, durant l'espace de sept ans, une ligne de remorqueurs entre Québec et le Bic, pour remorquer et aider les vaisseaux, et dans le but de les secourir quand il en recevrait l'ordre ; ainsi que pour toutes autres fins que les commissaires des travaux publics jugeront à propos.

Deux forts et puissants bateaux, de pas moins de 250 de chevaux chaque, devaient être bâtis par l'entrepreneur pour ce service ; mais en attendant qu'il les ait bâtis ou qu'il se les soit procurés, "la ligne devait être établie au moyen des vapeurs *Admiral* et *Advance*, avec l'assistance du *Doris* au besoin," ces vaisseaux étant alors à la disposition de M. Baby. Le contrat fixait aussi le maximum des droits de remorquage. Le bonus à payer pour l'exécution des devoirs devait être de £7965 par année. Telles étaient les conditions du contrat.

Le service, tel que stipulé en vertu des dispositions ci-dessus, a été fait pour l'année 1854.

À la clôture des opérations de la saison, nombre de remontrances ont été faites au gouvernement par la chambre de commerce de Québec et par d'autres parties intéressées à l'établissement d'une ligne de remorqueurs, que des vaisseaux ordinaires en bois, avec des roues à pales, tels que ceux pourvus par le contrat, n'étaient point propres à un tel service, mais que, considérant la grande quantité de glaces qu'ils ont à rencontrer au commencement et à la fin des saisons, il semblait que de forts steamers à hélices bâtis en fer devraient être employés de préférence comme les mieux adaptés à cette navigation.

En conséquence de ces remontrances, on a écrit à l'entrepreneur pour lui demander de différer la construction des vaisseaux spécifiés dans son contrat, jusqu'à ce qu'on en fut venu à une conclusion ; on le pria aussi de transmettre au gouvernement les conditions auxquelles il mettrait sur la ligne trois steamers à hélices en fer, d'un pouvoir beaucoup plus grand, au lieu des deux

vaisseaux en bois, avec des roues à pales, tel qu'il s'était engagé par son contrat, pour faire le service jusqu'à l'île d'Anticosti au lieu du Bic.

Après quelques négociations avec l'entrepreneur, l'affaire fut renvoyée au conseil, et en vertu d'un ordre du 26 février 1855, le premier contrat fut amendé, et un autre fut passé, dont copie est ci-annexée.—(Voir appendice.)

Par les dispositions de ce contrat, l'entrepreneur s'oblige de faire construire, sans perdre de temps, deux steamers à hélices en fer, de première classe, de pas moins de 300 chevaux chaque, et de les mettre sur la ligne qui s'étend jusqu'à Anticosti. La durée du contrat est de six ans au lieu de sept; et, en considération de l'augmentation des dépenses et des risques à courir en étendant la ligne si loin au-delà du point premièrement stipulé, aussi bien que du coût augmenté des vaisseaux de la classe qu'il est requis spécialement de fournir pour le service, le montant de son bonus annuel est établie à £11,300. Le maximum des droits de remorque est fixé par le contrat, et l'entrepreneur est tenu de fournir un ou plusieurs vaisseaux additionnels, s'il en est requis.

STEAMERS OCÉANIQUES.

En vertu d'un ordre en conseil, un contrat a été donné par ce département, le 28 septembre dernier, à M. Hugh Allan, de Montréal, pour l'établissement et l'entretien d'une ligne de communication à vapeur entre le fleuve St. Laurent et Liverpool, pendant l'été, et entre Portland et Liverpool durant les mois d'hiver; copie de ce contrat est ci-annexée. (Voir appendice.)

Le sujet de ce contrat avait été plus d'une fois discuté en parlement durant a dernière session, et les conditions en ont été faites autant que possible en conormité des intentions généralement exprimées alors.

Par ces conditions, M. Allan s'oblige de maintenir une ligne de steamers pour faire route entre les ports de Liverpool et de Québec ou Montréal, une fois tous les 14 jours, durant la saison de la navigation du fleuve St. Laurent, et entre les ports de Liverpool et de Portland une fois par mois durant l'hiver. Les steamers ne doivent pas être de moins de 1,750 tonneaux et de la force de 350 chevaux; et un nombre suffisant de ces vaisseaux doit être, en tout temps, à la disposition de l'entrepreneur pour assurer l'exécution d'un nombre des voyages qui ne doivent pas être de moins de 14 au St. Laurent et 5 à Portland, par année, excepté au cas d'un printemps bien tardif ou de quelque autre cause inévitable de retard, auquel cas il ne sera exigé que 13 voyages au St. Laurent; mais il ne devra y avoir, sous aucune circonstance, moins de 19 voyages par année. Par "voyage" on entend le passage d'aller et revenir. Le service régulier de la ligne doit commencer en avril prochain; le contrat est fait pour cinq ans, et la subvention annuelle à payer est de £24,000 sterling. Le gouvernement a le pouvoir de faire amender le contrat en tout temps si les termes et conditions n'en sont pas remplis fidèlement, et l'entrepreneur peut s'en démettre au trente et un de chaque mois de décembre de sa durée, en donnant six mois d'avis de son intention de ce faire.

Le désappointement causé par l'insuccès aussi signalé, de MM. McKean, McLarty et Cie., dans le contrat qu'ils avaient passé avec ce département pour l'établissement et l'entretien de cette importante ligne de communication, va rendre doublement impérieuse l'exécution stricte de toutes les stipulations et conditions du présent contrat. Mais, à en juger par l'activité que l'entrepreneur a montrée jusqu'ici, les soussignés n'ont aucune raison de craindre qu'il s'élève aucune difficulté sous ce rapport.

L'attention du gouvernement a été dernièrement attirée sur l'établissement d'une ligne télégraphique de Québec à la baie Forteau. C'est un sujet qu'il paraît

très à propos d'introduire ici, comme se rattachant à l'érection des phares, à l'établissement de la ligne de remorqueurs entre le détroit de Belle-Isle et Québec et à celui de la ligne à vapeur entre Liverpool et le St. Laurent, (sujets mentionnés plus haut.) Le moyen de communiquer par télégraphe du détroit de Belle-Isle serait de la plus haute importance et assurerait tous les avantages attendus des diverses améliorations qu'on avait en vue quand elles furent entreprises.

Dans le cas où un navire se trouverait en détresse ou qu'il aurait besoin de se faire remorquer, le maître en charge du remorqueur pourrait, en très peu de temps, en être averti et voler immédiatement à son secours et à son assistance; et on ne doit pas douter que par là on prévient une grande perte de vie et de propriété tous les ans.

La chambre de commerce de Montréal, dans son mémoire sur ce sujet, émet des arguments bien forts en faveur de l'établissement de cette ligne de télégraphe; parmi les principaux sont ceux-ci :

Premièrement.—Que l'importance et l'augmentation toujours croissante du commerce, entre les continents d'Europe et d'Amérique, donnera une valeur permanente à tout ce qu'on fera pour faciliter la transmission des nouvelles entre eux.

Deuxièmement.—Que la province du Canada dépend à présent des Etats-Unis, pour sa correspondance étrangère d'outre-mer qui lui vient par les steamers de la ligne Cunard et autres; mais, avec une ligne de Québec à la baie Forteau, 705 milles en bas de Québec, on sera à un point qui n'est éloigné de Liverpool que de 1008 milles, contre une distance de 2466 milles de ce port à Halifax. Par ce moyen, on recevrait en été nos nouvelles de 48 à 60 heures plutôt que par toute autre ligne existante ou possible.

Il ne peut y avoir de doute que si cette ligne se faisait jusqu'à la baie Forteau, le gouvernement de Terre-Neuve prendrait des arrangements pour la faire continuer jusqu'à St. Jean, où les steamers de Portland, en allant ou revenant, toucheraient, et les nouvelles nous seraient transmises immédiatement; de cette manière, cette grande ligne canadienne serait la première à distribuer en Amérique les nouvelles d'Angleterre et de l'Europe continentale, et serait celle qui transmettrait les plus récentes d'Amérique.

A partir du Saguenay, au nord, là où les habitations cessent, il y a une suite de postes de la Baie d'Hudson et d'établissements de moulins, où l'on pourrait faire parvenir des fils de communication, aussi bien qu'à chacun des phares, au moyen desquels les nouvelles locales et tous messages, comme ceux qui deviendraient nécessaires en cas de naufrage ou de détresse, ou quand un vaisseau aurait besoin de se faire touer, etc., etc., pourraient être transmis avec facilité.

Les soussignés sont d'opinion que le sujet est de la plus haute importance; et c'est leur avis qu'il n'y aurait aucune difficulté à prendre des arrangements avec quelque compagnie de télégraphe pour l'établissement et l'entretien d'une pareille ligne, à des conditions qui lui conviendraient ainsi qu'au public.

RAPIDES DU ST. LAURENT.

L'amélioration de ces parties des rapides qui présentent des obstacles à la descente des vaisseaux chargés autant que la profondeur des canaux peut le permettre, a été depuis longtemps regardée comme un objet de grande importance, et en conséquence, souvent portée à l'attention du gouvernement. Tout le monde convient qu'en enlevant les roches et les cailloux qui causent ces obstacles, on augmenterait de beaucoup les facilités de transport et on en diminuerait considérablement le coût; mais il existe différentes opinions quant à la possibilité

d'effectuer cette amélioration, quant à ce qu'elle coûterait, quant au degré et jusqu'où il serait possible de le faire.

Dans le rapport annuel de ce département pour 1850, on avait mentionné le sujet, et il y était dit que les commissaires des travaux publics d'alors étaient d'opinion que, comme la somme de £15,000, qui avait été proposée pour cette amélioration, n'était pas suffisante pour faire l'ouvrage, ils n'étaient pas disposés à recommander aucun octroi avant de plus amples considérations et avant d'avoir constaté d'une manière satisfaisante le montant probable des dépenses.

Dans le rapport annuel suivant, celui de 1851, les commissaires disaient qu'ils avaient fait commencer les examens et visites nécessaires; et que, quoiqu'ils ne fussent pas encore terminés, ils étaient assez avancés pour permettre à l'ingénieur du département pour le temps d'alors de faire un rapport *ad interim*, et de fournir un état approximatif dans lequel il était calculé que pour la somme de £30,000 on aurait un chenal sûr et facile pour des vaisseaux qui tireraient 10 pieds d'eau.

Dans le rapport annuel pour 1853 et 1854, il fut encore fait mention de l'inopportunité d'entreprendre un ouvrage d'une nature aussi difficile et périlleuse sans être un peu certain de l'accomplir, avec à peu près la somme appropriée; et, comme moyen de parvenir à déterminer ce point, l'ouvrage fut annoncé et des soumissions demandées. Une seule soumission fut reçue, celle de MM. Maillfert et Raasloff, qui s'étaient acquis une certaine célébrité par le succès qui avait couronné leurs opérations dans l'amélioration de l'un des chenaux du port de New-York. Cette soumission était d'un caractère bien particulier et conditionnel. Ces messieurs offraient "d'ouvrir et de définir permanemment un chenal navigable dans les rapides, depuis Prescott jusqu'à Montréal; le chenal aurait 200 pieds de largeur, et une profondeur suffisante pour y admettre des vaisseaux de dix pieds de tirant d'eau." Mais dans la partie suivante de ce document ils disaient: "Nous n'avons point de renseignements pour baser une estimation de cet ouvrage," et ils proposaient différents arrangements et conditions.

Sous ces circonstances, il aurait été évidemment imprudent d'accepter une telle soumission et de la mettre à exécution; mais les commissaires convinrent avec ces messieurs d'un arrangement pour faire la visite la plus minutieuse des rapides dans le but de s'assurer réellement où étaient les obstacles,—de leur importance—du montant à enlever et du coût probable; et aussi pour essayer par l'explosion de 50 fortes charges sous-marines de 125 lbs. de poudre chaque, l'applicabilité de leur système d'opération à l'ouvrage en question, ce dont les commissaires doutaient fortement. Pour défrayer les dépenses de cette visite et de ces expériences, on avait approprié la somme de £6,200.

Le résultat de cette inspection ne fut reçu qu'après que le rapport fut mis devant le parlement. En peu de mots, il se résumait à ceci:—

Pour avoir un chenal de la dimension déjà mentionnée, il fallait une dépense:

1. Aux rapides des Galops.....	£11,232	Os. Od.
2. Dans le chenal nord du Long Sault.....	17,198	0 0
3. Aux rapides du Côteau, (du lac St. François à la Pointe au Diable).....	49,365	0 0
4. Au rapide des Cèdres, (de la Pointe au Diable à la Pointe au Moulin).....	12,500	0 0
5. Au rapide des Cascades, (de la Pointe au Moulin au lac St. Louis,).....	98,715	0 0

Total.....£180,000 0 0

La nature de l'ouvrage est représentée à divers endroits du rapport de MM. Maillfert et Raasloff, comme "dangereuse et difficile, et assujettie à des inter-

“ ructions par la navigation.” Ils disent encore, à ce sujet—“ l’ouvrage est praticable, mais il offrira des difficultés et du danger en conséquence de l’extrême rapidité du courant et de la turbulence de l’eau ; ”—“ il s’y rencontrera beaucoup de difficultés à cause de la vitesse du courant qui est de plus de 14 pieds à la seconde et les eaux sont très impétueuses ; ”—“ Il sera assujéti à de fréquentes interruptions par le passage des vaisseaux et, il est à craindre, à de nombreux accidents par la collision des radeaux, etc. ; ”—Il est regardé comme praticable, mais il offrira beaucoup de difficultés et de dangers, en conséquence de la violence du courant, de la hauteur des bouillonnements des vagues et de la proximité de la chute aux Bouleaux.”

Les vaisseaux de 8 pieds de tirant d’eau peuvent maintenant descendre dans plusieurs des rapides pour l’amélioration desquels des sommes sont fixées par le tableau ci-dessus donné. Le plus grand obstacle pour les vaisseaux de ce tirant d’eau paraît être dans le rapide des Cascades, depuis la Pointe au Moulin jusqu’au lac St. Louis ; et c’est cette partie que les soussignés considèrent qu’il serait le plus sage de commencer actuellement.

Le chenal que suivent les vaisseaux et radeaux en descendant est en grande partie du côté nord du fleuve. Il est très tortueux et obstrué de plusieurs récifs de roc solide. A part ce chenal, il y en a encore un au milieu et un au sud ; celui du milieu, à tout prendre en considération, est décidément celui qu’il faudrait préférer pour l’amélioration de cette partie du fleuve. Une fois terminé, il serait beaucoup plus droit qu’aucun des deux autres, il est facile d’entrée, le courant y descendrait tout droit, et non en travers comme il fait en plusieurs endroits du chenal actuellement suivi ; et comme il ne suit pas la route de la navigation, l’ouvrage pourrait se poursuivre sans être interrompu par le passage des vaisseaux.

Les soussignés n’appréhendent point de difficultés sérieuses à améliorer ce chenal ; et une fois qu’il sera fait, et avec quelque peu de dépenses de plus, on obtiendra aussitôt une augmentation de tirant d’eau de deux pieds de plus d’un bout du rapide à l’autre. A présent, des vaisseaux de plus de six pieds ne peuvent le descendre.

A l’égard de l’enlèvement du roc solide et des cailloux dans les eaux les moins profondes du chenal projeté (en quelques endroits elles n’ont pas plus de cinq pieds de hauteur) les soussignés sont d’avis qu’il serait futile de l’entreprendre au moyen de charges sous-marines de poudre contenue dans des boîtes de fer-blanc et placées sur le roc. C’est une méthode dont on ne peut douter du succès là où il y a une grande profondeur d’eau dont le poids charge l’appareil, tel que c’était le cas pour messieurs Maillefert et Raasloff à Hellgate, (Port de New-York) ; mais, sans entrer dans le calcul de la pesanteur d’eau qu’il faudrait avoir sur la poudre pour lui faire fendre le roc, ou crever le fonds, quand il est composé de cailloux couverts d’une glaise dure, les soussignés sont convaincus de la justesse de leur vue par le peu de résultats qu’ont eus plusieurs des charges qu’on a fait sauter sous la direction de messieurs Maillefert et Raasloff, dans le dessein de déplacer quelques pierres et cailloux qui obstruaient un chenal temporaire, au canal de jonction.

Les soussignés sont d’avis que l’ouverture du chenal mentionné peut se faire en sûreté et avec succès en calant à la tête de la percée qu’il faudra faire, disons à 13 pieds d’eau, une caisse bien forte et bien solide, à laquelle on ajouterait au pilier en aile de chaque côté. Par ce moyen on éviterait le courant pour travailler. On pourrait placer sur cette caisse un engin à vapeur portatif, avec toutes les machines, etc., nécessaires aux travaux ; à l’abri de ce pilier, on aurait une eau morte où les hommes, les radeaux, les berges, etc., pourraient être placés commodément. Le déplacement du roc, considère-t-on, pourrait alors s’effectuer par les moyens ordinaires du forage, de la mine, etc.

Les quais recommandés dans un rapport précédent pour servir à amarrer les vaisseaux en cas d’accident, de brume, ou de surprise par la nuit en descendant

les rapides, ont été mis sous contrat, et sont en voie de se faire aux places suivantes ; à la baie de Rousseau, trois milles en haut des Cèdres ; à la baie de Bocco Hay, trois milles en bas des Cèdres ; et un autre à environ un mille en haut des rapides de Lachine. Pareil besoin se fait aussi vivement sentir à la tête des rapides du Côteau. Les quais dont on s'est servi jusqu'ici, en face du village du Côteau, sont en ruine—ils sont aussi propriété privée. La construction d'un quai convenable en cet endroit sera d'une grande commodité pour le commerce, soit pour y amener les vaisseaux, quand l'approche de la nuit leur rendrait dangereuse la descente des rapides, soit pour y prendre du bois de chauffage ou pour y échanger les malles.

En rapport avec les améliorations du fleuve St. Laurent dont il vient d'être parlé plus haut, il en est une autre qui paraît avoir assez d'importance aux yeux des soussignés pour devoir être mentionnée, dans la vue d'attirer l'attention de la législature sur les inconvénients sérieux qui en résultent ; c'est le moyen d'empêcher que les glaces ne s'accumulent tous les deux ou trois ans à la tête des rapides du Richelieu. Cette accumulation de glaces obstrue tellement le passage des eaux au printemps qu'elle les fait refouler et gonfler assez pour submerger pendant plus d'un mois une grande partie des terres basses mais cultivables des paroisses de Gentilly, Bécancour, St. Grégoire, Nicolet, la Baie du Fèbvre, St. François du Lac, Yamaska et Sorel, du côté sud du fleuve, et de celles de Berthier, St. Cuthbert, St. Barthélemi, Maskinongé, la Rivière-du-Loup, Yamachiche, la Pointe du Lac, la Banlieue et partie de la ville des Trois-Rivières, Batiscan et S'e. Anne de la Pérade, du côté nord.

Ce sujet est déjà venu devant le parlement, durant la session de mai 1853, et un comité spécial en a fait une investigation complète. La preuve faite devant ce comité et contenue dans son rapport qui a été imprimé par ordre de la chambre, paraît aux soussignés suffisante pour expliquer comment se fait cette digue, et les moyens suggérés pour y remédier, savoir, la construction de trois piliers, ou plus, placés à certains points, vers la tête des rapides, paraît avoir du bon sens et est propre à atteindre le but qu'on se propose.

Les dommages causés par l'eau, en submergeant ainsi cette vaste étendue de pays, sont des plus sérieux : nombre de clôtures et de ponts sont emportés ; quantité de bois de commerce et autres matériaux flottants, du sable et des pierres y sont déposés, au grand dommage des prairies et autres terres ; les maisons, les granges et autres bâtiments y sont souvent détruits ; la culture des champs submergés est retardée pour un temps considérable, et souvent entièrement ; le transport des malles est arrêté, etc. La navigation du fleuve est retardée de 8 à 15 jours par cette accumulation de glaces ; le transport des produits entre les sections Est et Ouest de la province est suspendu, les vaisseaux d'outre-mer consignés pour Montréal et arrivés de bonne heure à Québec, y sont retenus pendant plusieurs jours.

La construction des piliers que l'on demande pour empêcher la glace de s'amasser et de causer d'aussi grands dommages, coûterait environ £1,500 ; il semble aux soussignés qu'une telle dépense, fut-elle faite par essai, serait encore justifiée par l'immensité des avantages qu'on espère en retirer, et il est prouvé à leur satisfaction, par les témoignages produits devant le comité, que ces piliers, bien loin de nuire à la navigation, la rendraient de beaucoup plus facile, pour les vaisseaux et les trains de bois qui passent en cet endroit du fleuve.

CANAL DU ST. LAURENT ET DU CHAMPLAIN:

Chaque année qui se succède démontre de plus en plus clairement l'absolue nécessité de relier par ce chaînon l'immense étendue de navigation intérieure de cette province et des Etats-Unis.

La haute importance qu'on y attache, comme moyen de promouvoir le commerce de transport des produits du Haut-Canada, par le St. Laurent, et les canaux canadiens,—de nous assurer les chances de lutter avec succès, pour le transport d'une bonne partie des produits de l'ouest, soit vers la mer, soit pour l'approvisionnement des états de l'est,—d'engager les vaisseaux américains à se diriger vers les ports de l'Atlantique par les eaux du Canada—de procurer à notre grand commerce de bois tous les avantages de transport vers les grands marchés de Troy, Albany, New-York, etc.—et comme moyen de développer d'autres avantages précieux, a été si souvent et si amplement représentée à la législature, (*voir* les rapports de ce département en 1847, par les hon. W. B. Robinson et C. E. Casgrain, commissaires; en 1848, par les hon. W. H. Merritt et Jos. Bourret, commissaires; en 1851, par les hon. John Young et H. H. Killaly, commissaires, et en 1854, par les hon. Jean Chabot et H. H. Killaly, commissaires;) que les soussignés ne croient devoir ajouter rien de plus sur les nombreux avantages qui devront résulter pour la province de cette grande entreprise. Ce sujet a été traité avec habileté par l'hon. John Young, dans un pamphlet qu'il a publié dernièrement et qui vaut bien la peine d'être lu.

Lorsque le dernier rapport des commissaires des travaux publics a été mis devant la législature, M. Jervis, ingénieur de haute renommée dans les Etats-Unis, était à faire un relevé général de la ligne du canal en question, sous la direction de ce département, et le rapport si bien soigné de ce monsieur fut publié peu de temps après, et mis devant la législature avant la fin de la session.

L'importance, la grandeur et le coût de cette entreprise, et la grande différence d'opinion qui existe entre les hommes de la profession quant à la ligne et aux dimensions les plus convenables à adopter, aussi bien que la sage politique de pourvoir, tout en faisant la grande dépense qu'entraîne le projet, aux besoins et aux intérêts de la section de la province en bas de Montréal, qui commence maintenant à se développer, autant qu'à ceux de la section supérieure, (ce que M. Jervis ne paraît pas avoir apprécié suffisamment pour en venir à sa conclusion, et s'être arrêté à la ligne qu'il recommande,) tout tendait à faire sentir fortement aux sous-signés la nécessité de recueillir les meilleures opinions et autant de renseignements que possible sur chaque point qui y s'y rattache, avant de se hasarder à recommander une décision finale sur les deux points principaux, savoir, sur la ligne et les dimensions à adopter.

Peu de temps après la réception du rapport de M. Jervis, la présence en cette province du capitaine W. H. Swift, (ingénieur civil de distinction, qui avait été pendant plusieurs années ingénieur de l'état du Massachusetts,) vint fournir l'occasion de recueillir d'autres informations d'une grande valeur sur le sujet; comme il avait été mentionné que d'autres routes, à quelques-unes desquelles le rapport de M. Jervis faisait allusion mais que ce monsieur n'avait pas examinées, offraient de plus grands avantages que celle qui était recommandée, un parti d'exploration fut mis sur pied en charge immédiate de M. Gamble, ingénieur d'assez de pratique et d'expérience pour faire, non seulement le relevé de ces différentes lignes, mais encore pour prendre en différentes places et transversalement le niveau de toute la contrée depuis les lacs St. François et St. Louis, jusqu'au lac Champlain, afin qu'après l'exploration et le nivellement les plus soignés, la question de route fut enfin arrêtée d'une manière satisfaisante.

Les rapports de ces deux messieurs sont annexés.

En consultant le rapport de M. Swift, on trouvera qu'il diffère d'avec M. Jervis, sur le choix de la ligne que ce monsieur a recommandée, et qu'on

nomme "ligne de Beauharnois." Elle part de la rivière Richelieu, près des casernes de St. Jean, à une élévation de $37\frac{1}{2}$ pieds, et s'étend presque en ligne directe vers Caughnawaga, jusqu'à environ 4 milles de ce village, où elle tourne vers le sud, et va tomber sur le canal Beauharnois, en haut de la 6^{ème} écluse, à $2\frac{1}{2}$ milles de l'entrée inférieure de ce canal par lequel on propose de l'alimenter. On y ferait aussi une branche, (à partir du détour qu'il fait pour rejoindre le canal de Beauharnois jusqu'au lac St. Louis, près de Caughnawaga; cette branche descendrait au lac au moyen de cinq écluses.

Sous les autres rapports; M. Swift est d'accord avec M. Jervis, et il confirme pleinement la parfaite praticabilité de l'ouvrage et son importance pour la province.

En examinant le rapport de M. Gamble, on y trouvera que le temps qu'il a passé avec son parti à faire l'examen et l'exploration du pays par où l'on voulait faire passer les différentes routes mentionnées, n'a pas été perdu. Le résultat de ses relevés et de ses calculs l'engageant, lui aussi, à recommander l'adoption de la route que M. Swift regarde, dans son opinion, comme la meilleure et la plus avantageuse à suivre. Cette ligne est presque la même (avec quelques changements pour le mieux) que celle primitivement choisie par M. Mills. Elle part de niveau, avec la rivière Richelieu, à St. Jean, suit la ligne du canal de Chambly l'espace de $9\frac{1}{2}$ milles, et tourne alors du côté de Caughnawaga, où au moyen de deux écluses elle descend au lac St. Louis au même point que la branche projetée de M. Jervis.

Ces trois rapports, qui contiennent des statistiques d'une immense valeur et une quantité de tableaux ingénieux et importants, méritent la plus sérieuse considération; et c'est après en avoir bien patiemment et bien mûrement considéré et pesé les données et les motifs, que les soussignés se prononcent en faveur de la ligne qui suit le canal de Chambly et qui de là traverse au lac St. Louis, comme devant réunir et procurer à un plus haut degré tous les avantages en vue dans cette amélioration.

Après avoir confronté avec attention les avantages respectifs des différentes routes,—au nombre de six ou sept,—et les arguments des ingénieurs et leur appui, les soussignés sont décidément portés à conclure que le seul contraste ou comparaison possible et soutenable reste entre la "ligne de Beauharnois" ayant pour source d'alimentation le canal Beauharnois, avec sa branche de Caughnawaga; recommandée par M. Jervis, et la ligne de Caughnawaga, alimentée par le lac Champlain, donnée comme la meilleure par MM. Mills, Swift et Gamble.

Pour être plus court, en parlant de ces deux routes à l'avenir, la première s'appellera "La ligne de Mills," et l'autre "La ligne de Jervis."

Prenant, comme commun à ces deux lignes, le point de départ de la ligne de Jervis sur le canal de Beauharnois et son point de contact sur le Richelieu la comparaison se fera comme ceci :

Ligne de Mills: $2\frac{50}{100}$ milles de navigation du canal, jusqu'au bout du canal de Beauharnois; 14 milles de navigation de lac, jusqu'à Caughnawaga: $34\frac{40}{100}$ de navigation de canal, jusqu'à St. Jean; ou, $36\frac{90}{100}$ milles de navigation de canal, 14 milles de navigation de lac, et un total de 87 pieds et 6 pouces d'élévation ou de descente, en huit écluses, sans compter une écluse de garde. Coût, \$3,706,232, ou £926,558.

Ligne de Jervis; $16\frac{12}{100}$ milles de navigation de canal, jusqu'à la jonction de la branche de Caughnawaga; $21\frac{41}{100}$ milles de navigation de canal, jusqu'à St. Jean; ou, un total de $37\frac{50}{100}$ milles de navigation de canal, et $37\frac{1}{2}$ pieds d'élévation ou de descente en 3 écluses. Coût, \$3,369,400, ou £842,350.

Il faut remarquer cependant que cette comparaison n'est juste et ne s'applique qu'au cas des vaisseaux qui vont vers l'ouest, car ceux qui en viendraient suivraient avec bien plus d'avantage la route du fleuve, du moment que les rapides seront améliorés. Les vaisseaux de Montréal,

de l'Ottawois, etc., qui se réuniraient dans le lac St. Louis auraient à franchir les 14 milles de navigation de lac, monter les 62 pieds et 6 pouces des écluses de Beauharnois, et descendre les 37 pieds et 6 pouces de celles du Richelieu. Pour ce commerce de Montréal et de l'Ottawois, la comparaison serait :

Ligne de Mills.

Navigation de lac.....	3 milles.
Navigation de canal.....	34 ⁴ / ₁₀₀ milles.
Par écluses.....	25 pieds.

Ligne de Jervis.

Navigation de lac.....	14 milles.
Navigation de canal.....	37 ⁶ / ₁₀₀ milles.
Par écluses.....	100 pieds.

En conséquence, le commerce important de l'Ottawois et de Montréal exigeait que la branche de la ligne de M. Jervis continuât jusqu'à Caughnawaga.

On peut donc comparer, en autant que le commerce de l'Ouest et celui de Montréal et de l'Ottawois sont concernés, le coût de ces deux routes, comme suit :

Ligne de Jervis, coût comme ci-dessus.....	\$3,369,400	£842,350
Ajoutez pour la branche jusqu'à Caughnawaga, pour rencontrer les besoins du territoire de l'Ottawois, et pour attirer tout le commerce par le lac St. Louis, soit de Montréal ou d'ailleurs, suivant estimation de M. Jervis.....	\$898,400	£224,600
Ajoutez, pour le coût du surcroît d'eau qu'il faudra pour alimenter trois jeux d'écluses descendantes, au lieu d'une comme en premier lieu.....	280,000	70,000
	<u>\$4,547,800</u>	<u>£1,136,950</u>

Ainsi, le coût réel de la ligne de Jervis, pour la rendre avantageuse au commerce, non seulement de l'Ouest mais de l'Ottawois, Montréal, etc., serait de.....

	\$4,547,800	£1,136,950
--	-------------	------------

Coût de la ligne de Mills, sur le même principe. 926,558

En faveur de la ligne de Mills..... £210,402

D'ailleurs, prenons en considération l'immense commerce de bois qui se dirige vers les marchés des Etats-Unis, d'en bas de Montréal, de la vallée du St. Maurice et de ses tributaires, etc., etc., et comparons :

La ligne de M. Jervis avec sa branche, laisse toute la navigation du Richelieu et du canal de Chambly dans son présent état de ruine, forçant par là le vaisseau chargé de bois du St. Maurice, etc., à monter le fleuve à l'encontre du courant jusqu'à Montréal, à passer le canal de La Chine, et de là à St. Jean ; lui imposant ainsi la dépense et le délai de 33 milles de navigation de canal et de 145 pieds d'écluse, avec un surplus de navigation de rivière, en le comparant avec la route du Richelieu qui n'a que 12 milles de canal et 78 pieds d'écluse.

Il est donc évident que, soit avec la ligne de Mills, soit avec celle de Jervis, il faut pourvoir à faciliter le commerce d'en bas de Montréal.

Les frais de cela par l'une ou l'autre des deux routes seraient respectivement comme suit :

Ligne de Mills comme ci-dessus, coût... ..	\$3,706,232	£926,528
Mais cette somme comprend le coût de l'élargissement de 9½ milles du canal de Chambly qui serait commun au commerce de l'Est et de l'Ouest, ne laissant que 2½ milles, du canal de Chambly et de navigation du Richelieu à améliorer, coût.....	776,080	194,000
Coût total des améliorations de toutes les lignes de commerce par la ligne de Mills.....	\$4,482,312	£1,120,578
Ligne de Jervis, pour les mêmes facilités, coût comme ci-dessus.....	\$4,547,800	£1,836,950
Estimation de M. Jervis pour l'élargissement du canal de Chambly et de St. Ours, comme pour la ligne de Mills ci-dessus.....	\$2,016,080	£504,020
	\$6,563,880	£1,640,970
En résumé, pour obtenir une communication avec le lac Champlain pour tous les commerces qui peuvent en avoir besoin, il en coûtera		
Par la ligne de Mills.....	\$4,482,312	£1,120,578
Par la ligne de Jervis.....	6,563,880	1,640,978
	\$2,081,568	£520,400

La comparaison du coût des deux lignes, faite comme ci-dessus, est basée sur l'estimation faite par M. Jervis pour sa ligne de Beauharnois et sa branche, et sur l'estimation approximative qu'il a faite du coût de la ligne de M. Mills. Mais d'après l'estimation *bonâ fide* faite par M. Gamble, sur les lieux et sur des mesurages détaillés, la comparaison sera encore plus favorable à la ligne de M. Mills, en autant qu'il appert que cette ligne, avec l'amélioration de la navigation du Richelieu et du canal de Chambly, peut se faire sur la même échelle que la ligne de Beauharnois de M. Jervis, avec sa branche de Caughnawaga et l'amélioration de la navigation du Richelieu et du canal de Chambly, pour la somme de £930,092, contre celle de £1,640,978 pour la ligne de Jervis; donnant une différence en faveur de la première de £710,886.

Mais même en admettant que le surcroît de dépense qu'il faudrait encourir pour l'adopter la ligne de M. Jervis ne serait que de £520,400, les soussignés sont persuadés, par les calculs serrés qu'ils trouvent dans le rapport de M. Gamble, qu'il ne serait point compensé pour aucune diminution de temps ou de frais dans le transport.

Le seul point qu'il reste à considérer, dans la décision des travaux de ce projet de communication, est celui des dimensions de l'ouvrage, et en ceci les soussignés ne concourent pas entièrement dans les conclusions de M. Jarvis. Cette question de dimensions se rapporte principalement à la hauteur d'eau sur les seuils, à la longueur et à la largeur des écluses, et à la profondeur et largeur du canal.

Par rapport à la hauteur d'eau sur le seuil des écluses, M. Jervis dit : " L'opinion la plus certaine que j'ai pu obtenir est qu'un tirant d'eau de 9 ou 9½ pieds est autant que l'on puisse adopter avec profit pour l'usage général, et que 10 pieds est la plus grande hauteur que l'on devrait adopter dans tous les cas; et seulement pour les ports de meilleure eau." Il ajoute plus loin, — " l'on peut dire que l'extension que prend le commerce des lacs conduira à l'amélioration des havres, au creusement des battures de la rivière St. Claire, et à augmenter de toute nécessité la hauteur d'eau de manière à admettre des vaisseaux d'un

“ plus fort tirant, et ainsi l'objection à une plus grande profondeur d'eau disparaîtra ;” et, “ d'après ce que je puis connaître des havres des lacs, je ne vois pas “ qu'on ait en vue d'y faire de grands changements dans leur profondeur d'eau.” Il recommande finalement la hauteur de 10 pieds d'eau sur les seuils. Les soussignés concourent pleinement dans cette conclusion, d'autant plus que le canal Welland et plusieurs autres canaux canadiens portent cette hauteur, qu'ils sont tous susceptibles d'être améliorés de manière à leur donner la même hauteur sans qu'il en coûte beaucoup, et que l'amélioration de la navigation du lac St. Clair est actuellement en voie de se faire.

M. Jarvis recommande que la hauteur d'eau du canal soit d'un pied de plus que celle des écluses. D'après l'expérience acquise dans la manœuvre et l'entretien de nos canaux dans cette section du pays, et par suite des dépôts considérables qui se font si rapidement au fond par le clapotage de l'eau sur les bords et en conséquence de la nature purement alumineuse du sol,—chose qu'on ne saurait empêcher entièrement même au moyen des meilleurs parements,—les soussignés croient devoir recommander que le fonds du canal, partout où il sera creusé dans la glaise, soit de deux pieds plus bas que les seuils d'écluse. Dans le roc, le tuf, etc., un pied plus bas que ce niveau suffira.

Quant à la largeur du canal, les soussignés pensent qu'une largeur de 50 pieds au fond, dans les tranchées difficiles, sera suffisante pour commencer ; car, en examinant le niveau et la coupe du profil, ils trouvent que, pour une bonne partie de la ligne, le double de cette largeur, ou plus même, peut lui être donnée sans surcroît de dépense, et qu'à l'avenir, quand le trafic le requerra, l'élargissement des portions étroites du canal pourra s'exécuter sans en gêner la navigation.

Sur la longueur des écluses, M. Jervis remarque :—“ Je crois que le transport “ le plus économique serait au moyen de *propellers* de 500 à 600 tonneaux ; ce qui “ nécessiterait une longueur d'écluse de 200 pieds, etc. *** Quant aux besoins ac- “ tuels de la navigation, je pense que des écluses de 200 pieds de longueur sur 36 “ pieds de largeur, avec une hauteur d'eau de 18 pieds, rendraient les *propellers* les “ vaisseaux propres à effectuer le transport le plus économique qu'il soit possible “ de faire ;” mais plus loin il ajoute :—“ Si l'on jugeait à propos de pourvoir à une “ plus grande longueur de vaisseau, disons de 30 pieds, on pourrait le faire pour “ quatre mille piastres par écluse, et cette augmentation de longueur pourrait se faire “ dans la suite lorsque la nécessité s'en ferait sentir.” Finalement il conclut ainsi : “ Et bien que j'aie des doutes sur cette nécessité, je dois avouer qu'en vue de toutes “ probabilités possibles, je suis disposé à recommander de donner de suite, comme “ la plus convenable, une longueur de deux cent trente (230) pieds aux écluses.”

Le calcul du coût de cette longueur additionnelle de trente pieds est correct si elle se fait en même temps que la construction des écluses ; mais il devra être au moins quatre fois plus élevé, sinon plus, si elle se fait “ dans la suite.” Il faudrait dans ce cas la faire en hiver, et l'on sait que la saison est loin d'être convenable aux ouvrages de maçonnerie et qu'elle occasionne beaucoup plus de dépenses dans ces travaux. Toute une paire de murs d'enclaves pour les portes, avec tous leurs contreforts, les jouillères (murs de côté), etc., auraient à être démolis et reconstruits. La plateforme de ces portes, avec le busé et autres lambourdes, auraient à être refaits. Il ne peut donc y avoir d'hésitation à adopter tout d'abord cette longueur au moins, qui, dans l'opinion des soussignés, sera de proportion à donner passage aux vaisseaux de deux cent trente pieds de longueur.

Quant à la largeur des écluses, M. Jervis entre dans la question de la description des vaisseaux qui devraient être construits sur la dimension des écluses de ce canal, et il est d'avis qu'ils devraient être de la classe des *propellers*, et il considère qu'une largeur de 36 pieds devrait répondre à leurs besoins. A propos des *steamers* à roues latérales, il dit que,—“ les écluses du canal Welland n'admettent poin

“ de *steamers* à roues latérales, et aussi ces vaisseaux n'ont-ils aucune occasion d'y
 “ pas cr. ”—Encore,—“ les *steamers* à roues latérales, comme vaisseaux à passa-
 “ ers, descendent le St. Laurent et retournent par une partie de canaux du St. Lau-
 “ rent. Ils n'exigent pas une aussi grande longueur d'écluse que les *propellers* de la
 “ plus forte classe qui naviguent sur les lacs supérieurs, mais les roues latérales
 “ requièrent plus de largeur d'écluse que les *propellers*. Est-il probable que le canal
 “ projeté du St. Laurent au lac Champlain aura besoin d'écluses de la même
 “ largeur qu'il en faut pour des *steamers* à roues latérales pour le transport des
 “ voyageurs ? Je ne le pense pas. Il est même douteux qu'ils puissent se maintenir
 “ entre Ogdenburg ou Prescott et Montréal, lorsque le chemin de fer, maintenant
 “ en voie de construction le long du St. Laurent, sera mis en opération.”

M. Jervis passe ensuite à des expériences qui ont été faites pour faire marcher
 des vaisseaux par hélices latérales, et dit :—“ Si les hélices latérales venaient à
 être adoptées pour un nombre considérable de vaisseaux, il faudrait donner plus
 de largeur aux écluses qu'il n'est nécessaire pour les hélices d'arrière.” Mais il
 est d'opinion qu'il n'y a pas de probabilité que ces hélices latérales prennent
 assez de vogue pour autoriser la dépense d'y pourvoir.

Sous toutes ces circonstances, les soussignés sont d'avis que la largeur des
 écluses ne devrait pas être de moins de 45 pieds, qui est la largeur des écluses
 actuelles des canaux du St. Laurent et de celle du terminus du canal Welland.

La différence du coût d'une écluse de 45 pieds de largeur et d'une de 36
 pieds, n'est comparativement qu'une bagatelle. Les frais de maçonnerie, de
 mécanisme, de surveillance, etc., sont les mêmes et communs aux deux ; et
 il n'y a à proprement dire d'extrà, que la plus grande largeur des portes et
 du fond.

En limitant la largeur des écluses à 36 pieds, on fermerait ce canal à un grand
 nombre de bateaux à vapeur qui naviguent maintenant sur tous les canaux du
 St. Laurent, et l'on pourrait dire que tous les capitaux mis dans ces vaisseaux
 seraient perdus, si, comme l'anticipe M. Jervis, ils doivent cesser de servir au trans-
 port des voyageurs sur le fleuve, après l'ouverture du chemin de fer, et qu'ils
 seront privés de l'usage du canal en question, parce que les écluses en seront
 d'une dizaine de pieds trop étroites pour leur donner un passage libre. M. Jervis
 ne fait aucune allusion aux vaisseaux voiliers ; cependant, les soussignés, tout
 en admettant la supériorité des *propellers* sous plusieurs rapports, croient que les
 vaisseaux à voiles continueront de composer une grande proportion des vais-
 seaux de transport engagés dans le trafic auquel cette navigation est destinée. Pour
 ces vaisseaux seuls, il est vrai, des écluses de 36 pieds de largeur sont plus que suffi-
 santes ; mais, comme dans les opérations du canal Welland, on trouvera que
 c'est un grand avantage que de pouvoir expédier, par une écluse de 45 pieds,
 d'une seule éclusée, deux goëlettes presque de première classe, et souvent trois
 de celles d'une dimension ordinaire. Si toutes les autres écluses étaient de cette
 largeur, il n'y a pas de doute qu'on éviterait par là beaucoup de retardement, et
 que l'utilité du canal en serait considérablement augmentée. Cette classe de
 vaisseaux (les voiliers) arrivent ordinairement en flottes, selon le vent, et l'avant-
 tage d'en passer deux ou trois à la fois est incontestablement si grand, que, con-
 sidérant l'inopportunité de priver des bienfaits du canal ces vaisseaux qui naviguent
 actuellement sur les canaux du St. Laurent et la question indéterminée que le
 système à hélices latérales ne devienne assez en vogue pour exiger une plus
 grande largeur d'écluse, les soussignés sont décidément d'avis que cette largeur
 ne devrait pas être de moins de 45 pieds, surtout comme l'épargne à faire en
 adoptant la largeur de 36 pieds serait comparativement bien faible ; et ils
 pensent de plus que les estimations qui sont soumises devront couvrir les dé-
 penses qu'exigent des écluses de 45 pieds.

Les arguments qui précèdent, à propos de la dimension des écluses, sont
 avancées, comme on le verra, principalement dans le but de prouver que, sous

aucunes circonstances, les écluses du canal projeté ne doivent être d'une largeur moindre que celle des écluses actuelles des canaux du St. Laurent. Les soussignés, cependant, entretiennent beaucoup de doutes sur la prudence qu'il y aurait à limiter la largeur des écluses même à cette dimension. Il est évident que la tendance des améliorations en fait de navigation de lac et de canal est vers l'agrandissement. L'écluse construite dernièrement par le gouvernement des Etats-Unis, au Sault Ste. Marie, est de 75 pieds de largeur sur 350 de longueur. Il est vrai que le petit nombre d'écluses qu'il a fallu pour vaincre les difficultés de la navigation entre le lac Supérieur et le lac Huron etc., ne mettaient point en doute la convenance de ces dimensions pour une pareille position; et l'on pourrait dire que pour retirer tout l'avantage possible d'écluses de même dimension sur le canal de Champlain, il faudrait nécessairement agrandir toutes les écluses du canal Welland et ceux du St. Laurent. On trouvera probablement peu de personnes, qui prétendront qu'un tel agrandissement ne se fera pas un jour; mais en vue de cela, il semble aux soussignés que l'adoption des dimensions du *maximum* pour les deux écluses d'élévation et de l'écluse de garde du canal Champlain, mérite d'être bien considérée avant qu'on se décide ultérieurement en faveur d'écluses de moindres dimensions.

Le nombre de cédules et de tableaux ingénieux et de différentes espèces, ainsi que la quantité de précieuses statistiques sur les points sous considération, que l'on trouve dans les rapports de MM. Mills, Jervis, Swift et Gamble, tendent tous à démontrer l'importance pour le Canada de cette entreprise projetée, et ne laissent rien aux soussignés à ajouter sur le sujet.

COMMUNICATION ENTRE LE CANADA ET LE NOUVEAU-BRUNSWICK.

Toute l'attention possible a été donnée au choix de la meilleure ligne à suivre pour cette communication, vu qu'il s'était fortement prononcé différentes opinions en faveur de diverses routes, et l'on a fait faire plusieurs explorations et relevés, principalement à l'égard de leur terminus sur le fleuve St. Laurent. On s'est définitivement prononcé en faveur de la route de la Rivière du Loup, parce que l'on a cru qu'elle offrirait le plus d'avantages tant en considération de son terminus sur le St. Laurent, qu'à cause des facilités de sa construction. Partant du fleuve du St. Laurent, au village de la Rivière du Loup, elle suit en grande partie la ligne du chemin actuel du lac Témiscouata, et va de là au Dégelé, où elle tombe sur le bon chemin de la rive Ouest de la rivière Madawaska, qui va jusqu'à sa jonction avec la rivière St. Jean, et de là sur la rive Est de cette dernière jusqu'à la ligne provinciale.

En disant que l'on suit la direction générale du chemin actuel de Témiscouata, il faut entendre, cependant, qu'on s'en écarte en plusieurs endroits pour éviter des monticules et des savannes et pour l'améliorer en général.

L'état de ce chemin jusqu'ici a été tel que souvent il a été impossible d'y transporter la malle, même à cheval; et l'augmentation annuelle de la quantité de provisions qui se transportent par ce chemin, pour l'approvisionnement de cette section du pays et pour l'usage des personnes engagées dans le commerce de bois, a fait sentir la nécessité de l'améliorer pour l'avantage du commerce à une époque aussi rapprochée que possible. Un contrat a été conclu avec M. Baby pour les travaux de l'amélioration et du parachèvement de cette ligne de communication; et il n'y a pas à douter que, vu la capacité et l'énergie que ce monsieur a fait voir dans l'exécution des travaux qu'il a entrepris jusqu'à ce jour, le progrès en sera rapide et satisfaisant.

Les travaux ont été entrepris par M. Baby, sur l'estimation faite par M. J. T.

McDonald, ingénieur envoyé par ce département il y a déjà longtemps, pour tracer l'ouvrage et en évaluer le coût; et, à raison de l'augmentation dans le prix de la main-d'œuvre et des matériaux, entre le temps qui s'est écoulé depuis cette époque jusqu'au jour de la passation du contrat, les soussignés sont convaincus que les intérêts publics n'en ont pas souffert, tant sous le rapport de l'économie que sous le rapport du progrès prompt et satisfaisant des travaux.

STATION DE LA QUARANTAINE A LA GROSSE-ILE.

Durant l'année qui vient de s'écouler, beaucoup de réparations et améliorations ont été faites à cette station, et il y en a d'autres en voie de progrès, savoir :

Deux des bâtisses déplacées par la glace en 1854 ont été replacées, et deux puits, etc., etc., ont été creusés.

Un contrat a été passé pour la construction d'une lavanderie spacieuse, une maison des morts, et quatre autres bâtisses indispensables. Ces travaux sont assez avancés pour qu'il n'y ait pas de doute qu'ils seront terminés à l'ouverture de la navigation.

Vu la nature temporaire des diverses bâtisses comprises dans cet établissement et la hâte avec laquelle la plupart d'entre elles ont été construites, à des époques où l'épidémie régnait ou était redoutée, l'entretien pendant bien des années en a nécessité une dépense annuelle très forte.

BATISSES PUBLIQUES.

Palais de justice et prisons.

L'érection et les réparations des bâtisses de cette nature dans le Bas-Canada sont sous le contrôle du département des travaux publics. Les principales dépenses de ce genre, depuis la date du dernier rapport, ont été faites pour le nouveau palais de justice à Montréal. Un délai inattendu est survenu dans le progrès de ces travaux, mais aujourd'hui ils avancent assez rapidement pour pouvoir permettre au département de livrer l'édifice à l'officier compétent dans la première partie du mois de mai prochain ou avant.

Il n'y a eu que peu de dépenses de faites, durant l'année dernière, sur la prison de Montréal. Les travaux de la nouvelle aile ont été complétés sous la surveillance immédiate du geôlier, et en partie par le travail des détenus.

Les commissaires des travaux publics, pour le temps d'alors, ont fait des représentations répétées sur l'insuffisance de cette bâtisse dans tout ce qui est essentiel à une prison, tant sous le rapport des clôtures, de l'emploi et de la sûreté des prisonniers, des cours aérées, des ateliers, des chambres pour le jour, de la ventilation, que sous celui de la classification des prisonniers, etc., etc. Cet exposé s'applique à chacune des prisons qui se rattachent à ce département en autant qu'il peut être considéré comme ayant trait aux réparations faites sous son contrôle. De fait, quelques-unes d'entre elles sont une disgrâce pour un pays civilisé, et c'est avec beaucoup de répugnance que les commissaires se sont trouvés inévitablement les intermédiaires par lesquels il a été encouru de temps à autre, sur un certain nombre d'entre elles, des dépenses qui ne sont pas seulement tout-à-fait insuffisantes pour leur objet, mais qui sont faites sur des bâtisses qui ne sauraient être mises en bon ordre pour aucun prix. En conséquence, les déboursés pour ces bâtisses ont été limités au chiffre le plus bas possible.

Des plans pour une nouvelle prison dans la cité de Québec ont été demandés par avis public; et aussitôt qu'un de ces plans aura été adopté, et que le coût en sera constaté un estimé pour en couvrir les dépenses de construction sera soumis au parlement.

A l'arrivée périodique des vaisseaux du printemps et de l'été, un grand nombre de matelots, comme dans tous les autres ports, se rendent coupables de légères infractions à la paix, et s'exposent à être envoyés en prison pour quelque temps. Le nombre de ces détenus est très considérable à certaines époques; et comme la bâtisse n'est pas bien spacieuse, non seulement il en surgit de graves inconvénients, mais ces personnes se trouvent souvent, par la nécessité, emprisonnées avec d'anciens coupables ou avec de grands criminels.

Dans l'adoption de plans propres à cette prison, il est évident qu'on devrait prendre des mesures pour prévenir les inconvénients dont il a été parlé; et la nécessité d'un asile pour les jeunes délinquants—nécessité qui se fait sentir si vivement aujourd'hui,—ne devrait pas non plus être perdue de vue, afin que les plans soient faits de manière à ce qu'avec de l'économie et du jugement, ces deux institutions puissent être tout d'abord ou bien par la suite fondues en une seule.

Les travaux nécessaires pour l'assainissement ainsi que pour l'introduction de l'eau dans la prison actuelle et dans le palais de justice, tel que le shérif en avait fait la demande, ont été terminés durant l'année dernière; et la distribution de l'eau dans les différents appartements est en voie de progrès.

La prison de Sherbrooke toute entière, est dans un état de ruine et de décadence, ainsi que les murs qui l'entourent. Il en coûterait autant pour la réparer d'une manière convenable, si non plus, que si on en construisait une nouvelle. En conséquence, toute dépense autre que celle qui est purement nécessaire pour la conserver à son usage actuel ne serait pas judicieuse. Pour cette fin, les réparations suivantes sont indispensables :

Reposer et réparer une partie de la couverture en fer-blanc—faire des changements dans les latrines—abattre et reconstruire le mur de front qui est dans un état dangereux.

Les réparations suivantes sont indispensablement nécessaires à la cour de Sherbrooke :

Renouveler toutes les lambourdes, le plancher et les plinthes du soubassement, vu que tout est en ruine.

Enlever le fer-blanc du toit, reposer les parties qui peuvent servir, et faire soigneusement recouvrir les joints, afin que la charpente et le plafond ne soient pas endommagés par les eaux.

Replacer les marches d'entrée qui ont été déplacées par la gelée, et renouveler la plate-forme qui est pourrie.

Réparer les enduits aux endroits où ils sont endommagés par le coulage, et donner aux ouvrages en bois à l'extérieur deux couches de peinture.

Faire des clôtures à l'entour des bâtisses du palais de justice.

Au palais de justice de St. Hyacinthe, les murs extérieurs, les marches et la plate-forme jusqu'à l'entrée principale, la tête de la cheminée, ainsi que d'autres parties de la bâtisse sont dans un état de ruine. Si ce palais de justice n'est pas réparé de bonne heure au printemps, le coût des réparations sera bien plus considérable.

Le palais de justice à Aylmer a été complété depuis le dernier rapport.

BUREAUX DE POSTE.

On a trouvé nécessaire de faire des dépenses sur le bureau de poste de Toronto, dont la couverture s'est trouvée bien défectueuse.

Il a été fait des améliorations au bureau de poste de Montréal, sur la recommandation des autorités du bureau de poste.

Le bureau de poste d'Hamilton est presque complété, et sera bientôt ouvert aux affaires.

Des plans avaient été préparés pour un bureau de poste à Kingston, mais comme l'architecte l'avait réuni à la maison de douane projetée, et qu'il a été trouvé à propos que chaque bâtisse fût érigée indépendamment de l'autre, on est occupé à modifier les plans qui seront prêts sous peu de jours. Il sera probablement nécessaire que le montant approprié pour cet édifice soit augmenté; mais on ne saurait dire positivement jusqu'à quel chiffre avant que des estimés n'en aient été reçus.

L'érection du nouveau bureau de poste à Québec, n'a pas encore été commencée, vu la nature peu convenable du site choisi et la difficulté d'accès, etc., etc.

MAISONS DE DOUANE.

Dans le dernier rapport de ce département, il a été dit qu'un site était acheté pour une maison de douane, moyennant la somme de £3000; mais après considération ultérieure, ce site fut trouvé trop petit, et un autre presque dans le même endroit a été obtenu, sous l'autorité d'un ordre en conseil, pour la somme de £8000—le propriétaire prenant le site d'abord acheté au prix qu'il a été payé. Des annonces demandant des plans pour ces travaux ont été insérés dans les papiers-nouvelles; et lorsqu'on en aura choisi un et que le coût en aura été constaté, une appropriation additionnelle pourra être nécessaire, vu que l'étendue de la bâtisse que les affaires considérables du port exigeront et la nature de la fondation entraîneront nécessairement une bien grande dépense.

Les soussignés désirent ici prendre l'occasion de parler de la traverse de la Pointe Lévi, comme se rattachant en quelque sorte à la maison de douane projetée, ainsi qu'au commerce sur les deux côtés du Fleuve.

Par l'acte 16 Victoria, chapitre 222, le contrôle entier et l'administration des traverses sont donnés au gouvernement; et dans la troisième section de cet acte entre autres pouvoirs donnés au gouverneur en conseil, se trouve celui "de fixer la dimension et la description des vaisseaux qui doivent être employés à faire les dites traverses par les personnes possédant des licences pour les dites traverses, et la nature de l'accommodement et des facilités à donner aux passagers traversant dans les dits vaisseaux."

Le public a éprouvé et exprimé beaucoup de mécontentement à l'occasion de l'irrégularité des traverses et de l'absence de quais pour les vapeurs traversiers qui voyagent entre Québec et la Pointe Lévi; et les soussignés pensent qu'on devrait faire disparaître toutes justes raisons de se plaindre, en se procurant des endroits convenables où les passagers pourraient débarquer facilement avec leurs effets, et qui appartiendraient exclusivement à ces traverses. Une décision immédiate dans cette affaire est d'autant plus nécessaire que les lots de grève sont bien promptement accaparés près des endroits où des quais de ce genre devraient être faits.

Le revenu des traverses pourrait, il est à croire, couvrir toute dépense nécessaire pour l'acquisition ou l'amélioration des sites ou des quais qui pourraient être nécessaires.

Il a été exprimé beaucoup de mécontentement au sujet de l'insuffisance des logements dans la maison de douane de Montréal. Dans le cours de l'année dernière, il avait été suggéré d'élever la bâtisse d'un étage, mais en examinant ce sujet, les soussignés ont trouvé que par ce moyen on n'obtiendrait pas ce dont le besoin se fait tant sentir—une chambre pour un bureau—mais que cela ne servirait

tout simplement qu'à procurer des meilleurs logements au gardien. Considérant le plan de la bâtisse que l'on ne peut allonger ni d'un côté ni de l'autre—bornée comme elle l'est sur trois côtés par des rues étroites—les soussignés croient que le meilleur moyen serait d'acheter un site plus convenable et plus spacieux où l'on pourrait ériger une bâtisse proportionnée aux besoins et à l'importance du port—et vendre celui qui est actuellement occupé.

Hopital de Marine—Québec.

L'entrepreneur des ouvrages de maçonnerie et de menuiserie de la nouvelle aile de cet édifice ayant abandonné son entreprise, les travaux ont été donnés à une autre partie qui a complété d'une manière satisfaisante tous les travaux compris dans son contrat.

M. Gauvreau, le surintendant en charge ainsi que les commissaires de l'institution, considèrent qu'il est très important que l'intérieur de l'édifice soit terminé aussitôt que possible et que l'on adopte un système de chauffage et de ventilation, de manière que les travaux en avancement simultanément. Ils sont aussi d'opinion que l'on doit établir le même système de chauffage et de ventilation dans les autres parties de l'ancien édifice, pour le confort et la santé des patients, aussi bien que pour économiser le combustible ; et ils considèrent que le terrain consacré à la promenade est insuffisant pour le nombre de personnes qui s'y rassemblent fréquemment. Les soussignés concevraient absolument dans ces recommandations. Tout le terrain qui se trouve entre l'édifice et les bords de la rivière appartient à la province ; et comme il n'en provient aucun revenu, les soussignés ne voient aucune raison pour ne point en réserver une partie suffisante de manière à agrandir les terrains de l'hôpital, et diviser le reste en deux lots et les louer comme chantiers de construction, pour lesquels ce terrain est très propre. En disposant ainsi de cette propriété, on en retirerait un bon revenu qui pourrait être employé soit à l'hôpital, soit à telles autres fins que le gouvernement jugera à propos.

Un mur suffisant pour entourer les terrains de récréation, devrait avoir 660 pieds de long, 10 pieds en dehors du sol et 6 pieds au-dessous.

Les commissaires de l'hôpital de marine ayant exposé qu'il faut faire certaines réparations et améliorations à ces bâtisses, elles ont été soumises en détail à M. Gauvreau, pour qu'il en fasse un rapport et une estimation, et elles seront classifiées et évaluées comme suit :

Réparations indispensables.

Mur intérieur ; couverture du toit en fer blanc ; peindre l'intérieur ; abattre les jours ; couvrir le balcon en plomb et y mettre une balustrade en fer ; planchier les caves, etc., £586 13s.

Considérées comme nécessaires.

Ouvrages à l'extérieur, tel que niveler le terrain, faire des chemins, ériger des abris en arrière des bâtisses où les patients convalescents prendront de l'exercice. Réparer le quai qui a été construit pour protéger la bâtisse principale, £787 10s.

Améliorations.

La continuation du mur et de la balustrade jusqu'à l'extrémité nord des ailes avec lampes convenables ; plantation d'arbres tout autour des bâtisses ; continuation de la rue de l'Eau, du côté Est, pour un chemin ; construction d'un quai de 100 x 20, pour le débarquement des émigrés malades à l'hôpital ; l'exhumation des corps enterrés dans la propriété adjacente, £1,650.

Relevés.

L'importance qu'il y a à ouvrir une ligne complète de communication depuis Montréal, par la ligne des Outaouais, le lac Temiscaming et à la rivière des Français jusqu'au lac Huron, a dernièrement accaparé une grande partie de l'attention publique. La chambre de commerce de la cité de Montréal, la corporation de la cité d'Outaouais, les municipalités des divers comtés que la ligne doit traverser ont pris l'affaire en main et diverses pétitions qui s'y rapportent ont été présentées à l'exécutif.

L'on a depuis quelques années admis la convenance d'améliorer la navigation des Outaouais en la rendant continue, de manière à éviter les transbordements nombreux qui se font nécessairement aujourd'hui ; et il fut voté £50,000 pour commencer les travaux qui sont tels et tellement situés que l'on retirera immédiatement des bénéfices à mesure que chacun d'eux sera séparément terminé. Lorsque le canal Chats sera terminé, les retards et les frais de transbordement et de charroyage entre le lac Chaudière et le lac Chats cesseront et la navigation ne sera plus interrompue d'Aylmer à Chats. Pareillement, lorsque les améliorations seront faites à la cité des Outaouais (améliorations dont les spécifications et estimations sont déjà soumises) la navigation sera ouverte sans interruption jusqu'à Montréal. Si les canaux à Carillon et Grenville, connus sous le nom de canaux de l'ordonnance, avaient été la propriété et sous le contrôle de la province, il est probable que les améliorations auraient commencé en même temps ; et il n'y a point de doute qu'en devenant propriétés provinciales ces canaux auraient été agrandis et améliorés.

Toutes ces améliorations dans la navigation ont été entreprises dans la vue de les porter jusqu'au point où l'Outaouais en est susceptible, à des déboursés raisonnables et à mesure que sembleraient le demander le transport des approvisionnements nécessaires au commerce de bois et le défrichement et l'établissement du pays. Les dimensions des écluses devraient être les mêmes que celles des canaux du St. Laurent, mais avec un moindre tirant d'eau, savoir, 6 pieds et 6 pouces sur les seuils—tirant d'eau que l'on considère comme grandement suffisant pour la communication par eau que l'on a en vue, et que l'on ne saurait bien augmenter sans des dépenses considérables, vu la profondeur de la rivière elle-même dans certains endroits.

Cette voie de communication cependant est destinée à de plus grands objets, aujourd'hui que la question est abordée ; surtout comme ouvrant une nouvelle route qui, dit-on, deviendra celle d'une grande partie des produits de l'ouest pour les ports de l'Atlantique, et qui sera celle que suivra le bois manufacturé destiné aux grands marchés de Chicago, etc.

Il n'a pas encore été fait de relevés effectifs ou d'examen sur lesquels on puisse compter pour arriver à la construction de semblables améliorations et l'on n'a pas non plus obtenu à ce sujet de renseignements d'importance pratique, mais le sujet a assez d'importance pour engager les soussignés à recommander qu'il soit autorisé et fait un relevé et une exploration générale de la ligne ; et jamais le département ne pourra le faire d'une manière plus économique et plus effective que dans le moment. Ce relevé devrait être fait, en hiver comme en été, parce qu'il est important d'observer l'état et le caractère des rivières et des eaux dans toutes les saisons. Ce relevé ne devrait pas être fait dans la vue de créer une communication par eau seulement ; mais il devrait être conduit de manière à fournir une ample occasion d'indiquer les avantages plus ou moins grands que le pays présente à la construction d'un chemin de fer à travers ce territoire soit dans toute ou partie de son étendue, au lieu de la navigation projetée.

Les soussignés conçoivent qu'ils ne sauraient mieux terminer leur présent rapport sur tous les travaux confiés à leurs soins, qu'en reproduisant à peu près le paragraphe qui terminait leur dernier rapport. Le grand nombre de nouveaux

phares construits ou en voie de construction depuis la côte du Labrador jusqu'au Sault Ste. Marie, aura grandement l'effet de faciliter et rendre plus sûre la navigation du golfe, du fleuve et des lacs. Si à ces améliorations l'on ajoute celles des rapides du St. Laurent, le développement des ressources du canal Welland, et la connexion établie entre les eaux du fleuve St. Laurent et celles du lac Champlain au moyen d'un canal suffisant, ainsi qu'il a été si souvent recommandé, il semble certain, dans l'opinion des soussignés, que cette route accaparera indubitablement une part juste et rémunérative du commerce si grand et si progressif qui se fait entre l'ouest et les Etats de la Nouvelle-Angleterre, les Indes-Occidentales et l'Europe.

Un argument bien fort pour ne point différer ces améliorations se trouve dans le rapport fait en mai dernier, par le comité du commerce et de la navigation, dont l'hon. W. H. Merritt était président, savoir :—qu'aujourd'hui le fret sur un baril de fleur transporté par le canal Erié de Buffalo à Albany, est de 22½ cents,—taux de fret qui, vu la constitution de l'Etat de New-York, doit être maintenu et ne peut être changé par la législature avant que la dette du canal ne soit payée. Cet événement, si l'on prend comme base la marche du commerce actuel, arriverait en 18 ans,—époque où les péages pourraient être considérablement réduits. Ainsi, plus le commerce sera soutiré dans nos voies de communications canadiennes, plus le moment de cette réduction sera retardé,—et le Canada verra dans l'intervalle s'établir un commerce profitable, et cela d'une manière ferme et permanente.

Le tout respectueusement soumis.

F. LEMIEUX,

Commissaire en chef des travaux publics.

HAMILTON H. KILLALY,

Assistant commissaire des travaux publics.

Département des travaux publics.

Toronto, mars 1856.

No. 1.

ÉTAT des travaux du Canada, sous le contrôle du département des travaux publics et qui produisent des revenus, indiquant leur coût de construction, sous ce département, jusqu'au 1er janvier 1856; la dépense des années 1854 et 1855, aussi les frais encourus pour réparations et administration.

Travaux.	Frais de construction jusqu'au 1er janvier 1856.			Dépenses faites en 1854, comprises dans la colonne précédente.			Dépenses faites en 1855, comprises dans la colonne précédente.			Frais de réparations et d'administration en 1854.			Frais de réparations et d'administration en 1855.			
	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	
<i>Canaux.</i>																
Welland.....	10614	47	6	6	18893	5	2	22943	14	10	24852	10	4	30594	19	9
<i>St. Laurent.</i>																
Dépenses générales.....	16822	10	9	663	12	7	2673	6	8	13	5	9	36	17	7	
Williamsburg.....	26720	7	8	2835	13	7	2272	15	4	1933	7	8	2428	4	6	
Cornwall.....	10605	5	7	837	3	10	4443	18	3	3138	13	7	3712	8	6	
Beauharnois.....	36533	4	7	7185	2	5	14694	3	5	5335	12	4	4628	5	6	
Lachine.....	48173	1	8	4623	4	11	16853	18	1	4573	9	9	8078	7	8	
Jonction.....	38779	16	10	6810	18	5	14411	7	4	
Chats.....	31153	10	1	16122	8	9	14377	14	9	
Chambly.....	16863	6	3	1745	8	8	1617	1	9	
St. Ours.....	38219	8	3	150	0	0	261	2	0	693	15	11	849	4	0	
Baie de Burlington.....	56798	8	0	5841	13	9	1581	6	6	
Ste. Anne.....	23660	8	8	33	0	0	864	13	6	242	19	3	221	17	3	
<i>Glissoires, etc.</i>																
Ottawa.....	11764	19	8	8363	0	4	14913	4	5	2101	14	1	3234	5	0	
Trent et Newcastle.....	88025	19	0	184	0	3	11081	9	2	1032	6	8	271	13	0	
St. Maurice.....	48699	1	11	15243	17	9	10435	10	1	1816	12	4	2072	1	7	
<i>Havres.</i>																
Port Stanley.....	35376	8	2	2338	0	0	3944	3	4	
<i>Ponts.</i>																
Bytown.....	16612	3	11	
£	2809435	7	6	84283	8	0	140012	14	11	47979	16	4	59326	12	6	

No. 2.

ÉTAT des travaux du Canada, sous le contrôle du département des travaux publics et qui ne produisent aucun revenu, indiquant la somme dépensée pour iceux par ce département, durant les années 1854 et 1855.

	Montant dépensé 1er janvier 1854.			Montant dépensé durant 1854.			Montant dépensé durant 1855.			Montant total.			
	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	
Edifices publics.....	17732	8	3	7045	12	1	6124	19	4	30902	19	8	
<i>Toronto.</i>													
Hôtel du parlement, hôtel du gouver- nement et villa Elmsley.....	17496	12	5	5423	9	7	28472	9	8	51392	11	8	
Bureau de poste.....	3587	8	4	2762	7	9	6349	16	1	
Maison de douanes.....	965	9	11	965	9	11	
<i>Montréal.</i>													
Palais de justice.....	32067	11	7	10901	16	1	13225	19	3	56195	6	11	
Palais.....	3879	5	11	995	17	6	171	2	11	5046	6	4	
Bureau de poste.....	1347	3	0	8704	18	11	682	9	0	10784	10	11	
Maison de douanes.....	137	5	0	137	5	0	
<i>Québec.</i>													
Bureau de poste.....	4003	14	1	9	7	6	4013	1	7	
Château St. Louis.....	3344	15	11	84	16	2	3429	12	1	
Spencer Wood.....	23616	0	9	10708	10	6	1339	17	3	35664	8	6	
Hôpital de marine.....	995	7	10	4998	6	5	5004	7	11	10998	2	2	
Maison de douanes.....	3000	0	0	68	18	4	3068	18	4	
Prison et palais de justices.....	7044	15	1	100	0	0	7144	15	1	
Aylmer.....	5886	16	9	599	0	10	45	8	5	6581	6	0	
Palais de justice de Québec.....	3623	16	0	4223	12	8	1129	9	11	8976	18	7	
<i>St. Laurent.</i>													
Remorquage, haut du fleuve.....	8600	0	0	4462	10	2	7468	3	5	20530	13	7	
Remorquage, bas du fleuve.....	7076	18	11	13592	6	8	25669	5	7	
Quais.....	74007	12	3	63707	15	1	29745	10	0	167460	17	4	
Emigration.....	158	10	0	276	9	6	1519	8	6	1954	8	0	
Grosse Isle.....	7257	19	7	1549	3	3	797	13	0	9604	15	10	
Arbitrages.....	31654	19	3	5716	15	1	31144	4	11	68515	19	3	
Explorations.....	2592	5	2	590	12	3	1886	6	6	5069	3	11	
<i>Translations.</i>													
A Toronto.....	15536	0	9	15536	0	9	
A Québec.....	11160	3	2	45	9	0	11205	12	2	
<i>Phares.</i>													
A l'intérieur.....	18037	6	11	6916	13	7	3375	17	11	28329	18	5	
En bas de Québec.....	4743	19	3	33823	4	11	38567	4	2	
<i>Hamilton.</i>													
Bureau de poste.....	2000	0	0	2431	0	0	5818	2	7	10249	2	7	
Maison de douanes.....	2015	2	9	2015	2	9	
<i>Chemins.</i>													
Toronto Nord.....	40870	0	4	28	7	11	47516	8	11	
Toronto Est.....	6618	0	8										
Kingston et Napanee.....	52	17	2	150	0	0	202	17	2	
Chambly et Longueuil.....	214	9	2	2	12	6	217	1	8	
Stanstead.....	5887	17	6	50	0	0	5937	17	6	
Temiscouata.....	1032	14	7	996	18	11	2029	13	6	
St. Laurent et Nouveau Brunswick... Côteau et Cornwall.....	809	3	9	1468	13	7	1336	14	5	3614	11	9	
.....	3206	19	4	1143	19	0	4350	18	4	
<i>Havres.</i>													
Rondeau.....	18684	8	6	4	16	10	18689	5	4	
Lac Huron.....	56	2	9	11	5642	9	11

No. 2.—(Continuation.)

	Montant dépensé 1er janvier 1854.			Montant dépensé durant 1854.			Montant dépensé durant 1855.			Montant total.			
	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	
<i>Ponts.</i>													
Jacques Cartier	4181	18	7	203	10	0				4385	8	7	
St. Maurice.....	17385	6	10	13	15	0				17399	1	10	
<i>Divers.</i>													
Lac St. Pierre.....	292	16	7	135	0	0				337	16	7	
Ecole de navigation.....	982	9	4	5189	8	3	197	19	10	6369	17	5	
Police riveraine.....	118	7	6	37	10	0				155	17	6	
Chemin de fer de Montréal et Kingston	3181	9	11	40	0	0				3221	9	11	
Observatoire de Québec.....	51	13	5	6	16	5	44	9	0	102	18	10	
Lycée de Montréal.....	4580	0	0				8	0	0	4588	0	0	
Musée géologique.....	380	18	10	207	18	3	404	4	1	993	1	2	
Bureau pour l'engagement des matelots	42	0	4	64	0	3	30	0	0	136	0	7	
Ligne frontière entre le Canada et le Nouveau Brunswick.....	3804	3	2	2088	13	9	2257	18	9	8240	15	8	
Mur du jardin du château.....	550	16	11	413	4	9				964	1	8	
Plans pour l'amirauté.....	100	0	0	300	0	0				400	0	0	
Réclam. pour dom. canal de Chambly	120	0	0				140	10	3	260	10	3	
Améliorations du St. Laurent.....				4165	17	9	1935	6	3	6151	4	0	
Améliorations de la terrasse Durham				2148	12	3	962	9	3	3111	1	6	
Assemblée législative.....				1450	2	6				1450	2	6	
Couvent.....				6879	12	11				6879	12	11	
Bâtisses du gouvernement incendiées.				1207	12	4				1207	12	4	
Provisions pour "Doris".....				512	12	5				512	12	5	
Propriété de Bonner.....				5292	13	4	163	5	0	5445	18	4	
Maison de douanes de St. Régis.....				339	5	0	17	10	0	356	15	0	
Observatoire provincial.....				1945	0	0	1088	2	3	3033	2	3	
Exploration du canal Champlain.....				844	0	7	5415	8	4	6259	8	11	
Transport du Dr. Fortin.....				1320	0	0				1320	0	0	
Do gouverneur-général.....				302	15	0				302	15	0	
Do writs d'élection.....				390	0	0				390	0	0	
Ajjudant-général de milice.....				19	8	9				19	8	9	
Voyage des membres au Saguenay.....							1935	3	9	1935	3	9	
Services de steamers.....							1140	0	0	1140	0	0	
Construction d'une goélette.....							3198	2	2	3198	2	2	
Steamers océaniques.....							27809	10	7	27809	10	7	
Maison de la Trinité de Québec.....							2000	0	0	2000	0	0	
Réparations au chemin de Brantford..							3	4	0	3	4	0	
	£	396243	4	8	193285	7	10	265012	19	7	854541	12	1

No. 3. ETAT DÉTAILLÉ des dépenses encourues pour les phares à la navigation intérieure, pour les années 1854 et 1855:

	NOM DU PHARE.		NOM DU GARDIEN.		DEPENSE EN 1854.			DEPENSE EN 1855.			
	NOM DU PHARE.	NOM DU GARDIEN.	Salaires.	Approvisionnements.	Total.	Salaires.	Approvisionnements.	Total.	Salaires.	Approvisionnements.	Total.
1	Goderich	Thomas Brady	65	0	0	65	0	0	65	0	0
2	Grivie Thames	Claude Carter	58	15	0	58	15	0	108	15	0
3	Bons Pointe	James Haakell	87	10	0	87	10	0	85	0	0
4	Isle Peque	James Cunningham	90	0	0	220	4	7	308	4	7
5	Longue Pointe	Moses Newmark	335	0	0	485	1	8	375	16	0
6	Phare flottant de la Longue Pointe	Peter Baillie	115	12	0	115	12	0	250	12	0
7	Port Franklin	Richard Alexander	67	13	6	62	1	1	79	1	0
8	Port Stanley	Richard Smith	29	1	0	50	0	0	79	1	0
9	Isle Wharke	John Burgess	87	10	0	5	0	7	56	15	1
10	Port Colborne	James Fortier	65	0	0	282	15	10	347	15	10
11	Port Mathias	Charles D. Parnell	65	0	0	142	7	1	183	1	4
12	Port Jambouze	Jonathan Woodall	65	0	0	261	0	10	169	10	7
13	Baie de Burlington	John Davidson	100	0	0	181	12	10	160	10	0
14	Pointe Gibraltar	James Durman	42	10	0	298	8	9	101	14	2
15	Gull Island	George Durman	21	5	0	318	5	4	108	5	0
16	Faise Ducks	George Roddek	87	10	0	365	2	10	405	15	4
17	Presqu'isle	Joseph Swehman	102	10	0	294	14	6	457	12	10
18	Pointe de la Presqu'isle	William Swehman, Jun.	77	10	0	204	14	6	372	4	6
19	Pointe Peter	William A. Palen	85	0	0	263	2	9	338	2	9
20	Nine mile Point	Thomas Sparkam	87	10	0	193	17	8	216	7	8
21	Lancaster	John Dunlop
22	Marker's Point	Thomas Hill	5	14	10	108	14	10
23	Cherry Island	Alexander McDonald	80	9	0
24	Phare flottant de Lancaster	E. S. Johnson	65	0	0	90	16	0	184	16	0
25	Grosse Pointe	Peter Shannon	45	0	0	147	12	10	232	12	10
26	Beauharnois	Joseph Mitche	83	0	0	131	14	8	176	14	8
27	Banc de sable devant Chateaucuay	Pierre Landre	50	0	0	68	4	10	56	10	0
28	Chateaucuay No. 3	B. Caynon	50	0	0	59	11	7	109	11	7
29	Quai de Lachine	Benjamin Picard	75	0	0	97	5	0	172	5	0
30	Port Dover	John Norton
31	Administration, frais de postes, etc.	William Fifield	683	18	8
32	Réfecteurs, lanternes et poêles	810	14	5
33	Moins port approxi. pris dans le magasin.
			1981	14	0	5238	11	10	7220	6	10
			2121	12	7	4273	1	10	6381	14	5
			4375	10	4	103	8	6	6488	2	11
			103	8	6	103	8	6

No. 4.

ÉTAT des sommes payées pour dommages sur chacun des travaux, depuis la date du premier rapport, aussi celles payées aux arbitres ou commissaires, pour services et dépenses, jusqu'au 1er janvier 1856.

	£ s. d.	£ s. d.
Canal Beauharnois.....	31185 12 6	
Rivière Trent.....	319 10 1	
Canal Lachine.....	197 7 11	
Canal Cornwall.....	57 10 0	
Canal Welland.....	1589 13 1	
Travaux sur l'Ottawa.....	125 10 0	
Seugog.....	350 0 0	
Montant payé à A. B. Sirois, J. Burroughs et A. Larue, commissaires pour régler les dommages causés aux terres.....		33825 3 7
		1753 18 2
	£	35579 1 9

N. B.—Les sommes ci-dessus sont comprises dans l'état No. 1, canaux Welland, Lachine et Cornwall; aussi, dans l'état No. 2, arbitrage.

No. 5.

ÉTAT indiquant la somme totale dépensée par le département des travaux publics durant les années 1854 et 1855, tel que détaillé dans les états précédents numérotés 1, 2 et 3.

	Réparations et entretien.	Construction.	Total.
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
Etat No. 1.....	107306 8 9	224296 2 11	331602 11 8
“ No. 2.....		458298 7 5	458298 7 5
“ No. 3.....	14425 14 8		14425 14 8
	£ 121782 3 5	682594 10 4	804326 13 9

No. 6.

CANAL WELLAND.

ÉTAT indiquant les rentes annuelles des pouvoirs d'eau et autres propriétés situées sur la ligne du canal Welland, la rente annuelle, le montant de la rente, avec les arrâges de rente payables en 1855; le montant des paiements faits en 1855 et la balance restant due le 1er janvier 1856.

Où situés.	Propriétaires	Mécanismes.	Rente	Montant		Montant		Balance due
			annuelle.	de la rente	des paie-	sur rente		
			£ s. d.	pour 1855	ments faits	en 1855.	jusqu'au 1er	
				avec arrâ-	en 1855.		Janv. 1856	
				ges.				
				£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
Port Dalhousie.	R. Lawrie et Cie.	1re paire de meules.	15 0 0					
		2e do	12 10 0					
		3e do	12 10 0					
		Egrainoir à blé d'inde	2 10 0					
		Rente du terrain ...	5 0 0					
		Intérêt sur l'achat...	1 16 6					
			49 6 6	49 6 6		49 6	
Do	R. et J. Lawrie.	1re paire de meules.	15 0 0					
		3 do à £12 10s ...	37 10 0					
		Rente du terrain ...	5 0 0					
		Intérêt sur l'achat de	2 10 0					
			60 0 0	60 0 0		60 0 0	
Do	Reub. Morrison.	1re scie	20 0 0					
		2 scies circulai. à £4	8 0 0					
		Rente du terrain ...	5 0 0					
		Intérêt sur l'achat de	1 5 0					
			34 5 0	102 15 0		102 15 0	
Do	Alex. Muir ...	Bassin flottant, rente	10 0 0					
		pour l'usage de	7 10 0					
		l'eau	1 10 0					
		Rente du terrain ...	1 10 0					
		Intérêt sur l'achat de						
			19 0 0	19 0 0		19 0 0	
Ecluse No. 2...	J. L. Ranny ...	1 paire de meules...	15 0 0					
		4 do à £12 10.....	50 0 0					
			65 0 0	130 0 0		130 0 0	
St. Catherines..	Waterpower Cie	Surplus de l'eau de						
		l'écluse No. 11 à						
		l'écluse No. 3	125 0 0	250 0 0		250 0 0	
Do	Calvin Phelps..	6 paires de meules..	37 10 0	37 10 0		37 10 0		
Ecluse No. 5...	Richard Collier.	1 scie	20 0 0					
		3 do circulaires, 1						
		manufa. de formes	15 0 0					
		égal à 2 scies, 1 tour	5 0 0					
		Rente du terrain ...	1 18 4					
		Intérêt sur le coût de						
			41 18 4	62 17 6		62 17 6	
Ecluse No. 10..	Thos. Powers..	1re paire de meules.	15 0 0					
		2e do	12 10 0					
		Egrainoir de blé	2 10 0					
		d'inde.	5 0 0					
		Rente du terrain ...						
			35 0 0	87 10 0		87 10 0	

ETAT indiquant les rentes annuelles des pouvoirs d'eau, etc.—(Continuation.)

Où situés.	Propriétaires.	Mécanismes.	Rente annuelle.	Montant de la rente pour 1855 avec arrérages.	Montant des paiements faits en 1855.	Balancedue sur rente jusqu'au 1er Janv. 1856.
			£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
Ecluse No. 12..	Orson Phelps ..	1 scie perpendiculaire 1 do circulaire.... Rente du terrain ... Int. s. le coût de l'abée	20 0 0 4 0 0 5 0 0 2 0 0			
			31 0 0	77 10 0	77 10 0
Ecluse No. 15 ..	John Brown ...	1 paire de meules avec égrainoir ... Pouvoir additionnel. Rente du terrain...	15 0 0 20 0 0 5 0 0			
			40 0 0	95 0 0	95 0 0
Ecluse No. 20 ..	H. B. Hender- shot.	1er scie 2e do 1 circulaire..... Rente du terrain ... Int. s. le coût de l'abée	20 0 0 15 0 0 4 0 0 5 0 0 1 5 0			
		Suivant le bail. scie perp. add'nelle.	45 5 0 15 0 0			
			60 5 0	174 11 3	174 11 3
Ecluse No. 21 ..	Wm. Beatty ...	1er scie 2e do 3 circulaire à £4 ... Rente du terrain ... It. s. le coût de l'abée	20 0 0 15 0 0 12 0 0 5 0 0 2 0 0			
			54 0 0	108 0 0	108 0 0
Ecluse No. 22 ..	Do ...	Roue à écraser le tan, etc It. s. le coût de l'abée	15 0 0 0 18 0			
			15 18 0	31 16 0	31 16 0
Ecluse No. 23 ..	Wm. H. Ward.	2 tours, 2 machines à blanchir, et 3 scies circulaires	12 10 0	43 15 0	43 15 0
Ecluse No. 23 ..	Do	1er scie 2e do It. s. le coût de l'abée	20 0 0 15 0 0 1 10 0			
			36 10 0	127 15 0	127 15 0
Ecluse No. 23 ..	Do	Lot de quai — rente annuelle	10 0 0	25 0 0	25 0 0
Ecluse No. 23 ..	John Brown ...	Lot de quai — rente annuelle	10 0 0	25 0 0	25 0 0
Ecluse No. 24 ..	Jacob Keefer ..	1er paire de meules. 2e, 3e et 4e do .. £12 10..... It. s. le coût de l'abée	15 0 0 37 10 0 3 0 0			
			55 10 0	111 0 0	111 0 0

ETAT indiquant les rentes annuelles des pouvoirs d'eau, etc.—(Continuation.)

Où situés.	Propriétaires.	Mécanismes.	Rente annuelle.	Montant de la rente pour 1855 avec arrérages.	Montant payé au pair-maître en 1855.	Balance due sur rente jusqu'au 1er janv. 1856.
			£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
Ecluse No. 24..	Brown et Ross.	1re paire de meules.	15 0 0	97 10 0	97 10 0
		2e, 3e do à £12 10s..	25 0 0			
		Rente du terrain....	5 0 0			
		Cr. par 3e p. de m'les n. enc. dans le m..	45 0 0			
			12 10 0			
			32 10 0			
Ecluse No. 24..	Park et Cie....	1re paire de meules.	15 0 0	80 0 0	80 0 0
		2e et 3e do à £12 10s	25 0 0			
			40 0 0			
Ecluse No. 25..	John Brown ...	1re paire de meules avec égrainoir....	15 0 0	60 0 0	60 0 0
		Rente du terrain ...	5 0 0			
			20 0 0			
Ecluse No. 25..	Alex. Cristy ...	1re paire de meules.	15 0 0	40 0 0	40 0 0
		2e et 3e do à £12 10s	25 0 0			
			40 0 0			
Allanburgh, côté ouest.	Wright et Duncan.	1re paire de meules.	15 0 0	240 0 0	240 0 0
		2e et 3e do	25 0 0			
		Machine à carder....	12 10 0			
		It. s. le coût de l'abée	15 3 4			
		Rente an. suivant bail	67 13 4			
		2e paire de m. add. dep. le 1er j. 1853	12 10 0			
			80 3 4			
Allanburgh, côté ouest.	W. H. Merritt..	1e scie.....	20 0 0	73 11 0	73 11 0
		Mécanisme cotisé...	15 0 0			
		It. s. le coût de l'abée	1 15 6			
			36 15 6			
Do do manufacture de seaux.	J. et A. Bowman	Même q. d'eau que p. une paire de meule	15 0 0	16 10 0	16 10 0
		It. s. le coût de l'abée	1 10 0			
			16 10 0			
Allanburgh, côté ouest.	Wm. Pennock..	m. de bardeaux, une f. q. p. une p. de m.	15 0 0	16 10 0	16 10 0
		It. s. le coût de l'abée	1 10 0			
			16 10 0			
Do do	Tucker et Ranny Locataires.	Vieux moulin à scie et à farine.....	250 0 0	250 0 0	250 0 0

ETATS indiquant les rentes annuelles des pouvoirs d'eau, etc.—(Continuation.)

Où situés.	Propriétaires.	Mécanismes.	Rente annuelle.	Montant de la rente p'r 1855 avec arrérages.	Montant payé au paie-maitre en 1855.	Balancedus sur rente jusqu'au 1er janv. 1856.
			£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
Port Robinson..	McFarlane et Lemon.	1 scie..... 1 circulaire et boutique à machine.. Int. sur coût de l'abée	20 0 0 10 0 0 7 10 0			
			37 10 0	37 10 0	37 10 0
Port Robinson..	McFarlane et Abbay.	Site de bassins secs et eau..... Int. sur coût de l'abée	15 0 0 4 16 0			
			19 16 0	19 16 0	19 16 0
Port Robinson..	Robt. Bandet Cie	1er paire de meules.. 2me et 3em à £12 10s..... Rente du terrain du moulin..... De d'abri et quai.. Int. sur coût de l'abée	15 0 0 25 0 0 5 0 0 5 0 0 1 10 0			
			51 10 0			
		Cr. 3e paires meules non en operation.	3 2 6			
			48 7	48 7 6	48 7 6
Port Robinson..	Donaldson et McFarlane.	1 paire de meules ... Rente du terrain.... Int. sur le coût de l'abée.....	15 0 0 5 0 0 1 10 0			
			21 10 0	100 0 0	100 0 0
Merrittville....	Dunlop et Seely	1 paire de meules... 2nd et 3edo a £12 10s..... Autres mécanismes.. Int. sur coût de l'abbé 1re paire de meules.	15 0 0 25 0 0 12 10 0 1 10 0			
			54 0 0	108 0 0	81 0 0	27 0 0
Do côté sud...	Dunlop et Seely	1re scie..... 3 circulaires à £4... Rente du terrain.... Int. sur coût de l'abée	20 0 0 12 0 0 5 0 0 2 0 0			
			39 0 0	78 0 0	78 0 0
Do côté nord..	Dunlop et Seely	1re scie..... 2nd do..... 4 circulaires à £4.... Int. sur coût de l'abée	20 0 0 15 0 0 16 0 0 2 10 0			
			53 10 0	107 0 0	107 0 0
Do	E. Seely.....	Rente du vieil aquaduc comme magasin.....	5 0 0	10 0 0	10 0 0
Do	Moses Cook....	1re paire de meules. 2nd et 3ème do à £12 10s..... Rente du terrain ... Int. sur coût de l'abée	15 0 0 25 0 0 5 0 0 3 0 0			
			48 0 0	96 0 0	72 0 0	24 0

ETAT indiquant les rentes annuelles des pouvoirs d'eau, etc.—(Continuation.)

Où situées.	Propriétaires.	Mécanismes.	Rente annuelle.			Montant	Montant	Balance due																		
			£	s.	d.	des rentes pour 1855 avec arrérages.	payé au père-maitre en 1855.	pour rente jusqu'au 1. Jan. 1856.																		
Marshville.	John Graybiel ..	2 paires de meules, 1 scie, et loyer du terrain	40	0	0	40	0	0	40	0	0															
Broad Creek. ...	L. McCallum. ...	1 scie p'pendiculaire 2 do circulaires à £4 Rente du terrain ... Int. sur le c. de l'abée	20	0	0	8	0	0	5	0	0	2	15	0	71	10	0	71	10	0						
Port Maitland. .	Imlacks & Hicks	1re paire de meules. 2nd do..... Rente du terrain ... Int. sur le c. de l'abée	15	0	0	12	10	0	5	0	0	2	0	0	34	10	0	34	10	0						
Dunnville	Jacob Turner ..	1re paire de meules. 2nd do..... 1re scie..... 2nd do..... Rente du terrain ...	15	0	0	12	10	0	20	0	0	15	0	0	5	0	0	67	10	0	22	10	0			
		Moins $\frac{1}{2}$ j'q'à ce que le niveau du L. Erié soit adopté	22	10	0	45	0	0	15	0	0	12	10	0	5	0	0	32	10	0	10	16	8			
Dunnville	Saml. Darling. .	1re paire de meules. 2nd do..... Rente du terrain ...	15	0	0	12	10	0	5	0	0	32	10	0	65	0	0	21	13	4	65	0	0			
		Moins $\frac{1}{2}$ j'usqu'à ce que le niveau du L. Erié soit adopté	10	16	8	20	0	0	6	13	4	26	13	4	26	13	4	13	6	8	20	0	0			
Dunnville	L. J. Wetherby.	3 machines à carder, 1 foulon, 1 machine à filer et à tisser et 2 tours	20	0	0	6	13	4	25	0	0	8	6	8	16	13	4	1	circulaire ajoutée depuis.....	2	13	3	19	6	8	
		Moins $\frac{1}{2}$ jusqu'à ce que le niveau du L. Erié soit adopté Suivant le bail.....	13	6	8	20	0	0	5	0	0	25	0	0	8	6	8	16	13	4	2	13	3	19	6	8
Dunnville	H. Mittloberger.	1 scie	20	0	0	5	0	0	25	0	0	8	6	8	16	13	4	1	circulaire ajoutée depuis.....	2	13	3	19	6	8	
		Moins $\frac{1}{2}$ jusqu'à ce que le niveau du L. Erié soit adopté Suivant le bail.....	20	0	0	5	0	0	25	0	0	8	6	8	16	13	4	1	circulaire ajoutée depuis.....	2	13	3	19	6	8	
		1 circulaire ajoutée depuis.....	2	13	3	19	6	8	29	0	0	29	0	0	29	0	0	29	0	0						

ETAT indiquant les rentes annuelles des pouvoirs d'eau, etc.—(Continuation.)

Où situés.	Propriétaires.	Mécanismes.	Rente annuelle.	Montant de la rente pour 1855, avec arrérages.	Montant payé au paie-maitre en 1855.	Balance due sur rente jusqu'au 1er janv 1855.
				£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
Dunville	Chisholm et Minor.	1re scie	20 0 0			
		2e do	15 0 0			
		3e scies rondes à £4	12 0 0			
		Rente de terres.....	5 0 0			
			52 0 0			
		Moins $\frac{1}{2}$ jusqu'à ce que le niveau du l. Erié soit adopté.	17 6 8			
			34 13 4	188 13 4		188 13 4
Dunville	Hugh Boomer..	1re paire de meules	15 0 0			
		2e et 3e do à £12 10s.	25 0 0			
		Rente de terres....	5 0 0			
			45 0 0			
		Moins $\frac{1}{2}$ jusqu'à ce que le niveau du l. Erié soit adopté.	15 0 0			
			30 0 0	120 0 0		120 0 0
Dunville	John Brown et W. H. Merritt	1re paire de meules avecégrainoir....	20 0 0			
		Rente de terres...	5 0 0			
		Intérêt sur le coût de l'abée	3 5 0			
			28 5 0	84 15 0		84 15 0
Haldimand	John Oldfield et Alfred Nixon.	1re scie.....	20 0 0			
		2e do	15 0 0			
		1 scie ronde.....	4 0 0			
		Rente de terres....	5 0 0			
		Rente annuelle suivant bail.....	44 0 0			
		Moins $\frac{1}{2}$ jusqu'à ce que le niveau du l. Erié soit adopté.	14 13 4			
			29 10 9			
		Machi. additionnell.: 1 jeu de scies perpendic, 1 machi. à blanc, 3 scies circ. à lattes, 1 pr. coup, 1 pr. les eulagures. 1 pour scier.....	80 0 0			
			59 6 8	128 6 8		128 6 8
Haldimand	Coo Johnson...	1 scie.....	20 0 0			
		Rente de terres....	5 0 0			
			25 0 0			
		Moins $\frac{1}{2}$ jusqu'à ce que le niveau du l. Erié soit adopté.	8 6 8			
			16 12 4	50 0 0		50 0 0

ETAT indiquant les rentes annuelles des pouvoirs d'eau, etc.—(Continuation.)

Où situés.	Propriétaires.	Mécanismes.	Rente annuelle.	Montant de la rente pour 1855, avec arrérages.	Montant payé au paie-maitre en 1855.	Balance due sur la rente au 1er janvier 1855.
			£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
Haldimand....	L. Brocklebank.	1 paire de meules.. Rente de terres....	15 0 0 5 0 0			
			20 0 0			
		Moins $\frac{1}{2}$ jusqu'à ce que le niveau du l. Erié soit adopté.	6 13 4			
			13 6 8			
		2e et 3e p. de meules.	25 0 0			
			36 6 8	115 0 0		115 0 0
Haldimand....	John Beaty et Robt. Band..	1 paire de meules.. 2e do do .. Rente de terres.... Intérêt sur le coût de l'abée....	15 0 0 12 10 0 5 0 0 4 16 0			
			37 6 0	37 6 0		37 6 0
Port Colborne..	John Gordon...	Cour à bois.....	6 5 0	6 5 0		6 5 0
St. Catherines..	Calvin Phelps..	Lot de quais.....	10 0 0	10 0 0		10 0 0
Ecluse No. 4.						
Ecluse 12, 13, 14	C. Phelps, Wm. Fitch, et N. E. Moore	Pour le surplus d'eau passant aux déversoirs des écluses No. 12, 13 et 14 ensemble 7 acres de terres,—rente annuelle	88 10 0			
Ecluse 22 à 11..	Compagn. d'emprunt du canal Welland.	Pour tout le surplus de l'eau passant par les écluses du canal Welland, depuis l'écluse No. 22 jusqu'au No. 11, inclusivement, à l'exception des privilèges ci-devant octroyés,—rente annuelle.....	90 0 0	90 0 0		90 0 0
			2212 2 10	4189 0 1	213 0 0	3976 10 1

Montant total de la rente annuelle.....£2,212 2 10

Rent totale due pour 1855 avec les arrérages..... 4,189 0 1

• Montant total versé entre les mains du paie-maitre en 1855..... 213 10 0

Balance due le 1er janvier 1856..... 3,976 10 1

(Signé) S. D. WOODRUFF.

Bureau du canal Welland,
Ste. Catherines, 19 janvier 1856.

(Signé) THOS. ADAMS.
Commis du paie-maitre

CEDULE des terres sur le canal Welland vendues à diverses personnes, avec le montant de la vente et de l'intérêt payés sur icelles.—Continuation.

Noms des acquéreurs.	No. des Lots.	Où situés.	Quantité.	Montant de la vente et intérêt.		Montant de la vente avec l'intérêt chargé jusqu'au 31 déc., 1855.		Montant avec l'intérêt payé jusqu'au 31 déc., 1854.	Montant avec l'intérêt à payer jusqu'au 31 déc., 1855.	Balance due le 1er janv., 1856 avec intérêt.	Remarques.	
				£	s. d.	£	s. d.					£
James R. Benson	Pour la	Compagnie Hydraulique— Lots au-dessous de Thorold	211a. 1r. 17p.	2113	11 3	2450	0 8	502	14 3	1947	6 5	
Alexander Laitmore	Partie 54, 35 et 36 sud.	3me Concession de Wainfleet. Intérêt jusqu'au 31 Decembre 1855.	488 acres.	244	0 0	265	4 5	150	0 0	85	4 5	
Municipalité du com- té de Welland	Terres dans Do	Wainfleet Humberstone Partie du lot No. 27 Intérêt jusqu'au 31 décembre.	10796 acres. 2048 do 68 do	21	4 5	3673	11 6	827	7 10	2846	3 8	
E. Henderson	Part. nord des lots 26, 27 et 28.	3me Concession de Wainfleet. Intérêt jusqu'au 31 décembre 1855.	416 acres.	208	0 0	232	7 5	62	8 0	169	19 5	
Ephraim Hopkins Sullivan et autres	Partie du lot No. 50 dans le Township de Thorold Vente de vieil. planche 23 lls. 1d. chargé en trop pour feret d'huile, 95s. 7167 lbs. ferail- lerie, £17 18s. 1d.	3r. 2p. Port Colborne	3r. 2p.	10	6 3	31	4 7	31	4 7	25	0 0	
John Hanly John Sullivan	Pour la 3998 lbs. vieil. ferraille.	vente de la maison de John McLean	Port Colborne	25	0 0	7	9 11	7	9 11	72	16 2	5048 13 11
				£	7922	10	9 3	2961	0 8 1/2			

(Signé) S. D. WOODRUFF.

THOS. ADAMS,
Paie-maître et commis.

Office, Canal Welland
St. Catharines, 19 Janvier, 1855.

No. 6—(Continuation.)

CANAUX DE WILLIAMSBURG.

Noms des locataires.	Description des mécanismes.	Paire de meules.	Montant de rente annuelle.		
			£	s.	d.
Benjamin Chaffey.....	Moulin à farine.....	0	61	0	0
William Elliott.....	Moulin à farine et à carder.....	3	35	0	0
John Molson, Jr.....	Moulin à farine.....	4	35	0	0
William McLaughlin.....	Quai.....	..	3	0	0
John Walsh.....	Quai.....	..	11	0	0
K. McPherson.....	Quai.....	..	3	0	0

CANAL DE CORNWALL.

Andrew Elliot.....	Moulin à farine.....	8	60	0	0
John Harver.....	Moulin à farine.....	4	30	0	0
A. E. Cadwell.....	Scie, etc.....	..	30	0	0
John Bell.....	Tuyau jusqu'à la braserie.....	..	2	10	0

CANAL BEAUHARNOIS.

William Miller.....	Manufacture de papier.....	..	70	0	0
---------------------	----------------------------	----	----	---	---

CANAL LACHINE.

Bassin No. 2 à Montreal.

Noms des locataires.	Nos. des Lots.	Description des moulins.	Espèce des mécanismes.	Rente.	Remarques.	
				£	s.	d.
Frothingham et Workman	1	Magasins.....		98	0	0
Frothingham et Workman	E. ½ of 2	Vacant.....		68	0	0
W. B. Bartley et Cie....	W. ½ of 2	Vacant.....		66	0	0
W. B. Bartley et Cie....	3 and 4	Boutique de finisseur fab. de scies.	10 tours, 4 méca-	216	0	0
W. B. Bartley et Cie....	5	Foundrie.....	1 Soufflet, et une grande fournaise	107	10	0
W. B. Bartley et Cie....	6	Forge.....	1 Soufflet, 1 martinet et une machine à pincer.....	107	10	0
W. B. Bartley et Cie....	7	Bout. p. les bouil.	3 Machines à forer 1 paire de cisailles, 1 machine à pincer 1 pompe à incendie	107	10	0
James Hervey.....	8 and ½ of 9	Hangard.....		185	0	0
Thomas Peck.....	½ of 9 & 10	Manufacture de clous et chevilles	6 Machines à gros clous, 9 à petits clous, 1 fenderie 2 machines à chevilles.....	135	0	0
James McDougal.....	11	Grist Mill.....	4 p. de meules 1 moulin à nettoyer	107	10	0

No. 6.—(Continuation.)

CANAL LACHINE.—(Continuation.)

Noms des locataires.	Nos. des Lots.	Espèce des moulins.	Description des mécanismes.	Rente.	Remarques.
Ira Gould	12, 13 & 14	Moulin à farine et hangar.	12 p' res de meules, 2 moul. à net'er, 1 élévateur, 5 do dans le hangar, 1 pompe à incendie.	£ s. d. 324 0 0	
J. D. Bigelow et Nile ...	15	Fab. de clo. et che.	30 mach'nes à clous, et 2 à chevilles..	107 10 0	
Holland et Dunn	16	Do do	34 mach'nes à clous, et 2 à chevilles..	107 10 0	
Wm. Lyman et Cie.....	17	Moulin à huile et à drogues.	1 jeu de rouleaux, 1 p. de releveurs, 2 presses à p'voir, 2 p'mpes à p'voir, 2 j'x de passoires, 7 p. de releveurs, 3 p' res de meules, 2 égrainoirs, 1 coupoir de bois à poinçon, 1 scie circ., 1 machine à mêler la peinture, 1 moulin à mastic, 2 cribles, 1 triturateur....	107 10 0	
Grant, Hall et Cie.....	18 et 19	Moulin à scie et à blanchir.	4 scies circ., 2 machines à planer, 1 scie cylindrique, 1 scie de travers, 1 meule à roue, 1 pompe à incendie.	215 0 0	
Geo. et Wm. Tate.....		Bassin sec et moulin à scie.	1 scie perpendiculaire, 1 gr'de scie circ., 1 petite do, 1 mach. à planer, 8 tours pour le fer, 2 do pour le bois, 2 machines à planer, 2 do à forer, 1 machine à pincer et à fermer, 1 machine à façonner.....	250 0 0	
Wm. Tate.....		Ecluse de l'ancien Canal.	Bassins.....	110 0 0	

Ecluse St. Gabriel.

Toute la propriété hydraulique et le surplus de l'eau à cette écluse sont donnés à bail à John Young et Ira Gould, pour une rente annuelle de.. et sont sous loués comme suit, savoir:				420 0 0	
A. Cautin	1	Moulin à scie.....	1 scie perpendiculaire, 1 gr'de scie circ., 1 petite do, 3 mach. à planer, 1 machine à moulure.....	

No. 6.—(Continuation.)

CANAL LACHINE.—(Continuation.)

Noms des locataires.	Nos. des Lots.	Espèce des Moulins.	Description des Mécanismes.	Rente.	Remarques.
Redmond et Cie.....	2	Fonderie et fabri- que de machine.	4 Tours pour tourner le fer, 1 machine à planer, 1 à forer, 1 à tarauder, 1 grand soufflet, 2 grandes fournaïses.	£ s. d.	
T. W. Harris	3	Manufact. de coton et moulin à ouate.	1 épinglette, 2 enveloppeurs, 18 machin. à carder, 1 tirerie, 1 speed, 11 mach's à filer, 1 dévidoir, 1 ourdissoir, une machine à dresser, 40 métiers à tisser, 1 calandr. 2 machines à coller,	
Robert Scott.....	4	Bouti. des réparat. Fabri. de taillan'ie.	3 Tours à vapeur, 1 engin pour faire les engrenages. 5 Masses, 1 forge, 5 machines à polir, 3 tours pour tourner des tarières, 1 roue de frottement, 5 meules à aiguïser, 2 pressoirs, 2 paires de cisailles, 1 tour oval, 1 scie ronde 1 machine à polir le bois, 1 machine à fabri. les gour.	
La compagnie du caoutchouc de Montreal ...	5	Manufacture de caoutchouc, avec machine de la f., de 60 chev,	1 engin couper, 2 engins à muler, 2 grandes culandres.	
J. W. Weaver.....	6	Fabriq. de lainage.	1 machine à filer, 3 à carder, cinq métiers à tisser, 1 machine à couper, 1 échiffoir, 1 foulon.	
A. W. Ogilvee et Cie....	7	Moulin à farine...	5 paires de meules, 1 mach. à net'er.	
Wm. Barry et Cie.....	8	Boutique de machine et fonderie.	8 tours à tourner le fer, 2 machines à forer, 1 machine à planer, 1 à tarauder, 2 soufflets, 1 grande fournaïse.	

No. 6.—(Continuation.)

CANAL LACHINE.—(Continuation.)

Noms des locataires.	Nos. des Lots.	Espèce des Moulins	Description des Mécanismes	Rente.	Remarques.
				£ s. d.	
J. et D. Smith.....	9	Fabrique de machines à battre.	2 tours ovales, 2 tours à tourner le fer, 2 do le bois, 1 mandrin à griffe, 1 machine à forer, 1 do à pincer, 1 à planer, 3 scies circulaires, 1 machine à tenoner, 1 à tarauder, 1 soufflet.....		
Ira Gould.....	11	Tonnellerie.....	1 machine à faire des sommiers etc		
J. et F. McGouvrant.....	12	Moulin à scie.....	1 grande scie circulaire, 1 petite do, 1 meule à roue...		
J. A. Converse.....	13	Corderie et moulin à plâtre.	1 grande machine à commettage, 4 petites do, 50 do filer, 1 paire de meules, 1 égrain.		
Thomas Shearer.....	14	Fabrique de portes et de chassis.	2 grandes machines à planer et à moulure, 2 petites do, 1 machine à moulure, 12 scies circulaires, 1 scie de moulin brévetée, 1 scie à tourner, 2 machines à chassis, 2 à tenons, 2 à mortoises, un tour, 3 machines à rainures, 1 à faire des jalousies, 2 à jalousies, 1 à tenon de por.		
Wm. Allen.....	15	Fabrique de chaises et de couchettes.	1 scie perpendiculaire, 1 do à 3 scies circulaires, 1 machine à planer		
John Ostell.....	16	Fabrique de portes et de chassis	3 tours, 4 machines à percer, 10		
John Ostell.....	17	Moulin à scie.....	2 scies circulaires, 1 meule à roues.		

No. 6.—(Continuation.)

CANAL LACHINE.—(Continuation.)

Ecluse de la Côte St. Paul.

Noms des locataires.	Nos. des Lots.	Espèce des moulins.	Description des mécanismes.	Rente.	Remarques.
Toute la propriété hydraulique et le surplus de l'eau à cette écluse sont donnés à bail à Wm. Parkin pour la rente annuelle de..... et sont sous-loués comme suit, savoir :—				£ s. d. 401 0 0	Vr l'esquisse pour la position des lots.
Wm. Parkyn.....	1	Moulin à farine ..	4 paires de meules 1 moulin à nettoyer	
J. J. Higgins et Cie....	2	Fab'que de haches	2 masses de forge, 1 soufflet, 5 meules à aiguiser 4 machines à polir.....	
Wm. Parkyn	3	Fabrique de pelles.	1 presse à façonner 1 do. do 1 à couper, 1 à dé-larder, 1 à pincer, 1 à forer, 1 laminoir, 2 machines à polir, 1 meule à aiguiser	
S. et J. Dunn	4	Fabrique de clous.	14 machines à clou 2 fonderies, 1 pair de cisailles, 1 soufflet, 1 meule à aiguiser	
John Ostell.....		Isle au-dessus du pont Wellington	Cour à bois	20 0 0	
Augustus Lubbé		Isle au-dessus de l'écluse St. Gabriel.	Chantier	25 0 0	
N. Doré.....		Cour à bois à	Lachine.....	8 0 0	
Total..£				3241 10 0	

(Signé,)

JOHN G. SIPPPELL,
Ing. Sup.Bureau du Canal Lachine,
Montréal, 18 février 1856.

No. 6.—(Continuation.)

RIVIÈRE DE L'OTTAWA.

LOTS HYDRAULIQUES DANS LA CITE DE L'OTTAWA.

Noms des acquéreurs.		Nature de l'amélioration (s'il en a été fait.)	Prix de la vente.		
ISLE VICTORIA.			£	s.	d.
H.	Philip Thompson.....	1 moulin à scie; 27 scies perpendiculaires.	165	0	0
I.		Moulin à farine, 8 paires de meules.....	100	0	0
J.	James Petrie.....	Fabrique de chassis et de jalousies.....	65	0	0
K.	Robert Bell.....	Construit maintenant une boutique.....	50	0	0
L.	Young, Wynn et cie.....	Sur le point de construire un moulin.....	55	0	0
Q.		Scierie,—21 scies perpendiculaires.....	175	0	0
R.	N. S. Blusdell et cie.....	1 scie circulaire.....	105	0	0
S.	Young, Wynn et cie.....	Boutique de fonderie.....	60	0	0
T.	Harris et Bronson.....	Bâtisse en pierre.....	175	0	0
U.		Nulle amélioration.....	50	1	0
V.	Harris et Bronson.....	76 scies perpendiculaires et 4 scies circ... Appareils pour recevoir 70 scies perpen- diculaires de plus.....	50	1	0
W.			50	1	0
X.	Harris et Bronson.....		50	1	0
Y.			88	0	0
Z.					

Ces lots paient en outre une rente annuelle de £5 pour la quantité d'eau suffisante pour faire fonctionner une paire de meules, ou autres mécanismes de même force.

No. 6.—RIVIÈRE DE L'OTTAWA—(Continuation.)

LOTS A BATIR DANS LA CITE DE L'OTTAWA.

Noms des acquéreurs.		Nature de l'amélioration (s'il en a été fait.)	Prix de la vente.		
ISLE VICTORIA—(Continuation.)			£	s.	d.
1	Robert Skead.....	Maison en bois, et écuries et remises.....	16	5	0
2			19	5	0
3	S. H. Waggoner.....	Maison en pierre, écuries et remises.....	11	5	0
4	N. S. Blusdell et cie.....	“ en bois et remise.....	19	5	0
5	Young, Wynn et cie.....	Grande bâtisse en bois.....	10	15	0
6	Harris et Bronson.....	Maison en pierre et grange.....	10	1	0
7	John McDonald.....	Maison en pierre.....	15	10	0
8	Mrs. Johnson.....	“.....	10	5	0
9	Harris et Bronson.....	Nulle amélioration.....	10	5	0
10	George Wheeler.....	“.....	10	5	0
11	Young, Wynn et cie.....	“.....	10	5	0
12	Harris & Bronson.....	“.....	31	0	0
13	Young, Wynn et cie.....	Nulle amélioration, mais il est employé comme terrain pour y empiler le bois scié à leurs moulins. Sur ces lots et ceux de Harris et Bronson, il y en a mainte- nant environ 5,000, 000 de pieds, ce qui fera plus de 15,000 000 de pieds.....	11	0	0
14			12	0	0
15	Young, Wynn et cie.....		13	0	0
16			16	10	0
17	Young, Wynn et cie.....		17	10	0
18			18	10	0
19	Harris et Bronson.....		18	10	0
20			19	0	0
21	Harris et Bronson.....	Rangée de bâtisses en pierre.....	13	0	0
22					

No. 6.—RIVIÈRE DE L'OTTAWA.—(Continuation.)

LOTS A BATIR.—(Continuation.)

Noms des acquéreurs.		Nature de l'amélioration (s'il en a été fait.)	Prix de vente.		
ILE VICTORIA.—(Continuation.)			£	s.	d.
23	} Harris et Bronson	Nulle amélioration.....	10	5	0
24			10	5	0
25			16	5	0
26			33	0	0
27			11	5	0
28			10	5	0
29			10	5	0
30			10	5	0
31			10	10	0
32			10	5	0
33	10	5	0		
34	W. S. Blusdell.....	Lot triangulaire, sans numéro.....	11	15	0
ILE CHAUDIERE.					
1	} William Mason	Maison et boutique de charpentier.....			
2					
3	Lyman Parkins	Nulle amélioration.....			
4	Philip Thompson	Nulle amélioration.....			
5	James Petrie	Maison en bois			
6	A. H. Baldwin	" "			
7	Dr. Church	Nulle amélioration.....			
12	Dr. Church		21	0	0
13	E. H. Baldwin		26	0	0
14	Jas. Jno. Petrie		32	0	0
15	Phillip Thompson		39	0	0
16	Lyman Parkins		46	0	0
18	Wm. Mason		89	0	0
ILE ALBERT.					
1	} Lyman Parkins	Nulle amélioration.....	35	0	0
2			36	0	0
3			40	0	0
4			49	0	0
5			46	0	0

RAPIDES CHATS.

Nom des locataires.	Description des mécanismes.	Paire de meules.	Montant de rente.		
			£	s.	d.
Wm McLaughlin.....	Scierie.....	20	0	0
John Egan.....	Scierie.....	20	0	0
John Egan.....	Scierie.....	20	0	0
John Egan.....	Scierie.....	20	0	0
Peter Aylen	Scierie.....	20	0	0

CANAL CHAMBLY.

J. C. Pierce	Quai.....	Rente courante...	£28	5	0
--------------------	-----------	-------------------	-----	---	---

No. 7.

ÉTAT des balances d'appropriations disponibles le 1er janvier 1856.

	£	s.	d.		£	s.	d.
Maison de douanes à Québec.....	24931	1	8	Havres et phares.....	1724	8	2
Bureau de poste à Kingston.....	5500	0	0	Translation à Toronto, en 1849.....	122	19	5
Phares en bas de Québec.....	4336	7	3	Translation à Québec.....	4297	17	0
Bureau de poste à Toronto.....	1342	9	7	Lac St. Pierre.....	2592	12	1
Quais en bas de Québec.....	8816	11	2	Chemin d'Ottawa à Prescott.....	17	6	6
Canal Welland.....	48368	6	3	Ponts, Montréal et Québec.....	5515	15	2
Bureau de poste à Montreal.....	266	19	1	Chemin de Brantford.....	7599	6	0
Canal Chats.....	18851	4	11	Réclamations contre le canal Chambly	80	2	2
Havres, etc., Lac Huron.....	13882	13	2	Chemin d'Artabaska.....	13	16	5
Prison de Montréal.....	49	9	6	Pont de la Chaudière.....	50	12	6
Amélioration du fleuve St. Laurent..	48	16	0	Pont de Chatham.....	13	19	3
Creusement du lac St. Clair.....	5000	0	0	Chemin de Dover (Montagne).....	851	3	6
Canal de Jonction.....	11098	19	8	Chemin de Gaspé.....	14	10	4
Travaux sur le St. Maurice.....	155	19	9	Débentures du canal Cornwall.....	294	18	2
Exploration du Canal Champlain...	970	3	4	Quai de la Grosse Ile.....	3	18	7
Arbitrage.....	5289	1	3	Havre de Rondeau.....	314	14	9
Exploration.....	3214	4	6	Chaussée de Bobcaygean.....	264	0	0
Pont de Détroit.....	600	0	0	Chemin de Sherbrooke et Waterloo..	26	11	3
Travaux sur l'Ottawa.....	2452	9	6	Havre de Cobourg.....	500	0	0
Havre du port Hope.....	10000	0	0	Chemin d'Hamilton et Dover.....	463	4	7
Répar. de la mais. de doua. à Montréal	762	15	0	Pont de Champlain.....	990	15	6
Maison de douanes à Hamilton.....	4984	17	3	Chemin du Portage des Chats.....	1200	12	10
Quai à la rivière Ouelle.....	3000	0	0	Pont et rivière Trent.....	107	14	4
Rivière Richelieu.....	442	16	1	Phare de Dover.....	286	7	6
Havre du port Stanley.....	1162	18	6	Chemin de Kempt.....	191	15	6
Phares.....	42387	12	8	Chemin du St. Laurent et du Nouveau Brunswick.....	21274	15	7
Rapides de Ste. Anne.....	5070	5	11	Canaux du St. Laurent.....	85778	9	1
Canal de la baie de Burlington.....	2851	12	0	Remorquage sur le St. Laurent.....	291	17	9
Bureau de poste à Québec.....	14990	12	6	Bureau de poste à Hamilton.....	572	7	5
Canal Chambly.....	500	0	0	Ecluse de Seugog.....	6503	10	0
Quai à la presqu'île et vigie.....	369	10	0				

CANAL WELLAND.

ÉTAT indiquant premièrement les vaisseaux dont les amendes et les dommages étaient encore dus, le 1er janvier 1855 ; et secondement, les vaisseaux et autres propriétés passant par le canal, avec les sommes prélevées sur iceux, en 1855, et versées entre les mains du paie-maître, et les balances dues le 1er janvier 1856.

Année.	Date.	Descrip- tion.	Nom du vaisseau, etc.	Montant des amendes prélevées.		Montant des dommages prélevés.		Montant payé au paie-maître 1855.		Balance due le 1er janvier 1856.				
				£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.
1850.	Décembre 3.	Goëlette...	Joseph Ward			1	5	0			1	5	0	
1851.	Mai 21	Propeller	James Wood			10	0	0			10	0	0	
1852.	Août 18.	Goëlette...	Holton			2	15	0			2	15	0	
"	Septembre 7.	do	Chesapeak			3	0	0			3	0	0	
"	Novembre 8.	do	Sultan			1	10	0	1	10	0			
1853.	Septembre 14.	do	J. E. Hunt			2	10	0			2	10	0	
"	Octobre 31.	Propeller.	Dayton			2	10	0	2	10	0			
"	Décembre 1.	Rideau...	McDonalds	15	0	0	14	15	4			29	15	4
1854.	Mai 14.	Steamer	Reindeer			350	0	0			350	0	0	
"	" 14.	do	Belvedere			1	5	0			1	5	0	
"	" 27.	do	Onaida Chief			2	10	0	2	10	0			
"	Juillet 14.	Propeller	Wisconsin			7	7	6	7	7	6			
"	Septembre 11.	Goëlette	John Hessman			1	5	0	1	5	0			
"	" 15.	do	Water Witch			1	5	0	1	5	0			
"	" 16.	do	Augustus Ford.			50	0	0			50	0	0	
"	" 21.	do	Ontario	5	0	0			5	0	0			
"	Octobre 9	do	Vincennes	1	5	0					1	5	0	
"	" 27.	do	Maryland				34	10	0		34	10	0	
"	Novembre 27.	do	Mohegan			1	5	0	1	5	0			
"	" 27.	Propeller.	Michigan			150	0	0	150	0	0			
"	" 28.	Goëlette	Levina			5	0	0	5	0	0			
1855.	Avril 17.	Scow	Gipsev			7	10	0	7	10	0			
"	" 26.	do	Late R. Fowley	3	15	0			3	15	0			
"	" 27.	Goëlette	Minnesota			5	0	0	5	0	0			
"	" 30.	do	Mohegan			5	0	0	5	0	0			
"	Mai 14.	do	J. E. Shaw			1	5	0	1	5	0			
"	" 14.	Propeller.	Prairie State			15	0	0	15	0	0			
"	" 15.	Goëlette	Plymouth Rock			2	10	0	2	10	0			
"	" 23.	Brig	Liverpool			1	0	0	1	0	0			
"	" 23.	do	Henry Wheaton			2	10	0	2	10	0			
"	" 25.	Propeller.	Louisville	2	10	0			2	10	0			
"	Juin 1.	Goëlette	St. George			10	0	0	10	0	0			
"	" 6.	Propeller.	Young America			4	5	0			4	5	0	
"	" 7.	Barge	Three Bells	1	5	0			1	5	0			
"	" 10.	Brig	Sir Charles Napier			2	0	0	2	0	0			
"	" 10.	do	F. E. Clarke			2	5	0	2	5	0			
"	" 12.	Goëlette	North Stars	1	0	0			1	0	0			
"	" 14.	do	J. P. Mack			2	10	0	2	10	0			
"	" 19.	do	Junius			2	10	0	2	10	0			
"	" 20.	Propeller	Vermont			15	0	0	15	0	0			
"	" 21.	Goëlette	Manhattan	2	10	0					2	10	0	
"	" 21.	do	Lyrus			2	5	0	2	5	0			
"	" 22.	do	Christiana	1	0	0			1	0	0			
"	Juillet 3.	Brig	Cortland	1	5	0			1	5	0			
"	" 7.	Steamer	Ranger			2	10	0	2	10	0			
"	" 14.	Scow	Abigail	5	0	0			5	0	0			
"	" 17.	Goëlette	Marquette			5	0	0	5	0	0			
"	" 23.	do	Lafayette Cook			5	0	0	5	0	0			
"	" 23.	do	Three Bells			3	5	0	3	5	0			
"	" 28.	do	Ayr			1	10	0	1	10	0			
"	" 29.	do	Sinbad			2	0	0	2	0	0			
"	Août 7.	Steamer	George Moffatt	5	0	0			5	0	0			
"	" 23.	do	Louisville			1	10	0	1	10	0			
"	Septembre 7.	do	Piling Machine	1	0	0			1	0	0			

CANAL WELLAND.

ETAT indiquant les vaisseaux dont les amendes et les dommages étaient encore dus, le 1er Janvier 1855, etc.—(Continuation.)

Année.	Date.	Description.	Nom du vaisseau, etc.	Montant des amendes prélevées.	Montant des dommages prélevés.	Montant payé au paie-maître en 1855.	Balance due le 1er janvier 1856.
				£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
1855.	Septembre 18	Bat'u à vap.	St. George		6 5 0		6 5 0
"	" 19.	Goëlette	Utica	1 5 0		1 5 0	
"	" 22.	do	'splay		3 5 0	3 5 0	
"	" 24.	Propeller	Cité d'Hamilton		11 0 0		11 0 0
"	" 28.	Goëlette	Puritan		5 0 0	5 0 0	
"	Octobre 3.	do	Cincinnati		10 0 0	10 0 0	
"	" 8.	do	Emblem Marshall		6 10 0	6 10 0	6 10 0
"	" 10.	do	Neuches		2 10 0	2 10 0	2 10 0
"	" 12.	do	Souverain des Lacs	5 0 0	5 0 0	5 0 0	
"	" 15.	Propeller	Kentucky		18 15 0	18 15 0	
"	" 15.	do	Michigan		5 0 0	5 0 0	
"	" 16.	Goëlette	Danube		2 5 0	2 5 0	
"	" 18.	do	Plauet		2 10 0	2 10 0	
"	" 19.	do	Cincinnati		3 15 0	3 15 0	
"	" 24.	do	Ayr		3 0 0	3 0 0	
"	Novembre 2.	do	Aurora		5 5 0	5 5 0	
"	" 9.	do	Augustus Ford		0 10 0	0 10 0	
"	" 12.	do	Win. Penn		3 15 0		3 15 0
"	" 16.	do	Arabian		2 0 0		2 0 0
"	" 19.	do	Ayr		2 0 0		2 0 0
"	" 22.	Bat'u à vap.	Huron		1 5 0		1 5 0
"	" 27.	Bateau	Brown's		2 10 0		2 10 0
"	" 27.	Goëlette	Niles		1 5 0	1 5 0	
"	" 27.	Bateau	Minerva Cook	5 0 0		5 0 0	
"	" 27.	do	Proctor		1 5 0	1 5 0	
				£56 15 0	848 7 10	378 12 6	526 10 4

S. D. WOODRUFF.

THOMAS ADAMS,
Paie-maître et commis.

Bureau du Canal Welland,
Ste. Catherines, 31 décembre 1855.

No. 9.

MARCHÉ FAIT ENTRE FRANÇOIS BABY ET LES COMMISSAIRES DES TRAVAUX PUBLICS POUR UNE LIGNE DE REMORQUEURS A VAPEUR.

Le vingt-quatrième jour d'août, dans l'année de Notre-Seigneur mil huit cent cinquante-cinq, devant nous les notaires publics soussignés, dûment admis et assermentés, dans et pour cette partie de la province du Canada ci-devant appelée Bas-Canada, résidant dans la cité de Québec, sont personnellement comparus François Baby, écuyer, gentilhomme, résidant dans la cité de Québec, de la première part, et sa majesté la reine Victoria, représentée à ces présentes par l'honorable François Lemieux et l'honorable Hamilton Hartly Killaly, commissaires des travaux publics pour la province du Canada, résidant dans la cité de Québec, de seconde part; lesquelles dites parties en présence de nous dits notaires ont fait les stipulations, conditions et arrangements suivants, c'est-à-savoir :

Le dit François Baby s'est engagé et a promis et, par les présentes, s'engage et promet pour lui, ses hoirs et ayants cause, pour et en faveur de sa dite majesté, ses héritiers et successeurs, d'établir et maintenir, pendant l'espace et terme de dix années à compter du 26e jour de février dernier, une ligne de remorqueurs à vapeur pour courir de Québec et Anticosti, aux fins de remorquer et assister les vaisseaux qui montent ou descendent le fleuve St. Laurent et aux fins de soulager les naufragés lorsque le département des travaux publics l'ordonnera et prescrira et pour toutes les fins que prescriront les commissaires des travaux publics.

Et dans le but d'établir et maintenir la dite ligne de bateaux remorqueurs à vapeur entre Québec et l'Île d'Anticosti comme susdit, le dit François Baby a promis et s'est obligé et, par les présentes, promet et s'oblige pour lui, ses hoirs et ayants cause à bâtir et construire, dans un temps raisonnable, à ses propres frais et dépens, d'une manière solide et digne d'hommes de l'art, deux steamers en fer à hélice de première classe, d'au moins trois cents chevaux chaque.

Et le dit François Baby a promis et promet et s'oblige par ces présentes de fournir et procurer tous les matériaux requis et nécessaires pour la construction des susdits deux remorqueurs à vapeur et aussi toutes les machines à vapeur requises pour les dits bateaux, et compléter et finir les dits deux remorqueurs à vapeur de manière à faire, à la satisfaction des dits commissaires des travaux publics à tous égards, le service le ou avant le 1er jour de septembre mil huit cent cinquante six.

Et aussitôt que les dits deux remorqueurs seront faits et construits, le dit François Baby s'est obligé et engagé et s'oblige et s'engage par les présentes lui, ses hoirs et ayants causes, à garder et maintenir durant le temps susdit une ligne de remorqueurs à vapeur qui courront entre Québec et l'Île d'Anticosti comme susdit, pour aider aux vaisseaux et soulager les naufragés quand le département des travaux publics l'exigera, de manière qu'il y ait un service non-interrompu pour la remorque et pour le soulagement des naufragés durant tout le temps susdit; et le dit François Baby s'est engagé et obligé et s'oblige et s'engage par les présentes, lui, ses hoirs et ayants cause, à obéir et suivre durant tout le temps susdit tous les ordres et instructions qu'il pourra recevoir de temps en temps des commissaires des travaux publics ou des officiers compétents du dit département des travaux publics et de se conformer à tous les règlements qui de temps en temps seront établis par le dit département.

Et le dit François Baby s'est obligé et engagé et s'engage et s'oblige par les présentes à demander et exiger pour le touage des vaisseaux, Québec étant le terminus supérieur, les prix suivants, savoir : un chelin et deux deniers par pied pour chaque mille depuis le phare des Piliers et au-dessus; un chelin courant par pied pour chaque mille depuis Kamouraska et au-dessous des phares des Piliers; onze deniers courant par pied pour chaque mille depuis le Pot-à-l'Eau-de-Vie et

au-dessous de Kamouraska ; et pour le reste de la distance, savoir, du Pot-à-l'Eau-de-Vie à Anticosti, dix deniers courant par pied pour chaque mille, la distance à être calculée d'après les divisions suivantes, savoir, un vaisseau pris entre le Pot-à-l'Eau-de-Vie et le Bic, paiera depuis le Bic ; pris entre le Bic et Métis, paiera depuis Métis ; pris entre Métis et Cap Chat, paiera depuis Cap Chat ; et pris entre Cap Chat et Anticosti, paiera depuis Anticosti ; et les mêmes taux de remorque dans la même proportion en descendant de Québec, toutes les fractions d'un pied devant être chargées comme un pied et le plus grand tirant d'eau devant être pris.

Et il est expressément convenu et entendu, par et entre les parties de la première part et sa majesté représentée par les dits commissaires comme susdit, que le dit François Baby aura droit de recevoir pour aider les vaisseaux, soulager les naufragés et pour les retards en résultant, un droit de sauvetage, conformément au marché fait entre lui et les propriétaires ou maîtres de vaisseaux, si marché est fait entre eux, si non, alors et dans ce cas le *quantum meruit* et l'allocation à valoir sera fixé par des arbitres, si tel mode est convenu entre eux ; mais dans le cas où les dits arbitres ne s'entendraient pas sur le montant ou manqueraient à rendre leur sentence dans les délais fixés antérieurement par les parties dans chacun des dits cas, l'allocation équitable sera définitivement décidée par les commissaires des travaux publics.

Le présent contrat est ainsi fait pour et en considération d'un bonus de la somme de onze mille trois cents louis courant pour toute et chaque année de la durée du présent contrat pour les dits deux bateaux-remorqueurs, laquelle dite somme d'argent sa majesté, représentée par les dits commissaires des travaux publics, a promis et convenu et promet et convient, par les présentes, de payer au dit François Baby ou à son ordre comme suit, en deux paiements égaux de cinq mille six cent cinquante louis courant chaque, à être faits le premier au milieu de la saison et le second à la clôture de la navigation de toute et chaque année, pendant la durée du présent contrat.

Et en outre le dit François Baby a promis, s'est obligé et engagé et par le présent promet, s'oblige et s'engage à procurer et mettre sur la ligne un ou plusieurs vaisseaux si le gouvernement lui demande de le faire, sur paiement raisonnable pour ses services.

Et afin d'aider à la partie de la première part dans la construction et l'équipement des dits steamers, les dits commissaires des travaux publics, spécialement autorisés à cet effet par un ordre en conseil, daté le vingt-sixième jour de février, maintenant dernier et approuvé par son excellence le gouverneur-général en conseil le jour suivant, ont promis, se sont obligés et engagés et par le présent promettent, s'engagent et s'obligent, eux et leurs successeurs en office, de payer et avancer aux constructeurs des dits steamers pour et au nom du dit François Baby la somme de dix-neuf mille louis courant en les proportions et manière qui conviendront le mieux aux dits constructeurs et gouvernement de cette province ; étant clairement compris cependant que tels deniers ne seront avancés que sur un certificat de l'inspecteur du Lloyd, ou de telle autre personne que le gouvernement acceptera ; que les dits vaisseaux seront construits de la classe ci-dessus mentionnée ; et pour assurer le paiement de la dite avance de dix-neuf mille louis courant, le dit François Baby a promis, s'est obligé et engagé et par les présentes promet, s'oblige et s'engage de donner et consentir à sa dite majesté une hypothèque absolue sur les dits deux nouveaux steamers ainsi que sur ses steamers actuels "*l'Advance*" et "*l'Admiral*" et de donner et signer à cet effet tous titres requis et nécessaires, et le dit François Baby sera en outre obligé comme il s'oblige lui-même par les présentes à assurer les dits nouveaux steamers à leur complète valeur et les dits steamers "*Advance*" et "*Admiral*" pour un montant qui ne sera pas moindre que douze mille louis courant et à renouveler la dite assurance chaque année, à ses propres frais et dépens, jusqu'au parfait accomplissement du contrat et de transporter et céder à sa majesté le

montant de l'assurance des dits steamers et de remettre entre les mains des dits commissaires des travaux publics la police ou les polices des dits assurances et le reçu ou les reçus de renouvellement d'icelles.

Et le dit François Baby a promis, s'est obligé et engagé et par le présent promet, s'oblige et s'engage, pour lui, ses hoirs et ayants cause de rembourser à sa dite majesté, ses héritiers et successeurs, les dits commissaires des travaux publics acceptant par le présent, la somme de dix-neuf mille louis courant en quatre paiements annuels de quatre mille sept cent cinquante louis courant chaque à même les subventions de la seconde, troisième, quatrième et cinquième années du présent contrat, ensemble avec l'intérêt à six pour cent payable annuellement et à compter du jour où les dits deniers seront avancés jusqu'à complet et parfait remboursement.

Et il est de plus convenu et entendu par et entre les dites parties que les dits commissaires des travaux publics seront tenus et par le présent ils s'obligent à avancer au dit François Baby, le bonus de la première année, pour lui aider à se procurer des vaisseaux aussitôt que les dits steamers seront prêts à entrer dans le service.

Et pendant la construction des dits nouveaux steamers, le dit François Baby promet, s'oblige et s'engage par le présent à maintenir la ligne qu'il maintient actuellement et à remplir le service requis avec ses steamers actuels "l'*Admiral*" et "l'*Advance*," jusqu'à ce que les dits nouveaux steamers soient prêts à remplir le service requis en vertu du présent contrat.

Et les dites parties agissant comme susdit sont convenus et par le présent conviennent d'annuler et annuler le contrat fait et consenti entre le dit François Baby et sa majesté, représentée par l'honorable Jean Chabot, alors commissaire en chef des travaux publics, et le dit honorable Hamilton H. Killaly, assistant commissaire des travaux publics, et passé devant Joseph Petitclerc et son collègue notaires, à Québec, le quatrième jour de septembre maintenant dernier; voulant et consentant les dites parties à ce que le dit contrat soit nul et de nul effet, à toutes fins et intentions, depuis le vingt-sixième jour de février maintenant dernier, en la même manière que s'il n'eût jamais été fait.

Et pour l'exécution des présentes, les parties ont élu domicile, savoir, le dit entrepreneur en sa demeure actuelle et les dits honorables commissaires des travaux publics en leur département des travaux publics à Québec, auxquels lieux, etc. Car ainsi, etc.

Ainsi fait et passé et scellé à Québec susdit, dans le bureau du département des travaux publics les jour, mois et an susdits mentionnés en premier lieu sous le numéro huit mille sept cent cinquante-neuf, et les dites parties, ensemble avec Thomas A. Begly, écuyer, secrétaire du département des travaux publics aussi présent, ont signé ensemble avec nous, dits notaires, après lecture faite.

Signé à l'original restant de record dans le bureau de Jos. Petitclerc, l'un des notaires soussignés.

" F. BABY,

" F. LEMIEUX,

Com. en chef des travaux publics.

" HAMILTON H. KILLALY,

Assist. Com. des travaux publics.

" THOMAS A. BEGLY,

Secrétaire des travaux publics.

" S. GAMACHE,

Notaire public.

" JH. PETITCLERC,

Notaire public.

Vraie copie.

(Signé,)

JH. PETITCLERC, N. P.

No. 10.

MARCHÉ FAIT ENTRE MM. CALVIN ET BRECK ET LES COMMIS-
SAIRES DES TRAVAUX PUBLICS.

Le présent marché fait en double ce dix-septième jour de décembre, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent cinquante-cinq, entre Delino Dexter Calvin et Ira. A. Breck, tous deux de la cité de Kingston, commerçant sous les nom et raison de Calvin et Breck, de la première part, et sa majesté la reine Victoria, représentée aux présentes par l'honorable F. Lemieux, commissaire en chef des travaux publics, pour la province du Canada, et l'honorable Hamilton H. Killaly, assistant commissaire des travaux publics pour la dite province de l'autre part.

Attendu que les dits commissaires (agissant pour et au nom de sa majesté comme susdit) ont fait publier avis public annonçant qu'ils recevraient des soumissions et propositions pour le service de bateaux-remorqueurs à être placés sur le fleuve St. Laurent, aux fins de remorquer les vaisseaux et autres embarcations entre Lachine et Kingston sur le dit fleuve, et attendu que le dit Calvin et Breck ont fait des soumissions pour le dit service, et que les dits commissaires ont accepté leurs soumissions et ont résolu de passer un contrat avec eux pour l'établissement des dits remorqueurs comme susdit; maintenant ces présentes font foi que les dits Calvin et Breck, en considération du bonus et sommes d'argent ci-après mentionnés, et des conventions et accords ci-après exprimés et contenus pour et au nom des dits commissaires (agissant comme susdit) font par les présentes pour eux, leurs heirs, exécuteurs et administrateurs les conventions et accords suivants avec sa majesté, ses héritiers et successeurs, c'est-à-savoir :

Que durant trois années savoir, durant la saison de navigation de chacune des années mil huit cent cinquante-cinq, mil huit cent cinquante-six et mil huit cent cinquante-sept, ils remorqueront et toueront bien et sûrement tous les vaisseaux ou autres embarcations dont le propriétaire ou propriétaires, maîtres, capitaines ou personnes en ayant la charge demandera ou exigera le dit service depuis aucun port ou place jusqu'à tout autre port ou place sur la voie principale et ordinaire de communication, entre les ports de Lachine et Kingston sur le dit fleuve.

Que le dit Calvin et Breck, durant la saison de navigation de toutes et chacune des années susdites, fournira, aura, maintiendra, réparera et entretiendra en bon ordre, et cela d'une manière honne et suffisante, six bateaux à vapeur au moins de classe et forcés à assurer l'accomplissement fidèle et satisfaisant du service de remorquage susdit, qu'ils armeront et équiperont les dits vaisseaux et chacun d'eux avec des équipages suffisants et des ingénieurs habiles et expérimentés pour les faire fonctionner et manœuvrer, et amebleront et équiperont les dits bateaux de toute espèce d'approvisionnements et matériaux qui pourront être nécessaires pour touer avec promptitude tous les dits vaisseaux et autres embarcations pour lesquels le dit service pourra être mis en réquisition comme susdit entre les dits ports de Lachine et Kingston, ou pour aucune partie de la distance entre les dits ports sur la voie principale et ordinaire de communication en aucun temps durant la période susdite; et aussi qu'ils se procureront et tiendront toujours prêts à servir tous approvisionnements et matériaux extra qui pourront être nécessaires pour prévenir tout retard ou inconvénient dans les cas d'accident.

Que dans aucun temps dans la période susdite ils ne transporteront ou permettront à aucun de leurs dits bateaux à vapeur de prendre à leur bord ou transporter du fret d'aucune espèce ou de remorquer des radeaux, ou ne feront ou permettront que les dits bateaux ne fassent aucun autre service que celui de touer les vaisseaux et embarcations engagés dans le commerce.

Qu'à l'ouverture de la navigation de toute et chaque année, durant le terme de ce marché, ils placeront et continueront à placer des bateaux à vapeur (qui

seront employés au remorquage comme susdit) sur chacune des routes suivantes, savoir :

Un bateau à vapeur entre Lachine et le canal Beauharnois.

Un bateau à vapeur entre le canal Beauharnois et Cornwall.

Deux bateaux à vapeur entre Dickinson's Landing et Prescott.

Deux bateaux à vapeur entre Prescott et Kingston.

Que si aucun des bateaux ou les uns et les autres ainsi placés pour les fins du remorquage comme susdit, se trouvent incapables de bien et fidèlement remplir le service du remorquage sur la route qui pourra leur être assignée, eux, les dits Calvin et Breck remplaceront immédiatement tel bateau par un autre bateau capable de faire tel devoir d'une manière effective et à la satisfaction entière des commissaires comme susdit.

Qu'ils ne permettront point que les dits bateaux ou aucun d'eux ne passent dans les canaux pendant qu'ils seront engagés au remorquage comme susdit, mais ils les garderont et maintiendront sur les routes qui leur sont respectivement assignées.

Que pendant et durant la continuation du présent marché ils feront faire et parcourir aux dits bateaux les voyages suivants, c'est-à-savoir :

Le bateau placé sur la route entre les canaux de Lachine et Beauharnois fera deux voyages tous les jours, c'est-à-dire deux voyages de Lachine au canal de Beauharnois et le retour à Lachine.

Le bateau placé sur la route entre le canal de Beauharnois et Cornwall fera un voyage tous les jours, c'est-à-dire un voyage tous les jours depuis la tête du canal de Beauharnois jusqu'à l'extrémité inférieure du canal de Cornwall et retour au canal de Beauharnois.

Les deux bateaux placés sur la route entre Dickinson's Landing et Prescott feront chacun un voyage par jour sur tout le parcours, en partant de l'extrémité opposée de la dite route.

Les deux bateaux placés sur la route entre Prescott et Kingston feront aussi un voyage chacun sur tout le parcours dans des directions contraires.

Que de temps en temps et en tous temps durant la continuation du présent marché, ils transporteront les dits bateaux ou aucun d'eux ou les uns et les autres des routes sur lesquelles ils pourront avoir été placés sur toute autre route que les dits commissaires ou leurs successeurs désigneront.

Que durant la continuation du présent marché ils administreront et conduiront les dits bateaux de telle manière que les vaisseaux seront toués de Lachine à Kingston en quatre jours et de Kingston à Lachine en trois jours, à moins que le vaisseau ou les vaisseaux ne soient retenus pour un temps extraordinaire ou déraisonnable en passant dans les canaux ou dans quelques-uns d'entre eux ou l'un d'entre eux.

Que dans le cas où il arriverait quelqu'accident ou dommage aux dits bateaux ou aucun d'eux qui aurait l'effet d'interrompre ou retarder le remorquage des vaisseaux, ils se procureront un autre bateau ou d'autres bateaux avec toute la diligence possible pour remplacer celui ou ceux qui sont ainsi endommagés.

Que durant la continuation du présent contrat ils auront et fourniront de bonnes et fortes haussières de touée pour le remorquage des vaisseaux.

Qu'en tous les temps ils prendront à la remorque les vaisseaux et embarcations pour lesquels le dit service sera requis et continueront à remorquer tels vaisseaux ou embarcations jusqu'à leur destination sans partialité ni faveur d'aucune espèce, et ils n'abandonneront pas un vaisseau pour en remorquer quelqu'autre sans le consentement de la personne en charge du vaisseau ainsi abandonné, prenant sans préférence le premier arrivé dans le port par rotation, sous une pénalité de cinquante louis; et dans les cas de différend entre le capitaine, le maître ou la personne en charge d'un vaisseau ou embarcation et les dits Calvin et Breck, leurs serviteurs ou agents quant au temps et à l'ordre dans lequel ils

doivent prendre tel vaisseau ou embarcation à la remorque, ils soumettront tel différend à tel officier qui pourra être nommé par les dits commissaires ou leurs successeurs en office pour connaître et décider des différends au port ou endroit où tel différend sera survenu et en passeront par sa décision.

Qu'en tout temps durant la continuation du présent marché, ils feront ou feront faire toutes les entrées, certificats et *memoranda* et donneront ou feront donner tous les renseignements et feront et rempliront ou feront faire et remplir tous actes, matières et choses qui de temps en temps seront requises ou prescrites par les dits commissaires et leurs successeurs en office (si avis en est donné aux dits Calvin et Breck, leurs serviteurs ou agents) aux fins de tenir un record du nom de chaque vaisseau ou autre embarcation pris à la remorque comme susdit, du nom du propriétaire ou maître d'icelui, de la largeur de bau et du tirant d'eau d'icelui, du montant à payer pour le remorquage, du nom du port ou endroit où il était, de l'heure du départ de ce port et de l'arrivée à l'autre et généralement ils feront et accompliront tous les actes et choses qui pourront être requis ou prescrits par les dits commissaires et leurs successeurs en office aux fins d'obtenir et tenir le record de tous les faits ou statistiques qui ressortent de l'accomplissement du présent marché ou d'aucune partie d'icelui ou qui s'y rattachent.

Et il est par le présent convenu par et entre les dites parties à ces présentes que pour chaque heure pendant laquelle un vaisseau peut être retenu au-delà du temps ci-dessus limité, pour les voyages de descente et de montée respectivement, par le fait ou la faute des dites parties de première part ou leurs serviteurs ou agents, les sommes qui suivront pourront être déduites par les dits commissaires ou leurs successeurs en office sur les deniers à eux payables comme ci-dessous mentionné, savoir :

Pour un vaisseau de plus de vingt-cinq tonneaux et de moins de soixante-quinze, cinq chelins par heure.

Pour un vaisseau de plus de soixante et quinze tonneaux et de moins de quatre-vingt-dix, six chelins et trois deniers par heure.

Pour un vaisseau de plus de quatre-vingt-dix tonneaux et de moins de cent dix, sept chelins et six deniers par heure.

Pour un vaisseau de plus de cent dix tonneaux et de moins de cent vingt-cinq, huit chelins et neuf deniers par heure.

Pour un vaisseau de cent vingt-cinq tonneaux et de moins de cent cinquante, dix chelins par heure.

Pour un vaisseau de plus de cent cinquante tonneaux, onze chelins et trois deniers par heure.

Et il est par le présent convenu que les dits commissaires et leurs successeurs en office décideront et pourront décider dans tous les cas si le retard a été causé par le fait ou la faute des dites parties de la première part, ses serviteurs ou agents, mais la déduction de toute somme comme susdit ne déchargera pas les dites parties de première part d'aucune réclamation exercée par d'autres parties pour dommages résultant du dit retard, mais toutes parties lésées par tel retard auront droit de recouvrer tous dommages dans telle action, comme si telle déduction par les commissaires comme susdit n'avait pas été ou ne pouvait pas être faite.

Il est en outre convenu par et entre les dites parties que les taux par mille qui peuvent être chargés pour le remorquage de tous vaisseaux qui passent par les canaux ou aucun d'eux, n'excéderont pas la somme spécifiée dans la cédule ci-annexée et signée par les parties aux présentes pour remorquage de montée, et n'excéderont pas un tiers des dits taux pour remorquage de descente, et ce qui suit sera censé et considéré être le nombre de milles respectivement pour lesquels tels taux seront chargés respectivement sur les routes suivantes :

De Lachine à l'entrée inférieure du canal de Beauharnois, dix-neuf milles.

De l'entrée supérieure du canal de Beauharnois à Cornwall, quarante milles.

De Dickinson's Landing à Prescott, quarante et un milles.

De Prescott à Kingston, soixante et un milles.

Et quand un vaisseau sera pris à la remorque en aucun port ou endroit autre que ceux qui sont ci-dessus mentionnés, il sera loisible d'exiger paiement pour toute la distance entre le port ou l'endroit auquel tel vaisseau est remorqué et le port ou l'endroit d'où le bateau à vapeur ou remorqueur a commencé son voyage.

Et il est de plus convenu par et entre les dites parties qu'il sera loisible aux dits commissaires et leurs successeurs en office, en aucun temps durant la continuation de ce présent marché de changer, modifier ou altérer les taux de remorquage mentionné dans la cédule ci-annexée et d'adopter quelqu'autre mode de les constater et prélever; pourvu toujours qu'en faisant tel changement ou modification les dits commissaires s'efforceront de les déterminer de manière que le montant de remorquage que les dits Calvin et Breck pourront exiger d'un nombre donné ou d'une flotte de vaisseaux, y compris ceux du plus fort et ceux du plus faible tonnage soit autant que possible égal au montant qu'ils auraient droit d'exiger sur le même nombre de vaisseaux en vertu de la cédule ci-annexée.

Et il est de plus convenu par et entre les dites parties qu'il sera loisible aux dits commissaires et à leurs successeurs en office, agissant pour sa majesté comme susdit, et en aucun temps durant la continuation du présent marché de l'annuler et y mettre fin s'ils voient de bonnes raisons de le faire, et dans le dit cas, les dits Calvin et Breck, leurs héritiers, exécuteurs et administrateurs auront droit de recevoir compensation pour les pertes qu'ils pourront éprouver sous le rapport de leur chartes et des matériaux en mains et pour toutes autres pertes qu'ils pourront effectivement et *bonâ fide* éprouver par suite de telle annulation et cessation du présent marché, mais aucune perte de profits ou avantages en perspective d'aucune espèce ne sera considérée comme une perte pour laquelle une compensation pourra être réclamée dans le cas où le présent marché serait ainsi annulé ou cesserait comme susdit.

Pourvu toujours, que dans le cas de différend ou désagrément entre les dits commissaires et les dits Calvin et Breck, leurs exécuteurs ou administrateurs quant au montant de telle compensation, la question en litige sera renvoyée à deux personnes désintéressées et sera discutée et décidée par elles, dont l'une sera nommée par les dits commissaires ou leurs successeurs en office et l'autre par les dits Calvin et Breck, leurs exécuteurs ou administrateurs, par écrit sous leurs seings respectifs, et toute sentence ou décision arbitrale qui devra être ainsi rendue de temps en temps par les dits arbitres sera obligatoire et définitive quant aux matières à être soumises à eux respectivement; pourvu que telle sentence sera par écrit et prête à être délivrée aux dits commissaires ou leurs successeurs en office, et aux dits Calvin et Breck ou leurs exécuteurs dans l'espace de trente jours à compter de la date du dit ordre de renvoi comme susdit; mais dans le cas où les arbitres, qui devront être ainsi de temps en temps nommés comme susdit, ne rendraient pas leur sentence respective dans les trente jours qui suivront l'ordre de renvoi à eux faits comme susdit, alors tel différend sera renvoyé, pour être par elle discuté et décidé, à telle personne désintéressée que les arbitres nommés en premier lieu nommeront ou choisiront de temps en temps par écrit ou écrits revêtus de leurs seings respectifs, comme tiers-arbitre dans la matière; à eux ainsi renvoyée respectivement comme susdit; et quelque soit la conclusion ou détermination à laquelle en viendra le dit tiers arbitre concernant les matières à lui renvoyées, elle sera obligatoire et concluante entre les parties; pourvu que les dites sentences d'arbitres ou du tiers-arbitre seront respectivement rendues par écrit et prêtes à être délivrées aux dits commissaires ou leurs successeurs en office et aux dits Calvin et Breck ou leurs exécuteurs ou administrateurs, dans les trente jours qui suivront le choix ou nomination de tel tiers-arbitre.

Et il est de plus convenu par et entre les dites parties que tous les vaisseaux allant ou venant des ports canadiens seront pris à la remorque en préférence à tout vaisseau allant d'un port américain à un port américain, dans le fait qu'aucun

tel vaisseau ne sera pris à la remorque si quelque vaisseau de l'autre description demande à être remorqué, et, dans le cas où un vaisseau allant d'un port américain à un autre port américain serait à la remorque et que, dans le cours du voyage, un vaisseau allant ou venant d'un port canadien se trouverait à avoir besoin d'être remorqué, il sera pris et l'autre abandonné si le bateau-remorqueur ne suffit pour tous.

Et il est de plus convenu par et entre les dites parties qu'il sera et pourra être loisible aux dits Calvin et Breck, en tout temps durant la continuation du présent marché, de porter, transporter ou faire porter et transporter par les canaux canadiens, tout le bois de chauffage dont ils pourront avoir besoin pour les bateaux-remorqueurs, sans avoir à payer les droits ou péages de canal.

Et il est en outre convenu par et entre les dites parties qu'il sera en tout temps loisible aux dits commissaires de faire visiter par un ingénieur ou des ingénieurs compétents les dits bateaux ou aucun ou chacun d'eux et leurs engins, bouilloires et mécanismes et si le dit ingénieur ou ingénieurs les rapportent comme dangereux ou peu sûrs sous quelques points, le dit bateau ou bateaux seront immédiatement ôtés, réparés ou rendus plus sûrs, suivant que les commissaires le prescriront.

Et il est en outre par le présent convenu par et entre les dites parties qu'il ne sera pas obligatoire de partir de l'un ou de l'autre des ports de Lachine ou Kingston le jour du dimanche, pour faire un voyage de montée ou de descente, mais si les dits bateaux ou aucun d'eux se trouvaient ce jour là en aucun endroit ou port intermédiaire, il sera loisible au dit bateau ou bateaux de continuer et finir le voyage ainsi commencé.

Et il est aussi convenu par et entre les dites parties que des copies imprimées de la cédule ci-annexée et de toute et chaque cédule de tarif de remorquage qui pourra de temps en temps être prescrite par les dits commissaires ou leurs successeurs, conformément au présent marché seront mises et posées par les dits Calvin et Breck dans chacun des dits bateaux, à l'endroit le plus apparent, de manière que toute personne désirant les voir et examiner puisse le faire sans inconvénient et sans trouble.

Et il est de plus convenu comme susdit que dans toute question ou différend surgissant d'aucune convention, stipulation ou accord contenu dans les présentes, il ne sera pris ou tenu aucun compte de la soumission primitive des dits Calvin et Breck, mais la dite soumission et toutes les autres soumissions, annonces, propositions et avis donnés ou reçus par aucune personne ou se rattachant en aucune manière au sujet de ce marché, faits et publiés avant la date d'icelui, seront pris et considérés comme entièrement remplacés par les présentes.

Et sa majesté, aux présentes représentée par les dits commissaires, pour elle, ses héritiers et successeurs promet et s'engage envers et avec les dits Calvin et Breck, leurs héritiers, exécuteurs et administrateurs en la manière suivante, c'est-à-savoir :

Qu'à l'accomplissement fidèle et ponctuel de tous et chacun les conditions, stipulations et accords contenus dans les présentes et à être observés et remplis de la part des dits Calvin et Breck, les dits commissaires et leurs successeurs en office (agissant comme susdit) paieront ou feront payer aux dits Calvin et Breck, leurs héritiers, exécuteurs ou administrateurs, le bonus ou somme de six mille louis courant pour chacune des dites trois années (si le présent marché reste en force) le dit bonus ou somme annuelle à être payée en trois versements égaux et de deux mille louis chaque le premier jour d'août, le premier jour d'octobre et le premier jour de décembre dans chaque année.

Et il est de plus stipulé et convenu entre les dites parties que les dits Calvin et Breck de la première part, auront et se procureront pour les divers remorqueurs de fortes et bonnes haussières de touée au moyen desquelles les vaisseaux seront remorqués, et pour l'usage et la détérioration des dites haussières de touée, les

dits Calvin et Breck auront droit de charger sur le pied de trois deniers par mille, —laquelle dite somme sera payée par les maîtres ou propriétaires respectifs des vaisseaux ensemble avec les frais de remorquage.

En foi de quoi les dits commissaires, agissant pour et au nom de sa majesté, ont à ces présentes signé leurs noms et apposé leurs sceaux, à Toronto, dans la province du Canada, et Thomas A. Begly, écuyer, secrétaire des dits travaux publics les a aussi contresignées ce dix-septième jour de décembre dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent cinquante-cinq, et les dits Calvin et Breck ont à ces présentes signé leurs noms et apposé leurs sceaux à Toronto, dans la province du Canada susdit, ce dix-septième jour de décembre dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent cinquante-cinq.

(Signé) D. D. CALVIN, (L. S.)
 “ J. A. BRECK, (L. S.)
 “ THOMAS A. BEGLY, (L. S.)
 “ F. LEMIEUX,
 Commissaire en chef des travaux publics, (L. S.)
 “ H. H. KILLALY,
 Assistant commissaire des travaux publics, (L. S.)

(Signé,) THOMAS A. BEGLY,
 Secrétaire des travaux publics.

Signé, scellé et délivré en présence de

(Signé) P. M. VANKOUGHNET, (pour D. D. CALVIN)
 “ GEORGE MALONE, (pour J. A. BRECK.)

Témoins des signatures des commissaires et de la contresignature du secrétaire des travaux publics,

(Signé) J. HARPER,
 “ J. GUY,

CEDULE du tarif de remorquage par mille pour chaque vaisseau en montant, mentionnée dans le contrat ci-joint.

Trafic d'eau.	LARGEUR DE BAU.																														
	Pied	Pied	Pied	Pied	Pied	Pied	Pied	Pied	Pied	Pied	Pied	Pied	Pied	Pied	Pied	Pied															
	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26																
	s.	d.	s.	d.	s.	d.	s.	d.	s.	d.	s.	d.	s.	d.	s.	d.															
Deux	0	10	0	11	1	0	1	1	2	1	3	4	1	5	1	6	1	7	1	8	1	9	1	10	1	11	2	0			
Deux et demi	1	0	1	1	1	2	1	3	1	4	1	5	1	6	1	7	1	8	1	9	1	10	1	11	2	2	2	3			
Trois	1	2	1	3	1	4	1	5	1	6	1	7	1	8	1	9	1	10	2	0	2	1	2	2	3	2	4	2	5	2	6
Trois et demi	1	4	1	5	1	6	1	7	1	8	1	9	1	10	2	0	2	1	2	2	3	2	4	2	6	2	7	2	9	0	
Quatre	1	6	1	7	1	8	1	9	1	10	1	11	2	0	2	2	3	2	4	2	5	2	6	2	8	5	10	3	0	0	
Quatre et demi	1	8	1	9	1	10	1	11	2	0	2	2	3	2	4	2	5	2	6	2	8	2	8	2	10	3	0	3	3	3	
Cinq	1	10	1	11	2	0	2	1	2	2	3	2	4	2	6	2	8	2	9	2	10	3	0	3	3	4	3	6	3	6	
Cinq et demi	2	0	2	1	2	2	3	2	4	2	5	2	6	2	8	2	9	2	10	3	0	3	3	4	3	6	3	8	3	8	
Six	2	2	2	3	2	4	2	5	2	6	2	7	2	8	2	10	2	11	3	0	3	2	3	4	3	6	3	8	3	10	
Six et demi	2	4	2	5	2	6	2	7	2	8	2	9	2	10	3	0	3	1	3	3	4	3	6	3	8	3	10	4	0	0	
Sept	2	6	2	7	2	8	2	9	2	10	2	11	3	0	3	1	3	2	3	4	3	6	3	8	3	10	4	0	4	2	
Sept et demi	2	8	2	9	2	10	2	11	3	0	3	1	3	2	3	4	3	6	3	8	3	10	4	0	4	0	4	2	4	4	
Huit	2	10	2	11	3	0	3	1	3	2	3	4	3	6	3	8	3	10	4	0	4	0	4	2	4	4	4	6	4	6	
Huit et demi	3	0	3	1	3	2	3	4	3	5	3	6	3	8	3	10	4	0	4	1	4	3	4	4	4	4	6	4	7	7	
Neuf	3	2	3	3	4	3	5	3	6	3	8	3	9	3	10	4	0	4	1	4	2	4	4	4	4	6	4	8	8	8	

NOTE.—Les entrepreneurs du remorquage sont tenus de fournir les haussières de touée, et pour l'usage et la détérioration d'icelles, ils ont droit à une charge de trois deniers par mille.

(Signé.)

D. D. CALVIN,

"

J. A. BRECK.

Témoin de la signature de D. D. Calvin et J. A. Breck,

(Signé.)

GEORGE MALONE.

No. 11.

CONTRAT ENTRE G. B. SYMES ET H. ALLAN ET LES COMMIS- SAIRES DES TRAVAUX PUBLICS, POUR UNE LIGNE DE STEA- MERS OCEANIQUES.

Le vingt-huitième jour de septembre dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent cinquante-cinq, pardevant nous, les soussignés notaires publics dûment commissionnés et assermentés dans et pour cette partie de la province du Canada ci-devant appelée Bas-Canada, résidant dans la cité de Québec, ont personnellement comparu Hugh Allan, écuyer, marchand dans la cité de Montréal de première part, et l'honorable François Lemieux, commissaire en chef des travaux publics pour la province du Canada, résidant dans la cité de Québec, agissant aux présentes pour et au nom du gouvernement de sa majesté de la dite province du Canada, de seconde part; lesquelles dites parties agissant comme susdit, en présence de nous

dits notaires sont convenues, ont promis et se sont engagées et par les présentes conviennent, promettent et s'engagent les unes envers les autres en la manière et forme suivante :

Le dit Hugh Allan a promis, s'est obligé et engagé et, par les présentes, il promet, s'oblige et s'engage à établir, entretenir et continuer une ligne régulière de steamers à hélices, grands et forts, pour faire le trajet entre Liverpool et Québec ou Montréal une fois tous les quatorze jours, durant la saison et pendant la navigation du fleuve St. Laurent, et entre les ports de Liverpool et Portland une fois chaque mois durant l'hiver ; que les dits steamers seront des vaisseaux de première classe, n'ayant pas moins de dix-sept cent cinquante tonneaux, mesurage de construction et pas moins de trois cent cinquante chevaux de force, et ne seront pas inférieurs, sous le rapport de la vitesse, du confort et de la force, au bâtiment à vapeur appelé le "*Canadian*" et appartenant au dit Hugh Allan.

Que le dit Hugh Allan sera tenu de faire le service de Liverpool à Québec ou Montréal, durant la saison de l'été, depuis l'ouverture de la navigation du St. Laurent jusqu'à sa clôture chaque année, et de faire quatorze voyages de Liverpool à Québec ou Montréal durant la navigation du St. Laurent, et quatorze voyages de Québec ou Montréal à Liverpool durant la dite période, et la communication entre Liverpool et Portland commencera chaque année à l'époque de la clôture de la navigation du St. Laurent jusqu'à celle de son ouverture, et durant ce temps le dit Hugh Allan sera tenu de faire cinq voyages de Liverpool à Portland, et cinq voyages de Portland à Liverpool, lorsque la navigation sera fermée sur le dit fleuve St. Laurent pendant l'hiver ; mais il est cependant entendu, et il est expressément convenu et agréé par et entre les dites parties que dans le cas d'un printemps tardif ou s'il survenait d'autre cause qui rendrait dangereux ou même inexpédient le dernier voyage au fleuve St. Laurent (ce dont le gouvernement jugera) alors et dans ce cas l'entrepreneur est autorisé à aller à Portland, mais dans tous les cas il aura à faire au moins treize voyages de Liverpool à Québec ou Montréal durant l'été et le nombre rond de dix-neuf voyages sera complété par un voyage additionnel à Portland ; et il est convenu et agréé entre les dites parties que l'un des dits steamers laissera Liverpool et un autre laissera le Canada, Québec ou Montréal, une fois tous les quatorze jours durant la saison de la navigation du St. Laurent, et qu'un steamer laissera alternativement Liverpool et Portland chaque mois durant le temps que la navigation sera fermée sur le fleuve St. Laurent.

Il est entendu que l'entrepreneur aura la liberté de décider d'après le temps, au port de Québec ou à celui de Montréal, la fin des voyages des dits vaisseaux au St. Laurent suivant que l'état de l'eau dans le fleuve et le lac ou d'autres causes pourront dans son jugement le rendre à propos.

Que les dits steamers seront fournis par le dit entrepreneur, et seront prêts et que tous les arrangements seront pris pour commencer le service régulier de la ligne dans le mois d'avril mil huit cent cinquante-six, et dans le cas où l'entrepreneur ne serait point prêt à commencer les voyages réguliers en avril prochain, ce présent marché sera considéré et déclaré nul et de nul effet quelconque.

Que la dite ligne sera maintenue régulièrement pendant l'espace de cinq années depuis le commencement du service en avril prochain et durant ce temps le dit entrepreneur sera tenu de transporter à chaque voyage les malles qui pourront lui être données ou aux officiers en charge de ses vaisseaux par le maître-général des postes de cette province, pour être transportées à Liverpool ou par les autorités postales de Liverpool pour être transportées dans cette province ; mais le dit entrepreneur ne sera pas responsable du contenu des dites malles lorsqu'elles ne seront pas délivrées, dans le cas où le défaut de les délivrer serait le résultat des dangers de la mer ou de ceux qui sont particuliers à la navigation à la vapeur et qui ne sont point causés par la négligence, ou le défaut de capacité ordinaire ou la mauvaise conduite du dit entrepreneur, ses agents ou serviteurs.

Que les jours de départ des dits steamers seront fixés par le gouverneur en conseil ou la personne administrant les affaires de cette province de temps en temps et aussi souvent qu'il le jugera expédient ou avantageux aux meilleurs intérêts du service public, pourvu que dans les cas de changement le gouvernement donne à l'entrepreneur un avis d'un mois.

Et par les présentes le dit Hugh Allan n s'oblige et s'engage d'avoir en tout temps à ses ordres un nombre suffisant de steamers de la description susdite pour faire les voyages ci-dessus mentionnés et convenus, le nombre des dits voyages étant de dix-neuf en venant comme suit : quatorze au St. Laurent et cinq à Portland et *vice versa* comme susdit ; que le temps occupé par les dits steamers à faire le voyage en partant de Liverpool n'excèdera pas quatorze jours et le passage de retour n'excèdera pas treize jours, pour la moyenne des voyages faits durant chaque trois mois.

Et pour l'accomplissement fidèle des dits services, le dit Hugh Allan recevra du gouvernement de sa majesté en cette province, et le dit honorable commis saire des travaux publics s'est obligé et engagé et par les présentes il s'oblige et s'engage, pour lui et ses successeurs en office de payer au dit Hugh Allan la somme de vingt-quatre mille louis sterling pour toute et chaque année de la durée du présent marché ; la dite somme payable en quatre paiements égaux de six mille louis sterling chaque, et en outre les dits steamers seront exempts du paiement des droits de phare et de tous autres droits, taxes ou impôts quelconques de la province durant le temps susdit.

Et il est de plus convenu et agréé entre les dites parties que Hugh Allan s'oblige et s'engage lui-même à payer au receveur-général de cette province pour chaque voyage qui ne sera pas fait suivant le présent contrat une pénalité de mille louis sterling, outre qu'il n'aura pas droit à paiement pour les voyages en proportion du montant du présent contrat.

Il est encore expressément entendu et convenu qu'il sera à la discrétion du dit gouvernement du Canada de faire cesser le présent contrat et de le rendre nul et de nul effet en aucun temps, si les termes et conditions n'en sont point honnêtement remplis et exécutés dans leur sens raisonnable et véritable, et sans être obligé d'avoir recours à la loi, mais si le gouverneur en se décide à annuler le contrat nulle pénalité ne sera payable pour l'infraction ou aucune des infractions pour lesquelles le contrat sera ainsi annulé ; et nulle pénalité ne sera encourue pour retards occasionnés par un naufrage ou autre accident n'étant pas causé par la mauvaise conduite ou l'absence d'habileté ou de prévoyance de la part de l'entrepreneur ou de ses serviteurs.

Il est de plus convenu et entendu par et entre les dites parties que le dit entrepreneur pourra mettre un terme au contrat le trente-et-unième jour de toute année qui suivra la première année de son existence, en donnant au moins six mois d'avance au gouvernement un avis de son intention de le faire.

Et à ces présentes est comparu et intervenu George B. Symes, écuyer, marchand, de la cité de Québec, qui a déclaré avoir pris communication des présentes et il s'engage et s'oblige par les présentes, conjointement et solidairement envers le gouvernement pour le dit Hugh Allan pour le fidèle accomplissement et exécution de toutes et chacune des choses du présent contrat et pour l'exécution fidèle du présent contrat.

Et pour l'exécution de ces présentes les dites parties ont élu domicile ; savoir l'entrepreneur et la caution, en leurs résidences actuelles et respectives, et le dit honorable François Lemieux au bureau des travaux publics, auxquels lieux, etc. Car ainsi, etc.

Ainsi fait, passé et scellé à Québec, comme susdit, au bureau du département des travaux publics, au jour, mois et an susdits sous le numéro huit mille huit cents, et les dites parties et cautions ensemble avec le dit Thomas A. Begly, écuyer, secrétaire du département des travaux publics aussi présent, ont signé,

avec nous dits notaires, après lecture des présentes, signé sur l'original restant de record dans le bureau de Joseph Petitclerc, l'un des notaires soussignés.

GEORGE BURNS SYMES,
HUGH ALLAN,
F. LEMIEUX.

Com. en chef des travaux publics.
S. GAMACHE, N. P.
JH. PETITCLERC, N. P.

Vrai copie. Un mot en marge approuvé bon. Un mot effacé est nul et de nul effet.

(Signé,)

JH. PETITCLERC.

No. 12.

A Wm. B. Robinson et C. E. Casgrain, écuyers, commissaires des travaux publics de la province du Canada :

MESSIEURS,—Ayant reçu instruction, conformément aux lettres No. 2,386 du 11 de novembre, et No. 2,456 du 24 novembre 1847, de faire le relevé d'une ligne de canal pour relier le lac St. Louis, sur le St. Laurent, au lac Champlain, j'ai l'honneur de présenter les rapports suivants. Les relevés furent commencés le 26 novembre et terminés le 24 décembre. Je fus assisté dans l'exécution de ce devoir par G. G. Dixon, du département des niveaux, et par T. S. Killaly et T. S. Rubidge, de celui des arpentages. Avant de commencer les relevés, et durant leur progrès, des propositions furent soumises quant au tracé de la ligne de ce canal, et des opinions furent confidentiellement échangées à ce sujet. Il devint en conséquence nécessaire de faire une inspection de la contrée dans un rayon proportionné aux dites propositions, afin d'en pouvoir juger la valeur. La proposition qui me fut communiquée en premier lieu, était celle qui plaçait le terminus du canal Champlain près de Lacolle ou Rouse's Point, afin d'éviter la navigation difficile et tortueuse de la partie inférieure du lac Champlain, ou de la partie du Richelieu qui se trouve entre St. Jean et la ligne provinciale ou Rouse's Point. En conséquence, accompagné d'un pilote d'une haute réputation et d'une longue expérience dans la navigation du lac Champlain, depuis St. Jean jusqu'à Whitehall, je fis le sondage du chenal de telle partie du lac, et je trouvai le chenal bon et très droit, à une seule exception près, à l'endroit appelé les Battures, tout près et au-dessous de l'île aux Noix, où le chenal n'est pas droit et diminue de fond sensiblement; dans un rayon de 100 perches, je trouvai que le chenal de cette partie du lac à eau basse était comme suit :

	DISTANCE.	PROFONDEUR.
De St. Jean à la Pointe Lamoule ou Grande Ligne..	6 milles.	10 à 28 pieds.
De la Pointe Lamoule aux battures de l'île aux Noix.	5 "	8 à 20 "
Premiers trois milles, chenal très large.....		8 à 10 "
Deux milles restant.....		15 à 20 "
Sur les dites battures dans un rayon de 100 perches.	100 perches.	7 à 8 "
Des dites battures à Lacolle.....	6 milles.	12 à 25 "
De Lacolle à la ligne provinciale.....	4 "	12 à 28 "

Vérifiant presque un état autrefois rendu public.

Le fond des battures est composé de matières qu'on peut enlever aisément, et le coût non seulement de creuser mais d'améliorer la route du chenal peut être de £3,427 10s. courant, ce qui règle de suite la question qu'aucun prolongement du dit canal ne serait nécessaire pour éviter cet obstacle et offre en outre un argument bien fort. Si le chenal naturel de cette partie du lac, disons 20 milles, exige une dépense égale au coût d'un canal indépendant de même

Longueur, l'amélioration du chenal naturel serait certainement bien préférable, vu qu'une fois terminé, il serait le chenal d'une rivière ou d'un lac qui n'aurait pas besoin de réparations chaque année, et les vaisseaux pourraient y naviguer à vitesse illimitée, tandis qu'il faudrait réparer un canal chaque année et que pour une partie de la navigation il serait nécessaire de diminuer beaucoup la vitesse des vaisseaux.

Secondement.—Diverses propositions sous un seul titre. Une ligne directe presque de Caughnawaga à St. Jean. Le résultat de nos relevés et de nos niveaux indique que toute ligne de cette nature terminant à St. Jean ou sur le lac Champlain, à quelque point au sud de St. Jean, est raisonnablement impraticable. Presqu'en ligne directe de St. Jean et Caughnawaga, et à des distances presque égales se trouvent les villages de Lacadie, St. Philippe et St. Pierre. Lacadie est à cinquante pieds au-dessus de notre terminus à Champlain, St. Philippe à 33, St. Pierre à 11. Les cours d'eau qui traversent ces villages et tous les autres cours d'eau que nous croisons coulent de sources situées au sud de ces villages, ce qui fait voir que la contrée au sud de ces points est plus élevée que ces points mêmes. Il y a un marais considérable à Savannah, au sud-ouest de Lacadie, qu'on suppose à au moins 75 pieds au-dessus du lac Champlain. La petite rivière de Montréal traverse Lacadie, mais les sources de cette rivière sont dans Cummingsford, sur la ligne provinciale, ce qui fait voir positivement qu'il n'y a pas de contrée sur le bord de cette rivière entre Lacadie et la ligne provinciale aussi basse que la contrée à Lacadie. Comme je me propose de faire voir une section longitudinale d'une ligne presque droite, qui devra servir de base à une comparaison avec la ligne qui sera recommandée, je mettrai de côté pour le moment la proposition de cette ligne directe.

Troisièmement.—Quant à la requête des citoyens de Montréal au sujet de cette entreprise, je prendrai la liberté de poser la question suivante: Pour quelle raison ou pour quel genre d'affaires se propose-t-on de construire le canal en question?—En termes généraux on peut dire en réponse qu'il n'a pas été directement projeté pour sauvegarder, conserver ou servir les intérêts de Montréal, comme localité, mais par dessus tout pour encourager et soutenir un trafic bien considérable et toujours croissant entre la partie nord-ouest des Etats-Unis et cette partie des Etats-Unis qui s'étend à l'est et au nord depuis la Rivière Hudson, appelée Nouvelle Angleterre, à aller et venir par la voie du St. Laurent, et conséquemment par la voie des travaux publics—trafic qui, sans les facilités projetées ne viendrait jamais dans la province.

Secondement.—Le canal en question est projeté pour le développement du commerce de bois du Canada, et de l'Ottawa particulièrement, vu qu'il est bien constaté que le bois de construction à New-York ou sur la Rivière Hudson a été coté pendant plusieurs années, et qu'en toute probabilité il sera coté à l'avenir à des taux bien plus élevés que sur les marchés anglais. Il est indifférent que ceci soit toujours le cas ou non, car le canal en question offrira le choix d'un marché au commerce.

Troisièmement.—On peut supposer en toute sûreté que d'autres intérêts commerciaux importants surgiront des facilités offertes par ce canal, et tourneront non seulement à l'avantage de la province mais de la cité de Montréal. Or, la ville de Montréal ne profitera-t-elle pas indirectement de l'avantage que la province peut retirer du transit du trafic considérable qui se développe chaque jour entre les Etats-Unis du nord-ouest et cette section des Etats-Unis appelée Nouvelle Angleterre? Tout ce qui retourne à l'avantage du commerce de bois du Canada, et particulièrement du commerce de bois de l'Ottawa, doit nécessairement et directement profiter à Montréal comme cité commerciale. Il paraît donc évident que, quant à l'entreprise, il est de l'intérêt direct de Montréal d'offrir le plus d'encouragement et de facilité possible à la poursuite des travaux en question, le long de cette route et de ce tracé, pour servir les intérêts qui en ont fait naître le projet.

Lachine qui, à raison de facilités d'accès, est devenu le faubourg de Montréal, peut pour toutes les fins commerciales être considéré le terminus de ce canal sur le St. Laurent. Un marchand peut laisser sa maison de commerce à Montréal et se trouver 20 minutes après à son comptoir à Lachine pour surveiller ses intérêts dans le chargement d'un steamer en destination pour l'étranger, ou d'un steamer arrivé par la voie de ce canal. Finalement, à propos de la même requête, je prends la liberté de demander aux marchands de Montréal de considérer jusqu'à quel point ils nuiraient aux intérêts et aux affaires pour lesquels ce canal est projeté, s'ils forçaient le trafic de descendre le canal Lachine, qui à 44½ pieds d'écluses et de là de monter les dits 44½ pieds d'écluses—plus—l'élévation du lac Champlain au-dessus du lac St. Louis, qui est de 29 pieds, faisant 118 pieds d'écluses, tandis qu'en partant de Lachine ou Caughnawaga il n'y a que 29 pieds d'écluses à rencontrer ; toute cette différence, 89 pieds d'écluses, le trafic en question doit la rencontrer, et cela sans gagner le temps ou les avantages d'une ligne plus courte.

Quatrièmement.—Quant à un plan de partage sur la ligne du canal projeté plus élevé que le lac Champlain,—le projet de faire le canal de Caughnawaga au lac Champlain avec un plan de partage plus élevé que le lac Champlain, s'était de bonne heure présenté à mon esprit, et a subséquemment été proposé par d'autres personnes, mais après considération j'en arrivai à la conclusion qu'il y avait à ce plan de grandes objections, dont une était que pour chaque pied d'élévation au sommet au-dessus du Lac Champlain il faudrait deux pieds d'écluse ; une autre objection insurmontable dans ce plan est que, pour toute élévation quelque peu considérable au-dessus du lac Champlain, il n'y a pas assez d'eau pour alimenter un canal de la largeur projetée (comme les canaux de Beauharnois et Lachine) pour un trafic considérable ; même pour un trafic bien modéré dans le milieu de l'été, il faudrait faire venir l'eau de plusieurs sources et la mettre dans de grands réservoirs—toutes choses qui occasionneraient des dépenses considérables, extraordinaires, et après tout l'on ne réussirait pas à mettre la circulation à l'abri de toute interruption provenant du manque d'eau. Et d'ailleurs une ligne de ce genre coûterait plus que la ligne projetée ; le dernier projet proposé est de faire le canal depuis Caughnawaga en suivant le St. Laurent se dirigeant vers Laprairie, de là jusqu'au Richelieu. Je ne connais pas en détail les vues qui ont pu faire naître cette suggestion, mais pour la mettre à exécution il faudrait probablement un canal plus long, et comme le canal suivrait la rive du St. Laurent, il serait bien plus dispendieux que la distance correspondante sur la ligne projetée. Je ne vois pas l'avantage qui résulterait de ce tracé, certainement qu'il n'en rapporterait aucun à Montréal. Ayant, comme je le crois, dûment examiné les diverses propositions qui ont été soumises, soit qu'elles aient originé dans l'intérêt local ou la connaissance supposée de la topographie de la contrée, je vais maintenant parler de la ligne qui, dans mon opinion, devrait être adoptée, en commençant au lac Champlain.

St. Jean est le terminus sud du canal projeté ; de là en élargissant et améliorant le canal Chambly à environ un mille en bas des moulins de Hall à Ste. Thérèse, le dit point se trouvant à 8¾ milles de St. Jean ; de là laissant le dit canal et allant nord-ouest mais suivant le niveau du lac Champlain, nous traversons la petite rivière de Montréal à environ deux milles en bas de la maison à mi-chemin de Kennedy, sur l'ancien chemin de la diligence conduisant de Laprairie à St. Jean ; traversant aussi le dit chemin de la diligence à environ sept milles de Laprairie ; de là coupant la ligne du chemin de fer du St. Laurent et Champlain à 5½ milles de Laprairie, et allant à environ un mille au nord du village de St. Philippe et St. Pierre et la ligne tombe dans le St. Laurent, près du village de Caughnawaga. Dans le but de faire plus promptement une estimation du coût de construction d'un canal sur cette ligne, je la partagerai en sections d'un quart ou d'une étendue moindre, qui donne un caractère

uniforme à l'ouvrage et à la manière de le construire. D'abord la largeur de ce canal est la même que celle des canaux de Beauharnois et Lachine, savoir : la largeur du canal au fond sera de 80 pieds ; les talus des terrassements s'élevant sur une base de deux pieds horizontalement à un pied perpendiculairement ; les terrassements devant avoir quatorze pieds de haut, et l'inclinaison réglée pour dix pieds d'eau dans le canal, ce qui donnera au canal une largeur de 120 pieds, à la surface de ses eaux.

On verra par le plan du canal et de la section longitudinale ci-jointe que comme la ligne était tracée il aurait fallu une écluse avant de traverser la Torue ; la continuation ultérieure du relevé fit voir en dernier lieu qu'il vaudrait mieux prolonger la grève du lac Champlain jusqu'auprès de Caughnawaga, que par ce moyen la ligne serait plus directe et à aussi bon marché. Néanmoins l'estimation est basée sur la ligne telle que tracée et présentée. Il est probable qu'avec un relevé attentif, comme celui qu'il faudra lors de la construction, plusieurs des nombreuses courbes pourront être modifiées : en même temps on pourrait probablement faire un grand nombre de courbes modérées aux endroits où l'on voit maintenant des tangentés. Quant au terminus du St. Laurent, je désire remarquer qu'à l'époque où j'étais à Caughnawaga, le temps était bien sévère, la glace flottait en grandes quantités, et les baies étaient couvertes d'une glace épaisse, ce qui m'empêcha de faire un examen satisfaisant des deux points seulement qui peuvent être discutés, savoir : le point immédiatement en bas du village de Caughnawaga, et la baie au-dessus de ce village ; mais depuis j'ai visité ces endroits sans néanmoins obtenir un succès satisfaisant, c'est pourquoi je remets le projet à une saison plus favorable. Et je termine en faisant la remarque que si la baie au-dessus du village se trouvait sous tous les rapports être la plus favorable à ce terminus, les dépenses du canal ne seraient pas beaucoup augmentées en l'adoptant comme tel, par la raison qu'on doit infailliblement rencontrer beaucoup de roches à extraire en approchant du point inférieur, chose qu'on pourrait éviter sur la ligne allant jusqu'à la baie au-dessus du village ; et quoique le canal serait quelque peu prolongé, la ligne de navigation ne le serait pas pour cette raison. Je crois que l'augmentation dans la dépense, pour prolonger le canal jusqu'à la baie au-dessus du village, peut être portée à environ £5000.

EXTRAIT DE L'ESTIMATION.

	Courant.
SECT. 1.—Terminus du lac Champlain, entre le quai du bateau à vapeur et le pont de Jones à St. Jean	3,779 12 0
SECT. 2.—Du pont de Jones à la tête de l'île Ste. Thérèse—3.24 milles	24,561 6 7
SECT. 3.—Île Ste. Thérèse, amélioration du chemin de halage—2.38 milles	380 0 0
SECT. 4.—De l'île de Ste. Thérèse à 76 avant de laisser le canal de Chambly—3.25 milles	20,147 19 10
SECT. 5.—Du canal de Chambly à 116½ ou à l'auberge Raymond—3.61 milles	14,748 16 6
SECT. 6.—De 116½ à 208 à la rivière de St. Philippe—9.57 milles	43,180 0 4
SECT. 7.—De la rivière St. Philippe jusqu'en face des moulins de Dunn—6.49 milles	40,112 10 10
SECT. 8.—Depuis les moulins de Dunn à travers les bois des sauvages jusqu'à 299—3.01 milles	16,039 0 2
SECT. 9.—De 299 au St. Laurent—0.94 milles	17,152 12 4
Défrichement et nettoyage	5,280 0 0
Tamponnage	2,112 0 0
Fossoyage	3,520 0 0
Jetée de Caughnawaga	7,465 0 0
Maçonnerie de la pente (à l'intérieur) ..	43,540 0 0
Ecluses	53,750 0 0
Aqueducs (pierre)	24,006 1 11
Aqueducs, tuyaux en bois	7,502 10 5½
Souterrains	16,988 2 0½
Ponts	12,698 15 0
Déversoirs	1,202 11 1
Ecluses, ponts et magasins	2,700 0 0
Quayage	2,682 18 0
Clôture	3,545 0 0
Bornes en pierre	150 0 0
Domages (terres prises)	12,150 0 0
Domages (incidents)	7,850 0 0
Draguage à l'île aux Noix	3,437 10 0
Surveillance	12,500 0 0
Ajoutez 12½ par cent.	£403,202 8 0½
	50,400 0 0
Total	£453,602 8 0½

La longueur des sections, tel que plus haut mentionné, fait que la longueur de l'élargissement et des améliorations du canal Chambly se trouve être de $8\frac{1}{2}$ milles, et la longueur du nouveau canal $23\frac{62}{100}$ milles, et la longueur totale du canal St. Laurent et Champlain $32\frac{1}{2}$ milles. D'après mes instructions, je ne suis pas tenu de remarquer si les avantages qui découleront de la construction du canal projeté sont assez importants pour la province pour autoriser la dépense nécessitée par l'estimation ci-dessus, et d'ailleurs il n'est pas impossible qu'il se trouve quelqu'autre personne qui ait une meilleure idée que moi des effets que la construction du dit canal produirait sur les intérêts de la province, et sur les affaires de tout le pays, au point de vue commercial. Mais comme il y a des raisons évidentes de recommander l'entreprise au gouvernement provincial, je prends la liberté d'observer qu'en 1853, j'eus l'honneur de faire rapport aux commissaires du Haut et du Bas-Canada nommés pour améliorer la navigation du St. Laurent, au sujet des dites améliorations: je me permettrai d'extraire du rapport que j'adressais aux commissaires du Bas-Canada il y a 14 ans, les remarques que je désire maintenant adresser au gouvernement du Canada. Il est peut-être important de considérer l'étendue et la fertilité d'un pays dont le débouché naturel est le St. Laurent.

Cette contrée est située sur le côté nord de la ligne imaginaire le long des eaux qui coulent dans le St. Laurent, mais il s'en trouve une grande partie ou une plus grande partie sur le côté sud de la dite ligne.

La contrée en question, tant au nord qu'au sud de la dite ligne, est célèbre par la facilité de sa culture et l'abondance de ses produits.

Elle s'établit bien promptement et est en état de soutenir une population très dense. Je crois que le gouvernement du Canada a bien en ses mains le pouvoir d'indiquer où sera le marché de cette population

La dernière observation s'applique avec plus de force à l'entreprise en question. Les commerçants dans l'Amérique du Nord savent que la partie des Etats-Unis appelée Nouvelle Angleterre dont j'ai parlé devient bien promptement un pays manufacturier.

La nature indique à ce pays ainsi qu'au Canada les régions où la Nouvelle-Angleterre trouvera ses approvisionnements agricoles avec le plus grand avantage, et c'est indubitablement dans le Nord Ouest des Etats-Unis dont il faudra améliorer quelque peu les voies de communications. Je pense qu'il serait impossible dans le moment d'évaluer l'étendue des relations commerciales qui s'établiront entre ces parties des Etats-Unis; le résultat indique l'estimation que l'on peut faire du développement et de la fertilité des Etats-Unis du Nord Ouest. Mais il serait ridicule de ne calculer que sur les périodes et les temps passés, par la raison que les éléments de progrès engendrent eux-mêmes et produisent d'autres éléments tellement nombreux et variés que tout calcul se voit déjoué dans l'estimation du produit qui procède dans la proportion des progressions géométriques,

J'en appelle encore aujourd'hui au gouvernement du Canada et je demande si aux deux conditions :

Premièrement.—D'ouvrir le St. Laurent au monde commercial.

Secondement—D'encourager toutes les facilités que la nature offre—le gouvernement ne pourrait pas établir la voie des relations commerciales entre les pays en question. D'ailleurs, le gouvernement peut-il attendre des améliorations actuelles du St. Laurent, qui dépendent uniquement du trafic du Canada, isolé et distinct comme il est sous le point de vue commercial, un revenu suffisant pour payer l'intérêt du coût de ces travaux, avec ensemble les dépenses annuelles de surveillance et d'entretien ?

L'entreprise en question aurait l'effet d'offrir le choix des marchés au commerce de bois du Canada et à celui du lac St. Louis, endroit le plus favorable qui serait disponible pour ce choix, et ce serait tout un événement qui témoignerait hautement du progrès et de la prospérité du pays.

On ne peut pas douter que l'entreprise en question exercerait une influence favorable sur les relations commerciales qui auraient pour effet d'augmenter le revenu des travaux publics du Canada, et de donner de l'élan au commerce du Canada. Ayant exposé ce qui précède, je laisserai à d'autres la tâche de faire de plus longs commentaires.

J'ai l'honneur, d'être,

Messieurs,

Votre humble et obéissant serviteur,

(Signé,)

J. B. MILLS,

Ingénieur civil.

Matilda, 19 février 1848.

ESTIMATION.

		s. d.	£ s. d.	£ s. d.
SECTION 1.—Terminus du lac Champlain entre le quai du steamer et le pont de Jones à St. Jean				
Terrassement, "Cotter Dam"	11,120 v'ges cub	1 0	556 0 0	
Do sur les jetées	2,986 "	1 0	149 6 0	
Excavations	26,816 "	1 0	1340 16 0	
Bois en cribs	57,820 p'ds cub	0 6	1445 10 0	
Mur d'appui en dehors	1,440 v'ges cub.	4 0	288 0 0	
				3779 12 0
SECTION 2.—Depuis le pont de Jones jusqu'à la tête de l'île de Ste. Thérèse:—				
Excavations	265,917 v'ges cub	0 11	12187 17 3	
Terrassement	118,352 "	0 11	5424 9 4	
Bois en cribs	114,252 p'ds cub.	0 6	2856 6 0	
Mur d'appui en dehors	12,237 v'ges cub	4 0	2447 8 0	
Do do	16,453 "	2 0	1645 6 0	
				24561 6 7
SECTION 3.—Île Ste. Thérèse, améliorations du chemin de halage				
				880 0 0
SECTION 4.—Depuis l'île Ste. Thérèse jusqu'à © 76, ou point de départ du canal Chambly.—				
Excavations, terres	380,850 v'ges cub.	0 9½	15075 6 3	
Do rochers	7,036 "	4 0	1407 4 0	
Terrassement	30,448 "	0 10	1268 13 4	
Excavations	47,950 "	0 4½	899 1 3	
Bois en cribs	50,310 p'ds cub.	0 6	1257 15 0	
Murs d'appui, en dehors	2,400 v'ges cub.	2 0	240 0 0	
				20147 19 10
SECTION 5.—Depuis le canal Chambly © 116½, Raymond:—				
Excavations	385,212 v'ges cub.	0 9	14449 4 0	
Terrassement	7,990 "	0 9	299 12 6	
				14748 16 6
SECTION 6.—Depuis Raymond jusqu'à © 208, rivière St. Philippe:—				
Excavations	1,198,143 v'ges cub	0 8	39964 15 4	
Terrassement	85,740 "	0 9	3215 5 0	
				43180 0 4
SECTION 7.—Rivière St. Philippe jusqu'à © 266, moulins de Dunn:—				
Excavations	827,048 v'ges cub.	0 9½	32737 6 4	
Terrassement	196,674 "	0 9	7375 5 6	
				40112 11 10
SECTION 8.—Depuis les moulins de Dunn à travers les terres des sauvages jusqu'à © 299:—				
Excavations	349,942 v'ges cub.	0 11	16039 0 2	
				16039 0 2
SECTION 9.—Depuis la station 299 jusqu'à St. Laurent:—				
Excavations, terres	49,569 v'ges cub.	0 11	2271 18 3	
Do rochers	50,379 "	4 0	10075 18 0	
Terrassement	96,107 "	0 11	4404 18 1	
Batardeaux, do			400 0 0	
				17152 12 4
Défrichement	360 acres.	80 0	1440 0 0	
Netoyage	240 "	326 0	3840 0 0	
				5280 0 0
Tamponnage	56,320 v'ges cub.	0 9	2112 0 0	
				2112 0 0
Fossoyage	105,800 "	0 8	3520 0 0	
				3520 0 0

ESTIMATION.—(Continuation.)

		s. d.	£ s. d.	£ s. d.
Jetée de Caughnawaga:—				
Bois de construction	235,200 v'ges cub.	0 5	4900 0 0	
Remplissage en pierre	22,400 v'ges cub.	2 0	2240 0 0	
Planchiage des jetées	30,000 p'des M. A.	50 0	75 0 0	
A compte de la tête de la jetée			250 0 0	7465 0 0
Mur du talus	126,720 v'ges cub.	5 0	31680 0 0	
Do do	31,680 "	7 6	11880 0 0	43560 0 0
Ecluses:—			9750 0 0	
No. 1, murs d'appui y compris les portes				
No. 2, y compris les portes et l'aile du deversoir			13300 0 0	
No. 3, do do do			14500 0 0	
No. 4, écluse du St. Laurent, do			16200 0 0	53750 0 0
Aqueduc en "pierre":—				
La Petite Rivière, Montréal			12003 0 11½	
Rivière à la Tortue			12003 0 11½	24006 1 11
Aqueduc, "Coffres en bois":—				
Rivière St. Philippe			2500 16 9½	
Rivière St. Pierre			2500 16 9½	
Rivière St. Régis			2500 16 9½	7502 10 5½
Souterrains, 8 pieds diamètre	3		3824 11 11	
Do 6 pieds diamètre	4		4233 9 5	
Do 4 pieds diamètre	3		2406 18 0	
Do 3 pieds diamètre	10		6523 2 8½	16958 2 0½
Déversoirs	2		1202 11 1	1202 11 1
Ponts	11		11319 13 9	
Do	1		1379 1 3	12698 15 0
Maisons d'écluses	6	£180	1080 0 0	1080 0 0
Maisons de pont	10	£150	1500 0 0	1500 0 0
Magasins	2	60	120 0 0	120 0 0
Quaiage:—				
Bois de construction	89,424 p'ds cub.	0 6	2235 12 0	
Planche	57,960 p'ds M. A.	50 0	144 18 0	
Remplissage en pierre	6,048 v'ges cub.	1 0	302 8 0	2682 18 0
Clôture	11,334 perches.	6 3	3545 0 0	3545 0 0
Bornes en pierre				160 0 0
Dommages—Terres prises			12150 0 0	
Incidents			7850 0 0	20000 0 0
Draguage à l'Île-aux-Noix				3437 10 0
Surveillance				12500 0 0
Ajoutez 12½ pour cent				£403202 8 0½
				50400 0 0
Total				£453602 8 0½

NO. 13.

RAPPORT DE W. H. SWIFT, ECUYER. SUR LE CANAL DU ST. LAURENT ET LAC CHAMPLAIN.

Boston, 6 juin 1855.

Aux honorables commissaires des travaux publics de la province du Canada.

Le 12 avril dernier, j'eus l'honneur de recevoir une communication du département des travaux publics, transmettant pour mon examen certains rapports et certaines cartes faits par diverses personnes et à diverses époques, relativement à un canal entre le St. Laurent et le lac Champlain, et demandant mon opinion et mes conseils sur le sujet.

Attribuant, quant à ma réponse à cette communication, aux demandes subséquentes du bureau des travaux publics tous délais survenus à préparer l'opinion demandée, je vais maintenant procéder à me rendre aux désirs des honorables commissaires, et leur exposer le résultat de mes réflexions sur le sujet de la ligne de communication projetée.

Les documents soumis à mon examen sont les suivants:

1. Rapport de John B. Mills, C. E., aux commissaires des travaux publics, 19 février 1848.
2. Instructions des commissaires à John B. Jervis, C. E., 12 août 1854.
3. Rapport de J. B. Jervis, C. E., aux commissaires des travaux publics, 13 février 1855.
4. Rapport de E. B. Tracy à John B. Jervis 13 février 1855.
5. Rapport de S. Gamble aux commissaires des travaux publics, 10 avril 1855.

6. Deux cartes générales indiquant les diverses lignes de communication projetée, l'une illustrant les lignes inspectées par M. Mills, en plan et en profil, l'autre les lignes dont M. Jervis a fait rapport.

La première ligne de la communication projetée qui ait été examinée paraît être celle dont le relevé fut fait par M. Mills, savoir, depuis la ville de St. Jean, sur le Richelieu, en suivant le cours de cette rivière et le canal Chambly, pour la distance d'environ 9 milles au nord, de là à l'ouest jusqu'aux St. Laurent et au lac St. Louis, près du village de Caughnawaga,—la distance entière étant de 32½ milles, et la somme d'écluses 29 pieds.

M. Mills a aussi fait le relevé d'une ligne plus directe que celle dont il vient d'être question, mais le sommet intermédiaire se trouvant à environ 50 pieds au-dessus du niveau du lac Champlain, la ligne fut par lui considérée comme impraticable et fut abandonnée.

Les examens de M. Jervis paraissent avoir été plus considérables, vu qu'ils embrassent plusieurs lignes distinctes, savoir :

Premièrement.—De St. Jean à Caughnawaga par une ligne tracée au niveau du lac Champlain 34½ milles de long, avec 2 écluses d'élévation, et une écluse de protection, disons la même somme d'écluses que pour la ligne de M. Mills. 29 pieds.

Secondement.—Entre les deux mêmes points, St. Jean et Caughnawaga, mais par une ligne plus directe, élevée de 37½ pieds au-dessus du niveau du lac Champlain et tirant son approvisionnement d'eau du St. Laurent par le canal Beauharnois, et un canal d'alimentation de la même source de 16 milles de long, introduit sur le point de partage à 21½ milles de St. Jean et 4 milles de Caughnawaga, avec 3 écluses de 12½ pieds chacune descendant dans le St. Laurent,—disons 25½ milles de canal proprement dit avec une somme d'écluse de 100 pieds et un canal d'alimentation de 16 milles.

Troisièmement.—A partir d'un point sur la ligne nommée en premier lieu, la ligne du niveau de Champlain, à 17 milles de St. Jean, jusqu'à la rive sud du St. Laurent, à Longueil, vis-à-vis Montréal, 28 milles.

Quatrièmement.—En construisant le canal d'alimentation à même le canal Beauharnois, 16 milles étant navigables, et omettant les 4 milles entre la jonction du canal d'alimentation et Caughnawaga, il y aurait une ligne de 41½ milles, comme entre le canal Beauharnois à 2½ milles de son terminus ouest et St. Jean, avec une descente de 37½ pieds jusqu'au niveau du lac Champlain, à cet endroit.

Cinquièmement.—De St. Jean à Sorel, à l'embouchure de la rivière Richelieu, 58 milles en élargissant et agrandissant le canal Chambly de douze milles de long, avec une écluse de protection et 8 écluses d'élévation aussi une écluse d'élévation de 6 pieds à St. Ours, disons en tout une somme d'écluses de 78 pieds.

ESTIMATION DU COUT.

Omettant les lignes de Longueuil et Sorel.

L'estimation du coût de la simple ligne de M. Mills, et des diverses lignes de M. Jervis, tel que présentées par ces messieurs respectivement, est comme suit :

La ligne de M. Mills de trente-deux milles et demi de long avec une somme de vingt-neuf pieds d'écluses, distribués entre trois écluses d'élévation, et une écluse de protection.....	\$1,8 4
La ligne de M. Jervis tracée au niveau du lac Champlain, trente-quatre milles et demi de long, avec, disons une somme de vingt-neuf pieds d'écluses distribués entre deux écluses d'élévation et une écluse de protection.....	\$3,706,231
La ligne directe de M. Jervis de St. Jean à Caughnawaga, tirant son approvisionnement d'eau du St. Laurent par le canal Beauharnois au moyen d'un canal d'alimentation de seize pieds de long, mais non navigable, disons vingt-cinq milles et demi de canal proprement dit et une somme d'écluses de cent pieds, avec un canal d'alimentation de seize milles.....	\$3,287,240
La même ligne que la dernière avec un canal d'alimentation rendu navigable.....	\$4,267,890
La ligne de Beauharnois de M. Jervis, disons, depuis le canal Beauharnois jusqu'à deux milles et demi de son terminus Est St. Jean, omettant les quatre milles entre la jonction du canal d'alimentation et Caughnawaga, disons trente-sept milles et demi, et trois écluses d'élévation de douze pieds et demi chacun, descendant dans la rivière Richelieu à St. Jean.....	\$3,369,400

Les estimations du coût faite par M. Mills sont pour un canal de quatre-vingt pieds de large au fond, et dix pieds de profondeur, talus de deux par un ou de cent vingt pieds à la surface de l'eau, avec des écluses de deux cents pieds de long et quarante-cinq pieds de largeur.

Les estimations de M. Jervis sont pour un canal de quatre-vingt pieds de largeur au fond, onze pieds de profondeur, talus des terrassements de deux par un ou de cent vingt-neuf pieds à la surface, avec des écluses de deux cent trente pieds de longueur, et trente-six pieds de large.

Sommaires des Estimations.

Ligne de M. Mills	\$1,814,408
M. Jervis (niveau de Champlain)	3,706,231
Ligne directe avec canal d'alimentation non navigable.....	3,287,240
Do do canal d'alimentation navigable.....	4,267,890
Ligne de Beauharnois sans interruption jusqu'à Caughnawaga	3,300,400

M. Jervis fait l'observation suivante :

“ La route directe de Caughnawaga, avec le canal d'alimentation de Beauharnois navigable, est certainement celle qui pourvoit le mieux à toutes

“ les grandes sources de commerce, qu’il est important de desservir par le canal projeté.”

Plus loin il ajoute :—

“ Je n’hésite pas à recommander la route directe de Caughnawaga avec la jonction de Beauharnois, comme la plus propre à atteindre au plus haut degré tous les grands objets de commerce qu’il s’agit d’assurer ou de développer par cet ouvrage.

Ainsi on verra que tandis que M. Mills recommande une ligne tracée au niveau du lac Champlain, trente-deux milles et demi de long, avec disons vingt-neuf pieds d’écluses, distribués entre trois écluses d’élévation et une écluse de protection avec l’approvisionnement d’eau, pour le point de partage, pris au lac Champlain, et le tout au coût \$1,814,408, suivant son estimation M. Jervis recommande une ligne ayant les mêmes termini, (St. Jean et Caughnawaga) mais étant plus droite dans son cours, disons vingt-cinq milles et demi de canal proprement dit, avec une somme de cent pieds d’écluses distribués entre huit écluses d’élévation avec canal d’alimentation navigable de 16 milles de long, à travers lequel l’approvisionnement d’eau doit être tiré du point de partage du St. Laurent, le tout au coût de \$4,267,890, suivant son estimation.

On verra donc ainsi que M. Mills et M. Jervis sont de la même opinion quant aux termini du canal, savoir : St. Jean, sur la rivière Richelieu, et Caughnawaga, sur le fleuve St. Laurent,—mais qu’ils diffèrent quant à la route et au mode de fournir l’eau au canal.

M. Mills propose de tirer l’approvisionnement d’eau du point de partage du lac Champlain, et de construire des écluses de la même dimension que celles qui ont été faites sur tous les canaux construits sur le St. Laurent, disons d’une longueur de 200 pieds et d’une largeur de 45 pieds.

M. Jervis d’un autre côté propose de tirer l’approvisionnement d’eau pour le point de partage de sa ligne du fleuve St. Laurent, par le canal Beauharnois au moyen d’un canal d’alimentation de 16 milles de long, avec des écluses de 230 pieds de long, et 36 de large, ou 9 pieds de moins en largeur que celles des canaux du St. Laurent.

Je suppose que les principaux objets que la province a en vue en construisant le canal projeté sont :

Premièrement.—D’ouvrir une ligne de navigation entre le St. Laurent et les marchés de la côte Atlantique des États-Unis, au moyen de laquelle non seulement les produits du Canada pourront, avec succès sur ces marchés, soutenir la concurrence avec les produits des États de l’Ouest, mais de mettre le système canadien des canaux, entre les lacs Supérieurs et le fleuve St. Laurent, en état de soutenir la concurrence pour le commerce de transport.

Secondement.—Que la ligne projetée de navigation sera accessible, autant que les circonstances pourront le permettre, aux habitants de la partie est de la province aussi bien qu’à ceux de la partie ouest.

Troisièmement.—Qu’en établissant cette ligne additionnelle de communication on n’entravera plus les travaux artificiels déjà complétés, en en diminuant la dimension, à moins qu’un avantage décidé sous quelque autre forme soit garanti comme compensation à ce dommage, s’il était produit.

Quatrièmement.—Qu’il est désirable dans la construction des nouveaux travaux, destinés à prolonger les lignes actuelles de communication, que dans le plan général, dimensions d’écluses et d’aqueducs, etc., on donne aux écluses, etc., une aussi grande capacité que celle qu’avaient les anciens travaux, afin que les bateaux qui peuvent passer par les canaux du St. Laurent, par exemple, puissent naviguer sur le canal Champlain projeté.

Considérant ces quatre points comme constituant les objets essentiels que le gouvernement provincial désire atteindre en construisant la ligne de communication projetée, je suis d’opinion que les conditions et les considérations suivantes devraient prévaloir dans le choix de la route qui devra être adoptée.

Premièrement.—Que l'approvisionnement d'eau soit assez considérable pour les besoins du trafic en tout temps.

Secondement.—Que la ligne la plus courte, avec la plus faible somme possible d'écluses devrait être choisie, eu égard à l'économie dans le coût de construction de la ligne qui devra être adoptée.

Troisièmement.—Que les besoins des deux divisions de la province doivent être consultés et servis autant que la chose peut se faire, sans nuire au grand objet principal.

Quatrièmement.—Qu'on devrait donner aux travaux nouveaux projetés toute la dimension possible pour faciliter le trafic qui se fait maintenant sur les travaux anciens ou actuels.

Cinquièmement.—Qu'il ne devra être fait aucun changement dans les travaux artificiels actuels du St. Laurent, à moins que l'on ne prouve que la chose est avantageuse ou inévitable.

Après avoir exposé ces conditions, je vais discuter en peu de mots, les avantages et les désavantages des deux lignes auxquels, suivant moi, le choix de la route du canal projetée devrait être limité ; car il me semble que la route par Longueuil, point situé entre le débouché du canal Lachine, ne pourrait pas être considérée comme une route convenable pour un trafic plus considérable ou bien pour le trafic de l'ouest. Les intérêts de Montréal sont indubitablement d'une importance assez considérable pour qu'on les consulte dans le choix de la meilleure ligne de communication à établir entre le St. Laurent et le lac Champlain ; en même temps il me paraît bien évident qu'il ne serait pas à propos d'obliger les vaisseaux engagés dans le trafic de l'ouest à passer par le canal Lachine dans l'une ou l'autre direction, soit en montant soit en descendant, et tel devra être le cas si le terminus ouest de la ligne projetée de canal est fixé en bas du lac St. Louis.

Je bornerai donc les remarques que j'ai à faire à la ligne appelée la ligne de niveau du Champlain, la même en substance que celle qui fut tracée par M. Mills, et dont la construction fut recommandée par lui, et à celle dont la construction est recommandée par A. Jervis, appelée la ligne directe, avec canal d'alimentation navigable à partir du canal Beauharnois.

Quels sont les travaux dont M. Mills propose la construction, pour ouvrir une ligne de communication entre St. Jean et Caughnawaga, ou disons—entre le lac Champlain et le fleuve St. Laurent ?

Premièrement.—Une ligne de canal de trente-deux milles et demi de long.

Secondement.—Trois écluses d'élévation et une écluse de protection.

Troisièmement.—Vingt-neuf pieds d'écluses.

M. Jervis propose de construire les travaux suivants pour atteindre le même objet principal, avec les mêmes avantages additionnels que ceux qu'il réclame.

Premièrement.—Une ligne de canal proprement dite de vingt-cinq milles et demi de long.

Secondement.—Huit écluses d'élévation.

Troisièmement.—Cent pieds d'écluses.

Quatrièmement.—Un canal d'alimentation navigable depuis le canal Beauharnois jusqu'au point de partage de la ligne principale, seize milles de long, pris dans le dit canal à deux milles et demi au-dessus de son terminus ouest, et six écluses, ou soixante-deux pieds et demi au dessus du fleuve St. Laurent, à Caughnawaga.

Maintenant, si, avec M. Jervis, nous considérons qu'une seule écluse est plus qu'équivalente à un mille de navigation de canal, sous le rapport de la dépense de temps, nous devons arriver aux résultats suivants en comparant la ligne de M. Jervis avec la ligne de M. Mills quant à la dépense de temps :

Pour la ligne de M. Mills.

Canaux.....	Milles	32.5
Quatre écluses équivalant à.....		4
Total.....		36.5

Pour la ligne de M. Jervis.

Canal proprement dit.....	Milles	25.6
Huit écluses.....		8
Canal d'alimentation navigable.....		16
Total.....		49.5

La ligne de M. Jervis part du canal Beauharnois, à un point situé à deux milles et demi à l'ouest du terminus est, et est à soixante pieds et demi ou six écluses au-dessus du niveau du St. Laurent à Caughnavaga, et tombe dans la ligne principale à quatre milles à l'est de l'endroit en dernier lieu nommé; et, sous le rapport du trafic de l'ouest, la comparaison pourrait être comme suit :

Ligne de M. Mills comme plus haut.....	Milles	36.5
Ajoutez deux milles et demi du canal de Beauharnois....		2.5
Ajoutez six écluses du canal de Beauharnois.....		6
Total.....		45.0

Ligne de M. Jervis.....	Milles	
Canal d'alimentation navigable.....		16
Canal principal jusqu'à St. Jean.....		21.5
Trois écluses descendant au lac Champlain.....		3
Total.....		40.5

Mais cette économie combinée de distance et d'écluses est obtenue en substituant la navigation artificielle, pratiquée à grands frais, au magnifique chenal du St. Laurent, dans toute la longueur du lac St. Louis.

Dans le cas du trafic de l'est et du nord, (Ottawa) la comparaison serait :

Pour la ligne de M. Mills.....	Milles	36.5
Pour la ligne de M. Jervis.....		33.5
Différence en milles.....		3.0

L'économie pour le trafic de l'ouest serait $4\frac{1}{2}$ milles, et pour celui de l'est et du nord 3 milles.

La question qui doit être maintenant prise en considération est celle du coût auquel on pourra effectuer cette économie de $4\frac{1}{2}$ milles et de 3 milles.

En établissant une comparaison entre les résultats auxquels sont arrivés M. Mills et M. Jervis, on ne peut manquer d'être frappé de l'énorme différence dans le montant des deux estimations du coût des mêmes travaux principaux, savoir : un canal pour relier le fleuve St. Laurent au Lac Champlain, les deux lignes ayant les mêmes termini.

Ligne de M. Mills.....	\$	1,814,408
Ligne de M. Jervis.....		4,269,890
Différence.....		2,453,482

Tandis qu'il est probable que les prix de M. Mills pour les travaux sont faibles, ses estimations ayant été faites depuis plusieurs années (1848) lorsque la main-

d'œuvre et les matériaux de toute espèce étaient bien moins chers qu'aujourd'hui, cependant dans un item important—les écluses—ses estimations sont très libérales; par exemple, il a porté le coût des trois écluses d'élévation au chiffre rond de £44,000 courant, en moyenne £14,666, environ \$6,000 par pied d'élévation, et ceci pour des écluses 200 × 45. L'estimation de M. Jervis pour des écluses de 230 × 36 est à raison de \$5,000 par pied d'élévation, pour la terre—M. Mills met 15 à 20 cents par verge cube, M. Jervis 20 à 25 cents; le rocher par M. Mills est porté à 80 cents, par M. Jervis à 125, etc.

Sur demande faite au département des travaux publics au sujet de la moyenne du coût des écluses du St. Laurent, 200 × 45, les mêmes que celles de M. Mills, je fus informé que l'écluse 6 du Canal Beauharnois, 10 pieds d'élévation, avait coûté £11,662 17s. 5d., et que ces écluses pouvaient être prises comme la juste moyenne du coût de travaux de ce genre en Canada.

Considérant que l'estimation de M. Mills, en général, exigera une augmentation pour les raisons données, et qu'elle peut aussi facilement supporter la comparaison avec les estimations de M. Jervis, je ne suis pas prêt cependant à dire que je pense que l'on puisse diminuer sûrement les estimations de ce dernier monsieur, car il a une grande expérience dans la construction des canaux et des chemins de fer, et je préfère laisser ses chiffres tels qu'il les a soumis.

Pour être entièrement correct, je supposerai que M. Mills est de quinze pour cent trop bas dans toutes ces estimations, ou, au lieu de \$1,814,408, je dirai;

Estimation de M. Mills.....	\$2,086,569
Do de M. Jervis	4,269,890
	\$2,181,321

Maintenant, quand je serais disposé à accorder à la ligne de M. Jervis tous les avantages qu'il réclame, et que l'on me demanderait si je considère que cette ligne vaut plus de \$2,000,000 de plus que celle de M. Mills, je n'hésiterais pas à répondre que non.

Mais, je n'accorde pas à la ligne de M. Jervis les avantages qu'il réclame; au contraire, je considère qu'elle souffre des objections sous bien des rapports, et voici suivant moi les points qui souffrent difficulté.

Premièrement.—Un canal de première classe a déjà été construit par la province à grands frais pour atteindre le niveau du lac St. Louis d'en haut—niveau choisi par MM. Jervis et Mills comme le terminus convenable pour le canal Champlain, sur le fleuve St. Laurent; ils sont aussi d'opinion qu'un certain point—Caughnawaga—offre la meilleure issue pour le canal.

A présent, il y a quelques 20 milles ou plus, entre Caughnawaga et le point, sur le canal Beauharnois, où M. Jervis propose de prendre l'eau pour le canal d'alimentation navigable qui doit entretenir l'eau au niveau le plus élevé et les écluses pour le canal Champlain, et sur cette distance, à l'exception de 2½ milles du canal de l'est et de Beauharnois, la nature offre cette belle étendue du fleuve St. Laurent, appelée lac St. Louis.

Pourquoi substituer un canal artificiel au canal naturel déjà fait?

Depuis le point sur le canal Beauharnois où l'on doit placer le canal d'alimentation navigable de M. Jervis pour le canal Champlain, il y a six écluses dont l'élévation moyenne est de 62½ pieds, dans un espace de moins de 2½ milles. J'apprends qu'à présent il n'y a pas assez d'eau pour entretenir l'écluse, même pour le commerce actuel; les bateaux sont amenés dans les canaux par un remorqueur depuis la tête du canal Lachine, au nombre de cinq à dix par voyage, et ils sont souvent retardés au canal Beauharnois par manque d'eau dans l'écluse pour monter aux niveaux les plus élevés. Ces irrégularités proviennent de ce que le canal n'a pas la capacité suffisante pour fournir l'eau en tout temps quand on en a besoin, la largeur nominale de l'eau à la surface est de 120 pieds, mais je suis informé qu'il y a des

points où il n'y a pas plus de 70 pieds, et ceci joint au peu de déclivité que doit avoir un grand canal destiné à un commerce qui se fera dans ces deux directions, ne suffit point, suivant moi, pour entretenir l'eau nécessaire au dit canal pour un commerce florissant, à moins qu'il ne soit agrandi; mais peut-on croire que sa capacité sera suffisante pour fournir la quantité additionnelle qu'il faudra après l'alimentation des écluses sur le canal Champlain, et celle du canal d'alimentation, pour 41½ milles de canal et 100 pieds d'écluses?

Dans mon opinion, on ne pourra obtenir une pareille quantité d'eau sans un changement considérable dans le canal actuel de Beauharnois. Non seulement il faudrait lui donner une plus grande largeur mais aussi une plus grande déclivité que celle qu'il a actuellement.

Pour faire ceci il faudrait une dépense considérable qui formerait un item additionnel de quelque importance dans l'estimation de M. Jervis.

On doit se rappeler que, si le canal Beauharnois doit devenir le canal d'alimentation du canal Champlain en sus de ses propres besoins, il faudra pourvoir à l'eau qui se perd par le coulage et l'évaporation pour l'espace de 52 milles de canal et 162 pieds d'écluse, distribués entre 9 écluses sur le canal Beauharnois et 8 écluses sur le canal Champlain.

Pour la ligne de M. Mills, il est hors de doute que l'approvisionnement de l'eau doit être obtenu directement du lac Champlain, à un point de partage de 20 milles et plus de long, avec 29 pieds seulement d'écluses entre le lac et le fleuve St. Laurent.

Secondement.—Ce n'est pas un principe correct dans la construction des travaux de navigation artificielle que de faire dépendre une ligne d'une autre pour l'approvisionnement d'eau lorsqu'on peut éviter une telle dépendance, car par un accident arrivé aux ouvrages de l'une on peut perdre le service des deux.

Entre la source de l'approvisionnement de l'eau et le niveau le plus élevé de la ligne de M. Jervis, il y a 9 milles de canal Beauharnois, 3 écluses, et 16 miles de canal d'alimentation navigable, en d'autres mots, l'usage des 41½ milles complets du canal Champlain et de son canal d'alimentation dépend de la condition du canal Beauharnois et un accident arrivé à une partie importante de cette ligne aurait l'effet d'empêcher pour un temps de se servir du canal Champlain.

Sur la ligne de M. Mills il n'y a pas telle dépendance, son niveau le plus élevé est, de fait, le lac Champlain lui-même sans un chenal intermédiaire.

Troisièmement.—Comme la ligne de M. Jervis, entre St. Jean et le canal Beauharnois, se trouve presque est et ouest, elle procure moins de facilités aux habitants du Bas-Canada que la ligne proposée par M. Mills. Par cette dernière ligne, le présent canal de Chambly seraient élargi et amélioré sur 9 milles environ des 12 qui en forment la longueur, et ces 9 milles seraient en même temps aussi utiles au Bas-Canada qu'au Haut, et si l'on poussait l'agrandissement du canal Chambly 3 milles plus au nord, je conçois qu'en connexion avec l'écluse à St. Ours (200 × 45 pieds,) on assurerait une ligne continue de navigation de rivière et de canal entre Sorel, à l'embouchure de la rivière Richelieu, et St. Jean,—quelques 60 milles en tout. Ceci fait, on obtiendrait des résultats très importants, car on se servirait de Richelieu pour le transport de toute espèce d'articles des provinces inférieures, de marchandises de Québec, des bois tirés des grands réservoirs de cet article de commerce sur le St. Maurice, et enfin, de toutes les espèces de produits du Bas-Canada destinés aux marchés des Etats-Unis, en vertu des dispositions du traité de réciprocité.

Quatrièmement.—La ligne de M. Jervis exige un canal principal (ou un canal d'alimentation navigable) de 9 milles de plus que la ligne de M. Mills, elle exige aussi 4 écluses de plus, ou 71 pieds d'écluses de plus, et ceci, comme de raison, sans diminuer la quantité actuelle d'écluses du canal Beauharnois. Car pour ce canal on ne peut se dispenser des écluses.

De là des dépenses continuelles pour l'entretien et les réparations annuelles de l'addition des 9 milles de canal, de 4 écluses et le salaire de quatre gardiens d'écluses—formant un montant positivement à charge à la ligne de M. Jervis en sus de ce qui est à charge à la ligne de M. Mills.

Au taux de 6 pour cent, les dépenses additionnelles annuelles—disons \$1,500 par milles pour 9 milles, y compris les écluses, et \$2,000 pour les quatre gardiens d'écluses—demanderaient en addition au capital général employé, un capital équivalent, disons, à la somme de \$258,000.

Cinquièmement.—Je trouve que quelques-uns des détails du plan de M. Jervis pour le canal souffrent aussi des objections. Les écluses actuellement en usage sur le St. Laurent et ailleurs en Canada, excepté sur le canal Welland, sont je crois de 200 pieds de long sur 45 pieds de large, M. Jervis propose pour le canal Champlain des écluses de 230 pieds de long sur 36 pieds de large, et cela pour la raison que le bateau à hélice de la grandeur et forme actuelle qui est d'un usage plus commun sur les lacs, sera l'espèce de vaisseau dont on se servira le plus par la suite : cela peut être ou n'être pas. Je préférerais conserver la largeur de 45 pieds pour les écluses du canal Champlain, même dans le cas où l'on considérerait expédient de les mettre de la longueur de 230 pieds, en autant que cela n'augmenterait que très peu les frais de construction, qui sont plutôt en raison de la longueur et de la profondeur de l'écluse que de sa largeur.

La dépense de l'eau ne serait d'aucune importance, vu que l'on doit supposer que l'on en aura un ample approvisionnement et que la différence dans le temps nécessaire pour passer les écluses, pour l'espèce de navigation à laquelle on veut pourvoir, est aussi peu importante.

De plus, dans une écluse de 45 pieds de large, on peut faire passer deux ou trois embarcations à voile en même temps, et ceci, je suppose, peut souvent être à désirer.

Finalement.—Il me paraît que cette question est l'une de celle qui doivent être décidées d'après le coût seul, même quand il se trouverait moins d'inconvéniens dans l'une des lignes qu'il n'y en a dans mon opinion.

Nous avons dans un cas une ligne de canal bien située, de 32½ milles de long avec 4 écluses, qui relie le lac Champlain au fleuve St. Laurent, le grand objet que nous cherchons à atteindre. Cette ligne, d'après les informations de l'ingénieur qui a exploré le canal et qui en a fait le plan, peut être construite pour \$1,814,000, mais disons \$2,086,000.

Je ne puis penser qu'il y a quelques considérations qui pourraient justifier l'adoption de la ligne recommandée par M. Jervis, la différence dans le coût seul (\$2,181,321,) étant en elle-même une raison suffisante, suivant moi, pour la rejeter ; mais en addition à cette somme d'argent considérable, il y a d'autres raisons, auxquelles j'attache une grande importance, et que j'ai indiquées dans les pages précédentes ; et je n'ai aucune hésitation quelconque à exprimer l'opinion que la ligne directe pour le canal projeté est de St. Jean à Caughnawaga, jusqu'à la route connue comme le niveau de Champlain ; en d'autres mots, que le canal devrait être approvisionné par l'eau du lac Champlain, tel que recommandé par M. Mills, et non par le fleuve St. Laurent, comme le recommande M. Jervis.

Respectueusement soumis,

(Signé,)

W. H. SWIFT.

Boston, 6 juin, 1855.

No. 14.

CANAL À VAISSEaux DU ST. LAURENT AU LAC CHAMPLAIN.

ST. JEAN, CANADA EST,

22 janvier, 1856.

MONSIEUR,—Il est de mon devoir de soumettre au département le résultat des examens et relevés que, conformément aux instructions reçues à ce sujet, j'ai été occupé à faire, au sujet du canal à vaisseaux projeté pour relier le St. Laurent au lac Champlain.

Le but de ce projet a été pleinement expliqué dans le rapport des travaux publics de 1851, aussi bien que dans la lettre d'instruction de l'honorable J. Chabot à J. B. Jervis, écuyer, ingénieur civil, qui a étudié et discuté si habilement la mesure. Et récemment l'honorable John Young, dans sa lettre à l'honorable F. Lecomte, a mis sous le point de vue le plus clair toute la portée du projet qui a rapport à l'agrandissement du canal Welland. Il est donc inutile de chercher par de longs détails à faire valoir l'importance et la grandeur d'un commerce, auquel le Canada, par le canal du St. Laurent et du lac Champlain, est indubitablement appelé à offrir des facilités si grandes.

On fera d'abord une courte allusion à la teneur de la mesure projetée et aux explorations; on donnera alors des raisons détaillées pour démontrer que l'on devrait adopter la ligne de Caughnawaga et Champlain, au lieu de la ligne directe de Caughnawaga, avec canal d'alimentation navigable, route recommandée par M. Jervis, et cela avec d'autant plus de raison qu'on effectuerait par là une économie de £510,000, d'un côté, et de £210,000 sous un rapport plus rétréci, avec d'autres avantages, tels qu'exposés dans mon rapport du 10 avril 1855. On donnera ensuite les résultats de l'exploration pour une ligne directe par eau pour joindre le lac St. François au lac Champlain. Et en dernier lieu je soumettrai au département d'autres détails relativement à la situation de la ligne de niveau du Champlain et je donnerai des estimations approximatives.

Les excellents rapports de M. McAlpine sur les canaux de New-York présentent les statistiques les plus claires et les plus précieuses sur le commerce du Grand Ouest et les voies du commerce.

La région dont, suivant M. McAlpine, le commerce se fera presque entièrement par les lacs, est d'une grande fertilité, et a une étendue six fois plus considérable que la surface entière de la Grande Bretagne—comprenant près de deux cents millions d'acres à l'est, et cent cinquante millions à l'ouest du Missouri; et, quoiqu'il n'y ait pas plus d'un huitième des premiers qui soit établi, ainsi que M. Jervis le dit, cependant, "en 1853 ce pays a fourni une somme de 1,213,690 tonneaux à destination de l'est par le canal Erié, et à destination de l'ouest par le même canal une somme de 261,752 tonneaux." L'accroissement du commerce sur les grands lacs a atteint en moyenne, d'après le rapport de M. Andrew, en 1851, la proportion de 81,200,00 tonneaux.

Il est évidemment impossible d'assigner une borne au commerce qui proviendra en définitive de la région du lac, quand on en aura développé les ressources.

La surabondance du commerce des lacs cherche naturellement un débouché par le St. Laurent à Montréal et Québec; tandis qu'au contraire, ce commerce a été dirigé par la route du canal Erié à la rivière Hudson, en conséquence principalement (1) des besoins que les localités avaient des produits de l'ouest, pour la consommation de l'intérieur, à New-York et dans les Etats de l'Est de l'Union, et (2) en conséquence de ce que le coût du transport des marchandises de New-York en Europe était bien moins considérable que de Québec au même lieu. Il est arrivé fréquemment que le coût de transport des marchandises venant de New-York a été la moitié moindre que celui de Québec, mais la différence a été moins considérable pour les trois dernières années.

Le principal objet du canal projeté, dans ces circonstances, est (1) d'assurer à la route du Canada le commerce de l'ouest d'un côté et du lac Champlain et des états adjacents de l'autre, avec ensemble Boston et les autres districts populeux qui sont liés au lac Champlain par des lignes de chemins de fer; (2) de mettre le Canada en état de participer dans le commerce de l'ouest, entre les grands lacs et la rivière Hudson, et par là non seulement de procurer un champ plus vaste aux entreprises commerciales en Canada, mais aussi d'augmenter le revenu des canaux du St. Laurent. (3) De rehausser la valeur du bois de construction en en diminuant les frais de transport au Etats. (4) D'améliorer la navigation depuis Trois-Rivières, Québec et le bas du St. Laurent jusqu'au lac Champlain.

Un examen attentif des détails donnés par M. Jervis prouvera qu'il est possible d'atteindre ce but, en reliant d'une manière directe le St. Laurent au lac Champlain, vu qu'il est admis que le canal Welland sera converti en canal à vaisseaux. M. Jervis fait voir que le canal projeté jusqu'au lac Champlain augmenterait beaucoup le commerce, et devrait en avoir particulièrement le monopole entre les lacs de l'ouest et le lac Champlain, et même sous le point de vue le moins favorable avec le canal non amélioré de New-York et Champlain, obtiendrait un huitième du tonnage entre l'ouest et la rivière Hudson, un tiers de ce tonnage si on mettait le canal de New-York et Champlain de la même grandeur que le canal Erié—et la moitié du tonnage si on faisait du canal de New-York et de Champlain un canal à vaisseaux, et si l'on creusait la rivière Hudson, l'espace de vingt milles en bas de Troy; par cette amélioration un steamer de 700 tonneaux, ayant transporté sa cargaison des lacs par le Canada au lac Champlain, pourrait continuer son voyage vers New-York.

Il est facile de prouver que les données sur lesquelles on base les comparaisons ne sont aucunement favorables à la route du Canada, mais lui sont, contrairement; ceci, cependant, ne fait que rendre plus forte la conclusion à laquelle on est arrivé, savoir: que le canal projeté assurerait à la route du Canada une part du commerce de l'ouest.

En attirant ce commerce par le Canada, il en découlera nécessairement un résultat important dont il paraît difficile d'exagérer l'influence comme stimulant du commerce de Québec, de Montréal et du St. Laurent. On admettra facilement que la très grande partie du commerce de l'ouest par le canal projeté gagnera l'est; et que plus de la moitié des propellers auraient d'abord à retourner sans cargaison à leurs ports, sur les lacs Ontario, Erié, Huron, Michigan et Supérieur, ce qui aurait nécessairement l'effet de réduire à un taux bien bas les frets de l'ouest par le St. Laurent, de Québec et Montréal à chaque port sur les grands lacs d'où les produits agricoles peuvent être transportés aux marchés de l'est et de l'Atlantique. Entre Québec et le lac Erié il n'y a que 68½ milles de canal, et, à un demi cent par tonneau par mille (estimation de M. Jervis pour péage,) la moyenne du péage serait presque de 1s. 9d. par tonneau, ce qui, au même taux que les péages entre l'Hudson et le lac Erié, serait, par Oswego, disons de 6s. par tonneau, et par Buffalo de 9s. Actuellement, les péages par ces routes sont plus élevés; le canal Welland ne permet pas le passage des grands propellers et il n'y a pas assez de fret régulier en descendant pour assurer une concurrence avec le fret de montée.

Mais si l'on fait le canal projeté, et si le canal Welland est agrandi, un propeller pourra décharger à un point sur le lac Champlain et continuer à Québec ou Montréal pour du fret qui pourrait être transporté, pour la distance de 1700 milles vers l'ouest, à très peu de frais. Dans ces circonstances les marchandises ne seraient pas exposées à souffrir de dommage par le transbordement, un vitesse, disons de 8 milles par heure laisserait peu à désirer sous le rapport de la célérité, et on pourrait fixer avec toute la précision désirable le temps de l'arrivée au port de l'ouest.—tandis que l'ouverture du grand tronc de chemin de fer offrirait une route indépendante, si la gelée prenait de bonne heure, où

si d'autres circonstances exceptionnelles obligeaient d'y recourir. L'esprit d'entreprise à Québec et Montréal sans aucun doute, prendrait avantage de ces facilités, et fournirait des cargaisons pour suffire aux besoins de l'ouest. L'importation des marchandises, dans ce but, tendrait à diminuer les frets d'exportation venant de Québec, et ainsi cette cité serait enfin mise en état de prendre une large part dans le transport des produits de l'ouest en Europe, ce que le prix élevé des frets d'exportation de Québec empêche actuellement.

La première ligne tracée pour le canal St. Laurent et Champlain, dans la vue d'assurer les avantages que nous avons mentionnés, le fut par J. B. Mills, écuyer, C. E., en 1846 et en 1854; quatre routes furent explorées sous la direction de J. B. Jervis, écuyer, pour rencontrer diverses propositions; l'une de ses lignes, la route du niveau du lac Champlain et Caughnawaga, était substantiellement la même que celle de M. Mills; la principale différence était que la première serait continuée environ deux milles de plus dans le haut du lac St. Louis, afin d'obtenir une entrée plus commode dans le lac.

Ces diverses routes ont été marquées sur le diagramme qui accompagne le rapport de M. Jervis, dans lequel on trouve au long des détails à ce sujet.

M. Jervis démontre, d'après des considérations générales, que ni la route de Sorel, ni celle de Longueuil, ni celle de Beauharnois, ne procureraient les avantages convenables pour promouvoir tous les intérêts engagés; et finalement, il recommande la route directe de Caughnawaga, avec un canal d'alimentation navigable, en préférence à la ligne de niveau du lac Champlain, et particulièrement parceque d'après le tableau de routes No. 5, dans son rapport, il paraît que la dernière est "d'environ 12 par cent moins favorable au commerce qui se réunit dans le lac St. Louis, et près de 16 par cent moins favorable au commerce de l'ouest qui se dirige vers l'Hudson."

Dans mon rapport du 10 avril 1855, j'ai fait voir que le tableau de routes No. 5 est incorrect en arithmétique dans toutes ses parties, et en principe ne donne aucune satisfaction, si on le considère comme voulant donner un tableau des avantages des diverses routes sous le rapport du transport et des péages. En corrigeant les chiffres, la proportion des avantages de la ligne de M. Jervis, sur la ligne de niveau du lac Champlain pour le commerce de l'ouest, serait réduite de 16 à 9 pour cent, et ceci s'appliquerait seulement au montant du fret et des péages (30 pour cent par tonneau), entre les points communs aux deux routes, l'un des points à St. Jean sur le Richelieu, et l'autre à la sixième écluse sur le canal Beauharnois, 2½ milles plus haut que le pied de ce canal. Le pourcentage ci-dessus cependant n'est d'aucune valeur pour la comparaison des routes; d'autant plus que le tableau de routes No. 5, est basé sur le principe que les péages seront chargés par mille, ce qui rend plus coûteuse la route la plus longue; tandis qu'au contraire, lorsque le coût de la ligne la plus longue est moindre que celui de la ligne la plus courte, la province peut, avec un avantage égal pour le revenu, rendre les péages plus bas sur la ligne la plus longue que sur la plus courte; et la différence peut-être telle (et c'est le cas ici,) qu'elle peut faire pour le commerce une compensation pour la plus grande longueur de navigation sur la plus longue ligne. [Voir la note A.]

La ligne directe de Caughnawaga avec canal d'alimentation navigable, tel que recommandée par M. Jervis, a son terminus Est à St. Jean, comme on le verra par la carte, et a deux terminus Ouest, l'un à Caughnawaga et l'autre au canal Beauharnois; la direction de cette ligne est tout à fait indépendante du canal Chambly actuel, avec lequel la ligne du lac Champlain coïncide pour un espace de neuf milles et demi en bas de St. Jean.

Le canal Chambly, avec l'écluse de St. Ours et le Richelieu, transporte au lac Champlain, sans parler des autres trafics, le commerce de Sorel, Québec et du bas du St. Laurent, comprenant le commerce de bois du district des Trois-Rivières, qui augmente rapidement, et où l'on a fait récemment des établis-

sements considérables et où l'on peut se procurer un approvisionnement de bois presque illimité. Faute de réparations, le canal Chambly est tombé dans un état dangereux, tandis que la décision sur le canal à vaisseaux projeté était pendante; et quelque route qu'on adopte, il faudra prendre l'une des trois directions par rapport au canal Chambly.

1o. Ce canal et l'écluse St. Ours peuvent être changés en un canal à vaisseaux, et offrir une navigation ouverte sur l'échelle agrandie depuis le lac Champlain jusqu'au St. Laurent, à Sorel; ou (2) on peut réparer complètement le canal Chambly sans l'agrandir; ou (3) on peut l'abandonner tout à fait, si l'on adopte la ligne de M. Jervis et si le commerce de Sorel est obligée de remonter le St. Laurent et le canal Lachine, traverser le lac St. Louis à Caughnawaga et monter encore soixante et deux pieds et demi, jusqu'au niveau le plus élevé de la ligne directe de Caughnawaga, et alors descendre trente-sept pieds et demi au niveau du lac Champlain à St. Jean; au lieu de prendre la ligne la plus facile et la plus directe en montant le Richelieu et le canal Chambly; sur cette route il n'y a que douze milles de canal et soixante et dix-huit pieds d'écluse, tandis que par la route de Montréal il y aurait trente-trois milles de canal avec 145 pieds d'écluse, et la navigation de la rivière serait un peu plus longue et il faudrait passer des courants très difficiles. Il n'est donc pas probable qu'on doive penser à abandonner le canal Chambly; et l'entretien de ce canal sur la présente échelle exigerait de grands déboursés, et laisserait encore le commerce de la partie Est du St. Laurent en bas de Montréal dans un grand désavantage, vu la petite échelle de ces douze milles de canal et le peu de profondeur de l'eau au-dessus de l'écluse de St. Ours qui limite la grandeur des vaisseaux, et en conséquence augmente les frais de transport, sur un parcours de 300 milles de navigation entre Québec et Whitehall; d'ailleurs on est convaincu que le commerce, entre l'Ouest et le lac Champlain, se fera à l'avenir avec des propellers du port d'au moins 700 tonneaux, et il est à désirer, d'après les données générales, que les lignes d'eau qui se joignent aient une capacité proportionnée pour permettre le passage de ces vaisseaux; autrement, comme dans le cas actuel, il faudrait faire une classe de vaisseaux pour le commerce du canal Chambly, et une autre pour le commerce de l'Est; et ni l'une ni l'autre classe de ces vaisseaux ne pourrait participer qu'avec de grands désavantages dans le commerce qui se ferait par l'autre ligne, quand l'occasion s'en offrirait. Ceci tendrait évidemment à décourager le commerce par le canal Chambly, s'il n'est pas agrandi.

Le propeller de l'Ouest, ayant déchargé sa cargaison à quelque point sur le lac Champlain et en attendant une à Québec pour le retour, la route pour aller à ce port, par le canal Chambly, serait moindre que par la ligne directe de Caughnawaga, si elle était construite, à raison d'une distance et d'une somme d'écluse équivalant à plus de cinquante milles de navigation de rivière; de manière que sous les circonstances prévues, l'agrandissement du canal Chambly aurait l'effet, jusque là, de diminuer les frais de transport entre Québec et Montréal, distance considérée comme faisant partie du voyage de l'Ouest. Et, enfin sur ce sujet, ce serait très commode, de passer du lac St. Louis à Québec, par la route de Caughnawaga et du canal Chambly, s'il se formait quelque obstacle sur le canal Lachine, pour les vaisseaux à vapeur. Il est, en conséquence, évidemment de quelque importance d'établir des dispositions, s'il est possible, pour faire du canal Chambly un canal à vaisseaux; et on avait cela en vue quand on donna la même longueur et la même largeur à l'écluse de St. Ours qu'à celles qui sont sur les canaux du St. Laurent; et, quoique le commerce sur le canal ne soit pas considérable, ce n'est pas un argument dont on puisse se prévaloir pour ne pas prendre des mesures propres à l'agrandir, parceque les sources de ce commerce sont seulement en voie de se développer, et que le traité de réciprocité influera plus sur son commerce que sur celui d'aucune autre localité, et que l'un des objets de la mesure sous con-

sidération est de donner plus d'activité à ce commerce, comme il lui en donnerait sans aucun doute.

La question de l'élargissement du canal Chambly a été ainsi pleinement discutée parcequ'elle a une portée bien grande sur le tracé de la principale ligne de l'ouest. Les estimations pour la ligne que M. Jervis recommande (la ligne directe de C. avec canal d'alimentation) sont de £1,166,972; à cette somme il faudrait, pour établir une comparaison complète du coût, ajouter celle de £70,000 afin de pourvoir à un approvisionnement d'eau pour le canal d'alimentation navigable et pour la valeur capitalisée des soins additionnels des écluses, le renouvellement périodiques des portes d'écluses additionnelles et des conduits d'aqueducs en bois sur le St. Louis et la rivière Chateaugay. Le coût total du projet de M. Jervis, peut en conséquence être pris dans cette comparaison comme de £1,136,972. Les estimations pour l'élargissement du canal Chambly et de l'écluse St. Ours, sont de £504,020 et la moyenne du montant pour les deux projets serait de £1,631,367, déduction faite de £9,625 pour draguage et pourcentage commune aux deux estimations. [Voir note C.]

D'un autre côté les estimations pour le niveau du lac Champlain sont de £926,558; cette route coïncide avec le canal Chambly pour l'espace de 9½ milles près de St. Jean, et les deux routes—l'une pour le commerce de l'ouest jusqu'à Caughnawaga, et l'autre jusqu'à Sorel pour le commerce de l'est—pourraient être construites pour £1,120,578, étant une somme de £510,000, moindre en nombre rond que la moyenne mentionnée en premier lieu, et moindre de £16,000 que le coût de la ligne directe du canal avec canal d'alimentation navigable seulement.

En considérant la route de Sorel sous un point de vue plus retréci, vu qu'elle n'est pas complétée d'après l'échelle agrandie, il y aurait—dans la comparaison des projets en adoptant la ligne de niveau du canal Champlain au lieu de la ligne de M. Jervis—une économie de £210,000, avec l'avantage d'avoir amélioré la plus mauvaise partie du canal Chambly et l'avoir élargie jusqu'à l'étendue de 9½ milles de canal à prendre sur toute la largeur entière de deux milles; et on pourrait, en aucun temps, compléter la route de Sorel pour £194,000, ou probablement pour une moindre somme.

Contre ces avantages, il faut porter le prix additionnel du fret que le commerce de l'ouest aura à payer par suite de l'excédant, en longueur et en écluses, de la route de niveau de Caughnawaga et Champlain sur le canal d'alimentation navigable. Si l'écluse de protection est prise comme l'équivalent de sept milles de canal, il paraîtra d'après le tableau de routes de M. Jervis que l'excédant est de quatorze milles de navigation de lac, avec cinq écluses qui ensemble équivalent en frais de transport, indépendamment des péages, à environ vingt-quatre milles de navigation de lac, douze milles de canal à vaisseaux, trois milles de chemin de fer et le tiers d'un mille de chemin à barrières.

Dans cette comparaison un mille de canal a été considéré sous le rapport des frais de transport, indépendamment des péages, comme l'équivalent d'une écluse et aussi de deux milles de navigation de lac, suivant la proposition de M. Jervis.

Un quart de fleur peut-être transporté de Chicago à Buffalo—1100 milles—pour vingt à trente cents, disons, la moyenne vingt-cinq cents, ce qui équivaut à un demi cent par quart pour vingt-deux milles. Si l'on considère que le canal projeté formera une partie d'un long trajet et qu'il créera de la concurrence au canal Erié pour le fret, cinq cents par tonneaux ou un demi cent par quart de fleur sera une allouance suffisante pour les frais du transport de quatorze milles de navigation de lac et cinq écluses, ce qui constitue la différence entre la route de niveau de Caughnawaga—Champlain et celle du canal d'alimentation navigable.

Même au risque de me répéter, il est à propos que je donne ici une récapitulation des principaux points qu'il ne faut pas perdre de vue dans la comparaison de ces routes l'une avec l'autre. D'abord on épargnerait £510,000 en adoptant la ligne de niveau de Caughnawaga-Champlain, si l'on trouve nécessaire d'élargir toute

la route de Sorel en connexion avec la route que l'on se décidera à prendre vers l'ouest. Secondement, sans comprendre dans la comparaison des estimations le coût de l'élargissement de la route de Sorel, l'on épargnerait £210,000 en adoptant la ligne de niveau de Caughnawaga-Champlain, avec l'avantage en outre de l'amélioration de neuf milles et demi du canal Chambly, sur toute la longueur de douze milles de canal sur cette route, qui en aucun temps pourrait être terminée sur une grande échelle pour £194,000.

Troisièmement, £510,000, à six pour cent d'intérêt composé, se monteraient, dans neuf ans, à £861,634 et les £210,000 en vingt quatre ans à £850,276, pendant que la somme de £842,350 est le total de l'estimation pour le canal d'alimentation navigable ou de Beauharnois sans l'embranchement de Caughnawaga. De là il arrive que pour construire la ligne de niveau de Caughnawaga-Champlain et compléter maintenant la route de Sorel et construire à l'expiration de neuf années la route de Beauharnois, il ne faudrait pas dépenser beaucoup plus que pour construire maintenant la ligne de M. Jervis et élargir la route de Sorel.

On peut tirer une conclusion analogue dans le cas où la route de Sorel ne serait pas élargie.

Quatrièmement, il est évident de là que le choix de la route ne se déciderait pas absolument d'après l'étendue que doit définitivement prendre le commerce de l'ouest.

Cinquièmement, tout le coût additionnel de la navigation par la ligne de niveau de C. Champlain serait de cinq *cents* ou trois deniers par tonneaux, ou d'un demi *cent* par quart de fleur, sur le commerce de l'ouest au lac Champlain, et, d'un *cent* et demi par tonneau ou d'un sixième de *cent* par quart sur le commerce de Montréal, Ottawa et lac St. Louis au lac Champlain.

Sixièmement, les deux routes offriraient donc pratiquement des avantages égaux au commerce de bois, qui est l'un des plus importants intérêts à favoriser. La différence entre les deux routes de Caughnawaga au lac Champlain équivaut à quatre milles de canal.

Septièmement, un demi *cent* par quart de fleur n'aurait nullement l'effet d'intervenir dans le monopole du commerce entre le lac Champlain et l'ouest que le Canada doit virtuellement avoir; et l'un des principaux objets de cette mesure est de lui assurer ce commerce.

Huitièmement, Oswego et Albany qui se relieut par 209 milles du canal Erié sont les points les plus rapprochés entre eux auxquels la route du Canada puisse faire de la concurrence pour le commerce de l'ouest et de l'Hudson, et M. Jervis déclare et fonde ses calculs du commerce et du revenu sur le fait qu'entre Buffalo et Albany, qui se relieut par 365 milles du canal Erie, le fret sur un quart de fleur variait en 1851 de 43 à 60 *cents* et en 1853 de 48 à 64 *cents*.

Cette variabilité doit nécessairement être réduite par la concurrence; mais l'on peut raisonnablement inférer que la route du Canada ne pourrait nullement souffrir par le $\frac{1}{2}$ *cent* extra par quart, en supposant même que dans les péages il ne soit pas fait de compensation pour l'économie dans les frais de construction.

Neuvièmement, l'intérêt sur £510,000 est £30,600 par année à 6 pour cent, ce qui permettrait à la province de réduire, sans préjudice au revenu les taux de la ligne de niveau de Champlain, à un chiffre bien plus bas que si la ligne de M. Jervis était adoptée, et cela de 5 *cents* par tonneaux ou un tonnage annuel de 2,448,000 tonneaux.

Et £12,600 par année, l'intérêt sur £210,000, équivalent à cinq *cents* par tonneaux sur 1,008,000 tonneaux, mais dans ce cas l'économie ne représente pas entièrement les avantages qui en résultent.

Aux pages 28 et 29 M. Jervis estime " que lors que les améliorations seront en pleine opération et que les avantages qui en résultent auront été pleinement développés, le commerce des lacs de l'ouest sera annuellement de 3,000,000 de tonneaux, y compris le commerce de deux directions." C'est là le double de ce

que le commerce était en 1853, et c'est sur cette base qu'il établit ses première, seconde et troisième comparaisons et d'après les quantités qui y sont données, n'y comprenant pas le commerce de bois, mais y comprenant le commerce du lac Champlain (bien que pour ce commerce il ne puisse pas y avoir de concurrence) le tonnage annuel sur le canal projeté est établi à

770,000	tonneaux,	si le canal de New-York et Champlain n'est pas amélioré.
1,370,000	do	si ce canal est élargi comme le canal Erié.
1,820,000	do	si ce canal est changé en canal à vaisseaux et si la rivière Hudson est améliorée pour l'espace de vingt milles plus bas que Troy [Voir note B.]

Ce commerce, M. Jervis prévoit qu'à une époque qui n'est pas bien éloignée il finira par se doubler.

Si l'on considère que l'état de New-York est maintenant occupé à élargir à grands frais la route rivale, le canal Erié, on ne peut guère s'attendre à ce que le canal de New-York et Champlain aura, avant plusieurs années besoin d'être élargi, après l'époque où le canal Champlain et St. Laurent, il faut espérer, sera ouvert. Et si l'on tire des conclusions de l'état qui précède sur le tonnage annuel, sur l'accroissement du fret et sur l'épargne dans l'intérêt, il faut se rappeler qu'il est beaucoup plus important de n'imposer que faiblement le commerce dans son enfance que de retirer quelque peu d'avantages sous le point de vue de l'épargne, lorsque le commerce se sera pleinement développé. Il est également évident que si l'on adoptait le projet le moins dispendieux on rendrait l'entreprise plus indépendante de l'élargissement du canal de New-York et Champlain.

Dixièmement, si on améliore jamais les rapides du St. Laurent, dans les environs du canal Beauharnois, de manière à permettre aux propellers à grandes dimensions et chargés de passer en toute sûreté, les dépenses qu'il faudra encourir pour le canal d'alimentation navigable, s'il est adopté, doivent être considérées comme entièrement perdues. L'estimation de M. Maillefert et Raasloff pour l'amélioration de tous les rapides, à partir de la tête du canal Lachine jusqu'à Prescott, est de £180,000.

Onzièmement, et en définitive, il serait d'un grand avantage pour Montréal de faire passer tout le commerce par le lac St. Louis et de le concentrer près de la tête du canal à Lachine, et donner aux marchands de Montréal l'occasion d'avoir une part dans ce commerce, mais indubitablement, quelque soit la route la plus propre à contribuer au succès de l'entreprise, ce sera celle qui sera le plus avantageux aux intérêts de Montréal.

Sous ces circonstances, bien que profondément pénétré de l'importance qu'il y a de donner au vaste commerce de l'ouest toutes les facilités possibles, cependant je n'hésite pas à persister dans l'opinion exprimée dans mon rapport du 10 avril, qu'il est dans l'intérêt de la province d'adopter la ligne de Champlain à Caughnawaga au lieu de la ligne directe de Caughnawaga avec le canal d'alimentation navigable. [Voir note E.]

Les divers rapports relatifs au projet sous considération furent subséquemment soumis à W. H. Swift, écuyer, I. C., qui recommande fortement la ligne de M. Mills qui, ainsi qu'il a déjà été dit, est en substance la même que celle de Caughnawaga à Champlain, bien que l'estimation faite par M. Jervis, pour cette dernière ligne et sous des circonstances différentes, soit deux fois plus forte que celle de M. Mills. Et il est à observer que M. Swift base ses calculs, non pas sur les estimations comparées de M. Jervis pour les deux projets, mais sur l'estimation de M. Jervis pour la ligne directe de Caughnawaga avec canal d'alimentation, comparée à l'estimation de M. Mills pour la ligne de Caughnawaga-Champlain, augmentée d'une somme équivalente à dix-neuf pour cent.

Dans l'intervalle, le département avait décidé quant à la mesure projetée de faire d'autres explorations sur les lieux, et il fut placé sous mes soins un parti d'assistants, avec instructions de joindre à mes autres devoirs celui de faire des recherches sur deux points différents.

Premièrement, l'exploration du pays entre les lacs St. Louis et Champlain pour constater les facilités qu'il y a à relier ces eaux par une ligne droite de canaux.

Secondement, l'examen du district qui s'étend entre St. Jean et Caughnawaga, pour recueillir des données sur lesquelles on puisse faire une estimation approximative et faciliter le tracé de la ligne, entre ces points sur la ligne de niveau de Champlain, dans le cas où cette route serait adoptée.

D'abord, pour donner des renseignements complets sur ce qu'il était possible de faire, sous tous les aspects de la mesure, on considérait qu'il était à propos de constater la direction la plus droite que l'on pourrait prendre entre le lac St. François et le lac Champlain ou quelque endroit sur la rivière Richelieu, dans les environs.

Le diagramme avec les lignes et contre-lignes du canal contribuera à donner une idée générale de la formation du pays; vu sa nature et son étendue, les travaux du dehors sont nécessairement considérables, comprenant comme ils ont fait 147 milles d'arpentage et de niveaux.

Le lac St. François est à 83 pieds au-dessus du lac St. Louis et 57 pieds au-dessus du lac Champlain, qui se trouve à 26 pieds au-dessus du lac St. Louis.

Depuis le lac St. François, à l'est de la pointe centrale, dans la Baie de la Faim, le sol, à l'exception de côtes détachés, ne s'élève guère au-dessus du niveau du lac et à une courte distance de là, le sol descend graduellement vers les rivières St. Louis et Chateauguay, en sorte que jusqu'ici il n'y a rien eu en apparence pour empêcher les inondations du lac St. François dans cette riche étendue de pays, excepté un terrain noir et mou qui couvre l'argile à la profondeur de trois à six pieds.

D'un autre côté à l'ouest du Richelieu, les terres s'élèvent graduellement jusqu'à Napierville à 89 pieds au-dessus du lac Champlain et 32 pieds au-dessus du lac St. François; et plus à l'ouest dans la direction de la Baie de la Faim le niveau s'élève considérablement avant que l'eau prenne la direction de Norton Creek et de la vallée de Chateauguay.

D'ailleurs, prenant une direction sud du Bassin de Chambly qui se trouve à soixante-treize pieds au-dessous du lac Champlain, nous rencontrons la ligne de niveau de Champlain où le sol se trouve à cinq pieds au-dessous du lac Champlain, ensuite la ligne de contour, vingt pieds au-dessus du lac, puis la ligne directe C. où le sol est à trente-trois pieds au-dessus du lac et finalement la ligne de contour en vert, qui est à soixante-neuf pieds au-dessus du lac Champlain et douze pieds au-dessus du lac St. François. De cet endroit à la ligne provinciale, la formation du pays est bien irrégulière mais les vallées ne vont toujours qu'en montant et dans les environs des Quatre Coins de Chateauguay, à quatre milles au-delà de la ligne provinciale, le niveau est de 1,000 pieds au-dessus du lac Champlain. Plus au sud le pays s'élève encore plus, jusqu'à ce qu'il forme l'extrémité nord des montagnes Adirondack qui pénètrent pour soixante milles dans l'état de New-York et c'est près de l'extrémité sud de ces montagnes que l'Hudson prend sa source.

Sous ces circonstances, il était évident que toute ligne d'eau destinée à relier le lac St. François au lac Champlain devait être tracée bien au nord de la ligne provinciale. Un examen hâtif, fait pendant que les niveaux s'établissaient, a fait voir que la ligne la plus au sud que l'on puisse regarder comme méritant d'être examinée, serait celle de la pointe centrale dans la Baie de la Faim par la vallée de Norton Creek, jusqu'à l'île du Frêne sur le Richelieu, à dix-sept milles au-dessus de St. Jean; et cette direction offrait bien peu de chances de possibilité.

À la pointe centrale dans la Baie de la Faim, l'eau est très profonde jusqu'au rivage et offre au steamboat un chenal supérieur. La route depuis la pointe centrale jusqu'à l'île du Frêne par Norton Creek, serait à peu près droite et la longueur du canal pour relier ces eaux serait de quarante trois milles.

Si l'on compare cette route offerte au commerce de l'Ouest jusqu'au lac Champlain avec la route par le canal Beauharnois et le canal d'alimentation de M. Jervis, et si l'on calcule les distances entre les points communs dans le lac St. François et le

Richelieu, il y aurait quatre milles de canaux et vingt milles de lac de moins par la ligne de la pointe centrale à l'isle au Frêne que par la route de Beauharnois et cette différence représente, à part les péages, un prix de fret des six-dixièmes d'un cent par quart de fleur. La somme d'écluses serait le même sur les deux lignes.

La ligne depuis la pointe centrale par le Nord Creek jusqu'à l'isle du Frêne, ne serait avantageuse qu'au commerce de l'Ouest, jusqu'au lac Champlain, et il resterait encore à établir des dispositions pour le commerce de bois de l'Ottawa, le commerce de Montréal, etc. Ceci pourrait se faire de la manière la moins dispendieuse, mais en même temps très imparfaite, en faisant un embranchement de dix-neuf milles en longueur depuis Norton Creek jusqu'à Caughnawaga; de manière que sans tenir compte du commerce de Québec, Trois-Rivières, etc., etc., la longueur totale du nouveau canal projeté serait de soixante deux milles, et coûterait £1,518,000 dans le cas où cette route offrirait pour la construction d'un canal des facilités égales à celles que présente la route de Beauharnois par M. Jervis. Ceci n'est cependant pas le cas, mais au contraire, les niveaux maintenant pris font voir que, sur la ligne depuis la pointe centrale jusqu'à l'isle du Frêne, il faudrait faire pour une distance de dix-huit milles, dont une partie est composée de coteaux rocheux et de marécages fangeux, des excavations de vingt trois à quarante pieds de profondeur, si le canal doit être alimenté avec les eaux du lac St. François. Il faudrait des recherches bien longues pour déterminer le coût définitif de ces dix-huit milles; mais sous le point de vue le plus favorable, il faudra ajouter plus d'un million de louis à l'estimation de £1,518,000 qui précède, ce qui fera un montant total de plus de £2,500,000; quant au coût, depuis la pointe centrale jusqu'à l'isle du Frêne seulement, il faudra plus de £2,000,000 suivant l'estimation la plus basse, ce qui fait voir que ce plan est hors de question.

On a suggéré que l'on pourrait obtenir un approvisionnement d'eau suffisant de Chateauguay, à la hauteur requise pour commander le niveau entre le lac St. François et le lac Champlain, et que l'on éviterait ainsi les tranchées profondes. Quant à cela il est soumis 1^o que le passage dans les écluses additionnelles savoir, trois écluses en montant et trois en descendant, enlèverait le tiers des avantages que cette route aurait sur la route de Beauharnois, si le canal se faisait sur le niveau du lac St. François. 2^o que la construction et l'entretien de ces écluses, de douze milles de canal d'alimentation et du canal dans les dix-huit milles en question, en augmenterait considérablement le coût, en supposant même que le niveau du canal fût fait de manière à concorder avec le niveau du terrain au moyen d'écluses plus nombreuses, du moins en autant que l'on peut y réussir dans ce pays inégal.

Il était donc évidemment inutile de pousser les recherches plus loin, vu que la route de Norton Creek n'épargne dans la coût du transport rien qui puisse compenser les difficultés et les dépenses à encourir.

En conséquence, il ne fut pas jugé nécessaire de constater le minimum de la quantité d'eau que le Chateauguay pourrait fournir dans les saisons les plus sèches, mais, d'après des observations qui ont été faites, on en est venu à conclure que sans l'aide de réservoirs artificiels on ne peut compter sur cette rivière, nonobstant ses dimensions apparentes pour y trouver, au minimum de ses eaux, la quantité qu'il faudra pour un canal à vaisseaux avec écluses, dans deux directions au moins. Le bassin de Chateauguay se remarque par ses pentes rapides d'où les eaux, après les pluies ou le dégel, s'écoulent promptement, ne laissant qu'une faible partie de l'eau s'infiltrer lentement dans le sol et fournir de l'eau à la rivière pendant les sécheresses, de manière que la cause même qui, tout en créant des inondations rapides, creusent un lit large et profond à la rivière, réduit en même temps le minimum de la quantité d'eau qui s'y trouve.

Considérant l'étendue d'un canal à vaisseaux et le commerce qu'il est destiné à servir et pesant les avantages essentiels qu'il y a de pouvoir, dans toutes les circonstances, compter sur une surabondance d'eau, il serait évidemment peu sage de vouloir, dans le district en question, donner au canal à vaisseaux du St. Laurent et Champlain une autre source d'alimentation que le St. Laurent à l'Ouest ou le Richelieu à l'Est.

S'il fallait ouvrir une ligne d'eau depuis la pointe centrale sur le lac St. François, ce serait dans le fait prendre la route tortueuse indiquée par la ligne marquée de points rouges sur la carte. Après avoir laissé la pointe centrale, cette ligne d'eau devrait prendre une direction Sud-Est afin d'atteindre un site suffisamment élevé pour traverser la vallée de Chateauguay, sans des dépenses extraordinaires.

La hauteur des terres entre le Chateauguay et le Richelieu jetterait alors la ligne vers le Nord jusqu'à Ste. Philomène et après avoir doublé le Côteau, le canal prendrait une direction Est jusqu'au Richelieu, à six milles au-dessus de St. Jean. La longueur de ce canal serait de cinquante huit milles et le coût en serait de cinquante pour cent de plus que la route de M. Jervis par Beauharnois. Par la route de Beauharnois, il y aurait neuf milles de navigation de lac de plus, mais douze milles de navigation de canal de moins que par la ligne de la pointe centrale, de manière que des deux lignes celle de Beauharnois serait préférable, quant au coût de la construction et aux avantages qu'elle offrirait à la navigation.

De plus, il a été proposé que le canal partirait de la bief supérieure du canal de Beauharnois, près de St. Thimothée, et prendrait une direction en droite ligne vers un point quelconque sur le Richelieu.

Cette ligne serait évidemment portée au nord de la ligne de contour, près de Ste. Philomène, et par conséquent la navigation n'en serait que de bien peu plus courte. Mais d'ailleurs, entre St. Thimothée et Ste. Philomène, le territoire contigu au lac St. Louis et entre le St. Louis et le Chateauguay est trop bas pour être propre à un canal suivant le niveau projeté; et l'on ne saurait trouver un endroit convenable à ce niveau qu'en remontant le Chateauguay jusqu'à peu près de Durham.

Passant maintenant en revue les détails donnés et après avoir examiné attentivement le pays, j'en suis revenu à la conclusion que le canal Beauharnois, en connexion avec la route de Beauharnois ou canal d'alimentation navigable de M. Jervis se terminant à St. Jean, est la ligne d'eau la plus directe entre le lac St. François et le lac Champlain qu'il soit possible d'établir à un montant de dépenses qui ne soit pas exorbitant.

L'examen du diagramme et de la position de la ligne de contour relativement aux lacs et aux rivières aurait l'effet, je crois, d'amener promptement à la même manière de voir; néanmoins on a cru indispensable d'exposer les détails sur lesquels on s'est basé pour en venir à la conclusion adoptée.

La ligne de contour est à douze pieds au-dessus du lac St. François et toutes les terres qui se trouvent en dedans et au sud de cette ligne ont une tendance à s'élever vers le sud et sont pour la plus part bien au-dessus de ce niveau, la profondeur projetée du canal étant de onze pieds; si le canal coupe le territoire qui se trouve en dedans de la ligne de contour, le minimum des percées pour cet endroit sera de vingt-trois pieds et la moyenne des percées sera beaucoup plus grande, assez pour occasionner une somme de dépenses que l'on ne saurait vouloir faire que pour une très courte distance,—à quelques-uns des angles ou dans quelque endroit où l'on pourrait par là atteindre à un objet d'une importance vitale pour la navigation.

Dans les comparaisons qui précèdent l'on a fait voir que la route de Beauharnois ou canal d'alimentation navigable de M. Jervis, entre le lac St. François et le lac Champlain, est de beaucoup préférable à toute autre ligne qui puisse être établie, au sud pour relier ces eaux; et cette route a été prise comme la base de comparaison à cause de l'analogie qu'elle a avec les routes qui lui sont comparées et qui ont le même nombre d'écluses. Le raisonnement adopté n'infirme cependant pas le moins du monde celui qui a été suivi dans la partie préliminaire de ce rapport, pour faire voir que la ligne de niveau de Caughnawaga et Champlain est de beaucoup préférable à la route de Beauharnois ou canal d'alimentation navigable, avec embranchement jusqu'à Caughnawaga.

Secondement,—Il reste maintenant à dire ce qui a été fait, dans l'exploration

du pays qui se trouve entre St. Jean et Caughnawaga dans la vue de fournir des données qui permettent d'en venir à une estimation approximative pour la ligne de niveau de Champlain et faciliter en même temps le tracé du canal sur cette route, si l'on s'y décide.

Ci-suivent les dimensions qui ont été prises comme celles du canal ; largeur au fond 80 pieds ; hauteur de la berge au-dessus de fond, 15 pieds ; largeur au sommet, 15 pieds ; et talus 2 x 1 ; profondeur d'eau 11 pieds.

Ces dimensions diffèrent très peu de celles qui ont été données par M. Jervis.

Le nivellement du sol qui donnerait quelques travaux en terres pour la construction du canal se trouve comme de raison là où les terres extraites des excavations formeraient exactement les deux berges. S'il faut pratiquer des percées plus profondes, les matières d'excavations additionnelles devraient être mises en bancs sous quelques formes ; mais si la percée est insuffisante pour faire les berges, on peut trouver des matériaux pour cela en faisant le canal plus large. Et c'est là un point important ; car indépendamment de l'espace plus grand que cette largeur donne à la navigation, plus le canal est large moins est grande la difficulté de se mouvoir avec la même charge et la même vitesse, et moins la vague est puissante à miner les bancs du canal, ce qui est une considération de quelque importance vu la somme considérable de commerce qui doit s'y faire au moyen de la vapeur, comme principale force motrice mise au service des propellers avec leurs cargaisons et des bateaux remorqueurs avec leurs barges. Pour faciliter encore la navigation de ces vaisseaux il est désirable de faire les courbes aussi douces que possible et l'on croit que ce sera améliorer beaucoup cette navigation et la rendre peu dispendieuse que de donner au canal une bonne largeur et des courbes faciles plutôt que de chercher à en raccourcir la longueur.

En conséquence, ne perdant point de vue la grandeur du sujet et les diverses circonstances qui en modifieront l'utilité, et il est indispensable d'en faire des examens détaillés de manière à réaliser, à des frais peu considérables, tous les avantages que l'on peut retirer de la formation du pays. L'on aurait pu avec avantage y occuper pendant toute une saison les travaux exclusifs de toutes un parti d'explorateurs ; mais une grande partie de la saison dernière a été consacrée aux explorations déjà mentionnées dans ce rapport.

Comme premier pas, l'on tira une ligne de base ou ligne approximative de St. Jean à Caughnawaga à peu près dans la direction que devait suivre le canal. De cette ligne partirent des lignes transversales destinées à donner une idée générale de la formation du pays dans les endroits où le canal ne pourrait passer sous tous les systèmes d'écluses qu'il paraîtrait possible d'adopter. D'après les renseignements ainsi obtenus et quelques autres particularités, il a été soumis à la considération des commissaires une ligne dont je vais maintenant donner les traits et la direction générale, et les estimations approximatives en seront transmises aussitôt qu'elles seront complétées.

Dans le choix de la ligne on a eu soin d'éviter toute intervention possible, durant la construction du nouveau canal, dans la navigation du présent canal de Chambly. La nouvelle écluse de protection doit être placée sur le côté de la rivière sur lequel se trouve l'écluse actuelle à St. Jean. Au-dessus de l'écluse la rivière doit être creusée et une jetée à hauteur d'eau doit y être placée comme celle qui se trouve à la tête du canal Lachine. Pour plus de sept milles au-dessous de l'écluse de protection, le canal doit être pratiqué principalement le long du chenal du Richelieu en passant à l'ouest de l'Isle St. Thérèse et offrirait presque partout une superficie d'eau assez grande pour en rendre la navigation égale à celle des rivières de première classe. Pour 1½ mille plus loin, la ligne suivrait la même direction que le canal de Chambly, et, prenant alors une direction nord-ouest, passerait sans grandes difficultés dans une ravine de la montagne et atteindrait le flanc nord du grand coteau que suivrait le canal dans une direction ouest vers Caughnawaga. Sur le diagramme j'ai fait voir une ligne de contour de

31 pieds au-dessus du fond du canal, et en dedans de la ligne de contour le sol est plus élevé, et il est hors de question de songer à éviter ce détour en perçant la montagne. Le grand coteau, pour les 8 milles suivants, formerait la berge sud du canal, mais il faudrait au côté nord un puissant terrassement. Car pour les trois quarts de cette distance, le canal aurait 200 pieds de large. Pour la balance de 10 milles jusqu'à Caughnawaga, bien que la ligne court pas bien loin du coteau, le canal devra avoir presque partout deux berges artificielles, mais peut fort bien, pour une partie de la distance, avoir 300 pieds et plus de large. L'on a fait le relevé de deux lignes sur la Tortue où il faudra faire une aqueduc et de forts terrassements. La ligne nord à l'avantage sous le rapport de la somme d'excavations, de la facilité des courbes et de la distance moins grande; mais la ligne sud traverse la rivière à un niveau de 16 pieds plus haut et à un endroit où la gorge est bien plus étroite, de manière à réduire considérablement le coût de l'aqueduc et du terrassement, et, somme toute, je considère que cette ligne est préférable.

Au-dessus de Caughnawaga, la ligne entre dans le lac St. Louis au même endroit que la ligne de niveau du Champlain de M. Jervis dont elle ne devie pas beaucoup d'après l'arpentage fait en 1854 par E. H. Tracy, écuyer I. C.

Sur cette route on rencontre peu d'excavations dans le roc, et les excavations dans les terres se composent généralement d'une argile ferme et tenace qui répond parfaitement bien aux besoins d'un canal.

La longueur de la ligne, depuis la tête de la jetée à St. Jean jusqu'à Caughnawaga est de vingt-cinq milles, et la chute de vingt-six pieds exigera la construction de deux écluses à Caughnawaga.

Les examens qui ont été faits indiquent que cette route présente de grandes facilités pour compléter la navigation sur une grande échelle jusqu'au bassin de Chambly et à des frais moindres que ceux sur lesquels on avait calculé lorsque l'on établissait le contraste de la ligne de Champlain avec la ligne du canal d'alimentation navigable. On peut très bien relier la navigation avec le bassin de Chambly, non pas en suivant la direction du canal Chambly pendant deux milles et demi, depuis l'endroit où la route de Caughnawaga en diverge, en faisant une embranchement d'un mille et un quart de long, à partir de la courbe sur la route de Caughnawaga à un mille et un quart du canal Chambly. Par ce moyen l'on éviterait la construction d'un mille et un quart de canal. La différence de niveau jusqu'au bassin de Chambly est de soixante et neuf pieds, lorsque l'écluse St. Ours et les chaussés auront été élevés de quatre pieds. D'après les niveaux transversaux, il semble qu'il est possible de construire la ligne principale du canal jusqu'à Caughnawaga en jetant une écluse près de l'endroit où l'embranchement du bassin de Chambly diverge de la ligne principale, et ceci pourrait se faire de manière que l'écluse serait commune aux deux routes et que l'on épargnerait ainsi la construction d'une écluse à l'embranchement de Chambly. Je crois cependant que la route inférieure ne présenterait pas les mêmes avantages que la route de Caughnawaga déjà décrite, mais il aurait valu la peine de l'explorer et d'en prendre le niveau, si le temps l'eût permis.

Il sera transmis une estimation approximative d'après les données obtenues; mais pour faire une estimation correcte il aurait fallu tirer la ligne ouest dans toute la longueur et faire les sections et forages ordinaires, et constater exactement la position et la qualité des carrières. On aura soin cependant de faire des estimations qui couvriront toutes les dépenses contingentes qui pourront surgir.

Dans la note D. il a été ajouté un extrait de mon premier rapport au sujet de la recommandation que fait M. Jarvis de ne faire les écluses que de trente-six pieds de large au lieu de quarante-cinq, minimum de la largeur des canaux du St. Laurent. Sur ce point il n'y a pas à douter qu'il serait imprudent d'adopter une largeur de moins de quarante-cinq pieds: mais les circonstances de l'arpentage ne m'ont pas mis en état de pouvoir m'enquérir s'il serait à désirer de faire les écluses plus larges que celles des canaux du St. Laurent.

J'ai beaucoup de satisfaction à témoigner de l'intelligence et des efforts incessants de M. Norman et des autres messieurs qui m'ont aidé dans cette exploration.

En soumettant à la considération du département les détails qui précèdent j'ai voulu indiquer explicitement la portée des différentes questions discutées; je ne puis prétendre à l'originalité, vu que je me suis servi des diverses sources de renseignements qui ont pu me parvenir, et les commissaires verront que plusieurs des opinions exprimées ont pris leur origine dans les suggestions mêmes du bureau.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé,) SAMUEL GAMBLE.

Thomas A. Begly, écuyer.
Secrétaire du département
des travaux publics.

Note A.

Pour faire voir que le tableau de routes No. 5 (voir l'extrait annexé du rapport de M. Jervis,) est calculé d'une manière incorrecte, il faut établir d'abord que, dans le tableau de routes No. 4, la dernière colonne est donnée comme représentant en milles de canal, les frais de transport, indépendamment des péages, entre les points communs; la totalité des routes, par rivière, canal et écluses, y étant réduit à l'unité d'étalon d'un mille de canal, sur l'estimation qu'un mille de canal équivaut, (pour les frais de transport indépendamment des péages,) à une écluse, on a deux milles de navigation de rivière. Et pour trouver que les milles de canal (pour le tableau de routes No. 5) représentent les péages en proportion du même étalon, M. Jervis prend "cinq huitièmes de la longueur actuelle de canal, qui est la proportion du transport de canal allouée pour les péages." Maintenant, cela serait correct, si le transport de canal, indépendamment des péages, était de 8 *mills*, et avec les péages de 13 *mills* par tonneau par mille; mais dans le présent cas, les 8 *mills* comprennent les 5 *mills* de péages, laissant 3 *mills* pour le transport de canal, indépendamment des péages; et en conséquence, au lieu de cinq-huitièmes, on aurait dû prendre cinq-tiers ou douze-tiers, la longueur de canal devant être ajoutée au tableau de routes No. 4, pour avoir l'expression du coût du transport et des péages. Pour rendre ceci plus clair, supposons que le transport de canal et les péages soient chacun de 4 *mills*, c'est-à-dire, égaux; dans ce cas, un moment d'attention fera voir que l'équivalent des milles pour représenter les péages, n'est simplement que la longueur réelle de canal sur chaque route; et conséquemment, si les péages sont plus élevés que les frais de transport de canal, il faut prendre un plus grand nombre de milles que la longueur réelle de canal pour représenter les péages.

Pour faire voir l'effet de ce changement en arithmétique, il suffit de montrer que l'avantage de la route de Longueuil sur celle de Sorel, serait réduit de 20 pour cent (ce qui découle du tableau de routes No. 5) à 5 pour cent, et l'avantage de la route de Bauharnois ou canal d'alimentation navigable sur la ligne de niveau du Champlain, de 16 à 9 pour cent, les pourcentages étant calculés de la même manière que par M. Jervis.

Note B.

Ce tonnage est de 180,000 tonneaux moindre que ce que donneraient les items de la seconde comparaison de M. Jervis, à la page 29. Mais l'item de

1,050,000 tonneaux dans cette comparaison, ne devrait être que de 900,000 tonneaux, c'est-à-dire, le tiers de 2,700,000. comme il appert par la manière même dont la comparaison est construite.

Note C.

En consultant la description et l'estimation de la ligne directe, l'on s'apercevra qu'on suppose que le canal d'alimentation prendra sa source au canal Beauharnois. Mais le canal Beauharnois, dans son état actuel, est parfaitement incapable de fournir l'eau pour une longueur additionnelle de 42 milles de grand canal, avec éclusées dans les deux directions. Il faudrait faire une dépense considérable pour rendre le canal propre à ces changements. Je n'ai point les données d'après lesquelles je puisse calculer cette dépense ; mais si, pour le but qu'on se propose ici, l'on suppose que le canal d'alimentation est indépendant du canal, la longueur sera de 9 milles, et la moyenne du coût par mille peut être considérée comme égale à celle de 16.19 milles du canal d'alimentation, lorsqu'il n'est pas navigable, en y comprenant, cependant, les vastes aqueducs du Chateauguay et du St. Louis. De cette manière, le coût du canal d'alimentation indépendante s'élèverait à plus de £30,000.

Mais la ligne directe, avec un canal d'alimentation navigable, requerrait, de plus que la ligne de niveau du Champlain, l'entretien de 6 écluses et 17 milles de canal, y compris au delà de 400 pieds d'un immense aqueduc en bois au-dessus du Chateauguay et du St. Louis. L'on propose seulement de prendre en considération les établissements additionnels pour le service des écluses et le coût du renouvellement périodique, des portes d'écluses et des conduits d'eau en bois dont il a été parlé, ce qui équivaut, à la plus basse estimation, à plus de £2,400 par année, et cela, à 6 par cent, est égal à l'intérêt de £40,000. La manière la plus simple de faire la comparaison des estimations complètes, est de considérer que la dépense annuelle équivaut à une addition de £40,000 à l'estimation ; et, en prenant l'alimentation additionnelle en considération, on aura la somme totale de £70,000, au moins, qu'il faudra ajouter à l'estimation de la ligne directe avec canal d'alimentation navigable.

Note D.

(Extraits du Rapport du 10 avril 1855.)

M. Jervis recommande de ne donner que 36 pieds de largeur aux écluses, vu que des écluses de cette largeur seraient suffisantes pour le passage des *propellers* des lacs supérieurs qui sont considérés les mieux adaptés au transport économique des marchandises, et il ajoute qu'il ne serait pas à propos de faire les écluses plus larges qu'il n'est nécessaire, car tout accroissement de dimensions entraîne du délai pour remplir ou vider les écluses ainsi que pour manœuvrer les portes, ce qui nuirait d'autant à la navigation.

Il s'en suivrait sans doute un surcroît de délai dans le maniement des portes, mais on en retirerait quelque compensation d'un autre côté, en rendant l'entrée et la sortie des vaisseaux plus facile, que si l'écluse n'était que juste assez large pour les admettre ; et sur le canal Welland on trouve souvent que les trois grandes écluses sont d'un grand avantage, parce qu'on y passe deux et quelques fois même trois petits vaisseaux à la fois, sans pour cela prendre beaucoup plus de temps, car de grandes portes exigent de plus grands empellemens. Mais supposons qu'un bateau prenne trois minutes de plus pour passer une écluse de 45

pieds de largeur (minimum de la largeur des canaux du St. Laurent) que pour en passer une de 36 pieds. Entre le lac Ontario et le lac Champlain, il n'y a pas une des écluses qui existent sur les canaux du St. Laurent, qui n'ait moins de 45 pieds de largeur, et il n'en reste plus que trois à construire, et si on leur donne une largeur de 45 pieds, ce surcroit de largeur n'entraînera guère plus que dix minutes de retardement, et cela ne saurait nuire au commerce de transport entre Oswego et Albany. Quant aux écluses du canal Welland, il y en a vingt-quatre qui demandent dans tous les cas à être élargies, et la seule question est de savoir jusqu'à quel point; et en faisant ces écluses de 45 pieds de largeur, au lieu de 36, la perte de temps serait d'environ une heure et un quart. Mais il faut considérer que le canal Welland réunit les lacs Supérieur, Michigan, Huron et Erié, d'un côté, avec le lac Ontario, le St. Laurent, le lac Champlain et l'Atlantique, de l'autre. Si l'on donnait 45 pieds de largeur aux écluses du canal Welland, on ouvrirait pour toute cette immense étendue d'eau une voie de communication non interrompue aux vaisseaux que cette largeur pourrait admettre. Dans les temps d'abondance de fret les steamers à roues latérales du St. Laurent pourraient prendre part au trafic des lacs supérieurs; en tous temps on aurait l'avantage d'y passer des vaisseaux de neuf pieds plus larges; dans les saisons des plus grandes affaires les petites embarcations pourraient passer par deux; et dans tous les cas la différence d'une heure et un quart ne saurait avoir beaucoup d'influence sur la concurrence que le canal Welland doit s'attendre à rencontrer.

Note E.

Un peu d'attention sur la ligne directe de Caughnawaga, avec canal d'alimentation non-navigable, n'est pas hors d'à propos. Par le tableau de routes No. 4 de M. Jervis, l'on voit que cette route est plus courte d'un équivalent de quatre milles de canal que la ligne de Caughnawaga sur le niveau de la ligne de Champlain, en faisant une écluse égale à un mille de canal.

On évalue à £821,810 le coût de la ligne directe de Caughnawaga avec canal d'alimentation non-navigable. Il faut ajouter à cela, disons £60,000 pour les items de la note C, quand ils seront modifiés de manière à convenir aux changements à faire au canal d'alimentation. L'estimation totale devrait donc être de £881,810, tandis que l'estimation de M. Jervis pour la ligne de niveau du Champlain est de £926,558, de sorte que cette dernière coûterait par elle-même, disons £45,000 de plus que l'autre; mais comme on élargirait neuf milles et demi du canal de Chambly en construisant la ligne de niveau du lac Champlain, la route de Sorel et celle de niveau du lac Champlain pourraient se construire pour £1,120,578, tandis que la ligne directe de Caughnawaga, avec canal d'alimentation non-navigable, et la ligne de Sorel, coûteraient ensemble £1,376,205; de sorte qu'en adoptant la ligne de Caughnawaga, au niveau du Champlain, on ferait une épargne d'environ £255,000, qui, à six par cent, donnerait £15,300 par an pour une dépense qui, il est clair, ne devrait pas être encourue pour sauver quatre milles de navigation de canal équivalent, indépendamment des péages, à un *cent* et demi, ou environ un denier par tonneau ou un dixième de denier par quart de fleur. Ainsi il est évident que si l'on adoptait la ligne directe de Caughnawaga il faudrait rendre navigable le canal d'alimentation que recommande M. Jervis.

S. G.

Résumé de nos données.

Les différentes routes du St. Laurent à St. Jean, en longueur et en écluses, sont comme suit :

ROUTES—TABLEAU No. 1.

	Longueur en milles.	Nombre d'écluses.
Première ou de Sorel 46 canal 12	58	9. 1Ga.
Seconde ou Longueuil	28.28	6. 1Ga.
Troisième ou Caughnawaga, niveau du lac Champlain	34.46	2. 1Ga.
Do do ligne directe	25.57	8.
Quatrième ou Beauharnois	37.66	3.

La longueur de la navigation par canal et rivière, sur les différentes routes, d'un point de départ commun à la jonction de la route de Beauharnois avec le canal de Beauharnois, sera comme suit (y compris les canaux du St. Laurent) en comptant l'écluse de protection à St. Jean comme une écluse.

ROUTES—TABLEAU No. 2.

	Navigation de rivière en milles.	Canaux du St. Laurent en milles.	Canal St. Laurent et Champlain en milles.	Totaux.	
				milles de canal.	No. d'éc.
Première ou Sorel	110	10.50	12.	22.50	18
Seconde ou Longueuil	17	10.50	28.28	38.78	9
Troisième ou Caughnawaga, niveau du lac Champlain	14	2.50	34.46	36.96	14
Do do ligne directe	14	2.50	25.57	28.07	3
Quatrième ou Beauharnois	37.66	37.66	21

Une écluse est considérée comme équivalant à plus d'un mille de canal, pour les frais et le temps de la navigation. La différence serait plus grande, en la considérant sous le point de vue des frais de réparation et d'entretien. En prenant pour règle qu'elles seraient équivalentes, et en réduisant la longueur des canaux et des écluses sur cette base, la comparaison serait comme suit, en l'établissant du même point sur le canal Beauharnois que ci-dessus.

ROUTES—TABLEAU No. 3.

	Navigation de rivière en milles.	Total de canal en milles.	Total, rivière et canal en milles.	Total No. d'écluses.	Equivalent en écluse et canal en milles de canal.
Première ou Sorel	110	22.50	132.50	21	43.50
Seconde ou Longueuil	17	38.78	55.78	18	56.78
Troisième ou Caughnawaga, niveau du lac Champlain	14	36.96	50.96	9	45.96
Do do ligne directe	14	28.07	42.07	14	42.07
Quatrième ou Beauharnois	37.66	37.66	3	40.66

La dernière colonne, on le voit, n'est que la comparaison des travaux artificiels, et ne comprend pas la navigation de rivière. Il reste à comparer le coût de la navigation, comprenant celle de rivière et de canal. Dans les comparaisons qui ont été établies pour faire voir le coût relatif du transport par canal, rivière ou lac, un mille du premier a été considéré comme équivalent à près de trois milles du dernier, mais ce calcul comprenait les péages. Si on met les péages de côté, on aura quelque chose de moins que deux de rivière à un de canal. En prenant pour cette comparaison la proportion de deux à un, on trouvera le coût de la navigation, en comprenant la rivière, le canal et les écluses, (non compris les péages) et sera comme suit :

ROUTES—TABLEAU No. 4.

	Longueur total de rivière et canal; en milles.	Total équivalent à milles de canal.
Première ou Sorel	132 50	93 50
Seconde ou Longueuil	55 78	65 25
Troisième ou Caughnawaga, niveau du lac Champlain	50 96	52 96
Do do ligne directe	42 07	49 07
Quatrième ou Beauharnois	37 66	40 66

Si l'on ajoute les péages sur la partie de chaque route qui se fera par canal à cinq *mills* ou un demi cent par tonneau par mille, on peut les représenter en ajoutant à la dernière colonne du tableau No. 4, $\frac{5}{100}$ de la longueur réelle par canal, ce qui est la proportion du coût de transport par canal, allouée pour les péages; la comparaison en milles de canal sera comme suit :

ROUTES—TABLEAU No. 5.

	Péages sur les Canaux en cents par ton.	Péages avec aug- mentation. — Longueur de canal en milles.	Total de canal représentant la dernière colonne du tableau ci-des- sus et y compren- nant les péages.
Première ou Sorel	11 25	14 05	112 55
Seconde ou Longueuil	19 39	21 20	89 48
Troisième ou Caughnawaga, niv. Champ	18 48	23 10	76 06
Troisième, Caughnawaga, ligne directe	14 04	17 55	66 61
Quatrième ou Beauharnois	18 83	23 55	64 21

Il paraît d'après le tableau No. 4, que les frais de transport, indépendamment des péages, seront de près d'un cinquième moindres par la route de Beauharnois. Et suivant le tableau No. 5, comprenant les péages, ils seront de presque quatre par cent moindres que par les plus favorables des autres routes, ou que la route directe de Caughnawaga, pour le commerce de l'ouest.

On a dû voir que les tableaux ci-dessus comprennent une partie des canaux du St. Laurent, qui sont maintenant en opération, et qui ne peuvent pas entrer dans les comparaisons pour le coût de construction. Je vais maintenant présenter une évaluation du coût de construction du canal projeté du St. Laurent et du lac Champlain par les différentes routes.

Evaluation du coût de construction.

Routes.	Piastres.	Cents.
Première, Sorel	2,016,080	504,020
Seconde, Longuenil	3,473,360	868,340
Troisième, Caughnawaga, niveau du lac Champlain	3,706,231	926,553
Do do ligne directe	3,287,240	821,810
Do do canal d'alimentation navigable	4,267,890	1,066,972
Quatrième, Beauharnois	3,369,400	842,350

CANAL PROJETÉ DU ST. LAURENT AU LAC CHAMPLAIN.

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS,

10 avril 1855.

MONSIEUR,—En conformité de vos instructions, j'ai examiné le rapport de J. B. Jervis, écuyer, sur ce sujet, principalement dans la vue de fournir, pour la considération des commissaires, un état des circonstances qui affectent les avantages relatifs de la ligne directe de Caughnawaga avec canal d'alimentation navigable, qui est la route que M. Jervis recommande, et la ligne de niveau de Caughnawaga-Champlain, et je prends maintenant la liberté de soumettre les résultats de mon examen.

Pour la description et autres détails des lignes, il faut consulter le rapport de M. Jervis, et le diagramme qui l'accompagne donnera une idée générale de toutes les routes.

A la page 78, M. Jervis dit que si l'on rendait navigable le canal d'alimentation de la ligne directe, il en résulterait une union pratique de deux routes (les routes de Beauharnois et de la ligne directe) qui fourniraient le meilleur moyen de servir les intérêts divers du commerce en question; et il ajoute: "Le niveau de Caughnawaga, ne garantit pas ce résultat. Il est d'environ 12 pour cent moins favorable pour le commerce qui se réunit dans le lac St. Louis, et presque 16 pour cent moins favorable pour le commerce de l'ouest qui se dirige vers l'Hudson. A mon avis, on n'obtiendrait aucun avantage de nature à compenser cette perte, surtout lorsque l'on considère que la question générale de concurrence avec une route rivale est telle qu'il est nécessaire que la route qu'on adoptera nous assure toutes les sources d'avantages qu'il est possible d'atteindre."

Le pourcentage d'avantages donné dans l'extrait qui précède, forme la base sur laquelle M. Jervis a recommandé la ligne directe de Caughnawaga avec le canal d'alimentation navigable, de préférence à la ligne de niveau de Caughnawaga-Champlain, et les pourcentages sont déduits du tableau de routes No. 5, dans le rapport de M. Jervis. (Voir page 1.)

En considérant la haute autorité sur laquelle le tableau de routes No. 5 est appuyé, et l'importance qui s'y rattache dans cette discussion, j'ai cru devoir examiner le sujet avec le plus grand soin avant de m'arrêter avec confiance à la conclusion à laquelle j'en suis venu, que ce tableau est tout-à-fait incorrect en arithmétique et faux en principe. (Voir note A.)

En corrigeant l'erreur arithmétique, le pourcentage d'avantages en faveur de la ligne directe avec le canal d'alimentation navigable, se réduit de 16 à 10 pour cent. Ce pourcentage qui pourrait s'appliquer seulement au montant du fret et aux péages (30 cents par tonneau) entre les points communs à Beauharnois et à St. Jean, ne serait pas, sur investigation, défavorable à la ligne de niveau de Champlain, mais on ne peut en faire en sûreté une base de comparaison, d'autant plus qu'en

comparant les avantages de ces routes, le principe de charger les péages au mille, tel qu'établi par le tableau de routes No. 5, n'est pas fondé ; car ceci donnerait nécessairement le plus grand montant de péages pour la ligne la plus longue ; tandis qu'au contraire lorsque la ligne la plus longue paraît être la moins coûteuse, il est clair que la province peut, avec un égal avantage quant au revenu, imposer un péage sur la ligne la plus longue, moindre (au lieu d'un plus grand) que sur la ligne la plus courte, et la différence pourrait être telle qu'elle ferait plus que contre-balancer le fret additionnel sur la ligne la plus longue. En un mot, la question des péages dépend entièrement des circonstances étrangères, telle que, par exemple, la concurrence du canal Erié, et le véritable indicateur d'économie pour chaque route dépend et peut être déduit du coût du fret par tonneau entre les points communs, et du taux par tonneau, requis pour couvrir la dépense de la province, sur l'intérêt des frais de construction et sur l'entretien des travaux.

Avant d'en venir aux estimations, il est nécessaire d'expliquer qu'il n'y a aucun doute que la construction de l'une ou l'autre des routes en question serait suivie de l'agrandissement de la route de Sorel sur une semblable échelle de navigation. Cette amélioration a été projetée dans le rapport des travaux publics pour 1851 au sujet de ce projet, et elle est nécessaire pour donner au commerce de Québec et du bas du St. Laurent les mêmes facilités qu'à l'Ouest de communiquer avec le lac Champlain et les Etats-Unis.

Ci-suivent les estimations pour les trois routes :

Niveau de Caughnawaga-Champlain.....	£926,558 courant.
" ligne directe, avec canal d'alimentation navigable	£1,066,972 " "
Route de Sorel.....	504,020 " "

La route de Sorel coïncide avec celle du niveau de Caughnawaga-Champlain, pour l'espace d'environ neuf milles et demi à partir de la tête de la jetée à St. Jean, et l'estimation pour cette partie commune aux deux lignes est d'environ £310,000.

Pour faciliter la comparaison, il faudrait ajouter £70,000, pour les items détaillés à la note C, à l'estimation de la ligne du canal d'alimentation navigable, dont le coût total équivaudrait alors à £1,136,000, dépassant ainsi seul l'ensemble du coût (£1,120,000) de la ligne de niveau du Champlain à Caughnawaga, et à Sorel jusqu'à l'embouchure du Richelieu ; et l'ensemble du coût de la ligne directe de Caughnawaga avec canal d'alimentation navigable et de la route de Sorel, se monterait à £1,640,000, de sorte qu'en adoptant la ligne de niveau du Champlain, on épargnerait quelque chose comme £520,000 sur la construction des deux routes, ou sous un point de vue plus rétréci, en ne complétant pas la route de Sorel, l'épargne serait de £210,000, avec l'avantage, tant pour la province que pour la route de Sorel, d'avoir la pire et la plus dispendieuse partie de la route de Sorel agrandie et améliorée sur une étendue de 9½ milles d'une longueur totale de 12 milles de canal.

Vient à l'encontre de ces avantages décisifs le coût additionnel du fret auquel le trafic immense de l'Ouest serait assujéti si l'on adoptait la ligne de niveau du Champlain au lieu de la ligne avec canal d'alimentation navigable.

Si l'on tient compte des lacs, des écluses et du canal de chaque route, entre les points communs, à Beauharnois et à St. Jean, ce fret additionnel par la ligne de niveau du Champlain est estimé dans la note B à 5 cents par tonneau (de 10 quarts de fleur) ou à un demi cent par quart, même cette petite différence viendra à former une somme immense quand elle sera grossie pour le trafic de l'Ouest ; mais il faudrait démontrer d'une manière claire que les intérêts du Canada et des marchands exigent en justice la dépense de £520,000 pour sauver le fret additionnel d'un demi cent par quart sur le transport de la fleur des lacs à New-York, car la taxe additionnelle sur le commerce de bois et sur le trafic du lac St. Louis serait à peine appréciable, n'étant environ qu'un huitième de cent par quart sur la fleur.

Si l'on envisage ce sujet sous ses différents aspects il faut considérer :

Premièrement.—Que les taux sur un quart de fleur entre Albany et Buffalo, par le canal Erié, ont varié en 1851 de 43 cents à 60 cents, en 1852 de 47 à 68, et en 1853 de 48 à 74 ; de sorte que si la province n'offre aucun équivalent pour une moindre dépense, on ne saura supposer que sous de telles circonstances un demi cent par quart puisse affecter le commerce, mais en même temps il ne faut pas oublier que l'agrandissement du canal Erié et l'ouverture de la route du Canada ne réduiront pas seulement le coût réel du transport, mais qu'ils en limiteront la variation à des différences très faibles.

Deuxièmement.—Oswego et Albany sont les deux points les plus rapprochés l'un de l'autre auxquels la route canadienne pourra faire concurrence au canal Erié pour le trafic de la rivière Hudson, et un demi cent par quart sur la fleur équivaldrait à près de trois pour cent sur le montant approximatif du fret et des péages entre ces points, et à près d'un pour cent entre Chicago et New-York.

Troisièmement.—Un demi cent par quart de fleur ne saurait en aucune manière intervenir avec le monopole du trafic du lac Champlain que la route canadienne doit accaparer.

Quatrièmement.—Le fret additionnel du lac St. Louis au lac Champlain équivaldrait à environ un huitième de cent par quart de fleur.

Cinquièmement.—Un demi cent par quart sur un tonnage annuel de 500,000 tonneaux équivalt à l'intérêt, à six par cent, de £104,167 courant, de sorte que d'ici à ce que la portion du commerce de l'Ouest qui doit naturellement suivre la route canadienne ait atteint le chiffre de 2,500,000 tonneaux annuellement, le montant d'intérêt sur £520,000 que l'on sauverait en adoptant la ligne de niveau de Champlain, ferait plus que contrebalancer le fret additionnel.

Sixièmement.—La somme annuelle du commerce de l'Ouest par l'Hudson, qui, suivant M. Jervis, devra suivre la route canadienne lorsqu'elle sera ouverte, est de 300,000 tonneaux, et devra augmenter jusqu'à 1,000,000 de tonneaux en cinq années, en dépit de notre coût additionnel de transport, au-dessus de celui du canal Erié, de cinq cents par quart de fleur ; et ce tonnage de notre route est calculé sur la base que le trafic de l'Ouest par l'Hudson a doublé en montant en 1853. L'un et l'autre de ces tonnages sont indépendants du commerce de bois et du trafic local, et sur les 370,000 tonneaux de trafic du lac Champlain, qui seraient sujets au fret additionnel d'un demi cent par quart, mais non à la concurrence du canal Erié. Ceci est le point de vue le plus défavorable qu'ait pris M. Jervis, et il est basé sur la supposition que le canal Champlain de New-York serait agrandi. Le point de vue le plus favorable sous lequel on doit envisager notre commerce en perspective, serait une déduction de 24 cents à 18 cents (différence de 6 cents par quart) pour le transport d'un quart de fleur d'Oswego à Albany, en agrandissant le canal de Champlain de New-York, pour en faire un canal à vaisseaux, sur un espace de 65 milles, et en améliorant la rivière Hudson sur un espace de 20 milles en bas de Troy, ce qui coûterait en tout £2,000,000 courant. Dans ce cas M. Jervis suppose que le tonnage de l'Ouest, qui se dirigerait vers la rivière Hudson, par la route canadienne, serait annuellement de 1,350,000 tonneaux, et en doublant ce chiffre et en y ajoutant le trafic du lac Champlain, on aurait un montant brut de 3,070,000 tonneaux, et la balance du fret et de l'intérêt serait alors d'environ un dixième de cent par quart de fleur, contre la ligne de niveau du Champlain. Il ne faut pas s'attendre à un tel accroissement de tonnage avant que la navigation dans l'état de New-York, pour rencontrer la route canadienne, n'ait été améliorée de la manière la plus parfaite sur un espace de 85 milles, ni avant que le trafic de l'Ouest de 1853 par la rivière Hudson, ne se soit quadruplé, ce qui, suivant M. Jervis, doit certainement arriver en quinze ans.

Septièmement.—Lorsque le tonnage annuel du commerce de l'Ouest, par la route canadienne, aura, sous des circonstances prospères, atteint le chiffre de

Champlain de New-York, et plus encore à déterminer l'échelle de cet agrandissement ; par ce moyen l'on effectuerait une épargne de 6 cents par quart de fleur.

Dixièmement,—Si en aucun temps les rapides parallèles au canal de Beauharnois venaient à être améliorés de manière à permettre le passage de *propellers* chargés, la dépense additionnelle qu'entraînerait la construction du canal d'alimentation navigable, devrait être considérée presque comme entièrement perdue.

Onzièmement,—La perte additionnelle de temps pour un *propeller* par la ligne de niveau du Champlain, serait d'environ trois heures, et les *propellers* seraient payés de ce temps par le demi cent différentiel par quart, mais on n'alloue rien pour le retardement de la cargaison, ce qui d'ailleurs serait peu de chose.

Doizièmement,—En adoptant la ligne de niveau du Champlain on assurerait la circulation sur le lac St. Louis de tout le commerce, montant et descendant ; et l'on donnerait ainsi aux marchands de Montréal l'occasion de prendre part à ce commerce. Ceci cependant n'est mentionné que comme un avantage qui en découle naturellement, car l'on sait que la route la plus propre à faire réussir l'entreprise est la route qui serait la plus avantageuse aux intérêts de Montréal.

M. Jervis fait voir que la route de Longueuil ne conviendrait pas au commerce, et bien que la circulation du commerce de l'Ouest, passant par Montréal pour Longueuil, procurerait des avantages qui pourraient devenir d'importance pour un village, l'on croit que ces avantages accidentels n'offriraient point à la cité de Montréal une compensation pour les inconvénients qui résulteraient de la trop grande foule de vaisseaux, dans la saison des affaires, dans le canal Lachine et le havre de Montréal, principalement lorsque le commerce aura atteint de plus grandes proportions. D'un autre côté la circulation d'une somme quelconque de commerce par le lac St. Louis ne saurait être un inconvénient, et elle procurerait aux marchands de Montréal un accroissement de facilités, s'il est possible, sans sacrifier les intérêts de la voie de communication projetée.

Sous l'influence des vues qui viennent d'être exposées, j'en suis venu à la conclusion qu'il est de l'intérêt de la province d'adopter la route de niveau du Champlain, de Caughnawaga à St. Jean, au lieu de la ligne directe avec le canal d'alimentation rendu navigable ; d'autant plus que la somme (£520,000) que l'on épargnerait ultérieurement par là est plus qu'un équivalent du fret différentiel d'un demi cent par quart de fleur, dont une grande partie, dans tous les cas, ne serait pas à charge exclusivement au Canada ; et parce que les deux routes, celle de Sorel et celle de Caughnawaga, sur le niveau du lac Champlain, peuvent être construites avec à peu près la même dépense que la ligne directe de Caughnawaga avec canal d'alimentation navigable, et de fait, sans le poids contraire de l'opinion de M. Jervis, il n'aurait pas été nécessaire d'entrer dans de si longs détails.

A l'égard des autres routes pour le canal projeté, M. Jervis fait voir que la route de Sorel (en elle-même) et la route de Longueuil sont hors de question, car elles ne serviraient ni le commerce de l'Ouest ni le commerce de bois ; et l'on peut avancer assez de faits pour justifier cette conclusion, bien que je ne puisse suivre en tout M. Jervis dans les calculs qui s'y rapportent. M. Jervis démontre aussi que la route d'embranchement de Beauharnois avec le canal de Beauharnois, à deux milles et demi et à six écluses en haut de la tête du lac St. Louis, ne saurait, sans une branche à Caughnawaga, comme il est évident, servir le commerce de bois de l'Ottawa non plus que le commerce de Montréal.

Il ne reste plus qu'un autre projet à comparer avec la ligne du niveau du Champlain, savoir, la ligne directe de Caughnawaga avec canal d'alimentation non navigable. L'évaluation de cette dernière ligne est de £821,810, et en y ajoutant £50,000 pour les items mentionnés à la note C, il s'en suivra que la ligne directe avec canal d'alimentation non-navigable devra coûter, disons £55,000 de moins que la ligne de niveau du Champlain ; mais si, comme plus

haut, on y comprend les améliorations de la route de niveau, on obtiendra une épargne de £255,000, en adoptant la ligne de niveau du Champlain. Les frais de transport, indépendamment des péages pour le commerce de l'Ouest et autres, seraient d'environ un huitième de cent plus élevés par la ligne de niveau du Champlain que par la ligne directe avec canal d'alimentation non-navigable; de sorte que le tonnage annuel devra atteindre dans un temps éloigné le chiffre de 5,000,000 de tonneaux, avant que l'épargne de fret par la ligne directe avec canal d'alimentation non-navigable soit équivalente à l'intérêt du coût additionnel qui sera occasionné en l'adoptant.

J'ai cru qu'il était à propos de montrer les rapports arithmétiques du sujet dans leur plus grande étendue, mais, de fait, les hommes les plus pratiques reconnaîtront, que dans des comparaisons d'un coût de transport qui dépend de circonstances variables, et avec de si petites fractions de différence, la véritable conséquence des résultats est que les deux routes sont en pratique sur un pied d'égalité, au point de vue sous lequel elles ont été comparées, et qu'il vaut mieux adopter celle qui offre le plus d'avantages pour la recommander; et, dans le cas présent, l'épargne de £255,000, dans l'amélioration de la route de Sorel, est un argument qui ne laisse point lieu à hésiter d'adopter la ligne de niveau du Champlain.

Le minimum de largeur des écluses des canaux du St. Laurent est de 45 pieds. M. Jervis cependant recommande de ne donner aux écluses du canal projeté du lac Champlain, aussi bien qu'à celles du canal Welland en l'élargissant, que 36 pieds de largeur, en autant que le canal paraît principalement destiné au transport du fret par vaisseaux voiliers ou par *propellers*, et que des écluses de cette largeur seront suffisantes pour admettre les *propellers* des lacs supérieurs que l'on considère être le moyen le plus économique de transporter le fret; et il ajoute qu'il n'est pas à propos de faire les écluses plus larges qu'il n'est nécessaire, parce qu'un accroissement de dimensions entraîne des délais en remplissant et en vidant les écluses et en manœuvrant les portes, ce qui nuit d'autant au commerce.

Il s'en suivrait sans doute un surcroît de délai dans le manœuvrement des portes, mais on en retirerait quelque compensation d'un autre côté, en rendant l'entrée et la sortie des vaisseaux plus faciles que si l'écluse n'était que juste assez large pour les admettre; et sur le canal Welland on trouve souvent que les trois grandes écluses sont d'un grand avantage, parce qu'on y passe deux et quelques fois même trois petits vaisseaux à la fois, sans pour cela prendre beaucoup plus de temps, car de grandes portes exigent de plus grands empellements. Mais supposons qu'un bateau prenne trois minutes de plus pour passer une écluse de 45 pieds de largeur (minimum de la largeur des canaux du St. Laurent) que pour en passer une de 36 pieds. Entre le lac Ontario et le lac Champlain, il n'y a pas une des écluses qui existent sur les canaux du St. Laurent, qui n'ait moins de 45 pieds de largeur, et il n'en reste plus que trois à construire, et si on leur donne une largeur de 45 pieds, ce surcroît de largeur n'entraînera guère plus que dix minutes de retardement, et cela ne saurait nuire au commerce de transport entre Oswego et Albany. Quant aux écluses du canal Welland, il y en a vingt-quatre qui demandent dans tous les cas à être élargies, et la seule question est de savoir jusqu'à quel point: et en faisant ces écluses de 45 pieds de large, au lieu de 36, la perte de temps serait d'environ une heure et un quart. Mais il faut considérer que le canal Welland réunit les lacs Supérieur, Michigan, Huron et Erié d'un côté, au lac Ontario, au St. Laurent, au lac Champlain et à l'Atlantique de l'autre. Sur cette voie incomparable pour le commerce intérieur il n'y aura des deux côtés du canal Welland aucune écluse de moins de 45 pieds de largeur, et suivant moi, on n'a point donné de raison plausible pour réduire la largeur de l'écluse, au point de connection, à 36 pieds. Au contraire, durant les périodes de fret élevé, les vapeurs à roues latérales du St. Laurent et du lac Ontario qui demanderaient l'écluse de la plus

grande dimension, pourraient prendre part au trafic des lacs supérieurs; et dans tous les cas la différence d'une heure et un quart ne saurait avoir beaucoup d'influence sur la concurrence que le canal Welland doit s'attendre à rencontrer.

Et enfin le rapport de M. Jervis fait voir que la dimension de *propellers* la plus propre au commerce des lacs est loin d'être un point arrêté, et certainement M. Jervis ne paraît pas bien décidé sur la longueur des écluses. La coût du surcroît de largeur serait de peu de d'importance.

A la note D, j'ai ajouté quelques observations pour montrer que la comparaison de M. Jervis du coût de transport par la route canadienne avec celle du canal Erié a besoin de modification.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

(Signé)

SAMUEL GAMBLE.

NOTE A.

Pour faire voir que le tableau de routes No. 5 du rapport de M. Jervis, est calculé d'une manière incorrecte, il faut établir d'abord que, dans le tableau No. 4, la dernière colonne est donnée comme représentant proportionnellement en milles de canal, le coût du transport, indépendamment des péages, entre les points communs à Beauharnois et St. Jean, la totalité des routes, par rivière, canal et écluses, y étant réduite à l'unité d'étalon d'un mille de canal, sur l'estimation qu'un mille de canal équivaut, (pour les frais de transport indépendamment des péages,) à une écluse, ou à deux milles de navigation de rivière.

Et pour trouver que les milles de canal (pour le tableau de routes No. 5) représentent les péages en proportion du même étalon, M. Jervis prend "cinq huitièmes de la longueur actuelle de canal, qui est la proportion de transport par canal allouée pour les péages." Maintenant, cela serait correct, si le transport par canal, indépendamment des péages, était de 8 *mills*, et avec les péages de 13 *mills* par tonneau par mille; mais dans le présent cas, les 8 *mills* comprennent les 5 *mills* de péages, laissant 3 *mills* pour le transport de canal, indépendamment des péages.

Et en conséquence, au lieu de $\frac{5}{8}$ on aurait dû prendre $\frac{5}{3}$ ou $1\frac{2}{3}$, la largeur réelle de canal pour la 2^e colonne du tableau de routes No. 5, qui indique les milles à être ajoutés au tableau de routes N. 4, pour avoir les nombres du dernier dans le tableau de routes No. 5, pour représenter par milles de canal l'ensemble du coût du transport et des péages par chaque route. On serait arrivé d'une manière bien plus intelligible à un résultat analogue, pour produire les mêmes pourcentages relatifs, en multipliant la colonne du tableau de routes No. 4, par 3, et les longueurs actuelles de canal par 5, et en ajoutant les deux ensemble pour le fret et les péages. Pour faire voir l'effet de ce changement en arithmétique, il suffit de dire que l'avantage de la route de Longueuil sur celle de Sorel, serait réduit de 20 pour cent (ce qui découle du tableau de route No. 5) à 4 pour cent, et l'avantage de la route de Beauharnois ou canal d'alimentation navigable sur la ligne de niveau du Champlain, de 16 à 10 pour cent.

Mais on ne saurait en rapporter à ces pourcentages, car les éléments du tableau de routes No. 4, sont incompatibles avec les prix donnés par M. Jervis aux pages 23, 24, etc. En faisant le tableau de routes No. 4, M. Jervis a pris 2 milles de navigation de rivière pour un mille de navigation de canal à part les péages; mais cette dernière est égale à la différence de 8 *mills* et 5 *mills*, c'est-à-dire à 3 *mills* par tonneau par mille, et la navigation de rivière serait alors réduite à ne coûter que $1\frac{1}{2}$ *mills* par tonneau par mille, pendant qu'aux pages 23, etc., elle est uniformément établie à $2\frac{1}{4}$ *mills* par tonneau par mille. Considérant

l'échelle du canal projeté, environ $1\frac{1}{2}$ mille de navigation de rivière équivaldrait à un mille de navigation de canal, de sorte que si cette dernière est prise à 3 *mills* par tonneau par mille, le coût de la première serait de 2 *mills*, qui est un peu au-dessus du plus bas prix auquel se fait le transport de long cours sur les lacs, et il ne faut pas oublier que les prix se rapportent tous à des circonstances supposées de long cours, de commerce considérable et de concurrence avec le canal Erié.

J'ai cru nécessaire de démontrer l'entière inexactitude du tableau de routes No. 5 ; mais il importe peu de corriger les calculs, puisqu'il est prouvé ailleurs que le principe de changer les péages en mille est inapplicable dans la considération des avantages relatifs des deux routes.

On pourrait ajouter que M. Jervis n'établit d'une manière explicite, nulle part dans son rapport, que le coût du transport sur le canal projeté, doive être indépendant des péages, mais il est facile de le prendre pour trois *mills* par tonneau par mille, comme 8 *mills* et 5 *mills* sont uniformément reçus sur une route pour coût de transport et péages, et sur l'autre pour péages.

S. G.

NOTE B.

Pour constater la différence dans le coût du fret, entre les points communs de la ligne de niveau du Champlain et la ligne du canal d'alimentation navigable, l'on s'aperçoit au premier abord, par les tableaux de routes 2 et 3 du rapport de M. Jervis, qu'il y a par la route de niveau du Champlain quatorze milles de navigation de lac et cinq écluses d'élévation de plus que par la route de Beauharnois ou route avec canal d'alimentation navigable. Balançant les $\frac{7}{10}$ d'un mille de canal contre l'écluse de garde, et prenant $1\frac{1}{2}$ mille de navigation de lac sur le lac St. Louis comme équivalant à un mille de transport par canal, et prenant aussi le passage d'une écluse comme équivalant à un mille de canal, la différence contre la ligne de niveau du Champlain sera égale à 14.3 milles de canal, sur lesquels le coût du transport, à 3 *mills* par tonneau par mille, se montera à 4.3 *cents*, et à 4 *mills* par tonneau par mille, à 5.7 *cents* ; et la moyenne de ces taux est de 5 *cents* ou $\frac{1}{2}$ cent par quart de fleur.

L'on croit donc que le coût de transport par la ligne de niveau du Champlain de plus que celui par la ligne du canal d'alimentation navigable est d'à-peu-près 5 *cents* par tonneau ou un demi cent par quart.

S. G.

NOTE C.

En examinant la description et l'estimation détaillée de la ligne directe, l'on voit que le canal d'alimentation est supposé prendre son approvisionnement d'eau dans le canal de Beauharnois. Mais le canal de Beauharnois est tout-à-fait incapable dans son état actuel de fournir de l'eau pour une longueur de 42 milles de canal à des écluses dans les deux directions.

Il faudrait encourir une dépense considérable pour adapter le canal à de tels changements.

Je n'ai point de données pour calculer cette dépense, mais si, pour le présent objet, le canal d'alimentation est considéré comme indépendant du canal, on obtiendra un chiffre assez approximatif de ce coût, en calculant le surcroît de canal d'alimentation au même prix par mille que donnerait l'estimation des 16. 19 milles de canal d'alimentation non-navigable, déduction faite des grands

aqueducs au-dessus des rivières Chateaugay et St. Louis. La longueur du canal d'alimentation additionnel serait de 9 milles et le coût, disons £30,000.

La ligne directe avec canal d'alimentation navigable requerrait l'entretien de 6 écluses et 17 milles de canal de plus que la ligne de niveau du Champlain.

L'on se propose cependant de ne prendre maintenant en considération que les établissements additionnels pour les écluses et le coût du renouvellement périodique des grands aqueducs en bois (de plus de 400 pieds de long) au-dessus des rivières Chateaugay et St. Louis. Ces deux items entraîneraient une dépense équivalant à plus de £2,400 par année, et à 6 pour cent, cette somme représenterait un capital ou une dépense de £40,000, et la manière la plus simple de rendre la comparaison de la dépense des deux routes plus complète est d'ajouter à l'estimation de la ligne directe avec le canal d'alimentation navigable, cette somme de £40,000 qui, jointe à celle de £30,000 pour le canal d'alimentation additionnel, s'élèverait à £70,000 ; et la somme peut être portée à £50,000 si le canal d'alimentation n'est point rendu navigable.

S. G.

NOTE D.

M. Jervis, en faisant la comparaison du coût du transport entre Oswego et Albany par la route canadienne avec celui par le canal Erié, donne dans ses calculs les prix suivants, y inclus les péages sur les canaux :

Par le canal Champlain de New-York, non agrandi, 14 *mills* par tonneaux par mille.

Par le canal Erié agrandi..... 8 " " " " "

Par les canaux du St. Laurent et le canal projeté

du Lac Champlain..... 8 " " " " "

Par la navigation de lac et de rivière.... 2½ " " " " "

M. Jervis croit que l'agrandissement du canal Erié à trois fois sa dimension première aura l'effet de réduire le coût du transport et des péages de 14 *mills* à 3 *mills* par tonneau par mille.

Les canaux du St. Laurent ont trois fois la dimension du canal Erié agrandi. Et M. Jervis dit, en évaluant le coût du transport par canal, y compris les péages, qu'il est le même par le canal Erié agrandi que par les canaux du St. Laurent ; c'est une concession faite en faveur du canal Erié "qui peut bien ne pas se réaliser et qui probablement ne se réalisera pas."

Si l'on se rappelle que jusqu'ici l'agrandissement d'un canal a toujours réduit le coût du transport, il est à peine raisonnable de mettre en comparaison égale le transport par le canal Erié agrandi, portant des barges de 200 tonneaux traînées lentement par des chevaux, avec le transport par les canaux du St. Laurent, qui invitent les lacs à creuser leurs ports et à agrandir leurs *propellers*, et qui peuvent admettre des *steamers* du port de 600 tonneaux dans un cours non interrompu de plus de 1500 milles.

Et tandis que le canal Erié agrandi et les canaux du St. Laurent sont mis sur un pied d'égalité pour le coût de transport, y compris les péages, les canaux du St. Laurent, y inclus le passage des écluses, sont placés presque sur un pied d'égalité avec la navigation de lac et de rivière pour le coût du transport indépendamment des péages. Car, déduisant pour les péages 5 *mills* de 8 *mills*, il reste pour le coût du transport 3 *mills* par tonneau par mille, y inclus le passage des écluses, tandis qu'il est alloué 2½ *mills* par tonneau par mille pour la navigation de lac et de rivière. Ceci est certainement une somme d'allouance dont la plausibilité ou la nécessité ne se fait pas voir, surtout quand on se rappelle que M. Jervis considère que deux milles de navigation de lac et de rivière

ne sont qu' " un peu plus " que l'équivalent d'un mille de navigation par canal sans les péages. Il faut faire attention cependant que la comparaison de M. Jervis est soigneusement protégée, comme toutes les autres parties du rapport, par des états qualificatifs ; mais les taux sont clairement incompatibles les uns avec les autres ; de fait trois *mills* par mille où les écluses sont comprises sans allouance, dans le cas présent, équivaudraient à moins de $2\frac{1}{2}$ *mills* par tonneau par mille, en ajoutant un mille à la longueur du canal pour chaque écluse ; de sorte que le prix de transport de M. Jervis sur un mille de navigation de lac ou de rivière est plus grand que celui d'un mille du canal projeté en excluant les écluses.

Dans le rapport de M. McAlpin pour 1853 sur les canaux de New-York, il estime le coût du transport sur le canal Erié agrandi, à 4 *mills*, et sur les lacs entre Chicago et Buffalo, à 2 *mills* par tonneau par mille. Le taux de M. Jervis pour le transport sur les canaux du St. Laurent est de 3 *mills*, et il paraît ainsi être la moyenne entre le coût du transport par le canal Erié agrandi et par les grands lacs, et en conséquence il faut le considérer, je crois, comme un chiffre approximatif bien raisonnable ; mais pour adopter ce taux sur le principe émis il faudrait que la navigation naturelle fut estimée à 2 *mills* par tonneau par mille, et si l'on augmente un taux il faut aussi augmenter l'autre.

En multipliant 263 milles de navigation naturelle par $\frac{3}{4}$ *mill* (différence entre $2\frac{3}{4}$ *mills*, taux de M. Jervis, et 2 *mills*) le résultat donnera 20 *cents* par tonneau ou 2 *cents* par quart de fleur ; et si ce montant est déduit de l'estimation de M. Jervis du coût de transport par la route canadienne dans les comparaisons 3, 4 et 5 (voir pages 24 et 25) on aura des résultats plus approximatifs que par des prix proportionnés. Supposant que le canal Champlain de New-York ne soit pas agrandi, le coût additionnel par la route du Canada, après déduction de deux *cents*, serait de trois *cents* pour un quart de fleur, et si l'on en fait un canal à vaisseaux, en allouant ces deux *cents*, l'épargne par la route canadienne sera dans les deux cas d'environ $2\frac{1}{2}$ *cents* par quart, entre Oswego et Albany.

Il serait pareillement intéressant de comparer le coût du transport, sans les péages, par les deux routes entre Oswego et Albany, mais pour en venir à un calcul bien rapproché il faudrait donner plus de développement au sujet.

S. G.

Thomas A. Begly, écuyer,

Secrétaire, département des travaux publics.

 I N D E X

 DE L'APPENDICE ANNEXÉ AU RAPPORT DES COMMISSAIRES DES TRAVAUX PUBLICS.

- | | | | | | |
|---------|--|----|----|----|----|
| No. 1.. | Etat des dépenses sur travaux rapportant un revenu. | | | | |
| 2.. | Etat des dépenses sur travaux ne rapportant aucun revenu. | | | | |
| 3.. | Etat des dépenses pour l'entretien et la réparation des phares. | | | | |
| 4.. | Etat des sommes payées pour indemnités de dommages. | | | | |
| 5.. | Récapitulation des états précédents. | | | | |
| 6.. | Etat indiquant les pouvoirs d'eau loués, les lots vendus, sur les divers travaux publics. | | | | |
| 7.. | Etat indiquant la balance disponible de deniers pour être dépensés sur les différents travaux. | | | | |
| 8.. | Etat relatif aux amendes imposées aux vaisseaux passant sur le canal Welland. | | | | |
| 9.. | Contrat pour les remorqueurs dans le bas du fleuve. | | | | |
| 10.. | Contrat pour les remorqueurs dans le haut du fleuve. | | | | |
| 11.. | Contrat pour les steamers océaniques. | | | | |
| 12.. | Rapport de J. B. Mills, sur l'exploration du canal Champlain. | | | | |
| 13.. | Rapport de W. H. Swift, sur l'exploration du canal Champlain. | | | | |
| 14.. | Rapport de Samuel Gamble, sur l'exploration du canal Champlain. | | | | |
| 15.. | Second rapport. | do | do | do | do |

TORONTO :

IMPRIMÉ PAR JOHN LOVELL, YONGE STREET.

RÉPONSE

A une Adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur Général, en date du 28 ultimo, priant Son Excellence de faire mettre devant la Chambre, "copie de tous les contrats passés entre le Département des Travaux Publics, au nom du Gouvernement, et la Compagnie des Chemins de Toronto, ou toute autre compagnie ou personne, relativement à l'achat des chemins macadamisés, ou autres chemins publics, dans les comtés d'York et de Peel."

Par ordre,

GEO. ET. CARTIER,
Secrétaire.

BUREAU DU SECRÉTAIRE,
Toronto, 31 mars 1856.

JAMES BEATY A SA MAJESTÉ LA REINE.

LA présente endenture, faite le trente-et-unième jour d'octobre, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent cinquante, entre James Beaty, marchand de cuir, de la cité de Toronto, dans le comté d'York, dans la province du Canada, d'une part, et Sa Majesté la Reine Victoria, d'autre part, atteste :—

ATTENDU que la compagnie des chemins de Toronto a acheté du gouvernement de la dite province du Canada, en vertu des dispositions des statuts de la dite province, 13 et 14 Victoria, chapitre 14, et 12 Victoria, chapitre 5, les chemins publics connus comme,—le chemin nord de Toronto à Holland Landing, depuis les franchises de la cité de Toronto jusqu'au terminus nord du dit chemin;—le chemin d'York Est, depuis la rivière Don, à l'extrémité est de la cité de Toronto, y inclus le pont Don, jusqu'au terminus est du dit chemin;—le chemin d'York Ouest, depuis les franchises de la dite cité de Toronto jusqu'au terminus ouest du dit chemin;—et le chemin du Bord du Lac, depuis les franchises de la dite cité jusqu'au terminus ouest du dit chemin; et tous les ponts sur les dits chemins, pour le prix ou somme de soixante-quinze mille cent louis, payable, avec intérêt à raison de cinq pour cent par an, à partir du quinzième jour d'octobre courant, aux époques suivantes, savoir: la somme de trois mille sept cent cinquante-cinq louis, étant cinq pour cent de la dite somme principale de soixante-et-quinze mille cent louis, le quinzième jour d'octobre, en l'année de Notre Seigneur mil huit cent cinquante-deux, et pareille

somme de trois mille sept cent cinquante-cinq louis, le quinzième jour d'octobre de chaque année ensuivante, jusqu'au parfait et entier paiement de la dite somme, et l'intérêt, au taux susdit, sur la dite somme principale, ou sur telle partie d'icelle qui restera due, semi-annuellement, les quinzièmes jours d'avril et d'octobre de chaque année à venir, jusqu'à ce que l'entier de la dite somme principale soit payé.

Et attendu que pour donner des garanties au montant de dix pour cent de la valeur des dits chemins, au nom de la dite "Compagnie des chemins de Toronto," ainsi que voulu par le statut en premier lieu mentionné, et pour assurer l'accomplissement de la condition ci-après mentionnée, le dit James Beaty est convenu de transporter et abandonner à Sa dite Majesté la propriété ci-après mentionnée et décrite.

Maintenant, la présente endenture atteste que le dit James Beaty, pour et en considération des prémisses, et pour assurer l'accomplissement de la condition ci-après mentionnée, et aussi en considération de la somme de cinq louis à lui présentement payée par Sa dite Majesté, et dont quittance par les présentes, a vendu, cédé, quitté et transporté, et par les présentes vend, cède, quitte et transporte à Sa dite Majesté la Reine Victoria, ses hoirs et successeurs, dès maintenant et à toujours, toute et chaque partie de cette certaine pièce ou morceau de terre, avec ses dépendances, formant partie du lot de parc, numéro trois, dans le township d'York, dans le comté d'York, dans la dite province, située dans les limites des franchises de la dite cité de Toronto, et bornée ou autrement connue comme suit, savoir :—

Partant, à la ligne est du dit lot de parc numéro trois, du point d'intersection de la ligne ou limite nord de la rue Beach, avec la ligne ou limite est du dit lot de parc, de là vers le nord, seize degrés ouest, le long de la limite est du dit lot de parc, vingt chaînes, de là vers le sud, soixante-et-quatorze degrés ouest, dix chaînes, plus ou moins, jusqu'à vingt pieds de la limite du dit lot de parc, de là vers le sud, seize degrés est, vingt chaînes, plus ou moins, jusqu'à la limite nord de la rue Beach, de là vers le nord, soixante-et-quatorze degrés est, le long de la ligne nord de la rue Beach, dix chaînes, plus ou moins, jusqu'au point de départ, contenant en mesure, vingt acres, plus ou moins. Avec ensemble toutes les maisons, hangards, bois, passages et eaux en dépendant et dessus érigés, et tous et chacun les privilèges et appartenances y attachés, et tous les droits, titres, intérêts, réclamations, propriété et actions, de quelque nature que ce soit, en loi ou en équité, de lui, dit James Beaty, par, en et sur icelle, ou toute partie d'icelle, pour par Sa dite Majesté la Reine Victoria, ses hoirs et successeurs, en jouir et posséder à toujours, pour son ou leur usage à perpétuité.

Pourvu toujours, néanmoins, et c'est une condition expresse des présentes, que si la dite "Compagnie des chemins de Toronto," ou ses successeurs ou ayans cause, ou le dit James Beaty, ses hoirs, exécuteurs, administrateurs ou ayans cause, paie ou fait payer fidèlement entre les mains du Receveur Général de la dite province pour le temps d'alors, à son bureau, pour l'usage de Sa Majesté, ses hoirs et successeurs, les deux premiers versements de la dite somme, aux époques ci-dessus mentionnées, fixées et convenues pour le paiement d'iceux, savoir, la somme de trois mille sept cent cinquante-cinq louis, pour le premier versement, le quinzième jour d'octobre, en l'année de Notre Seigneur, mil huit cent cinquante-deux, et pareille somme de trois mille sept cent cinquante-cinq louis, pour le second versement, le quinzième jour d'octobre, en l'année de Notre Seigneur, mil huit cent cinquante-trois, et aussi l'intérêt, au taux de cinq pour cent par an, à compter du quinzième jour d'octobre, courant, sur la dite somme de soixante-et-quinze mille cent louis, ou sur telle partie d'icelle qui restera due,

semi-annuellement, les quinzèmes jours d'avril et d'octobre de chaque année ensuivante, jusqu'à ce que les dits deux premiers versements du principal soient payés comme susdit, y compris l'intérêt payable le jour de l'échéance du dit second versement; et aussi, que si la dite "Compagnie des chemins de Toronto" tient, en tout temps à l'avenir, jusqu'au paiement des dits deux premiers versements, comme susdit, les dits chemins et ponts en dépendant, en bon état de réparations, la suffisance des dites réparations devant être établie et déterminée par tel ingénieur qui sera nommé pour en faire l'examen par les commissaires des travaux publics de la province du Canada, alors les présentes, et toutes matières et choses y contenues cesseront d'exister et seront entièrement nulles et de nul effet.

Et le dit James Beaty, pour lui, ses hoirs, exécuteurs, administrateurs et ayans cause, convient par les présentes avec Sa dite Majesté, ses hoirs et successeurs et ayans cause, de ce qui suit, savoir: que du moment que les présentes seront scellées et délivrées, lui, le dit James Beaty, sera saisi bien et dûment d'un héritage en *fee simple* dans les propriétés ci-dessus décrites, sans qu'aucun acte, matière ou chose puisse en rien changer, altérer, ou le charger, grever ou détruire, et aura et a dès maintenant pouvoir et autorité en lui-même de changer, vendre, abandonner et céder la dite propriété de la manière et forme susdites; et qu'à défaut de remplir la dite condition ci-dessus exprimée et contenue, ou aucune partie d'icelle, Sa Majesté, ses hoirs, successeurs ou ayans cause, pourront tranquillement et paisiblement rentrer en la possession, occupation et jouissance des dites propriétés, sans molestation ou interruption par ou de la part du dit James Beaty, ses hoirs ou ayans cause, ou de toute autre personne ou personnes usant de ses ou de leurs droits; et qu'après défaut, si défaut il vient à y avoir, de remplir la dite condition, lui, le dit James Beaty, ses hoirs et ayans cause, et toutes personnes usant de ses ou de leurs droits pour réclamer aucune propriété, droit, intérêt ou fidéicommiss de, en, à ou sur les dites propriétés, ou aucune partie d'icelles, seront, sur la réquisition de Sa dite Majesté, ses hoirs, successeurs ou ayans cause, ou du receveur général pour le Haut-Canada, mais aux frais d'elle, de lui ou d'eux, et non aux frais du dit James Beaty, ses hoirs ou ayans cause, tenus de consentir et exécuter tous tels nouveaux transports et garanties en loi que ce soit qui seront raisonnables, pour mieux, plus amplement et plus parfaitement transporter, céder et abandonner les dites propriétés à Sa dite Majesté, ses hoirs, successeurs ou ayans cause, ainsi que par elle ou par eux, ou par son ou par leur conseil il sera avisé et exigé en loi et en raison.

Et, enfin, il est par les présentes déclaré et convenu entre les dites parties que tant que le dit James Beaty, ses hoirs et ayans cause, n'auront pas fait défaut à l'accomplissement de la dite condition, il lui ou leur sera loisible de garder la possession tranquille et paisible des dites propriétés, et d'en jouir comme de choses à lui ou à eux appartenant, et d'en retirer et percevoir les rentes, revenus et profits, pour son ou leur propre usage, sans interruption ou empêchement par ou de la part de Sa dite Majesté, ses hoirs, successeurs ou ayans cause, ou de toute autre personne agissant à son ou à leur nom.

En foi de quoi la dite partie de première part a apposé son seing et sceau aux présentes, les jour et an en premier lieu susdits,

JAMES BEATY. [Sceau.]

Scellé, signé et délivré en présence de
S. RICHARDS, junior.
ALEXANDER CAMERON.

Un mémoire des présentes a été enregistré dans le comté d'York, le 31 octobre 1850, à deux heures 25 minutes, P.M., au livre 31, pages 810, 811, 812, 813, No. 38383.

SAMUEL RIDOUT,
Régistrare, comté d'York.

BUREAU DU RÉGISTRARE PROVINCIAL,
Toronto, 28 mars 1856.

Je certifie par les présentes que le document ci-dessus est une copie fidèle et correcte du record de l'indenture originale d'hypothèque ou de cession, tel qu'entrée sur les records de ce bureau, au livre C. S., folio 19.

THOMAS AMIOT,
Député Régistrare.

JAMES BEATY A SA MAJESTÉ LA REINE.

LA présente indenture, faite le vingt-quatrième jour de mars, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent cinquante-et-un, entre James Beaty, marchand de cuir, de la cité de Toronto, dans le comté d'York, dans la province du Canada, d'une part, et Sa Majesté la Reine Victoria, d'autre part, atteste :—

ATTENDU qu'une certaine compagnie incorporée, appelée "La Compagnie des chemins de Toronto" a acheté du gouvernement de la dite province du Canada, en vertu des dispositions des statuts de la dite province, treizième et quatorzième Victoria, chapitre quatorze, et douzième Victoria, chapitre cinq, les travaux publics suivants, savoir :—le chemin de péage macadamisé, courant vers le nord, depuis les franchises de la cité de Toronto, jusqu'au village de St. Albans, se composant de toute cette partie du chemin de péage public désigné sous le nom de rue Yonge ou du Chemin Nord de Toronto à Holland Landing, située entre la limite nord des franchises de la cité de Toronto, et une ligne tirée en travers du dit chemin, à angles droits, jusqu'à la limite est d'icelui, à une distance (mesurée dans la ligne centrale du chemin,) de six cent quatre-vingts pieds au nord de la pile-culée nord du pont de la branche de la rivière Holland la plus près du dit village de St. Albans ;—et le chemin de péage macadamisé, planchéié et de gravier, y compris le pont de Don, situé dans le dit comté d'York, partant de la cité de Toronto, et courant vers l'est à travers partie du dit comté, se composant de toute cette partie du chemin de péage public connu comme chemin d'York Est, située entre une ligne tirée en travers du dit chemin, à angles droits, jusqu'à la limite sud d'icelui, au premier poteau de distance planté sur la rive ouest de la rivière Don, à ou près de l'extrémité ouest de l'approche du dit pont de Don, et la limite est de la réserve de chemin entre les lots numéros trente-deux et trente-trois, dans le troisième rang du township de Pickering, produite à travers le dit chemin d'York Est, jusqu'à la limite sud d'icelui ;—et le chemin de péage macadamisé et de gravier situé dans le dit comté d'York, partant des franchises de la dite cité de Toronto, et courant vers l'ouest à travers partie du dit comté,

Cession de certains terrains dans la cité de Toronto, comme garantie de la due exécution des conditions de la vente des chemins de Toronto.

Enregistrée le 25 juil. 1851
THOS. AMIOT,
Dép. Régis.

se composant de toute cette partie du chemin de péage public désigné sous le nom de rue Dundas, ou de Chemin d'York Ouest, située entre les limites ouest des franchises de la dite cité de Toronto, et une ligne tirée en travers du dit chemin, à angles droits, jusqu'à la limite nord d'icelui, depuis l'angle sud-ouest du lot numéro trois, du côté nord de la rue Dundas, dans le *Racey Tract*, réserve des Sauvages du Credit, dans le township de Toronto ;—et aussi, le chemin de péage macadamisé, planchéié et de gravier, situé dans le dit comté d'York, partant des franchises de la cité de Toronto, et courant vers l'ouest le long du front de partie du dit comté, se composant de toute cette partie du chemin de péage public désigné sous le nom de Chemin du Bord du Lac, située entre la limite ouest des franchises de la cité de Toronto et une ligne tirée en travers du dit chemin, à angles droits, jusqu'à la limite nord du dit chemin, à une distance de six chaînes à l'ouest du côté ouest de la rivière Humber. Et tous les ponts dépendant des dits chemins, pour le prix et somme de soixante-et-quinze mille cent louis, payable avec intérêt, à partir du quinzième jour d'octobre dernier, au taux de cinq pour cent par an, de la manière et aux époques suivantes, savoir : la somme de trois mille sept cent cinquante-cinq louis, étant cinq pour cent de la dite somme principale de soixante et quinze mille cent louis, le quinzième jour d'octobre, en l'année de Notre Seigneur mil huit cent cinquante-deux, et pareille somme de trois mille sept cent cinquante-cinq louis, étant encore cinq pour cent de la dite somme principale, le quinzième jour d'octobre de chaque année ensuivante, jusqu'au parfait et entier paiement de la dite somme principale, et l'intérêt, au taux susdit, sur la dite somme principale (ou sur telle partie d'icelle qui restera due), semi-annuellement, les quinzièmes jours d'avril et d'octobre de chaque année ensuivante, jusqu'à ce que l'entier de la dite somme principale soit payé.

Et attendu que pour donner des garanties au montant de dix pour cent de la valeur des dits chemins, au nom de la dite "Compagnie des chemins de Toronto," ainsi que voulu par le statut en premier lieu mentionné, et pour assurer l'accomplissement de la condition ci-après mentionnée, le dit James Beaty est convenu de transporter et abandonner à Sa dite Majesté la propriété ci-après mentionnée et décrite.

Maintenant, la présente endenture atteste que le dit James Beaty, pour et en considération des prémisses, et pour assurer l'accomplissement de la condition ci-après mentionnée, et aussi, en considération de la somme de cinq louis à lui présentement payée par Sa dite Majesté, et dont quittance par les présentes, a vendu, cédé, quitté et transporté, et par les présentes vend, cède, quitte et transporte à Sa dite Majesté la Reine Victoria, ses heirs et successeurs, dès maintenant et à toujours, toute et chaque partie de cette certaine pièce ou morceau de terre, avec ses dépendances, formant partie du lot de parc numéro trois, dans le township d'York, dans le comté d'York, dans la province du Canada, située dans les limites des franchises de la dite cité de Toronto, et bornée ou autrement connue comme suit, savoir : partant sur la ligne est du dit lot de parc numéro trois, sur la rue du Parlement, à un point où la ligne ou limite nord d'une certaine rue appelée rue Beach, produite vers l'ouest depuis le côté est de la rue du Parlement (jusqu'où elle est maintenant ouverte), jusqu'à la limite ouest du dit lot de parc numéro trois, ferait intersection avec la ligne est du dit lot de parc numéro trois ; de là vers le nord, seize degrés ouest, le long de la limite est du dit lot de parc, vingt chaînes ; de là vers le sud, soixante-et-quatorze degrés ouest, dix chaînes, plus ou moins, jusqu'à vingt-deux pieds de la ligne ou limite ouest du dit lot de parc ; de là vers le sud, seize degrés est, vingt chaînes, plus ou moins, jusqu'à la limite nord de la rue Beach, produite comme susdit ; de là le long de la limite nord de la rue Beach, produite comme susdit, dix chaînes, plus ou

moins, jusqu'au point de départ ; contenant en mesure vingt acres, plus ou moins ; avec ensemble toutes les maisons, hangards, bois, passages et eaux en dépendant et dessus érigées, et tous et chacun les privilèges et appartenances y attachés, et tous les droits, titres, intérêts, réclamations, propriétés et actions, de quelque nature que ce soit, en loi ou en équité, de lui, dit James Beaty, par, en et sur icelle ou toute partie d'icelle ; pour par Sa dite Majesté la Reine Victoria, ses hoirs et successeurs, en jouir et posséder à toujours, pour son ou leur usage à perpétuité.

Pourvu toujours, néanmoins, et c'est une condition expresse des présentes, que si la dite "Compagnie des chemins de Toronto," ou ses successeurs ou ayans cause, ou le dit James Beaty, ses hoirs, exécuteurs, administrateurs ou ayans cause, paie ou fait payer fidèlement entre les mains du receveur général de la dite province pour le temps d'alors, à son bureau, pour l'usage de Sa dite Majesté, ses hoirs et successeurs, les deux premiers versements de la dite somme, aux époques ci-dessus mentionnées, fixées et convenues pour le paiement d'iceux, savoir : la somme de trois mille sept cent cinquante-cinq louis, pour le premier versement, le quinzième jour d'octobre, en l'année de Notre Seigneur mil huit cent cinquante-deux, et pareille somme de trois mille sept cent cinquante-cinq louis, pour le second versement, le quinzième jour d'octobre, en l'année de Notre Seigneur mil huit cent cinquante-trois, et aussi l'intérêt, au taux de cinq pour cent par an, à compter du quinzième jour d'octobre courant, sur la dite somme de soixante-et-quinze mille cent louis, ou sur telle partie d'icelle qui restera due, semi-annuellement, les quinze jours d'avril et d'octobre de chaque année ensuivante, jusqu'à ce que les dits deux premiers versements du principal soient payés comme susdit, y compris l'intérêt payable le jour de l'échéance du dit second versement ; et aussi que si la dite "Compagnie des chemins de Toronto" tient, en tout temps à l'avenir, jusqu'au paiement des dits deux premiers versements, comme susdit, les dits chemins et ponts en dépendant, en bon état de réparations, la suffisance des dites réparations devant être établie et déterminée par tel ingénieur qui sera nommé pour en faire l'examen par les commissaires des travaux publics de la province du Canada ; alors les présentes, et toutes matières et choses y contenues, cesseront d'exister et seront entièrement nulles et de nul effet ; mais dans le cas de négligence ou de défaut de remplir les conditions précédentes, ou aucune partie d'icelles, la dite pièce ou morceau de terre et dépendances appartiendront d'une manière absolue à Sa dite Majesté, ses hoirs et successeurs, et seront libres et déchargés de toute faculté ou droit de réméré de la part du dit James Beaty, ses hoirs et ayans cause.

Et le dit James Beaty, pour lui, ses hoirs, exécuteurs, administrateurs et ayans cause, convient par les présentes avec Sa dite Majesté, ses hoirs et successeurs et ayans cause, de ce qui suit, savoir : que du moment que les présentes seront scellées et délivrées, lui, le dit James Beaty, sera saisi bien et dûment d'un héritage en *fee simple* dans les propriétés ci-dessus décrites, sans qu'aucun acte, matière ou chose puisse en rien changer, altérer, ou le charger, grever ou détruire, et aura et a dès maintenant pouvoir et autorité en lui-même de changer, vendre, abandonner et céder la dite propriété de la manière et forme susdites ; et qu'à défaut de remplir les dites conditions ci-dessus exprimées et contenues, ou aucune partie d'icelles, Sa Majesté, ses hoirs, successeurs ou ayans cause, pourra tranquillement et paisiblement rentrer en la possession, occupation et jouissance des dites propriétés, sans molestation ou interruption par ou de la part du dit James Beaty, ses hoirs ou ayans cause, ou de toute autre personne ou personnes usant de ses ou de leurs droits ; et qu'après défaut, si défaut il vient à y avoir, de remplir la dite condition, lui, le dit James Beaty, ses hoirs et

ayans cause, et toutes personnes usant de ses ou de leurs droits pour réclamer aucune propriété, droit, intérêt ou fidéicommiss de, en, à ou sur les dites propriétés, ou aucune partie d'icelles, seront, sur la requisition de Sa dite Majesté, ses hoirs, successeurs ou ayans cause, ou du procureur général pour le Haut Canada, mais aux frais d'elle, de lui ou d'eux, et non aux frais du dit James Beaty, ses hoirs ou ayans cause, tenus de consentir et exécuter tous tels nouveaux transports et garanties en loi que ce soit qui seront raisonnables, pour mieux, plus amplement et plus parfaitement transporter, céder et abandonner les dites propriétés à Sa dite Majesté, ses hoirs, successeurs ou ayans cause, ainsi que par elle ou par eux, ou par son ou par leur conseil il sera avisé et exigé en loi et en raison.

Et, enfin, il est par les présentes déclaré et convenu entre les dites parties que tant que le dit James Beaty, ses hoirs et ayans cause, n'auront pas fait défaut à l'accomplissement des dites conditions, il lui ou leur sera loisible de garder la possession tranquille et paisible des dites propriétés, et d'en jouir comme de choses à lui ou à eux appartenant, et d'en retirer et percevoir les rentes, revenus et profits pour son ou leur propre usage, sans interruption ou empêchement par ou de la part de Sa dite Majesté, ses hoirs, successeurs ou ayans cause, ou de toute autre personne agissant à son ou à leur nom.

En foi de quoi, la dite partie de première part a apposé son seing et sceau aux présentes, les jour et an en premier lieu susdits.

JAMES BEATY. [Sceau.]

Scellé, signé et délivré en présence de
S. RICHARDS, junior.

Reçu le jour de la date de la présente endenture, de Sa Majesté la Reine Victoria, la somme de cinq louis, étant le montant y mentionné que Sa dite Majesté devait me payer.

JAMES BEATY.

Témoin,
S. RICHARDS, junior.

Un mémoire des présentes a été enregistré dans le comté d'York, le 25 mars 1851, à 3 heures, P. M., au livre 41, pages 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255. No. 39985.

SAML. RIDOUT,
Régistrare, comté d'York.

BUREAU DU RÉGISTRARE PROVINCIAL,
Toronto, 28 mars 1856.

Je certifie par les présentes que le document ci-dessus est une copie fidèle et correcte du record de l'indenture originale d'hypothèque ou de cession, telle qu'entrée sur les records de ce bureau, au livre C. S., folio 33.

THOS. AMIOT,
Député Régistrare.

(No. 1587)

LA COMPAGNIE DES CHEMINS DE TORONTO A SA MAJESTE
LA REINE.

SACHEZ tous par les présentes que la Compagnie des chemins de Toronto est tenue et fermement obligée envers Sa Majesté la Reine Victoria et ses hoirs et successeurs, en la somme pénale de cent mille livres, monnaie légale du Canada, payable à Sa dite Majesté, ses hoirs et successeurs; pour le paiement de laquelle, à être bien et fidèlement fait, la susdite compagnie des chemins de Toronto, ses successeurs et ayans cause, s'obligent fermement par ces présentes, scellées du sceau de la dite compagnie des chemins de Toronto, et signées par le président d'icelle, et datées du vingt-septième jour de mars, en l'année de Notre Seigneur mil huit cent cinquante-un.

ATTENDU que la dite compagnie des chemins de Toronto, en vertu des dispositions des statuts provinciaux, treizième et quatorzième

Obligation pour le paiement du prix d'achat des chemins à barrières et autres, dans les environs de Toronto.

Enregistrée le 31 janvier 1853.

THOS. AMOT,
Dép. Régis.

Victoria, chapitre quatorze, et douzième Victoria, chapitre cinq, a acheté du gouvernement de la province du Canada les travaux publics ci-après mentionnés, savoir:—le chemin de péage macadamisé, courant vers le nord, depuis les franchises de la cité de Toronto, jusqu'au village de St. Albans, se composant de toute cette partie du chemin de péage public désigné sous le nom de rue Yonge ou de Chemin Nord de Toronto à Holland Landing, située entre la limite nord des franchises de la cité de Toronto, et une ligne tirée en travers du dit chemin, à angles droits, jusqu'à la limite est d'icelui, à une distance (mesurée dans la ligne centrale du chemin,) de six cent quatre-vingts pieds au nord de la pile-culée nord du pont de la branche de la rivière Holland la plus près du dit village de St. Albans;—et le chemin de péage macadamisé, planchéié et de gravier, y compris le pont de Don, situé dans le dit comté d'York, partant de la cité de Toronto, et courant vers l'est à travers partie du dit comté, se composant de toute cette partie du chemin de péage public connu comme chemin d'York Est, située entre une ligne tirée en travers du dit chemin à angles droits, jusqu'à la limite sud d'icelui, au premier poteau de distance planté sur la rive ouest de la rivière Don, à ou près de l'extrémité ouest de l'approche du dit pont de Don, et la limite est de la réserve de chemin entre les lots numéros trente-deux et trente-trois, dans le troisième rang du township de Pickering, produite à travers le dit chemin d'York Est, jusqu'à la limite sud d'icelui;—et le chemin de péage macadamisé et de gravier, situé dans le dit comté d'York, partant des franchises de la dite cité de Toronto et courant vers l'ouest à travers partie du dit comté, se composant de toute cette partie du chemin de péage public désigné sous le nom de rue Dundas ou de chemin d'York Ouest, située entre les limites ouest des franchises de la dite cité de Toronto, et une ligne tirée en travers du dit chemin, à angles droits, jusqu'à la limite nord d'icelui, depuis l'angle sud-ouest du lot numéro trois, du côté nord de la rue Dundas, dans le *Racey Tract*, réserve des Sauvages du Credit, dans le township de Toronto;—et aussi, le chemin de péage macadamisé, planchéié et de gravier, situé dans le dit comté d'York, partant des franchises de la cité de Toronto, et courant vers l'ouest le long du front de partie du dit comté, se composant de toute cette partie du chemin de péage public désigné sous le nom de Chemin du Bord du Lac, située entre la limite ouest des franchises de la cité de Toronto et une ligne tirée en travers du dit chemin, à angles droits, jusqu'à la limite nord du dit chemin, à une distance de six chaînes à l'ouest du côté ouest de la rivière Humber, au prix ou somme ci-après mentionné.

Maintenant, la condition de la présente obligation est telle, que si la dite compagnie des chemins de Toronto, ses successeurs ou ayans cause, paie bien et fidèlement, ou fait payer au receveur général de la province du Canada pour le temps d'alors, à son bureau, à et pour l'usage de Sa dite Majesté, ses hoirs et successeurs, la pleine et entière somme principale de soixante et quinze mille cent livres d'argent légal du Canada, avec intérêt sur icelle, à compter du quinzième jour d'octobre maintenant dernier, au taux de cinq pour cent par an, de la manière et aux époques ci-après mentionnées, savoir:—la somme de trois mille sept cent cinquante-cinq louis, étant cinq pour cent de la dite somme principale de soixante-et-quinze mille cent louis, le quinzième jour d'octobre, en l'année de Notre Seigneur mil huit cent cinquante-deux, et pareille somme de trois mille sept cent cinquante-cinq louis, le quinzième jour d'octobre de chaque année ensuivante, jusqu'au parfait et entier paiement de la dite somme, et l'intérêt, au taux susdit, sur la dite somme principale, ou sur telle partie d'icelle qui restera due, semi-annuellement, les quinzièmes jours d'avril et d'octobre de chaque année à venir, jusqu'à ce que l'entier de la dite somme principale soit payé. Et si la dite compagnie des chemins de Toronto tient, en tout temps à l'avenir, jusqu'au paiement des dits deux premiers versements, comme susdit, les dits chemins et ponts en dépendant en bon état de réparations, la suffisance des dites réparations devant être établie et déterminée par tel ingénieur qui sera nommé pour en faire l'examen par les commissaires des travaux publics de la province du Canada, alors les présentes, et toutes matières et choses y contenues cesseront d'exister et seront entièrement nulles et de nul effet. Ou dans le cas que Sa Majesté, ses hoirs et successeurs s'empareront, ou que la possession ou le contrôle des dits chemins leur sera remise, aux termes et conditions qui devront être compris dans l'ordre en conseil à être passé en vertu des statuts ci-dessus mentionnés, pour céder et transporter les dits chemins à la dite compagnie des chemins de Toronto; alors, si la dite compagnie des chemins de Toronto, ses hoirs ou ayans cause, au temps que telle possession ou contrôle aura été pris, comme susdit, a payé tous les versements du principal et l'intérêt, alors dus et payables conformément aux termes de la condition ci-dessus, et a tenu les dits chemins et ponts en parfait état de réparations comme susdit, en tout temps auparavant, alors aussi, la présente obligation sera nulle et de nul effet.

Deux mots sur la seconde page et deux sur la troisième page effacés avant l'exécution.

JAMES BEATY. [Sceau.]
Président.

Scellé, signé et délivré en présence de
S. RICHARDS, junior.

BUREAU DU RÉGISTRARE PROVINCIAL,
Toronto, 29 mars 1856.

Je certifie par les présentes que le document ci-dessus est une copie fidèle et correcte du record de l'indenture originale d'hypothèque ou de cession, tel qu'entrée sur les records de ce bureau.

THOMAS AMIOT,
Député Régistrare.

EXTRAIT du RAPPORT de l'Hon. FRANCIS HINCKS, Inspecteur Général,
en date du 28 mars 1851.

“ Le soussigné a l'honneur de faire rapport, que le 15 octobre dernier, les chemins macadamisés et planchés, dans le comté d'York, conduisant à la cité de Toronto, ont été mis en vente par encan public, au palais de justice, en la cité de Toronto, le prix de départ étant de £75,000; M. James Beaty, qui avait notifié d'avance l'officier qu'il appartenait, qu'il était prêt à donner de bonnes et suffisantes sûretés sur des propriétés foncières dans la cité de Toronto, au cas qu'il serait l'adjudicataire, offrit £75,100. N'étant point fait d'offre plus haute que celle de M. Beaty, et ce dernier ayant fait le dépôt de £500, conformément à l'avertissement, il fut déclaré que la compagnie des chemins de Toronto, (dénomination donnée par M. Beaty, de la compagnie en question,) était l'adjudicataire des chemins; et en conséquence, le soussigné donna des instructions pour se procurer légalement les garanties nécessaires, et pour faire remplir les différentes formalités requises. Le soussigné a à présent l'honneur de soumettre la formule d'un ordre en conseil pour transporter les chemins du comté d'York à la compagnie des chemins de Toronto.”

Vrai extrait.

WM. H. LEE,
Greffier, Conseil Exécutif.

(Copie.)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Toronto, 28e jour de mars 1851.

Présent :

Son Excellence, JAMES, Comte d'ELGIN et KINCARDINE, Gouverneur Général,—
En Conseil.

Son Excellence le Gouverneur Général ayant bien voulu mettre devant le conseil exécutif le rapport de l'honorable inspecteur général, M. Hincks, du 28e jour de mars courant, par lequel il appert qu'une certaine compagnie incorporée, appelée la compagnie des chemins de Toronto, agissant en vertu des dispositions des statuts 12 Victoria, chapitre 5, et 14 et 15 Victoria, chapitre 14, a consenti à devenir acquéreur des travaux publics ci-après mentionnés; et la dite compagnie ayant fourni les garanties ainsi qu'il est requis par le statut en dernier lieu mentionné; il est en conséquence ordonné, sous l'autorité des dits actes, par Son Excellence en conseil, que les travaux publics suivants, savoir:—le chemin de péage macadamisé, courant vers le nord, depuis les franchises de la cité de Toronto, jusqu'au village de St. Albans, se composant de toute cette partie du chemin de péage public désigné sous le nom de rue Yonge ou de Chemin Nord de Toronto à Holland Landing, située entre la limite nord des franchises de la cité de Toronto, et une ligne tirée en travers du dit chemin, à angles droits, jusqu'à la limite est d'icelui, à une distance (mesurée dans la ligne centrale du chemin,) de six cent quatre-vingts pieds au nord de la pile-culée nord du pont de la branche de la rivière Holland la plus près du dit village de St. Albans;—et le chemin de péage macadamisé, planchéié et de gravier, y compris le pont de Don, situé dans le dit comté d'York,

partant de la cité de Toronto, et courant vers l'est à travers partie du dit comté, se composant de toute cette partie du chemin de péage public connu comme chemin d'York Est, située entre une ligne tirée en travers du dit chemin, à angles droits, jusqu'à la limite sud d'icelui, au premier poteau de distance planté sur la rive ouest de la rivière Don, à ou près de l'extrémité ouest de l'approche du dit pont de Don, et la limite est de la réserve de chemin entre les lots numéros trente-deux et trente-trois, dans le troisième rang du township de Pickering, produite à travers le dit chemin d'York Est, jusqu'à la limite sud d'icelui;—et le chemin de péage macadamisé et de gravier, situé dans le dit comté d'York, partant des franchises de la dite cité de Toronto et courant vers l'ouest à travers partie du dit comté, se composant de toute cette partie du chemin de péage public désigné sous le nom de rue Dundas ou de chemin d'York Ouest, située entre les limites ouest des franchises de la dite cité de Toronto, et une ligne tirée en travers du dit chemin, à angles droits, jusqu'à la limite nord d'icelui, depuis l'angle sud-ouest du lot numéro trois, du côté nord de la rue Dundas, dans le *Racey Tract*, réserve des Sauvages du Credit, dans le township de Toronto;—et aussi, le chemin de péage macadamisé, planchéié et de gravier, situé dans le dit comté d'York, partant des franchises de la cité de Toronto, et courant vers l'ouest le long du front de partie du dit comté, se composant de toute cette partie du chemin de péage public désigné sous le nom de Chemin du Bord du Lac, située entre la limite ouest des franchises de la cité de Toronto et une ligne tirée en travers du dit chemin, à angles droits, jusqu'à la limite nord du dit chemin, à une distance de six chaînes à l'ouest du côté ouest de la rivière Humber, avec ensemble tous les ponts, barrières, barrages et maisons de péage, sur les dits chemins maintenant appartenant à Sa Majesté, et les péages provenant des dits travaux publics, soient cédés et transportés, et ils sont par les présentes cédés et transportés à la dite compagnie des chemins de Toronto, à toujours, aux et sujets aux termes, dispositions et conditions suivantes.

Premièrement. Que la dite compagnie des chemins de Toronto, ses successeurs et ayans cause, paient et paieront entre les mains du receveur général de la province du Canada pour le temps d'alors, à son bureau, à et pour l'usage de Sa Majesté, ses hoirs et successeurs, l'entier de la somme principale de soixante et quinze mille cent louis, (étant le montant convenu qui doit être payé pour les dits travaux,) avec intérêt sur icelle à compter du quinzième jour d'octobre dernier, au taux de cinq pour cent par an, de la manière et aux époques suivantes, savoir: la somme de trois mille sept cent cinquante-cinq louis, étant cinq pour cent de la dite somme principale de soixante et quinze mille cent louis, le quinzième jour d'octobre, en l'année de Notre Seigneur mil huit cent cinquante-deux, et pareille somme de trois mille sept cent cinquante-cinq louis, étant encore cinq pour cent de la dite somme principale, le quinzième jour d'octobre de chaque année ensuivante, jusqu'au parfait et entier paiement de la dite somme principale, et l'intérêt, au taux susdit, sur la dite somme principale (ou sur telle partie d'icelle qui restera due), semi-annuellement, les quinzièmes jours d'avri. et d'octobre de chaque année ensuivante, jusqu'à ce que l'entier de la dite somme principale soit payé.

Deuxièmement. Que la dite compagnie, ses successeurs et ayans cause, tiennent et tiendront les dits chemins et tous les ponts en dépendant, qui sont ou qui pourront être érigés ou construits sur iceux à l'avenir, et tous les autres travaux et dépendances par les présentes transportés, en tout temps à l'avenir, en parfait état de réparations, et que pour les fins du présent transport ou ordre, la suffisance de telles réparations sera établie et déterminée par un ingénieur nommé pour en faire l'examen par les commissaires des travaux publics de la province,

et ses décision et rapport, quant à la suffisance ou l'insuffisance des dites réparations, seront conclusifs et décisifs.

Troisièmement. Que sur défaut de remplir aucune des conditions précédentes, ou aucune partie d'icelles, avant le paiement du second versement de la dite somme principale, la garantie donnée au nom de la dite compagnie sera absolument forfaite en faveur de Sa majesté, ou si tel défaut de remplir les dites conditions arrive après le paiement du dit second versement, alors les paiements faits du principal et de l'intérêt seront forfaits en faveur de Sa Majesté; et dans l'un et l'autre cas, et nonobstant son désistement de toute infraction ou défaut semblable et antérieur, et en sus d'aucune autre forfaiture par là encourue, Sa Majesté, ses hoirs et successeurs pourront entrer dans ou sur les dits travaux, ou pourront en obtenir la possession en vertu d'un warrant ou de warrants comme il est ci-après mentionné.

Quatrièmement. Que les dits chemins et ponts continueront toujours d'être des grands chemins publics, à la condition seulement du paiement des péages légalement imposés sur iceux.

Cinquièmement. Que les péages à être perçus sur les dits chemins seront fixés de temps à autre par les directeurs de la dite compagnie, suivant les dispositions du statut 12 Victoria, chapitre 84, et n'excéderont pas le maximum des péages auxquels il est pourvu par le dit statut.

Sixièmement. Seront exceptés des péages sur les dits chemins, savoir : toutes personnes et autres choses qui sont exemptés par les statuts 12 Victoria, chapitre 25, et 12 Victoria, chapitre 84, et tous chevaux ou autres animaux, voitures, traîneaux et autres véhicules servant à transporter la malle de Sa Majesté, (soit avec ou sans passagers,) seront aussi exemptés du paiement des péages; et les personnes qui tombent sous les dispositions de la troisième section du statut 13 et 14 Victoria, chapitre 14, auront le droit de commuer ainsi qu'il est pourvu par la dite section. Le gouverneur de la dite province, en conseil, se réserve aussi par les présentes le pouvoir d'exempter, par un ordre en conseil, tous prêtres, ecclésiastiques et ministres de toutes dénominations religieuses, et leurs chevaux et voitures ou autres véhicules, du paiement des dits péages sur les dits chemins, à telles conditions et sous telles restrictions qui seront exprimées dans tel ordre, et sur publication, dans la Gazette du Canada, le dit ordre et les exemptions y spécifiés seront dès lors considérés comme incorporés dans les présentes, et seront censés former partie du présent ordre, et auront le même effet que si ces exemptions avaient été originairement spécifiées dans les présentes.

Septièmement. Que Sa Majesté, ses hoirs et successeurs, pourront, en aucun temps après l'expiration de dix ans, à partir du quinzième jour d'octobre dernier, rentrer en possession des dits travaux publics par les présentes cédés, en payant à la dite compagnie, ses successeurs ou ayans cause, la valeur d'alors en argent des dits travaux, moins les versements du prix d'achat susdit, et les arrérages d'intérêt sur icelle, (s'il y en a,) qui resteront dus, pourvu que l'inspecteur général de la dite province, ou tout autre officier à ce autorisé par le gouverneur ou autre personne ayant l'administration du gouvernement de la dite province, ait au préalable donné à la dite compagnie, ses successeurs ou ayans-cause, six mois de calendrier d'avis, par écrit, de l'intention de rentrer ainsi en possession des dits travaux, et du jour qu'elle devra être reprise. Et le dit inspecteur général ou autre officier autorisé comme susdit, et la dite compagnie ou ses ayans cause, dans les deux mois qui suivront tel avis, s'entendront et établiront la valeur des dits travaux, à défaut de quoi le dit inspecteur général, ou autre officier comme susdit, nommera un arbitre de la part de Sa Majesté, ses hoirs ou successeurs, et la dite compagnie ou ses ayans cause en nommera un autre, et à défaut

par la dite compagnie, ou ses ayans cause, de ce faire et d'en notifier le dit inspecteur général ou autre officier, et à défaut par la dite personne ainsi nommée, dans les dix jours qu'elle aura été requise par écrit d'agir par le dit inspecteur général ou autre officier, tel inspecteur général ou autre officier pourra nommer un arbitre de la part de la dite compagnie ou de ses ayans cause, et les dits deux arbitres en nommeront un troisième dans les dix jours de la nomination de l'arbitre de la dite compagnie ou de ses ayans cause, et à défaut de ce faire, un troisième arbitre sera nommé par le juge ou juge *senior*, pour le temps d'alors, de la cour de comté du comté ou des comtés unis dans lequel ou lesquels seront situés les dits travaux ou la plus grande partie d'iceux ; et s'il n'y a pas de juge de telle cour de comté, alors la nomination se fera par le chancelier du Haut-Canada pour le temps d'alors ; et les dits arbitres, après avoir donné au dit inspecteur général ou autre officier, et à la dite compagnie ou ses ayans cause, huit jours d'avis par écrit du temps et du lieu de leurs séances, feront enquête et établiront la valeur des dits travaux ; et la sentence écrite des dits arbitres, ou d'aucuns deux d'entre eux, sous les seings et sceaux d'aucuns deux ou plus d'entre eux, fixant la valeur des dits travaux, et dressée au moins une semaine avant le jour fixé par l'avis sus-mentionné pour la reprise de possession des dits travaux, sera finale, et le montant ainsi établi sera censé être la valeur en argent des dits travaux : Pourvu toujours, que s'il arrivait que les dits trois arbitres, ou aucuns deux d'entre eux, ne rendraient point de sentence dans le temps ci-dessus mentionné, le dit inspecteur général, ou autre officier, pourra encore donner six mois de calendrier d'avis de l'intention de rentrer en possession des dits travaux et du jour que telle possession devra être reprise, et les mêmes procédures sous tous rapports pourront être recommencées en vertu des dispositions précédentes, comme si le dit inspecteur général ou autre officier n'eût point déjà donné tel avis, et qu'il n'eût point été nommé d'arbitres auparavant.

Que sur paiement ou sur offres à la dite compagnie, ou ses ayans cause, de la valeur des dits travaux ainsi établie et fixée comme susdit, moins le montant du prix d'achat susdit et les arrérages d'intérêt, s'il y en a, qui resteront dus, ou sur l'émanation d'un ordre de paiement d'icelle valeur à la dite compagnie ou ses ayans cause, déposé chez le receveur général de la dite province, la dite compagnie et ses ayans cause, et toutes personnes réclamant, à son ou à leur nom, aucune propriété ou intérêt dans les dits travaux, ou dans aucune partie d'iceux, le jour mentionné dans le dit avis pour la reprise de possession des dits travaux, par un bon et suffisant contrat, transporteront et céderont à Sa Majesté, ses hoirs et successeurs à toujours, entièrement libres de toute redevance quelconque, les dits travaux et chaque partie d'iceux, et tous droits, intérêts et titres à ou sur iceux acquis à la dite compagnie en vertu du présent ordre. Et à défaut de ce faire, Sa Majesté, ses hoirs et successeurs, pourront s'emparer des dits travaux, ou il pourra être émané de temps à autre par après, un ou des warrants pour obtenir la possession des dits travaux, ainsi qu'il est ci-après pourvu. Et que tous les avis ou papiers à être signifiés à la dite compagnie, pourront l'être au président, secrétaire, trésorier, ou à un directeur ou autre officier de la dite compagnie, ce qui, à toutes fins, sera considéré être une bonne et suffisante signification à la dite compagnie.

Huitièmement. Que chaque fois, en raison d'aucun défaut, infraction de condition, ou autrement, en vertu des dispositions précédentes, Sa Majesté, ses hoirs et successeurs auront le droit de s'emparer des dits travaux, il sera loisible à Sa Majesté, ses hoirs ou successeurs, ou à toute telle personne ou personnes que le gouverneur, ou autre personne chargée de l'administration du gouvernement de la province, autorisera ou nommera à cette fin, de la part de Sa Majesté, ses hoirs ou successeurs, de s'emparer et reprendre possession des dits chemins,

ponts, péages, barrières et maisons de péage, et de tous autres travaux, avec leurs dépendances, par les présentes transportés, ou de toute partie d'iceux au nom du tout, et d'en démettre, expulser et chasser la dite compagnie, ses successeurs et ayans cause, et leurs employés, et tous percepteurs, receveurs et occupants des dites dépendances; ou il pourra être émané, sous le seing et sceau du gouverneur ou autre personne ayant l'administration du gouvernement de la dite province, un ou des warrants adressés au shérif de tout comté ou comtés unis, dans lequel ou lesquels seront situés les dits travaux, ou toute partie d'iceux, spécifiant telle négligence ou défaut, et commandant à tel shérif de livrer immédiatement à un officier public qui sera nommé dans le dit warrant, pour Sa Majesté, ses hoirs ou successeurs, les dits chemins, ponts, péages, barrières et maisons de péage, et tous autres travaux et dépendances par les présentes transportés, avec les appartenances ou telles parties d'icelles qui seront situées dans le comté ou les comtés unis de tel shérif; et le dit shérif, ses officiers et assistants, auront plein pouvoir et autorité, en vertu de tel warrant, de prendre possession des dits travaux et de chaque partie d'iceux, dans les limites de son comté ou ses comtés unis, ou d'aucune partie d'iceux au nom du tout, et d'en expulser ou chasser la dite compagnie et ses ayans cause, et leurs employés, et tous percepteurs, receveurs et occupants des dites dépendances, et d'en livrer la possession au dit officier public pour Sa Majesté, ses hoirs et successeurs. Et sur la prise, par ou au nom de Sa Majesté, ses hoirs ou successeurs, ou sur la délivrance par tout shérif ou shérifs comme susdit, de la possession des dits travaux, le présent ordre, et toutes matières et choses y contenues deviendront dès lors et seront déchargés et réglés; et de ce moment, Sa Majesté, ses hoirs et successeurs seront et demeureront bien et dûment saisis et en possession des dits travaux et de chaque partie d'iceux, et de ses ou de leurs droits primitifs de propriété en iceux.

Neuvièmement. Qu'il ne sera érigé ou posé aucune barrière ou barrage de péage par la dite compagnie, ses successeurs ou ayans cause, sur les dits chemins, (le chemin d'York excepté,) plus près de la cité de Toronto que le site des premières barrières, en sortant de la dite cité, qui sont maintenant érigées et posées sur les dits chemins, respectivement, sans le consentement du gouverneur de la dite province en conseil.

Certifié.

WILLIAM H. LEE,
Greffier, Conseil Exécutif.

LA REINE A JAMES BEATY.

PROVINCE DU CANADA.

ELGIN ET KINCARDINE.

VICTORIA, par la grâce de DIEU, REINE du Royaume Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi.

A tous ceux qui ces présentes verront,—

SALUT :

ATTENDU que par une certaine endenture, en date du trente-unième jour d'octobre, en l'année de Notre Seigneur mil huit cent cinquante, faite

Cession et abandon, 20 a-
cres, partie du lot de parc
n. 3, dans le township de
York.

—
Enregistrée le 6 septem-
bre 1854.

THOS. AMIOT,
Dép. Régis.

entre James Beaty, marchand de cuir, de la cité de To-
ronto, dans le comté d'York, dans la province du Canada,
d'une part, et Nous, d'autre part ; dans laquelle il est dit
que la compagnie des chemins de Toronto avait acheté
du gouvernement de la dite province, en vertu des dispo-
sitions des statuts y mentionnés, certains travaux publics
désignés en la dite endenture, et tous les ponts sur les
dits chemins, pour le prix et somme de soixante-et-quinze
mille cent louis, payable avec intérêt au taux de cinq
pour cent par an, à compter du quinzième jour d'octobre alors courant, de la ma-
nière et aux époques mentionnées en la dite endenture, et que pour donner des
garanties ainsi qu'il y est mentionné, le dit James Beaty avait consenti à nous
abandonner le terrain y mentionné et désigné ; le dit James Beaty nous a trans-
porté, cédé et abandonné, à nous, nos hoirs et successeurs à toujours, toute et
chaque partie de cette pièce ou morceau de terre et dépendances, formant partie
du lot de parc numéro trois, dans le township d'York, dans le comté d'York et
province susdite, ci-après et y désignée, pour par nous, nos hoirs et successeurs,
en jouir à perpétuité ; pourvu toujours, et la dite endenture en faisait une ex-
presse condition, comme il y est dit, que si la dite compagnie des chemins de
Toronto, ses successeurs ou ayans cause, ou le dit James Beaty, ses hoirs, exé-
cuteurs, administrateurs ou ayans cause, payaient ou faisaient payer bien et fi-
dèlement au receveur général de la dite province, pour le temps d'alors, à son
bureau, pour l'usage de nous, nos hoirs et successeurs, les deux premiers verse-
ments de la dite somme de soixante-et-quinze mille cent louis, étant dix pour
cent de la dite somme, aux époques y mentionnées, fixées et convenues,
pour le paiement d'iceux, savoir : la somme de trois mille sept cent cinquante-cinq
louis, pour le premier versement, le quinzième jour d'octobre, en l'année de Notre
Seigneur mil huit cent cinquante-deux, et pareille somme de trois mille sept cent
cinquante-cinq louis, pour le second versement, le quinzième jour d'octobre, en
l'année de Notre Seigneur mil huit cent cinquante-trois, avec l'intérêt au taux
de cinq pour cent par an, à compter du quinzième jour d'octobre alors courant,
sur la dite somme de soixante-et-quinze mille cent louis, ou sur telle partie d'i-
celle qui demeurerait due, semi-annuellement, les quinzièmes jours d'avril et
d'octobre de chaque année ensuivante, jusqu'au paiement des dits deux premiers
versements du principal, comme susdit, y compris l'intérêt payable au jour de
l'échéance du dit second versement.

Et si la dite compagnie des chemins de Toronto tenait aussi, en tout temps
après, jusqu'au paiement des dits deux premiers versements, comme susdit, les
dits chemins et ponts en dépendant en parfait état de réparations, alors la dite
endenture cesserait d'exister et serait nulle et de nul effet, comme il appert plus
amplement à la dite endenture à laquelle il est référé.

Et attendu que par une certaine autre endenture, en date du vingt-quatrième
jour de mars, en l'année de Notre Seigneur mil huit cent cinquante-et-un, faite
entre le dit James Beaty, d'une part, et nous, d'autre part, où, après avoir cité
le dit achat, par la dite compagnie des chemins de Toronto, des dits chemins pu-
blics ci-dessus mentionnés, pour le prix et somme de soixante-et-quinze mille
cent louis, payable avec intérêt au taux de cinq pour cent par an, de la manière
et aux époques y mentionnées, et qui en effet sont les mêmes que celles expri-
mées en la dite endenture en premier lieu mentionnée, et avoir dit que pour
donner les garanties, tel qu'y mentionné, le dit James Beaty était convenu de nous
transporter et céder les propriétés y après mentionnées et décrites, il fut convenu
que le dit James Beaty nous transportait, cédait et abandonnait, à nous, nos hoirs
et successeurs à toujours, toute cette certaine pièce ou morceau de terre formant

partie du lot de parc numéro trois susdit, y après désignée, pour par nous, nos hoirs et successeurs, en jouir et user à perpétuité ; mais que, dans la dite endenture en dernier lieu mentionnée, il fut pourvu et stipulé qu'elle était faite aux conditions expresses que si la dite compagnie des chemins de Toronto, ses successeurs ou ayans cause, ou le dit Jams Beaty, ses hoirs, exécuteurs, administrateurs ou ayans cause, payaient ou faisait payer au receveur général de la dite province du Canada pour le temps d'alors, à son bureau, pour et à l'usage de nous, nos hoirs et successeurs, les dits deux premiers versements de la dite somme de soixante-et-quinze mille cent louis, et l'intérêt sur la dite somme de soixante-et-quinze mille cent louis, jusqu'au paiement des dits deux premiers versements de la manière et aux époques y mentionnées, (qui en effet sont les mêmes que celles exprimées par les conditions de la dite endenture en premier lieu mentionnée,) et tiendraient en tout temps par après, jusqu'au paiement des dits deux premiers versements, les dits chemins et ponts en dépendant en parfait état de réparations, alors la dite endenture cesserait d'exister et serait nulle et de nul effet, comme il appert plus amplement par la dite endenture à laquelle il est référé.

Et attendu que le dit terrain à nous cédé par la dite endenture en premier lieu mentionnée, est ou était censé être le même terrain qui est décrit dans la dite endenture en dernier lieu mentionnée, laquelle a été faite et exécutée pour corriger une erreur ou erreur supposée dans la désignation du dit terrain telle que donnée dans la dite endenture en premier lieu citée, la rue ci-après et y mentionnée, appelée rue Beach, ne s'étendant pas alors à l'ouest au-delà de la rue du Parlement, comme il était supposé par la dite désignation, quoique depuis l'exécution des dites endentures elle ait été ouverte et continuée à travers le dit lot de parc numéro trois.

Et attendu que les dits deux premiers versements de la dite somme principale de soixante-et-quinze mille cent louis, se montant à la somme de sept mille cinq cent dix louis, et l'intérêt sur la dite somme principale, bien que non payés en entier aux jours de leur échéance respective, ont depuis été payés en plein au receveur général de la dite province, pour et à notre usage, tel que pourvu par et dans les dites conditions des dites endentures, respectivement, et que les dites conditions ont été autrement remplies, et qu'il est juste que le dit terrain soit remis au dit James Beaty.

C'est pourquoi, maintenant, sachez, qu'en considération de la dite somme de sept mille cinq cent dix louis, étant pour les deux premiers versements susdits, et de l'intérêt susdit, payés au receveur général de notre dite province comme susdit, et des autres prémisses ; nous avons cédé, vendu, remis et transporté, et par ces présentes cédon, vendons, remettons et transportons au dit James Beaty, ses hoirs et ayans cause à toujours, toute et chaque partie de cette certaine pièce ou morceau de terre et ses dépendances, formant partie du lot de parc numéro trois, dans le township d'York, dans le comté d'York et dans la province susdite, située dans les limites de la banlieue de la dite cité de Toronto, et bornée ou autrement connue comme suit, savoir :—partant sur la ligne est du dit lot de parc numéro trois, sur la rue du Parlement, à un point où la ligne ou limite nord de la rue Beach fait intersection avec la ligne ou limite est du dit lot de parc ; de là vers le nord, seize degrés ouest, le long de la limite est du dit lot de parc, vingt chaînes ; de là vers le sud, soixante-et-quatorze degrés ouest, dix chaînes, plus ou moins, jusqu'à vingt pieds de la ligne ouest du dit lot de parc ; de là vers le sud, seize degrés est, vingt chaînes, plus ou moins, jusqu'à la limite nord de la rue Beach ; de là vers le nord, soixante-et-quatorze degrés est, le long de la limite nord de la dite rue Beach, dix chaînes, plus ou moins, jusqu'au point de

départ, contenant en mesure vingt acres, plus ou moins, (étant le terrain à nous cédé par les dites endentures,) avec ensemble toutes les maisons, hangards, passages et autres dépendances sus érigées, et étant tous et chacun les privilèges et appartenances y attachés, sauf et excepté, et nous réservant, à nous, nos hoirs et successeurs, tout ce qui est réservé et excepté dans et par les lettres patentes originaires, sous le grand sceau de la ci-devant province du Haut-Canada, en date du treizième jour de juin, en l'année de Notre Seigneur mil huit cent un, par lesquelles le dit lot de parc a été octroyé à John Small, écuyer, pour le dit James Beaty, ses hoirs et ayans-cause, avoir et posséder la dite pièce ou morceau de terre, et ses dépendances, par les présentes à lui cédée, sujette, cependant, à toutes les exceptions, réserves, stipulations et conditions exprimées dans les dites lettres patentes originaires, l'intention des présentes étant de remettre au dit James Beaty seulement tels droits, titres et intérêts en et sur la dite pièce ou morceau de terrain et dépendances qui nous ont été acquis par et en vertu des dites endentures, ou par chacune d'elles séparément.

Donné sous le grand sceau de notre province du Canada, témoin notre très-fidèle et très-bien-aimé cousin, James, comte d'Elgin et Kincardine, chevalier du très-ancien et très-noble ordre du chardon, gouverneur général de l'Amérique Britannique du Nord, et capitaine général et gouverneur en chef dans et de nos provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince-Edouard, et vice-amiral d'icelles, etc., etc., etc. A Québec, ce deuxième jour de septembre, en l'année de Notre Seigneur mil huit cent cinquante-quatre, et dans la dix-huitième année de notre règne.

JOHN ROSS.

Procureur Général.

Par ordre.

P. J. O. CHAUVEAU,

Secrétaire.

BUREAU DU RÉGISTRARE PROVINCIAL,

Toronto, 28 mars 1856.

Je certifie par les présentes que le document ci-dessus est une copie fidèle et correcte du record de la cession et abandon originaire.

THOS. AMIOT,

Député Régistrare de la province.

IMPRIMÉ PAR LOUIS PERRAULT, RUE SIMCOE, TORONTO.

John Joint,
 Thomas Sharp,
 Andrew Irwin,
 Thomas Irwin,
 David Magawan,
 James McClanahan, senior,
 James McClanahan, junior,
 Robert Mullinahan,
 Mathew Mullinahan,
 Alexander Connolly,
 William Connolly,
 Francis Cassidy,
 Toussaint Garault,
 Henry Allen,
 Henry Robinson,
 Daniel Tinsdell,
 Thomas Robinson, senior,
 William Robinson, junior,
 William Robinson, senior,
 Patrick Cassidy,
 William Cassidy,
 Thomas Robinson, junior,
 John Robinson, junior,
 Angel Perrault,
 George Cox,
 Michael Nevala,
 Charles Grey,
 Alexandre Labrèque,
 Louis Valois,
 William Burns, senior,
 Henry Gray,
 William Irwin,
 John Irwin,
 Henry Burrowes, senior,
 Henry Burrowes, junior,
 James Burrowes,
 William Tinklar,
 Philip Tinklar,
 George Tinklar,
 Thomas Jones, senior,
 William Jones,
 James Jones,
 Thomas Jones, junior,
 Robert Holmes,
 Philip Holmes,
 Hugh Moore,
 George Cunningham,
 Henry Dawson,
 John Norwich,
 Joseph Nicol,
 John McEwen, senior,
 John McEwen, junior,
 Robert Mason,
 William Faulkner,

A. Trudeau,
 Joseph Vouin,
 Isaac Vaine,
 Narcisse Bourguignon,
 Henry Smith, S.B.
 Pierre Belleville, fils,
 Joseph Thibodeau,
 Gilbert Marion,
 Alexis Bourgeois,
 Léon Morceau,
 Jean Baptiste Belleville, fils,
 Théophile Thibodeau,
 Joseph Thibodeau,
 Moyse Bourgeois,
 Moyse Granger,
 Basil Belleville,
 Sevère Dugas,
 Daniel Belille,
 Pierre Caillé,
 Pétrus Batilde,
 David Annieau,
 Jean Baptiste G. Belleville,
 Lambert Dulon,
 Joseph Thibodeau,
 Jean Baptiste Leblanc, père,
 Joseph Girbon,
 Pierre Louvre,
 Nazaire Ratel,
 Joseph G. Belleville,
 Pierre G. Belleville,
 Louis DuFresne,
 Olivier Lépine,
 Joseph B. Beauséjour,
 Joseph Bastien,
 Jean Baptiste Martial,
 Charles Froment,
 François Brien Durocher,
 François Parent,
 Léon Ratel,
 Louis Auger,
 Jean Baptiste Buisson,
 Joseph Laurion,
 Siméon Dupuis,
 Benjamin Brisson, fils,
 Joseph Robert,
 Joseph Brien Durocher,
 Joseph Brisson,
 Jean Baptiste Brault,
 Noël Landry,
 Toussaint Beaudry,
 Vinance Belille,
 Antoine Rochelo,
 Jean Louis Fettey,
 Léon Richard,

John Mason,
 William Smyley, senior,
 William Smyley, junior,
 Samuel Smyley, senior,
 Samuel Smyley, junior,
 John Smyley,
 James Cunningham,
 John Sadler, senior,
 John Sadler, junior,
 Mitchell Sadler,
 Thomas Cooper,
 Thomas Swift,
 John Mason,
 George Swift,
 William Walsh,
 Isaac Sinclair,
 Thomas Radrum.

Jean Baptiste Belille,
 Michel Fettey,
 Pierre Terrien,
 Antoine Vaillancour,
 J. O. Rosette,
 Joseph Gagnon,
 Moyse Rocheleau,
 Louis Trudeau,
 Edward Trudeau,
 Joseph Beauchamp,
 François Perrault,
 Joseph Beaudry,
 Xavier Payette de St. Amour,
 Joseph Guimond,
 H. Guimond,
 Léon Miro,
 Séraphim Passuth.

DISTRICT DE } EST COMPARU personnellement devant moi J. B. Leblanc,
 MONTRÉAL. } L'un des juges de paix de Sa Majesté pour le dit district,
 Pierre Giguère, cultivateur du township de Chertsey, dans le dit district.
 Lequel après serment prêté sur les Saints Evangiles, dit et dépose : Qu'il aurait
 été engagé par Alexander Daly, un des agens des terres de la couronne pour le
 township de Chertsey et autres, pour travailler au nouveau chemin que fait ou-
 vrir le gouvernement dans le dit township de Chertsey, et aurait travaillé durant
 les mois de juin et juillet derniers au dit chemin, pendant l'espace de quinze jours,
 au prix de quatre chelings par jour, et qu'il aurait acheté du dit agent du lard,
 du thé, du tabac, et du biscuit à des prix très élevés, et qu'ainsi le dit agent fai-
 sait une spéculation très forte sur tous les travailleurs du dit chemin.

Que pendant qu'il aurait travaillé au chemin comme susdit, les ouvrages au-
 raient paru bien aller, mais que quinze jours plus tard, étant allé au dit chemin
 pour retirer ce qui lui restait de dû sur ses gages, il n'aurait pu croire, voyant la
 lenteur avec laquelle se poussaient les travaux du dit chemin, que le gouver-
 nement put souffrir que l'argent par lui fourni pour la fin susdite fut ainsi gas-
 pillé. Qu'à l'élection dernière qui aurait eu lieu et à laquelle le dit agent se serait
 porté candidat, il, le dit déposant, aurait entendu dire à M. Daly, s'adressant aux
 travailleurs du dit chemin, que tous ceux d'entre eux, et tout autre individu ha-
 bitant du dit township de Chertsey, qui voteraient contre lui à la dite élection se
 souviendraient de lui, et surtout les nommés Smiley, du township de Rawdon, et
 que les travaillants du dit chemin seraient clairés, et non seulement clairés, mais
 se souviendraient de lui plus tard.

Le dit déposant ne dit rien de plus, maintient que c'est la vérité, et ne sachant
 signer, a fait sa marque ordinaire d'une d'une croix, après lecture faite

(Signé,) PIERRE ^{SA} GIGUÈRE.
 marque.

Assermenté devant moi, au
 village de Montcalm, le 25 août 1854.

(Signé,) J. B. LEBLANC, J. P.

DISTRICT DE } EST comparu personnellement devant moi, un des juges de
 MONTRÉAL. } paix de Sa Majesté, pour le dit District, Michael Naud, du

RÉPONSE

A une Adresse de l'Assemblée Législative demandant copies de tous documents contenant des accusations contre Alexandre Daly, Ecuier, Agent des Terres de la Couronne pour le Comté de Leinster, depuis le 1er Juin 1854, jusqu'au 1er Janvier 1856; et aussi, les réponses et répliques faites en justification par le dit Alexandre Daly aux dites accusations; et enfin toute la correspondance qui a eu lieu durant la susdite période de temps entre le Gouvernement et le dit Alexandre Daly et toutes autres personnes au sujet de la conduite de ce dernier comme officier public. Aussi, copies de tous comptes détaillés, fournis par le dit Alexandre Daly au Gouvernement, sur les dépenses encourues pour l'exploration d'un chemin dans le Township de Chertsey.

JOSEPH CAUCHON,

Commissaire.

Département des Terres de la Couronne,

Toronto 29 Mars, 1856,

A Son Excellence le Comte d'ELGIN et KINCARDINE, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Vice-Amiral d'icelle, etc., etc., etc.

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE :

La requête des Soussignés, habitants francs-tenanciers du Comté de Leinster, et particulièrement des Townships de Rawdon, Kilkenny et Wexford,

Expose très respectueusement :—

Que nonobstant les efforts dignes d'éloges, le support très libéral et les bonnes dispositions du ministère actuel à encourager la colonisation dans cette partie de la province en général et particulièrement dans ce comté, les pétitionnaires de Votre Excellence regrettent de dire que ces efforts et cette attention n'ont eu que très peu de succès; aussi est-ce en vain et le sera-t-il toujours que le Gouvernement travaillera à l'encouragement de la colonisation dans ce comté, tant qu'il plaira au Gouvernement de Votre Excellence de retenir les services d'un agent local des terres de la couronne qui n'est point doué de cette libéralité, de cet amour du prochain et de ce désintéressement, si nécessaires à l'homme préposé à guider, à encourager et à sympathiser avec l'homme pauvre mais courageux qui fait des efforts pour s'ouvrir un foyer dans les forêts reculées du pays. Oui, Qu'il plaise à Votre Excellence, des hommes violents, osés et pleins d'amour de leurs intérêts, et qui cherchent en tout et à tous risques leur propre agrandissement, ne sont point les hommes qu'il faut pour remplir la charge d'agent des terres de la couronne, qui demande tant d'honnêteté, même des égards paternels et fraternels.

Que les pétitionnaires de Votre Excellence sont convaincus, par expérience et par leurs observations et leurs souffrances durant les huit ou neuf dernières années, que l'agent local actuel des terres de la couronne a fait autant contre l'avancement de la colonisation de ce comté que le Gouvernement a fait pour la promouvoir, et pour convaincre Votre Excellence de la vérité de cet avancé; vos pétitionnaires prennent respectueusement la liberté d'attirer l'attention de Votre Excellence sur les affidavits ci-joints dont plusieurs sont des plus respectables et des plus intelligents habitants des townships de cette partie du pays.

Les pétitionnaires de Votre Excellence exposent de plus très respectueusement, que depuis les deux ou trois dernières années, un grand nombre d'habitants respectables, industriels et inoffensifs, ont laissé les townships, par la raison, disaient-ils, qu'ils voulaient se soustraire au joug intolérable et aux mesures et aux réglemens coercitifs de l'agent local; vos pétitionnaires, sous un tel état de choses, sont donc persuadés que, s'il est permis à l'agent local de retenir son emploi, ce township et ceux qui l'avoisinent vont se dépeupler avec autant de rapidité qu'ils se sont établis ces années passées, et cela en bien peu de temps.

Les pétitionnaires de Votre Excellence, de plus, ont de grandes raisons de croire que l'agent local actuel des terres de la couronne s'est approprié, pour lui-même et pour quelques-uns de ses amis, une grande étendue des meilleures terres des townships récemment arpentés.

C'est pourquoi, les pétitionnaires de Votre Excellence prient très respectueusement qu'il plaise à Votre Excellence prendre en sa favorable considération les allégués ci-dessus, et qu'il lui plaise démettre Alexandre Daly, l'agent local actuel des terres de la couronne, de cet emploi ou charge, pour l'avenir, et nommer à sa place une autre personne digne et convenable, jouissant de la confiance des habitants de ce comté, ou que Votre Excellence croira le plus capable; et les pétitionnaires de Votre Excellence ne cesseront de prier, etc.

VILLAGE MONTCALM, 30 Aout, 1854.

John Jefferies, Lieut. Col.
 John Robinson, Comm.,
 H. H. Burton,
 James Belrose,
 James Gray,
 Arthur Hamilton,
 William Sholsby,
 Joseph E. Beaupré,
 J. B. Leblanc, J. P.
 J. Hiram, N. P.
 Thomas Hamilton,
 E. Mason,
 William Bourke,
 Henry Rook,
 Richard Masson,
 James Payton,
 Bryan M. Curry,
 Patrick Macaulay,
 Alexandre McCurdy,
 J. P. Renault, N.P.
 William Burns, junior,
 James Gray, senior,
 Thomas Gray,
 Samuel Cothra,

Peter L. Kelly,
 Michel S. Kelly,
 Abraham Trotters,
 David Murphy,
 John Rodger,
 William Rodger,
 Thomas Rodger,
 Pierre Guigère,
 Pierre Caisse, père,
 Pierre Caisse, fils,
 François Caisse,
 Joseph Caisse,
 Charles Mirault,
 George Constable,
 James Connolly,
 William Jones,
 Francis Quinn, P.L.S.
 Raynold Paytare,
 William Johnston,
 J. Busson, J.P.
 John Hamilton,
 Robert Powell,
 Thomas Braunen,
 Richard Braunen,

ser chemin, l'auraient escorté avec ses dits deux hommes, jusqu'à la demeure du dit Sr. Halty où il serait entré un instant.

Qu'aussitôt sorti de chez le dit Halty pour retourner chez lui, le dit comparant, John Noltz, un des *boules* du dit Daly, armé d'un bâton, serait sorti à la porte et lui aurait dit, que lui dit comparant et ses compagnons avaient peur.

Qu'ensuite les dits hommes seraient venus accompagner le dit Noltz, et se seraient unis à ce dernier pour les injurier en montrant toute la violence possible, sans les attaquer cependant; le dit Sr. comparant, ce voyant, crut qu'il ne devait pas continuer sa visite, vû qu'on lui aurait dit que plus loin il y avait un renfort de vingt hommes exprès pour l'assaillir.

(Signé,) J. B. LEBLANC.

A St. Liguori, ce jourd'hui, 30 août 1854, assermenté pardevant moi, un des Juges de Paix de Sa Majesté, pour le dit District de Montréal.

(Signé,) J. DUFRESNE, J. P.

DISTRICT DE } EST COMPARU personnellement devant moi, un des Juges de
MONTREAL. } Paix de Sa Majesté pour le dit district, Thomas Rawderom, cultivateur, du township de Rawdon, lequel a fait serment sur les Sts. Evangiles, dit: qu'il a été engagé par Alexandre Daly pour travailler au nouveau chemin qui se fait dans le township de Chertsey, et qu'il a travaillé au dit chemin depuis le 22 de juin jusqu'au 22 de juillet derniers.

Que pendant ce temps, le dit Alexandre Daly avait des provisions à vendre dans le chantier, et spéculait sur le lard, la fleur, le biscuit, le tabac, le thé, les outils de travail, etc., qu'il vendait à des prix très élevés.

Qu'il est à la connaissance du déposant que le dit Daly spécule encore sur les hommes qui travaillent au dit chemin; qu'il n'a pas travaillé un homme au dit chemin depuis le 22 juillet jusqu'au 31 du même mois; et le déposant ne dit rien de plus, a déclaré ne savoir signer, et a fait sa marque.

(Signé,) THOMAS ^{sa} RAWDEROM.
marque

Assermenté devant moi, à St. Alexis,
le 23^e jour d'Août, 1854.

(Signé,) J. DUFRESNE, J. P.

DISTRICT DE } EST COMPARU personnellement devant moi, un des Juges de
MONTREAL. } Paix de Sa Majesté pour le dit district, E. P. Quinn, arpenteur provincial, du township de Rawdon, lequel a fait serment sur les saints Evangiles du Dieu Tout Puissant, et

A déclaré et dit que le 25 d'août courant il est passé sur le chemin du gouvernement qui se fait actuellement dans le township de Chertsey, et dont Alexandre Daly, écuier, conduit les travaux; qu'étant à faire actuellement l'arpentage du township de Milton, par ordre du gouvernement, il est passé par là pour raccourcir sa route; qu'il y a trouvé environ 1 $\frac{1}{2}$ mille du dit chemin, à partir du commencement, passablement fait, mais que le reste du dit chemin est très mal fait; et il dit de plus que ce n'est pas du tout un chemin pour y passer en charrette. Le déposant dit de plus qu'au bout des susdits 1 $\frac{1}{2}$ milles du dit chemin fait, il a trouvé un petit lac où il vit qu'une partie du chemin était pontée et mal faite et où il dit que le chemin aurait pu être fait droit et sur un bon terrain, mais il sait que M. Daly a fait détourner le chemin pour son avantage, parceque lui, M. Daly, a des terres près du dit lac; et le dit déposant dit de plus que si le chemin avait été fait droit, au lieu de l'avoir détourné du côté du dit lac, il n'aurait pas présenté

plus d'un pied sur quinze d'ascension ; et il dit de plus que la côte dont il est question aurait été exempte de roches, en comparaison des côtes où le dit chemin passe maintenant, montant et descendant environ un pied sur cinq ; et il dit de plus qu'au meilleur de sa croyance et expérience, l'argent dépensé à faire ce chemin n'a pas été placé avec autant d'avantage qu'aurait fait un homme de plus d'expérience dans ces sortes d'ouvrages ; le déposant dit qu'il est d'opinion qu'on aurait pu facilement employer de meilleurs matériaux, qu'il a vu une partie du dit chemin remplie d'arbres tombés par le feu, et couverte de tourbe, de sorte que si le feu venait à passer dans les endroits où le chemin est ainsi rempli, il deviendrait tout-à-fait impassable pour les voitures.

Le déposant dit qu'il ne peut pas se servir du dit chemin pour transporter les provisions de ses hommes, ce qui cependant lui éviterait deux milles de transport à dos d'hommes, s'il était fait roulant. Et le déposant ne dit rien de plus.

(Signé,) FRANCIS P. QUINN,
Arp. Provincial.

Assermenté devant moi, à Rawdon,
le 26 Août 1854.

(Signé,) J. B. LEBLANC, J. P.

PROVINCE DU CANADA, } EST COMPARU personnellement devant moi, un
DISTRICT DE MONTRÉAL. } des Juges de Paix de Sa Majesté, dit district,
William Walsh, cordonnier, du township de Rawdon, lequel a fait serment sur les Saints Evangiles, et a dit, qu'il avait acheté le droit de préemption et les améliorations sur deux lots de village, Nos. 5 et 6, dans le quatrième rang de Rawdon, dans les années de 1840 à 1843. Qu'avant le jour de la vente de ces lots, le déposant en avait fait la demande à l'agent local, Alex. Daly, écuyer, (laquelle demande il fit le vingt septembre 1845, étant le temps fixé pour telles demandes, le vingt-deux du dit mois étant le jour de la vente.) Le déposant avait levé une maison et des dépendances sur le lot No. 5, du dit quatrième rang, tel que désigné par des arpentages précédents ; les dits lots 5 et 6 contenaient ensemble 10 acres, plus ou moins. Malgré sa possession et les considérations ci-dessus mentionnées, l'agent ne voulut lui vendre que 2 acres sur les 10, disant qu'il voulait en approprier quatre acres, plus ou moins, pour une place de marché, une cour et un emplacement d'école. Ce terrain n'a pas encore été pris pour ces fins, car les autorités locales ne veulent pas s'y immiscer, voyant qu'il est la propriété du déposant. Par l'intrigue de l'agent et sa jalousie contre le déposant, lui, dit déposant, est resté jusqu'à ce jour sans titre du Gouvernement. Il, le déposant, croit que le dit agent a donné ou fait donner à son beau-frère, Hugh Daly, de Kildare, un *Scrip* pour acheter un terrain dans le village de Rawdon, et il en a acheté 25 acres, comprenant le lot No. 10, lettre E, sur lequel lui, le déposant, avait droit de préemption. Le déposant rapporta cette transaction à T. Bouthillier, écuyer, alors du département des terres de la couronne, et il lui plut d'ordonner à l'agent A. Daly, de lui laisser avoir le dit lot. En conséquence le déposant acheta de Hugh Daly le dit lot, qu'il paya argent comptant au dit agent, et au meilleur de la croyance du dit déposant, l'agent envoya le *Scrip* au Gouvernement, au lieu de l'argent que lui avait payé le déposant ; et le déposant dit de plus que le dit agent vendit au dit Hugh Daly le lot No 17, lettre K, du plan du village de Rawdon, à l'insu du déposant, malgré son droit de préemption sur icelui, et il est resté jusqu'à ce jour privé d'en jouir. Le déposant dit qu'il avait clairé et amélioré le lot No. 16, lettre H, et que le dit agent le vendit à son frère James Daly, bien que le déposant fut le plus haut enchérisseur, et il en est privé. Le déposant croit aussi que le dit agent a acheté des lots de village par l'entremise d'un M. Patrick Carrol qui demeure trois milles plus loin que Montréal ; ce terrain est actuelle-

township de Chertsey, lequel, après serment prêté sur les Saints Evangiles du Dieu Tout-Puissant, déposé et dit :—Qu'il a été engagé par Alexander Daly, écuyer, agent des terres de la couronne, pour travailler au nouveau chemin du gouvernement qui se fait actuellement dans le township de Chertsey, à raison de quatre chelins par jour, et qu'il a travaillé au dit chemin dans le mois de juillet dernier ; que pendant qu'il a travaillé au dit chemin, lui, dit déposant dit qu'à sa connaissance M. Daly, le dit agent, a spéculé sur les hommes qui travaillaient au dit chemin, en leur vendant à des prix élevés du lard, du biscuit, du tabac et du thé, et qu'il en a acheté lui-même ; et il dit de plus, que le chemin est passablement bien fait à une distance d'environ deux milles et demi, c'est-à-dire jusqu'à la terre de M. Daly, qu'il possède le long du dit chemin, et que plus loin il est à peine fait ; et le déposant est d'opinion que le dit chemin devrait être arrêté d'aller plus loin dans un aussi mauvais pas, et que les argents appropriés devraient être dépensés à le faire dans le fronteau du township de Chertsey, comme les pauvres habitants, établis sur les premier, second et troisième rangs du dit township, sont et seront toujours privés de l'avantage de profiter du dit chemin par la suite.

Le déposant dit de plus que toutes les bonnes terres, le long du dit chemin, sont prises par des amis de M. Daly et par lui-même, et restent là inoccupées, et empêchent les pauvres de s'établir le long du dit chemin, car le reste des lots ne sont pas bons ; et le dit déposant ne dit rien de plus.

(Signé,) MICHAEL ^{SA} NAUD.
marque

Assermenté pardevant moi,
au village de Montcalm, le 29 août 1854.

(Signé,) J. B. LEBLANC, J. P.

DISTRICT DE }
MONTREAL. } **E**ST COMPARU personnellement devant moi, un des Juges de Paix de Sa Majesté pour le dit district, Richard Brannon, foreman, du township de Chertsey, lequel a déclaré et dit, après serment prêté sur les Saints Evangiles : Qu'il a été engagé par Alexander Daly, agent des Terres de la Couronne, pour travailler au chemin que le gouvernement fait actuellement faire dans le township de Chertsey, et qu'il a travaillé au dit chemin durant ce présent mois d'août ; et il dit qu'il a acheté du dit Daly, du biscuit, du lard et du thé, et il dit de plus que M. Daly tient des provisions et des outils de travail pour spéculer sur les gages des hommes.

Le déposant dit de plus qu'il a entendu Peter Green, foreman de M. Daly sur le dit chemin, dire aux hommes, le matin du 22 août courant, que ceux d'entre eux qui voudraient aller, de là où ils travaillaient, rencontrer LeBlanc qui venait faire la visite du dit chemin, que lui, dit foreman, allouerait à chaque homme la paie d'un quart de jour, pourvu qu'ils renvoyassent le dit LeBlanc et ses hommes du dit chemin ; et il dit de plus qu'en conformité du dit ordre un parti d'hommes partit pour exécuter le dit ordre, et que lui, dit déposant était du nombre ; qu'ayant rencontré, comme nous nous y attendions, M. J. B. LeBlanc qui montait par le chemin du gouvernement, il fut renvoyé et finalement insulté, lui et ses hommes, par les hommes de M. Daly ; mais lui, le dit LeBlanc, ne fit point de résistance et s'en retourna et quitta le dit chemin.

Et le dit déposant dit de plus qu'il ne sait signer, et a fait sa marque en témoignage.

(Signé.) RICHARD ^{sa} BRANNON,
marque..

Assermenté devant moi,
à Rawdon, ce 31 août 1854.

(Signé,) J. B. LEBLANC, J. P.

DISTRICIT DE } EST COMPARU Jean Baptiste LeBlanc, écuyer, marchand,
MONTREAL. } du village de Montcalm, paroisse St. Liguori. Lequel, après serment prêté sur les Saints Evangiles, dit et déclare : Qu'en conformité à la lettre à lui adressée par J. Dufrene, écuyer, représentant du comté de Montcalm, en date du douze août courant, réclamant son assistance pour, après visite du chemin en frais d'être ouvert dans le township de Chertsey aux dépens des argents appropriés par le gouvernement sur les argents publics de la province, lui faire un rapport constatant tout ce qui, dans un intérêt général, doit être constaté, il, le dit comparant se serait rendu sur les lieux pour faire la dite visite, le vingt-deux d'août courant, sur les dix heures de l'avant-midi, en la compagnie des Srs. James Gray et Daniel Trusdel; qu'à cette dite heure il aurait rencontré Sr. Alexander Daly, l'agent local, chez Thomas Halty, qui, ce dernier, réside au quatrième rang du dit township, et au lieu où commence le dit chemin.

Que le dit Daly aurait eu envers lui, dit Sr. comparant, une contenance et un regard loin d'être celui d'un homme civilisé, mais bien plutôt sauvage; mais ne lui aurait alors rien dit.

Que de là, il serait parti et aurait commencé à procéder à la dite visite, pour la fin susdite; qu'un instant après, le dit Sr. Daly l'aurait rejoint à cheval, et aurait adressé la parole au dit Sr. Trusdel, et en marchant de manière que le dit comparant avec le dit Sr. Gray se seraient trouvés à les devancer, les dits Srs. Daly et Trusdel.

Qu'ensuite le dit Sr. Daly, lançant son cheval au galop, serait passé près du dit Sr. comparant et du dit Gray, armé, le dit Daly, d'un grand bâton, d'une longueur d'à peu près trois pieds et d'une grosseur lui fournissant les moyens d'assommer toute personne qu'il aurait pu atteindre.

Que le dit Sr. Daly aurait eu le dit bâton, en le rejoignant comme susdit après son départ, de chez le dit Halty.

Que, continuant sa dite visite, accompagné comme susdit, il aurait, arrivé à un certain lac, à une distance d'à peu près un mille et trois quarts du commencement du dit chemin, rencontré un parti d'hommes, employés du dit Daly, au nombre de huit, tous, à l'exception de deux d'entre eux, ayant chacun une hache, armés de grands bâtons, montrant, ces dits hommes, une figure d'hommes déterminés à ôser faire tout le mal contre lui et ceux l'accompagnant, lui dit Sr. comparant.

Que les dits hommes formant le dit parti lui auraient demandé où il allait, et lui auraient dit qu'il n'avait aucun droit de passer sur le dit chemin qu'ils considéraient comme leur propriété jusqu'à sa réception, et qu'il eut à se retirer, s'il n'avait aucune autorité à montrer pour faire telle visite, sans quoi, qu'il en subirait les conséquences.

Qu'ayant voulu insister à continuer la dite visite, la contenance des dits hommes formant le dit parti, lui faisant craindre d'être assailli, il aurait cru prudent et aurait effectivement discontinué de procéder à la dite visite.

Que ces dits hommes, formant le dit parti, non contents de lui voir rebrous-

ment en la possession du dit agent, et il en loue une partie à 12s. 6d. du quart d'acre par année.

Le déposant dit de plus que le lot loué a été vendu pour £3 par le dit agent. Le déposant trouvant qu'il était inutile de faire plus longtemps des demandes au dit agent, envoya, lui dit déposant, à T. Bouthillier, écr., l'argent et le scrip pour acheter ses droits sur le dit terrain en question. La réponse de ce monsieur fut qu'il ne pouvait recevoir aucun argent autrement que par les mains de l'agent local; en conséquence l'argent et le scrip furent renvoyés au déposant et restèrent entre ses mains jusqu'en 1849; et, pour dernière ressource, le déposant alla prier le Lieut. Col. Jefferies d'acheter en son propre nom, pour le déposant, croyant que la position de ce monsieur dans la société ferait plus d'impression sur l'Agent, et qu'il en aurait justice au point d'en obtenir ses droits légitimes, mais cela lui fut refusé, et trois mois après, l'agent vendit les lots demandés à son frère, le dit James Daly; mais le déposant croit fermement que l'acquéreur n'était que purement nominal, car le dit agent loue actuellement une partie des dits lots à un Mr. Wright, à un taux de £2 par année. Le déposant dit de plus qu'il est d'opinion que l'occupation par l'agent d'une si grande partie des lots de village retarde l'accroissement et l'amélioration du village, car il en occupe environ 40 acres, et il ne dit rien de plus.

(Signé,) WILLIAM WALSH,

Assermenté devant moi au Village Montcalm,
ce 6 Septembre 1854.

(Signé,) J. B. LEBLANC, J. P.

DISTRICT DE } EST COMPARU devant moi, l'un des juges de Paix, pour le
MONTRÉAL. } dit district; Henry Bélan, meunier, du township de Rawdon, lequel après avoir prêté serment sur les Saints Evangiles, dit et déclare, qu'il y a environ trois ou quatre ans, son fils aurait pris un lot de terre dans le township de Chertsey, sur le troisième rang, No. 12, pour lequel dit lot M. Daly, l'agent, lui aurait accordé un billet de location, pour le prix de dix chelins courant, après lui avoir payé avant cela, 1s. 3d. pour l'application, et que lui, le dit déposant, aurait été rester avec son fils sur le dit lot, et qu'ensuite le dit agent Daly lui aurait dit que s'il, lui le déposant, ne lui payait pas encore 10s., en surplus de ce que son fils lui avait payé, ils, le dit agent, lui montrerait plus tard que la moitié du dit lot lui serait ôtée, et qu'ainsi le dit déposant a été obligé de payer au dit agent les 10s., craignant de perdre la moitié du dit lot; et le dit déposant dit de plus que M. Daly lui a dit que lorsqu'il se rencontrait deux occupants pour un même lot, il fallait avoir deux billets de location, ce que le dit déposant dit avoir été obligé de faire dans la crainte pour lui et son fils de perdre la moitié du dit lot.

Le dit déposant déclare ne savoir signer, et a fait sa marque d'une croix après lecture.

(Signé,) HENRY ^{sa} BÉLAN,
marque.

Assermenté devant moi,
au village de Montcalm, ce 30 août 1854.

(Signé,) J. B. LEBLANC, J. P.

DISTRICT DE } EST COMPARU personnellement devant moi, un des Juges de
MONTRÉAL. } Paix de sa Majesté pour le dit district, John MacEvans, cultivateur du township de Rawdon, lequel a fait serment sur les Saints Evangiles, que

dans l'année mil huit cent cinquante, il avait, avec la permission de l'agent local, pris possession de la moitié nord-ouest du lot No. 12, dans le 11^e rang du township de Rawdon, et qu'il avait défriché environ cinq acres de terre sur le dit lot, bâti une maison, et l'avait ensemencé tous les ans jusqu'à l'année 1850; il fit demande à Alexandre Daly, écuyer, l'agent local, pour un billet de location pour le dit lot; le dit agent lui refusa le billet de location, et quelques temps après il l'octroya à un nommé John Nalty, son cousin, qui depuis a toujours agi comme fort-à-bras pour le dit Alexandre Daly, et par ce moyen il priva le déposant d'une propriété qu'il lui vendrait à présent cent livres courant. Et le déposant ne dit rien de plus et a signé.

(Signé) JOHN McEVANS.

Assermenté devant moi, à St. Alexis,
ce 23^e jour d'Août 1854.

(Signé,) J. DUFRESNE, J. P.

DISTRICT DE } **EST COMPARU** Gilbert Brisson, écuyer, agriculteur, du village
MONTRÉAL. } **E**de la paroisse St. Ligouri, lequel après serment prêté sur les
Sts. Évangiles, dit et déclare, que le ou vers le vingt de juillet dernier, jour de la
nomination des candidats à l'élection du comté de Montcalm, Alexandre Daly,
agent des terres de la couronne du townseip de Chertsey et autres, lui aurait de-
mandé et l'aurait prié de vouloir bien s'intéresser pour lui et de travailler au gain
de son élection, lui donnant à entendre que s'il voulait agir ainsi, il saurait bien
le récompenser, par la facilité qu'il lui donnerait, en sa qualité d'agent, de prendre
des lots dans les townships sous son agence; mais que s'il agissait contre lui, dit
Daly, alors il n'aurait pas autant d'avantages, qu'il aurait de la difficulté à se
procurer des lots dans les dits townships. Le déposant ne dit rien de plus, main-
tient que c'est la vérité, et a signé, lecture faite.

(Signé,) G. BRISSON.

Assermenté devant moi, un des Juges de Paix,
pour le dit district, à St. Ligouri,
ce 30 Août 1854.

(Signé,) J. B. LEBLANC, J. P.

PROVINCE DU CANADA, } **EST COMPARU** personnellement devant moi, un
DISTRICT DE MONTRÉAL. } **E** des Juges de Paix de Sa Majesté pour le dit dis-
trict, Henry Burrowes, cultivateur du township de Rawdon, lequel a fait serment
sur les Saints Évangiles, qu'Alexandre Daly, l'agent des terres de la couronne
pour Rawdon et townships voisins, a donné un billet de location pour un terrain
à un nommé Arthur Mason, qui est reconnu pour idiot et qui avait été amené à
l'élection par son prétendu père pour voter pour M. Daly, et qui n'était pas capable
de répondre pour lui-même au poll.

Que si le dit Alexandre Daly demeure plus longtemps dans sa situation ac-
tuelle, c'est la ferme croyance du déposant que ce sera la cause qu'un grand
nombre de colons respectables abandonneront les townships; et il ne dit rien de
plus, et a signé.

(Signé,) G. BURROWES.

Assermenté devant moi, à St. Alexis,
ce 23^e jour d'Août 1854.

(Signé,) J. DUFRESNE, J. P.

PROVINCE DU CANADA, } EST COMPARU personnellement devant moi, un
DISTRICT DE MONTRÉAL. } des Juges de Paix de Sa Majesté pour le dit
district, Isaac Sinclair, cultivateur, du township de Rawdon, lequel a fait ser-
ment sur les Saints Evangiles du Dieu Tout-Puissant,

Qu'en récompense de ses services militaires il eut un permis d'occupation pour la moitié N. O. du lot No. 7, dans le neuvième rang du township de Rawdon; qu'une autre personne prit possession du dit lot qui était un très bon lot.

M. Alexander Daly, l'agent local, promet au déposant la somme de trente louis qu'il aurait du gouvernement pour le dit lot, si lui, le dit déposant, voulait seulement abandonner ses droits sur le dit lot, sur quoi le déposant signa un document en présence d'Edward Corcoran, juge de paix de Rawdon, à cet effet.

Que quelque temps après, c'est-à-dire, il y a environ quatre ans, le dit agent présenta au dit déposant un scrip de terre, au montant de cinq louis, en lui disant que c'était le montant total qui revenait, à lui, dit déposant.

Que le dit agent vendit ensuite le dit lot à Thomas Swift, pour la somme de trente louis.

Que lui, le dit agent des terres, a induit le déposant à signer le document ci-dessus mentionné dans la vue de le frauder de ses droits, et qu'il a réussi à le faire.

Que le déposant, qui est pauvre et bien vieux, s'est beaucoup senti de la perte du dit lot, ayant été obligé de sacrifier, pour s'en défaire, le susdit scrip de cinq louis pour quatorze piastres seulement; et le déposant ne dit rien de plus, et ne sachant signer, il a fait sa marque.

(Signé,) ISAAC ^{sa} SINCLAIR.
marque.

Assermenté devant moi, à St. Alexis,
ce 23e jour d'août 1854.

(Signé,) J. DUFRESNE, J. P.

DISTRICT DE ? } ALEXIS TRUDEAU, huissier, de la paroisse de St. Jacques,
MONTRÉAL. } après serment prêté sur les Saints Evangiles, dit et déposé,
que le ou vers le 30 août 1850, Alexander Daly, écuyer, agent des terres de la couronne, pour le township de Rawdon et autres lieux, lui remit un warrant de saisie, pour saisir à trois différents moulins à scie, dans le dit township de Rawdon, et dans le township de Kilkenny, du bois de diverses qualités qui avait été illégalement coupé et enlevé de dessus les terres de la couronne: qu'en effet, en obéissance à ce warrant, le déposant saisit une grande quantité de bois; pour lesquels ouvrages, les honoraires du dit déposant se sont élevés à environ huit livres courant: lesquels honoraires, le dit déposant a souvent réclamés du dit Alexander Daly, et ne les a pas encore reçus; et le dit déposant ne dit rien de plus, et a signé.

(Signé,) A. TRUDEAU,
H. C. S.

Assermenté devant moi, à St. Alexis,
le 23 août 1854.

(Signé,) J. DUFRESNE, J. P.

DISTRICT DE } **E**ST COMPARU personnellement devant moi, un des juges de
 MONTRÉAL. } paix pour le dit district, Thomas Swift, cultivateur du town-
 ship de Rawdon, lequel a fait serment sur les Saints Evangiles, qu'Alexander
 Daly, agent des terres de la couronne pour le township de Rawdon, a exagéré
 la valeur de la moitié N. O. du lot No. 7, du 9e. rang de Rawdon, en en fixant le
 prix à 6s. l'acre. Que sur la représentation du déposant à l'égard de ce prix,
 le dit Daly demanda alors la somme de cinquante louis pour la dite moitié du
 lot, au lieu de £30 0 0, et insista à ce que la dite somme de £50 0 0 lui fut
 payée, et que ce ne fut qu'après que le dit déposant lui eut offert la dite somme
 de £30 0 0 devant témoins, que le dit Daly consentit à l'accepter; avec la
 condition cependant que le dit déposant lui paierait, à lui, dit agent, la somme
 de dix piastres que le dit déposant refusa de payer aussi, lui ayant déjà payé la
 somme de quatre piastres pour avoir visité le dit lot.

Le dit déposant dit de plus que le dit agent des terres de la couronne a agi
 mal honnêtement à son égard en exagérant la valeur de son dit lot, et a essayé
 de le frauder par tous les moyens en son pouvoir, et il est certainement une per-
 sonne qui n'est pas propre à cette situation; et de plus le déposant croit sincère-
 ment que si le dit Daly continue dans sa charge du gouvernement, la population
 de Rawdon, qui a voté contre lui à la dernière élection, pourra bien abandonner
 les townships; et il ne dit rien de plus et a signé.

(Signé,) THOMAS SWIFT.

Assermenté devant moi, à St. Alexis,
 ce 23e jour d'août 1854.

(Signé,) J. DUFRESNE, J. P.

PROVINCE DU CANADA, } **E**ST comparu personnellement devant moi un des
 DISTRICT DE MONTRÉAL. } juges de paix de Sa Majesté pour le dit district,
 Peter Skelly, cultivateur du township de Rawdon, lequel a fait serment sur les
 Saints Evangiles, qu'il a entendu Alexander Daly, l'agent des terres de la cou-
 ronne, dire, depuis qu'il a perdu son élection pour être le représentant du comté
 de Montcalm, qu'il était certainement le représentant des townships, et que les per-
 sonnes qui avaient voté contre lui ne devaient pas l'oublier, et il dit cela avec tant
 de véhémence et avec une expression si déterminée, que le déposant croit ferme-
 ment que si le dit agent est continué en charge, la plus grande partie des habi-
 tants respectables va partir.

Les expressions ci-dessus ont été dites à la porte de l'église catholique, le
 treize de juillet, après la messe. Et il ne dit rien de plus et a signé.

(Signé,) PETER SKELLY.

Assermenté devant moi, à St. Alexis,
 ce 23e jour d'août 1854

(Signé,) J. DUFRESNE.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE,

Toronto, 10 Mars, 1856.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous transmettre une pétition des habitants de
 Rawdon, à Son Excellence le Gouverneur Général, contre Alexander Daly, agent

des terres de la couronne pour le comté de Leinster, que je vous prie de présenter à Son Excellence, selon le désir des pétitionnaires.

J'ai l'honneur d'être,

*etc., etc., etc.

(Signé,)

J. DUFRESNE.

L'Honorable G. E. CARTIER,
Secrétaire Provincial.

A Son Excellence Sir EDMUND WALKER HEAD, Baronnet, Gouverneur Général de l'Amérique Britannique du Nord et Vice-Amiral d'icelle, etc., etc., etc.

Nous, les soussignés, résidents et propriétaires, du township de Rawdon et de ces parties des paroisses de St. Liguory et Ste. Julienne, qui formaient ci-devant le premier et second rangs du dit township de Rawdon, prenons très respectueusement la liberté d'informer votre Excellence de la manière dont M. Alexandre Daly, de ce township, remplit ses devoirs comme agent des terres de la couronne.

La charge d'agent des terres de la couronne est une charge qui donne à celui qui en est revêtu beaucoup de pouvoir et d'autorité pour faire le bien ou le mal, suivant que l'agent est disposé à agir et à remplir ses devoirs, et, conférée à un agent qui prend beaucoup d'intérêt aux affaires publiques et aux affaires de localité dans son district, elle peut être un moyen de favoriser des amis et de punir des ennemis.

Il est contraire aux règles et aux règlements du département des terres de la couronne que l'agent vende des terres à d'autres qu'aux colons qui s'y établissent effectivement, et nous avons à nous plaindre que Mr. Daly, a à cet égard enfreint ces règles et règlements dans bien des cas, et particulièrement quand il a octroyé trois cents (300) acres de terre à un ami qui n'a pas et n'a jamais eu la moindre intention de remplir les obligations d'établissement, et nous avons toutes les raisons de croire que le dit individu n'a pas même fait le premier paiement de la terre, et à son départ du township, il le vendit à un colon effectif, avec un premium de trente louis (£30 0 0), faisant ainsi un joli profit sans beaucoup de trouble ou de dépense.

Nous connaissons de plus des lots de terre qui ont été pris par des individus, il y a des années, sur lesquels on n'a encore rempli aucunes des obligations d'établissement, et sur lesquels on ne les remplira peut-être jamais; ce sont des lots pris par spéculation, et cela n'est non seulement contraire aux règles et règlements du département des terres de la couronne, mais a encore l'effet de retarder l'établissement des terres incultes du dsitric sous la direction de Mr. Daly.

Nous accusons aussi M. Daly d'avoir reçu illégalement de l'argent de gens trop pauvres pour recourir à la loi contre lui, et qui, dans la crainte de ne pas obtenir leurs billets de location, n'osaient se plaindre.

Nous l'accusons aussi de prostituer sa charge quand, aux élections, il s'agit d'obtenir pour lui, ou pour ses amis intimes, des charges et par conséquent une majorité de votes.

Pour récapituler, nous nous plaignons, 1o. que M. Daly montre beaucoup de partialité, qu'il dépasse les devoirs et l'autorité de sa charge en récompensant ses amis personnels ou politiques, et en maltraitant ceux qui ont assez d'indépendance d'âme pour différer d'avec lui en matière politique et autres.

2o. Il se sert de son autorité et de ses pouvoirs, comme agent des terres de la couronne, pour satisfaire sa haine personnelle et exercer ses petites vengeances contre ceux qui diffèrent honnêtement d'avec lui.

3o. Qu'il a, en différents temps et en plusieurs occasions, comme nous avons tout lieu de croire, illégalement et au delà de ce que la loi lui allowait, reçu des argents d'individus qui se trouvaient obligés de faire affaire avec lui, en sa qualité d'agent des terres de la couronne.

Comme nous sommes dans un temps d'affaires et d'occupations pressantes pour les cultivateurs, nous ne nous sommes pas donné le trouble de recueillir un grand nombre de signatures ; mais si votre excellence juge à propos d'ordonner une investigation ou d'exiger des affidavits, nous ne prouverons pas seulement nos avancés, mais nous les coroborerons par un grand nombre de témoignages.

Voilà des accusations bien graves à porter contre un officier public, mais nous les proférons avec la conscience de la justice de notre cause, et dans la confiance que votre excellence voudra bien les prendre en sa considération ; et nous prions très respectueusement votre excellence de le démettre. Et nous ne cesserons de prier.

Rawdon, 16 Août 1855.

(Signé,) JOHN JEFFERIES,
Lieut. Colonel du 4^e Bataillon de Milice, Leinster, et C.P.C.
(Signé,) PETER SKELLY, J.P. et C.P.C.
(Signé,) JOHN SMILEY, Commissaire Municipal.
(Signé,) WILLIAM WALSH.
(Signé,) JOHN JOYNT.
(Signé,) J. HORAN,
N.P., Lieut. 4^e Bataillon M.L.
(Signé,) GEO. CONSTABLE,
Enseigne de Milice, et Commissaire d'Ecole.

QUÉBEC, 3 Mai 1855.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous transmettre la pétition ci-incluse que je vous prie bien de soumettre à Son Excellence le gouverneur-général. Si, sur l'examen de cette pétition, Son Excellence trouvait à propos de me demander quelque preuve des faits y allégués, afin d'éviter les frais et délais d'une enquête, pour éclairer sa religion sur les conclusions qu'il se croirait jutfifié de prendre contre le dit Daly, je m'y conformerai avec beaucoup de plaisir en aucun temps.

A Son Excellence Sir Edmond Walker-Head, Baronet, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique, etc., etc.

L'Humble requête de Joseph Dufresne, membre de l'Assemblée Législative,
Expose très respectueusement :

Qu'un grand nombre de citoyens respectables du township de Rawdon, constituants de votre pétitionnaire, ont formulé diverses plaintes et accusations contre Alexandre Daly, écuier, agent des terres de la couronne pour le comté de Leinster, étayant les accusations de nombreux affidavits et concluant à la destitution du dit Alexandre Daly.

Que les dites plaintes sont restées sans résultat apparent.

Que, dernièrement, les dits pétitionnaires, par une nouvelle requête, ont demandé la nomination d'une commission spéciale pour s'enquérir des faits articulés contre le dit Daly et en faire rapport à Votre Excellence.

Que votre pétitionnaire croit devoir signaler à Votre Excellence les faits ci-après, contre la conduite du dit Daly, qui, s'ils ne l'inculpent point directement comme agent des terres, ne manqueront point d'attirer l'attention de Votre Excellence et donneront la mesure du degré de confiance dont peut jouir ce monsieur, comme officier du Gouvernement, et s'il est bien digne d'occuper encore longtemps aucune place à la disposition de la couronne.

FAITS.

1^o. Mr. Daly s'est fait payer par le Gouvernement, pour exploration de chemins dans Leinster, en 1853.....£75 0 0
 En 1854..... 72 11 2

Total.....£147 11 2

2^o. Mr Daly étant député officier rapporteur pour la paroisse de Ste. Julienne, en 1851, lors de l'élection d'un membre pour représenter le comté de Leinster dans l'Assemblée Législative, a fait payer au Gouvernement, outre ses honoraires législatifs, ce qui suit :

54 milles parcourus pour aller prêter le serment d'office.....£1 7 0
 38 milles, de sa résidence au lieu du poll, à Ste Julienne..... 0 19 0
 Loyer de la maison pour tenir le poll..... 3 0 0

Total.....£5 6 0

J'offre de prouver d'une manière satisfaisante,

1^o. Que la première de ces charges, £147 11s. 2d., est exorbitante, disproportionnée à l'ouvrage, malhonnête, et équivalant à un abus de confiance.

2^o. Que lors de l'élection de 1851, Mr. Edward Corcoran était et est encore Juge de Paix, agissant comme tel dans la localité où réside Mr. Daly. Qu'à St. Jacques, à 12 milles de la résidence de Mr. Daly, il y avait deux juges de Paix, savoir, M. Poirier et Cyrille Morin. A l'Industrie, à 10 ou 12 milles de Mr. Daly, il y avait aussi deux juges de Paix, Peter Charles Loedel et Antoine T. Voyer ; Que tous ces juges de paix étaient bien connus de Mr. Daly.

3^o. Que la distance, de la résidence de Mr. Daly au poll de Ste. Julienne, n'est que de 8 ou 9 milles au plus.

4^o. Que Mr. Daly n'est jamais convenu de payer £3 pour le loyer de la maison de poll à Ste. Julienne, et qu'il n'a jamais payé pour cet objet.

Ce considéré, qu'il plaise à Votre Excellence de vouloir bien nommer une personne convenable pour procéder à une enquête des faits ci-dessus, ainsi que sur tous les faits et accusations déjà portés contre le dit Daly, et en faire rapport à Votre Excellence, ou d'ordonner l'adoption de tout autre procédé que vous trouverez convenable pour parvenir à la connaissance de la vérité et faire justice à qui de droit.

Et la reconnaissance se joignant au devoir, votre pétitionnaire ne cessera de prier.

(Signé,) J. DUFRESNE.

Québec, 30 Avril 1855.

RAWDON, 17 mai 1855.

Honorable Monsieur,—Je viens de recevoir votre lettre du 11 courant, contenant copie d'une requête de J. Dufresne, écuyer, M. P. P., formulant des accusations contre moi, en ma qualité d'explorateur de chemins en l'automne de 1853, et de député officier rapporteur pour la paroisse de Ste. Julienne, à l'élection d'un membre pour représenter le comté de Leinster dans l'Assemblée Législative.

En conséquence, je prends la liberté d'avancer, pour l'information de Son Excellence le gouverneur général :

1^o Que, comme explorateur des deux chemins explorés et finalement tirés dans l'automne de 1855, j'ai reçu la somme de £147 11s. 2d., mon compte pour ces services ayant été réduit par l'honorable A. N. Morin, alors commissaire des terres de la couronne, de £154 Os. 7½d., à la somme sus-mentionnée, et la dite exploration et les dépenses qui l'ont accompagnée ont été faites sous ma direction, avec économie et jugement, comme il appert par les documents que j'ai fournis au département, maintenant entre les mains, je crois, du Dr. Bouthillier, inspecteur des agences, monsieur à qui il plut la première fois que je l'ai rencontré, après qu'il eut reçu les papiers, de me féliciter sur la bonne exploration que j'avais faite, et qui ajouta de plus que son attention avait été dirigée sur ma dite exploration par l'honorable M. Morin à qui j'avais fourni un état détaillé de la dépense et de la recette en *duplicata*, le 18 de mars 1854.

La somme de £147 11s. 2d., n'est donc pas exorbitante pour les services que j'ai rendus, et il ne peut non plus y avoir aucun abus de confiance dans la dépense.

2^o Que, comme député officier rapporteur pour la paroisse de Ste. Julienne, je n'ai pas chargé un parcours de 54 milles pour aller prêter serment d'office, ni 38 milles pour aller tenir le poll, et je n'ai ni chargé ni reçu, non plus, la somme de trois louis pour le loyer d'une maison pour tenir le poll, n'ayant eu rien à faire avec cela. Je crois que c'est l'officier rapporteur qui avait loué la maison dans laquelle le poll s'est tenu, car c'est lui qui m'a enjoint d'aller tenir le poll là. La distance de Ste. Julienne à ma demeure est d'environ 10 à 12 milles, et c'est là la distance de chemin que j'ai eue à parcourir.

Pour la meilleure information de son excellence, je joins à la présente copie du montant porté à mon carnet, de ce que j'ai reçu en cette occasion, comme député officier rapporteur :

ELECTION DE 1851.

Pour moi-même, 2 jours.....	£2 0 0
“ Clerc.....	1 0 0
“ commission du Clerc.....	0 2 6
“ distance au poll.....	0 6 0
“ “ “ pour Clerc.....	0 6 0
“ transmettre le livre de poll.....	0 18 0
“ deux constables, 2 jours chaque.....	1 0 0
	<hr/>
	£5 12 6
Moins—pour commission.....	0 2 10
	<hr/>
	£5 9 8

S'il se trouve d'autres sommes à mon crédit, ce ne peut être correct, car je n'ai réellement reçu que le montant ci-dessus. Vous remarquerez que je n'ai rien reçu pour avoir été prêter serment d'office, parceque je fus assermenté par l'officier rapporteur lorsqu'il m'a délivré les blancs du livre de poll.

Les autres plaintes auxquelles M. Dufresne fait allusion dans sa requête, ont déjà subi une investigation, quand le Dr. Bouthillier est venu ici en novembre dernier pour cela, et ma réfutation à ces accusations est devant ce monsieur depuis le 23 janvier dernier.

Je sou mets humblement le tout à la considération de votre honneur.

Je demeure, &c., &c.,

(Signé,) ALEXANDER DALY, A.T.C

L'Honorable J. CAUCHON,
C.T.C., Québec.

RAWDON, 19 MAI 1855.

Honorable monsieur,—Pour revenir à ma lettre du 17 courant, je dois convenir que je suis un peu surpris des accusations portées contre moi dans la requête de J. Dufresne, écuyer, M. P. P., lesquelles, si elles sont vraies, demandent à juste titre des explications de ma part à son excellence sur le sujet.

Je crains qu'en cette affaire Mr. Dufresne ne se soit laissé guider à mon égard par un autre motif que celui de la justice ou de l'intérêt public qu'il semble vouloir protéger, car nous avons toujours été bons amis quand nous nous sommes rencontrés; il est vrai que j'ai été un de ses concurrents à la dernière élection, mais je crois m'être conduit honorablement à son égard; cependant aussitôt qu'il eut remporté la victoire, il a commencé à me nuire secrètement et publiquement. Ne me connaissant pas, vous pourriez être porté à croire que les accusations de Mr. Dufresne et autres contre moi sont bien fondées, ou qu'au moins il doit y avoir quelque cause de plainte; il est donc nécessaire que j'en donne franchement les raisons.

Le township fut d'abord établi principalement par des européens. Pendant plusieurs années l'esprit du torisme et l'ascendant de l'orangisme ont été très prononcés et ils ont eu leurs franchises coudées. Il y a environ 8 ou 10 ans, les affaires locales prirent une tournure plus libérale et ce parti se trouve en minorité. Quant à moi, comme individu, j'ai toujours supporté la cause la plus favorable au bien du pays, et il n'en fallut pas plus pour m'attirer la haine de cette faction, animée comme elle est de cette rancune religieuse et politique si commune aux sentiments de ce parti. Ce parti, avec deux ou trois adhérents, encouragé et devenu plus enflé du succès de M. Dufresne qu'il avait supporté par duplicité, en est venu à la conclusion que, à tort ou à travers, il faut que je sois démis, mais j'ai confiance dans l'honnête support du gouvernement que j'ai servi si longtemps.

Je vois par le mémoire de M. Dufresne que lui et les autres plaignants demandent une investigation sur leurs sujets de plainte; je l'aurais cherché moi-même en premier lieu, mais maintenant que j'ai réfuté les accusations portées contre moi, avec beaucoup de troubles et de dépenses pour M. Bouthillier qui a été chargé de s'enquérir de l'affaire, j'espère que le gouvernement verra l'absurdité de la partie qui demande une enquête qui, à mon avis, est déjà faite, et est entre les mains de M. Bouthillier pour faire son rapport (s'il n'est déjà fait), et je dois ajouter qu'une seconde enquête n'aurait pour effet que de faire parjurer un grand nombre de personnes qui le feraient par nécessité pour atteindre leur but. Je m'attends donc qu'on me fera justice et ne veux rien de plus pour prouver l'objet de mes faux accusateurs.

Je demeure, etc.,

(Signé,) ALEXANDER DALY.

L'Hon. J. CAUCHON,
C. T. C., Québec.ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE,
Québec, 23 Mai 1855.

Monsieur,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre note d'hier accompagnée de la défense de Mr. Daly sur les accusations portées par moi contre lui. Comme les allégués de ce monsieur ne sont accompagnées d'aucunes pièces justificatives, je persiste dans mes accusations et demande une enquête. Il est possible que Mr. Daly, puisse dans sa défense faire tomber la fraude commise dans l'élection de 1851, par rapport au compte par lui fourni comme député officier

rapporteur, à Ste. Julienne, sur une autre personne, mais ses admissions mêmes font connaître qu'il y a eu fraude par quelqu'un. Quant à la somme de £147 11s. 2d., qu'il a reçue pour l'exploration du chemin de Chertsey, je suis prêt à prouver mes accusations et allégués là-dessus, et j'insiste à avoir une enquête, à moins que le Gouvernement, dans la vue d'éviter des frais, exige des affidavits de ma part. Je pense pourtant que ce dernier moyen ne donnera point toute la satisfaction que l'on doit désirer en pareille circonstance.

Je suis, etc.,

(Signé)

J. DUFRESNE.

L'Hon. J. CAUCHON,

Comm. des Terres de la Couronne.

QUÉBEC, 11 Septembre 1854.

Monsieur,—Je vous transmets une lettre de Mr. John Horan, notaire de Rawdon avec, y inclus, une annonce faite par Mr. Daly, l'agent des terres de la localité. Peut-être qu'au premier abord Mr. Daly pourrait être justifiable d'avoir fait cette annonce, mais qu'on examine le vrai motif de Mr. Daly qui était que tous les transferts fussent faits par son fils dans son bureau, contre les intérêts du dit Horan. On voit que Mr. Daly agissait, comme il agit encore, d'une manière tyrannique, vexatoire, et de manière à s'attirer la haine des citoyens.

Mr. Horan offre un affidavit sous serment des faits par lui articulés contre Mr. Daly. Cette affaire de Daly me tracasse beaucoup, et plutôt vous en finirez avec lui sera le mieux.

J'ai, etc.,

(Signé)

J. DUFRESNE.

L'Hon. A. N. MORIN,

Comm. des Terres de la Couronne.

RAWDON, 6 septembre 1854.

Monsieur—J'ai signé il y a quelques jours une pétition demandant la démission de l'agent des terres de la couronne de ce comté, et comme l'on m'informe que vous consentez à la présenter aux autorités qu'il appartient, je prends respectueusement la liberté de vous dire mon opinion sur l'individu et de vous faire quelques remarques sur sa conduite générale depuis les trois dernières années et plus. Je pense que les difficultés locales, les animosités et les chicanes qui règnent malheureusement dans ce township, sont en grande partie, sinon entièrement dues à la bassesse, à l'impertinence, à la subtilité, à l'orgueil et à l'ambition des vues et des projets de l'agent des terres de la couronne, soutenu d'un petit nombre d'hommes qui ont peur de lui désobéir, et d'un cercle de parents, dont le subtil agent sait parfaitement exciter les sentiments chaque fois que ses desseins le requièrent; ayant toujours quelque vue qui lui est propre, il ne peut souffrir que les affaires locales se fassent, ni qu'il se fasse aucune nomination dans la localité, sans que cela lui convienne; et au commencement comme à la fin, si les choses ne vont pas à son goût, ce qui heureusement arrive assez souvent depuis quelques années, alors il menace de son influence gouvernementale et des regards hautains de son importance officielle les malheureux qui osent parler ou agir contrairement à ses vues ambitieuses. Les officiers de milice, les juges de paix, moi-même comme notaire, et jusqu'au clergé, tous sont menacés des disgrâces de cet homme s'ils ne lui obéissent, ou s'ils s'opposent à sa volonté. Ci-inclus est une copie d'un avis que je vous donne comme échantillon de la manière de cet homme de notifier le public en sa qualité officielle d'agent. Vous

y verrez avec quelle adresse il attaque le notaire ; suivant lui, un notaire est chose inutile, seul il doit tout avoir. En cabalant aux dernières élections il disait publiquement : “ En parlement ou en dehors, mon influence est grande auprès du gouvernement, mes ennemis devraient le sentir ; et, dit-il, tombent à “ bas tous ceux qui voteront contre moi ! ” Ceci n'est qu'un faible échantillon des menaces qu'il adresse à des sujets anglais, contre leurs droits et leur liberté. En un mot, à entendre cet homme-là parler, l'on croirait qu'il peut faire tout ce qu'il lui plaît avec le gouvernement, et permettez-moi de vous dire qu'un grand nombre d'habitants sont sous l'impression que ce que M. Daly veut du gouvernement il n'a qu'à le demander pour l'obtenir, et que s'il voulait les dépouiller de leurs biens ce serait en vain qu'ils s'adresseraient au département des terres de la couronne pour se faire rendre justice ; et c'est avec raison qu'ils en pensent ainsi, car quand il est fait des plaintes, elles sont renvoyées à l'agent qui immédiatement fait signifier aux plaignants une lettre d'avocat avec menace d'une action pour libelle, et la conséquence en est que les pauvres victimes en sont effrayées, et le département cesse d'être troublé et l'on promet à tout jamais obéissance à l'agent vainqueur et tout-puissant ; et il arrive ainsi que plus il y a de plaintes plus il est donné de forces à l'agent, ce qui le rend ce qu'il est aujourd'hui, insupportable. Une chose me surprend beaucoup : c'est que l'agent puisse exiger 10s. sur chaque billet de location de 100 acres, quand il est expressement dit à la marge des billets que l'agent n'aura droit de demander que cinq chelins pour son honoraire. Si l'on permet à M. Daly de retenir sa charge, ce sera beaucoup contre l'établissement des townships ; l'on s'aperçoit et l'on sait qu'il l'a déjà eue trop longtemps. Je crois qu'il n'y a pas de bornes à l'ambition qu'il a de s'agrandir lui-même. J'espère que pour le bien-être de vos constituants de ce township, vous ferez tous vos efforts pour leur mériter la considération du gouvernement. Dans les townships, plus que partout ailleurs, les habitants devraient avoir des égards mutuels les uns pour les autres, au lieu de ce qui se voit à présent, et ils devraient surtout respecter les droits de leurs voisins. L'agent devrait être un homme à idées libérales, propre à encourager ces principes, et à éviter de se rendre, par ses bravades et ses violences, l'ennemi commun de tous ses concitoyens. Voilà ce que je pense de M. Daly et de sa conduite, d'après ce que j'ai pu en connaître en ma qualité d'homme public depuis que je suis établi dans ce township, et je pourrais affirmer mon opinion sur serment, s'il était nécessaire. J'espère que la présente vous trouvera en bonne santé et à votre poste.

Je suis, etc.,

J. HORAN.

JOSEPH DUFRESDE, écuyer, M. P. P.
Québec.

Avis est par les présentes donné à toutes personnes établies sur des terres de la couronne ou du clergé, dans le comté de Leinster, qu'on attire de nouveau leur attention relativement à leur droit de transférer ces terres et à la manière inexacte, illégale et très irrégulière de faire ces transferts de temps à autre, ce qui fait qu'il est impossible pour le Gouvernement d'en reconnaître la légalité.

En conséquence de quoi, j'avertis qu'en aucun cas je ne reconnaitrai, ne recevrai ni ne soumettrai à la sanction du Gouvernement aucun transfert fait et passé avant que l'occupant n'ait obtenu ma permission de vendre et à moins qu'il ne soit fait en bonne forme et sans condition.

(Signé) ALEXANDRE DALY,

A. T. C.

RAWDON, 28 Janvier 1854.

RAWDON, 30 Mars, 1855.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous transmettre avec la présente la requête ci-incluse que je vous prie bien respectueusement de mettre devant Son Excellence le gouverneur-général à la première occasion favorable. Je suis une des nombreuses victimes (voir les affidavits), et j'espère qu'en déposant cette requête devant Son Excellence vous lui donnerez votre support le plus cordial.

J'ai, etc.,

FRANCIS P. QUINN,
Arp. Prov.

L'Hon. G. E. CARTIER,
Secrétaire Provincial, etc., etc., etc.

A Son Excellence Sir EDMOND WALKER HEAD, Baronnet, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, etc., etc., etc., en Conseil.

La requête des soussignés, habitants du township de Rawdon, dans le comté de Montcalm, district de Montréal,

Expose humblement :

Que beaucoup de plaintes depuis plusieurs années ont été portées en différents temps, auprès des autorités qu'il appartient, par des habitants de ce comté, contre Alexandre Daly, écuyer, en sa qualité d'agent des terres de la couronne pour le comté de Leinster.

Que s'apercevant qu'aucune attention n'était accordée à ces plaintes, un grand nombre d'habitants de ce comté (Montcalm) ont pétitionné le prédécesseur de votre excellence, dans le mois de septembre dernier, en formulant de graves accusations, supportées d'affidavits nombreux, contre le dit Alexander Daly, ès dite qualité, pour demander qu'il fut démis de sa charge d'agent des terres de la couronne.

Que la demande de vos requérants ainsi que celles de tous ceux qui ont porté les mêmes plaintes auparavant, sont passées inaperçues, et rien encore n'a transpiré au contraire, et vos requérants ne sont pas même informés pourquoi il en est ainsi.

C'est pourquoi vos requérants demandent très respectueusement qu'il plaise à votre excellence de nommer un commissaire pour s'enquérir de toute l'affaire, et de faire mettre entre ses mains les requêtes déjà mentionnées avec les affidavits et les plaintes qui ont pu être faites contre le dit Alexander Daly, pour mettre le commissaire en état de faire une investigation juste et équitable de tous les faits avancés contre lui ; et par là ferez justice.

Et vos requérants ne cesseront de prier, &c.

RAWDON, 22 Mars 1855.

J. Horan, N.P., Lt.-M.,
Michael, S. Kelly,
David Murphy,
Henry Burrowes, S.C.,

John McEwen,

Thomas Jobas,
Robert Holmes,

Philip Holmes,

William Walsh,
François Thom,
Pierre Beaupré,

^{sa}
Alexis Payette ^{dit St. Amour,}
marque.

^{as}
Bapte. ^{Garno}
marque.

John Gray,
 William Holtby, Ex.-Gr.-Mt.,
 volontaires loyaux, Rawdon,
 Tomas Swift,
^{sa}
 John \times Mason,
^{marque.}
 Thomas Jones,
 F. P. Quinn, A.P.
 Peter S. Kelly,
 Henry Smith,
 Isaac Sinclair,

^{sa}
 Bapte. \times Complaisance.
^{marque.}
 Antoine Montin,
 François Archambault,
^{sa}
 François Payette \times dit St. Amour,
^{marque.}
 Jérôme Pantrie,
^{sa}
 Narcisse \times St. Amour,
^{marque.}

Nous, les soussignés, certifions que les signatures cidessus ont été prises et données en notre présence et que celles accompagnées d'une croix l'ont été du consentement des personnes, et que toutes sont propriétaires dans le comté.

FRANCIS P. QUINN.

J. HORAN, N.P.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE,

Québec, 16 avril 1855.

Monsieur,—Je vous envoie avec la présente la lettre de MM. Jefferies et LeBlanc demandant que leurs noms soient apposés à la dernière requête des habitans de Rawdon demandant une investigation de la conduite d'Alexander Daly, écuyer, agent des terres de la couronne; en même temps je ne puis me dispenser, tant dans l'intérêt des pétionnaires que dans celui de M. Daly, de prier le gouvernement de procéder à une telle enquête au moyen d'une commission spéciale, comme étant la seule voie pour rendre justice à toutes les parties et les satisfaire.

J'ai, etc.,

J. DUFRESNE.

L'Hon. G. E. CARTIER.
 Sec. Prov.

MONTCALM, 7 Avril 1855.

Monsieur,—Nous venons justement d'apprendre que certains habitans de ce township ont pétitionné son excellence le gouverneur général, pour le prier de nommer une commission spéciale dont le devoir serait de s'enquérir des plaintes portées contre Alexander Daly, Ecr., en sa qualité d'agent des terres de la couronne. Comme nous étions absents lorsque la requête s'est signée, nous n'avons pas eu l'occasion d'y apposer nos noms; mais nous vous prions de vous en servir tout comme si nous avions signé, et nous vous prions de faire tous vos efforts pour faire soumettre la demande des requérants à la considération du gouvernement, et nous espérons que vous ne nous refuserez pas de mettre la main à l'œuvre vous même. En ce faisant vous ferez beaucoup pour vos constituants.

Nous sommes, etc.

(Signé,) JOHN JEFFERIES,
 J. B. LEBLANC.

J. DUFRESNE, écuyer, M. P. P.
 Québec.

PROVINCE DU CANADA, } **EST PERSONNELLEMENT** comparu devant
 DISTRICT DE MONTRÉAL } moi, J. B. LeBlanc, un des Juges de Paix de
 Sa Majesté pour le dit district de Montréal, F. P. Quinn, arpenteur provincial, du
 township de Rawdon, dans le comté de Leinster, lequel, après avoir été dûment
 assermenté sur les Saints Evangiles, dépose et dit : Que dans le mois d'octobre
 de l'année mil huit cent quarante-neuf, le déposant fit l'achat des lots Nos. 6 et
 7, dans le rang E, situés sur le front du côté ouest de la rue de la Reine, dans le
 village de Rawdon, d'Alexander Daly, écuyer, agent des terres de la couronne,
 pour la somme de six louis courant, et qu'Alexander Daly lui dit qu'il prendrait
 du scrip en paiement, et que son frère, James Daly, avait du scrip et qu'il le lui
 emprunterait pour lui, le déposant, jusqu'à ce qu'il fut en état de le remettre au
 dit James Daly en argent ; que le déposant arpentait une partie du township de
 Chertsey (dans le même autome) à la demande du bureau de colonisation de
 St Jacques, sous l'agence du Rév. M. Paré, pour lequel arpentage le dit bureau
 devint endetté envers le déposant pour plus de cent quatre-vingt-six louis cou-
 rant, et prit le lot No. 19 dans le 6me rang des lots du township de Chertsey,
 pour la somme de dix louis en paiement de partie du dit arpentage, et que dans
 l'été de 1850, le déposant donna le dit lot No. 19, au dit James Daly en paie-
 ment du scrip qui avait été emprunté pour le déposant ; que le dit James Daly
 dit ensuite au déposant, qu'il préférerait de l'argent au dit lot No. 19, après avoir
 consenti de prendre le dit lot en paiement ; le déposant lui fit alors accepter la
 somme de dix louis, au lieu du dit scrip, de la part du bureau de St. Jacques,
 conformément au reçu entre les mains du déposant, et c'est ainsi que cette terre
 et cet argent sont entre ses mains, bien que les patentes pour les dits lots Nos.
 6 et 7, dans le village aient été obtenues au nom du dit James Daly, et qu'un
 transport en forme ait été demandé à plusieurs reprises par le dit déposant aux
 dits James Daly et au dit agent des terres de la couronne, verbalement et par
 lettre. Le déposant a enclos les dits lots de village d'une clôture dispendieuse,
 en planches, et érigé une bonne et solide maison, remise et étable, etc., et qu'il y
 réside ; le déposant considère qu'il avait pleinement droit d'obtenir les patentes
 en son propre nom, et comme l'agent, M. Daly, lui refuse un transport en forme,
 il se considère sans titre ; et le déposant dit en outre que le dit Alexander Daly
 l'a fraudé sous d'autres rapports, et il pense que c'était dans l'intention de le
 frauder que les patentes furent obtenues pour les dites terres au nom du dit Ja-
 mes Daly et que le déposant en est en possession comme susdit ; et le déposant
 n'a rien dit de plus, et il a signé.

(Signé,) FRANCIS P. QUINN, A. P.

Assermenté devant moi, à Rawdon,
 ce 10me. jour de Nov. 1854.

(Signé,) J. B. LeBLANC, J. P.

PROVINCE DU CANADA, } **PARDEVANT MOI**, un des juges de paix de Sa
 DISTRICT DE MONTRÉAL. } Majesté pour le district de Montréal, est person-
 nellement comparu le lieutenant colonel John Jefferies, du Township de Rawdon,
 lequel, après avoir été dûment assermenté, dépose et dit : Que dans le mois
 d'octobre de l'année mil huit cent quarante-neuf, il fit des démarches, pour et
 au nom de William Walsh, cordonnier du dit township de Rawdon, pour les
 lots de village Nos. 6 et 7, sur le rang E, et pour les lots 12 et 13, sur le rang H,
 et que le dit déposant lui a donné l'argent et le scrip pour les acheter pour lui et
 les lui transmettre ensuite ; le déposant est d'opinion que l'agent, M. Daly, ne
 voulait pas vendre à Walsh les lots ci-dessus pour cause de difficulté entre eux ;

le déposant n'avait aucun intérêt dans l'affaire, il ne voulait qu'aider M. Walsh, comme ancien résident, dans son achat. La réponse de Mr. Daly a été que M. F. P. Quinn avait acheté deux de ces lots, les Nos. 6 et 7, et que les autres étaient vendus; en conséquence, le déposant ne put rien faire pour ce monsieur; le déposant fut prié de déclarer ces faits par le dit F. P. Quinn, vu que M. Quinn l'avait informé avoir eu beaucoup de difficulté pour obtenir quelque chose de semblable à un titre et qu'il était encore sans un transport en forme. Des canadiens et des européens se sont adressés plusieurs fois au déposant pour savoir comment s'y prendre pour obtenir le redressement de ce qu'ils considéraient comme des griefs commis par l'agent, Mr. Daly; mais que lui, le déposant, à toujours refusé de s'en mêler activement avant qu'une pétition contre Alexandre Daly, agent, lui ait été présentée pour sa signature, et qu'il a signée, croyant qu'il était de son devoir de le faire, considérant que le peuple des townships avait des sujets de se plaindre; le déposant croit qu'on s'est adressé à lui comme ayant été autrefois magistrat, et maintenant, comme alors, commissaire des petites causes; et le déposant ne dit rien de plus.

(Signé,) JOHN JEFFERIES.

Assermenté devant moi,
à Rawdon, ce 10^{me} jours de Novembre, 1854.

(Signé,) T. BOUTHILLIER, J. P.

DISTRICT DE MONTRÉAL, }
COMTÉ DE LEINSTER, } **E**ST PERSONNELLEMENT comparu devant
VILLAGE DE MONTCALM. } moi, un des Juges de paix de Sa Majesté pour
et juré sur les Saints Evangiles du Dieu Tout-Puissant : qu'il réside sur le quatrième rang du township de Chertsey, au lieu où commence le chemin du gouvernement, et près du pont sur la rivière Lacquareau, et qu'il sait parfaitement de quelle manière les travaux du gouvernement ont été conduits durant l'été de 1854, et il lui semble qu'ils ont été une affaire de spéculation de la part de M. Daly, le conducteur des travaux, vu que le déposant a entendu ce dernier dire aux travailleurs de ne pas se hâter autant pour terminer le pont; et cela eut lieu avant qu'il eut reçu ordre de suspendre les travaux. M. Daly a dit qu'il y avait assez de pierre dans les culées du pont et qu'il allait être ruiné par l'entreprise. Le déposant dit qu'à une époque durant le mois de novembre dernier, l'eau n'était qu'à deux pieds 7 pouces des lembourdes du pont, et il pense que le pont sera balayé par les eaux du printemps, quand la débacle se fera, et par le bois qui devra passer dessous. Le déposant dit de plus qu'il y a un pontage d'environ deux acres autour du lac Daly, large seulement de 7 à 9 pieds, sur lequel il est extrêmement dangereux de passer, vu qu'il touche presque au lac, qui est très profond là où le pont est situé, et l'autre côté du pont est borné par un rocher d'une grande déclivité. Le chemin est aussi très mal fait; un grand nombre de grosses pierres devraient en être enlevées. Il y a aussi un endroit marécageux qui a besoin d'être ponté et que les travailleurs ont laissé de côté pour continuer le chemin à environ un mille plus loin. L'on peut y voir des souches et des racines à travers la mousse et les feuilles, et pendant les grosses pluies de l'automne, le pontage d'un ruisseau flotait faute d'être assez élevé. Le déposant dit de plus que son intention était de vendre des provisions, etc., vu qu'il demeure près de ces travaux, mais M. Daly l'en dissuada, disant qu'il y aurait des inconvénients à le faire; mais M. Daly vendit des provisions, etc., et il les garda tout le temps dans la maison du déposant, et il en est même qui y sont encore; tout cela confirme le déposant dans l'opinion que M. Daly s'attendait de faire de grands profits avec les travaux, car,

il vendait le tabac à 1s. 4d., le biscuit à 5½d., le lard à 8½d. la livre, et le thé 2s. 8d.; et le déposant ne pouvait vendre que bien peu en l'absence de M. Daly. Et le déposant ne dit rien de plus.

(Signé,) THOMAS HOLTBY.

Assermenté devant moi, au Village
de Montcalm, ce 21me jour de Nov. 1854.

(Signé,) J. B. LEBLANC, J. P.

(Copie.)

RAWDON, 17 Juin 1854.

Monsieur,—Votre lettre du 2 du courant m'est parvenue ainsi que les instructions générales pour les conducteurs des travaux sur les chemins.

Dès sa réception je me suis mis à faire les préparatifs nécessaires pour les bois. Je commencerai les travaux lundi prochain. Les hommes tiennent ferme pour les gages, mais je crois que j'en obtiendrai un nombre suffisant à 4s. par jour.

Je vous envoie le cautionnement exigé des conducteurs par la 7me section des instructions générales.

Quant à la 6me section des dites instructions et son renvoi à la 30me section des instructions aux explorateurs de chemins, j'ai peur que l'obligation de fournir les provisions ne soit gênante, vu que je ne puis avoir des hommes qui voudront aller au bois sans savoir où ils pourront se procurer des provisions.

Je dois d'abord voir à ce qu'ils puissent se les procurer auprès des travaux. Quoique je ne sois pas marchand, j'ai pensé qu'il était nécessaire de tenir quelques provisions, non pas dans l'intention de faire des profits, mais pour faciliter les hommes.

Veuillez, s'il vous plait, me donner des informations à l'égard du chemin de Wexford, vu que mon fils est prêt à se mettre aux travaux de ce chemin.

Une partie de l'ouvrage étant commencée, un peu d'argent me serait d'un grand bien.

Votre, etc.,

(Signé,) ALEXANDRE DALY.

T. Boutillier, Ecuyer,
Insp. des Agences, St. Hyacinthe.

P.S.—Depuis que ce qui précède est écrit, j'ai reçu votre lettre du 17 du courant. James Daly, le signataire du cautionnement, est mon frère; il est marchand et fermier dans ce township.

(Signé,) A. DALY.

(Copie.)

BUREAU DE L'INSPECTEUR DES AGENCES,
St. Hyacinthe, 7 Juillet 1854.

Monsieur,—Je suis satisfait de votre lettre et de votre liste de paiement; mais néanmoins, je vous envoie avec cette présente une formule de liste de paiement que vous trouverez plus commode.

J'ai remarqué que vous avez accordé des gages à vos hommes suivant leur capacité.

Quant aux provisions pour les hommes, le Gouvernement entend particulièrement qu'ils devront s'en pourvoir eux-mêmes.

Cependant, s'il est impossible de s'en procurer dans les environs, vous avez très bien fait de permettre qu'il en fut apporté dans les chantiers ; mais dans ce cas même, il est entendu que les hommes seront payés en argent, afin que par la suite ils ne puissent se plaindre d'avoir été forcés de prendre des provisions en paiement.

Quoique je ne réponde pas à tous les sujets de votre lettre, je m'y suis néanmoins arrêté, et je vous remercie des informations que vous me donnez, et de la manière lucide dont vous les donnez.

J'ai tant d'occupation que je me sens heureux lorsque je reçois des documents corrects.

Je suis, etc.,
(Signé,)

T. BOUTILLIER,
Inspecteur des Agences.

ALEXANDER DALY, Ecuier,
Rawdon.

—
Certifiée correcte.

T. BOUTILLIER,
Insp. des Agences.

ST. HYACINTHE, 20 Mars 1856.

RAWDON, 29 Novembre 1854.

Monsieur,—Votre communication du 22 du courant, ainsi que celle du 31 ultimo, sont dûment parvenues ; elles contiennent une analyse des affidavits formulés contre moi en ma qualité de conducteur des travaux sur le chemin du Gouvernement dans Chertsey, et aussi comme agent des terres de la couronne pour le comté de Leinster, ainsi qu'une pétition de certains habitants de cet endroit demandant ma démission de l'emploi susdit.

Pour repousser la première accusation portée contre moi comme conducteur des travaux sur le chemin de Chertsey, je prends respectueusement la liberté de dire :—

10. Qu'il n'est pas vrai que j'aie vendu aux journaliers travaillant sur le dit chemin, du lard, du thé, du biscuit et des outils à un très haut prix, dans le but de spéculer sur leurs gages ; mais la nécessité m'a obligé d'avoir quelques-uns de ces articles dans le chantier pour en fournir aux hommes, vu qu'il aurait été impossible autrement d'avancer avec les travaux ; que c'est à la requisition des hommes mêmes que j'ai fourni ces provisions, vu qu'ils ne pouvaient en obtenir autrement (même pour de l'argent), aucune autre personne ne pouvant fournir ces articles, malgré les offres que j'ai faites d'avancer de l'argent à ceux qui voudraient le faire, et il n'était pas plus possible de se procurer ces provisions dans les paroisses voisines. Le prix exigé par moi pour ces provisions était, pour le lard de première qualité, 7½d. par lb ; le biscuit de matelot, 4d. par lb. ; le thé, 2s. 8d. ; la fleur, par baril, £2 2s. 6d, y compris le transport. Pour preuve de ces allégués, voir les affidavits Nos. 24, 37, 42, 43, 46, 54, 55, 56, etc., et le certificat No. 47, ainsi que les autres documents qui se rattachent à ces faits, et que mes comptes avec les hommes prouveront, si on les examine.

Je vous ai aussi informé que je n'aurais pu marcher avec l'ouvrage (voir ma lettre du 17 juin dernier) si je n'avais pas apporté des provisions au chantier, fait que vous avez bien voulu approuver dans votre lettre à moi adressée, le 7 juillet dernier.

Pour mieux prouver la nécessité où je me trouvais de fournir les provisions aux hommes, voir les affidavits ci-joints, Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 19, etc.

20. Je n'ai, directement ni indirectement, menacé les hommes de les chasser des travaux pour n'avoir pas voté en ma faveur à la dernière élection pour le comté de Montcalm, à laquelle je m'étais porté candidat. Je nie positivement avoir entretenu cette pensée ou m'être servi d'un tel langage.

30. Je ne suis pas la cause de l'insulte faite à J. B. LeBlanc lors de sa visite du chemin dans Chertsey, et j'affirme n'avoir pas vu les hommes ni les travailleurs, lorsque l'arrivée de LeBlanc qui venait visiter le chemin fut annoncée, avant de l'avoir rencontré lui-même dans le chemin (ou à Hatley's), et que les hommes et LeBlanc se rencontrèrent avant que j'eusse même vu les premiers. Il me dirent alors qu'il chasseraient LeBlanc du chemin. Je leur répliquai avec chaleur qu'ils ne devaient pas agir ainsi, car lui comme d'autres, avait le droit de circuler dans le chemin; cette observation a eu l'effet, je pense, de le sauver de leur violence. Quelques uns des hommes s'en allaient travailler au pont et d'autres chercher des provisions, lorsqu'ils rencontrèrent LeBlanc.

A l'appui de l'allégué ci-dessus, voir les affidavits Nos. 11 & 40. Richard Brennan, celui qui a formulé l'affidavit No. 11, est le même que l'on dit en avoir formulé un contre moi, mais il a volontairement fait celui-ci en ma faveur. J'ai tout lieu de croire qu'il n'a jamais fait contre moi celui qu'on lui attribue, ou s'il l'a fait, ça dû être sous l'influence de l'argent, ou bien ce juge de paix devant lequel l'on dit qu'il a été assermenté a agi contrairement à ses devoirs, pensant que ce document ne verrait le jour ou qu'il ne viendrait jamais à ma connaissance. Voir affidavits No. 21 et 23.

Lorsque je fus rendu à l'endroit où les hommes travaillaient, je fus informé que LeBlanc allait venir avec les Orangistes de Rawdon pour chasser les hommes des travaux. J'appris que les hommes étaient exaspérés et déterminés à opposer la résistance si la chose avait lieu en mon absence. Je remarquai que les travailleurs canadiens étaient plus déterminés que les autres. Je ferai remarquer que les orangistes étaient employés comme les autres.

4^o. et 5^o. Il n'est pas vrai que j'aie détourné le chemin de sa meilleure ligne possible pour favoriser mes propres intérêts, ou que j'aie agi par des motifs d'égoïsme, et il n'est pas vrai non plus que je possède des terres sur la ligne où passe le chemin, ou même dans le township de Chertsey. Il est vrai que mes enfants (au nombre de quatre), dont quelques uns sont maintenant en âge, possèdent quatre cents acres de terre dans Chertsey, terres qu'ils ont eu la permission d'acheter il y a quelques années après avoir présenté à son Excellence le gouverneur général une pétition qui me fut renvoyée par une lettre du département des terres de la couronne, datée le 25 juillet 1849. Le rapport de la vente avec mes remarques sur icelle au département sont datés du 28 février 1850, et le dernier versement a été fait le 22 juillet 1851. Et si on avait fait passer le chemin au côté sud de la montagne et non du côté nord du lac, comme il est actuellement, cela aurait donné plus de valeur à ces terres qu'il ne leur en donne aujourd'hui. Si M. Quinn connaît quelque peu la montagne dont il parle dans son affidavit, il a délibérément juré une chose fautive, car le plan en votre profession fera voir clairement que la ligne la plus courte et la plus avantageuse à suivre est celle du lac et non par le côté sud de la montagne. C'est au meilleur de mon jugement et en suivant les instructions de l'honorable commissaire des terres de la couronne datées du 7 septembre 1853, que j'ai choisi définitivement cette direction pour le chemin.

Quant à l'allégué de M. Quinn, que ce chemin n'est pas du tout propre aux charrettes, je vous prie de vous rappeler le fait que de lourds voyages ont été apportés à son extrémité par M. Renaud, arpenteur provincial, lequel travaille aujourd'hui à l'arpentage du township de Doncaster. Je vous renvoie aussi aux affidavits Nos. 12, 13, 17, 18, 20 et 24, ainsi qu'à vos propres observations, lorsque vous avez visité ce chemin le 10 de ce mois.

J'ai donc confiance que personne ne saurait formuler de justes plaintes quant à la manière dont les travaux ont été conduits par moi, et que si l'on examine avec soin les travaux, l'on trouvera qu'il a été fait une somme considérable d'ouvrage pour l'argent dépensé et que la plainte qui a donné lieu à la suspension des travaux était un acte prémédité de la part de ceux qui l'ont formulée sans aucune connaissance quelconque de l'affaire. Voir documents Nos. 21, 23, 24, 40 et 46.

J'attends donc justice et je ne veux rien de plus pour prouver que toute l'affaire n'est pas une chose qui fasse honneur à ceux qui se sont ligués contre moi.

(Signé,) ALEX. DALY.

Quant à la pétition présentée à Son Excellence le gouverneur général contre moi en ma qualité d'agent des terres de la couronne, en date du 30 août dernier, ainsi qu'au affidavits qui l'appuient, les preuves que j'ai à offrir en réfutation sont plutôt des documents écrits et l'exposé de faits existants, que des témoignages sous serment, en conséquence surtout du court espace de temps qui s'est écoulé depuis que ces accusations ont été formulées, et aussi vu l'impossibilité où l'on se trouve de ne pouvoir prendre des personnes comme témoins de tous nos actes d'agent, dont un grand nombre sont souvent d'une nature confidentielle.

1^o. Il n'est pas vrai que j'aie vendu, dans le village de Rawdon, des terres sur les quelles William Walsh ou quelque autre avait un droit de préemption; il est de même faux que les lots Nos. 5 et 6, dans le 4e. rang du village, contiennent ensemble dix acres, vu qu'il n'en contiennent que cinq, quelques chaînes et quelques perches, chose que l'on peut prouver en consultant le plan du dit village, et les bâtisses de Walsh sont situées dans le 3e. et non dans le 4e. rang. Le jour de la vente et aussi précédemment, je me suis strictement conformé à mes instructions, tant générales que privées, afin de rendre justice aux réclamations des personnes en contestation. Le jour de la vente (le 22 septembre 1845) j'ai vendu à Walsh dix-huit lots dans le village de Rawdon, étant tout ce qu'il a demandé, à l'exception de quatre lots qui ont été appropriés à des fins municipales, et quatre autres lots qui ont été vendus au colonel Griffiths vers l'année 1834, sur lesquels la maison de Walsh était bâtie.

Il est vrai que Hugh Daly, de Kildare, a acheté des terres dans le même temps dans le village de Rawdon, parmi lesquelles se trouvait le lot 10, lettre E, dans le dit village, qu'il a ensuite vendu à Walker pour trois louis; mais il est faux que Walsh ait jamais eu le droit de préemption sur le dit lot ou qu'il ait jamais demandé à l'avoir. A l'appui de cet allégué, voir sa demande du 20 sept. 1845, à laquelle il renvoie, ainsi que les lettres du département des terres de la couronne, datées du 30 sept., du 7 et du 12 nov. 1845 et du 8 janv. 1846, mon rapport mensuel du 3 oct. 1845, et mes lettres du 24 déc. 1845 et du 21 février 1846, qui sont maintenant dans le bureau des terres de la couronne et dont je vous ai donné des copies. C'est une calomnie de dire que j'ai reçu de l'argent pour des terres, et remis du scrip en paiement; je n'ai pas même reçu l'argent dont il est question dans son affidavit à l'égard du lot 10, dans le rang E, village de Rawdon; le dit lot fut vendu par moi à M. Daly, le 22 septembre 1845, et payé par lui lors de la vente, et Walsh acheta le même lot de M. Daly le 11 février 1846, pour la somme de trois louis.

Les trois acres et quelques perches approprié par le gouvernement pour le marché, l'école et le palais de justice ont été demandés par les autorités municipales, et des patentes furent accordées pour les fins susdites longtemps après que Walsh eut pétitionné au contraire.

Walsh n'a jamais réclamé ni demandé le lot 17, lettre K, comme on peut le voir par sa demande du 20 septembre 1845.

Le lot 16, lettre H, a été vendu par encan en conformité des règlements, et adjugé au plus haut enchérisseur après le laps d'une demie heure, Walsh et l'acheteur étant présents tout le temps durant la vente. On n'obtint qu'une avance de 2s. 9d.. Le département des terres de la couronne avait déjà décidé ces cas, comme on peut le voir par mes lettres du département ainsi que par ses trois pétitions séparées présentées au gouvernement, et datées des 2, 24 et 25 septembre 1846, qui sont aujourd'hui en ma possession, et auxquelles vous pouvez avoir accès s'il y a lieu.

Il est également faux que j'aie acheté des lots de village par l'intermédiaire de Patrick Carroll, qui résidait dans ce township et qui maintenant demeure près de Montréal; il a acheté trois lots de village dans Rawdon le 13 septembre 1846. La vente fut soumise à l'approbation du département. Il reçut les patentes de ces lots le 28 janvier 1847; ensuite, il proposa de les vendre, et le 22 septembre je les achetai de lui pour la somme de douze louis dix chelins, ce que l'on pourra voir au bureau d'enregistrement et par les archives du département des terres de la couronne. Voir mon rapport mensuel de septembre 1846 et la lettre qui l'accompagne.

Il n'est pas vrai non plus que j'aie jamais refusé à John Jefferies ou à quelque autre personne, de vendre aucune des terres sous mon contrôle, excepté dans le cas où elles étaient déjà demandées par d'autres. Ce cas a aussi été décidé par le département, sur la plainte de Walsh. Voir ma lettre sur ce sujet au commissaire des terres de la couronne le 3 août 1850, ainsi que plusieurs documents qui s'y rattachent, si cela est nécessaire. (Voir mes explications sur les affidavits de John Jefferies et de F. P. Quinn, à la dernière page.)

Il n'est pas vrai que j'ai eu quelque chose à faire avec la terre achetée par M. Hugh Daly, dans le village de Rawdon. (Voir le certificat de M. Daly, No. 25.)

En terminant, je dois dire que toutes ces accusations de M. Walsh sont des faussetés, et connues par lui comme telles, vu qu'il en avait déjà été décidé sur sa pétition, et qu'il n'est animé, je le crains, que par des sentiments de vengeance contre moi.

2^o. Je n'ai jamais donné de permis d'occupation pour le lot 12, dans le 3^{me} rang de Chertsey, et n'ai jamais donné à Henry Bélan ce permis d'occupation pour aucune partie, en aucun temps.

Quant à la manière dont il a été disposé du dit lot 12 dans le 3^{me} rang de Chertsey, je dois dire que le 28^e jour de mars 1849, une personne du nom de Pierre Giguère a demandé à l'avoir, et dans le mois de juillet 1851, un nommé André Bélan s'est adressé à moi pour avoir un permis d'occupation pour le dit lot. Je l'informai que je ne pouvais le lui vendre, vu que je le croyais occupé par Pierre Giguère. Bélan m'apprit alors qu'il occupait une moitié du lot et Giguère l'autre. Alors je lui dis, si c'est le cas, il faudra que vous obteniez chacun un titre séparé, et que j'examinerais dans quel état se trouvait le lot, aux frais des parties intéressées, ce à quoi il consentit. Peu de temps après, je visitai le lot; et j'exigeai de chacun d'eux 5s. qu'ils me payèrent en prenant leur permis d'occupation. Bélan obtint son permis le 21 août 1851 et Giguère le 23 du même mois. A l'appui de ce que dessus, voir la demande de Giguère et mon rapport mensuel daté le 1^{er} septembre 1851. Il n'est pas vrai non plus que j'aie exigé 1s. 3d., de Bélan pour sa demande. Voir affidavit No. 22.

3^o. Il appert que John McEvan, qui réside sur la moitié Sud-est du lot No 12, dans le 9^{me} rang du township de Rawdon, était dans l'habitude, il y a quelques années, depuis 1840 à 1849, d'aller couper et enlever du cèdre et autres bois de valeur, sur la moitié Nord-ouest du lot No. 12, dans le 11^{me} rang du dit township.

Vers ces derniers temps, je me rappelle m'être entretenu avec McEvan, dans le bureau de poste de Rawdon, au sujet de cette moitié de lot, et il me dit alors

qu'il ne l'achèterait jamais, qu'il ne voulait que le bois qu'il y avait dessus pour son usage. Ensuite, en 1849, John Nalty obtint un permis d'occupation pour la dite moitié du lot susdit, sur laquelle il est depuis demeuré. Il était à la connaissance de McEvan que Nalty avait fait des démarches pour obtenir le lot avant que le permis fut accordé.

A l'appui de ce qui précède, je vous renvoie à mon rapport mensuel de novembre 1849, ainsi qu'aux affidavits Nos. 14, 15 et 16, qui sont en votre possession depuis que vous êtes venu à Rawdon.

4^o. L'affidavit que l'on dit avoir été fait par Gilbert Brisson, écr., est nié par lui; il dit n'avoir été que témoin seulement à la signature de Jean B. Leblanc, en sa qualité de Juge de Paix.

Je n'ai jamais tenu le langage que l'on me prête dans le dit affidavit; ce que M. Brisson a affirmé devant un grand nombre de personnes. Voir pour la preuve le certificat de C. Morin, écr., J. P., de Peter Green et de George Gilmour, qui est aujourd'hui entre vos mains.

Je suis porté à croire que les allégués contenus dans le dit affidavit sont de la main du Juge de Paix devant lequel on prétend qu'il a été fait, vu qu'il est disposé à me nuire, et cela à l'insu du déposant qui ne sait ni lire ni écrire. A l'appui de ce qui précède, voir les affidavits Nos. 23 et 21, le certificat No. 26, etc., etc., et le fait que le dit affidavit est de la main du dit juge de paix, ainsi que la plupart des signatures apposées à la pétition à laquelle le dit affidavit sert d'appui.

5^o Il n'est pas vrai qu'Arthur Mason soit un idiot reconnu ou un enfant naturel; il est né du légitime mariage d'Arthur Mason et de sa femme avec laquelle il vit maintenant. C'est une famille respectable, et le jeune homme susdit sait lire et écrire et est un communicant régulier de son église. (Pour la preuve, voir le certificat ci-joint, No. 36, venant du Rév. L. L. Pominville, P. P.)

Il est vrai que j'ai donné au dit Arthur Mason, un permis d'occupation pour la moitié sud-ouest du lot, No. 59, dans le 2^{me} rang de Wexford, et qu'il a fait son dernier paiement sur le dit lot il y a plus de trois ans. On l'a empêché de voter au poll de Rawdon parce que ce n'était pas à celui-là que les gens de Wexford votaient.

Le déposant en cette affaire, est une personne mal disposée; il est maître d'une loge d'orangistes, et il a saisi cette occasion de me nuire sous le prétexte, dit-il, que je suis catholique. (Pour la preuve, voir sa lettre à la grande loge du Canada, datée le 4 février 1853.)

6^o Il est absurde de dire que j'aie jamais offert à Isaac Sinclair £30, ou toute autre somme, s'il voulait abandonner ses droits à un lot de terre dans Rawdon, dans le but de recevoir en compensation une rémunération du gouvernement. Il n'a jamais été appelé à le faire par le gouvernement, et il ne l'a jamais fait devant Edward Corcoran, J. P. Il y a environ 4 ans, une personne du nom d'Isaac Sinclair (et je crois que c'est la même personne), fit une demande au gouvernement, comme je l'appris, pour du scrip en récompense de ses services dans la milice, et j'avais alors reçu une lettre du département des terres de la couronne, datée le 21 mai 1849, dont je vous transmets copie. (Voir Nos. 27 et 28.) Par sa procuration, St. Clair m'autorisa de retirer le scrip pour lui; ce que je fis, et la somme en scrip retirée en sa faveur s'élevait à dix louis, en deux scrips de cinq louis chaque, portant les numéros 25,090 et 25,091, laquelle somme je lui payai et j'en reçus quittance devant deux témoins le 16 Oct. 1848. Ce reçu je vous l'ai présenté lorsque vous étiez à Rawdon, et je vous en envoie copie sous le No. 14. M. Sinclair m'a toujours paru content et reconnaissant, et je pense qu'il a été induit par des individus mal intentionnés à faire cet affidavit dans un esprit de parti.

7^o. Je suis d'opinion qu'Alexis Trudeau ne cherchera pas à formuler une

reclamation, soit contre moi ou contre le gouvernement, pour les services qu'il a rendus dans l'occasion dont il parle dans son affidavit. Il est vrai qu'il a saisi du bois aux moulins en question d'après mes ordres, à des moulins dans Rawdon et Kilkenny, et mes arrangements avec lui étaient qu'il serait payé seulement sur le produit de la vente du dit bois de construction qu'il saisirait; et cette condition était en conformité d'une lettre à moi adressée par le département des terres de la couronne, datée le 34 juillet 1850, et dont je vous donnai communication pendant votre séjour à Rawdon.

M. Trudeau a pris du bois en cette occasion sans m'en rendre compte. Je lui ai aussi avancé de l'argent pour payer ses assistants et pour d'autres dépenses, et il ne me l'a pas encore remis.

Pour la preuve de ces faits, je vous renvoie aux certificats Nos. 26 et 29, ainsi qu'à celui de M. Poirier, écuyer, que je crois vous avoir donné lorsque vous étiez à Rawdon. D'après l'avis des officiers en loi de la couronne, ce pouvoir de Trudeau d'opérer des saisies fut discontinué, et une nouvelle action est encore pendante à ce sujet. (Voir la communication avec Drummond et Dunlop, avocats, datée le 3 août 1852.)

Vous verrez par le certificat de Trudeau qu'il ne m'inclique pas dans l'affaire; et il m'a dit avoir été induit à faire le dit affidavit par Joseph Dufresne, écuyer, M. P. P., qui lui a dit que pour cela il lui ferait avoir son argent.

8^e. L'affidavit de Swift n'est que la répétition de son libel et de ses calomnies contre moi, par rapport à l'évaluation de la moitié nord-ouest du lot No. 7, dans le 9^e rang de Rawdon. (Voir l'ordre en conseil du 31 mars 1853, qui accompagne le No. 30.)

Il est vrai que Swift a présenté une pétition se plaignant du prix fixé par l'ordre en conseil, et qu'il a obtenu un certificat malicieux tendant à établir qu'il avait sujet de se plaindre, et que lui et les signataires ont été obligés de retirer sous serment, afin d'empêcher qu'une action que j'avais intentée contre eux eut suite. (Voir les affidavits Nos. 31 et 32 et le certificat No. 34 qui les accompagnent.)

La pétition et le certificat susdits me furent envoyés pour en faire rapport, et après avoir examiné plus minutieusement le sujet, je mentionnai dans mon second rapport au gouvernement que la valeur de la seconde moitié du dit lot fixée à £50 ne serait pas exagérée. Je fis lecture de ce rapport à Swift et j'attendis que le département m'eût fait parvenir sa décision avant de terminer la vente avec lui, conformément à mes instructions en ce cas. (Voir mes lettres au département, datées des 6 janvier et 9 avril 1853, ainsi que celles venant du département et à moi adressées, des 25 janvier, 16 avril, 29 novembre et 31 décembre 1853, et du 5 avril 1854.) La lettre du gouvernement du 31 déc. 1853 annonçait que mes instructions avaient été trouvées satisfaisantes, et je vendis à Swift le lot au prix fixé par l'ordre en conseil, c'est à dire £50.

Je n'ai jamais demandé les \$10 en question comme se rattachant au prix de la terre, mais pour des frais de justice et autres dépenses qu'il me doit encore. (Pour la preuve, voir l'affidavit No. 44.)

9^e. L'affidavit de Peter Skelly est faux, et les paroles qu'il m'attribue ne sont pas les miennes. Je ne me suis dans aucun cas vengé de ceux qui ont voté contre moi. Dans l'occasion dont il parle dans son affidavit, j'ai offert mes remerciements aux membres de cette congrégation, aux respectables protestants de Rawdon et aux orangistes de Kilkenny pour le fait de m'avoir donné une majorité dans tous les townships. Ce qui précède sont mes paroles, autant que je puis me les rappeler. Skelly doit savoir par expérience que tout ce qu'il dit dans son affidavit est faux et dénué de fondement.

10^e Quant à l'affidavit de M. John Jefferies et du deuxième affidavit de F. P. Quian, datés le 10 novembre dernier, j'avoue avoir été étonné des faits qu'ils

contiennent; mais quand je réfléchis que M. Jefferies, depuis l'année 1849, a toujours manifesté contre moi des intentions hostiles, et cela, je suppose, parce que je lui ai démontré avec instance la nécessité qu'il y avait pour lui de signer une adresse à Son Excellence le gouverneur-général, après l'incendie de l'édifice du parlement à Montréal. Cette adresse, avec la réponse de son excellence, ont été publiées dans la Gazette du Canada, le 21 juillet 1849, et lui, M. Jefferies, a refusé de signer cette adresse. (Voir l'affidavit No. 36.) Depuis cette époque, M. Jefferies semble disposé à me nuire. Je prends la liberté de vous renvoyer à la partie de son affidavit où il dit qu'une pétition qui m'était hostile lui a été présentée pour sa signature, et qu'il allègue avoir signée dans la conviction que les habitants du township ont eu à souffrir des torts, mais il ne dit pas qui; et la rédaction de la dite pétition lui étant attribuée, cela fait voir qu'il y a fausseté quelque part au sujet de cette pétition.

Je ne m'étonne nullement de la sagacité de M. Quinn; car malgré les nombreux bienfaits dont il m'est redevable, il forme aujourd'hui partie du grand nombre de ceux qui sollicitent l'emploi que j'occupe, dans le cas où il y aurait vacance; mais je suis surpris même qu'il se soit montré aussi modéré dans cette accusation, et dans ses expressions.

Maintenant, en réfutation des affidavits de MM. Jefferies et Quinn, je prends la liberté de dire que le fait auquel ils ont rapport a déjà été considéré et réglé il a longtemps par le département des terres de la couronne, à l'occasion de la plainte faite par William Walsh. (Voir l'extrait d'une lettre du département des terres de la couronne, datée du 3 août 1850, et celui de ma lettre en réponse du 12 du mois susdit, No. 53, ainsi que la demande de M. Quinn, datée le 4 octobre 1849, et sa procuration à mon frère James, datée le 6 du dit mois, No. 49. Depuis ce temps, mon frère et M. Quinn ont définitivement réglé l'affaire, autant que me le fait juger le transport fait entre eux, que je vous envoie, No. 50, et qui est de la main même de M. Quinn, et que nécessairement, il a dû rédiger à son goût. Vous aurez la complaisance de me renvoyer ce transport.

C'est un mensonge de la part de M. Jefferies que de dire qu'il m'a jamais pressé de lui vendre d'autres lots dans le village que les deux lots en question, et j'affirme positivement n'avoir jamais offert alors de lui vendre d'autres lots vacants dans le village de Rawdon, et qu'il refusa sous le prétexte que, puisqu'il ne pouvait avoir les deux qu'il voulait, il n'en achèterait pas d'autres.

En terminant, je prendrai la liberté de dire, quant aux allégués contenus dans la pétition présentée contre moi à son excellence, qu'il n'expriment pas les sentiments de ceux dont les noms sont apposés à la dite pétition, et que cette pétition n'a pas plus de trente signatures réelles, et que pas même dix des signataires auraient voulu affirmer que les faits qu'elle contient sont vrais, si une enquête publique avait eu lieu. À l'appui de cela, je vous renvoie particulièrement à la pétition que ces townships ont présentée en ma faveur à Son Excellence le gouverneur-général, en date du 23 décembre 1854, ainsi qu'aux autres documents qui l'accompagnent et qui vraisemblablement vous seront transmis. Voir aussi les affidavits et certificats Nos. 39, 45, 48, 51, 52 et 57.

Cette pétition et ces documents, réunis à ceux envoyés par votre entremise auront l'effet, je l'espère, de démontrer au Gouvernement l'intention du parti qui, d'ici, a cherché à me nuire auprès de lui, afin de réussir dans ses projets, parti dont le plus grand nombre est lié par un serment illégal et qui a pour but le renversement de tout ce qui n'est pas conforme aux vues de son association.

Je recommande le tout à votre bienveillante considération, et j'ai l'espérance que mes explications et mes preuves seront trouvées suffisantes (même sans une

enquête publique,) pour convaincre le Gouvernement que les accusations portées contre moi sont fausses.

Je suis votre, etc.,

ALEX. DALY, A.T.C.

Dr. T. BOUTILLIER,

Inspecteur des Agences, etc.

St. Hyacinthe.

No. 1.

PROVINCE DU CANADA, } **E**ST PERSONNELLEMENT comparu devant moi,
DISTRICT DE MONTRÉAL. } Edward Corcoran, écr., un des Juges de Paix de Sa Majesté dans et pour le dit district, John Green, capitaine de milice, lequel a prêté serment sur les Saints Evangiles et dit, qu'il a été employé sur le chemin du Gouvernement, dans le township de Chertsey, à dater du commencement des travaux jusqu'à l'époque où ils ont été suspendus, et que la plus grande surveillance a été observée à l'égard du temps et de l'attention des travailleurs, et il considère que l'ouvrage a avancé rapidement; mais que les travaux n'auraient pu se faire s'il n'eut été possible d'avoir des provisions près des travaux. Il a entendu le constructeur dire aux hommes qu'ils devraient apporter leurs provisions eux-mêmes, vu qu'il aimait mieux ne pas leur en vendre, mais il dit qu'il n'aurait pu travailler sur le chemin si M. Daly ne lui eut vendu des provisions pendant le temps qu'il a été employé. Et le déposant ne dit rien de plus.

(Signé,) JOHN GREEN.

Assermenté devant moi, à Rawdon,

ce 24 Octobre 1854.

(Signé,) EDWARD CORCORAN, J. P.

No. 2.

PROVINCE DU CANADA, } **E**ST PERSONNELLEMENT comparu devant moi,
DISTRICT DE MONTRÉAL. } Edward Corcoran, un des Juges de Paix de Sa Majesté dans et pour le dit district, James Duffy, du township de Chertsey, dans le district susdit, lequel a prêté serment sur les Saints Evangiles, et dit avoir travaillé sur le chemin du Gouvernement, dans Chertsey, sous la direction d'Alex. Daly, écr., comme conducteur, et il considère que la plus grande diligence a été apportée par les hommes dans l'accomplissement de leurs devoirs; il dit avoir travaillé sur plusieurs des travaux du Gouvernement, et jamais il n'a vu que les conducteurs fussent plus sévères que ne la été M. Daly à l'égard de toutes choses. L'ouvrage avançait rapidement, mais les travaux ne pouvaient marcher qu'à la condition qu'il fut possible d'avoir des provisions près du lieu où ils se faisaient. Il a entendu le conducteur dire aux hommes qu'ils devraient apporter leurs provisions avec eux, ne désirant pas leur en vendre, mais le déposant n'aurait pu travailler sur le chemin, si M. Daly ne lui en avait pas vendu pendant qu'il y a été employé. Et le déposant ajoute que toute plainte faite contre le dit conducteur l'a été dans un but malicieux et non d'après de justes motifs. Et le déposant ne dit rien de plus.

(Signé,) JAMES DUFFY.

Assermenté devant moi, à Rawdon,

ce 23me jour d'Octobre 1854.

(Signé,) EDWARD CORCORAN, J. P.

Le déposant ajoute en outre avoir entendu dire à un nommé Pierre Morin que M. Daly lui avait demandé de fournir les provisions aux hommes, tout en lui offrant \$25 de son argent pour en acheter, mais qu'il refusa de le faire, disant qu'il n'aurait pu les vendre à aussi bon marché que M. Daly.

(Signé,) EDWARD CORCORAN, J. P. (Signé,) JAMES DUFFY.

No. 3.

PROVINCE DU CANADA, } EST PERSONNELLEMENT comparu devant moi,
DISTRICT DE MONTRÉAL. } Edward Corcoran, écr., un des Juges de Paix de Sa Majesté dans et pour le dit district, Xavier Tremblay, du Township de Chertsey, lequel a prêté serment sur les Saints Evangiles et dit que pendant tout le temps qu'il a été employé sur le chemin du Gouvernement, dans le township de Chertsey, sous la direction d'Alexandre Daly, comme conducteur, il a trouvé que les hommes travaillaient avec la plus grande diligence et le plus grand soin, tant sous le rapport du temps que sous le rapport de l'attention; qu'il considère que les travaux ont avancé rapidement, sous la stricte surveillance du conducteur et de son assistant. Il n'aurait pu travailler sur le dit chemin s'il n'avait pas été pourvu de provisions par M. Daly. Il a entendu M. Daly demander au nommé Pierre Morin de fournir les provisions aux hommes, vu qu'il ne désirait pas le faire, et en d'autres occasions il a dit aux hommes qu'il ne désirait pas leur fournir les vivres. Le conducteur a demandé au déposant de fournir les dites provisions, mais il a refusé de le faire, voyant qu'il ne pouvait les donner à aussi bas prix que M. Daly les vendait alors. Il pense aussi que toute plainte faite contre le conducteur l'a été dans un but malicieux et non d'après de justes raisons. Et le déposant ne dit rien de plus.

(Signé,) XAVIER ^{sa} TREMBLAY.
marque.

Assermenté devant moi, à Rawdon,
ce 24^{me} jour d'Octobre 1854.

(Signé,) EDWARD CORCORAN, J. P.

No. 4.

PROVINCE DU CANADA, } EST PERSONNELLEMENT comparu devant
DISTRICT DE MONTRÉAL. } moi, Edward Corcoran, écr., un des Juges de Paix de Sa Majesté, Pierre Morin, père, du township de Chertsey, lequel a prêté serment sur les Saints Evangiles et dit, qu'il a travaillé sur le chemin du Gouvernement, dans le township de Chertsey, sous la surveillance d'Alex. Daly, conducteur, et qu'il a été très content de la conduite de M. Daly, et qu'il a fait son devoir envers les hommes. Et le déposant ajoute qu'il n'aurait pu travailler sur le chemin s'il n'avait pas eu de provisions du conducteur. Le déposant ajoute de plus que toute plainte faite contre M. Daly est entachée de malice et non basée sur de justes raisons. Et le déposant ne dit rien de plus.

(Signé,) PIERRE ^{sa} MORIN.
marque.

Assermenté devant moi, à Rawdon,
ce 23^{me} jour d'Octobre 1854.

(Signé,) EDWARD CORCORAN, J. P.

Nos. 5, 6, et 7.

PROVINCE DU CANADA, } SONT PERSONNELLEMENT comparus devant
 DISTRICT DE MONTRÉAL. } moi, Edward Corcoran, un des juges de paix de Sa
 Majesté dans et pour le dit district, Patrick Waters, Thomas Brooks et Michael
 Nulty, tous trois du township de Rawdon, dans le district susdit, lesquels ont
 prêté serment sur les saints Évangiles et disent: qu'ils ont tous travaillé sur le
 chemin du gouvernement, dans Chertsey, sous M. Daly comme conducteur, et
 qu'ils ont tous été très contents de la conduite qu'il a tenue à leur égard; que la
 plus grande diligence a été apportée par les travailleurs sous le rapport du temps
 et de l'attention, et qu'ils étaient satisfaits d'avoir des provisions sur les travaux;
 que sans cela ils n'auraient pu travailler; et de plus, ils considèrent que toute
 plainte faite contre M. Daly l'a été dans un but malicieux et non d'après de
 justes raisons. Et les déposants ne disent rien de plus.

(Signé,) PATRICK ^{sa} WATERS.
 marque.

“ THOMAS ^{sa} BROOKS.
 marque.

“ MICHAEL ^{sa} NULTY.
 marque.

Assermentés devant moi, à Rawdon,
 ce 23 octobre 1854.

(Signé,) EDWARD CORCORAN, J. P.

Nos. 8 et 9.

PROVINCE DU CANADA, } SONT PERSONNELLEMENT comparus devant
 DISTRICT DE MONTRÉAL, } moi, Edward Corcoran, écuyer, un des juges de
 paix de Sa Majesté, Jean Lepage et Fabien Rivest, tous deux du township de
 Chertsey, comté de Leinster, district susdit, lesquels ont prêté serment sur les
 saints Évangiles et disent: qu'ils ont travaillé sur le chemin du gouvernement,
 dans le township de Chertsey, sous Alex. Daly écuyer, conducteur, et ils consi-
 dèrent que la plus grande diligence a été apportée par les hommes qui y ont
 travaillé; ils ont été très contents de pouvoir acheter des provisions aussi près des
 travaux. Ils ont souvent entendu dire au conducteur qu'il aimait mieux que les
 hommes apportassent leurs provisions, mais ils dirent en différents temps que s'ils
 ne pouvaient les acheter sur les lieux ils ne pourraient pas travailler. Un des
 déposants (Rivest) dit avoir entendu M. Daly offrir à Pierre Morin de se char-
 ger de fournir les provisions aux hommes, mais qu'il s'y refusa. Les déposants
 sont sous l'impression que toute plainte faite contre le conducteur l'a été dans
 un but de malice et non d'après de justes causes. Et les déposants ne disent rien
 de plus.

(Signé,) JEAN ^{sa} LEPAGE.
 marque.

“ FABIEN ^{sa} RIVET.
 marque.

Assermentés devant moi, à Rawdon,
 ce 23 octobre 1854.

(Signé,) EDWARD CORCORAN, J. P.

No. 10.

PROVINCE DU CANADA, } EST PERSONNELLEMENT comparu devant
 DISTRICT DE MONTRÉAL. } moi, Edward Corcoran, écuyer, un des juges de
 paix de Sa Majesté, dans et pour le dit district, Joseph Rivest, père, lequel a
 prêté serment sur les saints Evangiles, et dit, qu'il a été employé sur le chemin
 du gouvernement, dans le township de Chertsey, sous la direction d'Alexander
 Daly, écuyer, comme conducteur, et que les hommes ont travaillé avec la plus
 grande diligence sous le rapport du temps et de l'attention. Qu'il considère que
 sous la surveillance constante et sévère du conducteur, les travaux ont avancé
 rapidement, et que les travaux n'auraient pu se faire s'il n'y avait pas eu de pro-
 visions sur les lieux; qu'il a entendu le conducteur dire aux hommes qu'ils de-
 vraient se pourvoir eux-mêmes de leurs provisions, vu qu'il n'aimait pas à les leur
 vendre; le déposant n'aurait pu travailler si on ne les lui avait pas fournies; et
 il dit en outre que toute plainte faite contre le dit conducteur l'a été dans un but
 malicieux et sans de justes motifs. Et le déposant ne dit rien de plus.

(Signé,) JOSEPH ^{sa} RIVEST.
 marque.

Assermenté devant moi,
 ce 23 octobre 1854.

(Signé,) EDWARD CORCORAN, J. P.

No. 11.

PROVINCE DU CANADA, } EST PERSONNELLEMENT comparu devant
 DISTRICT DE MONTRÉAL. } moi, Edward Corcoran, écuyer, un des juges de
 paix de Sa Majesté, dans et pour le dit district, Richard Brennan, du township
 de Rawdon, district susdit, lequel a prêté serment sur les saints Evangiles, et dit :
 qu'il a travaillé sur le chemin du gouvernement, dans le township de Chertsey,
 sous la direction d'A. Daly, écuyer, comme conducteur, et que les hommes ont
 travaillé avec la plus grande diligence sous le rapport du temps et de l'attention,
 et que lui, le déposant, n'aurait pu travailler sur le chemin s'il n'avait pas eu des
 provisions de M. Daly, dont il était très satisfait, et qu'au meilleur de sa con-
 naissance, toute plainte qui a été faite contre M. Daly l'a été dans un but mali-
 cieux et non d'après de justes raisons. Et le déposant ne dit rien de plus.

(Signé,) RICHARD ^{sa} BRENNAN.
 marque.

Assermenté devant moi, à Rawdon,
 ce 23 octobre 1854.

(Signé,) EDWARD CORCORAN, J. P.

No. 12.

PROVINCE DU CANADA, } EST PERSONNELLEMENT comparu devant moi,
 DISTRICT DE MONTRÉAL, } Edward Corcoran, un des juges de paix de Sa
 Majesté, dans et pour le dit district, Thomas Castole, lequel a prêté serment sur

consentement. Mon dessein serait d'explorer le pays au Sud et au Nord-Ouest du Lac Lacaurau, et dans la direction du Lac Brulé et la frontière entre Leinster et le comté des Deux-Montagnes.

Ce qui m'engage à pousser plus loin mes explorations, c'est le besoin toujours croissant du bois de construction sur la rivière du nord et sur le Lacaureau, et l'apparence d'un temps favorable aussi bien que les avantages que fournit la glace qui couvre les lacs et la facilité que j'aurais à faire mon rapport.

Ce sera avec beaucoup de reconnaissance que je recevrai ordre ou renseignement prochain que vous pourrez trouver à propos de me donner.

Le montant que j'ai déjà dépensé n'excède pas de beaucoup cent louis.

Je reste, etc., Monsieur,
Votre obéissant Serviteur,

(Signé,) ALEX. DALY.

L'Honorable A. N. MORIN,
Comm. des Terres de la Couronne.

No. 8.

RAWDON, 18 Octobre 1853.

Honorable Monsieur,—A mon retour des bois, j'ai reçu votre note du 8 du courant, touchant l'exploration qui m'a été confiée en vertu de vos instructions toutes spéciales du 7 septembre dernier que j'ai dûment reçues.

A ce sujet, je prendrai respectueusement la liberté de vous dire, pour votre information, qu'après avoir fait les préparatifs nécessaires pour la dite exploration, je n'ai point perdu un instant à me rendre dans les bois avec mon parti, conformément aux dites instructions; et je suis heureux de pouvoir dire que le résultat jusqu'ici paraît hautement satisfaisant et que la quantité et la qualité des terres dans la direction que suivra la route de Chertsey est de beaucoup plus grande et bien meilleure que je n'anticipais, et que l'on trouvera moyen de faire un bon chemin, avec bien peu de côtes et toutes praticables, mais que le chemin sera quelque peu ralongé pour éviter des côtes et des marais, sans cependant en augmenter le coût.

Conformément à la dernière partie de votre dite lettre, j'ai cherché à avoir l'aide de Magloire Granger dans cette exploration et les autres choses qui s'y rattachent, mais je n'ai pu y réussir. Cependant j'ai obtenu l'assistance d'un sauvage expérimenté dans des cas particuliers où ses services ont été très nécessaires dans les profondeurs des terres non arpentées que j'ai en partie explorées sur une ligne parallèle au Lac Lacaurean, et au sud de ce lac vers la rivière du nord; et sous l'impression dans laquelle je suis actuellement je suis porté à dire que l'on peut trouver entre le Lac Lacaureau et les tributaires de la rivière du nord une immense quantité de bonnes terres, très propres à des établissements; je me propose de diriger vers cet endroit le terminus supérieur de mon chemin.

Somme toute, jusque-là, je trouve que les trois quarts au moins des terres que j'ai traversées sont très propres à la culture et que je n'ai aperçu aucunes montagnes arides sur les hautes terres, à quelques exceptions près. Les roches peuvent être enlevées de manière à laisser passer le chemin; mais il y en a une grande étendue absolument exempte de pierres.

Les marais qui sont en petit nombre et comparativement peu étendus, sont généralement pierreux et par conséquent ne sont point propres à la culture. Je n'ai pas besoin de dire que les habitants des townships dans les profondeurs et

les paroisses environnantes ont vu avec plaisir les chances d'établissement que ces chemins vont leur ouvrir vers l'intérieur du pays.

Aussitôt que j'aurai terminé à Chertsey et les environs, je me rendrai à Wexford, et je trouve dans les voyages que j'ai faits dans les alentours du lac des Isles que les terres dans cet endroit sont particulièrement bonnes et en beaucoup plus grandes quantités, et que la route projetée de Wexford en facilitera l'accès.

Lorsque je transmettrai mes estimations (ce que je ferai aussitôt que possible), je me proposerai de demander la permission de commencer la construction du pont sur la Rivière Lacaureau, cet automne ou dans le cours de l'hiver, vu que le bois préparé dans cette saison est bien meilleur et bien plus aisément obtenu dans l'hiver ou le printemps, et que la main d'œuvre est plus commune que dans l'été; et il facilitera aussi l'accès du chemin pendant sa construction.

Je me flatte que vous excuserez ces explications hâtives vu que je n'ai pas dans le moment l'avantage de pouvoir consulter les notes prises dans l'occasion.

En un mot, j'espère dans l'intervalle que les travaux, lorsqu'ils seront terminés, auront le résultat heureux qu'en anticipe le gouvernement, chose que je chercherai à promouvoir de toutes mes forces, en autant que j'y serai concerné.

Je reste, honorable monsieur,
Votre très humble et obéissant serviteur,

(Signé,) ALEX. DALY.

L'Hon. A. N. MORIN,

Commissaire des terres de la couronne,
Québec:

N. B.—J'ai reçu les soixante et quinze louis mentionnés dans votre lettre du 7 de septembre.

No. 9.

RAWDON, 14 mars, 1854.

RAPPORT GÉNÉRAL DES OPÉRATIONS de l'exploration d'une partie du comté de Leinster, fait d'après des observations actuellement prises par moi dans l'automne de 1853, en vertu d'instructions générales et spéciales à moi adressées par l'honorable Commissaire des terres de la couronne, datées le 7^e jour de septembre 1853, sous le chapitre des "Instructions Générales pour les explorateurs de chemins."

Immédiatement après la réception des dites instructions, je me procurai les approvisionnements nécessaires pour dûment exécuter les travaux qui m'étaient confiés; après quoi j'engageai un parti tel que pourvu par la 32^e section des instructions générales, et après avoir demandé, mais en vain, les services de M. Magloire Granger qui me déclara qu'il ne pouvait abandonner ses propres affaires, j'employai par conséquent mon fils James Daly comme mon commis d'exploration et d'affaires générales, ainsi que prescrit par les dites instructions, comme il l'appert plus explicitement dans le journal et la liste de paiement ci-joints, renvoyés dûment attestés.

Mon premier objet en entrant dans le bois fut de choisir l'endroit le plus favorable à la construction d'un pont sur la Rivière Lacaureau, sur le front du 4^{me} rang de Chertsey, sur le lot No. 27, au lieu et au prix spécifiés dans les plan et spécification ci-joints.

Je ne procédai pas d'abord à l'exploration générale du pays dans lequel ces chemins doivent conduire, vu que j'avais déjà une certaine connaissance du pays pour une certaine distance du point de départ, et plus particulièrement vu que je considérais qu'à une époque plus avancée de la saison je pourrais rendre plus de services et avec plus d'exactitude, lorsque les feuilles seraient tombées des arbres, et que les observations seraient plus faciles à faire ; je commencerai donc par partir une ligne droite du pont projeté sur la rivière Lacareau, de manière à toucher le village Lafontaine, dans une direction sud 81° O.—laquelle ligne forme l'alignement du chemin pour cette distance, tel qu'il appert par le plan ; delà je me dirigeai vers la ligne frontière de Wexford, laissant le commis d'exploration avec les hommes prolonger une ligne depuis le dit village dans une direction nord 84 degrés ouest, pendant qu'avec un sauvage parfaitement au fait des bois dans ces concessions et l'un des hommes, j'allai explorer l'intérieur, ce que je fis à ma satisfaction et conformément au sens des instructions générales, trouvant avantageux en même temps de me conformer aux instructions privées en suivant la ligne frontière entre les Townships de Wexford et de Chertsey autant que possible, d'autant plus que les besoins de Wexford étant déjà satisfaits par la construction d'un chemin séparé, et désirant s'il était possible prolonger le chemin jusqu'au point de pénétrer dans une grande étendue de bonnes terres situées au sud ouest du lac Lacareau qui s'étend vers la direction de la rivière du nord et de ses tributaires.

M'étant assuré de la direction générale que le chemin devait prendre pour rapporter le plus d'avantage, et où il devait se terminer, s'il était possible, ne perdant pas de vue en même temps le montant à dépenser et le dit chemin qui est maintenant tracé d'une manière plus exacte dans les notes d'arpentage et dans les spécifications, je rejoignis le reste du parti et commençai le tracé définitif du chemin, déviant toujours de la droite ligne partout où je trouvais la situation des terres plus avantageuse, évitant en même temps de venir en contact avec les grands marais, les lacs et les montagnes, et choisissant toujours les endroits où un bon chemin pouvait se construire au plus bas prix, et défrichant le tout de manière à le faire paraître clairement et faisant double marque sous les arbres, mesurant le tout en demi milles avec une demi-chaîne anglaise de 33 pieds de longueur, plantant des poteaux à l'extrémité de chaque demi mille, régulièrement numérotés à partir du point de départ, prenant note de la nature du terrain, du bois, de la qualité du sol, en donnant dans quelques cas la profondeur et disant s'il est pierreux ou autrement, afin de pouvoir être en état de donner une estimation finale du coût du dit chemin.

Le chemin dont je parle doit être fait de la manière la plus économique, le faisant en même temps praticable pour les charges ordinaires avec des ponts solides sur toutes les rivières et cours d'eau et partout où il seront nécessaires, ayant soin de les construire de douze pieds de large en bois ordinaire, de manière à ne pas le faire à trop haut prix, attendu que plus tard ils pourraient être exposés à être détruits par le feu occasionné par les défrichemens des environs. Le lit du chemin devant être de vingt pieds de large, afin que le chemin ait seize pieds de large entre les fossés de deux pieds de large (quand cela sera requis) et un pied de profondeur. Je propose d'arracher tous les arbres pour la dite largeur de vingt pieds, excepté les vieux arbres qui peuvent être coupés ras de terre, pour passer le chemin dessus ou à côté.

Je ne pourrais pas à l'arrondissement à faire, excepté là où il pourrait se faire sans augmenter le coût du chemin, c'est-à-dire que tout l'excédant des matériaux doit être porté au centre du chemin, et les terres extraites des fossés devant être aussi rejetées dans le centre et convenablement nivelées en talus de chaque côté. Je ne pourrais à aucun nivellement excepté au nivellement qui

doit nécessairement se faire en rejetant les buttes dans les creux pour la distance à laquelle un homme peut les jeter avec sa pelle ; dans les côtes où la pente est de plus d'un pied sur dix, le chemin ne devra pas être de moins douze pieds de large ; il est pourvu dans les estimations générales, sous le chapitre de *pontage*, à tous les marais qui se trouveront dans la ligne du chemin.

Le chemin dans toute sa longueur est exempt de côtes et de difficultés considérables, toutes sont praticables à des charges ordinaires ; et considéré dans toute sa longueur, le chemin rencontre bien peu de marais, et il se termine au bout de 11½ milles sur le front d'une étendue considérable de bonnes terres.

Si l'on examine la surface du pays que doit traverser ce chemin et dans lequel il pénètre, il est plutôt montagnueux ; mais il s'y trouve un sol fertile qui tend beaucoup à être pierreux, bien qu'il s'y trouve beaucoup de terres exemptes de pierres. Les montagnes ne sont pas généralement trop élevées ou trop stériles pour empêcher les établissements de s'y étendre ; presque toutes seront occupées dans le cours de quelques années et il peut y avoir les trois quarts de la surface qui soit propre à la culture. Les terres où vient aboutir le chemin paraissent bien plus propres aux établissements, sont plus faciles d'entretien, plus exemptes de pierres, plus propres à la charrue, le sol étant partout couvert de beaux bois tel que l'épinette, le cèdre, le merisier, l'érable et quelques hêtres. Le pin n'est pas bien abondant, bien qu'il abonde partout où il n'a pas été coupé, et particulièrement dans les environs des lacs ; c'est généralement du pin blanc de première qualité.

Je prends respectueusement la liberté de vous recommander que les moitiés nord-ouest des lots numéros 58 et 59, dans le 8me rang de Wexford soient réservées comme site d'un village, vu qu'il peut être commodément construit des moulins, à la décharge du lac St. Patrice, pour satisfaire à tous les besoins des cultivateurs qui s'y établiront par la suite, et qu'il est probable qu'avant peu de temps ce sera un endroit très éligible pour y bâtir une église.

Quant à la ligne du chemin à faire dans Wexford, je ne pourvois à rien d'aussi parfait que dans Chertsey, et je ne pense pas non plus que cela soit nécessaire, aimant mieux réserver ces deniers en faveur de ce township pour y ouvrir autant de pays que possible, mais le chemin sera parfaitement passable pour un nouveau pays, les habitants se chargeant de l'améliorer ensuite et de le maintenir en bon état de réparations, puisque c'est en leur faveur que le gouvernement l'a d'abord commencé ; et d'ailleurs, je ne m'attends pas à ce qu'il y aura sur le chemin de Wexford, la moitié du trafic qui se fera sur le chemin de Chertsey, et c'est pour cette raison que je pourvois à ce chemin en la manière suivante, afin que la somme de deux cents louis soit dépensée sur toute la longueur du chemin tracé par moi, c'est-à-dire qu'il devra avoir seize pieds de large entre les deux fossés qui auront deux pieds de large chaque et un pied du profondeur, partout où cela sera nécessaire et établi par la spécification.

La somme de travail exigé n'est que ce qui est nécessaire pour rendre le chemin passable, les arbres devant être coupés au ras de terre ou de manière à ne créer aucun obstacle dans le parcours du dit chemin, le pontage devant être le même que pour le chemin du Township de Chertsey ; les ponts qu'il y aura à faire sont de peu d'importance.

La lignede chemin dans Wexford a sept milles chaînes de longueur, et est appuyée sur une ligne d'alignement courant N^o. 33^o O., commençant au front du second rang au lot 48, tel qu'il appert par le plan et les notes d'arpentage, déviant de la ligne droite d'un côté ou de l'autre, suivant les endroits les plus favorables au chemin, et suivant qu'il sera nécessaire de le faire pour éviter les marais, les lacs et les côtes.

Le pays que traverse cette ligne du chemin est comparativement uni, présente

beaucoup de marais qui tous sont profonds ; le sol est un terrain noir, exempt de pierres, la différence du niveau entre la profondeur du second rang et le front du huitième rang est de peu de chose, et en conséquence le chemin est bien de niveau. Il est remarquable que tous les lacs que j'ai passés sur cette ligne (à l'exception d'un seul) tombant à droite et à gauche, les eaux de ceux qui sont à droite tombent dans la rivière Lacaureau et les eaux de ceux qui sont à gauche tombent sur la rivière du Nord. Les lacs dans ces environs abondent en grosses truites rouges.

En traversant Wexford, mon attention s'est portée sur la manière dont le dernier arpentage de ce Township a été fait, comparé à ceux qui ont été faits dans les Townships voisins. L'exactitude évidente et les marques non équivoques faites dans l'exécution de l'arpentage de ce Township permettent au colon d'identifier chaque lot, chose qui cause bien des difficultés et des malentendus dans les Townships voisins.

Toutes les informations que je transmets ci-jointes, ont été faites au meilleur de mon jugement au plus bas chiffre auquel, dans mon opinion, les travaux pouvaient se faire, n'établissant que le salaire des hommes employés, les journaliers à 3s. 9d. par jour, les ouvriers à 6s. 3d. par jours et les chevaux à 4s. 6d. par jour, le tout sans pension, et qu'il soit employé deux ou trois surveillants, au prix de cinq chelins à six chelins et trois deniers par jour.

Je n'ai pas pourvu aux outils nécessaires qui doivent être employés dans la construction des travaux et je recommande qu'ils soient fournis par la personne en charge, et que la personne qui s'en servira soit chargée du prix de l'instrument à elle confié jusqu'à ce qu'il soit remis en sureté.

Je suis fermement d'opinion que le chemin et les ponts se feront bien mieux, pour les sommes qui y sont assignées, par le travail à la journée, sous la direction d'une personne digne de confiance qui serait chargée de l'emploi des deniers et qui emploierait sous elle un surveillant actif et expérimenté pour conduire les ouvrages ; parce que je suis porté à croire que si ces travaux sont offerts à l'entreprise, ceux qui seraient compétants à entreprendre de tels travaux voudraient réaliser de trop grands profits sur le tout, profits qui, dans le cas actuel, seraient bien mieux employés sur ses terres, et en même temps l'on aurait l'occasion, dans le cours des travaux, de donner à l'entreprise partie des chemins et les ponts, pour un prix qui ne serait pas plus grand que celui des spécifications.

Les colons ont le projet, (et il se signe actuellement une pétition à cet effet,) de pourvoir, au moyen de règlements municipaux, à l'entretien du chemin qui mène au nouveau chemin du gouvernement, chose à laquelle on ne pourvoit que par procès verbal, jusqu'au 1er rang de Rawdon et de Kilkenny. J'userai donc de toute mon influence auprès du conseil municipal pour pourvoir par des règlements de la municipalité aux dits chemins, ainsi qu'à celui que le gouvernement est sur le point de construire.

Je recommande que le pont sur la Rivière Lacaureau soit immédiatement commencé, afin que le bois nécessaire pour ce pont soit sorti de la forêt avant que la neige ne disparaisse, et que les travaux du chemin se fassent aussitôt que possible l'été prochain.

Le tout humblement soumis aux connaissances supérieures et à la considération favorable.

(Signé,) ALEX. DALY.

A l'Hon. A. N. MORIN,
Commissaire des terres de la couronne,
Québec.

BAS CANADA.—En Double.—Liste des Gages payés au parti d'Exploration employé dans l'Exploration et le tracé des chemins du Gouvernement dans le Comté de Leinster, faits en vertu d'instructions de l'Honorable Commissaire des Terres de la Couronne, datées le sept. Septembre mil huit cent cinquante trois. Reçu d'Alexandre Daly, Ecuyer, les sommes portées en regard de nos noms respectifs, étant pour salaire en plein pour services rendus dans la dite Exploration.

Noms.	Capacité.	PERIODE.		Nombre de jours.	Prix par jour.		Montant Courant.		Signature.	Témoins à la Signat.
		LES DEUX JOURS INCLUS.	de		à	£ s. d.	£ s. d.			
1 James Daly.....	Commis Gén.	19 Septembre 1853.	do	29 Novembre 1853.	57	0 6 3	17 16 3	James Daly..... <i>sa</i>	James McDonald.	
2 Patrick Daly.....	Bucheron.....	do do	do	do do	55	0 1 11½	5 5 5	Patrick X Daly..... marque.	James Daly et James McDonald.	
3 James Mason.....	do	20 do	do	9 do	38	0 1 11½	3 13 1½	James Mason..... <i>sa</i>	James Daly.	
4 John Doherty.....	do	21 do	do	29 do	53	0 1 11½	5 1 11	John X Doherty..... marque.	Edward Cahill et James Daly.	
5 Daniel Truesdell..	Assistant.....	20 do	do	do do	1	0 5 0	0 5 0	Daniel Truesdell..... <i>sa</i>	James Daly et James McDonald.	
6 Damase Riossell..	do	22 do	do	do do	1	0 2 6	0 2 6	Damase X Riossell. marque.	James Daly et James McDonald.	
7 Michel Nicholas...	Guide.....	12 Octobre do	do	14 Octobre do	3	0 5 0	0 15 0	Michel X Nicholas... marque.	James Daly et James McDonald.	
<i>Porté en l'autre pl.</i>					£	1 4 7	32 19 2½			

Nombre.

Liste des Gages payés au parti d'Exploration employé dans l'Exploration et le tracé des Chemins du Gouvernement dans le Comté de Leinster, etc.—(Continuation.)

Noms.	Capacité.	PERIODE.		Nombre de jours.	Prix par jour.	Montant courant.	Signature.	Témoin à la Signat.	
		LES DEUX JOU RS INCLUS.							
		de	à						
		£	s.	d.	£	s.	d.		
<i>Rapport.</i>									
8 Clément Devieux..	Bucheron	17 Octobre 1853	22 Octobre 1853	6	0 2 0	0 12 0	0 12 0	Clément ^{sa} Devieux. marque.	James Daly, et James McDonald.
9 Thomas Green ..	do	do	29 Novemb. do	13	0 1 11½	1 5 0	1 5 0	Thomas Green.....	James Daly.
10 Joseph Lanois ..	Assistant	21 do	26 do	6	0 2 1	0 12 6	0 12 6	Joseph ^{sa} Lanois... marque.	James Daly, et James McDonald.
James Daly	Com. Général.	30 Janvier 1854	28 Février do	26	0 6 3	8 2 6	8 2 6	James Daly.....	James McDonald.
Total.....				£	48 11 2½	48 11 2½		

Montant à Quarante-trois louis, onze shillings et deux deniers et demi, Cours Provincial.

Est personnellement comparu devant moi, Alexandre Daly, écrivain, qui dépose et dit, que le compte ci-dessus est correct et véritable à tous égards; que les hommes ont été employés au service ci-dessus mentionné et non autrement, et que leurs gages ont été payés comptant et non autrement, et qu'il n'a retiré aucun bénéfice ou profit quelconque des gages, provisions ou travail des hommes.

Assermenté devant moi, à Rawdon, ce 2me jour de Mars 1854. (Signé) M. POIRIER, J. P. (Signé) ALEXANDRE DALY.

PROVINCE DU CANADA, }
 DISTRICT DE MONTRÉAL. } **E**ST PERSONNELLEMENT comparu devant moi, Edouard Corcoran, écuyer, l'un des Juges de paix de Sa Majesté pour le dit district, Edward Grattan cultivateur du township de Rawdon, lequel, assermenté sur les Saints Evangiles, dépose et dit : Que vers 1840, il a entendu John McEvan dire que si le gouvernement lui donnait la moitié nord-ouest du No. 12, dans la 11me concession de Rawdon, pour rien, il l'accepterait, mais qu'il ne voudrait jamais rien payer pour le lot, et je l'ai entendu parler ainsi depuis ce temps, et le déposant ne dit rien de plus.

(Signé,) EDWD. GRATTAN.

Assermenté devant moi, à Rawdon,
 ce 1er jour de novembre 1854.

Le déposant dit de plus que l'Agent, Edward Magree, écuyer, lui a dit que McEvan a refusé de payer le lot en question.

(Signé,) EDWD. GRATTAN.

(Signé,) EDWARD CORCORAN, J. P.

No. 17.

PROVINCE DU CANADA, }
 DISTRICT DE MONTRÉAL. } **E** moi, Marcel Poirier, écuyer, l'un des Juges de paix de Sa Majesté pour le dit district, Damase Riosselle, cultivateur du township de Chertsey, comté de Leinter, qui fait serment sur les Saints Evangiles, et dit, qu'il a travaillé sur le chemin du gouvernement dans Chertsey, sous la surveillance d'Alexander Daly, écuyer, comme conducteur, et qu'il considère que les journaliers ont été très exacts sous le rapport du temps et du travail, et que le chemin a été également bien fait dans toute la longueur qui est maintenant faite, c'est-à-dire partout où le terrain et le sol le permettaient, et bien plus il considère que la route adoptée près du lac Daly est préférable à toute autre, étant beaucoup plus courte et plus facilement faite.

Le déposant dit de plus, qu'il considère qu'il était très avantageux pour les hommes d'avoir à acheter des provisions sur les travaux, que lui, le dit déposant en a acheté et a été très satisfait. Il a souvent entendu le conducteur et le sous conducteur dire aux hommes d'apporter leurs provisions avec eux, vu qu'ils ne voulaient pas leur en vendre. Le déposant dit de plus que toutes les plaintes portées contre le dit conducteur l'ont été par jalousie et malice et non pour de justes causes. Et le dit déposant ne dit rien de plus.

(Signé,) DAMASE RIOSSELLE.

Assermenté devant moi, à St. Jacques,
 ce 30me jour d'octobre 1854.

(Signé,) M. POIRIER, J. P.

No. 18.

PROVINCE DU CANADA, }
 DISTRICT DE MONTRÉAL. } **E** moi, Edward Corcoran, écuyer, l'un des Juges de paix de Sa Majesté pour le dit district de Montréal, Peter Green, cultivateur du

township de Rawdon, comté de Leinster et district susdit, lequel, assermenté sur les saints Evangiles, dépose et dit : qu'il a travaillé sur le nouveau chemin du gouvernement dans Chertsey, depuis le commencement jusqu'à la suspension des travaux, et qu'il considère que sous tous les rapports non seulement les journaliers, mais encore le conducteur, A. Daly, écuyer, et son assistant sous conducteur, ont usé de toute la diligence possible. Le déposant dit qu'il a à diverses reprises entendu les journaliers dire qu'ils étaient très satisfaits et qu'ils étaient particulièrement bien servis par le conducteur, M. Daly, qui les mettait en état d'acheter leurs approvisionnements, à une si grande proximité des travaux ; qu'ainsi ils ne perdaient point de temps à aller les chercher ailleurs, et d'après sa propre connaissance, le déposant considère que d'après les prix courants, dans le voisinage, M. Daly n'a pas vendu trop cher ses approvisionnements.

Le déposant dit encore qu'il a été prié par le conducteur, M. Daly, de l'accompagner dans la recherche de la meilleure route pour aller jusqu'à un petit lac, connu sous le nom de Lac Daly, à environ 1½ mille du commencement du chemin, et que lui, le déposant, et M. Daly ont particulièrement examiné les différentes routes et se sont finalement décidés à la courir tout près du dit lac, où elle se trouve plus courte et plus facile à faire ; il considère encore que M. Daly n'a pas adopté la route mentionnée en dernier lieu dans aucune intention intéressée, mais seulement dans la vue de l'avantage du gouvernement. Le déposant dit qu'il n'a pas remarqué de différence quant à bien faire le chemin en certains endroits et le faire mal dans d'autres, mais déclare que l'on a particulièrement suivi la même règle pour le chemin depuis le commencement jusqu'à la suspension des travaux, suivant la nature et la qualité du sol. Et il dit de plus que les plaintes portées contre M. Daly ne l'ont pas été pour de justes causes mais bien par malice et jalousie. Et le déposant ne dit rien de plus.

(Signé,) PETER GREEN.

Assermenté devant moi, à Rawdon,
le 4e jour de novembre 1854.

(Signé,) EDWARD CORCORAN, J. P.

No. 19.

PROVINCE DU CANADA,)
DISTRICT DE MONTREAL.) **E** Edward Corcoran, écuyer, l'un des juges de paix de Sa Majesté, pour le dit district, Edward Greenan, cultivateur, du township de Chertsey, comté de Leinster, susdit district, lequel, assermenté sur les saints Evangiles, dépose et dit ; qu'il a travaillé sur le nouveau chemin du gouvernement dans Chertsey, sous la surveillance de A. Daly, comme conducteur, et que les hommes ont fait toute la diligence possible, sous le rapport du temps et du travail. Le déposant dit que les provisions vendues aux hommes ont été vendues à un prix raisonnable, et qu'il n'aurait pu travailler sur le chemin s'il n'eût acheté ses provisions de M. Daly. Le déposant dit de plus qu'il n'a point été fait de différence dans la manière de faire le chemin bon dans un endroit et mauvais dans d'autres, mais qu'il a été fait également bon dans toute la distance, lorsque la nature du sol et les circonstances l'ont permis.

Le déposant dit de plus que les plaintes portées contre M. Daly l'ont été par malice et pour aucune cause juste. Et le déposant ne dit rien de plus.

(Signé,) EDWARD GREENAN.

Assermenté devant moi, à Rawdon,
ce 6e jour de novembre 1854.

(Signé,) EDWARD CORCORAN, J. P.

No. 20.

PROVINCE DU CANADA, }
 DISTRICT DE MONTREAL. } **E**ST PERSONNELLEMENT comparu devant moi, Hugh Daly, écuyer, l'un des juges de paix de Sa Majesté, dans le dit district, Cyrille Morin, écuyer, juge de paix et cultivateur de la paroisse St. Jacques, comté de Leinster, susdit district, lequel, assermenté sur les saints Evangiles, dépose et dit: qu'il a voyagé sur le nouveau chemin dans Chertsey, distance d'environ trois milles et demi et qu'il l'a trouvé également bon dans toute la distance, à l'exception d'une côte à la Rivière Lafontaine, qui n'est pas encore finie.

Le déposant dit de plus que la ligne suivie près d'un petit lac, appelé Lac Daly, a été dix fois moins coûteuse à faire que s'il eut passé par un autre endroit, vu que la ligne est plus courte et offre une meilleure route.

Le déposant dit en outre qu'il a acheté des terres de particuliers dans le township de Chertsey, près de l'endroit où passe le chemin et que ce chemin est très parfaitement bien fait pour plaire aux habitants.

Le déposant dit de plus qu'il n'a jamais reçu de faveur, ni n'en attend de M. Daly, pour faire cette déclaration, et n'a rien dit de plus.

(Signé,) C. MORIN, J. P.

Assermenté devant moi, à Rawdon,
 ce 3 novembre 1854.

(Signé,) HUGH DALY, J. P.

No. 21.

PROVINCE DU CANADA, }
 DISTRICT DE MONTREAL. } **E**ST PERSONNELLEMENT comparu devant moi, Hugh Daly, écuyer, l'un des juges de paix de Sa Majesté, dans et pour le dit district, William Nightengale, fils, du township de Rawdon, comté de Leinster, susdit district, lequel, assermenté sur les saints Evangiles, dépose et dit: qu'il a entendu Jean Baptiste Leblanc, marchand, du village de Montcalm, dire en présence d'un grand nombre de personnes, ainsi que devant le déposant qu'il était l'ennemi déclaré d'Alexandre Daly, écuyer, agent des terres de la couronne pour Leinster.

Les paroles susdites ont été dites par le dit Leblanc dans le mois de juillet dernier, 1854. Et le dit déposant ne dit rien de plus.

(Signé,) WILLIAM NIGHTENGALE.

Assermenté devant moi, à Rawdon,
 ce 8 novembre 1854.

(Signé,) HUGH DALY, J. P.

No. 22.

RAWDON, 28 mars 1849.

Monsieur,—Je m'adresse à vous pour l'achat du lot No. 12, dans le 3e concession du township de Chertsey; et pour ce, je consens à remplir les obligations

imposées par le gouvernement; et il n'y a personne qui réside sur le département ou qui y ait fait quelques améliorations.

Je suis, monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

(Signé,) PIERRE ~~X~~ GIGUÈRE.
sa
marque.

ALEX. DALY, écuyer, A. T. C.
Rawdon.

Témoin :

(Signé,) JAMES DALY.

No. 22.

PROVINCE DU CANADA, } EST PERSONNELLEMENT comparu devant
DISTRICT DE MONTRÉAL. } moi, Hugh Daly, écuyer, l'un des juges de paix de Sa Majesté, pour le dit district, James Daly, Junior, du Township de Rawdon, comté de Leinster, lequel, assermenté sur les saints Evangiles, dépose et dit: qu'il a vu Pierre Giguère faire sa marque à une certaine demande adressée à A. Daly, écuyer, agent des terres de la couronne, pour l'achat du No. 12, 3e rang de Chertsey, datée le 28 mars 1849. Le déposant dit aussi que le nom de Pierre Girard qui appert dans le susdit rapport de l'agent des terres de la couronne est la même personne que celui qui avait déjà fait la demande au nom de Pierre Giguère. Et le dit déposant ne dit rien de plus.

(Signé,) JAMES DALY.

Assermenté devant moi, à Rawdon,
ce 8 novembre 1854.

(Signé,) HUGH DALY, J. P.

No. 23.

PROVINCE DU CANADA, } EST PERSONNELLEMENT comparu devant
DISTRICT DE MONTRÉAL. } moi, Edward Corcoran, écuyer, l'un des juges de paix de Sa Majesté, pour le dit district, Daniel Trusdell, lequel, assermenté sur les saints Evangiles, dépose et dit: qu'il était en la compagnie ou dans la maison de Joseph hDufresne, écuyer, M. P. P., et de Jean Leblanc, écuyer, et qu'il a entendu le dit Joseph Dufresne dire qu'il ferait tout en son pouvoir pour faire destituer A. Daly, écuyer, agent des terres de la couronne, et que lui, M. Daly, ne finirait jamais le chemin du gouvernement dans Chertsey, chemin auquel il travaille dans le moment, et que par ces paroles ils semblaient entretenir de mauvais sentiment envers le dit Alex. Daly. Ces paroles furent prononcées dans le cours de juillet dernier. Et le déposant ne dit rien de plus.

(Signé,) DANIEL TRUSDELL.

Assermenté devant moi, à Rawdon,
ce 23 septembre 1854,

(Signé,) EDWARD CORCORAN, J. P.

No. 24.

PROVINCE DU CANADA, } EST personnellement comparu devant Edward Cor-
 District de Montréal. } coran, écuyer, l'un des juges de paix de Sa Majesté
 pour le dit district, John Doherty, journalier, du township de Chertsey, district
 susdit, lequel, assermenté sur les saints évangiles, dépose et dit qu'il a été em-
 ployé par Alexander Daly, écuyer, à l'exploration du nouveau chemin du gou-
 vernement, dans le township de Chertsey, dans l'automne de 1853, ainsi qu'à la
 construction de ce chemin, dans l'été de 1854, et que pendant qu'il a travaillé
 sur ce chemin, il a acheté de M. Daly du lard à 7½d. la livre, du biscuit à 4d.
 la livre, du thé à 2s. 8d. la livre, et un baril de fleur à £2 6s. 6d., lesquels articles
 le déposant déclare lui avoir été vendus à un prix très raisonnable, en égard au
 prix alors courant des provisions dans les environs, et à la difficulté de les trans-
 porter au lieu des travaux.

Le déposant dit de plus que le montant des deniers dépensés sur tout le che-
 min n'est assurément pas trop pour l'ouvrage fait.

Il dit de plus que d'après sa connaissance personnelle, la ligne prise près du
 lac Daly est de beaucoup préférable à celle des environs ; qu'elle est beaucoup
 plus courte et plus facile à faire.

Le déposant dit de plus que les plaintes portées contre M. Daly, l'ont été par
 jalousie et malice, et non pour de justes causes. Et le déposant ne dien de plus.

(Signé,) JOHN ^{sa} DOHERTY,
 marque.

Assermenté devant moi, à Rawdon,
 le 13 novembre 1854.

(Signé,) EDWARD CORCORAN, J.P.

No. 25.

A TOUS CEUX QUI CES PRÉSENTES VERRONT.

Je, soussigné, certifie par le présent que j'ai acheté des terres du gouvernement
 dans le village et township de Rawdon, et que les dites terres ainsi achetées
 sont ma propriété et que j'en ai la possession légale par et en vertu d'un titre
 légal.

Je suis prêt à prouver ce que ci-dessus, sur mon affidavit, s'il est requis.

(Signé,) HUGH DALY.

Kildare, 27 novembre 1854.

No. 26.

Je, Alexis Trudeau, huissier, de la paroisse de St. Jacques, certifie avoir connu
 M. Alexander Daly pour un parfait honnête homme, et je n'ai rien contre lui.

(Signé,) A. TRUDEAU.

Rawdon, 30 novembre 1854.

No. 27.

(Copie.)

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE,
21 mai 1849.

Monsieur,—Ayez la bonté d'informer Isaac St. Clair que la décision adoptée par le gouverneur général en conseil, sur sa nouvelle demande pour un octroi gratuit de terre en récompense de ses services militaires comme soldat licencié du 83^{me} régiment, est comme suit :—Qu'un scrip soit émis en faveur du pétitionnaire pour le montant de dix louis, qui le mettront en état d'acheter cent acres de terre dans le township de Rawdon.

Veuillez en outre dire à St. Clair que les mardis et vendredis sont les jours fixés pour délivrer les scrips.

(Signé)

TANCRÈDE BOUTHILLIER,
Assistant Commissaire.ALEXANDER DALY, Ecuyer,
Agent, Rawdon.

No. 28.

(Copie.)

Extrait d'un rapport du comité de l'honorable conseil exécutif sur les demandes de terres, daté le 14 mai 1849, et approuvé par Son Excellence le Gouverneur Général en conseil, le 16 du même mois.

Sur la nouvelle demande d'Isaac St. Clair, de Rawdon, pour un octroi gratuit de terre en récompense de ses services militaires comme soldat licencié du 83^{me} régiment ;

Le comité, après examen du cas tel que décrit par l'assistant commissaire des terres de la couronne, recommande que la suggestion de cet officier soit approuvée, et qu'il soit émis au pétitionnaire un scrip pour le montant de £10, qui le mettront en état d'acheter cent acres de terre dans le township de Rawdon.

Certifié.

(Signé,)

J. JOSEPH, G.C.E.

A l'Honorable Commissaire
des Terres de la Couronne.

No. 29.

Dans le cours de l'été mil huit cent cinquante, je crois, A. Daly, écuyer, agent des terres de la couronne pour le township de Rawdon, offrit, en ma présence, à Alexis Trudeau, huissier, de la paroisse de St. Jacques, d'exécuter quelques ordres de saisie sur des bois qui avaient été illégalement enlevés de dessus les terres de la couronne, et outre ces ordres de saisie, le dit A. Daly avait entre les mains un papier que je crois être, autant que je puis me le rappeler, une lettre du département des terres de la couronne, avec laquelle il expliquait au dit huissier qu'il serait payé à même les revenus des bois saisis.

En foi de quoi j'ai signé, à St. Jacques, le 8 novembre 1854.

(Signé,)

J. E. ECREMENT, J.P.

No. 30.

Extrait d'un rapport d'un comité de l'honorable conseil exécutif sur les demandes de terres, en date du 19 mars 1853, approuvé par Son Excellence le Gouverneur Général en conseil, le 21 mars 1853.

Sur la demande de Thomas Swift d'acheter la moitié nord-ouest du lot n. 7, dans le 9me rang de Rawdon, Bas-Canada ;

Le comité recommande qu'il soit permis au pétitionnaire d'acheter sous les réglemens existants, à 6s. par acre, vu qu'il est en possession déjà, après avoir fait de grandes améliorations ; et si plus tard il appert que la dite moitié a été accordé, à quelque autre partie, le dit octroi es tpar le présent déclaré annulé, tel que suggéré par le commissaire des terres de la couronne, dans son rapport daté le 28 du mois dernier.

Certifié.

(Signé,)

WM. H. LEE,
Ag. Gref. du C. E.

A l'Honorable Commissaire
des Terres de la Couronne.

No. 31.

PROVINCE DU CANADA, }
District de Montréal, }
Township de Rawdon. } JE, soussigné, certifie par le présent sous serment que le certificat ci-joint à ma pétition datée du 11 juillet 1853, envoyé au commissaire des terres de la couronne, et ayant rapport à ma terre dans Rawdon, n'est pas celui qui a été signé par les parties, et qu'il a été changé à mon insu, bien que j'eusse consenti qu'on enlevât l'original, en conséquence de ce qu'il était malpropre et taché d'encre, et qu'une vraie copie d'icelui fut ajoutée aux signatures, et à mon insu l'on y a ajouté des mots.

(Signé,)

THOMAS SWIFT.

Assermenté devant moi, à Rawdon,
ce 19e jour de septembre 1853.

JOHN JEFFERIES, Commissaire.

(Vraie copie.)

(Signé,)

ALEX. DALY.

No. 32.

Rawdon, 19 septembre 1853.

Je certifie par le présent sous serment que le certificat joint à la pétition de Thomas Swift, à moi présentée par Alexander Daly, agent des terres, avec ma

signature, n'est pas celui que j'ai signé pour M. Thomas Swift, car il avait été coupé et remplacé par un différent, à mon insu et sans mon consentement.

(Signé,) MITCHEL SADLER.

Assermenté devant moi, à Rawdon,
ce 19 septembre 1853.

JOHN JEFFERIES, commissaire pour recevoir des affidavits.

(Vraie copie.)

(Signé,) ALEX. DALY.

No. 33.

Je certifie sous serment que le certificat portant ma signature qui m'a été présenté par Alexander Daly, écuyer, agent des terres, n'est pas celui que j'ai signé pour Thomas Swift. Celui que j'ai signé a été enlevé et remplacé, à mon insu ou sans mon consentement, par un autre qui diffère du premier.

JOHN JEFFERIES, Lt. Col.

Assermenté devant moi, à Rawdon,
ce 19 septembre 1853.

(Signé,) ALEX. DALY, Agent des T. de la C.

Témoin,
M. SADLER.

(Vraie copie.)

(Signé,) ALEX. DALY.

No. 34.

NOUS, soussignés, habitants du township de Rawdon dont les noms sont apposés au certificat qui accompagne la pétition de Thomas Swift (numéroté 4079), au commissaire des terres de la couronne, et relativement à sa terre, certifions par le présent que nos noms ont été frauduleusement apposés au dit certificat, que nous ne l'avons jamais vu avant qu'il nous fût montré par Alexander Daly, agent des terres de la couronne, après que la pétition et le certificat lui furent envoyés par le département des terres; que nous n'avons aucun sujet de nous plaindre du dit Alexander Daly, l'ayant toujours trouvé honnête et juste et digne de notre confiance dans l'accomplissement de ses devoirs comme agent des terres de la couronne.

(Signé,)

MARTIN HOBS, Capitaine,

"

WILLIAM SMILEY,

"

HENRY SMITH,

"

WILLIAM NORRISH,

"

DAVID SAWYER,

"

WILLIAM HATTLEY.

Rawdon, 20 août 1853.

(Vraie copie.)

(Signé,) ALEX. DALY.

No. 35.

Je, Isaac Sinclair, du township de Rawdon, comté de Leinster, district de Montréal, autorise, choisis et requiers par le présent Alexander Daly, écuyer, du township de Rawdon, comme mon procureur légal, en mon nom, de demander et recevoir du gouvernement de cette province, toute somme et chose qui m'est due par lui ou tout autre département, ou qui devrait m'être due et qui m'est due pour mes services comme soldat en congé du 83^{me} régiment; et j'autorise le dit Alexander Daly, écuyer, à donner à cet effet des reçus et quittances en mon nom, tout comme si j'étais présent en personne.

En foi de quoi, j'ai signé en présence des témoins soussignés, ce 30^{me} jour de mai, mil huit cent quarante-neuf, et ne sachant pas écrire j'ai fait ma marque.

(Signé,)

sa
ISAAC ✕ SINCLAIR.
marque.

Témoins présents :

(Signé,)

EDWARD CORCORAN, J.P.,

"

BRYAN M. CURDY,

"

JAMES DALY.

(Vraie copie.)

(Signé,)

JEAN LANGEVIN.

No. 36.

Pointe Claire, 2 décembre 1854.

Je certifie par le présent qu'Arthur Masson, jeune homme résidant dans la paroisse de St. Patrice de Rawdon, township de Rawdon, n'est nullement idiot; car j'ai pu m'apercevoir qu'il avait assez de connaissance pour lire et comprendre ses devoirs de chrétien et être admis à recevoir les saints sacrements de l'église. Et de plus, que M. Arthur Masson et sa femme, les parents du dit Arthur Masson, sont une des familles les plus respectables de la paroisse de Rawdon, où je suis curé depuis cinq ans, à dater du mois d'octobre de 1849 à octobre 1854.

(Signé,)

L. L. POMINVILLE, Prêtre,
Curé de la Pointe Claire.

No. 37.

PROVINCE DU CANADA, } EST personnellement comparu devant moi, Edward
District de Montréal. } Corcoran, écuyer, un des juges de paix de Sa Ma-
jesté dans et pour le dit district, Michael Nulty, cultivateur, lequel a prêté serment
sur les saints évangiles et dit qu'il a travaillé sur le chemin du gouvernement,
dans le township de Chertsey, sous Alexander Daly, écuyer, qui avait la surveil-
lance du chemin susdit, mais qu'il n'aurait pu le faire si M. Daly ne lui avait

pas vendu de provisions. Il a payé 15 sous la livre de lard, 3d. le biscuit, et 2s. 8d. le thé ; et il pense que ce prix était raisonnable. Il a travaillé jusqu'au moment où les travaux ont été suspendus, et il croit qu'il a été fait assez d'ouvrage pour l'argent qui a été dépensé. Et le déposant ne dit rien de plus.

(Signé,)

sa
MICHAEL X NULTY.
marque.

Assermenté devant moi,
ce 19me jour de décembre 1854.

(Signé,)

EDWARD CORCORAN, J.P.

No. 38.

PROVINCE DU CANADA, }
District de Montréal. } **E**ST personnellement comparu devant moi, Edward Corcoran, écuyer, un des juges de paix de Sa Majesté pour le dit district, Edward Cahill, lequel a prêté serment sur les saints évangiles, et dit qu'il se trouvait avec Alexander Daly, écuyer, agent des terres de la couronne, lorsqu'il a demandé au lieutenant colonel John Jefferies de signer une adresse de loyauté à Son Excellence le Gouverneur Général, après que le parlement eut été incendié à Montréal, ce à quoi celui-ci se refusa, en disant qu'il ne pouvait agir autrement en considération de l'esprit de parti qui existait alors. Et le déposant ne dit rien de plus.

(Signé,)

EDWARD CAHILL.

Assermenté devant moi,
ce 10me jour de décembre 1854.

(Signé,)

EDWARD CORCORAN, J.P.

No. 39.

Rawdon, 13 décembre 1854.

Je, soussigné, résidant dans la paroisse de St. Alexis, comté de Leinster, certifie par le présent que mon nom que l'on dit être apposé à une pétition datée du — août dernier, à Son Excellence le Gouverneur Général, demandant la destitution d'Alexander Daly, écuyer, de son emploi d'agent des terres de la couronne, ne l'a pas été à ma connaissance ou avec mon consentement ; et je n'aurais pas voulu non plus signer une telle pétition, vu que M. Daly est un homme juste et que je le préfère à tout autre dans la charge qu'il occupe.

Au besoin, je répéterai sous serment ce qui précède.

(Signé,)

sa
MOISE X ROCHELIEU.
marque.

Témoins présents :

(Signé,)

JAMES DALY,
LUKE DALY.

No. 40.

PROVINCE DU CANADA, } EST personnellement comparu devant moi, Edward
 District de Montréal. } Corcoran, écuyer, un des juges de paix de Sa Ma-
 jesté dans et pour le dit district, Thomas Daly, du township de Rawdon, comté
 de Leinster, district susdit, lequel, après avoir prêté serment sur les saints évan-
 giles, dépose et dit qu'il a travaillé sur le nouveau chemin du gouvernement dans
 Chertsey, et plus particulièrement aux ponts de ce chemin, sous la direction
 d'Alexander Daly, écuyer, agent des terres de la couronne, et pendant ce temps
 il a acheté de M. Daly du lard de première qualité à 15 sous la livre, du biscuit
 à 4d., du thé à 2s. 8d., et un baril de fleur à £2 3s. 2½d.; et pour tous ces arti-
 cles il a eu lieu d'être satisfait de payer les prix mentionnés.

Le déposant ajoute qu'il considère les travaux bien faits sur toute l'étendue du
 chemin, et qu'ils n'auraient pu l'être pour une moindre somme que £375.

Le déposant dit en outre avoir entendu M. Daly dire aux hommes que tous
 ceux d'entre eux qui s'étaient mêlé de chasser du chemin un nommé J. B. Le-
 Blanc allaient l'être à leur tour, et il l'aurait certainement fait si le déposant
 n'était intervenu en leur faveur.

Il dit de plus n'être nullement allié à Alexander Daly, ni s'intéresser à lui plus
 que la justice ne l'exige.

Il ajoute en outre que toute plainte portée contre M. Daly n'a pu être faite que
 dans un but malicieux et non d'après de légitimes raisons. Et le déposant ne dit
 rien de plus.

(Signé,)

THOMAS DALEY.

Assermenté devant moi, à Rawdon,
 ce 30me jour de décembre 1854.

(Signé,)

EDWARD CORCORAN, J. P.

No. 41.

REÇU d'Alexander Daly, deux billets de scrip Nos. 25090 et 25091, qu'il a
 obtenus pour moi par procuration à cet effet.

(Signé,)

ISAAC ^{sa} ST. CLAIR.
 marque.

Rawdon, 16 octobre 1849.

Témoins:

(Signé,)

BRYAN McCURDY,
 JAMES DALY.

(Vraie copie.)

No. 42.

PROVINCE DU CANADA, } EST personnellement comparu devant moi, Edward
 District de Montréal. } Corcoran, écuyer, un des juges de paix de Sa Ma-
 jesté, Michel Perrault, commis de M. P. R. Fauteux, du township de Rawdon,

dit district, lequel, après avoir prêté serment sur les saints évangiles, dit que l'été dernier il a vendu du lard à 15 et 18 sous la livre, et au prix qu'il coûtait par baril à Montréal, il n'y avait aucun profit à vendre moins que dix-huit sous par livre celui de première qualité et 15 sous celui de seconde qualité. Et le déposant ne dit rien de plus.

(Signé,)

MICHEL PERRAULT.

Assermenté devant moi, à Rawdon,
ce 16me jour de décembre 1854.

(Signé,)

EDWARD CORCORAN, J.P.

No. 43.

PROVINCE DU CANADA, } **E**ST personnellement comparu devant moi, Edward
District de Montréal. } Corcoran, écuyer, un des juges de paix de Sa Ma-
jesté dans et pour le dit district de Montréal, John Rogan, commerçant, des
township et district susdits, lequel, après avoir prêté serment sur les saints évan-
giles, dit que comme épiciier il a vendu le thé l'année dernière de 3s. à 3s. 4d. la
livre, et le lard de 15 à 16 sous; et suivant lui, dans quelques autres magasins
des environs ces articles furent vendus à un prix plus élevé. Le déposant dit que
les articles ci-dessus vendus par lui n'étaient pas de première qualité, le lard
surtout, vu qu'il avait été acheté des cultivateurs du township, et qu'il était diffi-
cile de se procurer ces effets, eu égard à leur rareté dans ce township.

(Signé,)

JNO. ROGAN.

Assermenté devant moi, à Rawdon,
ce 16me jour de décembre 1854.

(Signé,)

EDWARD CORCORAN, J.P.

No. 44.

District de } **E**ST personnellement comparu devant moi, Edward Corcoran,
Montréal. } écuyer, un des juges de paix de Sa Majesté dans et pour le dit
district, James Daly, junior, du township de Rawdon, comté de Leinster, lequel,
après avoir prêté serment sur les saints évangiles, dit que vers le 19 juin dernier
il était au bureau d'Alexander Daly, écuyer, agent des terres de la couronne
pour Leinster, et qu'un nommé Thomas Swift y vint pour acheter la moitié nord-
ouest du lot 7, 9me rang de Rawdon, et M. Daly la lui vendit pour la somme de
trente louis; et après la vente, il a entendu M. Daly demander à Swift le paie-
ment de frais de justice et autres dépenses; ensuite il (Daly) consentit à prendre
dix piastres. Il ajoute de plus avoir entendu M. Daly dire à Swift, après que la
vente fut terminée, qu'il allait le poursuivre pour cette somme. Et le déposant
ne dit rien de plus.

(Signé,)

JAMES DALY.

Assermenté devant moi,
ce 18me jour de décembre 1854.

(Signé,)

EDWARD CORCORAN, J.P.

No. 45.

PROVINCE DU CANADA, }
 DISTRICT DE MONTRÉAL, } **EST PERSONNELLEMENT** comparu devant moi,
 TOWNSHIP DE RAWDON. } Edward Corcoran, écr., un des Juges de Paix de
 Sa Majesté pour le dit district de Montréal, Robert
 McClanahan, du township de Rawdon, dans le dit district, lequel, après avoir
 prêté serment sur les Saints Evangiles, dit que son nom a été apposé à une pé-
 tition contre A. Daly, écr., agent des terres de la couronne, à son insu ou contre
 son consentement ; il n'a jamais vu cette pétition qu'au moment où il y a vu son
 nom y apposé, et il ne pouvait avoir aucun sujet de signer un document ou péti-
 tion au préjudice de Mr. Daly, l'ayant toujours trouvé, dans ses relations avec
 lui, juste et honnête. Et le déposant ne dit rien de plus.

(Signé) ROBERT McCLANAHAN.

Assermenté devant moi, à Rawdon,
 ce 5^{me} jour de Janvier 1855.

(Signé) EDWARD CORCORAN, J. P.

Rawdon, 20 janv. 1855

Honorable Monsieur,—Je prends respectueusement la liberté de vous transmet-
 tre la pétition de certains habitants de ce comté et des Townships généralement,
 concernant Alex. Daly, écuyer, agent des terres de la couronne ; et j'ai l'espoir
 que vous voudrez bien avoir la complaisance de la mettre sous les yeux de Son
 Excellence le gouverneur général, aussitôt que vous pourrez convenablement le
 faire.

Je suis, &c.,

E. CORCORAN. J.P.

L'hon. P. J. O. CHAUVEAU,
 Sec. Prov., Québec

A Son Excellence Sir EDMUND WALKER HEAD, baronnet, gouverneur général de
 l'Amérique Britannique du Nord, &c., &c., &c.

La pétition des soussignés, habitants du comté de Leinster et particulièrement
 des Townships de Rawdon, Kilkenny, Chertsey et Wexford,

Expose humblement et respectueusement: Que c'est avec une certaine surprise
 que nous apprenons qu'il a été présenté à votre Excellence, une pétition, datée le
 30 août dernier, ostensiblement signée par un grand nombre d'habitants de ce
 comté, demandant la destitution d'Alex. Daly, écuyer, de son emploi comme a-
 gent des terres de la couronne, et que cette pétition n'est pas l'expression des
 sentiments de la masse des habitants, ni même de ceux dont les noms y sont ap-
 posés, vu que beaucoup de ces noms ont été placés à leur insu ou sans leur con-
 sentement toute l'affaire est le résultat de sentimens d'animosité qui procèdent
 des luttes électorales.

Les pétitionnaires de Votre Excellence se croient en devoir de dire que durant les
 cinq ou six dernières années, cette partie du pays s'est développée sous le rapport
 de la population et des richesses au moins autant qu'aucune autre partie du Bas-
 Canada, et ces progrès doivent être attribués en partie au zèle et à l'énergie de l'a-
 gent des terres de la couronne, aidé, comme il l'a été, de la libéralité du gouverne-
 ment de Votre Excellence, et que c'est en conséquence de l'augmentation dans la va-
 leur des terres et conséquemment dans les demandes qui en sont faites, et non par
 suite de la mal administration de l'agent, comme on a cherché à le faire croire, que

durant les cinq dernières années plusieurs personnes ont été induites à disposer des propriétés qu'elles avaient ici, pour aller à la recherche d'un lieu, d'un climat où il s'imaginent qu'ils pourront cultiver avec moins de frais et de travaux ; et qu'aucun de ceux qui ont quitté l'endroit n'a jamais dit que son départ était causé par les actes de Mr. Daly, l'agent. Leurs terres ont été achetées pour la plupart au comptant, et si quelques faits de Mr. Daly ont été cause qu'une personne a vendu, il n'est que juste de supposer que cela aurait eu l'effet d'empêcher les autres d'acheter.

Les pétitionnaires de Votre Excellence ayant eu l'occasion de remarquer depuis longtemps l'activité infatigable de Mr. Daly, ses efforts courageux, en 1849 et depuis, pour promouvoir la colonisation intérieure sous le système en pratique depuis cette époque, et ses soins et son attention pour les colons, sont étonnés qu'une pétition demandant même sa destitution ait été présentée à Votre Excellence.

Les affidavits ci-joints, faits par des personnes que l'on désigne comme ayant formulé des plaintes contre Mr. Daly, feront voir qu'il a été pratiqué de la fraude, et nous sommes fermement persuadés que toutes les démarches faites contre lui viennent de ce qu'une autre personne désire obtenir son emploi.

En conséquence, vos pétitionnaires prient instamment Votre Excellence de vouloir bien continuer Mr. Daly dans son emploi, ou au moins ne pas approuver sa destitution avant que des personnes compétentes et désintéressées n'aient examiné les faits, et dans ce cas nous n'aurons aucune crainte que les résultats ne soient favorables à Mr. Daly.

Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

Rawdon, 23 déc. 1854.

Edward Corcoran, J. P.

John Rogan, M. D.

Capitaine Louis Brien dit Desrochers.

John Green, Capitaine de Milice.

Timothy Coffey.

John Burrais, Capitaine de Milice.

James Duffey, Lieutenant, Milice.

Mark Duffey.

James Duffy, junior.

^{sa}
Henry ✕ Gray.

marque.

^{sa}
Alexis ✕ Durand.

marque.

Roderick Carsoll.

^{sa}
Pierre ✕ Morrin.

marque.

R. E. Corcoran, C. M.

Edward Greenon.

James Carroll, Préfet du comté.

Thomas Rowan.

Thomas Daly.

Thomas Lane, P. C.

T. Pigott, Capitaine de Milice.

Luke Daly, M. P.

^{sa}
Dominique ✕ Paré.

marque.

^{sa}
Michael ✕ Scroggie.

marque.

^{sa}
John ✕ McCarty.

marque.

Patrick Nulty.

Thomas Barman.

William Bourke.

^{sa}
Pierre ✕ Odette dit Lapointe.

marque.

David Brown, junior.

Francis Laverdière.

E. Laverdière.

Michael Harkin.

John Rogan, senior.

James Whelan.

Anthony Rowan.

Ambrose Rowan.

John Copping.

Thomas Corry.

Joseph Varin.

Hilaire Archambault.

Louis Archambault.

William Haley.

Andrew Haley.

^{sa}
Olivier ✕ Goulet.

marque.

- François ^{sa} X Gravel.
 marque.
 James Bailey.
 Thomas ^{sa} X Brooks.
 marque.
 William Copping.
 Patrick Mason.
 Michael Ronan.
 Hugh Cassidy, Marguillier.
 Michael Coffey.
 William Ronan.
 Patrick Daly.
 John Grierson.
 Thomas Ronan.
 Edward Coffey.
 Michael Green.
 Patrick Carroll.
 James Conner.
 John Mulligan.
 John Carroll.
 Thomas Burgess.
 James Price.
 Thomas Price.
 James Looby.
 James Looby, junior.
 Denis Doherty.
 François ^{sa} X Thom.
 marque.
 Maxime Ricard.
 Louis ^{sa} X Perrault.
 marque.
 Grégoire ^{sa} X Trudeau.
 marque.
 François ^{sa} X Trudeau.
 marque.
 Louis ^{sa} X Labelle.
 marque.
 J. B. X Beauchamp.
 marque.
 Joseph ^{sa} X Pauseau.
 marque.
 Joseph ^{sa} X Majeau.
 marque.
 Paul ^{sa} X Labelle.
 marque.
 Elie ^{sa} X Care.
 marque.
- Daniel Smith.
 Michael ^{sa} X McCaril.
 marque.
 Henry ^{sa} X Shield.
 marque.
 Thomas ^{sa} X McCarril.
 marque.
 Patrick ^{sa} X Rogan.
 marque.
 William ^{sa} X Shield.
 marque.
 Thomas Green.
 Edward Green.
 Alexander Daly, J. P.
 William Rowan.
 François ^{sa} X Mercier.
 marque.
 Blaise Dugas.
 André Brien dit Desrochers.
 John Shields.
 Alexis Lacasse.
 James Mooney.
 Martin Doyle.
 Patrick Mouls.
 Michael Rogan.
 George Ryan.
 George Mulligan.
 Peter McCabe.
 John Churchfield, junior.
 John Churchfield, senior.
 Patrick M'Carty.
 Peter Jennings.
 John Corcoran.
 William Daly.
 George Gilmour.
 Thomas Lane, junior.
 Edward Lane.
 William Nulty.
 Joseph ^{sa} X Leblanc.
 marque.
 Joseph ^{sa} X Venne.
 marque.
 James Brenar, senior.
 Thomas ^{sa} X Green, junior.
 marque.
 François ^{sa} X St. Amour.
 marque.

^{sa}
Elie X Care, fils.
marque.

^{sa}
Theophile X Beauchamp.
marque.

^{sa}
Grimie X Rose.
marque.

François Duford.
Baptiste Duford.

^{sa}
Joseph X St. Germain.
marque.

James Cahill.
Stephen Keegan.
Patrick Daly.

^{sa}
François X Dupuis.
marque.

James Kerry.
John Johnston.
Thomas Kinchelo.
James Daly.
W. Price.

John Delany.
Patrick Jennings.
John McCabe, junior.
Francis Forester.

^{sa}
Antoine X Gauthier.
marque.

^{sa}
François X Rivest.
marque.

^{sa}
Baptiste X Berger.
marque.

^{sa}
John X Wood.
marque.

John McCabe.
James Mullin.
James McCarty.
James Whelan.
Joseph Moore.

^{sa}
Hugh X Daly.
marque.

Edward Greenan.
John Rowan.
Daniel Pierce.
Andrew Kenagh.
Thomas McCarty.

^{sa}
Michael X Hanly.
marque.

William Whittaker.

Henry Keough.

^{sa}
James X McPhilips.
marque.

^{sa}
Johd X McCabe, junior.
marque.

Owen Woods.

^{sa}
Peter X O'Garah.
marque.

Belinie Jodoin.

^{sa}
Joseph X Vorin.
marque.

Thomas Milarky.
Edward Dupuis.
John Mason.
George Gilmour.

^{sa}
David X Mirreau.
marque.

Alexander Barber.
William Burns.
John McKernan.
Denis Doherty.

John Richey.
John Richey, junior.

^{sa}
David X Prévost.
marque.

^{sa}
Toussaint X Venne, fils.
marque.

^{sa}
Joseph X Lachapelle.
marque.

^{sa}
Charles X Racette.
marque.

Clément Dumeux,
Patrick Keough.
James Lane.
Charles Brown.

James Hervine.
Michael Nulty.
John Nulty.
John Kelshelo.

^{sa}
Fabien X Rivest.
marque.

Joseph Rivest.
John Doherty.
Maurice Doherty.
Michael Doherty.

^{sa}
Nazaire X Brison.
marque.

Michael Monahan.

Patrick Coffey.

Edward McGee.

^{sa}
Toussaint ✕ Venne.
marque.

^{sa}
Pierre ✕ Lanarshe.
marque.

^{sa}
Pierre ✕ Lanarshe, père.
marque.

Edward Burgess.

Peter Green.

George Burns.

^{sa}
Edward ✕ Cahill.
marque.

Alexander Nulty.

John Sane.

Gérard Picaud.

^{sa}
André ✕ Rivest.
marque.

^{sa}
Joseph ✕ Etsaire.
marque.

^{sa}
Xavier ✕ Tremblay.
marque.

^{sa}
John ✕ Lepage.
marque.

Pierre Desrosiers.

Thomas Brennan.

Edward Grattan.

J. B. Rivest.

Antoine Rivest.

^{sa}
Ludger ✕ Madraw.
marque.

James McDonald.

Nous, les soussignés, certifions par le présent que toutes les signatures apposées à la pétition ci-dessus sont authentiques, et que tous ceux qui ne pouvaient pas signer ont fait respectivement leur marque en notre présence.

(Signé, JOHN ROGAN.

“ MICHAL HARKIN.

Rawdon, 18 janvier 1855.

Je, le prêtre soussigné, fait par le présent savoir à tous ceux qu'il appartiendra que j'ai été prêtre desservant Rawdon, et que j'ai résidé dans le township pendant ces cinq dernières années et que j'ai connu assez ce qui s'est passé dans cet endroit, et les environs, pendant cette période de temps, pour faire les assertions suivantes et en garantir l'authenticité.

1^o. Que les efforts dignes de louanges et l'appui et les soins libéraux du ministère actuel, dirigés vers la colonisation de cette partie de la province généralement, et en particulier vers cet endroit, ont été couronnés d'un grand succès, et le gouvernement trouvera des motifs très encourageans de travailler à la colonisation de ce pays aussi longtemps qu'il lui plaira, au gouvernement de Son Excellence, de retenir les services d'un agent local tel que M. Alex. Daly, qui est doué de cet esprit de libéralité, de fraternité et de ce désintéressement si nécessaires aux hommes appelés à diriger, encourager et à sympathiser avec l'homme pauvre, mais déterminé, qui veut se créer un foyer dans les forêts éloignées et incultes de ce pays.

2^o Que d'après mon expérience et les observations que j'ai pu faire pendant cinq années de résidence dans cette localité, je suis fermement persuadé que l'agent local actuel (M. Daly) a fait autant que le gouvernement pour l'avancement de la colonisation en ce pays.

3^o Que depuis deux ou trois ans, un nombre considérable de cultivateurs respectables et industriels sont venus s'établir dans les townships de Kilkenny,

Wexford, Chertsey et Rawdon, quand ils ont vu avec quelle facilité ils obtenaient des lots de terre par l'entremise de M. Daly, en qui ils ont trouvé toute la franchise et les qualités affectueuses nécessaires à un homme de sa position.

4^o Que considérant l'état de chose actuel, j'ai la conviction que si l'agent local est continué pendant longtemps dans son emploi, les townships nouvellement arpentés de Doncaster, Chelton, etc., se peupleront aussi vite què se sont établis ceux de Rawdon, Kilkenny et Chertsey pendant ces dernières années, et cela dans un court espace de temps.

(Signé,) L. L. POMINVILLE,
Prêtre.

Nous, soussignés, membres du ci-devant comité établi pour faciliter la colonisation des townships de Chertsey et Wexford, faisons par le présent savoir à tous ceux qu'il appartiendra, que durant et depuis les travaux du dit comité, Alexander Daly, écuyer, l'agent des dits townships, nous était parfaitement connu, ainsi que les efforts constants qu'il a fait pour promouvoir la colonisation des townships susdits, efforts qui ont été couronnés de succès, grâce à la longue expérience, au dévouement et à l'habilité du dit Alexander Daly, écuyer. Deplus, que nous voyons avec satisfaction le grand nombre de cultivateurs qui prennent maintenant des terres dans ces townships, depuis que le gouvernement y a fait ouvrir des chemins dont l'absence était le plus grand obstacle qui s'opposait à l'établissement de ces terres : et nous pouvons assurer qu'avec l'aide d'un agent local aussi capable que l'agent actuel, la plus grande partie de ces terres seront bientôt établies, si le gouvernement continue à faire ouvrir les chemins nécessaires. En foi de quoi, nous avons signé le présent.

(Signé,) M. POIRIER,
Trésorier du Comité.
" M DERVAL, Marchand.
" J. ÉVREMONT, N. P.
" B. GAUTHIER, M. D.
" JOSEPH DUPUIS, Marchand.
" A. VINCENT, Marchand.
" JOHN HALY, Marchand.
" F. L. GENDRON, M. D.
" J. T. PARÉ, Ptre. Curé.
" JOS. PERRAULT, Prêtre.
" C. MORIN, J. P.

St. JACQUES, le 9 Décembre 1854.

MAISON PRESBYTÉRALE,
RAWDON, 26 Décembre 1854.

Je connais A. Daly, écuyer, agent des terres de la couronne, depuis plusieurs années, et j'ai tout lieu de le croire un homme dont la conduite est eelle d'un gentilhomme rempli de loyauté.

(Signé,) CHAS. ROLLIT.

RAWDON, 15 Janvier 1855.

Je connais M. Alexander Daly, par des rapports accidentels, depuis les cinq dernières années, et intimement pendant les quelques mois de ma résidence comme curé dans cette localité; et en autant que je puis en juger, tant par mes propres observations que par les témoignages des personnes sur la probité desquelles je puis compter, je le considère un homme d'habitudes régulières, de conduite honorable, en tout point propre à remplir les devoirs d'agent des terres de la couronne, et digne de la confiance que l'on met en lui.

(Signé,) J. QUINN, P. P.

No. 46.

PROVINCE DU CANADA, } EST PERSONNELLEMENT comparu devant
DISTRICT DE MONTRÉAL. } moi, Edward Corcoran, écuyer, un des Juges de paix de Sa Majesté dans et pour le dit district, Pierre Morin, junr., du townships de Chertsey, comté de Leinster, district de Montréal, lequel, après avoir été dûment assermenté, dit qu'il a travaillé sur le nouveau chemin du gouvernement dans Chertsey, sous la surveillance d'Alexander Daly, écuyer, le conducteur, et que pendant ce temps il a acheté de M. Daly du lard à 15 sous la livre, du biscuit à 4d. et du thé à 2s. 8d. Il a essayé de se procurer ailleurs ces articles à meilleur marché, mais sans y réussir.

Le déposant dit en outre que les travaux sont bien faits sur toute l'étendue du chemin, et que la somme de £375, qui, croit-il, est le montant exact dépensé, n'est pas trop élevée pour la somme d'ouvrage fait.

Le déposant ajoute qu'il y a eu malice et jalousie de la part de ceux qui ont formulé des plaintes contre Mr. Daly. Et le déposant ne dit rien de plus.

(Signé,) PIERRE ^{sa} MORIN.
marque.

Assermenté devant moi, à Rawdon,
ce 8me jour de Janvier 1855.

(Signé,) EDWARD CORCORAN, J. P.

No. 47.

Nous, soussignés, journaliers employés sur le chemin du Gouvernement dans Chertsey, comté de Leinster, sous la direction d'Alexandre Daly, écr., comme conducteur, apprenons que des plaintes ont été faites contre le dit conducteur, touchant l'administration des travaux sur le dit chemin, et que c'est pour cette considération que les travaux ont été suspendus.

En conséquence, nous certifions ne rien connaître qui ait pu motiver ces plaintes, et nous sommes disposés à affirmer sous serment qu'au meilleur de notre jugement les travaux ont été conduits avec le plus grand soin et la plus grande économie, et que la rapidité avec laquelle ils ont avancé a été remarquée par tous ceux qui ont pu en juger; que les dits travaux n'auraient pu se faire si Mr. Daly n'avait fait apporter des provisions sur les lieux, vu qu'il était impossible de s'en procurer dans les environs, et que nous avons été parfaitement satisfaits

de la conduite que le dit Alexandre Daly, comme conducteur, a tenue à notre égard.

(Signé,) JOHN NULTY.
 " EDWARD GREENAN.
 " THOMAS DALY.
 " THOMAS ^{sa} X BURGESS.
 marque.
 " THOMAS ^{ns} X COSTELO.
 marque.
 " DAVID ^{sa} X PREVOST.
 marque.
 " PATRICK ^{sa} X DALY.
 marque.
 " MICHAEL ^{sa} X NULTY.
 marque.
 " JOHN CARROLL.

RAWDON, 24 septembre 1854.

No. 48.

RAWDON, 5 Décembre 1854.

Je, soussigné, certifie n'avoir signé aucune pétition contre Alexandre Daly, ou permis que ma signature y fut apposée ; et je n'ai jamais vu non plus la dite pétition. Je n'aurais jamais signé non plus aucune pétition à l'encontre des intérêts de Mr. Daly, et la personne qui s'est servie de mon nom en cette circonstance a agi félonieusement. Je puis au besoin affirmer sous serment ce qui précède.

(Signé,) DAVID MAGOWAN.

Témoin,

(Signé,) JAMES McDONALD,
 Instituteur.

No. 49.

RAWDON, 4 Octobre 1849.

Monsieur,—Je m'adresse à vous dans l'intention d'acheter les lots Nos. 6 et 7, dans le rang E, de Queen Street, village de Rawdon ; et en me les vendant, vous obligerez votre humble et obéissant serviteur.

(Signé,) FRANCIS P. QUINN.

ALEXANDER DALY, Ecuier,
 A. T. C.

No. 49.

Rawdon, 6 octobre 1849.

J'autorise et permets par le présent à James Daly d'agir comme mon procureur et de payer à A. Daly, écuyer, agent des terres de la couronne, le prix des lots mentionnés dans ma demande à cet effet du 4 courant.

(Signé,)

FRANCIS P. QUINN.

No. 50.

EN DUPLICATA.

LA présente endenture, faite et passée le quatrième jour du mois d'avril de l'année de Notre Seigneur mil huit cent cinquante-deux, entre James Daly, cultivateur, du township de Rawdon, comté de Leinster, district de Montréal, d'une part, et Francis P. Quinn, écuyer, arpenteur provincial, du comté de Leinster et district susdit, de l'autre part, atteste que pour et en considération de la somme de dix louis, argent courant de la province du Canada, payée au dit James Daly par Francis P. Quinn susdit, avant l'exécution de ces présentes, et dont le reçu est par le présent reconnu par le dit James Daly, en vertu d'un droit possédé et réclamé par un nommé Michael Kenney, à un certain lot de terre situé dans le township de Chertsey, désigné comme lot n. 19, dans le 6me rang du township susdit, pour les services rendus par lui, le dit Michael Kenney, comme un des hommes qui ont travaillé à l'arpentage sous le système de colonisation international, lequel arpentage a été fait dans le dit township par le dit Francis P. Quinn, lequel droit ou réclamation le dit Michael Kenney a passé au dit Francis P. Quinn par procuration légale, et que le dit James Daly reconnaît par le présent avoir reçu, par l'entremise du dit Francis P. Quinn, en plein paiement, et dont il est satisfait, lui, le dit James Daly, a vendu, cédé, transporté et confirmé, et par ces présentes vend, cède, transporte et confirme au dit Francis P. Quinn, ses héritiers et successeurs à toujours, les deux lots de terre en entier situés dans le village de Rawdon, dans le township de Rawdon susdit, connus et désignés comme lots de village numéros six et sept, dans le rang lettre E, en front de la ligne sud-ouest de Queen street, chacun des dits lots mesurant trois chaînes et seize chaînons, plus ou moins, et contenant deux acres de terre, plus ou moins, pour par le dit Francis P. Quinn, ses héritiers et successeurs à toujours, avoir et posséder les dits deux lots de terre et dépendances ci-dessus vendus et cédés, avec toutes et chacune leurs dépendances, lesquels dits deux lots le vendeur transporte à l'acheteur, ses héritiers et successeurs en vertu de la lettre patente obtenue du gouvernement de la province par le vendeur, avec garantie de toute hypothèque ou empêchement quelconque, la dite patente portant date de Québec le 9me jour de février de l'année de Notre Seigneur mil huit cent cinquante-deux. No. 9,527, et signée par A. N. Morin, secrétaire.

En foi de quoi nous avons signé en présence des témoins soussignés, après lecture faite, étant satisfaits et contents.

(Signé,)

JAMES DALY,
FRANCIS P. QUINN.

Signée, scellée et délivrée en présence des témoins soussignés.

(Signé,)

ROBERT POWELL,
MARTIN DOYLE.

No. 51.

Province du Canada, } **E**ST personnellement comparu devant moi, Hugh
 District de Montréal. } Daly, écuyer, un des juges de paix de Sa Majesté
 dans et pour le district de Montréal, Alexander Barber, du township de Rawdon,
 lequel, après avoir prêté serment sur les saints évangiles, dépose et dit que dur-
 ant ces dernières années plusieurs familles ont laissé les environs de Rawdon et
 sont allées dans le Haut-Canada, et que le chef d'une de ces familles, William
 Robinson, écuyer, qui paraissait être un membre zélé de la congrégation des
 méthodistes, lui a dit plusieurs fois qu'il allait quitter ce lieu parce qu'il avait
 des enfants et qu'il ne voulait pas les élever parmi les Canadiens,—que son désir
 était de les conduire dans un pays protestant. Et le déposant ne dit rien de plus.

(Signé,)

ALEXANDER BARBER.

Assermenté devant moi, à Kildare,
 ce 10me jour de janvier 1855.

(Signé,) HUGH DALY, J. P.

No. 52.

Province du Canada, } **E**ST personnellement comparu devant Hugh Daly,
 District de Montréal. } écuyer, un des juges de paix de Sa Majesté dans et
 pour le district de Montréal, dame Jane Barber, du township de Rawdon, la-
 quelle, après avoir prêté serment sur les saints évangiles, dit que durant ces der-
 nières années, plusieurs familles ont laissé les environs de Rawdon et sont allées
 dans le Haut-Canada, et que le chef d'une de ces familles, William Robinson,
 écuyer, qui paraissait être un membre zélé de la congrégation des méthodistes,
 lui a dit plusieurs fois qu'il allait quitter ce lieu parce qu'il avait des enfants et
 qu'il ne voulait pas les élever parmi les Canadiens-français,—que son désir était
 de les mener dans un pays protestant. Et la déposante ne dit rien de plus.

(Signé,)

JANE BARBER.

Assermentée devant moi, à Kildare,
 ce 10me jour de janvier 1855.

(Signé,) HUGH DALY, J. P.

No. 53.

Bureau des Terres de la Couronne,
 Montréal, 3 août 1850.

La vente des lots de village à James Daly est aussi arrêtée, William Walsh
 ayant dit ici avoir fait plusieurs démarches pour acheter 6 et 7 dans E., et on
 lui a répondu chaque fois qu'ils étaient vendus. Veuillez, s'il vous plaît, donner
 des explications là-dessus.

(Signé,)

W. F. COLLINS.

A. DALY, écuyer,
 Agent, Rawdon.

(Copie.)

Rawdon, 12 août 1850.

Quant aux lots de village numéros 6 et 7, dans le rang E, vendus à mon frère, James Daly, en mars dernier, il est faux que M. Walsh ou aucune autre personne m'ait jamais demandé à les acheter et qu'il lui ait été répondu qu'ils étaient vendus.

Je me souviens qu'il y a environ deux ans, M. Walsh m'ayant demandé des renseignements sur les deux lots en question, je lui répondis qu'ils étaient à vendre et que je les lui vendrais ; mais il n'en a jamais fait la demande depuis ce temps. Le 4 octobre dernier, je reçus une demande par écrit pour les deux lots en question, de Francis P. Quinn, écuyer, arpenteur provincial, et en réponse je l'informai que je lui vendrais les dits lots. Il demanda que l'achat fut terminé sous quelques jours. Peu de temps après, une demande verbale me fut faite par quelqu'un du nom de Jefferies, pour les dits lots. Je lui montrai la demande de M. Quinn, tout en lui disant que s'il ne les achetait pas j'en disposerais en sa faveur le lundi suivant, et j'écrivis par lui à M. Quinn à cet effet ; mais ce dernier étant alors à faire l'arpentage de Chertsey, il donna une procuration par écrit à mon frère, l'autorisant de faire l'achat et de payer pour lui, et c'est d'après cette procuration que j'ai agi et vendu la terre à James Daly. Je ne sais rien de plus sur cette affaire, sauf le fait que M. Quinn a toujours occupé et fait défricher la terre depuis qu'il a demandé à l'avoir, et pour laquelle, je crois, il a payé à mon frère le prix auquel elle a été vendue par le gouvernement. Je produirai, si cela est nécessaire, la demande de M. Quinn et sa procuration à mon frère, qu'il peut certifier. Il ne me reste plus qu'à regretter que vous ou aucun officier du département ait pu croire un seul instant que j'aie été induit à donner de faux renseignements à aucun requérant demandant des terres sous mon contrôle, ou à écouter de fausses représentations venant d'une personne qui ne mérite pas d'attention, et qui, comme vous avez pu le voir, est un maniaque.

Je suis votre, etc.,

(Signé,) ALEX. DALY.

W. F. COLLINS,
Officier des T. de la C., Montréal.

(Vraie copie.)

(Signé,) ALEX. DALY.

Bureau des Terres de la Couronne,
Montréal, 9 septembre 1850.

Monsieur,—La vente faite à James Daly, d'après vos rapports d'avril jusqu'à juin, a été effectuée.

Je suis, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

(Signé,) W. F. COLLINS,

Pour le Com. des T. de la C.

A. DALY, écuyer, agent,
Rawdon.

(Vraie copie.)

(Signé,) ALEX. DALY.

No. 54.

Montréal, 27 juin 1854.

M. D. Daly

A acheté de Thomas Tiffin.

	£	s.	d.
5 barils de fleur, à 40s	10	0	0
Chariage.....	0	0	9
Fret jusqu'à Lanoraie.....	0	5	0
	£ 10	5	9

Reçu paiement.

(Signé,)

THOMAS TIFFIN,
Par P. BRUCHÉSI.

No. 55.

Montréal, 11 août 1854.

M. A. Daly

A acheté de Thomas Tiffin.

	£	s.	d.
1 baril de lard de première qualité, à £5 5s.....	5	5	0
9 quintaux de biscuit, à 32s. 6d.....	18	0	0
1 boîte de thé, "Seawich," $\frac{9}{14}$, à 2s. 6d.....	5	13	0
Chariage	0	1	3
	£ 24	1	3

Reçu paiement.

(Signé,)

THOMAS TIFFIN,
Par P. BRUCHÉSI.

No. 56.

Montréal, 14 juillet 1854.

M. A. Daly

Doit à Boivin et Lemay,
No. 168, Rue St. Paul.

	£	s.	d.
3 barres de fer rond, 2, 1, 26, à 17s- 6d.....	2	3	11
$\frac{1}{2}$ douzaine pelles et bêches	0	15	0
8 $\frac{1}{2}$ lbs. feuillard, à 2 $\frac{1}{2}$ d	0	1	9 $\frac{1}{2}$
23 $\frac{1}{2}$ lbs. fer de Banks, 2 $\frac{1}{2}$ d.....	0	5	11
Chariage.....	0	0	9
	£ 3	7	4 $\frac{1}{2}$

Reçu paiement.

(Signé,)

BOIVIN et LEMAY.

No. 57.

A TOUS CEUX QU'IL APPARTIENDRA.

Ayant appris que mon nom a été apposé à une pétition contre Alexander Daly écuyer, agent des terres de la couronne, adressée à son excellence le gouverneur général, et datée le 30^{me} jour d'août dernier, 1854.

Je certifie par les présentes, et je suis prêt à jurer en aucun temps, s'il est nécessaire, que je n'ai jamais signé la dite pétition, et qu'on ne m'a pas demandé non plus à le faire; et que si l'on m'eût demandé à la signer ou faire autre chose à son préjudice, je m'en serais abstenu, car j'ai trouvé M. Daly juste et honnête dans toutes mes relations avec lui, et afin de donner plus de force à ces avancés, je certifie de plus avoir signé une pétition en sa faveur, réfutant ce que je considère les folles assertions que l'on cherche à faire contre le caractère de ce monsieur dans la dite pétition du 30 août dernier.

Donné sous mon seing, ce 17^{me} jour de janvier 1855, en présence des sous-signés.

(Signé,) HENRY ^{sa} X GREY.
marque.

Témoins :

(Signé,) JOHN ROGAN,
" JAMES LOOBY.

No. 58.

PROVINCE DU CANADA, } EST personnellement comparu devant moi, Hugh
DISTRICT DE MONTRÉAL. } Daly, écuyer, un des juges de paix de Sa Majesté
dans et pour le district de Montréal, David Prevost, du township de Chertsey, lequel, après avoir prêté serment sur les saints évangiles, dépose et dit que Francis P. Quinn, arpenteur provincial, résidant dans le township de Rawdon, lui a demandé neuf ou dix fois de faire un affidavit contre Alexander Daly, écuyer, agent des terres de la couronne, relativement au chemin du gouvernement, dans le township de Chertsey, et dont il était conducteur, et aussi, relativement à sa terre dans le dit township, et voyant qu'il ne pouvait engager le déposant à faire le dit affidavit, le dit Francis P. Quinn lui a offert la somme de vingt-cinq piastres s'il voulait y consentir, somme qu'il lui a offert plusieurs fois. Le déposant a refusé de faire le dit affidavit et a dit à M. Quinn qu'il ne savait rien de préjudiciable touchant les travaux du chemin de Chertsey, et qu'il ne pouvait rien dire contre M. Daly, l'ayant toujours reconnu pour un homme juste dans toutes ses relations avec lui. Et le déposant ne dit rien de plus.

(Signé,) DAVID PREVOST.

Assermenté devant moi, dans le township de Kildare,
le 22^{me} jour de juin 1855.

(Signé,) HUGH DALY, J. P.

No. 59.

L'Assomption, 15 janvier 1855.

Monsieur,—Dernièrement, M. Alexander Daly, de Rawdon, m'informa que plusieurs personnes l'avaient accusé, auprès du gouvernement, sous divers points relatifs à son agence des terres à Rawdon.

Je n'ai point suivi ce monsieur dans ses opérations ; cependant, il y a environ un an, comme ami intime, il me fit voir tous ses livres de transactions relatifs à son office. Il m'expliqua le tout, et ils me semblèrent réguliers et très bien tenus.

J'y donnai une stricte attention, parce que j'avais entendu quelques plaintes vagues. Je connais M. Daly depuis au-delà de dix ans pour un homme paisible, honnête, ami de son pays d'adoption, ami de l'éducation et de l'agriculture, bon citoyen sous tous rapports. Je le crois incapable de commettre les différents faits dont on l'accuse. M. Daly est ministériel et il reçoit un salaire ; il doit être coupable, ou il ne suit pas la règle générale.

J'ai cru, monsieur, devoir prendre la liberté de vous soumettre ces observations qui ne sont que la vérité, dans l'intérêt de M. Daly, qui ne mérite pas, selon moi, d'être traité comme on le demande.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

(Signé,)

G. CHAGNON.

L'Honorable A. N. MORIN,
Québec.

6 novembre 1854.

Nous, soussignés, certifions avoir entendu dire à M. Gilbert Brisson qu'il n'avait jamais dit que M. A. Daly lui avait promis des lots s'il lui était favorable dans son élection, ni qu'il lui nuirait s'il était contre.

En foi de quoi nous avons signé le présent certificat.

(Signé,)

“

C. MORIN, J. P.
PETER GREEN,
GEORGE GILMOUR.

Je, soussigné, certifie que vers le printemps de l'année 1850, j'ai accompagné Alexis Trudeau, huissier, de la paroisse de St. Jacques, au moulin de Frs. Thoin, fils, à celui de Joseph Rivest et celui de J. Edouard Beaupré, dans l'intention d'acheter du bois que le dit Trudeau me dit avoir saisi aux dits moulins par ordre d'Alexander Daly, écuyer, agent des terres de la couronne, et qu'il allait pour vendre. Il en a vendu une certaine quantité au moulin de Thoin et à celui du dit Edouard Beaupré. Quant au bois qu'il y avait chez le dit Joseph Rivest, ce dernier a défendu en ma présence au dit Alexis Trudeau d'y toucher.

En foi de quoi j'ai signé le présent.

(Signé,)

M. POIRIER, J. P.

St. Jacques, le 4 novembre 1854.

Rawdon, 8 mars 1856.

Honorable Monsieur,—Je vois par les délibérations de la chambre d'assemblée que M. Dufresne persiste toujours dans ses tentatives pour me nuire.

Je me flatte que les réglemens et les explications que j'ai produites en réfutation des accusations portées contre moi, seront trouvées suffisantes par le gouvernement.

Il n'y a aucun doute que M. Dufresne est poussé par des motifs de vengeance contre moi, parce que l'année dernière je les ai contraints, lui et son associé, à payer le bois de construction qu'ils avaient pris sans permission, sur les terres de la couronne, dans Rawdon et Kilkenny, pour bâtir une église dans sa paroisse.

Espérant que toute justice sera rendue dans cette affaire,

Je suis, honorable monsieur,
Avec respect votre serviteur,

(Signé,) ALEX. DALY.

L'Honorable JOSEPH CAUCHON,
Commissaire des Terres de la Couronne,
Toronto.

COPIES DES RAPPORTS
DES
JUGES DES COURS SUPERIEURES
POUR LE
HAUT-CANADA,
ET DES
REPRESENTATIONS DES GRANDS JURÉS
ET AUTRES PAPIERS AU SUJET DES
PRISONS.

INDEX.

L'HONORABLE M. LE JUGE EN CHEF ROBINSON,
Do. Do. MACAULAY,
L'HONORABLE M. LE JUGE DRAPER,
Do. Do. BURNS,
LINCOLN, HALDIMAND et WELLAND,
MIDDLESEX et ELGIN,
ESSEX, KENT et LAMBTON,
WENTWORTH, HALTON et BRANT,
YORK, ONTARIO et PEEL,
NORTHUMBERLAND et DURHAM,
CARLETON,
FRONTENAC, LENNOX et ADDINGTON,
OXFORD,
STORMONT, DUNDAS et GLENGARRY,
HASTINGS,
NORFOLK,
WELLINGTON, WATERLOO et GREY,
HURON, PERTH et BRUCE,
SIMCOE,
ALLEN GOOD, FRÉFET, COMTÉ de BRANT.

**Extrait d'une Représentation des Grands Jurés, District de
Niagara, 2 Octobre 1840.**

L'attention des grands jurés a été portée sur la nécessité de répandre l'instruction religieuse parmi les personnes renfermées dans la prison. Il paraît qu'aux assises du printemps dernier le grand jury fit sur le sujet un rapport qui, à la requisition de Son Excellence le lieutenant gouverneur, fut porté à la connaissance du lord évêque de Toronto ; dès lors les prisonniers reçurent toutes les semaines la visite du recteur de la paroisse ; c'était là un pas de fait pour satisfaire aux besoins spirituels des prisonniers que le grand jury a le plaisir de remarquer et de reconnaître ; il aurait désiré en même temps que pareille invitation eût été faite aux chefs des autres dénominations religieuses, sans distinction.

En vertu de l'acte 1 Vict., ch. 5, il est une commission pour surveiller la construction des prisons aussi bien que pour faire des règles et règlements sur le traitement et la garde des prisonniers ; sur la convenance de leur permettre de prendre l'air et de l'exercice en dehors des murs de la bâtisse, de pourvoir à employer les détenus afin que les prisons communes deviennent effectivement des maisons de correction dans l'intention de la loi ; à ce que les cours et les dépendances soient encloses, et généralement d'en diriger toute la régie et économie intérieure. Le grand jury cependant ne comprend pas que ce district ait été bien au fait des procédures des commissaires en vertu du dit acte, et il ignore si les murs de clôture qui ont été récemment faits à la prison ont été approuvés par les commissaires, ou s'ils confèrent en aucune manière aux prisonniers les avantages qui doivent résulter de pareils déboursés. Le site peu judicieux de la prison est un sujet sur lequel les grands jurés ont, souvent exprimé leur opinion et n'est mentionné ici que pour donner au présent grand jury l'occasion d'ajouter son témoignage à l'exacte vérité de la sentence de condamnation sommairement portée à ce sujet par les juges de la cour du banc de la Reine de Sa Majesté dans leur rapport sur les départements publics, daté le 28 décembre dernier, et conçu dans les termes suivants :—

“ La prison de Niagara est malsaine et insuffisante, le site peut être considéré “ comme étant mauvais, vu que le drainage y est difficile sinon impossible ; il “ est éloigné de la ville. Le comité est d'opinion qu'il est bien désirable qu'il “ soit bâtie une autre prison suivant un plan mieux conçu et dans une position “ plus favorable.”

Le grand jury voit le jour qui ne peut être éloigné où les circonstances exigent qu'il en soit construit une plus convenable dans un endroit central et comode du district.

Le tout respectueusement soumis.

(Signé,) JACOB KEEFER,
Chef.

CHAMBRE DES GRANDS JURÉS,
Niagara, 2 octobre 1840.

**Extrait d'une lettre de l'Honorable M. le Juge Macaulay, datée
le 29 Mai 1841.**

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous transmettre etc., etc., aussi les rapports du grand jury sur les prisons de London et Sandwich. Je partage entièrement l'opi-

nion exprimée par le grand jury au sujet de l'absence d'une prison nouvelle et plus commode, dans le district de London. La prison actuelle est tout-à-fait insuffisante et nullement propre à servir.

L'honorable S. B. HARRISON,
Secrétaire, etc., etc.

Extrait d'une Représentation des Grands Jurés du District de London, 14 Mai 1841.

Le grand jury trouve que le canal des fosses d'aisance s'est dernièrement obstrué de manière à répandre des odeurs désagréables dans les appartements des criminels; et le grand jury a ordonné au géôlier de faire enlever immédiatement cette obstruction. Il a aussi remarqué que la lumière n'est pas suffisante dans l'appartement pour permettre aux prisonniers de lire, les fenêtres ayant été nécessairement obscurcies par les planches ou les boîtes placées à l'extérieur pour interrompre toute communication entre les prisonniers et le public.

Il a cependant à exprimer sa conviction que la prison actuelle est insuffisante pour les besoins de ce district; et qu'en conséquence de l'exiguité mal commode et l'absence d'une cour et d'un appartement suffisant pour permettre aux prisonniers de prendre de l'exercice, leur emprisonnement dans beaucoup de cas est une punition beaucoup plus grande que ne le veut la loi.

Par suite de la construction toute particulière de la prison actuelle, les grands jurés considèrent qu'il est impossible de l'agrandir et de la réparer moyennant des frais modérés; ils sont en conséquence convaincus de la nécessité de construire une nouvelle prison.

(Signé,) L. LAURASON,
Chef.

CHAMBRE DES GRANDS JURÉS,
London, 14 mai, 1841.

Extrait d'une Représentation des Grands Jurés, District de l'Ouest, 24 Mai 1841.

Du côté des débiteurs, le site des fossés d'aisance contribue pour beaucoup au malaise des prisonniers; et l'on recommande que le shérif ait instruction d'y porter remède.

Quant à la condition générale de l'édifice, ils regrettent de remarquer qu'elle leur semble gravement défectueuse sous le rapport de la sécurité, et de la sûreté de garde des prisonniers.

(Signé,) E. REYNOLDS,
Chef.

CHAMBRE DES GRANDS JURÉS,
Sandwich, 24 mai 1841.

Extrait d'une lettre de l'Honorable Mr. le Juge Macaulay,
datée le 3 Juin, 1843.

[DISTRICT DE LONDON]

Le second parle encore de la nécessité sentie depuis si longtemps, d'agrandir la prison ; les cellules, &c., actuelles sont absolument trop limitées pour la population nombreuse de ce grand district ; dans le fait, elle sont à peine en état de recevoir aucun prisonnier ; et je suis tellement convaincu de la nécessité qui existe pour ces additions que je ne puis trop fortement dire combien je sens qu'elles sont requises.

Il semble que cela dépend aujourd'hui du bureau des travaux publics ; et je recommanderai que l'attention du bureau soit sollicitée sur le sujet comme demandant une attention immédiate et le commencement le plus prochain des travaux. J'ai dit aux grands jurés que je me joindrais à eux pour presser l'exécution d'une amélioration si instamment demandée et qui pour diverses causes a été trop longtemps retardée : il me semble que l'on a grandement besoin d'un meilleur système pour prélever des fonds et agrandir les prisons du district. On devrait pourvoir aux moyens d'établir des travaux forcés dans toutes les prisons ou la plus part d'entre elles ; mais aujourd'hui il n'y en a dans aucune, et l'espace limité d'un grand nombre, met la cour dans l'embaras lorsqu'il s'agit d'adjuger des punitions discrétionnaires pour les offenses ordinaires, un grand nombre de délinquants ne tenant point compte d'un simple emprisonnement, et leurs crimes ne justifiant point l'envoi au pénitencier provincial pour une période aussi longue que trois ans ; période la plus courte que la loi autorise actuellement.

Extrait d'une Représentation des Grands Jurés, District de London, 19 Mai 1842.

Il ne paraît pas y avoir d'autres sujets de plainte que l'insuffisance de l'édifice servant aux fins de la prison de ce district, laquelle ayant déjà été le sujet de représentations antérieures, permettra aux Grands Jurés de dire seulement qu'ils craignent qu'un long emprisonnement dans les cellules mettrait probablement en danger la santé des malheureux qui pourraient y être renfermés et ruinerait sérieusement leur constitution.

Les jurés sont informés qu'il a été soumis des plans de nouvelle prison à l'approbation du bureau des travaux, suivant les dispositions de la loi, et que lors qu'ils seront remis les autorités compétentes procéderont, sous le plus court délai, à la construction d'une nouvelle prison.

(Signé,) L. LAURASON,
Chef des Jurés.

CHAMBRE DES JURÉS,
London, 19 mai 1843.

COBOURG, 30 Septembre 1843.

Monsieur,—Je prends la liberté de vous transmettre les représentations qui m'ont été faites aux assises du printemps, relativement aux prisons des districts de Niagara et de Gore respectivement.

Dans les deux cas les maux dont on se plaint ne sauraient disparaître entièrement que par des mesures qu'il est du ressort des conseils de district d'adopter,

et j'ai appris en outre, pendant que j'étais dans les districts, qu'il fallait avoir recours à la Législature ou que cette impression régnait au moins.

Quant au district de Niagara, il ne faudra rien moins qu'une prison entièrement neuve, et cette conviction paraît généralement entretenue; mais malheureusement il y a bien des différences d'opinion sur le site qu'elle devrait occuper. La Législature décidera cette question, j'espère, dans le courant de la présente session et prendra des mesures pour procéder immédiatement à la construction d'une nouvelle bâtisse; la nécessité de cette construction ne peut être exposée en termes trop forts.

Dans le district de Gore, on se propose de faire de grandes augmentations aux bâtisses actuelles, et très certainement elles sont nécessaires. Il est peu important d'examiner ici si le conseil de district n'aurait pas pu le faire en usant des pouvoirs qu'il a; on attendait quelques procédés de la part de la législature à cet égard, pour prélever des fonds, je suppose.

J'ai cru que je ferais mieux de garder ces représentations jusqu'à ce que la législature s'assemble, plutôt que de les transmettre quelques mois d'avance seulement; et je les transmets maintenant avec l'espoir que la législature s'en occu pera lorsque le gouvernement exécutif lui soumettra quelques mesures sur le sujet.

J'ai, etc.,
(Signé,) J. B. ROBINSON,
Juge en Chef.

L'Hon. S. B. HARRISON,
Secrétaire pour le H. C.

Extrait d'une Représentation des Grands Jurés du District de Gore, 27 Avril 1843.

Les grands jurés regrettent beaucoup de voir que les défauts dans la construction de la prison et tous les maux qui en découlent existent encore. Mais ils ne croient point qu'il soit nécessaire dans le moment d'entrer dans des détails, attendu que ces maux ont été amplement exposés antérieurement par un grand nombre de corps de jurés.

Le pouvoir de remédier aux défauts qui se trouvent dans la construction de la prison et d'y faire les augmentations nécessaires paraît dans le moment appartenir aux conseils de district qui ont déjà, à plusieurs reprises, pris le sujet en leur considération, mais qui ne se sont pas encore déterminés à prendre aucune mesure pour remédier aux défauts dont on se plaint; le retard du conseil de district semble être causé par des motifs d'économie; mais les grands jurés sont d'opinion que les habitants du district se soumettraient de grand cœur à payer les dépenses nécessaires pour faire ces améliorations, si l'on prenait les moyens de les mettre au fait des raisons bien urgentes qui existent de faire ces augmentations. Les grands jurés recommandent donc instamment que l'on fasse sous le plus court délai possible les augmentations nécessaires dont partie pourrait servir aux bureaux du district.

Les grands jurés pensent aussi qu'il est de leur devoir de dire que le district souffre beaucoup d'inconvénients et de dépenses additionnelles des retards que l'on apporte à la construction d'un asile pour les insensés pauvres, etc., etc., etc.

(Signé,) A. T. KERBY,
Chef.

CHAMBRE DES GRANDS JURÉS,
Hamilton, 27 Avril 1843.

Extrait d'une Représentation des Grands Jurés du District de Niagara, Assises du printemps, 1843.

Comme les grands jurés et d'autres personnes ont souvent porté à l'attention des cours de justice et du public des représentations et des remontrances sur la construction défectueuse et la mauvaise division intérieure de l'édifice, les grands jurés actuels pensent qu'il est inutile dans cette occasion de les répéter ou de faire rien de plus que d'exprimer leur entière approbation de ces remontrances et représentations, dans l'espoir qu'elles recevront des personnes qu'il appartient la considération qu'elles méritent, et qu'elles auront l'effet de faire cesser aussitôt que possible des maux et des inconvénients dont se plaignent depuis si longtemps les habitants de cet ancien et populeux district.

Les grands jurés ne peuvent cependant pas laisser passer cette occasion sans exprimer leur regret extrême de voir que les arrangements extérieurs de cette prison sont tels qu'il est absolument nécessaire de loger tous les prisonniers, débiteurs comme criminels, dans le sous-bâssement, et jusqu'à dix prisonniers durant la nuit dans des cellules qui n'ont que 9 et 12 pieds, ce qu'ils considèrent comme très dangereux pour leur santé dans toutes les saisons ; et ils ont raison de croire que si l'on ne trouve quelque moyen de remédier à ce mal, avant l'été qui approche, il sera impossible de mettre les malheureux prisonniers à l'abri des maladies.

Sans avoir le désir ni l'intention de jeter aucun blâme sur le shérif ou ses officiers, les grands jurés ne peuvent s'empêcher de ne pas mentionner l'inconvénient que l'encombrement de la prison et sa construction défectueuse rendent quelquefois inévitable, de placer les personnes accusées d'offenses criminelles et souvent d'habitudes très vicieuses, avec les personnes d'un bon caractère, mais malheureusement emprisonnées pour dette seulement.

(Signé,) GEO. RYKERT,
Chef.

Extrait d'une lettre de l'Honorable M. le Juge McCaulay, datée le 23 Avril 1844.

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joints, pour l'information de Son Excellence le gouverneur-général, deux rapports des grands Jurés durant les dernières assises pour le district de Home, l'un à propos de la prison, et l'autre à propos de l'asile temporaire des insensés.

Quant au premier, je remarquerai simplement que si les améliorations que suggèrent les grands jurés pouvaient se faire, elles seraient grandement avantageuses.

Extrait d'une représentation des Grands Jurés du District de Home, Avril 1844.

Que la seule chose qui se présente à l'esprit des jurés, comme méritant des représentations à la Cour, est la nécessité de construire des fosses d'aisance pour l'usage des prisonniers, au lieu d'employer ces vases ouverts en bois dont on se sert actuellement dans les appartements supérieurs de la prison ; arrangement,

qui, dans l'opinion des jurés, contribuerait puissamment à la santé des prisonniers.

(Signé,) GEO. GURNETT,
Chef.

**Extrait d'une Représentation des Grands Jurés du District de
NewCastle, 23 Octobre 1847.**

Les jurés cependant considèrent qu'il est de leur devoir d'exprimer le regret qu'ils éprouvent de voir qu'une personne accusée (pour la troisième fois) d'une chose détestable, et qu'il faut appeler crime, est emprisonnée, et se mêle avec d'autres prisonniers, parmi lesquels se trouve un enfant pour une offense légère ; il n'y a pas de doute qu'une telle chose doit avoir l'effet de diminuer les tendances à la réforme chez les autres prisonniers, et doit coûter, et aux prisonniers et au pays, des maux et des abus multipliés.

(Signé,) JAMES G. ROGERS.
Chef.

CHAMBRE DES GRANDS JURÉS,
23 Octobre 1847.

**Extrait d'une Représentation des Grands Jurés du District de
Dalhousie, 10 Mai 1848.**

Les grands jurés des assises de notre Dame la Reine font respectueusement rapport, ainsi qu'il est de leur devoir, qu'ils ont visité la prison, l'ont trouvée propre n'ont pas entendu de plaintes de la part des prisonniers, si ce n'est à propos de la réclusion étroite dans laquelle on tient les prisonniers, mais non par suite d'aucune sévérité indue du gardien, vu que cela est absolument dû à l'état peu sûr de l'édifice ; les renseignements fournis par le Shériff et le Geolier font voir qu'un plus grand degré de liberté accordé aux prisonniers mettrait leur sûreté en danger.

Les grands jurés croient donc nécessaire de porter l'attention du conseil du district (répétant ce que d'autres grands jurés ont représenté) sur l'état malsain et peu sûr de la prison, et ils espèrent que ces suggestions ne passeront point inaperçues.

Les grands jurés recommandent que la prison soit blanchie à la chaux ainsi que les appartements des débiteurs, que les degrés qui conduisent à la prison soient réparés ainsi que la balustrade en fer qui conduit au palais de justice et à la prison, et que le puits soit convenablement couvert.

Les grands jurés sont bien surpris de l'apathie manifestée par le conseil du district qui ne prend pas les mesures nécessaire pour effectuer les nombreux changements et les améliorations nécessaires dans la prison et la Cour de justice, choses dont il aurait dû s'occuper avant ce jour.

(Signé,) ISAAC SMITH,
Chef.

CHAMBRE DES GRANDS JURÉS,
14 Mai 1848.

BUREAU DU SECRÉTAIRE, 24 juin 1848.

Monsieur,—J'ai l'honneur, par ordre du gouverneur général, de vous transmettre ci-jointe, pour l'information du conseil de district, copie d'une représentation des grands jurés du district de Dalhousie, faite aux dernières assises de ce district.

Son Excellence me charge de vous informer que son honneur M. le juge Macaulay, qui a transmis la représentation à Son Excellence, partage l'opinion des grands jurés relativement à la prison.

Son Excellence espère que vous voudrez bien porter, sans délai, le sujet à la considération du conseil de district, dans la vue de lui faire adopter les mesures nécessaires pour mettre la prison sous le rapport de la salubrité et de la sécurité, dans un meilleur état, qu'elle ne paraît être dans le moment.

J'ai, etc.

(Signé,) R. B. SULLIVAN,
Secrétaire.

Au Préfet du District
de Dalhousie.

HORACEVILLE, 16 Juillet 1848.

Monsieur,—J'ai différé d'accuser réception de votre communication du 24 du mois dernier, accompagnée d'une copie de la représentation des grands jurés au juge des assises, se plaignant de la négligence du conseil, en ce qu'elle intéresse la sûreté des prisonniers, les réparations, les dilapidations, etc., dans la prison et la maison de justice de Bytown, jusqu'à ce j'aie eu l'occasion d'en examiner le contenu avec quelques-uns de mes collègues du conseil de district. Ceci, je l'ai fait et je pense que Son Excellence le gouverneur général peut être assuré que le conseil fera faire les réparations et les améliorations qu'il suggère de faire. On doit admettre que le conseil a quelquefois manifesté de la répugnance à adopter les recommandations des shérifs et de ses officiers subordonnés, et qu'il a eu raison jusqu'à un certain point d'en agir ainsi, vu que l'édifice lui-même, dans sa construction première, bien que très dispendieux, s'est trouvé tellement insuffisant pour les fins auxquelles il était destiné, que de temps en temps plusieurs membres du conseil ont représenté que ce serait plutôt consulter l'économie que de la reconstruire entièrement.

J'ai, etc.

(Signé,) HAMNETT PINHEY.

A l'honorable R. B. SULLIVAN,
Secrétaire Provincial.

Extrait d'une lettre de l'Honorable M. le Juge Draper, datée le 2 Octobre, 1848.

Je l'ai condamné à être emprisonné dans le pénitencier provincial, pendant trois années, terme le plus court que la loi permette.

Je n'avais à choisir qu'entre un long terme dans la prison commune et la sentence portée ; quant à la première sentence, il y avait une objection bien forte, c'est que ce n'aurait été qu'une condamnation à l'oisiveté, vu qu'il n'y a point de moyens

d'employer les prisonniers dans la prison, ce qui a encore l'effet de démoraliser l'esprit de l'homme et de mettre son existence à charge à la société, sans exiger aucune contribution de son travail. S'il en eut été autrement, ou s'il y eut une maison de correction, je ne l'aurais probablement condamné qu'à douze mois d'emprisonnement aux travaux forcés. J'ai fait ce rapport pour faire connaître les faits à Son Excellence, dans le cas où demande serait faite pour remise de partie de la sentence.

Je saisis cette occasion pour transmettre une copie d'une représentation des grands jurés du district de Midland, ayant trait à la question même soulevée dans l'affaire de ce prisonnier, aussi bien qu'à la condition de quelques prisonniers militaires, qui paraissent souffrir du manque de vêtements pendant qu'ils sont renfermés ici, jusqu'à ce que leur sentence de bannissement soit mise à effet.

J'ai, etc.

(Signé,)

WM. H. DRAPER.

Extrait d'une Représentation des Grands Jurés du District de Midland, Assises d'Automne, 1848.

Les jurés, dans le moment actuel, sollicitent instamment l'attention des autorités et de la Législature Provinciale sur la nécessité de construire une maison de correction dans le but de décharger la prison commune d'une classe de contrevenants, qui ne sont pas encore endurcis dans le crime, mais qui se trouvent exposés au contact dangereux des criminels anciens et expérimentés dans le vice ; et ensuite de pourvoir à un lieu et à un emploi convenable aux jeunes délinquants dans l'espérance qu'ils sortiront de leur lieu de châtement avec des habitudes qui pourront les rendre capables de se maintenir honnêtement par leur industrie. Les jurés savent bien que l'attention de la législature a été déjà et bien souvent sollicitée sur le sujet par des grands jurés, et que l'Acte 7 Guill. IV., ch. 24, semble avoir été passé pour remédier aux maux dont on se plaint. En parcourant la 4me clause de cet Acte, on ne voit aucune distinction entre les personnes pauvres et indigentes qui, par l'âge, le malheur ou la maladie, sont incapables d'obtenir des moyens de subsistance, et les vagabonds et les personnes déréglées et débauchées qui méritent le châtement, et de là l'Acte ne paraît pas avoir été mis à effet dans aucun des districts de cette province.

Le tout respectueusement soumis.

(Signé,)

THOMAS ASKEN,

Chef.

CHAMBRE DES GRANDS JURÉS,
(sans date).

CHAMBRE DES GRANDS JURÉS,

London, 11 Avril 1849.

Nous, les grands jurés de notre souveraine dame la Reine des sessions générales de la paix, représentons qu'ayant examiné la prison et visité les prisonniers qui y sont détenus, nous avons à dire que, relativement à la prison, nous la trouvons dans un bien bon état, à l'exception d'un trou pratiqué dans le mur de l'appartement qui se rattache aux cellules, par lequel les aliments des prisonniers sont introduits et qui a servi à laisser évader des prisonniers ; et nous soumettons qu'il doit se faire quelque chose pour empêcher que cela se renouvelle.

Quant aux prisonniers nous n'entendons aucune plainte, soit sous le rapport de la nourriture, soit sous tout autre rapport, et nous sommes satisfaits des arrangements généraux de la prison, en autant qu'ils sont terminés. Mais nous regrettons qu'après les dépenses encourues à cette fin, il ne soit pas fourni d'eau en abondance à la prison, ce qui aurait épargné les dépenses continuelles que l'on fait pour cet objet tous les jours, et nous soumettons la nécessité d'adopter quelques mesures pour atteindre l'objet en vue.

(Signé,) GEO. O. CHALLONER,
Chef.

Extrait d'une lettre de l'Honorable Mr. le Juge Macaulay, Toronto, 14 Juin 1849.

J'ai exprimé au Shérif l'espoir que les recommandations des grands jurés seraient mises à effet et que les conseils du district fourniraient les fonds nécessaires. Il est très important que l'attention générale se porte sur la propreté et la ventilation, et il est à regretter que plusieurs de nos prisons du district n'offrent point les avantages qu'elles devraient offrir, de permettre une bonne classification des prisonniers ou un soin attentif de leur santé.

(Signé,) J. B. MACAULAY.

A l'Honorable J. LESLIE,
Secrétaire Provincial.

DISTRICT DE NEWCASTLE, }
SAVOIR : } LES Jurés de notre souveraine dame la Reine sous leur serment, représentent qu'ils ont examiné l'état de la prison, qu'ils le trouvent généralement satisfaisant et que les prisonniers, les criminels comme les débiteurs, sont l'objet de toute l'indulgence qui s'accorde avec leur sécurité. Ils recommandent cependant que les canaux des fosses d'aisance soient creusés et conduits vers le sud de manière à avoir une plus forte inclinaison et plus d'écoulement, et ils recommandent aussi qu'il soit fourni une plus grande abondance d'eau dans la cour de la prison.

(Signé,) J. WILLIAMS,
Chef.

CHAMBRE DES GRANDS JURÉS,
9 Juin 1849.

Extrait de la Représentation des Grands Jurés du District de Midland, 6 Octobre 1849.

En faisant la visite de la prison, les grands jurés ont trouvé que, bien qu'il soit ou qu'il devrait être permis aux prisonniers par un des règlements existants, de prendre de l'exercice dans la cour de la prison, et qu'elle ait été enclose à grands frais, de murs bien élevés, il n'est cependant pas encore considéré prudent de mettre la règle en pratique. Sous de telles circonstances les grands jurés se permettront de mentionner que le district a fait bâtir un corps de garde, et de suggérer que, comme la prison sert souvent à la détention de délinquants

militaires, les autorités qu'il appartient, sur leur représentation, y établissent un poste de garde, de manière qu'il y ait là constamment une sentinelle en faction. Avec cette précaution les prisonniers détenus pourraient sortir dans la cour pour y prendre de l'exercice et y respirer l'air pur, ce qui serait du plus grand avantage pour eux tant sur le rapport de la santé que du confort. Les grands jurés croient aussi devoir recommander la distribution d'une nouvelle quantité de bibles parmi les prisonniers, dans le but chrétien d'améliorer leur condition morale.

Les grands jurés croient de plus devoir suggérer que, comme sous nos lois actuelles, il ne se présente presque plus d'occasions de faire servir les appartemens réservés aux débiteurs, il serait opportun, durant certaines heures du jour, de transférer quelques-uns des prisonniers dans ces appartemens, et que l'on devrait saisir, le plus tôt qu'il sera possible, l'occasion de classifier les criminels, de manière à séparer les plus jeunes d'avec les plus endurcis, en donnant aux premiers l'usage de quelques-uns des appartemens des débiteurs.

Les grands jurés croient encore devoir suggérer qu'il est absolument nécessaire et urgent de construire une nouvelle prison. Ils sont d'avis que la ville et le district devraient se réunir pour bâtir une maison convenable dans un endroit élevé, soit dans la ville où ses environs. En vendant le terrain et les bâties du palais de justice actuel, pour des fins de commerce, on réaliserait en grande partie les fonds nécessaires, et il serait facile, en bâtissant de nouveau, de disposer l'édifice de manière à y établir une maison de correction, ainsi qu'une prison, et l'on pourrait louer l'extrémité ouest des édifices de la cité, qui peut être convertie à peu de frais en une chambre d'audience et en bureaux de district.

(Signé,) J. COUNTER,
Chef.

CHAMBRE DES GRANDS JURÉS,
6 Octobre 1849.

Extrait d'une lettre de l'Honorable Juge en Chef Macaulay, 25 Mai 1850.

Celle (la représentation des grands jurés) d'Oxford contient une suggestion, relativement au mur d'enclos, qui mérite l'attention des autorités qu'il appartient.

Le rapport pour Wentworth et Halton réclame une attention toute spéciale, et je ne puis exprimer trop fortement ma conviction de la vérité des faits qu'il expose. La prison d'Hamilton depuis plusieurs années est tout à fait insuffisante, sous le rapport de la grandeur et des commodités, pour ces comtés populeux, et le serait même pour un seul. Je concours donc avec les grands jurés pour démontrer l'urgente nécessité qu'il y a d'agrandir immédiatement cette prison, et d'y ériger un mur d'enclos suffisant. Les cellules sont encombrées; la classification des détenus y est impraticable, et l'été arrive, la prison pleine de prisonniers, dont un grand nombre sous sentence, sans qu'il y ait le moindre espoir que le nombre en doive diminuer. Comme j'ai déjà dans des occasions précédentes exprimé mes sentimens sur le sujet, je me contenterai d'ajouter seulement ici qu'on ne devrait pas souffrir que les choses en restent plus longtemps dans cet état.

(Signé,) J. B. MACAULAY.

L'Hon. J. LESLIE,
Secrétaire Provincial.

Extrait de la Représentation des Grands Jurés du Comté d'Oxford, 11 Mai, 1840.

Les prisonniers pour dettes se plaignent que leurs chambres de détention sont trop petites et ne sont pas assez aérées, et que la chose est injurieuse à leur santé.

Les jurés représentent de plus qu'ils ont visité la cour du côté nord-ouest de la prison, et qu'ils ne la trouvent pas bien sûre; ils recommandent en conséquence l'érection d'un palis sur le haut du mur qui est contigu à la prison, pour empêcher les prisonniers de parvenir au haut du mur.

(Signé,) WILLIAM CARROLL,
Chef.

CHAMBRE DES GRANDS JURÉS,
11 mai 1850.

**Les Grands Jurés des Comtés Unis de Wentworth et d'Halton,
Représentent :**

Que, conformément à la suggestion de votre honneur, et à la coutume ordinaire des grands jurés, ils ont fait la visite de la prison de cette cité, et ont la satisfaction de faire rapport, qu'en autant qu'il paraît possible, eu égard à l'encombrement de la prison, on a la plus grande attention aux besoins des prisonniers en tout ce qui est compatible avec leur position et avec l'intention de la loi sous ce rapport.

Les grands jurés représentent de plus, que, bien que la chose ait déjà été représentée par des grands jurés précédents, sans produire l'effet désiré, relativement à l'agrandissement de la prison actuelle et du palais de justice, et à la nécessité d'avoir une ou plusieurs cours de prison, ou de bâtir plus convenablement à quelque autre endroit plus avantageux, ils croient qu'en justice pour eux-mêmes, pour le public, et pour l'humanité, ils ne rempliraient pas leur devoir, s'ils laissaient passer cette occasion sous silence.

Parmi les détenus de la prison il y en a un grand nombre qui sont sous sentence pour offenses légères, et il faut inévitablement les reléguer dans les mêmes cellules que les vieux criminels. Cet état de choses déjà si déplorable, en l'absence de tout emploi ou travail, doit nécessairement résulter par encourager le vice au lieu de le diminuer.

Il est effectivement impossible, avec une prison commune aussi peu commode et aussi insuffisante, de voir réaliser le but salutaire que la loi a en contemplation en infligeant l'emprisonnement et le travail forcé, comme punition, dans la juste et bienveillante intention de réformer le criminel et d'améliorer sa condition morale.

On ne prétend pas que le crédit et les ressources des comtés unis de Wentworth et d'Halton, qui sont tant vantés pour leurs richesses et leur prospérité, soient dans un si mauvais état, qu'il serait inopportun ou impossible à leur conseil d'entreprendre d'ériger une nouvelle prison et un nouveau palais de justice, ou de réparer et agrandir la bâtisse actuelle, de manière à assurer le but auquel tend la justice, à savoir, la protection de la société contre les méchants et les malfaiteurs, et l'adoption des meilleurs moyens à prendre pour opérer leur amélioration morale.

Aucuns motifs d'intérêt ou de jalousie de localité ne devraient un instant retarder ou empêcher l'érection des édifices en question, édifices que le public de

mande à grands cris et dont les grands jurés attendent avec instance l'entreprise immédiate, dans l'espoir de les voir s'achever sous le plus court délai possible.

Si cependant le conseil des comtés unis de Wentworth et d'Halton trouvait que l'érection d'une prison et d'un palais de justice engagerait leur municipalité dans de trop grandes obligations, en considérant celles qui existent déjà, les grands jurés recommandent alors au conseil la nécessité de faire une addition à la prison actuelle et d'enclorre le terrain qui y est attaché d'un mur en pierre, ou d'une clôture assez forte sous tous les rapports, pour la sûreté des prisonniers, et procurer par là aux détenus des deux sexes l'avantage de respirer l'air du dehors.

Si ces additions étaient faites, les prisonniers condamnés au travail forcé pourraient être employés à casser de la pierre ou à faire toute autre sorte d'ouvrage utile qu'on pourrait leur assigner suivant leurs forces et habileté ; la valeur de ce travail contribuerait grandement aux frais de leur entretien et diminuerait d'autant le fardeau public.

En procurant ainsi du travail forcé à ceux qui sont trop paresseux pour se faire une vie honnête, il est bien possible qu'un grand nombre de ceux qui sont tentés de commettre de petits vols, dans l'espérance de vivre à ne rien faire aux dépens du public, préféreraient, sinon pour d'autres et de meilleurs motifs, travailler de leurs mains et jouir de leurs gages tout en conservant leur liberté, que de travailler tous les jours sans rémunération et sous la contrainte d'une prison.

(Signé,) A. T. KEEER,
Chef.

CHAMBRE DES GRANDS JURÉS,
Hamilton, 23 août 1850.

Extrait d'une Représentation des Grands Jurés du Comté de Carleton, Octobre 1850.

Les grands jurés ont remarqué trois choses dignes de leur attention toute particulière, et sur lesquelles ils croient devoir commenter ; ce sont, l'état du plancher de l'étage des criminels, l'état du puits, et le besoin absolu d'un mur autour de la prison.

Quant au plancher, ils ont trouvé qu'un grand nombre de madriers sont si complètement pourris et gâtés qu'on y voit de grands trous, ce qui le rend laid à voir et dangereux pour les prisonniers et autres ; les grands jurés pensent que c'est une bien mauvaise économie pour le conseil du comté de le laisser dans cet état, car le manque de réparations est la cause qu'il se brise davantage.

Par rapport au puits, ils observent que le couvercle n'y est posé qu'à volonté et qu'il n'est point fait pour empêcher que les eaux sales ou nettes, ne s'écoulent à son intérieur, ni même pour empêcher la pompe de geler à l'arrivée des temps froids, ce qui fait que pendant plusieurs mois de l'année il devient presque inutile. Les grands jurés suggèrent donc au conseil du comté de remédier aussitôt que possible à cet inconvénient.

L'absence d'un mur d'entourage autour de la prison est aux yeux des grands jurés contraire à une bonne discipline, car le public peut communiquer avec les débiteurs, comme aussi avec les criminels, par les croisées, et il est alors tout facile d'introduire des liqueurs enivrantes parmi les prisonniers. Comme illustration de ce fait alarmant, on a remarqué qu'un des débiteurs était sous l'influence

d'une boisson qui lui avait été procurée de cette manière, et comme le goblier le remarque avec raison, c'est une chose qu'il lui est aussi impossible d'arrêter, qu'il est aisé pour les grands jurés de s'en apercevoir.

(Signé,) HAMNETT HILL,
Chef,

CHAMBRE DES GRANDS JURÉS,
Octobre, 1350.

TORONTO, 1er mai 1851.

Monsieur,—La représentation faite à la cour par les grands jurés aux dernières assises des comtés unis de Wentworth et d'Halton, et que j'ai l'honneur aujourd'hui de vous transmettre, devra, je suis sûr, attirer la plus sérieuse attention du gouvernement. Depuis plusieurs années ça toujours été en vain qu'on a fait des efforts pour remédier à des maux qui ne devraient exister nulle part dans le Canada, surtout dans des comtés si peuplés, et si riches.

Si par l'intervention de la législature, ou du gouvernement, on pouvait parvenir à mettre les prisons de ces comtés dans un état qui serait plus d'accord avec les sentiments de l'humanité, comme j'en suis persuadé, il ne pourrait y avoir rien de plus désirable que de les voir s'en occuper sans plus de perte de temps, car pendant que le conseil municipal retarde et néglige de prendre aucunes mesures à cet effet, la condition des pauvres prisonniers, que l'on tient dans de si misérables prisons, comme tout le monde le sent et le connaît, est une tache pour les comtés. On a de la peine à croire à tous les besoins qui sont mentionnés dans cette représentation, et encore bien plus, qu'on en ait enduré la continuation pendant un si long espace de temps, car avec peu de chose l'on pourrait remédier aux plus indispensables; mais il paraît que dans une occasion précédente, le shérif ayant fait le risque d'avancer du sien pour faire disparaître quelqu'incommodité dont on se plaignait, il en fut quitte pour ses frais, et c'est assez pour l'empêcher d'avoir l'envie d'en faire autant une seconde fois.

J'ai, etc.
(Signé,) JOHN B. ROBINSON.

J. C.

À l'Honorable M. le Secrétaire LESLIE,
etc., etc., etc.

Extrait de la Représentation des Grands Jurés des Comtés de Wentworth et d'Halton, 14 Août 1851.

Les personnes détenues dans la chambre des débiteurs nous ont dit qu'elles manquaient des articles suivants :—de toute espèce de sièges, chaises ou bancs, de tables et de couchettes ordinaires. Ces personnes sont là au nombre de cinq, et sont obligées d'être debout ou de s'asseoir par terre, de manger sur le plancher et d'y coucher.

Les grands jurés croient devoir recommander que ces nécessités de la vie soient fournies aux prisonniers pour dettes.

Les grands jurés ne peuvent aussi que réitérer les plaintes que le banc, ainsi que les grands jurés qui se sont succédé, ont si souvent, mais si inutilement, faites sur la parfaite insuffisance de la présente bâtisse qui sert de prison, parce qu'on ne saurait ni y classer les infortunés détenus, ni leur fournir aucun com-

fort ; tandis que d'un autre côté elle offre si peu de sûreté, qu'il faut au shérif et à ses assistants, la plus grande vigilance, sans être pour cela délivrés d'une inquiétude continuelle.

Les grands jurés sont de plus convaincus qu'un grand nombre de ceux qui entrent dans la prison, comparativement jeunes dans le vice, en sortent beaucoup plus dépravés et endurcis qu'au paravant, en conséquence de leurs rapports avec de vieux délinquants. Ceci doit être particulièrement le cas pour les personnes du sexe qui, écrouées sous soupçon de petit vol, ou autre offense légère, sont reléguées dans un même appartement avec les plus dépravées et les plus débauchées de leur sexe.

Les grands jurés ont observé que l'enclos de la prison est dans un très mauvais état, et ils croient devoir insister sur la nécessité d'enclorre la cour d'un mur solide, pour pouvoir procurer aux prisonniers l'avantage de respirer l'air du dehors, tout en prenant les précautions nécessaires pour empêcher leur évasion, et aussi pour faire contribuer ceux des condamnés qui subissent leur peine, à leur propre support, en les faisant travailler. Dans l'état actuel de la cour, il serait tout-à-fait imprudent d'y mettre aucun prisonnier en liberté.

(Signé,) E. W. KENNEDY,
Chef.

CHAMBRE DES GRANDS JURÉS,
Hamilton, 14 avril 1851.

Extrait d'une lettre de l'Honorable M. le Juge en Chef Macaulay, 2 Juin 1851.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous transmettre avec la présente, pour l'information de Son Excellence le gouverneur général, la représentation des grands jurés, sur l'état de la prison, qui a été présentée aux dernières assises de cette cité.

Des prisonniers qui ont subi leurs procès devant moi durant les assises, quinze ont été trouvés coupables et condamnés, tous pour larcins (de nature plus ou moins grave,) moins un pour délit (*misdeameanor*) ; de ces condamnés, quatre ont été envoyés au pénitencier et les autres auront à subir un emprisonnement plus ou moins long dans la prison de comté.

Il ne peut y avoir qu'une opinion sur l'urgente nécessité qu'il y a d'agrandir cette prison, et dans mon allocution aux grands jurés, et lors de la présentation de leur représentation, je me suis exprimé dans les termes les plus forts sur cette nécessité.

J'ai, etc.

(Signé,) J. B. MACAULAY,
J. C.

A l'Honorable J. LESLIE,
Secrétaire Provincial.

Extrait de la Représentation des Grands Jurés du Comté de York, Assises du Printemps 1851.

La prison consiste en deux ailes, dont la profondeur de l'intérieur de chacune est de soixante-et-deux pieds et la largeur vingt-cinq. Ces ailes sont subdivi-

sées, premièrement, du côté des hommes, en deux appartements de jour, assez spacieux, chacun, pour contenir 25 prisonniers, et dont l'un destiné aux hommes convaincus ou accusés de félonies, et l'autre aux délinquants (*misdemeanants*), de tous degrés et conditions. Il y a 32 cellules de nuit pour les hommes, dont seize sont assignées à chaque classe de prisonniers ; on les renferme deux par cellule pour la nuit. On dit que la classe des félons forme environ la moitié des prisonniers mâles. Dans le quartier des débiteurs il n'y avait qu'un vieillard au temps de la visite ; il dit qu'il a près de 80 ans, et qu'il est emprisonné à la poursuite de son propre fils.

Le côté des femmes de la prison est aussi divisé en deux appartements de jour, mais chacun n'est grand que pour douze prisonnières ; l'un est pour les femmes convaincues ou accusées de félonies, avec leurs enfants, et l'autre pour toutes délinquantes de tous degrés et conditions, aussi avec leurs enfants ; mais comme l'espace pour les prisonniers du sexe est si étroit, et qu'il y en a beaucoup plus de la dernière classe que de la première, la distinction de félonnes et délinquantes n'est que purement nominale. Il y a quatre chambres ou cellules de nuit pour les femmes, dont deux consignées à la classe des félonnes et deux aux délinquantes, et chaque chambre ou cellule est justement assez grande pour quatre prisonnières. Mais ces chambres ou cellules étant insuffisantes, on convertit la chapelle de la prison en chambre à coucher pour la nuit, et on y loge, un temps portant l'autre, environ 24 femmes. On tient que les félonnes forment à peu près un tiers de toutes les prisonnières, et que la proportion moyenne du nombre d'enfants constamment en prison avec elles, est d'environ six, bien qu'il fut un temps, pendant la saison passée, que, quand il y avait 53 femmes, elles avaient dix enfants avec elles, et le 17 du courant, quand il n'y avait plus que 32 femmes, il y en avait encore dix. Les hommes condamnés au travail forcé en prison sont ordinairement employés à casser de la pierre. Ils font ce travail dans une cour qui est attachée à la prison, entourée en partie par un côté de la prison, à l'ouest par un mur en pierre de 16 pieds de haut, et au nord et au sud par une clôture de pieux de cèdre de la même hauteur que le mur. Les pieux sont lambrissés à l'intérieur. Le produit du travail des condamnés est déposé sur un terrain vacant qui touche à la prison, une partie de ce terrain est enclose d'une clôture de 10 pieds seulement de haut, et quand ils sont employés à transporter le matériel d'une de ces places à l'autre, ceux auxquels on suppose l'habileté et le désir de se sauver sont mis aux fers, "à la chaîne et au boulet."

Les femmes sous sentence sont occupées comme femmes de peine dans la prison, à laver le linge, et quelques fois à éplucher du câble.

	Hommes.	Femmes.	Total.
Le 31 mai 1850, étant le lendemain de la clôture des assises du printemps de cette année, il restait en prison, condamnés sous les lois pénales sommaires par échevins et juges de paix.....			
Condamnés par des Cours ayant juridiction criminelle en fait de délits.	22	23	45
Convaincus de félonies.....	4	4	8
Allant au Pénitencier.....	6	7	13
Attendant leurs procès sur accusations de larcin....	8	1	9
Débiteurs.....	1	0	1
Total.....	2	0	2

Emprisonnés du 31 Mai 1850, au 17 Mai 1851.

	Hommes.	Femmes.	Total.
Accusés de félonies.....	100	46	146
Accusés de délits.....	358	306	664
Débiteurs.....	33	33
Total.....	491	352	843
Et le plus grand nombre de prisonniers, en aucun jour, durant cet intervalle, a été.....	55	51	106
Débiteurs.....	5	5

Les prisonniers avaient subi leurs procès aux assises de novembre, janvier et mai ; à la cour du recorder de la cité en juillet, octobre, janvier et avril ; aux sessions de quartiers du comté en juillet, novembre, janvier et avril.

Des prisonniers convaincus avant les présentes assises, il y avait de condamnés à la prison..... Hommes, 34—Femmes, 23—Total, 57.
 Au pénitencier..... do, 18— do, 8— do, 26.
 A mort..... do, 1— do, 0— do, 1.

Le nombre de personnes écrouées sur ordre des magistrats, en vertu des lois pénales sommaires, depuis le 31 mai 1850 au 17 mai 1851, inclusivement, a été,

Hommes, 267.—Femmes, 269—Total, 536.

Le nombre des prisonniers des deux sexes envoyés en prison avant examen, mais qui ne sont pas compris dans les rapports qui précèdent, a été de 988.

Les mêmes jurés, sous le serment qu'ils ont prêté, représentent de plus que l'étendue des rapports journaliers des prisonniers, que les retours donnent comme des plus vieux et des plus versés dans l'art et la pratique du crime, avec leurs associés plus jeunes et moins expérimentés, ne peut avoir que le résultat de rendre ces derniers plus mauvais caractères à leur élargissement, qu'ils n'étaient lors de leur emprisonnement.

La chose est bien pire pour les femmes, parmi lesquelles il se rencontre des enfants et de jeunes filles, emprisonnés souvent pour de légères offenses, et qui se trouvent jour et nuit en compagnie des femmes les plus dépravées de leur sexe ; et ainsi l'on donne à l'emprisonnement plutôt l'apparence de vouloir encourager que de détruire le crime.

(Signé,) JOHN MULHOLLAND.

Extrait d'une Représentation des Grands Jurés des Comtés unis d'Essex et Lambton, Assises du Printemps 1852.

A l'égard cependant de l'état de la bâtisse elle-même, ils trouvent beaucoup de raison d'exprimer leur désapprobation, et cela plus spécialement à l'égard de la clôture de bois qui entoure la bâtisse, et la cour qui paraît être dans un bien mauvais état et tout-à fait insuffisante pour la sûreté des prisonniers. On peut pareillement dire que la bâtisse elle-même est usée par le temps et l'usure, et qu'elle n'est plus propre à l'usage auquel elle sert. Dans un cas ordinaire, les ju-

rés se croiraient justifiés de recommander qu'on s'adressât au conseil des comtés unis, pour lui demander les fonds nécessaires à la dépense de construire un nouvel édifice ; mais prenant en considération que le comté de Lambton est sur le point d'être séparé judiciairement de celui d'Essex, et que le conseil provisoire du premier de ces comtés est à prendre des mesures pour bâtir une cour et une prison dans ses propres limites, et cela exclusivement aux dépens de ses habitants, sans y appeler ceux d'Essex ; sous ces circonstances, il serait à peine raisonnable de s'attendre que Lambton qui va être cotisé lourdement pour son propre établissement, consente à se charger encore de sa juste part des frais d'un nouvel édifice dans Essex.

En conséquence les jurés croient devoir recommander qu'une demande soit faite au conseil des comtés unis pour les fonds nécessaires pour réparer, ou autrement mettre dans un parfait état de sûreté, la clôture du dehors qui entoure la cour, et pour faire à la bâtisse même telles autres réparations qui seront jugées nécessaires.

(Signé,) A. INGLIS,
Chef.

Extrait d'une Représentation des Grands Jurés du Comté de Carleton, 13 Octobre, 1852.

Le manque de sûreté et le besoin du confort et d'exercice des prisonniers, occasionnés par l'absence d'un mur autour de la prison de comté, ont aussi été mentionnés par la cour. Les gands jurés ont la satisfaction d'informer la cour qu'une appropriation a été faite pour cette fin par le conseil de comté ; mais que par quelque mauvaise administration ou négligence des perssnes chargées de cet ouvrage, rien n'a encore été fait. Il faut espérer que ce sera la dernière plainte que des grands jurés seront appelés à faire sur ce snjet, ainsi que sur un autre abus insupportable auquel il a aussi été souvent fait allusion.

(Signé, JAMES D. SLATER,
Chef.

CHAMBRE DES GRANDS JURÉS,
13 octobre 1852.

Extrait de la Représentation des Grands Jurés des Comtés Unis de Wentworth, Halton et Brant, 28 Octobre 1852.

Les jurés de Notre Souveraine Dame la Reine, ayant fait leur visite ordinaire de la prison, ont l'honneur de représenter que les sujets de plainte qui ont si souvent fourni la matière des représentations des jurés précédents, continuent toujours d'exister. Bien qu'il ne pèse aucun blâme sur les officiers de la prison, en ce qui regarde les soins et les attentions dûs aux prisonniers, les cellules sont cependant encore dans le même état d'insuffisance, par rapport à tous ces détails que requièrent la sûreté et la santé des prisonniers.

Dire que les cellules sont malsaines n'est que donner l'idée parfaite de leur condition : en y pénétrant on y éprouve une sensation presque de suffocation, et une odeur infecte, capable de faire craindre que quelque maladie contagieuse y règne partout.

C'est dans ces appartements sombres, de 10½ pieds sur 9½ pieds, que six ou huit individus, dont l'apparence accuse la plus grande malpropreté, doivent coucher pêle-mêle et prendre leurs repos; un trou dans le mur de 3 pouces de hauteur, est tout ce qu'il y a pour servir à la ventilation, tandis que, (n'y ayant point d'égoût,) il faut faire usage de seaux qui, malgré tous les soins possibles, sont le plus souvent une nuisance insupportable. Les jurés sont convaincus qu'il est impossible d'assainir un lieu tel que ces cellules de la prison du comté. Il est vrai qu'à l'heure qu'il est, elles sont dans un état d'encombrement inaccoutumé; mais, même sous les circonstances les plus favorables, elles doivent être loin d'être propres au séjour même temporaire d'aucun homme, quelque dégradé qu'il puisse être, et quelque soit la noirceur du crime dont il peut être accusé.

C'est à ce manque d'incommodités dans la prison qu'il faut attribuer l'impossibilité de classer les prisonniers, au-delà de la classe des débiteurs qui ont leur quartier, et la séparation des hommes et des femmes. C'est ainsi que des personnes, écrouées (comparativement parlant) pour des offenses triviales, sont jetées dans la société des félons de la plus mauvaise trempe, que des jeunes délinquants sont mis en contact constant avec des célérats des plus endurcis, et que le vice mûri s'insinue tout à son aise dans l'esprit jusqu'alors peu habitué au crime. Il est fort à craindre que plus d'un délinquant rebelle aux lois de son pays, ne fasse un jour dater le début de sa carrière criminelle, du jour que pour une offense insignifiante, il aura été relégué dans les cellules de cette prison, et mis en contact journalier avec toute espèce de malfaiteurs.

Il y aurait pourtant moyen d'améliorer la condition des infortunés habitants de ces cellules, si les autorités de la cité d'Hamilton consentaient à bâtir une maison de correction pour cette classe de délinquants amenés à conviction par les autorités de la police ou par celle du *Recorder*; les cellules seraient alors moins encombrées. Mais, dans la prison actuelle, il est impossible de procurer un lieu d'exercice, l'espace nécessaire, une ventilation convenable, de bons égouts, ni la propreté. Il faut une autre prison, dans laquelle on devra avoir de l'égard à la santé et aux besoins les plus ordinaires des prisonniers.

Les jurés n'ont point de sujet de se plaindre de l'état de l'appartement des débiteurs; il est placé en haut, il est aéré, et il ne contient que quelques occupants. Les appartements des femmes, qui sont situés à l'étage inférieur, sans être tout-à-fait exempts des affreuses exhalaisons dont il a été parlé, offrent une apparence qui approche, (du lieu, il est vrai), de la propreté et du confort, mais d'un contraste frappant avec le lieu qu'occupent les prisonniers de l'autre sexe.

Les jurés espèrent que les suggestions contenues dans leur représentation n'auront par le même sort que celles des représentations de leurs prédécesseurs sur le même sujet, et que l'on verra bientôt disparaître les obstacles qu'on a mis jusqu'ici à l'érection d'un nouveau palais de justice et d'une prison, et que la prison cessera bientôt d'être une *disgrâce* et un *reproche* aux comtés unis.

(Signé,) JAMES MATHIESON,
Chef.

BUREAU DU SECRETAIRE,

22 novembre 1852.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous adresser avec la présente, par l'ordre du gouverneur général, une copie d'un extrait d'une représentation des grands jurés, faite à la dernière cour d'assise, à Hamilton, et qui a été transmise à Son Excellence selon le désir du juge de cette cour.

Son Excellence m'enjoint de vous prier de ne point perdre de temps, et d'appeler immédiatement à l'attention du conseil municipal des comtés unis de Wentworth, Halton et Brant, le sujet important dont il est question. En se faisant, Son Excellence désire que vous exprimiez à ce corps tout le regret qu'il a que, malgré que l'état de la prison d'Hamilton ait été le sujet de semblables représentations depuis plusieurs années, les autorités, à qui il appartient de remédier aux maux dont on se plaint, n'aient encore pris aucune mesure pour le disparaître.

J'ai, etc.

(Signé,) A. N. MORIN,
Secrétaire.

Au Préfet des Comtés Unis de Wentworth,
Halton et Brant.

BUREAU DU PRÉFET, Dundas, 7 octobre 1852.

Monsieur,—J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre communication du 22 ultimo, que vous accompagniez d'un extrait de la représentation des grands jurés faite aux dernières assises de la cité d'Hamilton, et par laquelle vous m'exprimez le désir de Son Excellence le gouverneur général que je m'empresse de soumettre à l'attention du conseil municipal des comtés unis de Wentworth, Halton et Brant, le sujet important dont il est question dans cet extrait, et de plus que je fasse part à ce corps du regret qu'éprouve Son Excellence que, malgré que l'état de la prison d'Hamilton ait été le sujet de semblables représentations depuis plusieurs années, les autorités à qui il appartient de remédier aux maux dont les jurés se plaignent, n'aient encore pris aucune mesure pour les faire disparaître.

Pour l'information de son excellence le gouverneur-général, je dois vous dire que le blâme jeté avec tant de prodigalité par les fonctionnaires publics et par les grands jurés, à la face du conseil municipal de ces comtés unis, n'est pas tout-à-fait mérité.

Le sujet d'une nouvelle prison a engagé l'attention du conseil municipal de Wentworth et Halton, en 1850, comme aussi en 1851, et de celui de Wentworth, Halton et Brant durant la présente année, pendant que le ci-devant conseil du district de Gore s'en était occupé sérieusement, pendant plusieurs années, avant le changement de la loi municipale.

En 1848, le conseil du district de Gore a fait de vigoureux efforts dans le but de bâtir une édifice convenable; une assemblée spéciale du conseil fut convoquée, les plans nécessaires préparés et approuvés, et d'autres mesures furent adoptées pour mettre le projet à exécution, mais par quelques influences contraires le conseil a échoué dans ses desseins.

Depuis lors, à venir à ce jour, divers plans ont été suggérés pour remédier aux maux dont on se plaint, mais la difficulté de réconcilier les besoins du comté avec d'autres intérêts, a toujours entravé la marche du conseil.

Parmi tous les obstacles, il ne faut pas compter comme les moindres ceux qui se rattachent au plan de division territoriale introduit par le gouvernement en 1850, et qui, en autant qu'il affecte ces comtés, n'est pas encore complété. Le comté de Brant, un de ces comtés unis, est à la veille de former un comté séparé, car il est pourvu d'une cour et d'une prison. Le comté d'Halton, aussi un de ces comtés unis, va pareillement être bientôt séparé de son aîné, et il y a dé-

jà devant le parlement une demande à cette fin. En vue de changements de cette nature, le choix d'une site, et l'étendue et le caractère des commodités à pourvoir pour une prison, sont des sujets qui méritent bien la plus sérieuse considération de la municipalité du comté. Ces considérations, jointes à l'agitation constante des plans de division du comté, et à l'incertitude de la permanence de ses limites, ont beaucoup contribué à faire remettre l'adoption d'un plan qui convînt aux circonstances dans lesquelles la municipalité se trouverait alternative-ment placée d'un jour à l'autre.

Je puis mentionner ici, comme preuve de l'intérêt que le conseil de comté a toujours pris à cette affaire, qu'il fit une demande à la législature, à sa session de 1851, pour en obtenir un acte pour l'autoriser à vendre ou à louer une certaine propriété de comté d'une grande valeur, dans le but d'en approprier le produit à l'érection d'une prison nouvelle et commode; cet acte a été accordé.

Son Excellence apprendra sans doute avec beaucoup de plaisir que le conseil de comté n'a pas négligé d'user de ce privilège, et qu'à sa session du mois dernier, il s'est spécialement occupé du sujet de la prison, qu'il a été résolu à l'unanimité d'en bâtir une nouvelle, et que des soumissions ont été demandées immédiatement par les journaux.

Je me ferai un devoir de mettre votre communication sur ce sujet important, devant le conseil, à sa prochaine session qui aura lieu le 20 du courant.

J'ai l'honneur, etc.,

(Signé,) ROBERT SPENCE,
Préfet.

A l'Honorable Secrétaire Provincial,
Québec.

Extrait de la Représentation des Grands Jurés des Comtés Unis de Stormont, Dundas en Glengarry, 28 Octobre 1852.

Les Gouvernements se sont souvent occupés des moyens à prendre pour améliorer la condition des personnes détenues pour crimes. Dans l'espérance que les autorités locales de ces comtés unis voudront bien aider à amener un changement aussi désirable, les jurés se permettront de suggérer certaines améliorations qui, suivant qu'ils sont à portée d'en juger, peuvent se faire à peu de frais. L'érection d'un mur élevé, autour d'une portion de terrain vacant qui est en arrière et contigue à la prison, servirait matériellement à promouvoir le but de la justice, en autant qu'elle procurerait aux personnes en santé l'avantage de les occuper à quelque ouvrage manuel, et aux faibles et aux infirmes celui de prendre l'air et se donner de l'exercice du corps nécessaire au rétablissement de leur santé, sans compter qu'on aurait moins à craindre l'évasion des prisonniers. L'introduction de fournaises à air chaud, et d'un bon système de ventilation, contribuerait aussi beaucoup à la salubrité de la prison et au confort des détenus. Jusqu'ici les visiteurs de la prison ont eu accès auprès des prisonniers en toutes occasions; cela est dû à la mauvaise disposition des portes qui donnent sur la salle d'entrée de la chambre d'audience. Les jurés ont appris même que des personnes, en visitant les prisonniers, leur ont procuré des liqueurs spiritueuses. Il faudrait remédier à cela, et un mur de séparation devrait être construit d'un bout de la salle à l'autre, pour empêcher toute communication avec les prisonniers.

Les jurés ont visité la chambre d'audience et les travaux de la cour, et ils les trouvent satisfaisants.

Les jurés cependant recommandent que les changements qu'ils viennent de suggérer, pour l'amélioration de la prison, soient faits aussitôt que possible.

(Signé,) ROBT. LOWERY,
Chef.

CHAMBRE DES GRANDS JURÉS,
Cornwall.

TORONTO, 6 Novembre 1852.

Monsieur,—Considérant l'importance du sujet de la discipline des prisons et de la manière de les construire, je prends la liberté de vous adresser, pour la considération de son excellence, une extrait de mes remarques aux grands jurés des comtés d'York, Ontario et Peel, en même temps que leur représentation sur le sujet.

J'ai l'honneur, etc.,
(Signé,) ROBT. E. BURNS.

A l'Honorable A. N. MORIN,
Secrétaire Provincial, etc., etc.

Extrait de l'Allocation de Mr. le Juge Burns aux Grands Jurés des Comté Unis d'York, Ontario et Peel, 11 Octobre 1852.

Avant de vous laisser aller remplir les devoirs au sujet desquels je me suis étendu dans mes remarques peut être plus au long que vous n'auriez cru nécessaire, je dois vous rappeler un autre devoir qui est toujours attendu d'un grand juré ; c'est celui de faire la visite et le rapport sur l'état de la prison du comté. J'avais été porté à croire que le sujet des prisons de comté avait attiré l'attention du Gouvernement, dans la vue, comme je pensais, d'arriver à un mode uniforme dans la construction des édifices, et pour la discipline intérieure, en distribuant les appartements de manière à faciliter et à permettre la classification des prisonniers et à fournir les moyens d'infliger des peines de réforme. J'étais content de penser que le sujet avait occupé l'attention des autorités publiques de ce jour. Je crois qu'il est très important que l'on s'occupe du sujet. La population des divers comtés s'accroît si rapidement tous les ans, que les unions de comtés se dissolvant successivement dans la même proportion, et il faut de nouvelles prisons dans différentes parties de la province. Il y a, je crois, cette année, en voie de construction actuelle, ou à la veille d'être commencées, quelques quatre ou cinq prisons de comté nouvelles. J'ai visité toutes les prisons du Haut-Canada, excepté trois, et, certainement, il n'y en a pas une de construite pour pouvoir y classer les prisonniers, soit avant conviction, ou après, de manière à pouvoir infliger aux condamnés les peines de réforme. Le pénitencier offre bien les avantages de le faire pour une bonne portion de criminels, mais nous savons très bien qu'il y en a encore un grand nombre, surtout dans les grandes villes et les cités, qu'il serait désirable, après conviction, (soit à cause de la convenance de les punir suivant leurs offenses, ou pour les donner comme exemple aux autres,) de condamner au pénitencier. Cette punition, réservée, comme ç'a été l'intention des autorités, aux grands crimes, imposerait plus de crainte et de terreur, et ainsi elle détournerait du crime. Il ne faudrait pas cependant, avoir dans les différents comtés des prisons modelées sur le pénitencier, ni plus d'un pénitencier dans la province, car je crois qu'il est sage d'avoir différents degrés

de châtement. Nos prisons devraient être construites de manière à permettre la classification des prisonniers qui n'ont pas subi leur procès, et aussi à fournir les moyens d'employer les condamnés à quelque travail utile. Quant à ceux qui sont emprisonnés pour attendre leur procès, on ne devrait pas s'attendre qu'ils fussent forcés à aucune emploi, car, jusqu'à ce qu'ils soient convaincus, on ne doit point présumer qu'ils sont coupables ; cependant, on pourrait leur offrir un travail volontaire qui, peut-être, tournerait à bien et à profit, et l'exemple pourrait amener de bons résultats. La seule présomption qu'une personne peut-être innocente, doit être un grand argument contre le mélange de tous les prisonniers indistinctement dans un même réceptacle.

Quant aux condamnés, si l'on pourvoyait à des arrangements qui permettent de les employer à quelque ouvrage ou travail convenable, suivant la localité particulière de la prison, ils pourraient se rendre utiles à eux-mêmes, sans être à charge au pays. Le travail leur conserverait la santé du corps, au lieu que l'inactivité et l'oisiveté de la prison ne saurait que la détériorer. Un plus grand avantage encore qu'en retirerait le prisonnier, c'est que l'occupation du corps tendraient fortement à occuper l'esprit, lui ferait oublier sa position, et que, s'occupant le corps et l'esprit, il acquerrait l'amour du travail, de manière qu'en recouvrant la liberté il cesserait d'être un objet de terreur. Un si bon résultat peut bien ne pas arriver chez quelques-uns, peut-être même chez la majorité, mais ce n'est pas un argument pour nous empêcher de faire ce que nous croyons capable de faire du bien à un plus grand nombre. Le printemps dernier, j'ai visité le pénitencier, où sont quelques-uns des plus grands criminels de la province, et en examinant le livre de châtement de la prison, j'ai été réjoui de voir que, depuis plusieurs semaines, on n'avait pas eu l'occasion d'en infliger d'autres que des reprimandes et une diminution temporaire de nourriture. Il ne peut y avoir de doute, je pense (bien qu'il soit nécessaire de punir sévèrement certaines offenses,) que, si l'on traite un criminel comme un être humain doit l'être, en le corrigeant et en le rétablissant dans sa position d'homme utile, tout en lui faisant sentir le dégradation qu'il s'est attirée, on n'ait une chance de le réformer.

Comme je l'ai dit, il n'y a pas une seule prison dans le Haut-Canada, que je sache, qui ait les moindres prétentions d'offrir les commodités auxquelles j'ai fait allusion. Je me rappelle qu'une fois, à Bytown, un homme fut trouvé coupable d'une offense qui ne méritait pas tout-à-fait la peine du pénitencier. Sur la demande que j'en fis, j'appris que dans la prison il n'y avait point d'emploi à donner aux prisonniers, et que celui-là y serait renfermé dans l'oisiveté. Il en est ainsi dans presque toutes nos prisons ; mais dans ce cas particulier l'offense n'était pas des plus légères, et je sentais qu'elle devait être punie avec un peu de sévérité. L'offense n'était punissable que pour l'emprisonnement de plus ou moins de durée. M'ayant été représenté que la prison était telle, qu'il était prouvé par expérience que la santé des prisonniers s'y détériorait infailliblement et rapidement, et qu'ils y contractaient des maladies qui, en plus ou moins de temps après leur élargissement les rendaient impotants et les mettaient à charge à la société, et les menaient éventuellement à la mort, je n'eus point d'autre alternative, dans le désir d'éviter d'exposer cet homme au danger qui m'était représenté, que de lui infliger une peine qui pouvait donner à entendre à la société en général que la loi n'était pas assez rigoureuse, ou que je regardais l'offense un peu légèrement ; et cependant ces deux manières de voir étaient, à vrai dire, des plus erronnées. Ce n'est pas le seul cas, tant s'en faut. J'en ai vu d'autres, en d'autres parties de la province, de même nature, et qu'on me permette de demander si la remarque ne pourrait pas en quelque sorte s'appliquer à la prison de ces comtés. De trimestre en trimestre les grands jurés on

fait l'inspection, et bien qu'ils aient toujours eu à féliciter le geolier sur sa conduite, et le système et l'ordre qu'il y maintient, en autant qu'il en son pouvoir de faire, cependant ils ont toujours représenté la nécessité de pourvoir à des arrangements pour la classification des prisonniers, et aux moyens d'infliger des peines de réforme. D'année en année on a fait des représentations, et l'on en a donné connaissance au conseil de ces comtés, et qu'a-t-on fait, si je puis le demander ? Au lieu de pourvoir à ce qui est requis et trouvé nécessaire, un des comtés s'est séparé des autres, et voilà que ses autorités veulent y bâtir une prison sur le même plan limité, et avec les mêmes arrangements mal combinés que l'on voit par toute la province. Le défaut radical de nos prisons est ceci : c'est qu'on les construit sur le principe de vouloir faire quelque chose de grand, avec les plus petits moyens pécuniaires possibles. C'est comme si ceux qui voudraient en retirer quelques profits en quelques avantages pour eux-mêmes, ou mêmes ceux qui sont actuellement chargés de l'érection des bâtisses, s'occupaient fort peu des conséquences qu'en doivent subir les malheureuses créatures qui doivent y être incarcérées. La prison de ces comtés est bien supérieure en commodités à aucune dans le Canada Ouest, et je ne vois pas de lieu de dire que, pour ce qui en est fait, elle n'est pas faite sur une échelle convenable ; mais cela est-il une raison de se croire supérieurs aux autres comtés ? Pourquoi ces comtés, qui sont clairs de dettes depuis plusieurs années, qui possèdent un excédant de revenus, avec une population aussi nombreuse et qui s'accroît tous les jours, une richesse qu'ils réunissent à celle d'une ville d'au-delà de 30,000 âmes (car la prison est commune,) ne pourvoiraient-ils pas à toutes les commodités de prison requises par la classification des prisonniers non jugés, et pour la peine de réforme qui devrait être infligée aux condamnés ? Pourquoi ne donnerions-nous pas l'exemple aux autres comtés de la province, quand il est si aisé de le faire ? Pourquoi le conseil a-t-il méprisé si longtemps les représentations des grands jurés ? Est-ce parce qu'on peut dire de nous.

Pudet hæc opprobia nobis et dici potuisse, et non potuisse repelli.

J'ai eu occasion durant le circuit du printemps dernier d'attirer l'attention des différents grands jurés sur le sujet d'améliorer les prisons, et au comté de Hastings, les grands jurés s'en sont occupés avec beaucoup d'empressement. Je vous citerai un passage de leur représentation au sujet des jeunes délinquants, pour vous montrer que dans quelques parties de la province on ne ferme pas les yeux sur l'importance du sujet ; le voici : " D'après notre système actuel la classification n'est pas possible, et les jurés sont d'opinion que la réforme morale d'un jeune homme n'est pas praticable, s'il est envoyé à la prison commune et renfermé là dans l'oisiveté avec les criminels endurcis et expérimentés. L'expérience prouve que c'est là le moyen le plus possible de le raffermir dans le crime, et le présent mode de traiter les jeunes délinquants paraît mieux adapté à propager le vice qu'à le supprimer." Maintenant l'on verra que les grands jurés ne traitent pas le sujet comme s'il était particulier à leur comté, mais ils s'en plaignent comme système, et c'est le système de tout le Haut-Canada, et je crois, de tout ce que j'en ai appris, que le Bas-Canada n'est pas dans une meilleure position. Je le répète, j'ai été content de voir que le gouvernement s'occupait du sujet. C'est une affaire qui n'affecte pas seulement un comté en particulier, mais bien toute la province, et la société en général, d'une extrémité à l'autre. Il faudrait adopter un bon système de discipline et un mode convenable de construction pour les prisons, et dans mon opinion, le gouvernement devrait avoir le pouvoir de forcer tous les comtés à adopter ces systèmes et modes uniques. Que les différents conseils de comté bâissent des édifices publics à leur goût, et selon leurs moyens, comme il leur plaira, mais qu'ils aient égard, pour les prisons, à un système uniforme qu'on devrait leur imposer.

Les vues que je vous ai exprimées ne contiennent rien de neuf. Je n'ai fait qu'extraire les idées d'autres personnes et les ai rassemblées de manière à vous faire comprendre ce que je viens dire, et je vous les ai exposées, non à cause de leur nature en elles-mêmes, car je n'ai pas eu assez de temps à leur dévouer, mais plutôt pour tenir le sujet au courant afin d'engager l'attention du public et d'occuper les esprits, et vous devez vous rappeler qu'il est de votre attribution et de votre autorité de contribuer à la réalisation du but désiré.

(Copie.)

REPRÉSENTATION, ASSISES D'AUTOMNE, 1852.

Les grands jurés selon la coutume ont visité la prison, et ils représentent que nonobstant l'insuffisance des arrangements propres à la classification, elle est tenue avec la plus grande régularité, la plus grande propreté et le meilleur ordre, et de la manière la mieux calculée pour promouvoir la santé et le confort de ses habitants; ce qui fait beaucoup d'honneur à Mr. Allen, le geolier actuel.

Le manque d'appartement pour la classification des prisonniers est un sujet qui a déjà été si souvent représenté par des grands jurés, et auquel on n'a jamais voulu faire attention, qu'il paraît presque inutile à ce juré de s'y arrêter; mais comme il est bien convaincu de la nécessité qu'il y a de prendre des mesures pour y remédier, c'est pour lui un devoir public dû à la société, d'exprimer son opinion, qui est que les arrangements actuels sont tout-à-fait insuffisants pour la classification des prisonniers, et que le défaut de telle classification ne peut qu'être préjudiciable à la moralité des jeunes délinquants qui sont dans la nécessité de s'associer avec les criminels endurcis.

Il est à regretter amèrement qu'une tel état de choses existe, et il est à désirer fortement que des mesures soient immédiatement prises pour remédier au mal. Une jeune personne, par exemple, qui sera emprisonnée pour n'importe quelle offense, bien que ce soit sa première, et que peut-être sa faute soit des plus légères, ou bien qu'elle n'en soit pas coupable, sera jetée dans un lieu de punition ignominieuse, entourée des femmes les plus dégradées et les plus débauchées, et la conséquence en sera que, faute d'avoir une meilleure société et quelque désennui dans sa captivité, elle cherchera leur compagnie et perdra tout sentiment de sa dégradation, dans la société de ces personnes adonnées au crime et dont elle est entourée. La même ligne de conduite sera en toute probabilité suivie par le jeune délinquant. Il sera mis en prison de la même manière, peut-être, et sous de semblables circonstances, assujetti aux mêmes influences, et naturellement il perdra tous bons sentiments, et lorsqu'il quittera la prison, il sera devenu un brigand fiefé, capable de toute espèce de crime.

La réformation des prisonniers doit être l'objet de la plus haute importance, et le public est à même de juger quelle espèce de réformation il faut apporter dans les prisons de Toronto, dans leur état actuel. Est-ce qu'il n'est pas certain que les détenus en sortiront, pour retourner dans la société, plus dépravés qu'ils n'étaient lorsqu'ils y seront entrés la première fois? En ajoutant une autre aile à la prison on se procurerait tout le logement nécessaire, et le mal dont on se plaint disparaîtrait. La judicieuse nomination, qui vient d'avoir lieu, de Mr. Allen, comme geolier, est une garantie au public que l'habileté et l'énergie ne manqueront pas dans la conduite de la prison. La nécessité d'un mur solide autour de la prison se fait aussi fortement sentir, car la clôture actuelle de planches n'offre aucune sûreté. Elle a été faite, comme de raison pour empêcher l'évasion des prisonniers, mais la manière dont elle est construite, avec sa charpente à l'intérieure, faisant une espèce d'échelle, est plutôt propre à induire les prisonniers à se sauver et à leur en faire voir la facilité, et tant quelle restera dans cet état, il ne sera jamais prudent d'employer les prisonniers à aucun travail de dehors.

(Signé.) THOMAS STODDARD, Chef.

BUREAU DU SECRÉTAIRE, 26 novembre 1852.

Monsieur,—J'ai instruction du gouverneur général de vous transmettre avec la présente, copie d'un extrait de l'allocution de Son Honneur M. le Juge Burns aux grands jurés, aux dernières assises des comtés unis d'York, Ontario et Peel, au sujet de la discipline des prisons, avec une copie de la représentation de ce corps touchant le même sujet, et de vous prier de vouloir bien les soumettre à la considération du conseil municipal de ces comtés à sa prochaine session.

J'ai, etc.

(Signé,) A. N. MORIN,
Secrétaire.

Au Préfet des Comtés Unis de
York, Ontario et Peel.

QUÉBEC, 15 février 1853.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous transmettre la copie ci-jointe d'un rapport du comité permanent des propriétés de comté et de l'administration des prisons du conseil municipal des comtés unis d'York, Ontario et Peel, lequel rapport a été adopté en conseil le 28me jour de janvier dernier, et en même temps j'ose respectueusement appeler votre attention sur l'exposé y mentionné, des négociations qui ont eu lieu entre le conseil des dits comtés unis et la corporation de la cité de Toronto, par rapport aux augmentations et améliorations faites à la prison de Toronto; je suis aussi autorisé à vous assurer que "le conseil des comtés unis est disposé à construire l'augmentation requise à la prison en aucun temps que le gouvernement pourra trouver expédient de faire passer telle mesure législative qui assurera au comité la prise de possession de la prison par les autorités de la cité pour une période de pas moins de dix ans, à raison de telle rémunération annuelle dont on pourra convenir, ou qui sera agréée par le statut, qu'on commencera à payer aussitôt que les augmentations projetées seront finies et prêtes à recevoir les prisonniers."

Je suggérerai de plus que le temps présent est favorable, pendant qu'il y a devant la législature des amendements à l'acte des corporations municipales, pour examiner de nouveau les dispositions de la loi qui met les cités en état de profiter elles-mêmes des commodités de prisons, pourvues par les comtés, dont elles forment partie respectivement pour les fins judiciaires.

J'ai, etc.

(Signé,) JOSEPH HARTMAN,
Préfet, York, Ontario et Peel.

A l'Honorable A. N. MORIN,
Secrétaire Provincial.

Au Conseil des Comtés Unis d'York, Ontario et Peel, réunis en
Conseil.

Le comité permanent des propriétés de comté et d'administration des prisons prend la liberté de faire rapport,

Qu'il a considéré avec le soin le plus particulier les documents relatifs aux prisons de comté, qui lui ont été renvoyés par le conseil, savoir:—

1^o. Une lettre de l'honorable secrétaire provincial datée le 26 novembre 1852, ci-jointe :—

2^o. Extrait de l'allocution de M. le juge Burns aux grands jurés des comtés unis d'York, Ontario et Peel, le 11 octobre 1852.

3^o. Le rapport des grands jurés des assises de l'automne 1852.

4^o. Rapport du geolier daté le 27 janvier 1853.

Tous ces documents condamnent la prison actuelle comme insuffisante pour l'objet auquel elle est destinée, particulièrement par rapport à la classification des prisonniers et à l'emploi des punitions propres à les réformer.

Les prémisses adoptées sont incontestables, et les arguments sont concluents, étant basés sur des considérations évidentes pour tout le monde et adoptées généralement. Les mêmes plaintes, les mêmes raisonnements, ont fait les sujets des rapports de ce comité à chaque session consécutive du conseil pendant les deux dernières années et demie, et on a pris toutes les mesures qui, dans l'opinion du conseil, donnaient quelque espérance d'améliorer et agrandir la prison, mais sans effet ; nonobstant cependant la sollicitude évidente de ce conseil pour faire les améliorations désirées, s'il était assuré de la coopération des autorités de la cité de Toronto ; et quoi qu'il soit évident que le présent état de choses ne doit être attribué qu'au refus direct de la part de cette municipalité de terminer aucun arrangement équitable pour l'agrandissement de la prison, les juges continuent à en faire tomber la responsabilité sur ce conseil, et les grands jurés, (composés souvent d'une majorité de citoyens de Toronto) ont fait des représentations qui quoique vraies relativement aux sujets de plainte, sont si manifestement injustes pour ce qui a rapport aux autorités du comté que votre comité doit vous soumettre un brief exposé de l'action prise jusqu'ici par le conseil, en connexion avec la la prison, dans le but de procurer là dessus de meilleures informations à toutes les parties et spécialement au gouvernement.

Les records de ce conseil démontrent que de bonne heure on fit des efforts dans la vue d'agrandir la prison, il n'est cependant pas nécessaire de faire allusion à aucun des dits records qui sont avant le mois de février 1851, quand le comité de propriété de comté fit rapport :

“ Que l'agrandissement de la prison en construisant une nouvelle aile à la prison actuelle, et en entourant le tout d'un mur convenable était grandement nécessaire, en conséquence de la grande augmentation de la population.” Que la corporation de la cité de Toronto a le pouvoir, suivant la loi, de forcer à recevoir et enfermer les prisonniers de la cité dans la prison du comté, aussi longtemps qu'elle le voudra, et que cette description de prisonniers, non seulement comme une règle générale, mais, dans ce cas particulier, comprend la majorité de ceux qui sont enfermés et dont le nombre augmente constamment dans une plus grande proportion que toute autre description.”

D'après l'estimation, le coût des ouvrages était de £8,500, et “ avant de faire d'aussi grands déboursés (continue le rapport en question) votre comité croit qu'il serait très à propos qu'on fit un arrangement permanent avec la corporation de la cité pour le logement de ses prisonniers, au moyen d'une certaine rémunération et pour une certaine période pas moindre que dix ans, arrangement qui serait fait soit à l'amiable, soit par un arbitrage, tel que pourvu par le statut 12 Vict., ch. 81, sec. 200.”

“ Votre comité, en considération de tout le sujet, recommande la nomination d'un certain nombre de commissaires pour surveiller et mener à une conclusion finale, un arrangement juste et équitable avec la corporation de la cité dans le but et le dessein auxquels on a fait allusion ci-dessus, et aussi pour faire les démarches nécessaires pour l'exécution de la dite aile, et autres agrandissements à la prison, et finalement pour faire et accomplir toutes e

“ chaque chose nécessaire pour mettre à effet, aussitôt que possible, les recommandations précédentes.”

Ce rapport fut unanimement adopté par le conseil, et trois commissaires furent nommés pour mettre ses intentions à effet, avec pouvoir, en vertu d'un règlement spécial, de vendre les propriétés du comté, et de prendre toutes autres mesures nécessaires pour rencontrer la dépense. Rien ne pouvait être plus complet que les arrangements ainsi faits par le conseil, et il ne pouvait y avoir de plus grande preuve de son désir sincère d'établir un système amélioré de discipline de prison. Des obstacles inattendus firent avorter ces intentions. Les commissaires, aussitôt après leur nomination, donnèrent instruction à l'ingénieur du comté de notifier le maire de Toronto d'icelle, et de demander une entrevue à une date prochainement avec les autorités de la cité, “ pour prendre des mesures pour remédier aux maux qui existent dans la prison du comté.” Ne recevant aucune réponse à la dite communication, les commissaires, le 25 mars 1851, réitérèrent leur désir de se rencontrer avec un comité du conseil de la cité pour discuter cet important sujet, et notifièrent le maire qu'ils se rendraient en cette ville pour cela.

En conséquence, les commissaires s'assemblèrent le dit 2 d'avril, mais n'y ayant aucune partie présente, de la part du conseil de ville (qui n'avait nullement agi dans l'affaire comme on a pu s'en assurer) ils ne purent procéder. Une incivilité aussi marquée et aussi continue de la part de la corporation de la cité aurait aisément excusé les commissaires de ne pas faire d'autres avances. Cependant, quoique cette inattention à un sujet d'un si grand intérêt public ne donnait aux commissaires que peu d'espoir d'une co-opération active à l'avenir, ils considérèrent cependant qu'il était de leur devoir de faire encore un effort pour obtenir, conjointement avec la corporation, les amendements si impérativement demandés, et en conséquence le 2 d'avril ils donnèrent instruction à l'ingénieur du comté d'adresser au maire une troisième communication exposant les principes et le mode d'action. Cet officier en conséquence lui écrivit comme suit :—

“ Au Maire de Toronto,

TORONTO, 2 avril 1851.

Monsieur,—“ J'ai eu l'honneur le 4 et le 24, du mois dernier de vous faire connaître le désir des commissaires du conseil du comté d'York, de se trouver à un comité du conseil de la cité pour discuter le sujet de l'agrandissement de la prison, et aussi pour vous faire connaître l'intention des commissaires de s'assembler ce jour, pour cet objet.”

“ Les commissaires regrettent qu'aucun comité n'ait été nommé pour agir au nom du conseil de la cité, car ils ne connaissent pas encore les vues du conseil sur le sujet, et pour cela il sont obligés jusqu'à un certain point de différer de donner leur décision.

“ J'ai à peine besoin d'attirer votre attention sur la grande importance qu'il y a d'établir un système de discipline de prison plus efficace que celui qu'on a obtenu, car, jusqu'à présent, son état actuel a été le sujet de représentations fréquentes et sévères de la part des grands jurés, qui insistent sur la nécessité d'une amélioration immédiate.”

“ La principale chose nécessaire pour obtenir l'amélioration désirée paraîtrait être l'agrandissement de la bâtisse, et sur ce point il est convenable qu'on comprenne que la prison, telle qu'elle est à présent, suffit aux besoins présents et futures du comté, le nombre des prisonniers du comté étant telle (qu'en l'absence de ceux de la cité) il serait possible d'établir immédiatement et permanamment une classification et une discipline parfaites.”

“ Il est évident en conséquence que tout agrandissement qu'il faut actuellement faire soit basé sur la nécessité d'établir des dispositions permanentes pour les prisonniers de la cité, et je suis en conséquence autorisé à vous faire savoir

“ que les commissaires sont d'opinion que les deux corporations devraient en venir à quelque arrangement déterminé, tel qu'en assurant le comté de la direction permanente de la prison par les autorités de la cité, et du paiement d'une somme annuelle proportionnée à la valeur de l'amélioration que l'on veut accorder, le conseil de comté serait justifiable d'entreprendre les ouvrages nécessaires.”

“ Les commissaires cherchent plus à être certains d'une longue période de possession par la cité qu'à établir la somme qui devra être payée pour cela, vu que le mode de règlement du dernier point est clairement défini par le statut, et assurerait sans doute des termes équitables et satisfaisants pour les deux parties.”

“ Les commissaires sont disposés à faire immédiatement les démarches pour agrandir la bâtisse, si les autorités de la cité se décident à en prendre une possession permanente ; et qu'ils désirent d'autant plus que cela soit distinctement compris, que le conseil de comté paraît (peut être un peu par erreur) être tenu responsable de l'insuffisance de l'édifice actuel pour les usages auxquels il est destiné, et l'impossibilité, qui en est la conséquence, d'effectuer une classification et la discipline parmi les prisonniers, comme il est nécessaire à l'administration bienveillante et à l'efficacité honorable de l'établissement.”

J'ai l'honneur d'être, etc.,

(Signé,) FRED. CUMBERLAND,
Ingénieur du comté.

Votre comité ne peut concevoir une proposition plus libérale ou plus judicieuse que celle faite par les commissaires dans la lettre ci-dessus, d'autant plus que dans le temps, la division des comtés d'York et d'Ontario n'avaient pas encore été décidée. Le 27 de juin une conférence eut lieu entre les commissaires et un comité du conseil de la cité, à laquelle les commissaires déclarèrent eux-mêmes qu'ils étaient prêts à exécuter les propositions faites au maire de leur port.

Ils firent de plus par écrit la proposition suivante :—

“ Les commissaires proposent d'ériger les bâtisses additionnelles nécessaires à la prison, pourvu que le conseil de la cité convienne de prendre possession de la dite prison pour une période de dix ans, à compter du jour que les dits ouvrages additionnels seront complétés.”

Il est digne de remarque que dans cette proposition les commissaires ne bornent pas la dépense, et ne demandent pas d'autre sûreté par rapport à l'état du revenu annuel que celle donnée par arbitrage conformément à l'acte 12 Vic., ch. 81. Il n'était que raisonnable et prudent qu'ils exigeassent une direction pour longtemps, vu qu'en l'absence d'un marché à cet effet, la cité pouvait en aucun temps abandonner la prison du comté et laisser à ce dernier un fardeau inutile.

Les autorités de la cité répondirent aux propositions des commissaires par la délibération suivante :

Le comité des finances consent à recommander au conseil de la cité d'entamer un nouveau marché avec le conseil de la cité pour l'usage de la prison pour dix ans, consécutivement, depuis le 1er janvier 1853, pourvu que le présent marché demeure en pleine force pour cinq ans à compter du 1er janvier 1850, en autant qu'il a rapport à la somme de £750 par année à être payée par la cité pour l'usage de la prison.”

Par cette réponse les autorités de la cité elles-mêmes soulevèrent la question du revenu annuel. Le marché auquel il a été fait allusion pourvoit à ce que la cité puisse occuper la prison pour un terme de cinq années à compter du 1er janvier 1850, à raison de £750 par année, en mettant de côté les frais nécessaires pour pourvoir à la garde des prisonniers la nuit, et tel marché pourra être résilié

en aucun temps après deux ans (1er janvier 1852) pourvu que l'une des deux parties donne à l'autre six mois d'avis à cet effet.

“ Ce marché (dit le rapport des commissaires en date du 19 juin 1850), on doit le remarquer, affecte seulement le montant à être payé, comme la loi pourvoit à ce que la corporation de la cité puisse demander et se servir de la prison du comté existante, aussi longtemps que la cité ne possèdera pas une prison en propre; mais la loi n'obligera le comté à construire les bâtisses additionnelles à la prison pour l'usage de la cité, et en autant que la bâtisse que l'on propose maintenant d'ériger est entièrement essentielle au comté, vos commissaires sont d'opinion qu'il est raisonnable de s'attendre que la cité paiera pour sa part de telles bâtisses additionnelles, du jour qu'il y sera pourvu, telle somme équitable qui sera déterminée dans le temps par consentement ou par arbitrage. Vos commissaires cependant répètent qu'ils se sont abstenus à dessein (et libéralement ils pensent) de parler de la question des paiements, parce qu'ils désiraient n'offrir aucun obstacle à l'exécution immédiate des ouvrages.”

“ La dépense nécessaire (continue le rapport) à la construction des ouvrages additionnels est estimée à £8,500. La proposition du comité des finances est donc en conséquence que le comité devrait faire ces déboursés considérables pour la cité et ses seuls besoins, sans recevoir aucune aide proportionnée aux dits déboursés en ayant sa part du revenu annuel, pour un terme de deux ans et demi, c'est-à-dire jusqu'à l'expiration des cinq ans du marché fait quand on n'avait pas intention de faire les ouvrages.

“ Vos commissaires, vivement touchés de la condition impropre de la prison, telle qu'employée actuellement, et voyant que l'opinion publique demandait fortement cette amélioration, ont fait, dans leur opinion, une offre très libérale et très raisonnable pour coopérer avec la cité à faire tous les changements désirés; en agissant ainsi ils étaient guidés également par un désir de pourvoir convenablement à la santé et au soin des prisonniers, d'exonérer ainsi le conseil de la censure qui (en quelque sorte injustement) il a reçu de temps en temps par les représentations des grands jurés. Si on laissait agir le conseil librement il pourrait lui-même établir une discipline immédiate dans l'établissement et le rendre efficace, en refusant de recevoir les prisonniers de la cité; mais la loi est telle qu'il ne peut agir ainsi, et la seule ressource est de faire quelque arrangement équitable avec la corporation de la cité au moyen duquel on puisse pourvoir aux bâtisses additionnelles, et tel arrangement marquant d'employer les fonds du comté pour les besoins de la cité, ou de permettre la continuation des présents sujets de plainte.

“ Vos commissaires soumettent que la dépense des fonds du comté pour les fins de la cité, pendant l'espace de deux ans et demi (tel que proposé par le comté des finances) ne pourrait être justifiée, et ils regrettent extrêmement de se trouver en conséquence dans la nécessité de recommander que l'on exécute pas les ouvrages proposés par le conseil à sa dernière session, étant bien convaincus qu'il sera bien visible pour le public que la responsabilité de la mauvaise condition présente de la prison, ne tombe pas sur le conseil de comté, mais sur les autorités de la cité, qui en vertu de la loi, peuvent demander l'usage de la prison, mais qui ne veulent pas cependant coopérer à un agrandissement jusqu'à refuser de payer, à compter de la date de cet agrandissement, telle somme équitable qui pourra alors être déterminée par des arbitres désintéressés ou par consentement mutuel.”

Le rapport qui a fourni les extraits précédents, fut présenté le 19 juin 1851 et publié sur les papiers nouvelles dans le temps, et il a été imprimé et livré au loin à la circulation avec les procédés du conseil, et cependant, le 11 octobre 1852,

l'honorable juge Burns, dans une allocution solennelle aux grands jurés des assises d'automne demande "pourquoi ces comtés qui n'avaient aucunes dettes pendant les années passées, mais qui possèdent au contraire un excédant considérable de revenu ne pourraient-ils pas aux additions de prison suffisantes. Pourquoi ne suiverions-nous pas l'exemple des autres comtés de la province, quand on le peut faire aussi facilement? Pourquoi le conseil méprisera-t-il aussi longtemps les représentations des grands jurés?"

Votre comité désire parler avec le plus grand respect du procédé sincère du savant juge, mais se rappelant que toute proposition émanant d'une aussi grande autorité est importante, il serait de son devoir de faire remarquer que son honneur paraît avoir parlé dans cette occasion, sans avoir préalablement pris des informations sur les circonstances du cas, car bien loin que le conseil ait méprisé les représentations des grands jurés, il est évident par les extraits ci-dessus de ses procédés, que les autorités de la cité s'étaient abstenues d'insister sur l'exécution d'un marché injuste, et avaient abandonné la responsabilité pécuniaire pour faire régler la chose par la loi, les additions nécessaires à la prison auraient eu lieu bien avant la date de l'allocution de son honneur.

Mais parce que ces comtés sont ou étaient en possession d'un fonds considérable de revenu, doivent-ils être chargés d'une dépense qui justement devrait être supportée par la cité de Toronto? Les prisonniers de la cité sont à ceux du comté comme $6\frac{1}{2}$ est à 1, et la proportion augmente constamment; nous présumons qu'on ne pourrait pas dire que la prison du comté est insuffisante pour moins qu'un sixième du nombre y enfermé jusqu'à présent; mais on n'obtiendra pas même cette proportion l'année prochaine quand le comté d'Ontario aura été mis de côté, et on ne devrait pas oublier que York dans un temps qui n'est pas éloigné, sera le seul qui aura un intérêt dans cette prison, vu que la population du comté de Peel projettera probablement elle-même des avantages des institutions de comtés séparés conformément aux dispositions législatives à cet effet: Dans ce dernier cas alors la proportion des prisonniers de la cité à ceux du comté serait probablement de 10 ou 11 à un, et il est évident en conséquence que la bâtisse existante suffirait amplement aux besoins du comté pour bien des années. Un fonds considérable de revenu n'excuse pas une dépense faite mal à propos. Ce conseil ne serait pas justifiable vis-à-vis des contribuables de faire un déboursé de prêts de £10,000, pour un service étranger au comté, sans la garantie que la loi explique que partiellement, et que les autorités de la cité refusent de donner. La responsabilité reste donc à cette corporation et non à ce conseil de comté. La loi comme il est remarqué ci-dessus, met la prison existante sous l'autorité de la cité, et ne prescrit pas un terme à la règle, mais simplement un mode de paiement. Dans l'absence d'aucun marché spécial, la cité pourrait abandonner la prison aussitôt après que le comté aurait dépensé £10,000 pour son agrandissement. Mais la loi n'oblige pas le comté de bâtir en vue de cette prise de possession en commun, et en conséquence, puisque le conseil a prouvé qu'il voulait entreprendre les nouveaux ouvrages dans cette vue, et de s'en rapporter à un arbitrage futur pour le règlement du nouveau revenu annuel, comme c'est un devoir public pour lui de veiller aux intérêts qu'il représente, il ne devrait pas s'engager dans une telle dépense sans avoir quelque certitude que le fardeau sera supporté pour une part par ceux pour l'avantage desquels ces déboursés seront faits.

Votre comité adopte entièrement les opinions exprimées par Mr. le juge Burns sur la discipline des prisons, et il est convaincu que le conseil proposerait et adopterait aucune mesure d'amélioration en son pouvoir. Mais la responsabilité de ce conseil n'existe qu'en rapport avec les prisonniers du comté; aussi longtemps que la loi l'obligera à recevoir les prisonniers de la cité, ou que les auto-

rités de la cité se déchargeront de ce fardeau, aussi longtemps le conseil continuera à faire de vains efforts. Trois moyens se présentent d'eux-mêmes, et votre comité est d'opinion que le conseil peut accepter indifféremment l'un d'eux.

Premièrement. Celui que le conseil a déjà proposé à la cité, savoir: Qu'on fasse les additions nécessaires, la cité convenant d'en prendre possession pour 10 ans, à raison d'un prix annuel qui sera déterminé par arbitrage, tel que prescrit par l'acte du Parlement.

Secondement. Que la clause de l'acte qui autorise la cité à se servir de la prison du comté, soit révoquée, en autant que Toronto et le comté d'York sont concernés, et ainsi la prison du comté sera employée aux besoins de ce dernier.

Troisièmement. Que la cité achète la prison du comté au prix fixe par arbitrage, et la prenne pour son seul usage.

Si la corporation de la cité n'accepte aucune de ces alternatives, ou si elle n'y est pas contrainte par une autorité plus haute, qu'on ne dise pas après cela, comme on l'a dit inconsidérément, que le conseil a "méprisé les représentations des grands jurés," ou qu'il n'a pas pratiqué envers les malheureux et les coupables, ces devoirs humains à l'accomplissement desquels il a toujours désiré ardemment de coopérer; mais pour la négligence desquels, quoiqu'on en ait rejeté tout l'odieux sur lui, la responsabilité en appartient justement à une autre corporation.

Le tout est respectueusement soumis.

(Signé,) JOSEPH GOULD,
Président.

CHAMBRE DU COMITÉ,
28 janvier 1853.

Extrait de la Représentation des Grands Jurés, des Comtés unis d'York, Ontario et Peel. Assises du Printemps, 1853.

Les jurés ont à réitérer ce que leurs prédécesseurs ont si souvent soumis à l'attention de la cour, qu'il est très nécessaire de faire une classification des prisonniers, les délinquants jeunes comparativement et sans expérience du crime, se trouvant associés avec des criminels plus avancés en reçoivent une mauvaise influence qui nuit à la discipline salutaire qu'on a intention de leur faire observer en les emprisonnant, et il est à craindre que le temps de la mise en liberté, en bien des cas ne soit que le commencement d'une suite plus déterminée du vice.

(Signé,) WM. CREIGHTON,
Chef.

TORONTO, 3 Décembre 1853.

Monsieur,—Je prends la liberté de vous envoyer ci-incluse la copie du rapport des grands jurés, aux dernières assises tenues à Kingston, l'original duquel j'ai transmis au maire des comtés-unis.

J'ai soumis à l'attention de Son Excellence le gouverneur-général par le moyen d'une copie de mes remarques aux grands jurés du comté d'York dans l'automne de 1852, mon opinion quant à la nécessité pour le Gouvernement d'obliger les différentes municipalités à adopter quelque système uniforme pour la construction des prisons.

Ce rapport maintenant me force encore de m'occuper de nouveau du sujet, et je ne puis que répéter que, dans mon opinion il serait sage d'adopter quelque mesure législative qui autoriserait une corporation à construire les prisons dans les différents comtés, et les obligerait à les tenir séparés des bâtisses des autres comtés; comme de raison le comté procurerait les moyens de construire, mais je pense qu'il serait beaucoup mieux si on établissait un bureau de commissaires pour choisir la meilleure place pour une prison, et qui aurait le pouvoir alors de forcer les autorités du comté, soit par une autorité déléguée ou par quelqu'autre moyen, à proportion de la population et de la grandeur du comté, de bâtir une prison convenable et conforme au plan.

A présent chaque comté accepte les plans que la majorité du conseil décide d'adopter, et j'ai à peine besoin de rappeler à Son Excellence et à l'Exécutif, l'inexpérience de ces conseils sur de tels sujets, et leur manque de volonté d'employer les moyens nécessaires dans de telles circonstances, quelque volonté qu'ils puissent avoir d'exercer une autre autorité.

En conséquence, je prends la liberté d'attirer l'attention du Gouvernement sur le sujet d'un système uniforme de bâtisse et de construction de prisons.

J'ai, etc.,

(Signé,)

ROBT. E. BURNS.

L'Honorable P. J. O. CHAUVEAU,
Secrétaire provincial.

Copie du Rapport des Grands Jurés aux Assises tenues pour les Comtés-Unis de Frontenac, Lennox et Addington, au Circuit de l'Automne 1853.

Les jurés de notre dame la Reine prennent respectueusement la liberté de représenter que conformément à la suggestion de la cour, ils ont visité la prison des comtés-unis. Que les prisonniers expriment eux-mêmes leur satisfaction de la manière dont le shérif et les officiers de la prison les traitent et admirent qu'il est pourvu à leurs besoins aussi bien que le permettent les moyens limités qui sont à la disposition du geolier.

On appela leur attention sur le fait qu'un prisonnier vint à bout de s'échapper en brisant le mur extérieur de la bâtisse au-dessus du plancher d'en haut, et une tentative pareille a eu lieu dans une des cellules d'en bas, mais sans succès, les prisonniers ayant été découverts.

Qu'ils ont examiné soigneusement les cellules et les murs extérieurs de la bâtisse, et ont trouvé le tout ensemble insuffisant pour les besoins d'une prison. Qu'ils sont si peu sûrs, qu'ils ne sont qu'un petit obstacle, si même ils en offrent du tout à la fuite des prisonniers, et que par cette raison d'insécurité une gêne additionnelle et non nécessaire a été rendue inévitable au détriment de la santé des prisonniers enfermés. De plus on a fait appel aux autorités militaires pour obtenir une garde, et aussitôt qu'elle sera éloignée, le shérif exigera une autre aide, outre celle qui lui est procurée par le geolier et un tourne-clef. Que les cellules paraissent être mal aérées, malsaines, défectueuses en espace, et les jurés profitent de cette occasion pour exposer ces faits à la Cour pour l'information des autorités du comté, plus pour s'acquitter de leurs devoirs qu'avec aucune espérance que leurs représentations seront plus suivies de succès que celles des précédents grands jurés.

(Signé,)

W. G. HINDS,

Chef.

CHAMBEE DES GRANDS JURÉS,
Kingston, 29 Octobre 1853.

TORONTO, 5 Décembre 1853.

Monsieur,—Je prends la liberté de vous transmettre, pour l'information de Son Excellence, l'administrateur du Gouvernement, et du conseil exécutif, les rapports des grands jurés des comtés-unis de Northumberland et Durham, et du comté de Hastings, aux dernières assises, quant à l'opinion de ces corps sur certains points qui ont rapport à l'administration de la loi criminelle. Il n'y avait rien qui put obliger les municipalités à agir, et pour cela je vous envoie ci-incluses les pièces originales qui m'ont été présentées.

Le sujet auquel il est fait allusion demande comme de raison l'intervention de la législature, et non seulement on devrait établir des dispositions pour autoriser les corps municipaux à construire des maisons de correction convenables, mais aussi pour mettre les autorités qui administrent la loi criminelle en état d'en profiter.

Ce sujet est intimement lié à celui que j'ai déjà suggéré quant à la bâtisse et construction des prisons sur un plan uniforme approuvé, et il me paraît digne de de la considération du Gouvernement de savoir s'il ne serait pas à propos de pourvoir à quelques lieux de punition, abrégé du pénitencier, qui serait réservé pour les plus grands coupables.

Les lois permettent à présent de condamner aux travaux forcés, comme partie de la sentence, dans tous les cas où il est permis d'emprisonner pour de courtes périodes, mais quoiqu'on puisse prononcer telle sentence, nous connaissons que c'est une lettre morte, car autant que je le sais, il n'y a pas de prison dans le Haut-Canada qui ait les moyens de faire exécuter une telle sentence. Aucune espèce de travail ne peut être exécutée sans les gardiens, directeurs et surintendants convenables, et nous savons bien qu'aucune prison n'en possède.

Un nombre convenable de maisons de correction, avec pouvoir aux comtés voisins d'y envoyer leurs accusés, soulagerait grandement les prisons de ces cas qui sont regardé comme des offenses que l'on ne doit pas punir par l'envoi au pénitencier.

Je prends la liberté de soumettre ses sujets à la considération du Gouvernement de sa Majesté.

J'ai, etc.,

(Signé,)

ROBT. E. BURNS.

L'HON. P. O. CHAUVEAU,
Secrétaire provincial, etc.

Extrait du Rapport des Grands Jurés, pour les Assises d'Autonne de 1853, Comté de Hastings.

Le sujet d'une maison d'industrie ou les moyens d'employer les personnes condamnées à l'emprisonnement a été souvent remarqué par les grands jurés précédents, et les présents grands jurés désirent concourir dans les premières recommandations sur ce sujet.

Ils sont d'opinion qu'un tel établissement ajouterait au bien-être des prisonniers, et produirait d'autres bons résultats en leur donnant de l'emploi, autrement ils ne font rien.

(Signé,)

N. JONES,

Chef.

CHAMBRE DES GRANDS JURÉS,
15 octobre 1853.

Extrait des Représentations des Grands Jurés des Comtés Unis de Northumberland et Durham.

Les grands jurés représentent de plus la nécessité de pourvoir à un espace suffisant dans la prison, de manière que les prisonniers puissent être classés, vu qu'il arrive fréquemment que de jeunes délinquants sans expérience sont inévitablement associés à ceux qui sont emprisonnés pour des offenses plus graves et qui probablement ne sortiront de la prison qu'avec des mœurs encore plus souillées.

(Signé,) JOHN STEELE,
Chef.

CHAMBRE DES GRANDS JURÉS,
5 octobre 1853.

Extrait des Représentations des Grands Jurés, Comté d'Ontario, 4 Avril 1853.

Les grands jurés de notre Souveraine Dame la Reine, sous leur serment, représentent qu'ils ont visité la prison, qu'ils l'ont trouvée propre et en apparence bien tenue, que les arrangements sont convenables, et que les prisonniers ont exprimé eux-mêmes leur satisfaction du traitement qu'ils ont reçu du geolier. Mais tandis que cela plaît beaucoup aux jurés par rapport à notre prison nouvelle qui est à peine finie, ils sont forcés de dire qu'ils sont étonnés de ce qu'il n'y a dans toute la bâtisse aucuns lieux d'aisance, dont l'indispensable nécessité doit être si évidente pour l'observateur même le plus ordinaire ; qu'ils sont surpris qu'il se soit trouvé un architecte connaissant assez peu sa profession pour recommander la construction d'une prison sans un lieu d'aisance, et les jurés trouvent que ce n'est pas le seul devoir désagréable qu'ils sont appelés à remplir en rapport avec un édifice pour lequel il a été tant dépensé de l'argent du peuple, car ils trouvent après examen que les murs extérieurs sont construits et faits de manière à présenter peu ou point d'obstacle à la fuite des prisonniers, et que presque toutes les cloisons sont de la structure la plus faible.

Les jurés regrettent extrêmement d'être obligés de parler ainsi d'une nouvelle prison, mais trouvant toute la construction si en danger et si peu sûre, ils ne peuvent, pour l'accomplissement fidèle de leurs devoirs, en parler autrement qu'en termes qui la condamnent sans réserve ; et ils recommandent que l'on prenne immédiatement des mesures pour pourvoir la prison d'un nombre nécessaire de lieux d'aisance, et pour en augmenter la solidité.

(Signé,) DONALD McKAY,
Chef.

CHAMBRE DES GRANDS JURÉS,
9 Avril 1854.

Extrait des Représentations des Grands Jurés du Comté de Norfolk, 8 Avril 1854.

Les grands jurés voudraient de plus remarquer qu'il y a un défaut sérieux en rapport avec le département de la prison et qu'il désire faire remarquer à la cour, c'est que la prison manque d'une cour sûre, où les prisonniers attendant leur pro-

cès pourraient avoir le privilège, à certaines heures du jour, de se promener et de prendre l'air frais ; à présent la cour est tout à la fois peu sûre et impropre au but que l'on s'est proposé d'atteindre. Ils appellent l'attention de la cour sur la nécessité immédiate de construire un fort mur en pierre et en brique autour de la cour qui est en arrière de la prison, où l'on pourrait permettre aux prisonniers de prendre de l'exercice.

Ils considèrent comme cruel et horrible que les prisonniers, quelquefois des personnes innocentes attendant leurs procès, soient enfermés pendant des mois dans d'étroites cellules où leur moralité trouve autant à souffrir que leur santé. L'humanité exige que l'on remédie aussitôt que possible à ce sujet de plaintes. Ils remarquent respectueusement qu'il est venu à leur connaissance que les précédents grands jurés ont exposé les mêmes faits et ont recommandé le même remède, mais que jusqu'ici il n'a rien été fait pour l'employer et qu'il est grand temps que la voix des grands jurés soit écoutée sur cet important sujet et qu'on agisse d'après leurs recommandations.

(Signé,) AND. THOMPSON,
Chef.

CHAMBRE DES GRANDS JURÉS,
8 Avril 1854.

TORONTO, 19 mai 1854.

Monsieur,—J'ai l'honneur de transmettre ci-joint pour être présentés à Son Excellence l'administrateur du gouvernement, les rapports des grands jurés aux dernières assises tenues dans les comtés de Brant, Wellington, Waterloo, Perth, et Oxford. Quelques uns de ces rapports contiennent des exposés qui demandent une sérieuse considération. Je fais allusion plus particulièrement à ceux présentés à Brantford, Guelph, Stratford et Woodstock.

Je fus informé à Simcoe, (comté de Norfolk) que jusqu'au dernier malheureux homicide qui fut commis dans la prison de ce comté il n'avait été adopté aucun code de règlements de prison, et que les règles établies depuis sont d'une nature informe et temporaire.

J'étais sous l'impression que les inspecteurs du pénitencier étaient aussi nommés inspecteurs de toutes les prisons de comté avec le pouvoir de faire les règlements pour le gouvernement et la conduite d'icelles, mais en examinant le statut, je ne trouve pas qu'il leur ait été conféré aucune telle autorité. Pendant bien des années les règlements pour les prisons furent faits et approuvés en vertu de l'acte provincial 32 Geo. 3, chap. 8. sec. 16, et j'ai en plusieurs occasions examiné et sanctionné des règles proposées et soumises en vertu de cet acte. Ce statut a cependant virtuellement été suspendu par l'acte 1 Vict., ch. 5. sec. 6., et l'acte 4 et 5 Vict., chap. 10. sec. 46, et les actes municipaux subséquents ont empêché la mise à exécution des sections préliminaires de ce statut ; et je ne sache pas qu'aucun système général de règles pour la conduite des prisons communes ait jamais été établi sous la 6e section. Je pense plutôt qu'on l'a perdu de vue et qu'on n'a pas agi d'après ses dispositions.

En transmettant les rapports des grands jurés, j'ai en plusieurs précédentes occasions suggéré l'expédience d'une série de règles pour les prisons qui seraient établies par acte la législature, à l'imitation du statut impérial 4 Geo. 4, chap. 64. sec. 10—16 et diverses autres clauses, avec des dispositions pour contraindre à leur prompt observance. Pour accomplir efficacement ce projet il faut principalement compter sur l'efficacité du geolier, surveillé par le shérif, sur les visites des juges, et sur la cour des sessions trimestrielles, car à moins que ce ne soit par le moyen d'une poursuite formelle par inditement, etc., les visites accidentelles des

Juges d'assises ne donnent pas le temps ni l'occasion de faire attention à ces choses. Comme de raison, pour conduire et exécuter convenablement ce projet, ceux qui en ont l'autorité devraient pourvoir à une subvention de fonds nécessaires.

Par rapport aux graves représentations contenues dans le rapport du comté d'Oxford, j'ai à établir que dans mon allocution aux grands jurés, j'ai attiré leur attention sur la fuite récente d'un prisonnier emprisonné sous l'accusation de vol de cheval, et lorsque leur rapport fut lu je donnai instructions qu'il fut mis entre les mains du conseil de la Reine afin qu'il examinât si les circonstances demandaient une poursuite par indictement; et après il me dit qu'il avait appris des grands jurés que leurs représentations sur le sujet n'étaient pas faites en vue de procéder criminellement contre le geolier; le shérif, comme de raison, connaît les exposés et observations des grands jurés, et étant revêtu du pouvoir de nommer et de destituer, ce sera à lui à considérer s'il est convenable de démettre le présent geolier et d'en nommer un autre à sa place. Je suggérerais, relativement à tout ce rapport, de voir s'il ne serait pas expédient d'en transmettre des copies au président de la cour des sessions trimestrielles et au préfet du comté, afin que l'attention de la cour et des autorités municipales puissent être attirée sur le sujet. Je suis heureux d'ajouter qu'une nouvelle prison pour le comté d'Oxford est en voie de construction à Woodstock, par quoi il est à espérer qu'on obviendra à beaucoup des inconvénients qu'on éprouve à présent et qui ont été un sujet de plainte. Je comprends aussi qu'à Guelph, les réparations indispensables, etc., mentionnées par les grands jurés, sont pour se faire.

J'ai, etc.

(Signé,) J. B. MACAULAY.

A l'Honorable P. J. O. CHAUVEAU,
Secrétaire Provincial.

Représentation des Grands Jurés, Comté d'Oxford, 12 Mai 1854.

Les grands jurés de Notre Dame la Reine représentent qu'ils ont fait l'inspection de la prison et l'ont trouvée passablement propre. Les jurés cependant ont appris des prisonniers, ce qui a été corroboré par l'un des magistrats siégeants, que cet état de choses nécessaire n'a été adopté que depuis peu de temps, et qu'on a laissé exister à venir jusqu'à peu de temps avant la visite des jurés le contraire de la propreté jusqu'à un point pénible, dont les jurés se dispensent d'établir les détails.

Quelques-uns des prisonniers se sont plaints de manquer des choses nécessaires pour tenir leurs personnes proprement, de manquer de paille fraîche dans leurs lits, etc. Les prisonniers ont aussi exposé qu'ils trouvent que c'est une grande dureté de n'avoir pas accès à la cour, même quand une nécessité urgente le requiert. Les jurés ont trouvé les condamnés pour dettes et les criminels confinés dans le même quartier, et ils ne voient pas qu'il soit nécessaire d'en agir ainsi.

Les jurés sont d'opinion qu'on n'a pas porté une attention convenable à la sûreté des prisonniers; et que, si on eut exercé la vigilance ordinaire, la fuite dernièrement de l'un des prisonniers n'aurait pas eu lieu. Les jurés ont aussi appris avec regret que les habitudes et la conduite générale du geolier n'ont pas été telles qu'une personne qui remplit une charge aussi importante devrait absolument avoir.

(Signé,) H. CROTTY,
Chef.

CHAMBRE DES GRANDS JURÉS,
12 mai 1854.

**Extrait de la Représentation des Grands Jurés du Comté de
Brant, 15 Avril 1854.**

Les grands jurés représentent qu'ils ont visité la prison et ils appellent l'attention des autorités convenables sur le sujet d'une bonne classification des prisonniers, étant d'opinion que l'espace procuré par la bâtisse est suffisant pour permettre aux jeunes délinquants d'être séparés d'avec les criminels plus anciens et plus endurcis, séparation qu'ils trouvent nécessaire pour empêcher les premiers de continuer à s'enfoncer dans la carrière du crime. Ils voudraient aussi attirer l'attention sur l'arrangement défectueux des lieux d'aisance par rapport à la ventilation et ils recommandent qu'il y soit remédié de suite. Ils suggèrent aussi qu'on pourrait opérer une amélioration importante chez les criminels, en mettant les Saintes Ecritures à leur disposition, de manière que lorsqu'ils seraient obsédés par l'ennui de la réclusion ils pourraient être engagés à lire et par là améliorer leur condition morale, et les grands jurés, dans cette vue, recommandent que chaque cellule soit pourvue d'une ou plusieurs Bibles.

Ils représentent aussi qu'ils trouvent la pompe de la citerne qui est dans la cour de la prison en très-mauvais état, et qu'une des citernes n'est pas encore finie, et ils recommandent qu'on l'achève et qu'on répare la pompe sans délai pour éviter une dégradation plus considérable. Ils suggéreraient aussi la convenance qu'il y aurait d'ériger près des citernes une bâtisse dans la cour de la prison qui servirait de chambre de bain et pour se laver, vu que la chambre dont on se sert dans la prison pour cet objet est insuffisante et mal placée.

(Signé,) P. W. VAN BROCKLYN.

Chef.

CHAMBRE DES GRANDS JURÉS,
15 avril 1854.

**Extrait de la Représentation des Grands Jurés, Comté de Wel-
lington, 19 Avril 1854.**

Ils trouvent que toutes les cours sont dans un état de très grande malpropreté et les lieux d'aisance dans un tel état de dégradation que quelques-uns sont incapables de servir : Les jurés sont d'opinion qu'il est absolument nécessaire que l'on prenne immédiatement des mesures pour faire nettoyer parfaitement les cours de la prison, revider les lieux d'aisance et les faire réparer, parce que lorsque le temps sera plus chaud la santé des prisonniers sera sérieusement compromise, si on laisse ces choses dans leur état actuel.

(Signé,) T. P. TATHAM,

Chef.

**Extrait de la Représentation des Grands Jurés, Comté de
Perth, 3 Mai 1854.**

Qu'ayant examiné la prison, ils l'ont trouvée propre et en bon ordre, et faisant honneur au geolier pour la manière dont elle a été tenue. Ils voudraient cependant appeler l'attention de la Cour sur la mauvaise ventilation des cellules, laquelle deviendra bientôt très malsaine. Ils trouvent aussi qu'on est obligé de se servir de la chapelle comme chambre à coucher pour la famille du geolier; en

conséquence de l'état insalubre de ses chambres à coucher en bas, et ils recommandent qu'on fasse deux petites chambres à coucher, avec une partie de la chapelle, qui se trouverait encore assez grande, attendu qu'ils apprennent avec beaucoup de regret que jamais aucun ministre de l'Évangile ne prêche aux prisonniers.

(Signé,) ADAM HAMBIE,
Chef.

CHAMBRE DES GRANDS JURÉS,
2 Mai 1854.

Extrait d'une lettre de l'Honorable Juge en Chef Robinson, datée le 2 Juin 1854.

Je prends la liberté de vous transmettre, pour être présentée à Son Excellence le gouverneur-général, la représentation des grands jurés, faites en Cour, aux dernières assises tenues pour les comtés d'York et Peel, concernant la nécessité d'adopter des mesures convenables pour la classification des prisonniers et pour leur procurer l'avantage d'un exercice sain en plein air. La condition de ces comtés pour ce qui regarde la population et la richesse est assurément telle qu'il est inutile de différer plus longtemps d'agir d'après les suggestions répétées de cette sorte qui ont été faites de temps en temps par les grands jurés. Quelle qu'en puisse être la cause, j'ai remarqué que dans beaucoup de comtés du Haut-Canada il a paru extrêmement difficile d'exciter dans les conseils municipaux quelque intérêt en faveur de telles suggestions, et les grands jurés de ces comtés-unis ont semblé avoir perdu toute espérance de faire aucune impression.

Il sera nécessaire, j'appréhende, que la législature passe une mesure pour qu'il soit donné une attention convenable à ce sujet, soit en le confiant au soin de quelque département du Gouvernement Exécutif, ou en imposant aux conseils municipaux l'obligation d'y donner leur intention, et de pourvoir aux moyens nécessaires pour payer les dépenses des améliorations demandées.

Extrait de la Représentation des Grands Jurés, Comtés-Unis d'York et Peel, 31 Mai 1854.

Les grands jurés n'ont pas, suivant la coutume, visité la prison, découragés de ce qu'on a négligé les recommandations des précédents grands jurés, et l'appel qu'ils ont fait à la politique, la philanthropie et aux sympathies chrétiennes des autorités en telles matières, pour prendre les moyens suffisants pour classer les prisonniers et leur procurer un exercice sain en plein air, et ils ne se croient pas obligés de réitérer l'appel déjà fait pour une amélioration sur ces points.

Mais, si cette recommandation est du ressort des grands jurés, ils prennent respectueusement la liberté de remarquer que l'on devrait prendre promptement des mesures pour faire disparaître un abus et un reproche si souvent répétés et d'une manière aussi pressante, et si non, les autorités devraient être avisées ainsi, de manière à ce qu'on ne repète pas en vain cette observation.

(Signé,) JOS. D. RIDOUT,
Chef.

CHAMBRE DES GRANDS JURÉS,
30 Mai 1854.

TORONTO, 3 Juin 1854.

Monsieur,—Je prends la liberté de vous envoyer ci-inclus, pour l'information de Son Excellence le gouverneur-général, les rapports des grands jurés pour plusieurs des comtés pour lesquels j'ai tenu les assises du printemps.

J'ai attiré l'attention des divers grands jurés sur le sujet des punitions propres à réformer les criminels, sur le système qu'il faudrait prendre pour y parvenir, et sur les moyens convenables pour parvenir à classer les prisonniers. C'est un sujet qui est hors de la portée de l'intelligence de la grande majorité des grands jurés, tel que ce corps est actuellement choisi, mais cependant je désirerais, s'il est possible, obtenir quelques suggestions ou idées, que l'on pourrait adopter dans la vue de combiner le tout. Le pénitencier comme prison pour toute la province devrait être réservé pour les pires criminels. Les prisons de comté ne procurent pas les moyens d'employer les condamnés à aucun travail utile ou profitable. Il y a une nombreuse classe de prisonniers qu'il est mieux de ne pas envoyer au pénitencier, et cependant il n'existe aucuns moyens de leur faire subir un châtement vraiment propre à les réformer en les emprisonnant dans les prisons de comté. Cependant, il y a encore quelques moyens de classer les prisonniers. Il m'est venu à l'esprit dans ces circonstances que les moyens convenable seraient procurés pour atteindre ce but en érigeant deux ou trois maisons de correction ; on pourrait en demander dans différentes parties du Haut-Canada pour diverses unions de comtés. Ces prisons pourraient être construites de manière à donner les moyens de punir les jeunes délinquants et de leur procurer une instruction particulière et qui leur est si nécessaire. Avec des prisons de cette sorte pour une union de localités les prisons de comté pourraient être déchargées entièrement des condamnés, et alors avec quelques changements elles pourraient être employées pour classer les prisonniers avant leurs procès. C'est un sujet sur lequel je pourrais dire beaucoup, mais à présent il suffit d'y attirer l'attention du Gouvernement de sa Majesté en cette province.

Je ferai quelques remarques sur les divers rapports des grands jurés comme ils ont été présentés.

1^o. Comté de SIMCOE.—Le rapport de ces grands jurés confirme ce sur quoi j'ai attiré plusieurs fois l'attention du Gouvernement, savoir : la manière insuffisante dont on a construit les prisons de comté. J'ai présenté au préfet de ce comté une copie de ce rapport avec ensemble quelques remarques de moi.

Les grands jurés m'ont demandé de faire parvenir ce rapport à Son Excellence le gouverneur-général, comme un témoignage de la loyauté des habitants de cette partie du pays envers la Reine, pour leur liaison avec la Grande Bretagne dont la crise actuelle, et ceci je n'ai pas besoin de le dire, je le fais avec beaucoup de plaisir et de satisfaction.

2^o. Comté de GREY.—Dans le comté les bâtisses ne sont pas encore complétées ; le palais de justice était sil oin d'être fini que nous n'y pûmes tenir la cour : et il y a assez de chambres pour loger tous les prisonniers qui sont pour être enfermés là, jusqu'à ce que le tout soit complété. J'ai remarqué le manque de drainage convenable dans cette prison, et je l'ai fait remarquer au comité de construction ; Il n'y a aucune difficulté quelconque à égoutter parfaitement toutes les dépendances de la prison et avec peu de dépenses ; la distance pour construire un égout n'exède pas 200 à 300 verges, avec une chute qui enlèverait efficacement toute nuisance, et une abondance de sources en arrière qui pourraient être amenées pour fournir l'eau à la bâtisse et laver constamment l'égout. Avec tous ces moyens en main, cependant, les autorités du comté ont construit l'édifice sans paraître avoir pensé qu'il y avait quelque occasion d'adopter un de ces moyens pour préserver la santé. L'état de cette nouvelle bâtisse sert à me convaincre de la nécessité qu'il y a d'adopter un système uniforme pour construire es prisons. Il y a deux ans j'insistai fortement la-dessus auprès du gouvernement.

3^o Comté d'ONTARIO.—On vient justement de construire pour ce comté un nouveau palais de justice et une prison ; ce palais de justice est un élégant et bel édifice et possède tout le logement convenable aux cours, et aux employés des divers comtés. La prison, je suis chagrin de le dire, est une des plus défectueuses et des plus incomplètes que j'aie trouvées dans la province. Je ne sais pas et je ne puis dire si cela vient de ce que les autorités municipales désiraient que la prison fut construite d'après un système ou plan particulier, ou si cela provient des fautes de l'architecte. Les grands jurés, dans le rapport qu'ils m'ont fait ont référé au rapport des grands jurés des sessions trimestrielles, lequel ils confirment, et j'ai ordonné au greffier de la paix de vous faire parvenir une copie de ce document pour l'information de Son Excellence le gouverneur-général. Lorsque j'étais à Whitby, je fis un examen personnel de la prison. A l'extérieur elle a l'apparence d'un édifice en pierre solide, mais quand on examine l'intérieur on voit que les murs sont partie en pierres et partie en brique. La pierre extérieure n'est qu'une simple façade de cinq ou six pouces d'épaisseur, et le reste est de brique d'une qualité inférieure. La conséquence qui est résultée d'avoir construit une prison d'une telle manière a été que le premier prisonnier qu'on y enferma s'en échappa après quelques heures ; il n'eut qu'à retirer la brique en dedans, et après l'avoir ôtée il fut facile de pousser en dehors la pierre qui faisait partie de la façade. Les murs intérieurs de la prison depuis le bas jusqu'au haut de l'édifice sont composés de cloisons de latte et de plâtre ; on me montra un endroit dans la cloison où le chef des grands jurés avait passé le pied de part en part. De telles cloisons ne peuvent empêcher les prisonniers de communiquer les uns avec les autres. Les portes des différentes chambres sont aussi très faibles, et tout ce que nous pouvons dire à leur sujet c'est que comme de raison elles correspondent aux cloisons intérieures.

Je dois dire que la nouvelle prison actuelle, construite telle qu'elle est, est une disgrâce pour une population d'un nouveau comté comme Ontario, avec sa richesse et son intelligence, et ce fait demande hautement l'intervention du gouvernement exécutif pour faire adopter le système uniforme de construire les prisons que j'ai sollicité fortement du gouvernement de Sa Majesté de cette province.

4^o Comté de HALDIMAND.—Les représentations des grands jurés ont manqué de remarquer une chose qui a été pour moi très visible, le manque de drainage convenable. Il était impossible d'avoir de meilleurs moyens d'égoutter et cependant les autorités de comté ont négligé d'en profiter.

5^o Les comtés unis de WENTWORTH et HALTON.—La prison d'Hamilton a été longtemps le sujet d'un reproche justement mérité pour l'administration de la justice, et à la fin le conseil municipal a commencé à y ajouter une chambre et un logement additionnel. Autant que j'ai pu m'en assurer, le mode de construction adopté est aussi répréhensible que celui qu'on a employé dans le comté d'Ontario. Pour sauver une petite dépense ils se sont servis de brique pour la partie des murs dans l'intérieur, mettant simplement une façade en pierre pour paraître en dehors. Il n'y a ni solidité ni sûreté en cela, comme on l'a vu dans le cas de la prison d'Ontario.

S'il manquait quelque chose aux vues que j'ai exprimées dans des occasions précédentes sur la nécessité de nommer un comité pour obtenir une information correcte sur le sujet de la construction des prisons, et alors pour adopter un système uniforme et pour obliger les comtés à bâtir suivant ce système, plus grand ou plus petit, suivant le besoin, les rapports des différents grands jurés et l'inspection que j'ai faite moi-même des prisons dont je parle actuellement, seraient suffisants pour convaincre.

Je sollicite encore avec empressement, la considération du gouvernement de Votre Majesté sur ce sujet, quelque pénible qu'il puisse être d'avoir à y revenir constamment, parce que je considère que mon devoir comme juge, en administrant la justice criminelle, m'oblige à veiller à ce que la sécurité de la société soit maintenue et en même temps qu'on pratique l'humanité envers les criminels, quoique par leurs crimes ils se soient exposés à la juste vengeance de la loi.

Le tout très respectueusement soumis à la considération de Son Excellence le gouverneur général.

J'ai, etc.

(Signé,) ROBT. E. BURNS.

A l'Honorable P. J. O. CHAUVEAU,
Secrétaire Provincial.

Extrait de la Représentation des Grands Jurés du Comté de Simcoe, Assises du Printemps de 1854.

Nous, les grands jurés de Notre Souveraine Dame la Reine, représentons, que nous avons visité la prison et pris des renseignements du geolier et de l'ingénieur du comté, dans le but de faire réaliser les suggestions de votre honneur. Mais à cause de la négligence coupable et de l'ignorance crasse de ceux qui ont surveillé l'érection de la prison; les fondations, les murs et les cloisons sont dans un tel état de délabrement, que le seul changement important que nous puissions recommander est de démolir le tout de fond en comble; et nous croyons que c'est le moyen de sauver inutilement de plus grandes dépenses au comté.

Cependant, nous croyons devoir recommander qu'il serait à propos de pointer une des cours et d'y faire une porte d'entrée, pour y recevoir et délivrer du bois de corde et autres matériaux, pour l'occupation des prisonniers condamnés aux travaux forcés; on pourrait les employer dans cette cour à scier le bois, etc., pour la consommation de la prison et du palais de justice, et même des habitants de la ville.

Nous avons calculé qu'il en a coûté cette année pour faire scier et fendre le bois, une somme qui représente, à 6 par cent, un capital de £350; la moitié de cette somme de £350 suffirait pour faire cette amélioration, qui ne serait non seulement une source d'emploi pour les prisonniers, mais encore une source directe d'épargne pour le comté.

La prison est propre et les prisonniers sont en bonne santé; mais le mauvais état des cours ne permet pas au geolier de procurer l'exercice nécessaire aux détenus, car c'est un fait connu et indubitable que, sans la plus grande surveillance, on ne saurait empêcher un homme actif d'escalader les murs et de se sauver.

(Signé,) WM. GIBBOND,
Chef, et 19 autres.

Extrait d'une Représentation des Grands Jurés du Comté d'Ontario, Assises du Printemps, 1854.

Les jurés regrettent de ne pouvoir faire que peu de compliments de la bâtisse même, si ce n'est qu'elle présente des commodités pour la classification des prisonniers; quant à être convenable, comme lieu de détention, elle est tout-à-fait défectueuse, mais comme ce côté du sujet a été représenté bien au long par les

grands jurés des sessions de la paix qui ont été tenues dernièrement, les jurés n'ont qu'à exprimer leur espoir qu'il ne sera pas perdu de temps pour ceux qui sont chargés de voir aux plaintes qui se font, et qu'ils y porteront remède, en en faisant, autant que possible, un lieu propre à servir le but important pour lequel elle a été érigée.

Les jurés croient encore devoir recommander l'adoption d'un système uniforme dans la construction des prisons, par toute la province, et que la direction en soit laissée au gouvernement exécutif, et non aux mains de corporations sans expérience, comme c'est le cas à présent, et qui se laissent conduire par les conseils d'un architecte qui, trop souvent, il est à craindre, ne s'entend pas mieux qu'elles à ces instructions,

(Signé,) C. LYNDON,
Chef.

Extrait d'une Représentation des Grands Jurés des Comtés de Wentworth et Halton, Assises du Printemps 1854.

C'est avec plaisir et satisfaction que les grands jurés ont trouvé les prisonniers, du côté des hommes, employés par punition dans la cour de la prison, les uns à scier du bois, et d'autres à casser de la pierre, gagnant ainsi, à ce qu'ils sont informés, environ 2s par jour. Ils ne peuvent qu'approuver hautement ce genre de travail, et il serait à souhaiter qu'on prît les moyens de l'appliquer sur une plus grande échelle, en faisant ériger de bons murs tout autour de la cour de la prison, ou en pourvoyant à d'autres arrangements plus convenables encore. On est en voie de prendre des mesures pour remédier au mal, dont on se plaint depuis si longtemps, causé par le manque d'espace dans la prison, en construisant une aile à chaque bout de la bâtisse ; mais les ouvrages ne sont pas encore assez avancés pour donner aux grands jurés une idée de la proportion et de la force des appartements qui devront être destinés aux prisonniers, et ils croient devoir remarquer qu'après avoir examiné avec soin les matériaux qui sont sur les lieux pour la construction de ces ailes, ils ne peuvent dire autrement qu'ils les ont trouvés d'une qualité inférieure, particulièrement la brique et la pierre ; cette dernière, en grande partie, n'a guère plus de trois ou quatre pouces de lit et elle est placée sur le can.

(Signé,) SAMUEL CLARKE,
Chef.

CHAMBRE DES GRANDS JURÉS,
Hamilton, 26 Avril 1854.

Extrait de la Représentation des Grands Jurés du Comté de Lambton, 4 Juillet 1854.

Ils sont d'opinion que certaines améliorations, qui pourrait se faire sans beaucoup de dépenses, sont nécessaires pour rendre la place convenablement sûre. Entre autres choses ils croient devoir attirer l'attention sur les croisées du dehors dont les barreaux, à leur avis, peuvent être pliés assez par un bras vigoureux pour donner une chance à un prisonnier de faire son évasion. Ils désirent aussi faire observer qu'on a négligé de pourvoir à des lieux dans un des quartiers de la prison, et ils suggèrent de plus qu'il faudrait pratiquer quelque part dans le pan nord-ouest de l'édifice, une porte à l'usage du geolier et autres, pour communiquer aux chambres des débiteurs, car à présent il n'y a pas d'autre moyen d'y parvenir qu'en passant par les appartements des criminels.

(Signé,) HUGH SMITH,
Chef.

TORONTO, 9 NOVEMBRE 1854.

Monsieur,—Je prends la liberté de vous adresser avec la présente le rapport des grands jurés présenté aux dernières assises des comtés unis d'York et Peel, pour l'information de Son Excellence le gouverneur-général.

J'ai appelé l'attention des grands jurés sur l'état de la prison, et leur ai fait part de ce qui avait si souvent été représenté par les jurés dans les occasions précédentes. Il est vrai, je crois, qu'il existe entre les différentes informations une difficulté au sujet des dépenses des prisonniers. Par l'acte des corporations municipales, la loi fait de la prison de comté celle de la cité, et il n'y est fait aucune disposition pour forcer un arrangement quant aux dépenses. Comme les choses en sont aujourd'hui, l'affaire se trouve laissée à un arrangement à l'amiable entre la corporation de la cité et la corporation du comté ; c'est une lacune de l'acte des corporations municipales qui mérite de l'attention, et comme la législature est actuellement en session, c'est le temps d'y remédier.

Cette lacune, cependant, n'est à nos yeux qu'une raison de plus de prendre sans délai la considération de ce que j'ai déjà fait remarquer au gouvernement de Sa Majesté, c'est-à-dire, que l'affaire des prisons, leur construction, leur discipline, leurs dépenses, etc., devraient être retirées de la surintendance des corporations, pour être confiées au gouvernement comme partie de l'administration de la justice. Une corporation municipale est, je crois, à cause de son caractère toujours changeant, un tribunal loin d'être propre à posséder et à exercer les pouvoirs qui se rattachent d'aucune manière aux prisons, au-delà du soin de pourvoir à leurs dépenses. Ce dernier droit doit leur rester ; mais il me semble que le gouvernement exécutif, par l'entremise de ses commissaires, devrait avoir seul celui de construire les prisons, quand les comtés ne veulent pas s'en occuper, et alors on aurait quelqu'un de responsable et à qui s'adresser pour la bonne administration de la justice, car je conçois qu'il est de fait que la construction d'une prison doit se faire convenablement, et à présent la responsabilité des corporations municipales n'est rien et ne repose sur les épaules de personne.

Je prends la liberté de réitérer tout ce que j'ai déjà, à plusieurs reprises, dit sur le sujet.

J'ai l'honneur, etc.,

(Signé, ROB. E. BURNS.

L'HON. P. J. O. CHAUVEAU,
Secrétaire Provincial,

Extrait d'une Représentation des Grands Jurés des comtés Unis d'York, et Peel, 3 Novembre 1854.

A l'égard des remarques de votre honneur, dans son allocution à l'ouverture de cette cour, sur les moyens à prendre pour parvenir à la classification des prisonniers détenus en prison, les grands jurés croient devoir exposer qu'ils ont fait des recherches sur le sujet, et qu'ils trouvent que la difficulté provient d'un différend entre la corporation de la cité et le conseil des comtés unis. La loi oblige le conseil de comté à pourvoir au logement des prisonniers de la cité aussi bien que de ceux des comtés unis, et comme il a été constaté que la cité en fournit un bien plus grand nombre que les comtés unis, une proposition a été faite par le conseil de comté à la corporation de la cité, offrant de faire à la prison les additions nécessaires pour procurer les moyens de classer les prisonniers, pourvu que la cité passât un bail pour un nombre d'années, à un loyer suffi

sant pour couvrir la dépense ; mais la corporation n'a pas voulu accéder à cet arrangement, par la raison que la ville se proposait de bâtir elle-même une prison exclusivement pour ses propres prisonniers.

Et les grands jurés représentent de plus que, comme en vertu de l'acte des divisions territoriales, le comté d'Ontario s'est déjà séparé des comtés d'York et Peel, et comme il est probable que celui de Peel en fera bientôt autant, il a été constaté que le conseil du comté n'a pas assez de garantie de la durée de l'union des comtés, pour faire à la prison ces additions dont on a tant prêché la nécessité.

(Signé,) A. WARD,
Chef.

CHAMBRE DES GRANDS JURÉS,
3 novembre 1854.

Extrait de la Représentation des Grands Jurés des Comtés Unis de Frontenac, Lennox et Addington, Assises de l'Automne, 1854.

L'état de la prison a souvent été porté à l'attention de la cour par des grands jurés précédents, et les présents jurés ne peuvent laisser passer cette occasion sans exprimer leur conviction qu'on ne saurait trop tôt en bâtir une nouvelle, car la présente tombe en ruines, manque entièrement de ventilation, et est mal distribuée pour la classification des prisonniers. Les jurés sont convaincus que pour diminuer le crime, il est absolument nécessaire que les prisonniers soient classés, car suivant ce qu'ils ont pu remarquer eux-mêmes, et d'après ce qu'on leur en a dit, l'emprisonnement dans bien des cas engendre le crime plutôt qu'il ne le détruit. Cela est dû à la manière que l'on a de placer les jeunes délinquants dans une même cellule que les criminels les plus endurcis, et l'effet en est facile à voir, puisqu'ils n'ont point de moyens de se soustraire à la contagion morale à laquelle ils sont exposés.

(Signé,) WM. FERGUSON,
Chef.

CHAMBRE DES GRANDS JURÉS,
1er novembre 1854.

Extrait d'une Allocution de l'Honorable M. le Juge Burns aux Grands Jurés des Comtés Unis de York et Peel, 1854.

Avant de vous congédier à des devoirs plus sérieux, j'appellerai votre attention à une autre devoir que les corps des grands jurés sont appelés à remplir, c'est-à-dire, celui de visiter la prison et de faire rapport sur l'état des prisonniers et sur la prison même comme édifice. Le premier de ces deux objets est de mettre les jurés en état de rapporter au gouvernement exécutif sur tout ce qui peut concerner l'administration de la justice, et l'autre est en vue d'attirer l'attention des autorités municipales sur le sujet. C'est avec peine et regret que je me vois encore obligé de toucher ce sujet. J'ai remarqué que dernièrement les grands jurés de cette cité ont refusé de faire aucune représentation, parce qu'il y en avait eu un grand nombre de faites auparavant sans qu'on y eut fait attention. Il y a deux ans, je fis aux grands jurés un assez long commentaire sur le sujet des prisons, et ce corps y a répondu. Je n'ai point adopté ces comtés

spécialement pour faire mes remarques ; j'avais auparavant fait la même chose dans tous mes circuits, et depuis, j'ai tenu la même conduite en différentes parties de la province. Si je me suis un peu plus attaché au sujet ici qu'ailleurs, c'est que j'ai cru qu'il serait possible d'éveiller l'orgueil et la sensibilité de ces comtés métropolitains, et de les inciter à donner l'exemple aux autres. Cependant, je me suis trompé dans mes espérances, et aujourd'hui, en 1854, nos prisons ne sont ni plus avancées, ni plus convenables, qu'elle n'étaient il y a des années ; et je n'ai pas encore le plaisir de pouvoir m'appliquer à moi-même, en songeant quelle peut être la cause de cet état d'inaction, le proverbe qui dit :

“ Felix qui potuit rerum cognoscere causas.”

Je communiquai mes remarques, avec le rapport des grands jurés, au conseil exécutif de Sa Majesté ; le gouvernement correspondit avec le conseil de comté ; ce corps, si je comprends, rejeta le blâme sur le conseil de la corporation de la cité, en alléguant que la prison actuelle répondait bien à toutes fins de classer les prisonniers qui y sont envoyés du comté, mais qu'elle est continuellement encombrée de prisonniers venant de la cité. Je ne prétends pas connaître tous les mérites de la dispute entre les deux corporations, mais je sais par expérience, à voir les cours de justice, qu'une ville ou cité populeuse ramasse tous les vagabonds de la campagne, et non la campagne ceux de la ville ; excepté quand ils viennent à s'apercevoir qu'il commence à y faire trop chaud pour eux, et qu'ils vont alors exercer pour quelque temps leur industrie et leur profession à la campagne, et dans ce cas même, il y a encore plus de chance que leur arrestation se fasse à la ville, et ils se trouvent classés parmi les prisonniers de la cité.

La 92e section de l'acte des corporations municipales de 1849 impose aux prisons de comté l'obligation des prisons de ville, jusqu'à ce que les villes en décident autrement par quelques dispositions de leurs conseils. Le premier paragraphe de la 107e section donne aux villes le pouvoir de bâtir pour elles-mêmes. Après cela, je ne puis voir qui est ce qui peut empêcher les deux corporations de s'unir pour bâtir une prison, ou pour faire des additions à la présente, de manière à se procurer du logement suffisamment pour tous les prisonniers, et la mettre en état de les y pouvoir classer, si l'on y est disposé. Or, si elles ne peuvent en venir à un tel arrangement, et que le conseil de comté ait raison de prétendre qu'il a l'espace nécessaire dans sa prison pour y classer ses propres prisonniers, pourquoi n'a-t-il pas demandé à la législature d'obliger la ville à se bâtir une prison pour elle-même ? S'il avait eu le désir d'accomplir ce qui a été si souvent et si instamment soumis à l'attention du conseil de comté, soyez-en sûrs, on aurait bien trouvé un moyen d'y parvenir.

Je ne fais pas ces remarques dans la vue de vous engager à attirer de nouveau l'attention du conseil sur le sujet ; je crains qu'il n'y ait plus rien à en espérer. J'ai été longtemps de cette opinion, et mes observations, lors du circuit du printemps dernier, jointes aux représentations des grands jurés à Whitby et à Hamilton, m'ont confirmé dans les vues que j'entretenais, que c'est un mauvais système de laisser aux municipalités la construction des prisons, ou même tout contrôle sur elles. Le palais de justice, ainsi que tous les édifices publics d'un comté peuvent être laissés aux mains des corporations municipales pour le bon plaisir de les bâtir à leur goût ; mais les prisons devraient être construites sur un système approuvé, pour la conservation de la santé et pour la propreté des prisonniers, et propre à faciliter leur classification. Le système discordant, que l'on suit dans chaque municipalité, de faire quelque chose qui plaise à ceux qui, n'ayant jamais fait une étude de ces choses, ne comprennent point ce qui est nécessaire, est tout-à-fait une disgrâce pour le pays. Cette conformité de système ne pourra s'obtenir d'ailleurs que si le gouvernement exécutif s'empare de l'affaire, et en fait une branche de l'administration de la justice ; et comme elle dépend

de cette administration, il sied au gouvernement, je pense, qu'il se charge d'ordonner comment et de quelle manière les prisons devront être construites. En laissant ce pouvoir au gouvernement, on ne verrait plus cette contradiction des corporations. Il ne m'est pas nécessaire, et je puis me dispenser ici d'entrer dans les détails des raisons qui me font désirer un tel changement ; j'ai eu occasion de le faire ailleurs, et j'ose dire que vous pouvez vous-même en voir un grand nombre. Après le circuit du printemps dernier, ayant résumé toutes les représentations des différents corps de jurés, j'en fis un rapport général au gouvernement exécutif de Sa Majesté, et j'attirai son attention d'une manière particulièrement sur mes remarques des occasions précédentes. Je reçus une note du procureur-général d'alors, m'informant qu'il avait pris connaissance du sujet, et qu'aussitôt qu'il serait possible, il y dévouerait tout le temps nécessaire. Je crois que c'est le temps à présent de reprendre l'affaire de nouveau, et d'y appeler votre attention, et si vous en convenez avec moi, je ne manquerai pas de faire tenir à qui il appartiendra, toutes représentations que vous jugez à propos de faire, et je coopérerai avec vous en autant qu'il me sera possible. Les diverses opinions des grands jurés, venant de différentes parties de la province, doivent avoir du poids auprès des autorités. Il est évidemment injuste de laisser à des corps publics irresponsables, tels que les municipalités, la bonne et due administration de la justice. Les membres du conseil exécutif de Sa Majesté, ou les personnes qui seraient spécialement appointées pour voir à la construction des prisons, sont les seuls qui seraient responsables. Il est tout aisé de faire voir la différence qui existe entre les deux, par une citation du discours de Lord Brougham (alors Mr. Brougham,) prononcé devant la chambre des communes, le 7 février 1828, sur l'état des lois ; parlant de la différence de responsabilité entre les cours supérieures et les cours de sessions trimestrielles, il dit : " Voyez la différence de responsabilité qu'il y a entre les sessions trimestrielles et une de nos cours supérieures du Royaume. Dans le Banc du Roi, le nom du juge qui prononce le jugement est connu, et le vénérable magistrat est là devant son pays en propre personne, constamment placé à la barre de l'opinion publique. Là, c'est lord Tenterden, c'est Mr. le juge Bailey, par leurs noms ; dans l'autre cas, c'est tout simplement les sessions trimestrielles, ce qui, comme dit Swift, n'est le nom de personne. On ne pense pas individuellement aux magistrats qui composent cette cour, leurs noms ne sont pas même publiés. C'est un corps incertain, indéfini. Si c'était les mêmes individus qui composeraient toujours la cour, il pourrait y avoir quelque apparence de responsabilité ; actuellement, il n'y en a pas ; et où il n'y a point de responsabilité, il se commettra occasionnellement de l'injustice, tant que les hommes seront hommes."

A Son Excellence Sir Edmund W. Head, Baronnet, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, etc., etc., etc.

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE :

Je demande la permission, avec le plus grand respect, de mettre devant Votre Excellence, une copie d'une adresse que j'ai cru devoir présenter au conseil de comté à la session tenue en juin dernier au sujet des prisons généralement ; le point de vue sous lequel, à raison de mon expérience, j'ai été obligé d'envisager les vices du système actuel (si toutefois on peut l'appeler un système) et le peu de soin apporté aux besoins des prisonniers par ceux qui devraient être au moins moralement responsables de cette négligence, a dicté les adresses que je vous présente humblement, pour l'information de Votre Excellence.

Je n'ai pas raison de supposer que les affaires qui se rattachent à ce sujet

sont plus mal conduites dans ce comté, ou sont plus propres à engendrer les maux dont on se plaint, que dans d'autres comtés ; je crois que dans toute la province, le système est également mauvais. Personne n'est plus en état de juger si l'adresse que je présente aujourd'hui et si les suggestions que j'offre pour les améliorations serviront à produire un bon effet, que Votre Excellence, et conséquemment, je la soumetts très volontiers à votre considération. Le siècle actuel a été à bon droit appelé le siècle du progrès, mais il paraît très étrange que tandis que la science, la littérature et toutes les choses destinées à élever et orner le caractère de l'homme ont attiré l'attention des hommes les plus intelligents et les plus capables de notre mère patrie dont le zèle a trouvé de l'écho chez un peuple éclairé et instruit, aucun effort, au moins aucun effort important n'a été tenté dans les 50 dernières années pour parer aux vices du système actuel de la discipline des prisons, ou pour servir les intérêts temporels et spirituels de ces pauvres créatures infortunées, qui en souffrent sans juste cause.

J'ai, etc.,

(Signé,)

ALLEN GOOD,
Préfet, Comté de Brant.

BRANTFORD, 15 novembre 1855.

Extrait de l'Adresse du Préfet du Comté de Brant, au Conseil assemblé, le 18 Juin courant, sur les Prisons généralement.

Je ne vous aurais pas entretenu des prisons généralement, si je n'avais pas cru que le temps est arrivé où l'attention publique doit se réveiller sur ce sujet. Année après année, assise après assise, cette question a été soumise au conseil par différents juges qui ont présidé dans ces occasions, et les personnes qui ont eu l'occasion d'entendre les remarques de Mr. le juge Draper, aux dernières assises, penseront comme moi, je l'espère, qu'on devrait s'occuper activement de la discipline des prisons en général. En examinant ce sujet et en consultant les records publiés par autorité, je trouve que l'indifférence la plus criminelle a de tout temps été manifestée par tous les gouvernements et par tous les pays, sur cette affaire si importante, et ce ne fut qu'en l'année 1780, il y a aujourd'hui 75 ans, que cet homme extraordinaire, feu John Howard, qui avait une bonté si grande et si particulière, exposa au monde la somme énorme de mal qui provenait du système des prisons (si on peut l'appeler un système) qui existait de son temps, et la chambre des communes, convaincue par les arguments et les faits qui lui furent soumis par ce puissant champion de la justice et du droit, nomma un comité pour s'enquérir des allégués mis en avant par Mr. Howard, et le rapport du comité fit plus que de confirmer ce qu'il avait avancé. Il n'est pas nécessaire de vous parler des résultats de l'enquête qui fut alors organisée, quant à chaque prison en particulier, ou d'attirer votre attention sur les détails qui distinguaient chaque pays en particulier en Europe ; il suffira de dire que partout le système était également mauvais, que les injustices auxquelles les prisonniers trouvés coupables, et non encore trouvés coupables, étaient exposés, ne pouvaient pas être plus épouvantables et plus dégradantes, et que des hommes, qui n'étaient coupables d'aucun crime, parce qu'ils n'étaient pas encore condamnés, étaient exposés à une somme de souffrance qu'aucun gouvernement n'a le droit d'imposer, même aux félons trouvés coupables. Permettez que j'attire votre attention sur quelques faits qui se rattachent à ce sujet. En 1841, il y avait dans les prisons d'Angleterre 3,552 détenus, et dans cette année il y eût une augmentation de 3,688 : sur ce dernier nombre (3,688,) 52 avaient été transportés aupara-

vant et étaient retournés dans leur pays ; 10 avaient été au pénitencier ; 1,625 avaient été condamnés auparavant ; 187 avaient été emprisonnés auparavant ; en tout, 2,174 ; et le reste, 1,471 n'étaient pas reconnus comme ayant été en prison auparavant. Les âges de ces 3,688 sont comme suit :—3 au-dessous de 10 ans ; 213 entre 10 et 15 ; 958 entre 15 et 20 ; 1,612 entre 20 et 30 ; 839 au-dessus de 30. Qu'il me soit en outre permis d'ajouter, que sur 518 prisons dans le royaume uni, dans lesquelles au-dessus de 107,000 personnes avaient été envoyées en différents temps, dans 23 seulement les prisonniers étaient classés conformément à la loi (je ne pourrais pas dire exactement quelle était cette classification). Dans 59 prisons il n'y avait aucune division quelconque entre les hommes et les femmes ; 136 n'avaient qu'une division de ce genre, et 68 n'avaient qu'une seule division. Dans 445 prisons on ne faisait aucun ouvrage d'aucune description ; et dans 73 l'ouvrage fait, aux termes du rapport, n'était pas suffisant pour donner constamment de l'emploi aux prisonniers. Maintenant, messieurs, permettez-moi de vous demander quel résultat on peut attendre d'un semblable système ? Voici ce que Mr. Howard lui-même en dit ; “ les mœurs étaient dans un état désolant. “ Tous les prisonniers étaient enfermés ensemble, hommes et femmes, les jeunes “ criminels avec les criminels invétérés. Les individus qui avaient été condam- “ nés à la prison pour de légères offenses et pour des périodes peu longues, sont “ devenus ordinairement emportés, et étaient sortis bien disposés à commettre “ toute sorte de crimes ; ” et il termine par ces mots, “ je ne crains pas d'affirmer “ que la moitié des vols commis dans Londres et ses environs, sont projetés dans “ les prisons par cette réunion dangereuse de criminels ; ” et la chambre des Communes, dans un rapport sur le même sujet, remarque, “ que les prisons, quel- “ que nécessaires qu'elles puissent être, avaient singulièrement contribué à aug- “ menter la pratique du crime, que les détenus avaient formé des sociétés dis- “ tinctes pour donner une instruction plus complète à tous les nouveaux venus, “ qui retournaient dans le sein de la société sans avoir été réformés, mais au “ contraire plus experts dans toutes les habitudes vicieuses. ” Peut-on se servir d'un langage plus fort, ou peut-on exposer à nos yeux les erreurs du système dans des termes plus énergiques ! On pourra dire : mais pourquoi rappeler des choses passées depuis bien longtemps et qu'on ne reproche qu'à la dernière génération : à cela, je répondrai par une autre question : Avons-nous amélioré le système dont ils se plaignaient ? Telle est la question. Il est vrai qu'il y a bien eu quelques petits changements ; par exemple on a séparé les hommes d'avec les femmes, mais même cette séparation est si peu surveillée que souvent ils se mêlent tous ensemble : mais avons-nous classé nos prisonniers ; ne faut-il pas que les prisonniers qui attendent leurs procès (parmi lesquels il peut s'en trouver d'innocents) soient confondus avec le félon condamné. N'y a-t-il pas des jeunes gens, de 10 à 15 ans de condamnés à un an ou deux mois d'emprisonnement, ou qui souvent n'ont pas eu leurs procès, qui vivent à côté des vieux criminels qui ont été condamnés à plusieurs reprises auparavant, et pour lesquels la prison est devenue une résidence. Ne faisons-nous pas comme nos ancêtres, ne tenons-nous pas nos prisonniers éloignés de tout travail, en préparant par là de nouvelles nuisances et des fléaux pour la société quand ils auront la chance d'être élargis ; de fait, nous suivons jusque dans presque tous ses détails le système dont on s'est tant plaint, et que j'ai pris la liberté en peu de mots, (pas aussi au long que j'aurais désiré le faire) d'exposer à vos yeux. Messieurs, nous n'avons fait que peu de progrès. Supposez qu'en Canada nous eussions, comme dans le royaume-uni en l'année 1841, 1174 garçons, 2550 au-dessus de cette âge dans nos prisons, ou bien dans la proportion de notre population vis-à-vis la population d'Angleterre, pourrions-nous attendre de notre mode actuel de traitement un résultat différent de celui là, ou pourrions-nous, en

hommes, sages nous attendre à quelque chose de mieux : Certainement non nous recueillons ce que nous semons. Quelqu'un peut-il dire que si les 3,688 garçons et jeunes gens qui ont été emprisonnés en 1841, eussent été convenablement traités en prison, un grand nombre, peut être la grande majorité d'entre eux, ne seraient pas devenus des membres utiles à la société ? Si ces garçons eussent été formés à de bonnes habitudes, tenus éloignés des anciens criminels, si leurs talents et leur temps eussent été dévoués au métier que leurs différents goûts leur aurait permis d'adopter, si on avait placé des livres et les informations nécessaires à leurs dispositions, et qu'on eût employé tous les autres moyens pour améliorer leurs mœurs, et développer leur intelligence, ces garçons à peu d'exceptions près, seraient devenus des membres utiles à la société, en peu d'années, leur première erreur leur aurait été pardonnée, et ils auraient pu occuper parmi leurs compatriotes la position d'hommes (je ne crains pas d'employer l'expression) qui ont erré un jour, mais qui, par la bénédiction de Dieu, et le zèle de leurs supérieurs à leur enseigner le bien, joints à leurs propres efforts pour amender leur vie, se sont décidés à ne plus jamais pécher. Permettez que je mette devant vos yeux un seul cas qui est loin d'être imaginaire. Supposez un garçon de 16 ou 18 ans, nouvellement débarqué sur nos rivages, sans parents, sans amis, et peut être sans personne qu'il connaisse ; (à part les compagnons qu'il a pu rencontrer à bord du vaisseau, la plupart desquels sont tous dispersés dans le cours de deux ou trois mois) ; ce jeune imprudent, poussé peut-être par le besoin, car il y en a qui sont très pauvres, ou bien encore pour prendre ce qu'il n'a pas le droit d'avoir, se fait arrêter et est amené devant les autorités pour répondre du crime qu'on lui impute. Vu qu'il est parfaitement étranger, comme de raison, il ne peut pas trouver de caution, et il est envoyé en prison pour attendre son procès aux assises prochaines ; suivez ce jeune homme dans ces appartements sombres et silencieux où il est enfermé pour attendre son procès ; songez en vous-même aux bouleversements qui doivent jeter le trouble dans son âme quand il se rappelle son pays, et toutes les joies des années écoulées..... Voyez-le quand on le place dans la boîte réservée aux criminels au milieu de la cour. Observez les regards égarés et surpris qu'il jette à la foule qui l'entoure, surveillez chaque mouvement qu'il fait, et vous remarquerez qu'il est tout-à-fait incapable, même de répondre aux questions les plus simples qui lui sont soumises ; le voilà trouvé coupable et condamné à 3 ou 6 mois d'emprisonnement ; suivez-le de nouveau jusqu'aux murs sombres de la prison qui abritent le vice le plus terrible au bonheur de l'homme, *la paresse parfaite* ; voyez-le quand sa sentence est expirée, il est conduit à la porte de la prison et l'officier chargé de la surveillance l'informe qu'il est libre de partir—examinez-le au dernier moment, lorsque la porte est refermée ; il est sur les marches, il regarde tout autour de lui, pas d'argent, pas d'habit, pas une seule connaissance dans le monde. Voilà une description des vices de la discipline de prison, aussi parfaite que l'imagination peut la concevoir ; Durant 6 ou 8 mois qu'il a été emprisonné, pas un seul effort n'a été fait pour son amélioration morale, pour éveiller son attention, pour lui apprendre à gagner son pain honnêtement à l'avenir ; on ne lui a rien appris, si ce n'est une paresse ennuyeuse, fatigante et sans profit. Je vous demande à vous, comme hommes sensés, que pouvez-vous attendre de lui ? Si on avait enseigné à cet enfant le métier de charpentier, de cordonnier, de tisserand, ou à travailler n'importe comment, il aurait pu en reprenant sa liberté gagnersa vie, mais le manque d'emploi, et le peu d'occasions de devenir meilleur, feront probablement de cet enfant un fléau et un malheur pour la société. C'est par sa propre faute qu'il est tombé la première fois ; s'il tombe de nouveau, ce sera par la vôtre, Messieurs ; permettez-moi de vous recommander quel droit la société a d'infliger une semblable pénalité à l'enfant dont il est question, quelque

criminel qu'il puisse être. Elle n'a pas de semblable droit, car rappelez-vous que si elle a le droit incontestable de punir ceux qui violent les lois, et qui brisent les liens qui unissent la société, la même loi morale qui lui donne ce pouvoir l'oblige aussi, tout en punissant l'individu pour servir de leçon aux autres, de faire tout en son pouvoir pour réformer ses mauvaises habitudes, pour l'engager à devenir meilleur, et pour le renvoyer de nouveau dans le monde avec la détermination autant que possible qu'il reconnaisse son erreur passée, et qu'il devienne un membre plus utile à la société par la suite. Toute loi sociale qui inflige une pénalité sans essayer de rendre meilleur l'individu qu'elle atteint, est une loi tyrannique ; chaque individu a ses devoirs à remplir, et devrait en accomplir sa part. Le bien de la société en général est autant recherché par une partie du contrat ; quelque amélioration que vous pouviez faire, messieurs, de grâce, donnez de l'emploi à vos prisonniers ; ne leur donnez pas le temps, dans l'ennuyeuse monotonie d'une paresse de prison, de penser à de nouveaux méfaits ; qu'ils se supportent par leur travail, et qu'ils supportent l'établissement dans lequel ils se trouvent placés, et croyez-le, votre frère jeune et coupable laissera l'établissement avec la détermination de n'y plus retourner à l'avenir ; et il bénira peut être l'occasion qu'il a eue de mettre ses talents et son temps à profit. Je ne me rappelle pas maintenant dans quel pays de l'Europe, mais je crois que c'est en France, où, lorsqu'un prisonnier est condamné à l'emprisonnement pour un crime, il est de suite mis au travail ; on ouvre immédiatement un compte avec lui dans les livres de la prison ; on lui charge une certaine somme pour sa pension et son logement, et on donne crédit pour la valeur de ses profits ; à l'expiration de sa sentence, s'il s'est bien comporté, je crois qu'en sortant la balance qui peut se trouver à son crédit dans son livre de compte lui est donnée ; si sa conduite n'est pas approuvée par les officiers compétents de la prison, il n'en reçoit qu'une partie et souvent pas du tout ; mais on l'occupe constamment à faire quelque ouvrage profitable, et il est tenu d'en faire autant qu'il peut en faire, c'est-à-dire une bonne journée d'ouvrage, et on ne lui donne pas le temps de faire des plans ou des complots avec ses compagnons.

J'ai pris la liberté, messieurs, d'attirer votre attention sur le système de la discipline des prisons généralement, ainsi que sur les maux qui en sont la conséquence, et qui continueront à l'être, si ce système n'est pas changé par la société, dans l'espoir que vos services importants seront acquis à la cause, et de plus pour attirer votre attention sur les vues de Mr. le juge Draper, aussi bien que je puis les décrire. Ce monsieur présidait aux assises de ce comté. Homme éminent et doué d'une belle intelligence, il a consacré beaucoup de temps à l'étude de ce sujet. Chaque fois qu'il en a l'occasion, il essaie de faire voir aux autorités du comté, la nécessité qu'il y a d'agir dans cette affaire, et par tous les moyens en son pouvoir il fait valoir d'une manière habile la cause qu'il a tant à cœur. Mais comme il me l'a dit à moi-même ainsi qu'à d'autres, lorsque nous eûmes l'honneur d'être admis auprès de lui, quelquefois il se sent découragé, et croit que sa cause est perdue par apathie et par indifférence. Il sait que dans un grand nombre de cas qui lui sont soumis ainsi qu'à d'autres juges, où le crime ne mérite pas le pénitencier, il ne lui reste pas d'autre alternative que de renvoyer de nouveau le coupable en prison, chose que sous le système actuel il désire éviter, convaincu comme il l'est, qu'il n'en peut résulter aucun bien pour le prisonnier, et qu'au contraire il doit en résulter beaucoup de mal à la société, en conséquence de la manière dont il passera son temps de prison. Pour éviter ce vice criant il a été proposé d'établir un autre établissement en rapport avec la prison ; dans cet établissement on pourrait faire de l'ouvrage profitable aux détenus par un système de discipline qui y serait établi de manière à ce que dans la généralité des cas il put produire de bons résultats. Ce serait un système qui consisterait dans l'enseignement des criminels ; on leur ferait comprendre que c'est dans leur pro-

pre intérêt et dans l'intérêt de la société qu'ils ont été placés là ; ils pourraient s'instruire ; des livres traitant de tous les sujets destinés à le rendre plus industriel qu'il ne l'était auparavant pourraient être mis à sa disposition, et on pourrait prendre toutes les autres démarches nécessaires pour porter son cœur au bien et pour développer ses talents : On pourrait peut-être dire " la dépense est trop grande, nous n'avons pas les moyens de la faire."

Messieurs, le Juge Draper anticipait cette objection, et il dit alors que si on adoptait un semblable système, il était bien possible de trouver 4 ou 5 comtés qui se joindraient dans les frais d'érection, parce qu'il n'y aurait que ces dépenses à encourir ; l'ouvrage des détenus supporterait l'établissement et devrait, s'il y avait cinq comtés d'unis, payer l'intérêt des déboursés. Le juge fit connaître que si le peuple pouvait comprendre ses vues, il pourrait sans difficulté faire passer un acte autorisant l'adoption de toutes mesures nécessaires, qu'il savait favorables à une pareille mesure, que de fait tout serait fait pour faciliter, encourager et mettre le plan à exécution ; souvenez-vous alors que je défends la cause *d'un établissement profitable payant par lui-même. Je ne veux plus de paresse ; nous en avons eu assez.* Je désire que chaque détenu fasse une bonne journée de travail et je désire que l'argent provenant de son travail soit employé à l'amélioration de la bâtisse, et certainement qu'une bonne journée de travail vaut trois fois le coût de l'entretien.

Supposez maintenant que cinq comtés s'unissent ainsi et que vous établissiez Crantford, ou tout autre endroit, comme le centre, (je ne suis pas assez égoïste pour dire qu'il doit être établi là,) mais disons que Brantford sera le centre, Hamilton, Simcoe et Woodstock sont également éloignés, disons environ 25 milles, et Cayuga, environ 28, si ces comtés ou d'autres (et je mentionne ceux-ci parce qu'ils sont réellement bien placés,) prenaient l'affaire en considération, le plan serait bientôt mis à exécution : le nombre de prisonniers serait en toute probabilité suffisant pour produire un montant considérable d'articles importants, et s'ils étaient surveillés avec énergie, ils rapporteraient un revenu considérable, et je crois que sous une bonne administration, ils diminueraient sensiblement les dépenses actuellement encourues par chaque comté, pour l'administration de la justice. Avant d'abandonner ce sujet, qu'il me soit permis d'attirer votre attention sur votre propre prison. Les malheureux qui s'y trouvent logés n'ont aucun moyen de s'instruire ; ils n'ont pas de livres, pas même la Bible, à part quelques occasions où ils peuvent en emprunter une de l'officier en charge, et je pense qu'à l'exception d'une visite de temps à autre de votre digne trésorier, et d'un autre monsieur plein d'humanité, un marchand de la ville, il n'y a pas un seul ministre d'aucune dénomination qui se donne le trouble de s'occuper de la prison, ou des besoins spirituels ou temporels des détenus ; de grands efforts ont été faits par les différentes congrégations de cette ville, et particulièrement par les dames pour leur envoyer des missionnaires et pour d'autres bonnes œuvres ; mais je le demande, convient-il à la profession élevée et sainte de ces révérends messieurs, de passer en silence près de cet asile de la misère, et de le considérer comme indigne de leur moindre attention ? comment peuvent-ils concilier cela avec la doctrine qu'il est de leur devoir de prêcher, non seulement de prêcher, mais de pratiquer sans cesse. Ces révérends messieurs, et je désire que la remarque s'applique à tous, devraient se rappeler que s'il est de leur devoir d'aller porter les paroles de consolation sur la terre étrangère, il y a encore un autre devoir plus grand auquel ils sont tenus, celui de surveiller leur troupeau, de soulager l'ignorance, la misère et le vice qui sont à leur propre porté, de consacrer leurs soins aux malheureux dans la détresse, et d'aider à améliorer la punition de leurs frères infortunés. J'aime à voir ceux qui prêchent montrer qu'ils pratiquent au moins un peu leurs théories, et je ne saurais m'empêcher de dire que la négligen-

ce des prisons par le clergé de toutes les dénominations est très déplorable sous tous les rapports. Je n'en dirai pas davantage sur ce sujet.

Je crains, messieurs, de vous avoir entretenu plus longtemps que vous ne l'auriez voulu, mais les vices du système actuel, si on peut l'appeler un système, sont si grands, et les avantages du système projeté sont si apparents, que j'ai cru de mon devoir de traiter le sujet au long. Je désire recommander que vous nommiez un comité qui prendrait ce projet en considération, et si vous étiez de cet avis, vous l'autoriseriez, ou bien vous m'autoriseriez moi-même, d'entrer en communication avec les autres comités à cet égard. Je crois qu'il en résulterait de bien bons effets, si on pouvait faire sentir au public la nécessité de ces changements. Je laisse l'affaire entre vous,—vous pourrez la régler de la manière que vous jugerez à propos.
